



**DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
2014**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**



**IMERYS**  
TRANSFORM TO PERFORM

# SOMMAIRE

|          |  |            |           |   |            |
|----------|--|------------|-----------|---|------------|
| <b>1</b> | <b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>  | <b>3</b>   | <b>6</b>  | <b>ÉTATS FINANCIERS</b>   | <b>167</b> |
| 1.1      | Principaux chiffres clés   | 4          | 6.1       | États financiers consolidés   | 168        |
| 1.2      | Métier et stratégie du Groupe  | 5          | 6.2       | États financiers sociaux  | 244        |
| 1.3      | Solutions pour l'Énergie & Spécialités   | 9          | 6.3       | Honoraires d'audit  | 265        |
| 1.4      | Filtration & Additifs de Performance   | 16         |           |   |            |
| 1.5      | Matériaux Céramiques   | 21         | <b>7</b>  | <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>                                     | <b>267</b> |
| 1.6      | Minéraux de Haute Résistance   | 28         | 7.1       | Renseignements sur la Société   | 268        |
| 1.7      | Minéraux   | 33         | 7.2       | Renseignements sur le capital social                                    | 272        |
| 1.8      | Innovation   | 40         | 7.3       | Actionnariat  | 279        |
|          |  |            | 7.4       | Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique     | 282        |
| <b>2</b> | <b>RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2014</b>  | <b>45</b>  | 7.5       | Marché des titres Imerys  | 283        |
| 2.1      | Rapport de gestion du Conseil d'Administration   | 46         | 7.6       | Dividendes  | 285        |
| 2.2      | Rapports des Commissaires aux comptes  | 58         | 7.7       | Relations avec les actionnaires   | 285        |
|          |  |            | 7.8       | Organisation mère/filiales  | 286        |
| <b>3</b> | <b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>   | <b>65</b>  | <b>8</b>  | <b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 AVRIL 2015</b>                        | <b>289</b> |
| 3.1      | Conseil d'Administration   | 67         | 8.1       | Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration            | 290        |
| 3.2      | Direction Générale   | 89         | 8.2       | Rapports des Commissaires aux comptes                                   | 299        |
| 3.3      | Rémunérations  | 91         | 8.3       | Ordre du jour   | 303        |
| 3.4      | Options de souscription d'actions  | 96         | 8.4       | Projets de résolution   | 304        |
| 3.5      | Actions de performance   | 100        |           |   |            |
| 3.6      | Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions au Président-Directeur Général | 103        | <b>9</b>  | <b>RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES</b> | <b>315</b> |
| 3.7      | Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société                                  | 104        | 9.1       | Responsable du Document de Référence                                    | 316        |
| 3.8      | Application du Code de Gouvernement d'Entreprise   | 106        | 9.2       | Attestation du responsable du Document de Référence                     | 316        |
|          |  |            | 9.3       | Commissaires aux comptes  | 317        |
| <b>4</b> | <b>FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE</b>   | <b>107</b> | 9.4       | Informations incluses par référence dans le document de référence       | 317        |
| 4.1      | Facteurs de risques  | 108        | 9.5       | Responsable de l'information financière                                 | 317        |
| 4.2      | Contrôle interne   | 114        |           |   |            |
| <b>5</b> | <b>DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>   | <b>123</b> | <b>10</b> | <b>TABLES DE CONCORDANCE ET DE RÉCONCILIATION</b>                       | <b>319</b> |
| 5.1      | Stratégie et organisation d'Imerys   | 124        | 10.1      | Table de concordance  | 320        |
| 5.2      | Performances 2014  | 126        | 10.2      | Table de réconciliation avec le Rapport Financier Annuel                | 323        |
| 5.3      | Engagements sectoriels   | 132        |           |   |            |
| 5.4      | Responsabilité sociale   | 133        |           |   |            |
| 5.5      | Gestion responsable de l'environnement   | 144        |           |   |            |
| 5.6      | Gouvernance et conduite des affaires   | 156        |           |   |            |
| 5.7      | Méthodologie de reporting  | 158        |           |   |            |
| 5.8      | Attestation et tableau de corrélation  | 161        |           |   |            |



## Document de Référence 2014

incluant le Rapport Financier Annuel

### **IMERYS**

Société Anonyme  
au capital de 159 854 546 euros

#### **Siège social :**

154, rue de l'Université  
75007 Paris - France  
Téléphone : +33 (0) 1 49 55 63 00  
Fax : +33 (0) 1 49 55 63 01  
526 008 151 R.C.S. Paris



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 mars 2015 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires. Il contient l'ensemble des informations relatives au Rapport Financier Annuel.



# PRÉSENTATION DU GROUPE

# 1

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>1.1</b> | <b>PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS</b>                   | <b>4</b>  |
| <b>1.2</b> | <b>MÉTIER ET STRATÉGIE DU GROUPE</b>              | <b>5</b>  |
| 1.2.1      | Le métier d'Imerys                                | 5         |
| 1.2.2      | Diversité des applications et des marchés servis  | 5         |
| 1.2.3      | Stratégie   | 6         |
| 1.2.4      | Structure générale du Groupe                      | 8         |
| <b>1.3</b> | <b>SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE &amp; SPÉCIALITÉS</b> | <b>9</b>  |
| 1.3.1      | Présentation synthétique de la branche            | 10        |
| 1.3.2      | Carbonates  | 11        |
| 1.3.3      | Réfractaires Monolithiques                        | 12        |
| 1.3.4      | Graphite & Carbone                                | 13        |
| 1.3.5      | Solutions pour l'Exploitation Pétrolière          | 14        |
| <b>1.4</b> | <b>FILTRATION &amp; ADDITIFS DE PERFORMANCE</b>   | <b>16</b> |
| 1.4.1      | Présentation synthétique de la branche            | 17        |
| 1.4.2      | Filtration & Additifs de Performance              | 18        |
| <b>1.5</b> | <b>MATÉRIAUX CÉRAMIQUES</b>                       | <b>21</b> |
| 1.5.1      | Présentation synthétique de la branche            | 23        |
| 1.5.2      | Tuiles en Terre Cuite                             | 24        |
| 1.5.3      | Minéraux pour Céramiques                          | 24        |
| 1.5.4      | Kaolins   | 26        |
| <b>1.6</b> | <b>MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE</b>               | <b>28</b> |
| 1.6.1      | Présentation synthétique de la branche            | 29        |
| 1.6.2      | Minéraux Réfractaires                             | 29        |
| 1.6.3      | Minéraux Fondus                                   | 30        |
| <b>1.7</b> | <b>MINÉRAUX</b>                                   | <b>33</b> |
| 1.7.1      | Les minéraux d'Imerys                             | 33        |
| 1.7.2      | Principes de reporting appliqués par Imerys       | 36        |
| 1.7.3      | Réserves minérales                                | 37        |
| <b>1.8</b> | <b>INNOVATION</b>                                 | <b>40</b> |
| 1.8.1      | Recherche, Technologie & Innovation               | 40        |
| 1.8.2      | Propriété intellectuelle                          | 44        |

## 1.1 PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

| (en millions d'euros)  | 2014                | 2013          | 2012 <sup>(2)</sup> | 2011          | 2010 <sup>(1)</sup> |
|--|---------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|
| <b>Résultats consolidés</b>  |                     |               |                     |               |                     |
| Chiffre d'affaires   | 3 688,2             | 3 697,6       | 3 884,8             | 3 674,8       | 3 346,7             |
| Variation à périmètre et changes comparables                                       | + 3,2 %             | - 1,3 %       | - 2,1 %             | + 8,1 %       | + 15,0 %            |
| Résultat opérationnel courant  | 494,6               | 477,0         | 488,1               | 487,0         | 421,5               |
| Variation à périmètre et changes comparables                                       | + 2,5 %             | - 1,2 %       | - 7,8 %             | + 13,7 %      | + 69,5 %            |
| Résultat courant net, part du Groupe   | 316,3               | 304,2         | 300,7               | 303,1         | 242,0               |
| Résultat net, part du Groupe   | 271,6               | 242,0         | 291,3               | 282,0         | 243,7               |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (en milliers) | 76 135              | 75 551        | 75 166              | 75 273        | 75 400              |
| Résultat courant net par action (en euros)   | 4,15                | 4,03          | 4,00                | 4,03          | 3,21                |
| Dividende par action (en euros)  | 1,65 <sup>(6)</sup> | 1,60          | 1,55                | 1,50          | 1,20                |
| <b>Bilan consolidé</b>   |                     |               |                     |               |                     |
| Capitaux propres   | 2 470,5             | 2 271,7       | 2 261,0             | 2 210,9       | 2 131,8             |
| Dette financière brute   | 1 553,7             | 1 307,1       | 1 173,9             | 1 449,0       | 1 226,2             |
| Trésorerie   | 683,8               | 421,7         | 299,1               | 417,9         | 353,4               |
| Dette financière nette   | 869,9               | 885,4         | 874,8               | 1 031,1       | 872,8               |
| <b>Financement</b>   |                     |               |                     |               |                     |
| Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA)                    | 673,8               | 650,4         | 662,5               | 686,0         | 621,0               |
| Investissements <sup>(3)</sup>   | 241,5               | 253,1         | 257,1               | 227,4         | 154,9               |
| Acquisitions <sup>(4)</sup>  | 72,3                | 202,1         | 49,1                | 246,9         | 68,5                |
| Ressources financières   | 2 830,9             | 2 458,1       | 2 788,4             | 2 759,2       | 2 231,7             |
| Maturité des ressources financières au 31 décembre (en années)                     | 5,2                 | 3,9           | 2,9                 | 3,8           | 3,8                 |
| Dette financière nette/EBITDA  | 1,3                 | 1,4           | 1,3                 | 1,5           | 1,4                 |
| Dette financière nette/fonds propres (%)   | 35,2 %              | 39,0 %        | 38,7 %              | 46,6 %        | 40,9 %              |
| Rentabilité des capitaux investis (ROCE) <sup>(5)</sup>                            | 13,1 %              | 13,0 %        | 13,0 %              | 14,0 %        | 13,1 %              |
| <b>Capitalisation boursière au 31 décembre</b>                                     | <b>4 629</b>        | <b>4 819</b>  | <b>3 632</b>        | <b>2 674</b>  | <b>3 765</b>        |
| <b>Effectif au 31 décembre</b>   | <b>14 900</b>       | <b>15 805</b> | <b>16 026</b>       | <b>16 187</b> | <b>15 090</b>       |

(1) Les résultats 2010 ont été retraités suite au changement de méthode comptable sur la comptabilisation des avantages du personnel appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et détaillé en note 2.2. aux états financiers consolidés du Document de Référence 2011.

(2) Les données 2012 ont été retraitées suite à l'application, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de la norme IAS 19 révisée (voir note 1.2 aux états financiers consolidés) afin d'assurer la comparabilité des données.

(3) Investissements payés, nets de cessions et subventions.

(4) Acquisitions payées hors cessions.

(5) Résultat opérationnel courant divisé par capitaux investis moyens. Les capitaux investis moyens d'un exercice donné correspondent à la moyenne entre les capitaux investis à la fin de l'exercice et les capitaux investis à la clôture de l'exercice précédent. En 2011, les capitaux investis ont été calculés sur la base d'une moyenne trimestrielle afin de tenir compte de l'acquisition du Groupe Luzenac intervenue le 1<sup>er</sup> août.

(6) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

Les variations des principaux agrégats financiers (notamment à périmètre et changes comparables) sont détaillées et commentées dans le Rapport de Gestion (voir section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence).

## 1.2 MÉTIER ET STRATÉGIE DU GROUPE

### 1.2.1 LE MÉTIER D'IMERYS

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys transforme des minéraux en produits de spécialité pour l'industrie grâce à des procédés techniques élaborés. Ces spécialités apportent des fonctionnalités essentielles aux produits ou aux processus de production de ses clients. Les atouts du Groupe lui assurent la rentabilité opérationnelle et un avantage compétitif sur le long terme.

#### ■ LES PRODUITS D'IMERYS

Acteur industriel de référence dans le domaine des produits de spécialités à base de minéraux, Imerys conçoit des solutions qui répondent à quatre types d'utilisation :

- **composants minéraux** : les produits du Groupe constituent un élément essentiel dans la formulation du produit du client (ex. : argile, kaolin et feldspath sont des composants majoritaires dans les céramiques sanitaires) ;

- **additifs fonctionnels** : les produits d'Imerys sont incorporés à la formulation des produits des clients pour en améliorer les propriétés mais représentent une part mineure du produit fini (ex. : kaolin, mica, talc et feldspath apportent opacité et matité aux peintures décoratives et industrielles) ;
- **aides aux procédés** : les produits du Groupe sont utilisés dans le procédé de fabrication des clients mais ne sont pas présents dans le produit final (ex. : les réfractaires monolithiques protègent les équipements industriels – tels que les hauts-fourneaux – de la chaleur, mais ne sont pas présents dans l'acier fabriqué) ;
- **produits finis** : les produits d'Imerys sont utilisés tels quels, sans transformation ultérieure par le client (ex. : tuiles).

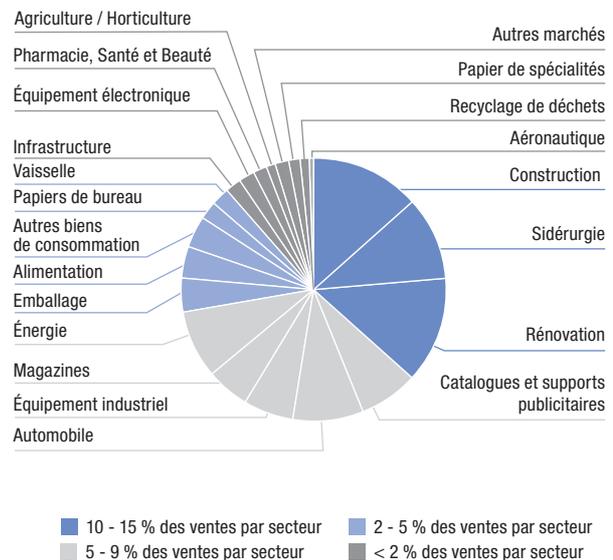
### 1.2.2 DIVERSITÉ DES APPLICATIONS ET DES MARCHÉS SERVIS

Les spécialités minérales d'Imerys sont utilisées dans un très grand nombre d'applications, par exemple :

- minéraux et solutions réfractaires pour les procédés industriels de haute température ;
- poudres de corindons pour les abrasifs ;
- agents de filtration pour les liquides alimentaires ;
- composants pour les plastiques et les polymères ;
- graphites de spécialité pour l'énergie mobile et les industries de précision (batteries lithium-ion, plaquettes de frein...) ;
- proppants céramiques pour l'exploitation du pétrole et du gaz non conventionnels ;
- quartz de haute pureté pour les semi-conducteurs ;
- composants pour les céramiques techniques ou traditionnelles ;
- agents de charge et de couchage pour papier ;
- tuiles pour la construction et la rénovation des toitures.

Ces applications sont elles-mêmes destinées à une grande diversité de marchés finaux, dont aucun n'excède 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

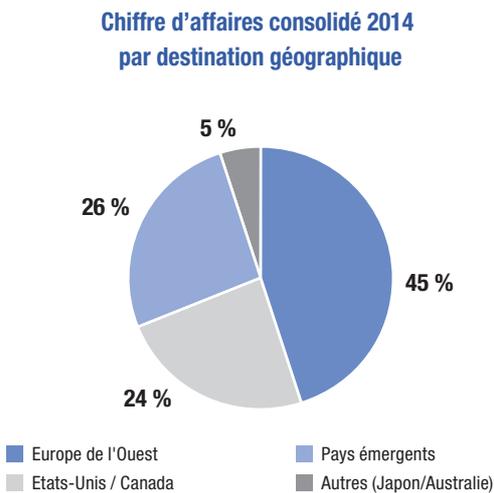
Ces marchés sont illustrés ci-dessous :



Source : estimations Imerys chiffre d'affaires 2014

## ■ PRÉSENCE MONDIALE

Présent dans près de 50 pays, avec 234 implantations industrielles, Imerys réalise plus du quart de ses ventes dans les pays émergents. L'Europe de l'Ouest représente désormais moins de la moitié de son exposition géographique :



## ■ Implantations géographiques

Les pays dans lesquels Imerys est présent sont les suivants :

- **Amérique du Nord** : Canada, États-Unis ;
- **Amérique du Sud** : Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou ;
- **Europe** : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine ;
- **Afrique** : Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Zimbabwe ;
- **Moyen-Orient** : Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Turquie ;
- **Asie & Océanie** : Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam.

Par zone géographique, les implantations industrielles se répartissent ainsi :

| Zone géographique          | Nombre d'implantations |
|----------------------------|------------------------|
| Europe et Moyen-Orient     | 114                    |
| Amérique du Nord et du Sud | 68                     |
| Asie-Pacifique et Afrique  | 52                     |

## 1.2.3 STRATÉGIE

Imerys entend se développer grâce à une combinaison de croissance organique, tirée par l'innovation, une expansion géographique et des opérations de croissance externe. Ces développements s'inscrivent dans le cadre d'une discipline financière stricte et créatrice de valeur à long terme, et la pénétration de nouveaux marchés.

### ■ ATOUTS DU GROUPE

Pour mener à bien ses ambitions stratégiques, Imerys possède de solides atouts :

- **un positionnement à forte valeur ajoutée** : les spécialités du Groupe sont formulées pour répondre aux spécifications techniques de chaque client et application, contrairement aux produits de commodité standardisés. Les prix des produits d'Imerys sont ainsi négociés de manière bilatérale, sur la base des fonctionnalités et services apportés ;
- **des actifs minéraux de grande qualité et de long terme** : lorsqu'elle est pertinente, l'intégration de la ressource minérale, en amont, permet de sécuriser la qualité de l'approvisionnement et de garantir les coûts. Imerys dispose d'une large gamme de minéraux, accroît en permanence ses ressources et détient en moyenne 20 années de réserves qui lui assurent la pérennité de ses activités ;
- **une excellence opérationnelle et un savoir-faire technologique** : le Groupe dispose d'actifs industriels et de techniques de fabrication (souvent conçues en interne), dont l'optimisation est assurée par le contrôle d'indicateurs de performance ;

- **une présence géographique et sectorielle, large et diversifiée** : Imerys est implanté dans près de 50 pays répartis sur cinq continents. Il sert une grande variété de marchés réduisant ainsi son exposition aux cycles économiques ;
- **une organisation réactive et décentralisée** : celle-ci permet à Imerys d'être flexible et de s'adapter rapidement aux changements des conditions de marché.

### ■ RENFORCEMENT DES EFFORTS DE R&D

La Direction de l'Innovation d'Imerys coordonne les efforts de recherche déployés dans les branches d'activités et porte certains projets significatifs et transversaux. Les moyens alloués à la R&D ont progressivement augmenté et les résultats sont tangibles ; plusieurs innovations de rupture sont désormais commercialisées sur le marché (proppants céramiques pour l'industrie pétrolière, carbone pour batterie lithium-ion, etc.). En 2014, cette tendance s'est poursuivie pour aboutir au lancement de plus de 75 nouveaux produits, générant un chiffre d'affaires de 449 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour plus d'informations sur les innovations, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ EXPANSION CIBLÉE DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Imerys continue son développement dans les pays émergents : au Brésil, en Asie du Sud Est et Afrique du Sud où Imerys est déjà largement implanté.

Dans chacune de ces zones, un responsable géographique a pour mission de coordonner les initiatives de développement des branches d'activité et d'accélérer la croissance du Groupe.

De plus, le Groupe souhaite renforcer sa présence dans d'autres pays ciblés où il est déjà présent au travers d'actifs miniers, industriels et/ou commerciaux. L'objectif d'Imerys est d'atteindre également une taille critique dans ces pays et d'y constituer des plateformes régionales.

## ■ PRIORITÉ DONNÉE AUX MARCHÉS À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

Afin d'améliorer son profil de croissance, le Groupe a identifié un certain nombre de marchés finaux attractifs parmi lesquels : l'automobile, l'emballage, l'énergie, l'électronique, les semi-conducteurs, l'environnement, l'hygiène-santé-beauté, l'agriculture et l'aéronautique. Imerys réalise aujourd'hui plus du quart de son chiffre d'affaires dans ces secteurs. Le Groupe continuera d'allouer des ressources accrues à ces marchés au travers de l'innovation et d'éventuelles acquisitions.

## ■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS CIBLÉE

En 2014, le Groupe a maintenu un niveau élevé d'investissements, avec la poursuite des projets lancés l'année précédente :

- troisième usine de production de réfractaires monolithiques en Inde ;
- doublement de la capacité de production pour les batteries lithium-ion en Belgique ;
- augmentation de la capacité de production de diatomite pure pour l'industrie pharmaceutique aux États-Unis ;
- augmentation de la capacité de production de talc pour le secteur automobile aux États-Unis ;
- plateforme de mélange pour minéraux céramiques au Brésil ;
- ligne de production pour abrasifs en Autriche.

Pour plus d'informations, voir [section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

## ■ STRATÉGIE D'ACQUISITIONS SÉLECTIVE

Au cours des 15 dernières années, Imerys a mené une politique d'acquisitions très active, première source d'élargissement de son portefeuille d'activités :

- dans les applications abrasives et le domaine de la fusion avec Treibacher (2000-2002) ;
- dans un nouveau marché lié à la consommation courante au travers de la filtration de liquides alimentaires (World Minerals 2005) ;

- dans les Réfractaires Monolithiques, par la consolidation d'une activité préexistante (Plibrico) avec celle de Lafarge Réfractaires (2005) puis ACE Refractories (2007) ;

- en étendant son offre fonctionnelle de minéraux avec l'acquisition du Groupe Luzenac, leader mondial du talc (2011).

Près de 80 opérations de croissance externe ont été conclues depuis 2000 pour un montant total supérieur à 2 milliards d'euros.

Le 26 février 2015, Imerys a clôturé l'acquisition des principales activités de S&B, comme annoncé le 5 novembre 2014. Acteur majeur des minéraux industriels, S&B est un acteur mondial et le leader européen de la bentonite (liants pour la fonderie, revêtements d'étanchéité, adjuvants de forage et additifs fonctionnels), le leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, de la wollastonite (additifs fonctionnels pour polymères et peintures) et des solutions à base de perlite utilisées dans les matériaux de construction et l'horticulture. Acquisition la plus importante réalisée par Imerys au cours de ces quinze dernières années, cette opération est une étape considérable dans la stratégie de développement du Groupe. Le groupe S&B est consolidé par intégration globale dans les comptes d'Imerys à compter du 1er mars 2015, et fait partie de la branche d'activités Filtration & Additifs de Performance du Groupe.

Pour plus d'informations, voir [section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

## ■ STRUCTURE FINANCIÈRE RENFORCÉE

Imerys entend assurer un retour sur capitaux employés<sup>(1)</sup> (ROCE) supérieur au coût moyen pondéré de son capital afin de maximiser la création de valeur à long terme. En 2014, le retour sur capitaux employés s'est ainsi élevé à 13,1 % (avant impôts) alors que le coût moyen des capitaux employés (taux après impôts) était estimé à 8,0 %.

La dette financière nette s'élève à 869,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, en baisse de 15,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Elle tient compte notamment du versement de 125,3 millions d'euros de dividendes, du paiement de la dernière partie du complément de prix contractuel de PyraMax Ceramics LLC, de la cession de quatre sites de Carbonates et de la perception de l'indemnité conventionnelle de rupture du contrat d'acquisition d'AMCOL.

Le 3 décembre dernier, Imerys a conclu une émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance décembre 2024, assortie d'un coupon annuel de 2%, ainsi qu'un abondement de la souche obligataire à échéance 2020 à 2,5 % pour 100 millions d'euros. Les offres ont été globalement sursouscrites 2,5 fois. Bénéficiant de conditions de marché très favorables, elles ont permis au Groupe de financer l'acquisition des principales activités de S&B et de répondre à ses besoins généraux de financement.

Ainsi, au 31 décembre 2014, et avant règlement de l'acquisition de S&B, les ressources financières totales d'Imerys s'élèvent à 2,8 milliards d'euros. Après déduction de la dette financière brute, la part disponible (hors trésorerie) s'élève à 1,3 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 5,2 ans.

(1) ROCE : Return On Capital Employed (Retour sur Capitaux Employés) : résultat opérationnel courant / moyenne des capitaux investis

La dette senior non sécurisée d'Imerys est notée "Baa-2" par Moody's avec une perspective stable, la note court terme étant "P-2" avec une perspective stable également.

En incluant la dette financière nette de S&B qui s'élevait à 225 millions d'euros au 31 décembre 2014, Imerys conserverait, à l'issue de l'opération, une structure financière solide avec un ratio de dette financière nette sur fonds propres inférieur à 60 %.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 le versement d'un dividende de 1,65 euro par action, correspondant à une hausse de + 3,1 % par rapport à celui payé en 2014, soit un montant total distribué de 125,2 millions d'euros<sup>(2)</sup> représentant 39,6 % du Résultat courant net, part du Groupe. Cette proposition est en ligne avec le taux de distribution historique pratiqué par Imerys. La mise en paiement interviendrait à compter du 12 mai 2015.

## 1.2.4 STRUCTURE GÉNÉRALE DU GROUPE

### ■ DIRECTION

Présidé par Gilles Michel, Président-Directeur Général d'Imerys, et composé de ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels, le Comité Exécutif met en œuvre la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif élabore les grandes politiques, fixe les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe, décide des plans d'actions à mettre en place par les activités opérationnelles et assure le suivi de leurs réalisations.

Les responsables des branches et des activités opérationnelles ont pour mission d'agir dans le cadre des orientations stratégiques du Groupe. Celles-ci s'articulent autour d'un plan pluriannuel, qui inclut des objectifs de croissance interne et externe.

*Pour plus de détails sur les missions, la composition et le fonctionnement du Comité Exécutif, voir paragraphe 3.2.3 du chapitre 3 du Document de Référence.*

Les quatre branches opérationnelles du Groupe sont décrites ci-dessous :

### ■ ORGANISATION

Le Groupe est organisé en activités opérationnelles centrées sur des marchés clairement identifiés. Au-delà des structures juridiques, une logique de marché et de métier est privilégiée. Orientée vers les clients, cette organisation favorise la mise en œuvre de politiques cohérentes au sein de chaque activité, tout en promouvant un principe de management décentralisé.

La composition des branches d'Imerys a été modifiée en 2014, compte tenu du projet de rapprochement stratégique avec S&B annoncé en novembre dernier. L'activité Kaolins a été intégrée dans la branche Matériaux Céramiques et les activités de S&B seront intégrées au sein de la branche Filtration & Additifs de Performance. Toutes les données financières 2014 sont, par conséquent, présentées selon la nouvelle organisation. Les données financières historiques des deux derniers exercices sont également retraitées.



**Branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités**  
1 278,6 millions d'euros, soit 35 % du chiffre d'affaires consolidé 2014 (section 1.3)  
**Dirigée par Olivier Hautin**

Carbonates  
Réfractaires Monolithiques  
Graphite & Carbone  
Solutions pour l'Exploitation Pétrolière

**Branche Filtration & Additifs de Performance**  
658 millions d'euros, soit 18 % du chiffre d'affaires consolidé 2014 (section 1.4)  
**Dirigée par Dan Moncino**

Filtration et Additifs de Performance

**Branche Matériaux Céramiques**  
1 156,9 millions d'euros, soit 31 % du chiffre d'affaires consolidé 2014 (section 1.5)  
**Dirigée par Frédéric Beucher**

Tuiles en Terre Cuite  
Minéraux pour Céramiques  
Kaolins

**Branche Minéraux de Haute Résistance**  
641,7 millions d'euros, soit 16 % du chiffre d'affaires consolidé 2014 (section 1.6)  
**Dirigée par Alessandro Dazza**

Minéraux Réfractaires  
Minéraux Fondus

Parallèlement aux organisations par marché, Imerys a nommé des Responsables Pays pour le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud. Leur mission est de coordonner les efforts locaux de développement pour toutes les branches et d'accélérer la croissance du Groupe.

La présentation des quatre branches d'activité est en ligne avec l'information sectorielle communiquée dans les états financiers consolidés du Groupe *au chapitre 6 du Document de Référence.*

<sup>(2)</sup> Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2014, avant augmentation de capital réservée à la famille Kyriacopoulos dans le cadre de l'opération de rapprochement avec S&B.

## 1.3 SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

La branche **Solutions pour l'Énergie & Spécialités** est organisée autour des quatre activités suivantes :

- Carbonates ;
- Réfractaires Monolithiques (Calderys) ;
- Graphite & Carbone ;
- Solutions pour l'Exploitation Pétrolière.

La branche produit et commercialise des solutions minérales de haute performance pour des industries très techniques : secteurs des biens de consommation et du papier avec l'activité **Carbonates**, industries de haute température servies par l'activité **Réfractaires Monolithiques**, des applications de **Graphite & Carbone** liées à l'énergie mobile, et l'**Exploitation Pétrolière** et **Gazière**.

Chaque activité est décrite de manière détaillée dans les pages suivantes.

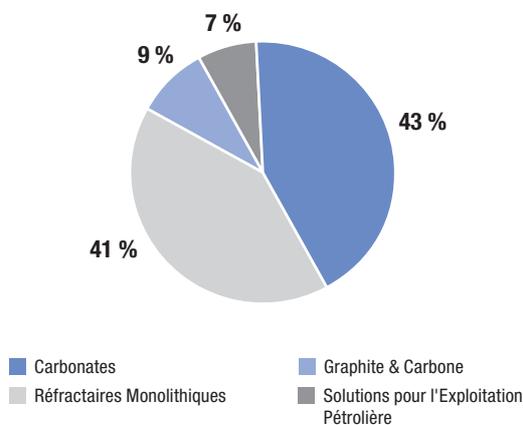
### ■ FAITS MARQUANTS 2014

En 2014, le périmètre la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités a évolué avec la cession de quatre sites de carbonate pour papier et l'acquisition de deux sociétés respectivement pour les activités Réfractaires Monolithiques et Carbonates : Termorak, société finlandaise spécialisée dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires, et Kinta Powdertec Sdn Bhd, un producteur de carbonate de calcium naturel destiné aux industries des plastiques, polymères et revêtements de surface en Malaisie. Leur intégration rapide au sein des activités existantes a déjà généré des synergies commerciales.

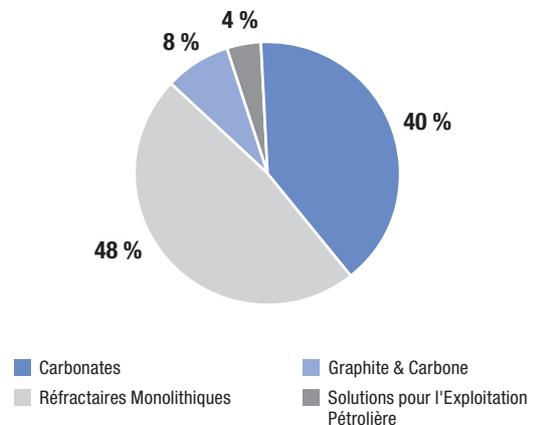
Le chiffre d'affaires de la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités s'établit, au 31 décembre 2014, à 1 279 millions d'euros, représentant 35 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La branche compte 76 sites industriels dans 28 pays.

Chiffre d'affaires 2014 : 1 279 millions d'euros



4 958 salariés au 31 décembre 2014



(en millions d'euros)

|                               | 2014    | 2013    | 2012    |
|-------------------------------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires            | 1 278,6 | 1 248,2 | 1 287,9 |
| Résultat opérationnel courant | 149,5   | 128,1   | 143,2   |
| Marge opérationnelle          | 11,7 %  | 10,3 %  | 11,1 %  |
| Investissements comptabilisés | 84,5    | 89,5    | 98,3    |

Pour plus d'informations, voir *paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence*.

## 1.3.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

| Activité  | Marchés   | Positions concurrentielles <sup>(1)</sup>  | Principales applications  | Produits  |
|---|---|--|---|---|
| <b>CARBONATES</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture</li> <li>Alimentation</li> <li>Hygiène &amp; Santé</li> <li>Produits de consommation courante &amp; Emballages</li> <li>Automobile</li> <li>Construction</li> <li>Équipement industriel</li> <li>Papier</li> <li>Carton &amp; Emballage <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conteneurs en carton</li> <li>- Carton d'emballage</li> <li>- Papier de spécialité</li> </ul> </li> </ul> | <p><b>N° 1 mondial</b><br/>des minéraux pour films polymères à porosité contrôlée</p> <p><b>N° 2 mondial</b><br/>des carbonates pour papier</p>  | Produits de charge & de couchage<br><b>(additifs fonctionnels) et aides aux procédés</b><br><b>Additifs fonctionnels pour :</b><br>Joints<br>Adhésifs<br>Peintures<br>Revêtements & Matériaux de construction<br>Polymères & Films<br>Substrats catalytiques<br>Caoutchouc<br>Papier<br>Plastiques<br>Hygiène | Carbonate de calcium naturel (GCC)<br>Carbonate de calcium précipité (PCC)<br>Chaux   |
| <b>RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES (CALDERYS)</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sidérurgie</li> <li>Fonderie</li> <li>Aluminium</li> <li>Ciment</li> <li>Valorisation énergétique des déchets</li> <li>Production d'énergie</li> <li>Pétrochimie</li> <li>Construction et réparation de fours industriels</li> </ul>   | <p><b>N° 1 mondial</b><br/>des réfractaires monolithiques silico-alumineux</p>   | <p><b>Réfractaires monolithiques (aides aux procédés) Formes préfabriquées</b></p>  | <p><b>Réfractaires monolithiques</b><br/>Bétons coulés/vibrés<br/>Bétons coulés QD™ (Quick Dry)<br/>Produits de projection<br/>Masses à damer<br/>Pisés secs<br/>Masses de bouchage</p> <p><b>Prestation de service complète pour l'industrie réfractaire</b><br/>(conception et installation)</p> <p><b>Formes préfabriquées</b></p> |
| <b>GRAPHITE &amp; CARBONE</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie mobile</li> <li>Appareils électroniques &amp; électriques</li> <li>Automobile &amp; Transport</li> <li>Équipement industriel</li> <li>Pétrole &amp; Gaz</li> <li>Sidérurgie</li> </ul>   | <p><b>N° 1 mondial</b><br/>du graphite pour piles alcalines</p> <p><b>N° 1 mondial</b><br/>des additifs conducteurs pour batteries Li-ion</p> <p><b>N° 1 mondial</b><br/>des lubrifiants pour la protection des tubes sans soudure</p> <p><b>N° 1 mondial</b><br/>du graphite lamellaire naturel</p> | <p><b>Additifs fonctionnels pour :</b><br/>Batteries alcalines et Li-ion<br/>Déformation à chaud du métal<br/>Friction et polymères électriquement et thermiquement conducteurs</p>   | Noir de carbone<br>Cokes<br>Graphites naturels<br>Carbure de silicium<br>Graphites synthétiques   |
| <b>SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels</li> </ul>  |  | <p><b>Aides au procédé :</b><br/>Boues de forage pour gisements pétroliers<br/>Ciments pour puits pétroliers<br/>Stimulation de puits de forage</p>   | Bentonite<br>Carbonate de calcium<br>Diatomite<br>Graphite<br>Métakaolin<br>Mica<br>Perlite<br>Proppants céramiques   |

(1) Estimations Imerys.

## 1.3.2 CARBONATES

L'activité **Carbonates** produit du carbonate de calcium naturel (GCC) et précipité (PCC) incluant notamment le marbre, le calcaire, la craie et la dolomite – pour servir, sur des marchés locaux, les industries du papier et de l'emballage ainsi que les applications de minéraux de performance (polymères, caoutchouc, hygiène, santé & beauté, construction...). Ses réserves minérales se trouvent partout dans le monde.

En janvier 2014, le Groupe a cédé quatre sites industriels de transformation de carbonate situés en Europe et aux États-Unis, ainsi qu'un site de production en Tunisie, au troisième trimestre. Par ailleurs, en juillet 2014, Imerys a fait l'acquisition de Kinta Powdertec Sdn Bhd, un producteur de carbonate de calcium naturel destiné aux industries des plastiques, polymères et revêtements de surface en Malaisie.

Le site de production de chaux au Brésil (Doresópolis, Minas Geiras), achevé en 2013, sert d'ores et déjà les marchés brésiliens de la sidérurgie, du papier, de la chimie, de l'environnement, de l'agriculture et de la construction.

### ■ PRODUITS

L'activité Carbonates propose une large gamme de carbonates de calcium naturels (GCC) ou précipités (PCC), utilisés comme additifs fonctionnels dans les applications de charge et de couchage ou comme aides aux procédés.

- Le **carbonate de calcium naturel (GCC)** provient de la craie, du calcaire et du marbre. Le GCC est obtenu par broyage des carbonates issus des gisements à ciel ouvert ou souterrains. Il subit ensuite des transformations pour développer les propriétés recherchées dans les applications finales. Apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines, le GCC est essentiellement employé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie papetière. Il est également utilisé dans les applications de minéraux de performance telles que les peintures et revêtements de surface, les plastiques et les joints, ainsi que dans des produits liés à la purification de l'air et à l'environnement. Le Groupe dispose d'importantes réserves de GCC en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Chine, en Europe et en Asie du Sud Est ;
- Le **carbonate de calcium précipité (PCC)** est produit artificiellement, par lot, dans des unités de production totalement intégrées aux sites de production des clients, à partir de calcaire naturel, par chauffage puis précipitation de la chaux ainsi obtenue lors de la mise en contact avec du gaz carbonique. Ce procédé contrôlé aboutit à la fabrication d'un pigment doté de forme et de taille précises, et conférant au produit fini d'excellentes propriétés optiques. Le PCC est principalement employé dans l'industrie papetière comme produit de charge ou de couchage, ainsi que dans les applications de minéraux de performance comme les peintures, les enduits et les plastiques. Le Groupe fabrique des produits de charge à base de PCC et

des pigments de couchage à base de chaux calcinée dans ses usines d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie du Sud Est. Les usines d'Imerys produisent des cristaux très purs de carbonate de calcium, dont la taille et la forme sont précisément conçues pour répondre aux fonctionnalités finales requises ;

- La **chaux** est produite à partir de calcaire naturel, par chauffage. Ses principales applications sont la sidérurgie, le traitement des eaux, l'industrie du sucre, la désulfuration de gaz, la construction et la production de carbonate de calcium précipité. Imerys produit de la chaux au Brésil grâce à un calcaire naturel très pur et d'une remarquable brillance et au Mexique à partir d'un gisement de très bonne qualité à faible teneur en métaux lourds qui permet de servir les applications pharmaceutiques et alimentaires.

### ■ APPLICATIONS

Les carbonates sont valorisés et commercialisés dans le monde entier. Ils sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances et en faciliter la transformation, afin de réduire le coût global de la matière première.

Les applications sont multiples :

- **Peintures & enduits** : Imerys dispose d'une gamme de carbonates de calcium utilisés comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissure et anticorrosion ;
- **Plastiques, films et emballages polymères** : le développement d'applications toujours plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences attendues en matière de charges et de propriétés spécifiques. Pour répondre à cette demande, Imerys dispose d'une large gamme de minéraux de haute qualité, dont les carbonates de calcium ;
- **Caoutchoucs** : les carbonates de calcium sont utilisés dans de nombreuses applications destinées à l'industrie du caoutchouc. Les minéraux blancs d'Imerys facilitent la transformation, apportent la perméabilité, une importante résistance chimique, des effets barrière ainsi qu'une blancheur et des propriétés mécaniques ;
- **Joints & adhésifs** : les carbonates de calcium finement broyés sont utilisés dans une gamme étendue de joints et adhésifs, pour améliorer leurs propriétés rhéologiques et réduire leur teneur en eau ou en composés volatils. Certains produits sont rendus hydrophobes grâce à des revêtements d'acide stéarique destinés à limiter l'absorption d'humidité, faciliter la manipulation et améliorer la dispersion ;
- **Santé & beauté** : les carbonates de calcium sont présents dans une large gamme de produits de soins comme le dentifrice ou le savon ;

- **Papier** : les carbonates de calcium sont ajoutés soit en tant que produits de charge à la fibre de cellulose dès le début du processus de fabrication, soit comme produits de couchage, en combinaison avec différents pigments, agents liants et composants chimiques. Les carbonates constituent des aides aux procédés toujours plus répandues dans les industries de la pulpe de bois, du papier et du carton.
- **Autres applications de niche** : Imerys offre une large gamme de minéraux qui améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du

paysage, les boues de forage et l'hygiène corporelle. Ces minéraux comprennent, par exemple, des granulats de marbre blanc utilisés pour les enduits de piscines ou des produits à base de calcaire naturel pour l'entretien des pelouses. Les carbonates de calcium sont utilisés dans des systèmes de traitement d'eau, pour l'assainissement de l'air et dans le secteur de l'énergie.

Pour plus d'informations sur les innovations, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

L'activité Carbonates dispose de 45 implantations industrielles réparties dans 18 pays.

|       | Europe & Moyen-Orient | Amériques | Asie-Pacifique |
|-------|-----------------------|-----------|----------------|
| GCC   | 9                     | 10        | 14             |
| PCC   | 1                     | 8         | 2              |
| Chaux |                       | 1         |                |

### Qualité

L'activité Carbonates est engagée dans un processus de certification avec 28 sites industriels certifiés ISO 9001.

### ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **GCC** : Omya (Suisse) et divers concurrents locaux ;
- **PCC** : SMI (États-Unis) ; Omya (Suisse) ;
- **Chaux** : ICAL (Brésil) ; Lhoist (Belgique).

## 1.3.3 RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES

Sous la marque **Calderys**, l'activité **Réfractaires Monolithiques** développe et commercialise des réfractaires monolithiques : ces spécialités sont utilisées pour la construction et la réparation de revêtements réfractaires soumis à des températures élevées et des conditions de sollicitation intenses. Les réfractaires monolithiques sont des produits semi-finis, dont la formulation inclut des minéraux réfractaires, des agents liants et des additifs. Ils doivent être dissous dans de l'eau, avant d'être posés pour prendre leur forme définitive dans le four, sur site.

Les réfractaires monolithiques se substituent aux briques réfractaires : ils représentent désormais 45 % du marché total des réfractaires dans les économies développées, en raison de leurs avantages intrinsèques : facilité et rapidité d'installation, pose sans joint, adaptabilité à toutes les formes de fours – même les plus complexes – et cycle de production très court. Pour répondre aux besoins de ses clients, Calderys a développé une très forte expertise technique dans l'élaboration, la production et l'installation de solutions réfractaires, et la gestion de projets.

Avec des services de conception, d'ingénierie et de supervision de l'installation des produits, Calderys est en mesure de prendre en charge tous types de projets.

Après Indoporlen (Indonésie) en juin 2013 et Tokai (Japon) en juillet 2013, le Groupe a réalisé en février 2014 l'acquisition de la

société finlandaise Termorak qui lui a permis de se renforcer dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires pour les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques. Cette acquisition renforce les parts de marchés du Groupe en Finlande, en Russie et dans les pays baltes. En 2014, Calderys a livré de nombreux projets de grande envergure, dont un four à induction à creuset en Chine et une usine pour la production du ciment pour l'un des plus grands conglomerats en Inde.

La croissance de Calderys est fondée sur les trois axes suivants :

- l'expansion géographique : dans les pays émergents, les ventes ont représenté en 2014 près de 50 % de l'activité totale de Calderys, grâce notamment aux bons résultats du site acquis en 2013 en Indonésie. En Europe, et en Finlande en particulier, l'acquisition de Termorak a non seulement permis d'élargir la base clients mais également une diversification dans les industries de la pétrochimie et du papier ;
- l'extension de l'activité projets depuis le métier de formulation de solutions réfractaires vers une approche intégrée, permettant de fournir des solutions complètes ;
- l'innovation, facteur essentiel pour s'adapter aux pratiques locales et aux nouveaux besoins du marché. Ainsi, Calderys développe et améliore en permanence les solutions fournies.

## ■ PRODUITS ET SERVICES

Les produits de Calderys sont constitués de matières premières minérales, naturelles ou synthétiques, comme les chamottes, l'andalousite, la mullite, la bauxite, l'alumine tabulaire ou fondue (monolithiques silico-alumineux ou "monolithiques acides"), les spinelles, la magnésie, la dolomite ("monolithiques basiques") auxquelles sont incorporés des liants (ciments réfractaires, argiles ou additifs). Les monolithiques sont posés en utilisant différentes techniques et principalement le coulage, la projection ou le bouchage. Calderys propose également un service complet : de la conception de la solution à son installation et sa maintenance.

Les efforts d'innovation de Calderys se concentrent sur l'amélioration des performances de ses produits, leur facilité d'utilisation et la diminution de leur empreinte environnementale. En 2014, Calderys a consacré d'importantes ressources pour intégrer des matières recyclées dans sa chaîne logistique, amélioré les formules des sociétés intégrées afin de pouvoir offrir des solutions plus efficaces aux marchés en développement et anticipé les réglementations environnementales.

Pour plus d'informations sur la R&D et les innovations, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ APPLICATIONS

Les réfractaires monolithiques de Calderys sont des spécialités utilisées dans toutes les industries nécessitant des hautes températures : la sidérurgie, les fonderies de métaux ferreux et non ferreux (y compris l'aluminium), les centrales électriques, les incinérateurs, les chaudières à biomasse, ainsi que l'industrie du ciment et les usines pétrochimiques.

Calderys est particulièrement bien positionné pour fournir des solutions tout au long des étapes sensibles du processus de

production : sur les hauts fourneaux et les rigoles de hauts fourneaux dans la sidérurgie, sur les cyclones et les zones de combustion dans les cimenteries ou sur les unités de récupération de soufre dans la pétrochimie, ainsi que sur les marchés à croissance rapide comme celui de la valorisation énergétique des déchets. En complément des réfractaires monolithiques fabriqués par Calderys, la gamme de produits comprend des formes prêtes à l'emploi, des isolants, des systèmes d'ancrage et autres accessoires.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

L'activité Réfractaires Monolithiques dispose de 22 sites industriels dans 17 pays, répartis de la façon suivante :

| Europe | Asie-Pacifique & Afrique |
|--------|--------------------------|
| 11     | 11                       |

### Qualité

Calderys s'attache à livrer, partout dans le monde, des produits de qualité identique. Grâce à un système de comparaisons et une base de données scientifiques, l'activité sélectionne localement les matières premières appropriées, correspondant au niveau de qualité requis. 16 sites sont certifiés ISO 9001.

## ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

RHI (Autriche) ; Vesuvius (Belgique) ; Krosaki Harima (Inde, Japon).

## 1.3.4 GRAPHITE & CARBONE

L'activité **Graphite & Carbone** (Timcal) d'Imerys est le leader mondial des applications techniques du graphite et du noir de carbone de haute performance. Elle bénéficie d'une présence géographique mondiale (Amérique du Nord, Europe, Asie), offre à ses clients internationaux une gamme complète de solutions à base de poudre de carbone et propose également des services associés.

L'activité Graphite & Carbone produit et commercialise une large variété de poudres de graphite synthétique, de noirs de carbone conducteurs et de dispersions à base d'eau de qualité constante. Elle bénéficie également de réserves de graphite naturel de grande qualité au Canada, associées à un processus de fabrication de haute température à la pointe de la technologie (synthèse, cristallisation). Le développement et la combinaison des propriétés physiques obtenues telles que la pureté, la structure cristalline, la taille des particules, la forme, la surface spécifique ont permis d'élargir la gamme des spécialités.

Pour plus d'informations sur la R&D et les innovations, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ PRODUITS

Les principales familles de produits de l'activité Graphite & Carbone sont les suivantes :

- le **graphite synthétique**, produit en Suisse et issu d'un procédé complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température ;
- le **noir de carbone** conducteur, vendu sous forme de poudres ou de granulés ;
- les **paillettes de graphite naturel**, produites à Lac-des-Îles (Province du Québec, Canada), la plus importante mine de graphite d'Amérique du Nord ;
- le **graphite naturel** transformé ; les solutions de graphite vendues sous forme d'additifs, de poudres, de mélanges et de dispersions aqueuses ;
- le **carbure de silicium**.

Une présentation détaillée de ces minéraux et des produits dérivés figure dans la [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ APPLICATIONS

Les produits de l'activité Graphite & Carbone sont adaptés aux besoins de ses clients, en leur fournissant des produits et des services de haute qualité dans chaque domaine d'application.

- **Énergie mobile** : l'activité est le leader mondial du marché très dynamique de l'énergie mobile, grâce à la variété de ses additifs fonctionnels, allant des poudres de graphite et de noir de carbone aux revêtements conducteurs pour les boîtiers de batteries. Le graphite est utilisé dans les piles alcalines (comme additif multi-fonctions), les piles Zn-C, les batteries rechargeables lithium-ion (pour équipements électroniques mobiles et véhicules électriques et hybrides), les piles à combustibles (systèmes de conversion d'énergie chimique en électricité, grâce à l'approvisionnement continu en combustible), les super conducteurs ou les revêtements pour boîtiers de piles ;
- **Produits d'ingénierie** : en combinant ses graphites naturels et synthétiques, l'activité propose des produits sur mesure répondant aux spécifications physiques et chimiques pointues de diverses industries. Par exemple, dans l'industrie automobile, ses produits sont des constituants minéraux destinés aux plaquettes de frein, revêtements d'embrayage, joints d'étanchéité, poudres de fer métallurgiques et balais de carbone. Les produits s'adressent également à des applications telles que les feuilles de carbone (échange de chaleur), les céramiques frittées, les métaux durs, les mines de crayons, les poudres pour lubrifiants, les catalyseurs et les diamants synthétiques ;
- **Additifs pour polymères** : avec les gammes de produits noir de carbone hautement conducteurs et graphites synthétiques, l'activité s'adresse au marché de niche que sont les polymères conducteurs. Les applications comprennent les revêtements conducteurs, les résines et les plastiques (utilisés dans des boîtiers électroniques, ou pour des applications liées à la sécurité, à l'automobile et à la fourniture d'énergie) ;

- **Déformation à chaud du métal** : sur ce secteur très dépendant des activités de forage pétrolier, elle dispose d'un savoir-faire fondé sur sa parfaite connaissance des dispersions graphitiques pour la déformation à chaud du métal (lubrification du mandrin), le décalaminage, la fonderie et des débouchés similaires ;
- **Réfractaires et produits de la métallurgie** constituent des applications significatives en volume pour l'activité Graphite & Carbone, notamment les briques, les monolithiques, les additifs carbonés et les revêtements de couverture des métaux.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

Les 7 implantations industrielles de l'activité Graphite & Carbone sont réparties dans 6 pays, comme suit :

| Europe | Amérique du Nord | Asie-Pacifique |
|--------|------------------|----------------|
| 2      | 3                | 2              |

### Qualité

6 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

## ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Kropfmühl, Orion (Allemagne) ; Cabot (Belgique) ; Nacional de Grafite (Brésil) ; Asbury, Superior Graphite (États-Unis) ; Chuetsu, Denka, KBIC et Nippon Kokuen (Japon) et de nombreux producteurs chinois.

## 1.3.5 SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Depuis 2010, à l'issue d'un programme interne d'innovation qui s'était notamment traduit par le dépôt de plusieurs brevets industriels, Imerys a développé son activité de ventes de proppants et d'additifs minéraux de forage dans les Solutions pour l'Exploitation Pétrolière. Après la mise en service, en 2012, de sa première ligne de production de proppants céramiques construite à Andersonville (Géorgie, États-Unis), Imerys a accéléré sa montée en puissance dans ce secteur pour servir le marché nord américain de l'extraction de pétrole et gaz non conventionnels, avec le rachat de PyraMax Ceramics LLC. Cette usine de fabrication de proppants céramiques, basée à Wrens (Géorgie, États-Unis), comprenant deux lignes de production est montée en puissance comme prévu en 2014.

## ■ PRODUITS

Les produits fabriqués par les Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont utilisés pour leur résistance mécanique et chimique ainsi que pour leurs propriétés thermiques par les industries de production gazière et pétrolière.

Les principaux produits de l'activité sont les suivants :

- **Proppants céramiques** : granules sphériques en céramique fabriquées en Géorgie (États-Unis) à partir de kaolin bauxitique ; ces produits sont principalement utilisés dans la production de gaz et de pétrole non conventionnels pour maintenir ouvertes les fractures de la roche provoquées par la fracturation hydraulique ;

- **Solutions minérales** : l'activité fournit des produits minéraux utilisés dans diverses applications de forage de pétrole et de gaz :
  - les carbonates de calcium sont utilisés comme agent de charge et de soutènement pour réduire les pertes de filtration dans les fluides et les boues de forage,
  - la perlite et les terres de diatomée sont utilisées dans la filtration de l'eau et des fluides de forage,
  - les perlites, diatomites et métakaolins peuvent également servir comme additifs dans les applications de cimentation ;
- **Propynite™** : proppant cylindrique de haute performance produit en Italie, permettant un contrôle du reflux des particules et une conductivité renforcée.

Une présentation détaillée des minéraux figure en [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ APPLICATIONS

Les principales applications des Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

- **Stimulation de puits** pour les industries du gaz et du pétrole : les proppants produits par Imerys sont des granules de haute technologie, essentielles à la production de gaz et de pétrole non conventionnels, obtenues par fracturation hydraulique. La fracturation est le procédé par lequel de l'eau est injectée dans le sol pour créer des fissures dans les réservoirs, afin de faciliter

l'extraction de pétrole ou de gaz. Les proppants permettent de maintenir les fissures ouvertes, en combinant une grande résistance mécanique et une faible densité. Les proppants utilisés dans l'industrie sont naturels (sables) ou manufacturés (proppants céramiques). Les proppants céramiques bénéficient d'une meilleure résistance à la pression et permettent une meilleure rentabilité des gisements ;

- **Boues de forage** : l'activité produit et commercialise également toutes les spécialités utilisées dans les boues de forage, les ciments pour puits pétroliers et le traitement des déchets.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

Les deux implantations industrielles des Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont situées en Géorgie (États-Unis).

### Qualité

Imerys est fermement engagé dans l'amélioration de la qualité et s'efforce de fournir des produits de qualité identique partout dans le monde.

## ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Carboceramics (États-Unis).

## 1.4 FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

La branche **Filtration & Additifs de Performance** sert un grand nombre d'industries (agro-alimentaire, plastiques, peintures, caoutchouc, catalyse, papier, santé, hygiène & beauté, etc.). Son activité est entraînée par l'évolution de la consommation courante (boissons, alimentation, magazines, etc.), ainsi que par la demande en biens d'équipement (notamment, l'automobile) et en construction (neuf et rénovation).

À partir d'une vaste gamme de réserves minérales de haute qualité (talc, mica, diatomite, perlite, vermiculite) et grâce à la maîtrise des techniques nécessaires à leur transformation, cette branche d'activité sert l'industrie agro-alimentaire ainsi qu'un grand nombre d'industries intermédiaires (plastiques, peintures, caoutchouc, catalyse, papier, santé, hygiène & beauté, etc.).

La branche Filtration & Additifs de Performance fournit à ses clients des solutions sur mesure dans des domaines techniques : ainsi, la composition chimique, la morphologie, les propriétés mécaniques, la résistance thermique et chimique, le respect des normes alimentaires et pharmaceutiques sont des critères clés. Le développement de partenariats étroits avec ses clients est également essentiel sur tous les marchés.

### ■ FAITS MARQUANTS 2014

L'innovation est un élément essentiel de la croissance de la branche d'activité Filtration & Additifs de Performance. Environ 40 nouveaux produits ont été lancés dans un grand nombre d'applications finales, dont l'agro-alimentaire, les peintures, les plastiques, le caoutchouc et des domaines techniques.

L'activité Kaolins a été intégrée dans la branche Matériaux Céramiques au cours de l'année. *Voir chapitre 1, section 1.5 du Document de Référence.*

Le chiffre d'affaires de la branche Filtration & Additifs de Performance s'établit à 658 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit 18 % du chiffre d'affaires consolidé d'Imerys.

La branche compte 45 implantations industrielles dans 16 pays.

### Chiffre d'affaires 2014 : 658 millions d'euros

### 2 518 salariés au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)                     | 2014   | 2013   | 2012   |
|---|--------|--------|--------|
| Chiffre d'affaires                        | 658,0  | 634,8  | 634,8  |
| Résultat opérationnel courant             | 113,4  | 100,8  | 90,3   |
| Marge opérationnelle courante             | 17,2 % | 15,9 % | 14,2 % |
| Investissements industriels comptabilisés | 42,9   | 27,7   | 30,0   |

Pour plus d'informations, *voir paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence.*

## 1.4.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

| Activité                            | Marchés   | Positions concurrentielles <sup>(1)</sup>   | Principales applications  | Produits   |
|-------------------------------------|---|---|---|--|
| <b>MINÉRAUX<br/>DE PERFORMANCE</b>  | Agriculture<br>Alimentation<br>Hygiène & Santé<br>Produits de consommation courante & Emballages<br>Automobile<br>Construction<br>Équipement industriel<br>Papier | <b>N° 1 mondial</b><br>du talc pour plastiques, peintures, papier, céramiques, santé & beauté<br><b>N° 1 mondial</b><br>du mica<br><b>N° 1 mondial</b><br>du mica pour les plastiques et revêtements de haute performance | <b>Additifs fonctionnels pour :</b><br>Enduits<br>Adhésifs<br>Peintures<br>Revêtements & Matériaux de construction<br>Polymères & Films<br>Substrats catalytiques<br>Caoutchouc<br>Peinture<br>Céramiques<br>Papier<br>Hygiène  | Mica<br>Talc   |
|                                     |   | <b>N° 1 mondial</b><br>des produits à base de diatomite   | <b>Aides aux procédés pour filtration de :</b><br>Bière, jus de fruits<br>Huiles alimentaires<br>Alimentation<br>Produits chimiques industriels<br>Produits pharmaceutiques<br>Édulcorants<br>Eau, vin  |  |
| <b>MINÉRAUX<br/>POUR FILTRATION</b> | Alimentation & Boissons<br>Produits pharmaceutiques & chimiques<br>Agriculture<br>Construction<br>Automobile  | <b>N° 1 mondial</b><br>des produits à base de diatomite et de perlite pour la filtration  | <b>Additifs fonctionnels pour :</b><br>Agriculture<br>Polymères<br>Caoutchouc, vernis<br>Peinture, composites<br>Cosmétiques<br>Substrats catalytiques<br>Isolation, isolation cryogénique et phonique<br>Toiture<br>Réfractaires<br>Revêtements de freins<br>Papier<br>Films polymères | Diatomite<br>Perlite expansée & Minerai de perlite<br>Produits silico-alumineux<br>Vermiculite |

(1) Estimations Imerys.

## 1.4.2 FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

Les minéraux de l'activité **Filtration & Additifs de Performance** sont indispensables à une gamme étendue d'application, dont l'agro-alimentaire et un grand nombre d'industries intermédiaires (plastiques, peinture, caoutchouc, catalyse, pharmacie, hygiène, beauté, etc.). Grâce à un large portefeuille de matières premières apportant une gamme étendue de propriétés, les **Minéraux de Performance** fournissent des marchés de niche en croissance pour lesquels la performance additionnelle est capitale. Les **Minéraux pour Filtration** constituent le premier fournisseur mondial de diatomite et de produits à base de perlite expansée destinés à la filtration. L'activité est également un producteur de vermiculite dont les principaux gisements sont situés au Zimbabwe.

La croissance de l'activité Filtration & Additifs de Performance repose sur les trois axes suivants :

- l'extension de l'offre produit et le développement de nouvelles applications, fondés sur l'innovation ;
- l'expansion géographique dans les pays émergents avec un développement ciblé au Brésil, en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie (Inde) ;
- l'amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle.

L'activité Filtration & Additifs de Performance développe en permanence sa gamme de minéraux de qualité. L'activité s'appuie sur trois centres de Recherche & Développement basés en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que sur deux laboratoires régionaux situés au Brésil et aux États-Unis.

Pour plus d'informations sur la R&D et l'innovation, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

### ■ PRODUITS

#### Minéraux de Performance

Les minéraux utilisés par les **Minéraux de Performance** sont principalement le mica et le talc. La composition chimique, la forme et la distribution des particules diffèrent considérablement, apportant des propriétés remarquables aux produits finaux comme une blancheur exceptionnelle, une forte résistance mécanique ou encore une excellente rhéologie. Grâce à la connaissance approfondie des propriétés des minéraux industriels, les procédés de transformation sont adaptés aux applications finales, afin de satisfaire les besoins des clients.

Une présentation détaillée figure à la [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

#### Minéraux pour Filtration

Les principaux produits conçus par les Minéraux pour Filtration sont issus de la diatomite, de la perlite et de la vermiculite. L'activité fournit également d'autres produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium, destinés à des applications de spécialité.

La diatomite et la perlite sont deux minéraux naturels bénéficiant de propriétés uniques : faible densité, inertie chimique, surface de contact élevée et grande porosité. Les produits des Minéraux pour Filtration sont recherchés dans de nombreuses applications, en particulier comme substrat de filtration ou charges fonctionnelles. De par ses propriétés, la vermiculite complète la gamme de produits des Minéraux pour Filtration dans certaines applications de la construction, de l'agriculture, de l'isolation et s'intègre dans les produits retardateurs de feu.

Une présentation détaillée de ces minéraux figure à la [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

### ■ APPLICATIONS

Compte-tenu des propriétés complémentaires des minéraux de ces deux activités, l'activité Filtration & Additifs de Performance est bien positionnée pour servir des clients communs. La collaboration et le partage des ressources entre ces deux activités ont lieu au cas par cas, pour créer des synergies qui permettent de proposer une offre de produits unique aux marchés finaux suivants :

- **Biens de consommation courante ou durable et emballages** : produits alimentaires et boissons, cosmétiques, produits pharmaceutiques et compléments alimentaires, produits d'hygiène comme le dentifrice et le savon, les équipements électroménagers, etc. ;
- **Industrie automobile** : pièces en plastique comme les pare-chocs, les tableaux de bord, pièces de moteurs, équipements intérieurs ou extérieurs, pneus et caoutchouc, etc. ;
- **Produits industriels** : plastiques de haute technologie, peintures pour équipements lourds ou pièces détachées, etc. ;
- **Construction** : matériaux pour bâtiments résidentiels ou commerciaux tels que les peintures décoratives ou isolantes, les clôtures, les câbles électriques en plastique, les revêtements antidérapants pour tapis, les adhésifs, les colles et les infrastructures nécessitant des peintures routières industrielles, etc.

#### Minéraux de Performance

Les Minéraux de Performance sont valorisés et commercialisés dans le monde entier. Ils sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances et en faciliter la transformation, afin de réduire le coût total de la matière première.

Les applications sont multiples :

- **Peintures & enduits** : les micas et le talc sont utilisés comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissure et anticorrosion ;

- **Plastiques, films et emballages** : pour répondre au développement d'applications toujours plus sophistiquées, Imerys dispose d'une gamme étendue de micas et talcs de haute qualité ; le talc améliore la rigidité, la résistance aux chocs, la stabilité dimensionnelle des pièces automobiles thermoplastiques et des plastiques utilisés dans les biens de consommation (appareils ménagers, emballages souples et rigides, etc.). Les polymères renforcés à base de talc et de mica sont de plus en plus utilisés par l'industrie automobile car ils contribuent à la réduction du poids des véhicules ;
- **Caoutchoucs** : le talc sert de nombreuses applications destinées à l'industrie du caoutchouc, en apportant perméabilité, résistance chimique, des effets barrière ainsi que la blancheur et des propriétés mécaniques. Le talc est en particulier utilisé dans les joints, tuyaux, membranes, câbles, pneus et divers caoutchoucs industriels pour améliorer leur processus de fabrication ainsi que leur perméabilité, leurs propriétés électriques, la résistance au feu et les propriétés mécaniques (résistance à la déchirure des pièces automobiles, pneus, bouchons pharmaceutiques, biens industriels) ;
- **Santé & beauté** : le talc procure de la douceur aux poudres corporelles, un aspect soyeux au maquillage et augmente la douceur des savons tout en réduisant le coût de leurs formulations. Minéral inerte, le talc constitue également un excellent excipient pharmaceutique et un support de poudres médicamenteuses. Le talc est un agent d'enrobage dans les comprimés et intervient dans d'autres applications pharmaceutiques ;
- **Papier & emballage** : le talc est utilisé comme agent de charge et agit comme aide au procédé pour l'adsorption d'impuretés organiques ("pitch control") dans le papier afin d'améliorer la qualité et la blancheur, en particulier du papier recyclé. Ce minéral peut également constituer une alternative respectueuse de l'environnement en se substituant à des solutions chimiques dans la chaîne de fabrication du papier ;
- **Céramiques** : le talc est utilisé dans les supports alvéolaires en cordiérite, une pièce essentielle dans la technologie céramique désormais communément utilisée dans le monde entier à l'intérieur des pots d'échappement de véhicules, camions, bus ainsi que dans les engins de chantier (équipements miniers, agricoles et de construction) ;
- **Autres applications de niche** : Imerys offre une large gamme de minéraux qui améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du paysage, les boues de forage et l'hygiène corporelle.

## Minéraux pour Filtration

- **Filtration de produits alimentaires & boissons** : la diatomite et la perlite expansée bénéficient d'une taille et d'une forme de particules, d'une structure et d'une densité idéales pour être utilisées comme aide au procédé pour la filtration de la bière, des édulcorants, de l'eau, du vin, du thé et des huiles alimentaires ;
- **Pharmacie et industrie chimique** : dans ces deux secteurs, la diatomite constitue un agent de charge fonctionnel et une aide au procédé. Utilisée dans la filtration pour ses propriétés intrinsèques, elle intervient également comme charge fonctionnelle dans les produits cosmétiques, pharmaceutiques et chimiques. La diatomite est aussi un composant essentiel du processus de fractionnement du sang, dans le monde entier. La perlite sert de charge fonctionnelle et abrasive dans les applications dentaires. La diatomite et la perlite expansée sont aussi utilisées comme substrat de raffinage du biodiesel ;
- **Matériaux de construction** : les produits à base de perlite et de perlite expansée procurent plusieurs propriétés. Utilisés comme additifs fonctionnels, ils contribuent à l'efficacité des applications d'isolation thermique et cryogénique, d'insonorisation, ainsi que dans les matériaux de construction, les revêtements de surface et dans la toiture. La vermiculite est vendue aux secteurs de l'isolation, de l'insonorisation, de la protection anti-incendie et du bâtiment, pour ses propriétés de légèreté, de résistance thermique, de forte absorption et de faible densité ;
- **Autres produits et applications de niche** : la diatomite intervient comme additif fonctionnel dans les secteurs de la peinture et des films en plastique, de l'agriculture, des vernis et du caoutchouc. La perlite et la perlite expansée peuvent être utilisées dans des applications telles que l'horticulture et les réfractaires légers. Les produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium entrent dans la composition de caoutchoucs techniques et dans la formulation de pesticides.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

L'activité Filtration & Additifs de Performance totalise 45 sites industriels dans 16 pays.

|             | Europe | Amériques | Asie-Pacifique<br>& Afrique |
|-------------|--------|-----------|-----------------------------|
| Talc        | 6      | 7         | 2                           |
| Mica        | -      | 2         | -                           |
| Diatomite   | 2      | 6         | 2                           |
| Perlite     | 4      | 13        | -                           |
| Vermiculite | -      | -         | 1                           |
| Kaolin      | 6      | 7         | 2                           |

### Qualité

L'activité Filtration & Additifs de Performance est fortement impliquée dans l'amélioration de la qualité ; toutes ses usines sont certifiées ISO 9001.

## ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **Minéraux de Performance** : BASF (Allemagne) ; Sibelco (Belgique) ; JM Huber, Specialty Minerals (États-Unis) ; IMI Fabi (Italie) ; Mondo Minerals (Pays-Bas).
- **Minéraux pour Filtration** : Palabora (Afrique du Sud) ; Eagle Picher Minerals, Grefco (États-Unis) ; CECA (France) ; S&B Minerals (Grèce) ; Showa (Japon).

## 1.5 MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

1

La branche **Matériaux Céramiques** est organisée autour des trois activités suivantes :

- Tuiles en Terre Cuite ;
- Minéraux pour Céramiques ;
- Kaolins.

Grâce à un processus de production performant et des gisements de grande qualité, l'activité **Tuiles en Terre Cuite** (Imerys TC) est le premier producteur français de tuiles en terre cuite et d'accessoires pour la couverture des toits et de tuiles solaires.

L'activité **Minéraux pour Céramiques** conçoit, produit et commercialise des solutions minérales de haute performance, principalement pour les industries céramiques (sanitaire, vaisselle et carrelage, céramiques techniques), la production de fibre de verre et bien d'autres applications. Les solutions proposées comprennent un grand nombre de minéraux, comme le kaolin, l'argile, le feldspath mais également des pâtes prêtes à l'emploi à base de cordiérite et de stéatite, mais aussi du quartz de haute pureté pour les applications solaires et l'électronique. Sous la marque Imerys Kiln Furniture, une gamme complète de supports de cuisson en carbure de silicium, ou cordiérite, est destinée à ces mêmes marchés.

L'activité **Kaolins** offre une large gamme de produits pour les industries du papier, des cartons et emballages, mais également pour la peinture, les plastiques, les joints et les adhésifs.

### ■ FAITS MARQUANTS 2014

En 2014, l'activité Tuiles en Terre Cuite (Imerys TC) a de nouveau prouvé son dynamisme commercial, malgré un déclin persistant du marché de la tuile en France.

En effet, grâce à une forte politique de développement de nouveaux produits, Imerys TC a rencontré de nombreux succès dans le nord de la France ainsi qu'à l'export, comme au Royaume-Uni.

En 2014, l'activité Minéraux pour Céramiques a bénéficié des fruits de sa stratégie de redéploiement géographique et de sa diversification au-delà de ses métiers traditionnels, via une politique d'innovation dynamique. Une nouvelle plateforme de mélange, dont

les références sont principalement destinées à la production locale de sanitaires et de carrelage a été inaugurée au Brésil en novembre. En Asie, Imerys Ceramics Thailand a développé des solutions de fondants, appelées Ceraflux, mélanges de feldspath de qualité supérieure avec des minéraux facilitant la fluidification et des matériaux permettant de réduire le besoin de frites, et par conséquent de réduire le coût général de production. L'activité a également renforcé son positionnement sur le marché de la fibre de verre en agrandissant son usine de broyage de kaolin à Anvers (Belgique), offrant ainsi différentes références de kaolin en poudre permettant d'accroître la stabilité des produits. Afin de renforcer l'efficacité de ces deux activités opérant sur les mêmes marchés, l'activité Supports de Cuisson (Imerys Kiln Furniture) a intégré Minéraux Céramiques.

L'activité Kaolins, qui comprend les trois plateformes de production de kaolin du Groupe au Brésil, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, a été intégrée dans la branche Matériaux Céramiques, afin de tirer parti des marchés en fonction de leurs dynamiques différentes.

L'intégration des activités kaolin de la société Goonvean, suite à l'acquisition de cette société en 2013, a pris effet en 2014. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer ses réserves en kaolin de haute pureté pour les applications de performances et céramiques.

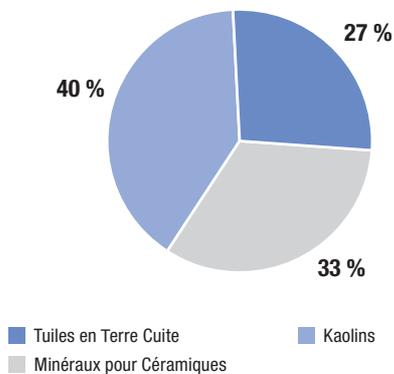
Une nouvelle entité opérationnelle de sourcing de matières premières, Imerys Primary Raw Materials Sourcing, a été créée en octobre 2014, pour optimiser les coûts, la qualité du service et la durabilité des ressources. Cette entité gère les ressources minières de kaolin, d'argile bauxitique et de bauxite situées aux États-Unis.

Comme annoncé en 2013, Imerys a mis fin aux activités de la Société des Ardoisières d'Angers (Trélazé, France). Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été signé par toutes les parties le 28 mars 2014.

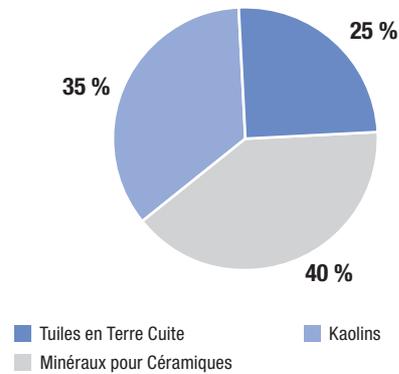
Le chiffre d'affaires de la branche Matériaux Céramiques, dans sa nouvelle organisation et pour l'année 2014, s'établit à 1 157 millions d'euros, contribuant ainsi à hauteur de 31 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La branche dispose de 84 sites industriels dans 21 pays.

Chiffre d'affaires 2014 : 1 157 millions d'euros



4 269 salariés au 31 décembre 2014



| (en millions d'euros)                     | 2014    | 2013    | 2012    |
|---|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires                        | 1 156,9 | 1 204,4 | 1 270,6 |
| Résultat opérationnel courant             | 211,0   | 219,7   | 209,6   |
| Marge opérationnelle                      | 18,2 %  | 18,2 %  | 16,5 %  |
| Investissements industriels comptabilisés | 69,5    | 65,0    | 78,8    |

Pour plus d'informations, voir paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence.

## 1.5.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

| Activités                       | Marchés                                      | Positions concurrentielles <sup>(1)</sup>  | Applications   | Produits   |
|---------------------------------|--|--|--|--|
| <b>TUILES EN TERRE CUITE</b>    |  |  |  |  |
|                                 | Construction neuve<br>Rénovation de toitures | <b>N° 1 français</b><br>des tuiles   | Toitures   | <b>Tuiles et accessoires</b><br>(produits finis)   |
| <b>MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES</b> |  |  |  |  |
|                                 |  | <b>N° 1 mondial</b><br>des matières premières & pâtes<br>céramiques pour sanitaire               | <b>Composants minéraux<br/>pour :</b><br>Sanitaire<br>Vaisselle<br>Carrelages pour murs et sols<br>Céramiques techniques   | Chamotte<br>Argile<br>Talc<br>Feldspath  |
|                                 | Construction<br>(neuve et rénovation)        | <b>N° 2 mondial</b><br>des kaolins pour fibres de verre  | Verre plat et creux  | Silice broyée  |
|                                 | Vaisselle                                    | <b>N° 1 européen</b><br>des matières premières & pâtes<br>céramiques pour porcelaine<br>de table | Agrégats et isolation thermique<br>Fibre de verre de renforcement  | Halloysite<br>Kaolin   |
|                                 | Énergie                                      | <b>N° 2 européen</b><br>des matières premières<br>pour carrelages de sol                         | Ciment   | Pegmatite  |
|                                 | Semi-conducteurs                             | <b>N°1 mondial</b><br>des supports de cuisson pour<br>tuiles                                     | Supports catalytiques<br>automobiles<br>Creusets pour cellules<br>photovoltaïques<br>Barrières d'étanchéité<br>et de confinement<br>Tuiles<br>Applications thermiques<br>Construction de fours   | Pâtes céramiques & émaux<br>Quartz<br>Mica<br>Engobes pour tuiles<br>Supports de cuisson & éléments<br>constitutifs de fours |
|                                 | Automobile                                   |  |  |  |
|                                 | Appareils électroniques &<br>électriques     |  |  |  |
|                                 | Électrometallurgie                           |  |  |  |
| <b>KAOLINS</b>                  |  |  |  |  |
|                                 |  | <b>N° 1 mondial</b><br>du kaolin pour papier   | <b>Additifs fonctionnels<br/>et aides aux procédés<br/>pour :</b><br>Impression & Ecriture<br>Papier graphique<br>- Brochures et supports<br>publicitaires haut de gamme<br>- Magazines et catalogues<br>Papier de bureau (ramette)<br>Carton & Emballage<br>Papier de spécialités<br>Peinture & Revêtements<br>Plastiques & Caoutchouc<br>Joints & adhésifs | Kaolin   |
|                                 | Papier                                       |  |  |  |
|                                 | Construction                                 |  |  |  |
|                                 | Emballages                                   |  |  |  |
|                                 | Fils & Câbles                                |  |  |  |
|                                 | Revêtements décoratifs<br>& industriels      |  |  |  |

(1) Estimations Imerys.

## 1.5.2 TUILES EN TERRE CUITE

L'activité **Tuiles en Terre Cuite** (Imerys TC) fournit des tuiles en terre cuite et des accessoires essentiellement au secteur français du bâtiment. Ces produits s'adressent principalement au marché du résidentiel en logements individuels, neufs ou en rénovation. Les clients et partenaires de l'activité sont, pour l'essentiel, des négociants en matériaux de construction.

L'excellence opérationnelle d'Imerys TC se traduit par une forte automatisation des usines qui permet une production à grande échelle de produits à forte valeur ajoutée. Les usines de production de tuiles en terre cuite sont approvisionnées par des carrières spécifiques, de grande qualité et dont les réserves sont considérables.

### ■ PRODUITS

Les réserves d'argiles situées en France, à proximité des unités de production de tuiles en terre cuite constituent une source d'approvisionnement en matières premières de qualité. Afin d'assurer la pérennité de l'exploitation, Imerys TC s'attache à développer ses réserves, notamment par achats ou échanges de terrains, et planifie la restauration ou la réhabilitation des sites.

Pour plus d'informations sur les réserves d'argiles, voir [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

### ■ APPLICATIONS

Imerys TC est spécialisé dans la conception, la production et la vente de tuiles et d'accessoires en terre cuite pour la couverture des logements, qu'ils soient individuels ou collectifs. L'intérêt des produits en terre cuite a été confirmé par les conclusions du Grenelle de l'Environnement<sup>(1)</sup> relatives au logement. Les tuiles photovoltaïques apportent par ailleurs une contribution directe à la réglementation RT 2012<sup>(2)</sup>, notamment au travers de l'offre Evolu'Kit (kit de tuiles photovoltaïques en autoconsommation, qui permet de

gagner jusqu'à 12 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire, tout en bénéficiant des garanties d'étanchéité et de durabilité.

Fédérée sous une marque unique, Imerys Toiture™, la gamme de produits comporte 70 modèles de tuiles en terre cuite, et plus de 100 coloris adaptés aux traditions et spécificités régionales. Imerys Toiture™ a également élaboré des accessoires de couverture. Avec les tuiles thermiques et photovoltaïques, Imerys Toiture™ propose une offre globale et intégrée de couverture, saine, esthétique et efficace en matière d'économie d'énergie.

### ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

#### Implantations industrielles

En raison de son caractère de marché de proximité, la bonne répartition des sites industriels et implantations commerciales de l'activité Tuiles en Terre Cuite permet une desserte optimale du marché français. L'activité comprend 12 sites industriels.

#### Qualité

La démarche qualité constitue, depuis plusieurs années, une préoccupation centrale de l'activité Tuiles en Terre Cuite. Tous les sites Imerys TC sont certifiés ISO 9001 et tous les produits fabriqués sont conformes à la norme (NF) associée à leur catégorie. Imerys TC a été le premier fabricant à certifier une gamme de tuiles NF Montagne, plus exigeante que la norme NF pour la résistance au gel, et à obtenir le label « Origine France Garantie » sur tous ses produits.

### ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Monier, Terreal et Wienergerber.

## 1.5.3 MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES

L'activité **Minéraux pour Céramiques** comprend les activités d'**Imerys Ceramics** et d'**Imerys Kiln Furniture**, cette dernière ayant été intégrée dans l'organisation d'Imerys Ceramics en 2014.

L'activité Minéraux pour Céramiques (ou Imerys Ceramics) est un fournisseur mondial de solutions minérales industrielles : minéraux et pâtes céramiques pour les marchés des sanitaires, de la vaisselle et des carrelages pour murs et sols. L'activité offre également une large palette d'applications pour les céramiques techniques et pour l'industrie du verre, principalement la fibre de verre. L'électrometallurgie, l'énergie et certaines applications liées à la construction font également partie des marchés servis par l'activité.

Imerys Ceramics propose une offre de produits unique, s'appuyant sur les éléments suivants :

- des réserves de grande qualité en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et sur le continent américain ;
- un grand savoir-faire en termes de procédés de transformation et d'applications, grâce à un dispositif industriel compétitif ;
- l'innovation et un support technique basés sur un réseau mondial de centres de R&D et de laboratoires régionaux ;
- des marques commerciales mondialement reconnues pour la qualité des produits et des procédés de fabrication.

(1) Grenelle de l'Environnement : Réunion nationale des 24 et 25 octobre 2007 regroupant l'Etat français et les représentants de la société civile afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement et des économies d'énergie.

(2) RT 2012 : La Réglementation Thermique 2012 fixe, en France, une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage.

L'activité Supports de Cuisson (ou Imerys Kiln Furniture) conçoit, fabrique et commercialise dans le monde entier :

- des supports de cuisson (pièces de forme destinées à maintenir le produit final pendant sa cuisson) ;
- des éléments constitutifs de fours industriels (protections réfractaires pour les parois et structures de wagons de cuisson) pour les industries céramiques.

## ■ PRODUITS

Acteur de référence sur les marchés, Imerys Ceramics propose une large gamme de spécialités minérales pour les industries céramiques dans le monde entier. L'activité transforme une grande variété de minéraux dont les principaux sont : l'argile, le feldspath, le kaolin, l'halloysite, le talc, le mica, la pegmatite et le quartz. Elle vend également des solutions minérales sous différentes formes adaptées aux besoins de ses clients : granules, barbotines, pâtes destinées à la vaisselle ou aux sanitaires, engobes pré-mélangés, pâtes de stéatite ou de cordiérite, pâtes d'alumine, alumine micronisée, formulations d'émaux, etc.

Une présentation détaillée de ces minéraux et produits figure à la [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

A travers sa marque "Imerys Kiln Furniture", la gamme de produits propose tous types de pièces en céramiques sur mesure en cordiérite, pâte d'alumine, mullite et carbure de silicium. Grâce à la maîtrise des procédés, des bureaux d'étude en Hongrie et en Espagne, et son expertise des différents matériaux céramiques, l'activité s'est récemment développée dans le domaine des céramiques techniques. La large gamme de produits permet de répondre aux spécificités de forme et de conditions d'utilisation requises par les clients : température, cycles de cuisson, systèmes de charge et de manipulation.

## ■ APPLICATIONS

### Imerys Ceramics

L'activité Minéraux pour Céramiques propose des matières premières et pâtes céramiques de qualité supérieure pour de nombreuses applications.

#### ■ Céramiques traditionnelles

- **Minéraux pour carrelage de sol et de mur** : Imerys Ceramics offre une gamme étendue de minéraux de première qualité pour l'industrie du carrelage : frites <sup>(1)</sup>, émaux et engobes sont issus de la transformation d'argiles, de talc, de feldspaths, de sables et sables feldspathiques et de kaolin ultra-blanc, utilisés dans la fabrication de composants de masse pour carrelage de sol et de mur ;
- **Sanitaire** : Imerys Ceramics est le leader mondial des minéraux pour la fabrication de sanitaires grâce à sa gamme complète de produits (argile, chamotte, kaolin, feldspath et pâtes céramiques) destinés à ce marché. Cette gamme inclut la traditionnelle "vitreous china", mais aussi des solutions spécifiques pour les produits "fine fire clay" ;

- **Vaisselle** : Imerys Ceramics propose une large gamme de minéraux, de pâtes céramiques et d'émaux adaptés à tous types de céramiques blanches de haute qualité. L'activité est le leader européen des pâtes prêtes à l'emploi pour porcelaine de table et le leader mondial des matières premières pour vaisselle haut de gamme, notamment l'halloysite utilisée pour la porcelaine fine.

#### ■ Céramiques techniques

- **Électro-porcelaine** : Imerys Ceramics produit une gamme complète de solutions minérales, spécifiquement adaptées aux besoins des fabricants d'isolants en électro-porcelaine, représentant un avantage clé pour cette industrie particulièrement exigeante en termes de technicité ;
- **Industrie automobile** : grâce à des gisements de kaolin et de talc de grande qualité sur plusieurs continents, Imerys Ceramics offre une gamme unique de minéraux pour les marchés mondiaux de supports catalytiques automobiles et filtres de particules diesel en céramique ;
- **Applications photovoltaïques pour l'énergie solaire** : au sein de la joint venture The Quartz Corp, le quartz d'Imerys est transformé en produit de haute pureté. Ce matériau est présent dans les creusets de haute pureté pour la production de la silicone nécessaire à la fabrication des cellules photovoltaïques pour panneaux solaires et composants électroniques ;
- **Céramiques techniques** : l'activité propose également une gamme complète de pâtes céramiques, de stéatite, de cordiérite et d'alumine élaborées pour les besoins d'une large variété d'applications.

#### ■ Autres marchés

- **Électrométallurgie** : Imerys Ceramics extrait et transforme des galets de quartz principalement utilisés dans la production d'alliages ferreux et de ferro-silicium, pour les alliages d'acier spéciaux et la production de silicone ;
- **Additifs pour chaudières de centrales thermiques** : Imerys Ceramics a développé une solution vendue sous la marque Aurora™ qui améliore les performances des chaudières, permettant ainsi une meilleure combustion et une augmentation de l'énergie produite ;
- **Construction** : la gamme est composée de granulats, pour la construction et les travaux publics, de spécialités à base de feldspath et de kaolin pour l'industrie du ciment ainsi que d'argiles pour la réalisation de barrières d'étanchéité et de confinement ;
- **Verre et marchés associés** : les produits d'Imerys Ceramics intègrent différents types de feldspath pour la réalisation de verre plat et creux, ainsi que pour la production de fibres d'isolation ;
- **Fibre de verre de renforcement** : Imerys Ceramics a développé une offre spécifique de kaolins pour l'industrie de la fibre de verre de renforcement, plus particulièrement sur le continent américain (notamment au Brésil), en Europe mais aussi en Asie.

(1) Frites : produit obtenu par frittage, procédé de fabrication consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui assure la cohésion de la pièce.

## Imerys Kiln Furniture

- **Marchés de la céramique fine** : les supports individuels ou empilables, pressés, coulés ou extrudés, sont destinés à la cuisson de la vaisselle et des pièces sanitaires. IKF est le leader du marché des solutions combinant plusieurs matériaux (cordiérite et carbure de silicium par exemple) ;
- **Industrie de la tuile** : la fabrication des supports de cuisson en "H" et en "U", posés sur des wagons de cuisson ; ces supports maintiennent les tuiles lors de leur passage prolongé dans des fours tunnels, traditionnels ou intermittents. Imerys Kiln Furniture

(IKF) fabrique et commercialise également des superstructures et éléments de construction, flexibles et allégés, destinés aux wagons de cuisson. Après leur lancement en 2012, les trois matériaux innovants allégés et renforcés (ZSAII™, Greenlite™ et Versa Tile™) ont été adoptés par la majorité des fabricants européens de tuiles ;

- **Céramiques techniques** : pièces extrudées ou pressées pour divers secteurs tels que l'environnement, la pétrochimie, les charges de broyage ou l'automobile.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

#### Imerys Ceramics

Les 54 implantations industrielles de l'activité Minéraux pour Céramiques sont réparties dans 17 pays :

|                                    | Europe | MENA <sup>(1)</sup> | Amériques | Asie-Pacifique |
|------------------------------------|--------|---------------------|-----------|----------------|
| Kaolins                            | 4      | -                   | 3         | 1              |
| Argiles                            | 9      | -                   | 2         | 1              |
| Pâtes céramiques                   | 7      | -                   | 1         | -              |
| Feldspath et sables feldspathiques | 5      | 1                   | -         | 2              |
| Mica                               | 2      | -                   | -         | -              |
| Quartz                             | 3      | -                   | -         | -              |
| Unités de broyage et de mélange    | 5      | 1                   | -         | 1              |

#### Imerys Kiln Furniture

L'activité Supports de Cuisson dispose de 3 sites industriels dans 3 pays, répartis de la façon suivante :

| Europe | Asie-Pacifique |
|--------|----------------|
| 2      | 1              |

### Qualité

Imerys Ceramics est engagé dans une politique d'amélioration de la qualité : 27 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

## ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

#### Imerys Ceramics

Groupe Quarzwerke, Stephan Schmidt (Allemagne) ; groupe Sibelco (Belgique) ; Burella et Ecesa (Espagne) ; Unimin, Active Minerals et Spinks (États-Unis) ; Soka (France) ; Gruppo Minerali Maffei (Italie) ; Mota (Portugal) ; Lasselsberger et Sedlecky Kaolin (République tchèque) et divers autres producteurs locaux de feldspath (Turquie) ou d'argile (Ukraine).

#### Imerys Kiln Furniture

HK Ceram (Hongrie), Refratechnik (Allemagne & Hongrie), Saint-Gobain (Germany), Icera (Italie), Beijing Trend (Chine), SNTC (Thaïlande).

## 1.5.4 KAOLINS

L'activité **Kaolins** extrait le minéral de ses vastes réserves de haute qualité, situées au Brésil (Para), aux États-Unis (Middle Georgia) et au Royaume-Uni (Cornouailles). Elle conçoit et commercialise des kaolins et des solutions innovantes pour les industries du papier et de l'emballage, ainsi que pour la construction (peintures, plastiques et polymères, etc.), les caoutchoucs, joints, adhésifs et céramiques.

L'activité Kaolins accorde une attention particulière à l'amélioration de son efficacité opérationnelle et à l'innovation pour renforcer sa croissance. En collaborant avec ses clients dans le cadre de partenariats à long terme, elle alloue des moyens significatifs à la R&D pour entrer dans de nouveaux marchés et promouvoir l'utilisation des kaolins qui se substituent à la pâte de bois et à des produits chimiques dans les applications à base de cellulose.

## ■ PRODUITS

L'activité Kaolins offre une large gamme de produits, calcinés ou non, pour les matériaux à base de fibre de cellulose et les applications de performances et céramiques.

Le kaolin est purifié, raffiné et broyé pour atteindre les spécifications qui donneront le niveau de qualité requis à l'application finale. Les propriétés visées sont en particulier la blancheur, l'opacité, la brillance, la qualité de surface et d'impression. Premier producteur mondial de kaolins pour papier et emballage, Imerys est également le seul fournisseur à exploiter ses propres réserves, abondantes et de grande qualité, situées au Brésil, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Chaque gisement présentant des caractéristiques géologiques uniques, Imerys peut ainsi concevoir des mélanges sur mesure, pour répondre aux besoins de chaque client.

Une présentation détaillée des minéraux est réalisée en [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ APPLICATIONS

Les kaolins sont un élément essentiel de la formulation céramique, sanitaire et vaisselle en particulier ; pour le carrelage émaillé le kaolin joue le rôle d'additif fonctionnel. Source d'alumine pure, les kaolins sont également largement utilisés pour la production de fibre de verre. Ils servent aussi d'agents de charge pour les industries produisant du plastique, du caoutchouc, des joints et des adhésifs, des peintures et des enduits, du papier et des emballages.

- **Papier & emballage** : les kaolins sont utilisés comme additifs fonctionnels dans les applications de charge et de couchage ou comme aides aux procédés ; ils se différencient essentiellement par leur composition chimique, la distribution par taille de particule, leur blancheur et leur viscosité. Ils contribuent à optimiser les processus de production des fabricants de papier et de carton et générant ainsi des économies. Ces spécialités minérales sont destinées au papier graphique (impressions commerciales de qualité comme les brochures de sociétés), au papier de bureau, papier spécialisé et carton (intérieurs d'emballage) ;
- **Peintures & enduits** : Imerys dispose d'une vaste gamme de kaolins utilisés comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissure et anticorrosion. Les applications incluent les peintures et les apprêts décoratifs à base d'eau et de solvant, ainsi que les apprêts et finitions pour métal, bois et revêtements laqués ;
- **Plastiques, films et emballages polymères** : le développement d'applications plus sophistiquées traduit

l'augmentation des exigences attendues en matière de charges et de propriétés spécifiques. Pour répondre à cette demande, Imerys dispose d'une large gamme de kaolins de haute qualité. Les kaolins hydratés sont utilisés pour améliorer les propriétés mécaniques et l'effet barrière alors que les kaolins calcinés et de surface traitée contribuent à l'amélioration des propriétés mécaniques, de l'effet barrière, des propriétés thermiques et électriques (isolation) ainsi que d'aides au procédé de production des produits plastiques. Les applications intègrent les feuilles de PVC, les tubes et profilés, les câbles PVC et les sols, les films polyoléfiniques et les pièces préfabriquées en thermoplastique ;

- **Caoutchoucs** : les kaolins facilitent la transformation, apportent la perméabilité, une importante résistance chimique, des effets barrière ainsi qu'une blancheur et des propriétés mécaniques aux caoutchoucs. Ils sont utilisés pour les câbles et gaines d'isolants, les revêtements des sols, les caoutchoucs pharmaceutiques, les joints et les pneus ;
- **Joints & adhésifs** : les kaolins confèrent des effets de protection et de contrôle rhéologique aux joints et adhésifs. La faible teneur en humidité à la surface des kaolins les rend moins hydrophiles, ce qui accroît leurs performances dans des applications sensibles à l'humidité. Les kaolins sont également efficaces comme éléments de charge.

Pour plus d'informations sur les innovations, [voir section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

L'activité Kaolins dispose de 21 implantations industrielles dans 2 zones géographiques, réparties comme suit :

| Europe | Amériques |
|--------|-----------|
| 17     | 4         |

### Qualité

L'activité Kaolins est fermement engagée dans l'amélioration de la qualité ; tous ses sites industriels sont certifiés ISO 9001.

## ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

AKW (Allemagne) ; KaMin (Brésil et États-Unis) ; BASF et Thiele (États-Unis).

## 1.6 MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

La branche **Minéraux de Haute Résistance** est organisée autour des deux activités suivantes :

- Minéraux Réfractaires ;
- Minéraux Fondus.

La branche dispose de réserves minérales de grande qualité et maîtrise des procédés de fabrication sophistiqués dans des environnements de haute température, pour concevoir des spécialités minérales dotées de fonctionnalités clés : résistance thermique et mécanique, capacité abrasive, pureté, conductivité, etc.

La branche Minéraux de Haute Résistance est positionnée en amont de la chaîne de l'équipement industriel (production d'acier, secteurs industriels et automobile).

La branche poursuit ses investissements en R&D pour augmenter son exposition aux marchés de croissance en s'appuyant notamment sur le Centre de Recherche & Développement pour les Abrasifs et les Réfractaires (C.A.R.R.D, Autriche) et offrir ainsi des solutions innovantes aux clients des industries réfractaires et de fonderie.

Pour plus d'informations sur la R&D et l'innovation, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

### ■ FAITS MARQUANTS 2014

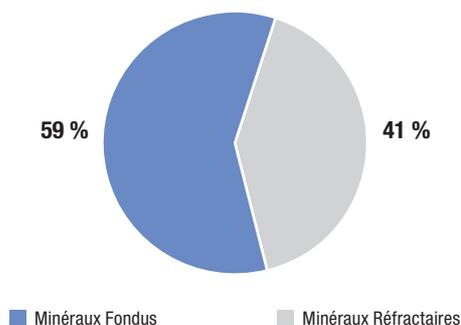
En 2014, l'activité Minéraux Réfractaires a acheté et intégré dans sa structure, Europe Commerce Refractories, son agent commercial exclusif pour l'Europe, basé au Luxembourg. Cette acquisition permet à l'activité d'être encore plus proche de ses clients et d'améliorer son offre de services.

Quant à l'activité Minéraux Fondus, son usine de production d'alumine fondue à Bahreïn a enregistré ses premières ventes au cours du troisième trimestre. L'homologation des produits sortant de l'usine de Bahreïn a progressé comme prévu ; l'augmentation de la production est prévue au cours de l'année 2015.

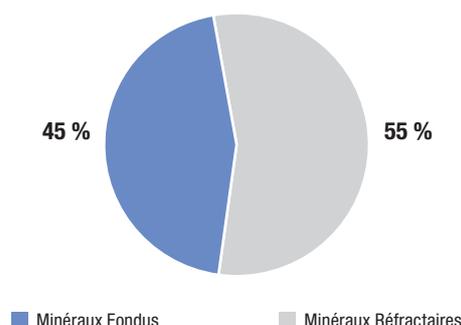
Le chiffre d'affaires de la branche Minéraux de Haute Résistance pour l'année 2014 s'établit à 642 millions d'euros, contribuant ainsi à hauteur de 16 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La branche dispose de 29 sites industriels dans 14 pays.

Chiffre d'affaires 2014 : 642 millions d'euros



2 841 salariés au 31 décembre 2014



(en millions d'euros)

|   | 2014   | 2013   | 2012   |
|---|--------|--------|--------|
| Chiffre d'affaires                        | 641,7  | 653,8  | 743,8  |
| Résultat opérationnel courant             | 72,8   | 70,1   | 95,3   |
| Marge opérationnelle                      | 11,3 % | 10,7 % | 12,8 % |
| Investissements industriels comptabilisés | 41,0   | 61,1   | 49,6   |

Pour plus d'informations, voir [paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

## 1.6.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

| Activité                     | Marchés                               | Positions concurrentielles <sup>(1)</sup>   | Principales applications  | Produits                            |
|------------------------------|---------------------------------------|---|---|-------------------------------------|
| <b>MINÉRAUX RÉFRACTAIRES</b> | Sidérurgie                            | <b>N° 1 mondial</b><br>des minéraux silico-alumineux<br>pour réfractaires                             | <b>Composants minéraux pour :</b><br>Matériaux réfractaires<br>Liants pour réfractaires<br><b>Aides au procédé :</b><br>Fonderie<br>Fonderie de précision   | Alumine fondue blanche              |
|                              | Aluminium                             |   |   | Corindon brun                       |
|                              | Construction                          |   |   | Andalousite                         |
|                              | Ciment                                |   |   | Argile                              |
|                              | Verre                                 |   |   | Bauxite                             |
|                              | Aéronautique                          |   |   | Bentonite                           |
|                              | Automobile                            |   |   | Chamotte/Mullite                    |
| <b>MINÉRAUX FONDUS</b>       | Automobile                            | <b>N° 1 mondial</b><br>des minéraux fondus<br>pour abrasifs<br><b>N° 1 mondial</b><br>du zircon fondu | <b>Composants minéraux pour :</b><br>Traitement de surface<br>Sablage<br>Réfractaires<br>Céramiques techniques (sondes à oxygène)<br>Éléments de chauffage et de friction<br>Céramiques<br>Fonderie | Silice fondue                       |
|                              | Énergie                               |   |   | Mullite électro-fondue              |
|                              | Aéronautique                          |   |   | Spinel électro-fondus               |
|                              | Construction                          |   |   | Alumines fondues                    |
|                              | Sidérurgie                            |   |   | Magnésie fondue                     |
|                              | Fonderie                              |   |   | Zircon fondu                        |
|                              | Appareils électroniques & électriques |   |   | Carbure de silicium                 |
|                              |                                       |   |   | Produits chimiques à base de zircon |
|                              |                                       |   |   | Poudres de zircon                   |
|                              |                                       |   |   | Opacifiant à base de zircon         |

(1) Estimations Imerys.

## 1.6.2 MINÉRAUX RÉFRACTAIRES

Grâce à une présence mondiale, des réserves minières uniques et abondantes, ainsi que des techniques de transformation bien maîtrisées, l'activité Minéraux Réfractaires bénéficie d'une position unique et de premier plan dans la production de minéraux pour solutions réfractaires silico-alumineuses utilisées dans des environnements acides ou neutres de haute température.

Avec des produits et des marques historiquement et mondialement reconnus, Imerys offre en permanence aux principaux réfractoristes européens et américains des produits de grande qualité, fiables et d'une grande valeur ajoutée. Elle intensifie également sa présence dans les autres régions du monde.

La large gamme de produits permet de bénéficier de leurs différentes propriétés fonctionnelles afin de répondre au besoin d'amélioration continue de la performance des industriels du secteur.

### ■ PRODUITS

Les produits fabriqués par les Minéraux Réfractaires sont utilisés pour leur résistance mécanique et chimique, leur résistance à la déformation et à la corrosion, et pour leurs propriétés thermiques par diverses industries d'applications et de procédés de haute température.

Les principaux produits de l'activité Minéraux Réfractaires sont les suivants :

- **Mullite frittée** : extraite et produite en Géorgie et en Alabama (États-Unis) et commercialisée sous la marque Mulcoa™ ;
- **Argiles et métakaolins** produits à Clérac (France), en Afrique du Sud ainsi qu'en Géorgie et en Alabama (États-Unis) ;
- **Chamotte** : extraite et transformée en Géorgie et en Alabama (États-Unis), à Clérac (France), en Afrique du Sud et à Vatutinski (Ukraine) ;
- **Molochite™** exploitée et transformée en Cornouailles (Royaume-Uni) ;
- **Andalousite** extraite et transformée en Bretagne (France), en Afrique du Sud et en Chine ; Imerys détient également des réserves d'andalousite au Pérou ;
- **Alpha Star™**, une bauxite réfractaire de haute densité et à haute teneur en alumine produite en Chine ;
- **Silice fondue** transformée dans le Tennessee (États-Unis).

À partir de minéraux extraits directement ou produits par d'autres activités d'Imerys ou encore achetés à des tiers, les Minéraux Réfractaires fabriquent et commercialisent également de nombreux autres produits utilisés dans les applications et procédés de haute température. Il s'agit de carbonate de calcium, diatomite, perlite, graphite, mica, bentonite, argiles, alumine fondue, alumine tabulaire, zircon fondu et bauxite réfractaire.

## ■ APPLICATIONS

Les principales applications des Minéraux pour Réfractaires sont les suivantes :

- **Revêtements et isolations réfractaires** destinés à la protection des équipements dans les industries de haute température comme l'acier, l'aluminium, le ciment, le verre, l'incinération et la pétrochimie : l'activité produit des agrégats utilisés dans des matériaux réfractaires acides et neutres (briques et monolithiques), qui seront à leur tour installés dans des supports de cuisson, des fours, des chaudières, des incinérateurs afin de contenir des substances extrêmement chaudes et résister à la corrosion, à l'abrasion et toute autre forme de dégradations. Imerys est leader mondial grâce à la variété, la fiabilité de ses produits et à sa chaîne d'approvisionnement mondiale ;
- **Fonderie de précision** : l'activité offre une gamme unique de produits et des solutions innovantes pour l'industrie de la

fonderie, la fonderie de précision notamment. Les minéraux d'Imerys sont adaptés aux besoins spécifiques des clients en termes de pureté et de taille de particules. Ces produits sont également combinés en mélanges de haute précision nécessitant une qualité irréprochable ;

- **Support de cuisson et sanitaire** : Les matériaux réfractaires d'Imerys ne sont pas uniquement utilisés en tant que revêtements mais également pour la production de produits réfractaires façonnés comme les supports de cuisson pour les procédés de haute température. Par ailleurs, les chamottes produites par Imerys en Europe sont utilisées dans les applications sanitaires et permettent la fabrication de "fine fire clay", un matériau céramique de haute qualité plus adapté aux formes sophistiquées que les céramiques vitreuses. Ce matériau est très répandu en Europe de l'Ouest, particulièrement en Italie, mais aussi dans les centres de production du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

Les 16 implantations industrielles des Minéraux Réfractaires, réparties dans 6 pays, sont les suivantes :

|   | Europe | Amériques | Asie-Pacifique & Afrique |
|---|--------|-----------|--------------------------|
| Silice fondue                                     | -      | 1         | -                        |
| Matériaux Réfractaires (bauxite & alumine fondue) | -      | 1         | -                        |
| Andalousite                                       | 1      | -         | 4                        |
| Bentonite   | -      | -         | 2                        |
| Argiles réfractaires et Chamottes                 | 3      | -         | 2                        |
| Mullite   | -      | 1         | -                        |
| Molochite™  | 1      | -         | -                        |

### Qualité

14 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

### ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Andalousite Resources (Afrique du Sud) ; Kaolin AD (Bulgarie) ; Minco (États-Unis) ; Andalucita (Pérou) ; Cluz (République tchèque) ; divers producteurs chinois et quelques concurrents locaux dans toutes les zones géographiques.

## 1.6.3 MINÉRAUX FONDUS

L'activité Minéraux Fondus comprend la production d'alumine fondue et de zircon fondu. Avec une forte présence industrielle (en Chine, en Europe et sur le continent américain), et disposant d'une gamme étendue de produits de haute performance, l'activité Minéraux Fondus est le leader mondial des applications de spécialités destinées aux marchés des abrasifs, des réfractaires, des céramiques techniques, des équipements de chauffage pour la sidérurgie, l'automobile, l'équipement industriel et la construction.

L'activité Minéraux Fondus bénéficie d'une technologie et d'un savoir-faire uniques en matière de fusion, qui sont essentiels à la

maîtrise des propriétés fonctionnelles clés de ses minéraux, telles que le degré d'abrasion, la durabilité, la dissipation thermique, l'opacité, la couleur, etc.

Le savoir-faire du Centre de Recherche C.A.R.R.D. a permis la mise au point de nouvelles solutions minérales et d'innovations, telles que les tiges frittées, une forme d'abrasifs augmentant l'efficacité du meulage.

Pour plus d'informations sur la R&D et l'innovation, voir [section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

## ■ FAITS MARQUANTS 2014

L'usine de production d'alumine fondue à Bahreïn constitue la première implantation industrielle d'Imerys au Moyen-Orient, élargissant ainsi son empreinte géographique. Cette nouvelle installation résulte d'une joint venture avec le groupe Al Zayani Investments, a commencé sa production d'alumine dont la montée en charge s'est déroulée comme prévue. Les avantages de la situation géographique ont dicté le choix de l'implantation : faible coût de l'électricité, proximité avec les marchés asiatiques et un accès aux matières premières. Équipée des dernières technologies, l'usine produit de l'alumine fondue de grande qualité, destinée à une variété d'applications industrielles comme les abrasifs, les réfractaires, le traitement de surface, le sablage et les revêtements thermiques. Première implantation industrielle du Groupe au Moyen-Orient, ce nouveau projet représente le premier investissement industriel d'Imerys dans cette région, reflétant sa stratégie de croissance ciblant de nouveaux marchés.

## ■ PRODUITS

Les minéraux tels que la bauxite, l'alumine, le sable de zircon et la magnésie, sont achetés à l'extérieur du Groupe. Ils sont fondus dans des fours à arcs électriques et transformés en différentes familles de produits :

- les grains d'oxyde d'**alumine fondue**, également appelés corindons, sont produits par fusion de l'alumine ou de bauxite calcinée et vendus sous forme de macro ou micro grains (fonction d'une granulométrie  $>$  ou  $<$  70 microns) en tant que minéraux abrasifs ou réfractaires grâce à leur grande dureté, leur résistance mécanique et chimique ainsi que leur stabilité thermique ;
- le **zircon fondu**, vendu sous forme de grains et de poudres calibrés avec précision (inférieurs à 1 micron), possède une excellente résistance aux chocs thermiques et est largement utilisé dans sa forme la plus fine, comme pigment ;
- le **sable de zircon**, broyé et transformé en farine et en opacifiants pour la fonderie et l'industrie de la céramique ;
- les **produits chimiques à base de zircon**, fabriqués uniquement en Chine par un processus chimique complexe ;
- les **grains de magnésie fondue**, utilisés dans des applications de spécialités à forte valeur ajoutée.

Une présentation détaillée de ces minéraux et de leurs dérivés figure *en section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence*.

## ■ APPLICATIONS

L'activité Minéraux Fondus offre à ses clients des produits de grande qualité pour des applications variées :

- **Abrasifs** : grâce à leurs capacités de résistance et leurs propriétés thermiques, les oxydes d'alumine fondue sont largement utilisés comme abrasifs, principalement sous forme agglomérée (les particules abrasives de grosseur déterminée sont liées entre elles par un agglomérant de différentes natures : argile, céramique, résines, formant ainsi un disque de coupe ou de ponçage, une pierre d'affûtage, etc.) ou appliquée (les produits tels que le papier de verre). Les abrasifs sont largement utilisés dans toutes les industries. L'activité Minéraux Fondus d'Imerys est le leader mondial dans ces applications, grâce à une large gamme de produits dotés de propriétés fonctionnelles clés, et à ses réseaux commerciaux et industriels à travers le monde ;
- **Réfractaires** : l'activité offre divers types de minéraux réfractaires résistants à des températures extrêmes ( $>$  1 800 °C) sous des conditions physiques et chimiques difficiles ; ils sont fabriqués à partir d'alumine, de zircon et de magnésie ayant une forte résistance thermique et une inertie chimique. Ces minéraux de spécialités sont utilisés dans les revêtements de fours dans les industries de l'acier, du verre et de l'aluminium, ainsi que dans la coulée de précision ;
- **Céramiques techniques** : ce sont des applications industrielles pour l'industrie céramique. Les particules les plus fines d'alumine fondue et de zircon sont utilisées en tant que composants céramiques en raison de leur structure cristalline et de leur résistance mécanique. Ces produits s'adressent à des marchés et des applications à haute valeur ajoutée comme les sondes à oxygène et les piles à combustible à oxyde solide ;
- **Composants de friction** : le zircon en grains d'un micron et la magnésie sont utilisés comme additifs pour les plaquettes de freins dans l'industrie automobile, dont ils modifient les caractéristiques de friction ; ils réduisent ainsi l'usure de la plaquette de frein et du rotor ;
- **Éléments de chauffage** : du fait de ses propriétés électriques et thermiques, la magnésie électro-fondue est communément utilisée pour les appareils électroménagers (cuisinières, lave-vaisselle, etc.) ou électriques industriels (équipement de cuisines collectives, chauffage ferroviaire, chaudières industrielles, etc.) ;
- **Autres industries** : l'activité Minéraux Fondus d'Imerys a également développé des produits chimiques (à base de carbonate de zirconium) utilisés comme matière première dans différentes applications comme les anti-transpirants, les agents de séchage pour peintures, les enrobages, les catalyseurs.

## ■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET QUALITÉ

### Implantations industrielles

Les 13 implantations industrielles des Minéraux Fondus sont réparties ainsi dans 9 pays :

|                           | Europe<br>& Moyen-Orient | Amériques | Asie-Pacifique |
|---------------------------|--------------------------|-----------|----------------|
| Oxyde d'alumine fondue    | 6                        | 2         | 1              |
| Produits à base de zircon | 1                        | 1         | 2              |

### Qualité

13 sites industriels ainsi que le C.A.R.R.D. sont certifiés ISO 9001. Le C.A.R.R.D. est également un centre de haute technologie certifié en Autriche.

## ■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **Oxyde d'alumine fondue (alumine, bauxite et magnésie fondues) :** Almatris (Europe, États-Unis) ; ALTEO (France) ; Boxitogorsk (Russie) ; CUMI (Inde) ; Motim (Hongrie) ; Penoles (Mexique) ; Tateho (Japon) ; 3M (Europe et États-Unis) ; Washington Mills (États-Unis) et divers producteurs chinois ;
- **Zircon fondu et produits à base de zircon :** Doral (Australie) ; Asia Zirconium (Chine) ; Tosoh (Japon) ; Foskor (Afrique du Sud) ; Saint-Gobain (Chine, États-Unis, France) ; MEL (États-Unis et Royaume-Uni) ; et divers producteurs chinois.

## 1.7 MINÉRAUX

Afin d'approvisionner ses unités de production avec une gamme étendue de matières premières répondant aux besoins de ses clients, Imerys exploite 99 gisements dans un grand nombre de pays. Le Groupe poursuit le renouvellement et le développement de ses réserves et ressources minérales, et s'attache à renforcer en permanence son expertise technique en géologie, en planification minière, en exploitation des réserves par le biais de formations, du partage d'expérience et des bonnes pratiques du réseau de ses 140 géologues et ingénieurs miniers. En 2014, Imerys a continué le développement de ses réserves au-delà des quantités exploitées. Des augmentations importantes ont été enregistrées par l'activité Kaolins au Brésil et l'activité Carbonates aux États-Unis et en Europe.

Pour plus d'informations, voir sections 1.4.3 et 1.3.2 du chapitre 1 du Document de Référence.

Depuis la mise en œuvre du reporting des **réserves et ressources minérales** en 2002 et du premier audit externe réalisé en 2004 (évaluation à la juste valeur des réserves et ressources lors de la première adoption des normes IFRS), les politiques et les procédures d'évaluation sont progressivement améliorées. En application des procédures internes d'Imerys, les réserves et les ressources minérales sont auditées régulièrement par des intervenants internes et externes. Le programme d'audits géologiques en cours montre une amélioration continue de la gestion des réserves minérales et des processus ainsi que de la pertinence du reporting. Les données relatives aux réserves et ressources minérales publiées dans le présent Document de Référence ont été préparées en application des standards internationaux de reporting communément utilisés. Ces données ont été vérifiées en prenant en compte les référentiels applicables à chaque entité de reporting.

### 1.7.1 LES MINÉRAUX D'IMERYS

#### ■ MINÉRAUX EXTRAITS PAR IMERYS

Lorsqu'elle est identifiée comme un atout important, l'intégration du gisement, en amont de la production est mise en œuvre par Imerys. Les origines géologiques, les propriétés spécifiques, les applications finales et l'emplacement des gisements des principaux minéraux extraits par Imerys sont présentés ci-dessous.

L'**andalousite** : minéral silico-alumineux naturel contenant environ 60 % d'alumine, l'andalousite se transforme en mullite lorsqu'elle est chauffée à 1 350 °C. Le Groupe exploite des gisements d'andalousite de très grande qualité situés en Afrique du Sud, en Chine et en France. Ce minéral réfractaire dispose de propriétés fondées sur sa haute résistance, tant aux températures extrêmes, qu'aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion. Il convient à la confection de spécialités réfractaires acides de haute qualité, à forte teneur en alumine.

Les **argiles céramiques** sont des minéraux sédimentaires composés de très fines particules et dotés d'une importante plasticité, utile dans les applications céramiques. Après extraction, les argiles sont sélectionnées, traitées et mélangées pour atteindre les propriétés recherchées. Elles procurent une stabilité rhéologique pour les applications de coulage, comme les sanitaires, une haute plasticité et une forte résistance pour les produits destinés à l'industrie de la vaisselle, des carrelages et de l'électro-porcelaine. Ces argiles sont également utilisées dans les industries du caoutchouc et des réfractaires. Les argiles céramiques d'Imerys proviennent de plusieurs gisements situés en France (Charentes, Indre, bassins de l'Allier et de Provins), au Royaume-Uni (Devon et Dorset), aux États-Unis (Kentucky, Mississippi et Tennessee) et en Thaïlande (province de Lampang).

Les **argiles réfractaires** sont des kaolins fins d'une grande dureté, bénéficiant le plus souvent d'une forte teneur en carbone, et que la calcination transforme en matériaux réfractaires de haute densité appelés communément "chamottes". Celles-ci sont essentiellement utilisées dans les applications réfractaires et céramiques. Les gisements d'argiles réfractaires du Groupe sont situés en Afrique du

Sud, aux États-Unis (Géorgie), en France et en Ukraine. Les propriétés des argiles réfractaires sont fondées sur leur haute résistance, tant aux températures extrêmes qu'aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion.

Les **argiles rouges** sont le résultat d'une association d'argiles et d'oxydes d'origine sédimentaire. Cet assemblage prend une couleur rouge à la cuisson. Les argiles rouges sont utilisées pour la fabrication des matériaux de construction (tuiles et accessoires) ; elles répondent à des exigences spécifiques en termes de distribution des particules, de plasticité, d'extrudabilité avant la cuisson et présentent de bonnes performances au séchage et à la cuisson. En France, d'importantes réserves d'argile adaptées aux spécificités des produits de construction en terre cuite sont situées à proximité des différentes unités de l'activité **Tuiles en Terre Cuite**.

La **bauxite** et le **kaolin bauxitique** sont des minéraux présents dans des gisements d'origine sédimentaire. Les bauxites d'Imerys sont caractérisées par leur faible teneur en fer. À partir de celles-ci, est élaborée une large gamme de produits réfractaires. Les gisements d'Imerys sont situés au Brésil (État de Pará) et aux États-Unis (Alabama et Géorgie). Ces minéraux réfractaires disposent de propriétés fondées sur leur haute résistance, tant aux températures extrêmes qu'aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion. Les kaolins bauxitiques sont employés dans la fabrication de proppants céramiques pour l'exploitation pétrolière et gazière non conventionnels.

La **bentonite** est une argile sédimentaire silico-alumineuse qui développe des propriétés rhéologiques et absorbantes élevées. Après traitement, la bentonite est utilisée dans les industries de la fonderie, du forage et de la granulation de minerais ainsi que dans les enduits, les adhésifs, les pâtes céramiques et les cosmétiques. Le Groupe exploite une mine en Afrique du Sud.

Le **carbonate de calcium naturel (GCC)** provient de la craie, du calcaire et du marbre. Le GCC est obtenu par broyage des carbonates issus des gisements à ciel ouvert ou souterrains. Il subit

ensuite des transformations pour développer les propriétés recherchées dans les applications finales. Le GCC est apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines. Le GCC est essentiellement employé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie papetière. Il est également utilisé dans les applications de minéraux de performance telles que les peintures et revêtements de surface, les plastiques et les joints, ainsi que dans des produits liés à la purification de l'air et à l'environnement. Le Groupe dispose d'importantes réserves de GCC, en Amérique du Nord (Alabama, Maryland et Arizona), au Brésil, en Chine, en France, en Grèce, en Italie, en Malaisie, au Mexique, au Royaume-Uni, en Turquie et au Vietnam.

La **diatomite** est un minéral sédimentaire siliceux issu de l'accumulation des restes fossilisés de végétaux aquatiques microscopiques appelés "diatomées". La diatomite est un minéral d'origine naturelle qui présente des propriétés exceptionnelles : faible densité, grande surface de contact et forte porosité. En raison de ses caractéristiques uniques, la diatomite produite par Imerys est utilisée dans de nombreuses applications, en particulier comme aide au procédé de filtration et en qualité d'additif fonctionnel dans les applications pour minéraux de performance comme la peinture. Les mines de diatomite d'Imerys sont situées au Chili, en Chine, en France, au Mexique, au Pérou, en Espagne et aux États-Unis (Californie, Washington, Nevada).

Les **feldspaths** sont des minéraux silico-alumineux naturels, disposant de différents teneurs en potassium, sodium, calcium et/ou lithium. Ces minéraux sont réputés pour leur viscosité et les caractéristiques requises par les pâtes céramiques et l'industrie du verre. De nombreuses variétés de feldspaths confèrent des propriétés variées à de multiples produits finis. Sous forme de poudre, le feldspath est un agent augmentant la dureté des plastiques. Il est également présent dans les peintures, les enduits et les caoutchoucs. Les principaux sites d'exploitation du feldspath sont situés en Allemagne (Bavière), en Espagne (Caceres – Estrémadure, régions de Salamanque et Valence), en France (Bourgogne, Allier, Pyrénées Orientales), en Inde (Andhra Pradesh), au Portugal et en Turquie.

Le **graphite** est l'une des formes cristallines du carbone, doté d'un aspect micacé. Le graphite naturel est extrait par le Groupe de sa mine de Lac-des-Îles (Province du Québec, Canada) – la plus grande mine de graphite d'Amérique du Nord – pour approvisionner, dans le monde entier, des clients dans l'énergie mobile, les produits d'ingénierie, les additifs pour polymères, les lubrifiants, les réfractaires et la métallurgie.

Le **kaolin** est principalement composé de kaolinite, une argile silico-alumineuse blanche et humide, issue de l'altération géologique du granit ou de roches similaires. Il est extrait de gisements primaires (Cornouailles, Royaume-Uni) ou de gisements secondaires et sédimentaires (Géorgie, États-Unis) et au Brésil (État de Pará). D'autres gisements en France, en Nouvelle-Zélande, en Thaïlande et en Ukraine, complètent l'offre du Groupe en kaolins. Le kaolin est également connu sous le nom de "china clay" ; cette argile est extraite dans des mines ou carrières à ciel ouvert. D'autres gisements en France, en Nouvelle Zélande, en Thaïlande et en Ukraine, complètent l'offre du Groupe en kaolin.

Des processus spécifiques de transformation confèrent au kaolin les propriétés requises pour de nombreuses applications finales. Parmi ces applications, le papier qui requiert des qualités de blancheur et d'opacité ainsi que de brillance, de lissage et de facilité

d'impression. Les kaolins sont également destinés aux minéraux de performance (peintures, caoutchoucs, plastiques et joints). Ils sont enfin utilisés dans une large gamme de céramiques : porcelaines de table extra-blanches, applications destinées à l'industrie sanitaire et du carrelage, fibre de verre et support de filtration des gaz d'échappement pour l'automobile. Pour certaines applications, les kaolins sont calcinés puis traités de nouveau. La calcination transforme les kaolins à haute température (700 - 1 200 °C) et en fait un minéral plus blanc et plus inerte (métakaolin) destiné aux minéraux de performance ainsi qu'aux applications réfractaires et céramiques. Le **halloysite** est une catégorie de kaolin, très blanc, de grande qualité et prisé par l'industrie de la porcelaine fine du monde entier pour ses propriétés de translucidité.

Les gisements sont situés dans différentes régions et Imerys est le seul producteur actif dans les trois principales zones de production de kaolins de haute qualité pour le papier. Chaque région présente des caractéristiques particulières : au Royaume-Uni (Cornouailles) pour les kaolins de charge ; aux États-Unis (Géorgie) pour les applications de couchage de papier et carton et les produits à effets opacifiants ; au Brésil (Bassin de l'Amazone) pour toutes les applications de couchage, en raison de la finesse et de la granulométrie des particules minérales issues de ce gisement. Pour les minéraux de performance et les céramiques, les réserves minérales exceptionnelles d'Imerys sont situées en Australie (Victoria), aux États-Unis (Caroline du Sud et Géorgie), en France (Bretagne et Allier), au Royaume-Uni (Cornouailles), en Thaïlande (province de Ranong) et en Ukraine (Donetsk). Imerys exploite des gisements d'halloysite en Nouvelle-Zélande.

Le **mica (muscovite et phlogopite)** : le terme "mica" regroupe une famille de minéraux silico-alumineux dotés d'une structure feuilletée et disposant de spécificités physico-chimiques. Le mica se distingue des autres minéraux par ses propriétés isolantes et élastiques. Il procure stabilité thermique, résistance à la chaleur et à l'humidité, légèreté dans les revêtements ainsi que des propriétés décoratives. Il améliore également les propriétés et la longévité des plastiques pour l'industrie automobile. Imerys extrait le mica de ses gisements au Canada (Province du Québec), aux États-Unis (Caroline du Nord) et comme un coproduit de l'extraction de kaolins et de feldspaths en France (Bretagne et Bourgogne).

La **perlite** est une roche volcanique très particulière contenant naturellement entre 2 et 5 % d'humidité. Lorsqu'elle est transformée et chauffée, l'eau emprisonnée dans le minéral se transforme instantanément en vapeur et la perlite explose comme du pop-corn. Son volume étant multiplié par vingt, la perlite devient alors un matériau multicellulaire de faible densité, offrant une grande surface utilisable. La perlite est un minéral d'origine naturelle qui présente des propriétés exceptionnelles : faible densité, grande surface de contact et forte porosité. En raison de ses caractéristiques uniques, la perlite produite par Imerys est utilisée dans de nombreuses applications, en particulier comme aide au procédé de filtration, et en qualité d'additif fonctionnel dans les applications pour minéraux de performance comme la peinture. Les gisements de perlite se trouvent en Argentine, au Chili, en Turquie et aux États-Unis (Nouveau-Mexique, Arizona et Utah).

Le **quartz** est le minéral le plus répandu sur la terre. Il est présent dans la majorité des environnements géologiques et constitue le composant essentiel de nombreuses roches. Imerys produit des quartz de haute pureté (> 99,8 % de silice) sous deux formes : en bloc – veine de quartz – et en galets. Dans les deux cas, le

quartz présente des propriétés similaires, comme la résistance à l'abrasion, des propriétés réfractaires et une grande solidité. Ses applications sont multiples pour les carrelages et la décoration. Le silicium et le ferro-silicium, dont le quartz constitue la matière première, sont des composants essentiels aux alliages sidérurgiques spéciaux. Le quartz entre également dans la composition des siliciums et produits chimiques à base de silanes. Imerys produit du quartz à partir de gisements situés en France (Lot, Dordogne) et en Suède, ou comme coproduit du kaolin. Enfin, le quartz existe dans une gamme de couleurs destinées à différents marchés où il est utilisé comme matériau de décoration, ainsi que dans le domaine de la construction.

Le **talc** est un silicate de magnésium hydraté. Il est généralement extrait de carrières à ciel ouvert. La matière est exploitée de manière sélective, transformée et broyée puis triée par taille et forme, de façon manuelle, optique ou mécanique, ou encore grâce au procédé de flottation. La plupart des gisements de talc présentent des caractéristiques uniques en termes de cristallographie et de structure morphologique, de chimie de surface, d'aspect et de brillance. En conséquence, le minéral issu de chaque gisement est plus spécialement adapté à certaines applications. Des techniques spécifiques de transformation et de formulation ont donc été développées pour répondre aux différentes utilisations finales. Les principales applications du talc sont les polymères (principalement polypropylènes) pour le renforcement des pièces automobiles, les peintures industrielles dans lesquelles le talc améliore la résistance à la corrosion et la rhéologie, le papier, comme pigment de charge ou de couchage ainsi que pour la rétention des impuretés contenues dans la pulpe. Dans les cosmétiques, le talc est utilisé comme poudre corporelle. Dans les applications céramiques, il constitue un agent fluidifiant et stabilisant. Imerys exploite des gisements de talc en Australie, en Autriche, au Canada, en France, en Italie et aux États-Unis (Montana, Vermont).

La **vermiculite** est une forme de mica hydraté qui s'expande fortement lorsqu'il est chauffé. La vermiculite est principalement utilisée pour l'horticulture et l'isolation thermique. Elle est produite à partir du gisement situé au Zimbabwe (Shawa).

## ■ AUTRES PRODUITS TRANSFORMÉS PAR IMERYS ET PRODUITS MINÉRAUX DÉRIVÉS

En complément des minéraux extraits des gisements qu'il exploite, le Groupe achète aussi des matières premières pour les transformer en spécialités :

La **bauxite** et l'**alumine** sont transformées en **corindons synthétiques** de différentes qualités par fusion dans des fours à arcs électriques. Les corindons entrent dans la composition de poudres destinées aux produits abrasifs. Les usines sont situées en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Chine et en Europe.

Le **carbonate de calcium précipité (PCC)** est produit artificiellement à partir de calcaire naturel, par chauffage puis précipitation de la chaux ainsi obtenue lors de la mise en contact avec du gaz carbonique. Ce procédé contrôlé aboutit à la fabrication d'un pigment doté de forme et de taille précises, et conférant au produit fini d'excellentes propriétés optiques. Le PCC est principalement employé dans l'industrie papetière comme

produit de charge ou de couchage, ainsi que dans les applications de minéraux de performance comme les peintures, les enduits et les plastiques. Imerys fabrique des produits de charge à base de PCC et des pigments de couchage à base de chaux calcinée dans ses usines d'Argentine, du Brésil, de Chine, des États-Unis, d'Inde, d'Indonésie et de Suède.

Le **carbure de silicium** est un sous-produit issu de la fabrication de graphite qui confère une forte résistance à l'abrasion ainsi que des propriétés réfractaires. Les unités de production sont situées en Suisse.

La **chaux** est produite par chauffage à partir de calcaire naturel. Les principales applications sont la sidérurgie, le traitement des eaux, l'industrie du sucre, la désulfuration de gaz, la construction et la production de carbonate de calcium précipité. Imerys produit de la chaux au Brésil, grâce à un calcaire naturel très pur et d'une remarquable brillance, et au Mexique à partir d'un gisement de très bonne qualité à faible teneur en métaux lourds qui permet de servir les applications pharmaceutiques et alimentaires.

Imerys produit une gamme de **graphites synthétiques** de haute qualité par un processus complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température. L'usine est implantée en Suisse.

**Magnésite** : après calcination dans les usines des fournisseurs, la magnésite se transforme en magnésite calcinée, un matériau réfractaire de haute performance basique. La **magnésite calcinée** trouve ses principales applications dans les mortiers et mélanges basiques destinés aux réfractaires monolithiques. La **magnésite fondue** est produite à partir de magnésite calcinée de la plus haute qualité. Elle possède, selon sa température de calcination, une grande résistance électrique et une faible conductivité de la chaleur. La magnésite est ainsi utilisée comme isolant dans la fabrication d'éléments de chauffage industriels et domestiques. Achetée à l'extérieur du Groupe, la magnésite est transformée aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le **noir de carbone** est une poudre de carbone ultrafine, produite en Belgique à partir de matières premières naturelles de haute qualité achetées à des fournisseurs extérieurs. Il est utilisé comme additif conducteur dans les batteries lithium-ion.

Le **zircon** sous forme de sables lourds provient de l'altération géologique primaire du granit ou des roches alcalines. Ce minéral se caractérise par ses propriétés opacifiantes dans les céramiques, sa très haute température de fusion (plus de 1 800 °C) et sa dureté. Acheté à des fournisseurs extérieurs, le zircon est vendu sous forme de farine de zircon après un broyage très fin réalisé dans les usines d'Imerys. Une fois transformés par fusion dans des fours à arc électrique, broyage et tri par taille, les produits à base de zircon, vendus sous différentes formes, sont destinés aux industries de hautes températures (fonderie, réfractaire, céramique). Le zircon fondu et les spécialités chimiques issues du zircon sont utilisés dans les industries céramiques, les réfractaires, l'électronique, le papier, le cuir et la peinture. Ils constituent des catalyseurs chimiques pour les pots d'échappement et pots catalytiques, des produits de surfacage réfractaires et abrasifs, et entrent dans la fabrication des céramiques de spécialités. Le zircon est transformé en Allemagne, en Chine et aux États-Unis.

Les minéraux achetés à l'extérieur ne font pas partie du reporting présenté dans les [sections 1.7.2 et 1.7.3 ci-après](#).

## 1.7.2 PRINCIPES DE REPORTING APPLIQUÉS PAR IMERYS

### ■ ORGANISATION MINIÈRE D'IMERYS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les équipes de géologues d'Imerys assurent un accès durable aux gisements de qualité que le Groupe détient ou qui lui ont été concédés, en menant sur ceux-ci les travaux d'exploration nécessaires pour établir la vision à long terme de chaque activité.

Le reporting des réserves et ressources minérales réalisé par Imerys est mené par des "Personnes Compétentes" dûment nommées et responsables de ce reporting, conformément au PERC Reporting Standard (2013) <sup>(1)</sup>.

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux sociétés présentes en Europe continentale, au Royaume-Uni et en Irlande, le PERC Reporting Standard remplace le Reporting Code <sup>(2)</sup> de 2001. Ce corpus intègre les améliorations apportées récemment aux Codes miniers australien, canadien et sud-africain et aux Codes de reporting d'autres pays. Il constitue la nouvelle référence internationale. Les règles de reporting ont été revues et adaptées aux spécificités du métier des minéraux industriels et constituent désormais le référentiel dans ce secteur.

Des codes similaires ont été adoptés en Australie (JORC), en Afrique du Sud (Samrec <sup>(3)</sup>), aux États-Unis (SME Industry Guide 7), au Canada (Canadian Institute of Mining's definitions au titre du N143101), au Chili (Certification Code) et en Russie (NAEN Code) ainsi qu'au Pérou et aux Philippines. Tous ces codes sont conformes aux principes de reporting international du CRIRSCO <sup>(4)</sup> qui constitue la meilleure pratique de reporting, standard adopté par l'industrie minière occidentale.

Un registre central des "Personnes Compétentes" est tenu à jour au niveau du Groupe. Chaque "Personne Compétente" d'Imerys qui a signé une déclaration et donné son accord à la compilation des estimations en vue de leur publication, figure également dans le registre des "Personnes Compétentes".

### ■ DÉFINITIONS

Lorsqu'ils sont découverts, les minéraux sont considérés comme des ressources minérales, s'ils disposent du potentiel d'être un jour exploités de façon rentable. Ces ressources peuvent être qualifiées de présumées, approchées ou mesurées, selon le degré de connaissance du gisement. Lorsque les conditions sont réunies pour extraire ces ressources de façon rentable économiquement, elles sont qualifiées de Réserves Minérales, probables ou prouvées, selon le degré de confiance géologique obtenu.

### Les ressources minérales

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la Terre en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la qualité, la continuité du gisement et d'autres caractéristiques géologiques sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources "présumées", "approchées" et "mesurées".

Une **Ressource Minérale Présumée** constitue la part d'une ressource minérale pour laquelle la quantité et la qualité ne peuvent être estimées qu'avec un niveau très bas de confiance. La ressource est estimée à l'aide de preuves géologiques mais la qualité géologique et la continuité du gisement sont supposées et non vérifiées. L'estimation est basée sur des informations limitées et d'une qualité et d'une fiabilité incertaines, récoltées par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage.

Une **Ressource Minérale Approchée** est la part d'une ressource minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et la teneur minérale peuvent être estimés avec un taux de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur l'exploration, l'échantillonnage et les résultats d'essais récoltés par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres et espacés pour confirmer une continuité du gisement et/ou sa qualité, mais sont assez proches pour supposer une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une ressource minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et la teneur minérale peuvent être estimés avec un taux de confiance élevé. L'estimation est basée sur une exploration détaillée et fiable, ainsi que sur l'échantillonnage. Les informations sont récoltées par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer une continuité du gisement et sa qualité.

(1) *The Pan-European Standard for Reporting Exploration Results, Resources and Reserves* appelé "PERC Reporting Standard", est publié par le Pan-European Reserve and Resources Reporting Committee (Comité Pan-Européen pour le reporting des réserves et ressources minérales).

(2) *Reporting Code 2001 : "Code for Reporting of Mineral Exploration Results, Mineral Resources and Mineral Reserves"*.

(3) *Samrec : South African Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Mineral Reserves (Code sud-africain pour le reporting des ressources et réserves minérales)*.

(4) *CRIRSCO : Comité pour les standards internationaux de reporting de réserves minérales*.

## Les réserves minérales

Une **Réserve Minérale** est la partie économiquement exploitable d'un gisement, préalablement définie comme ressource "mesurée" ou "approchée", au regard des contraintes économiques, de marché, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. Ces estimations démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales "probables" et "prouvées".

Une **Réserve Minérale Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale "approchée", et dans certaines circonstances, "mesurée", tandis qu'une réserve minérale prouvée est la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale "mesurée".

Les **Réserves Minérales Prouvées** représentent le taux de confiance le plus élevé de l'estimation.

## PLANIFICATION MINIÈRE/EXTRACTION

Lorsque l'ensemble des facteurs nécessaires à l'ouverture d'une carrière ont donné lieu à une étude de faisabilité, un projet minier est développé pour l'approvisionnement des unités de transformation : ces usines valorisent et transforment les minéraux en spécialités, formulées selon les besoins spécifiques des clients. Les produits d'Imerys sont issus de gisements directement détenus en pleine propriété ou sous forme de baux à long terme, en particulier dans les pays dans lesquels les droits miniers appartiennent aux États. Dans le Groupe, une vision des réserves et ressources a été établie à 20 ans pour chacun des sites industriels afin d'assurer leur approvisionnement sur le long terme. Cette vision prospective octroie un délai suffisant à l'identification de sources alternatives. La planification minière assure aux clients du Groupe la pérennité d'approvisionnement en produits Imerys sur le long terme et procure une base solide de ressources pour le développement de nouveaux produits.

### 1.7.3 RÉSERVES MINÉRALES

Imerys a regroupé les estimations par catégories de minéraux pour les besoins du reporting de ses réserves et ses ressources, en liaison avec la section intitulée "Reporting of industrial minerals, dimension stone and aggregates" du PERC Reporting Standard. Cette agrégation a été réalisée afin de protéger la confidentialité d'informations sensibles commercialement.

En raison de ce regroupement, il est impossible d'indiquer la durée de vie prévue pour chaque mine ou carrière. Cependant, sur la base d'études géologiques et en tenant compte des facteurs modificatifs, le Groupe considère que ses réserves et ses ressources minérales seront suffisantes pour soutenir à long terme les activités d'extraction en ligne avec le rythme annuel de production, avec les technologies existantes et dans les conditions actuelles et prévisibles du marché et de l'économie.

Les réserves s'additionnent aux ressources au 31 décembre 2013 et sont exprimées en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous une forme sèche. Les estimations au

## AUDIT

Afin d'assurer la cohérence du reporting, partout dans le Groupe, et sa conformité aux normes, des audits internes et externes sont menés selon un cycle de trois à cinq ans. L'audit interne est assuré par un géologue expérimenté du Groupe, n'ayant aucun lien de subordination avec les sites visités. Le programme d'audit est destiné à assurer que les pratiques sur site respectent le "PERC Reporting Standard" et les normes internes. L'audit permet également la diffusion des meilleures pratiques pour une amélioration permanente de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales. Enfin, le Comité d'Audit examine les résultats du reporting sur les réserves et ressources minérales.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les réserves et les ressources minérales sont des estimations de la dimension et de la qualité du gisement, fondées sur des paramètres, notamment techniques, économiques ou autres. En raison de changements non prévisibles de ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation de ressources, aucune assurance ne peut être donnée que les estimations des réserves et des ressources minérales indiquées dans les tableaux ci-après soient ultérieurement confirmées par le Groupe.

Tout au long des explorations géologiques et des évaluations, les réserves et les ressources minérales peuvent évoluer sensiblement, d'une manière positive ou négative.

Imerys n'a pas connaissance, à ce jour, de facteurs environnementaux, légaux, politiques ou autres susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur les estimations présentées dans ces tableaux.

Pour plus d'informations, voir [section 4.1.1 du chapitre 4 du Document de Référence](#).

31 décembre 2012 sont présentées pour permettre la comparaison.

Les évolutions d'estimations des réserves et des ressources entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 s'expliquent par le travail permanent d'exploration et d'évaluation des gisements nouveaux et existants, par les changements dans la détention de certains droits miniers, ainsi que par les acquisitions et cessions liées aux activités en cours.

Les actifs miniers sont valorisés à 459,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (428,2 millions d'euros au 31 décembre 2013). Conformément aux règles comptables, les actifs de réserves minières sont comptabilisés au coût historique. Ils sont évalués initialement au coût d'acquisition et ultérieurement au coût historique diminué de l'amortissement et des pertes de valeurs. L'amortissement est estimé sur la base de l'extraction actuelle.

Pour plus d'informations, voir [notes 4.11, 17 et 18 aux états financiers consolidés](#).

## ■ ESTIMATION DES RÉSERVES MINÉRALES (AU 31/12/2014 VS. 31/12/2013)

| Produit  | Zone géographique | Prouvées       | Probables      | Totales        | Prouvées       | Probables      | Totales        |
|--|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|  |                   | 2014 (kt)      |                |                | 2013 (kt)      |                |                |
| <b>Argiles</b>   | Asie-Pacifique    | 785            | 0              | 785            | 877            | -              | 877            |
|  | Europe et Afrique | 11 366         | 1 541          | 12 907         | 8 665          | 4 273          | 12 938         |
|  | Amérique du Nord  | 4 357          | 792            | 5 149          | 4 387          | 787            | 5 174          |
|  | <b>Total</b>      | <b>16 508</b>  | <b>2 333</b>   | <b>18 841</b>  | <b>13 929</b>  | <b>5 060</b>   | <b>18 989</b>  |
| <b>Carbonates (calcite, marbre, craie, calcaire, dolomite &amp; pierre de taille)</b>                              | Asie-Pacifique    | 0              | 46 352         | 46 352         | 999            | 38 448         | 39 447         |
|  | Europe et Afrique | 303            | 35 148         | 35 451         | 5 243          | 28 778         | 34 021         |
|  | Amérique du Nord  | 111 777        | 52 569         | 164 346        | 114 059        | 52 425         | 166 484        |
|  | Amérique du Sud   | 985            | 7 563          | 8 548          | 117            | 8 230          | 8 347          |
| <b>Total</b>   | <b>113 065</b>    | <b>141 632</b> | <b>254 697</b> | <b>120 418</b> | <b>127 881</b> | <b>248 299</b> |                |
| <b>Argiles rouges (matières premières pour tuiles)</b>   | Europe            | 19 688         | 33 979         | 53 667         | 17 576         | 36 259         | 53 835         |
|  | <b>Total</b>      | <b>19 688</b>  | <b>33 979</b>  | <b>53 667</b>  | <b>17 576</b>  | <b>36 259</b>  | <b>53 835</b>  |
| <b>Feldspath, sables feldspathiques &amp; pegmatite</b>  | Asie-Pacifique    | 0              | 30             | 30             | -              | 30             | 30             |
|  | Europe            | 18 190         | 6 486          | 24 676         | 19 165         | 8 970          | 28 135         |
|  | Amérique du Nord  | 0              | 0              | 0              | -              | -              | -              |
|  | <b>Total</b>      | <b>18 190</b>  | <b>6 516</b>   | <b>24 706</b>  | <b>19 165</b>  | <b>9 000</b>   | <b>28 165</b>  |
| <b>Kaolin (kaolin, halloysite)</b>   | Asie-Pacifique    | 93             | 2 233          | 2 326          | 90             | 2 305          | 2 395          |
|  | Europe            | 2 129          | 18 524         | 20 653         | 2 969          | 18 658         | 21 627         |
|  | Amérique du Nord  | 26 745         | 11 975         | 38 720         | 26 755         | 12 798         | 39 553         |
|  | Amérique du Sud   | 19 077         | 21 601         | 40 678         | 20 892         | 21 616         | 42 508         |
|  | <b>Total</b>      | <b>48 044</b>  | <b>54 333</b>  | <b>102 377</b> | <b>50 706</b>  | <b>55 377</b>  | <b>106 083</b> |
| <b>Minéraux pour Filtration (perlite &amp; diatomite)</b>  | Asie-Pacifique    | 3              | 14             | 17             | -              | 25             | 25             |
|  | Europe            | 449            | 756            | 1 205          | 203            | 480            | 683            |
|  | Amérique du Nord  | 35 555         | 8 057          | 43 612         | 35 411         | 8 825          | 44 236         |
|  | Amérique du Sud   | 595            | 685            | 1 280          | 779            | 783            | 1 562          |
|  | <b>Total</b>      | <b>36 602</b>  | <b>9 512</b>   | <b>46 114</b>  | <b>36 393</b>  | <b>10 113</b>  | <b>46 506</b>  |
| <b>Minéraux Réfractaires (andalousite, quartzite, bauxite, kaolin bauxitique, argiles et kaolins réfractaires)</b> | Asie-Pacifique    | 0              | 438            | 438            | -              | 446            | 446            |
|  | Europe et Afrique | 3 395          | 1 593          | 4 988          | 3 838          | 2 058          | 5 896          |
|  | Amérique du Nord  | 3 067          | 1 540          | 4 607          | 2 422          | 1 747          | 4 169          |
|  | Amérique du Sud   | 0              | 1 601          | 1 601          | 0              | 1 601          | 1 601          |
|  | <b>Total</b>      | <b>6 462</b>   | <b>5 172</b>   | <b>11 634</b>  | <b>6 260</b>   | <b>5 852</b>   | <b>12 112</b>  |
| <b>Talc</b>  | Asie-Pacifique    | 2 706          | 458            | 3 164          | 2 771          | 464            | 3 235          |
|  | Europe            | 8 165          | 3 225          | 11 390         | 7 566          | 2 888          | 10 454         |
|  | Amérique du Nord  | 15 201         | 4 437          | 19 638         | 15 936         | 4 830          | 20 766         |
|  | <b>Total</b>      | <b>26 072</b>  | <b>8 120</b>   | <b>34 192</b>  | <b>26 273</b>  | <b>8 182</b>   | <b>34 455</b>  |
| <b>Autres minéraux (bentonite, vermiculite, quartz, graphite)</b>  | <b>Total</b>      | <b>4 330</b>   | <b>925</b>     | <b>5 255</b>   | <b>2 801</b>   | <b>852</b>     | <b>3 653</b>   |

En complément des activités récurrentes de production, les principaux changements résultent de la vente d'un site en Europe (carbonates) et de nouvelles autorisations et de réestimations en Europe (carbonates et feldspath), en Asie (carbonates) et en Amérique du Nord (mica).

## ■ ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES (AU 31/12/2014 VS. 31/12/2013)

| Produit  | Zone géographique | Mesurées       | Présumées      | Approchées     | Totales       | Mesurées       | Présumées      | Approchées     | Totales       |
|--|-------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
|  |                   | 2014 (kt)      |                |                |               | 2013 (kt)      |                |                |               |
| <b>Argiles</b>   | Asie-Pacifique    | 61             | 0              | 0              | 61            | 61             | -              | -              | 61            |
|  | Europe et Afrique | 11 018         | 1 836          | 961            | 13 815        | 10 328         | 2 207          | 306            | 12 841        |
|  | Amérique du Nord  | 6 278          | 12 062         | 11 501         | 29 841        | 7 458          | 11 505         | 12 067         | 31 030        |
|  | <b>Total</b>      | <b>17 357</b>  | <b>13 898</b>  | <b>12 462</b>  | <b>43 717</b> | <b>17 847</b>  | <b>13 712</b>  | <b>12 373</b>  | <b>43 932</b> |
| <b>Carbonates (calcite, marbre, craie, calcaire, dolomite &amp; pierre de taille)</b>                              | Asie-Pacifique    | 0              | 25 008         | 10 624         | 35 632        | -              | 29 051         | 11 101         | 40 152        |
|  | Europe et Afrique | 0              | 4 169          | 45 256         | 49 425        | 2 226          | 4 803          | 50 701         | 57 730        |
|  | Amérique du Nord  | 57 172         | 135 422        | 90 828         | 283 422       | 57 183         | 135 432        | 92 732         | 285 347       |
|  | Amérique du Sud   | 7 774          | 9 070          | 8 244          | 25 088        | 2 120          | 9 495          | 8 520          | 20 135        |
| <b>Total</b>   | <b>64 946</b>     | <b>173 669</b> | <b>154 952</b> | <b>393 567</b> | <b>61 529</b> | <b>178 781</b> | <b>163 054</b> | <b>403 364</b> |               |
| <b>Argiles rouges (matières premières pour tuiles)</b>   | Europe            | 18 195         | 22 225         | 6 037          | 46 457        | 15 795         | 22 225         | 6 037          | 44 057        |
|  | <b>Total</b>      | <b>18 195</b>  | <b>22 225</b>  | <b>6 037</b>   | <b>46 457</b> | <b>15 795</b>  | <b>22 225</b>  | <b>6 037</b>   | <b>44 057</b> |
| <b>Feldspath, sables feldspathiques &amp; pegmatite</b>  | Asie-Pacifique    | 0              | 80             | 0              | 80            | -              | 80             | -              | 80            |
|  | Europe            | 5 066          | 17 914         | 18 451         | 41 431        | 7 165          | 21 207         | 21 451         | 49 823        |
|  | Amérique du Nord  | 1 849          | 5 500          | 12 700         | 20 049        | -              | 230            | 105            | 335           |
|  | <b>Total</b>      | <b>6 915</b>   | <b>23 494</b>  | <b>31 151</b>  | <b>61 560</b> | <b>7 165</b>   | <b>21 517</b>  | <b>21 556</b>  | <b>50 238</b> |
| <b>Kaolin (kaolin, halloysite)</b>   | Asie-Pacifique    | 62             | 5 123          | 2 962          | 8 147         | 81             | 5 123          | 2 962          | 8 166         |
|  | Europe            | 296            | 3 918          | 7 783          | 11 997        | 296            | 4 943          | 7 736          | 12 975        |
|  | Amérique du Nord  | 20 056         | 27 525         | 30 144         | 77 725        | 19 755         | 24 264         | 30 918         | 74 937        |
|  | Amérique du Sud   | 26 270         | 28 400         | 26 925         | 81 595        | 28 380         | 24 829         | 21 757         | 74 966        |
| <b>Total</b>   | <b>46 684</b>     | <b>64 966</b>  | <b>67 814</b>  | <b>179 464</b> | <b>48 512</b> | <b>59 159</b>  | <b>63 373</b>  | <b>171 044</b> |               |
| <b>Minéraux pour Filtration (perlite &amp; diatomite)</b>  | Asie-Pacifique    | 98             | 41             | 0              | 139           | 90             | -              | -              | 90            |
|  | Europe            | 20             | 3 211          | 8 118          | 11 349        | 63             | 3 073          | 7 048          | 10 184        |
|  | Amérique du Nord  | 21 882         | 29 821         | 32 392         | 84 095        | 21 210         | 29 948         | 32 392         | 83 550        |
|  | Amérique du Sud   | 0              | 1 940          | 73 986         | 75 926        | -              | 1 021          | 75 307         | 76 328        |
| <b>Total</b>   | <b>22 000</b>     | <b>35 013</b>  | <b>114 496</b> | <b>171 509</b> | <b>21 363</b> | <b>34 042</b>  | <b>114 747</b> | <b>170 152</b> |               |
| <b>Minéraux Réfractaires (andalousite, quartzite, bauxite, kaolin bauxitique, argiles et kaolins réfractaires)</b> | Asie-Pacifique    | 0              | 258            | 0              | 258           | -              | 258            | -              | 258           |
|  | Europe et Afrique | 3 055          | 1 331          | 2 413          | 6 799         | 2 896          | 1 371          | 2 294          | 6 561         |
|  | Amérique du Nord  | 4 616          | 8 137          | 137            | 12 890        | 3 604          | 8 433          | 137            | 12 174        |
|  | Amérique du Sud   | 0              | 2 097          | 0              | 2 097         | -              | 2 097          | -              | 2 097         |
| <b>Total</b>   | <b>7 671</b>      | <b>11 823</b>  | <b>2 550</b>   | <b>22 044</b>  | <b>6 500</b>  | <b>12 159</b>  | <b>2 431</b>   | <b>21 090</b>  |               |
| <b>Talc</b>  | Asie-Pacifique    | 2 480          | 1 235          | 4 294          | 8 009         | 2 481          | 1 236          | 4 333          | 8 050         |
|  | Europe            | 7 316          | 7 743          | 3 736          | 18 795        | 10 249         | 9 411          | 4 006          | 23 666        |
|  | Amérique du Nord  | 0              | 0              | 3 598          | 3 598         | -              | -              | 3 604          | 3 604         |
|  | <b>Total</b>      | <b>9 796</b>   | <b>8 978</b>   | <b>11 628</b>  | <b>30 402</b> | <b>12 730</b>  | <b>10 647</b>  | <b>11 943</b>  | <b>35 320</b> |
| <b>Autres minéraux (bentonite, vermiculite, quartz, graphite)</b>  |                   |                |                |                |               |                |                |                |               |
|  | <b>Total</b>      | <b>6 294</b>   | <b>2 015</b>   | <b>423</b>     | <b>9 150</b>  | <b>880</b>     | <b>5 427</b>   | <b>4 252</b>   | <b>10 559</b> |

En complément des activités récurrentes d'exploration, des transferts vers les réserves et des réestimations, les changements observés résultent principalement de l'ajout de nouvelles ressources en Amérique du Sud (kaolin et carbonates) et en Europe (perlite). Certaines réestimations de ressources ont été faites en Amérique du Nord (kaolin et feldspath) et en Europe (kaolin).

## 1.8 INNOVATION

### 1.8.1 RECHERCHE, TECHNOLOGIE & INNOVATION

#### ■ UNE STRATÉGIE D'INNOVATION ORIENTÉE VERS LES MARCHÉS

Imerys cherche à accroître ses ventes dans les marchés en croissance et oriente son portefeuille de recherche et d'innovations en conséquence.

Générer de la croissance interne par l'innovation est le rôle dévolu aux équipes Innovation / Recherche & Développement (R&D) qui conçoivent de nouveaux procédés, de nouvelles technologies et de nouveaux produits, et aux équipes marketing qui analysent en permanence les marchés, leur croissance et les opportunités qu'ils représentent pour les minéraux du Groupe. Comprendre les métiers des clients d'Imerys, résoudre leurs problèmes techniques, mais aussi répondre à leurs attentes et anticiper leurs besoins, constituent le point de départ de l'approche innovation chez Imerys.

Les solutions d'Imerys apportent des fonctionnalités essentielles aux produits de ses clients : des propriétés mécaniques (résistance à l'usure, à la traction, densité, rhéologie), thermiques (réfractarité, résistance en température, caractère ignifugeant et retardateur de flamme), optiques (blancheur, opacité, couleur, effet mat ou brillant), chimiques (pureté, propriétés électriques) ou bien d'absorption/adsorption et filtration. Ces propriétés sont obtenues grâce à une série de procédés de transformations comme le broyage, la classification, le séchage, la calcination, le frittage, la fusion, le blanchiment, la chimie de surface, la séparation magnétique, la flottation, mais aussi grâce à des procédés de mise en forme, comme le pressage, l'extrusion, la granulation ou le coulage. Améliorer sans cesse ces propriétés pour aider les clients du Groupe à relever de nouveaux défis constitue l'enjeu de la stratégie d'innovation d'Imerys.

#### ■ DES INNOVATIONS POUR SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU GROUPE

Année après année, Imerys introduit de nouveaux produits sur le marché. Au-delà des innovations de "continuité", issues de l'amélioration de la gamme existante, les innovations "de rupture" sont fondées sur le développement de concepts nouveaux. Ensemble, elles permettent de développer l'offre de produits et ainsi la compétitivité du Groupe. À titre d'exemple, les innovations suivantes, introduites au cours des cinq dernières années, s'inscrivent majoritairement comme des projets de rupture :

- 2010** Celite Cynergy™, un additif permettant de combiner les fonctionnalités de filtration et de stabilisation de la bière ;
- 2011** Extension de la gamme "Quick Dry™", des réfractaires monolithiques pour des revêtements plus sûrs (pas d'émission d'hydrogène lors du séchage), apportant un gain de temps significatif (réduction du temps de séchage) ;
- 2012** Argical Pro, un produit naturel pour la protection de l'olive contre les insectes ;

**2013** ImerPlast™, une solution minérale à base de carbonates de calcium permettant le recyclage des polyoléfinés dans les produits extrudés ;

**2014** ImerCare™ Scrub, une gamme de produits de gommage à base de perlite certifié ECOCERT, a été créée comme alternative aux billes de polyéthylène utilisées dans les produits comme les gels douches.

Imerys entend développer la part des nouveaux produits dans son chiffre d'affaires. En 2014, le Groupe estime ainsi que 449 millions d'euros de chiffre d'affaires ont été réalisés à partir de produits créés au cours des cinq dernières années.

#### ■ DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS A FORT POTENTIEL

Ces dernières années, les scientifiques d'Imerys ont également conçu des innovations qui participent pleinement au développement du Groupe, en particulier sur les marchés à fort potentiel. Il s'agit notamment :

- des carbones destinés aux batteries lithium-ion ;
- des proppants pour l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz non conventionnels ;
- une gamme de produits pour les industries agricoles et horticoles.

#### Les proppants pour l'exploitation du pétrole et du gaz non conventionnels

Après la construction de sa première ligne de production de proppants céramiques en 2012, à Andersonville (Georgia, USA), Imerys a augmenté de façon significative son développement au service du marché nord américain de l'exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels par l'acquisition de PyraMax Ceramics LLC. Situé à Wrens (Georgia, USA), ce complexe industriel, acquis en 2013, possède deux lignes de production, montées en charge progressivement au cours de l'année 2014. Avec ce développement, Imerys triple sa capacité de production de proppants et renforce ses réserves locales en kaolin bauxitique. Même si cette activité a fait face à une baisse substantielle de la demande à la fin de l'année 2014, suite à la baisse des prix du pétrole, Imerys demeure résolu à se développer dans ce secteur structurellement critique.

#### Le carbone pour la batterie lithium-ion (Li-ion)

Une batterie Li-ion permet le stockage d'énergie par échange réversible des ions lithium entre une électrode négative, composée de produits carbonés spécifiques, graphites ou autres, et une électrode positive, faite d'oxydes métalliques divers et d'additifs conducteurs comme le noir de carbone.

L'activité Graphite & Carbone d'Imerys est le leader mondial de ce noir de carbone. Dans l'électrode négative, le stockage réversible des ions est permis par un carbone spécial, dont le marché est en volume dix fois plus important que celui du noir de carbone dans le pôle positif. La solution technique la plus souvent utilisée consiste en un graphite naturel, rendu sphérique par un procédé mécanique coûteux en énergie et de faible rendement matière, puis enrobé et imprégné d'un asphalte. Ces derniers produits étant réputés nocifs, des solutions alternatives sont développées par l'industrie. Dès 2005, l'activité Graphite & Carbone a proposé une solution, dont une forme améliorée a été lancée en 2011. En 2012, elle a mis sur le marché C-ENERGY™ ACTILION-1, un produit graphite actif destiné à l'électrode négative de la batterie Li-ion. Le potentiel de ce marché est important, les produits électroniques étant appelés à croître de + 7 % par an. Selon plusieurs études récentes, le marché des carbones pour batterie lithium-ion pourrait progresser de 30 à 40 % par an en volume.

En 2014, l'activité Graphite & Carbone a achevé le doublement de la capacité de production de noir de carbone conducteur de son site de Willebroek (Belgique). Ce site est spécialisé dans la production de noir de carbone à haute conductivité qui répond aux exigences des marchés des batteries lithium-ion et des polymères. Le noir de carbone est un composant essentiel des batteries lithium-ion dont le marché est entraîné par l'essor rapide des appareils électroniques mobiles - ordinateurs portables, smartphones, tablettes - des voitures électriques et hybrides et des systèmes de stockage d'énergie.

Imerys Graphite & Carbone a été sélectionné par le Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie du Japon dans le cadre du Programme de Subvention 2014 visant à accompagner les projets d'investissements étrangers, les implantations locales et les développements régionaux dans ce pays. Imerys va ainsi créer un Centre de Recherche et Développement dédié aux applications du graphite synthétique de haute performance respectueuses de l'environnement. Ce nouvel établissement renforcera encore la présence d'Imerys Graphite & Carbone en Asie-Pacifique. Le Japon est un leader technologique des batteries rechargeables et un centre de production mondial de premier plan.

## Des produits pour les industries agricoles et horticoles

Les industries agricoles et horticoles représentent un marché croissant pour le Groupe.

Silicates naturels finement broyés ou synthétiques, les poussières inertes ont de nombreuses applications industrielles ou agricoles, plus communément connues sous une forme diluée ou de support pour les pesticides. Il est bien connu que les animaux se roulent dans la poussière pour éliminer les insectes. Des recherches scientifiques ont révélé que la poussière se colle au squelette externe de l'insecte, et absorbe les sécrétions protectives. Sans cette couche huileuse, l'insecte se dessèche et meurt. Etant donné qu'aucun élément chimique n'est incluí, les poussières sont classifiées comme des insecticides mécaniques. Des recherches supplémentaires ont conclu que de toutes les poussières inertes existantes, la diatomite est la solution la moins onéreuse et la moins dangereuse.

Les résistances accrues aux pesticides chimiques génèrent de nombreuses opportunités d'innovation pour des solutions de remplacement.

En 2014, Imerys a poursuivi le développement d'insecticides à base de diatomite, en lançant une poussière pour gallinacés. Des tests ont été réalisés sur des parcelles cultivées, démontrant ainsi l'efficacité de la solution contre des nuisibles persistents, dont le *Psyllidae* asiatique et le ver de l'épi de maïs (*Helicoverpa zea*). De nouveaux produits ont également été développés pour l'industrie horticole en France et pays limitrophes, sous la gamme Argiflora. Les propriétés plastiques et la stabilité moléculaire de cette argile kaolinite riche en smectite est une solution naturelle simple et peu onéreuse pour fertiliser les sols. Ces références complètent Argical Pro, un produit lancé en 2012 qui permet de protéger les oliviers des attaques d'insectes.

## UNE ACCÉLÉRATION DE L'INNOVATION EN 2014

En 2014, Imerys a mis sur le marché plus de 75 nouveaux produits ; une trentaine d'entre eux apportent des solutions pour une meilleure préservation de l'environnement, d'autres procurent une facilité d'utilisation encore accrue ; de nombreux produits de haute technologie ont par ailleurs vu le jour.

## Des produits plus respectueux de l'environnement et de la santé

- Suite au succès des produits **ImerPlast™** utilisés dans la production de tuyaux, de gaines pour câbles, réseaux d'assainissement, géomembranes et isolants, la gamme s'est agrandie de deux nouvelles références : **ImerPlast™ WPC** et **ImerPlast™ WPCT**. Ces nouveaux composés de polyoléfines recyclées sont destinés aux producteurs de lames en bois-composite, qui peuvent ainsi délaissier la résine vierge au profit d'une solution moins onéreuse ;
- **C-ENERGY™** Generation 2.1 et 2.2 sont des carbones développés à partir d'un procédé durable et respectueux de l'environnement, utilisés dans les batteries lithium-ion pour le stockage de l'énergie et l'industrie automobile. Ce procédé pourrait remplacer des procédés industriels communs moins respectueux de l'environnement ;
- **Steagreen™** produit a été conçu pour les applications utilisant du plastique recyclé nécessitant des performances accrues. Ce produit permet d'améliorer les performances des matériaux recyclés ;
- **WRG IC ESR** est un mélange de poudres fondues pour la fonderie de précision, simplifiant le démoulage. Il est utilisé en remplacement de la poudre de zircon ;
- **Eco-Phyl@** est un nouveau produit destiné à réduire les composants organiques volatiles. Nécessitant une faible quantité de résine, ce produit permet aux fabricants de peinture de réduire la quantité de solvants nécessaires ;
- **Ceraflux**, nouveaux agents fondants pour émaux, développés par Imerys Ceramics Thaïlande, ayant pour avantage de réduire la température de frittage, ce qui réduit les coûts de production et permet de fabriquer des produits plus respectueux de l'environnement.

## Des produits de haute technologie

- **Mistrogard™** est une nouvelle gamme de produits à base de talc répondant aux exigences toujours plus élevées du marché automobile en matière de revêtement des carrosseries. Effet barrière, résistance chimique, chargement optimal, adhérence, facilité de ponçage et de pulvérisation sont les principales propriétés de ces produits ;
- **JetWhite®**, ces références sont issues de réserves de talc de grande pureté situées aux Etats-Unis, utilisés pour la production de produits composés. Imerys a procédé à des investissements nécessaires pour réaliser la commercialisation de nouvelles technologies de raffinage. Les premiers produits réalisés ont déjà été approuvés par nos clients de l'industrie automobile.

## Des produits améliorant l'efficacité des produits des clients

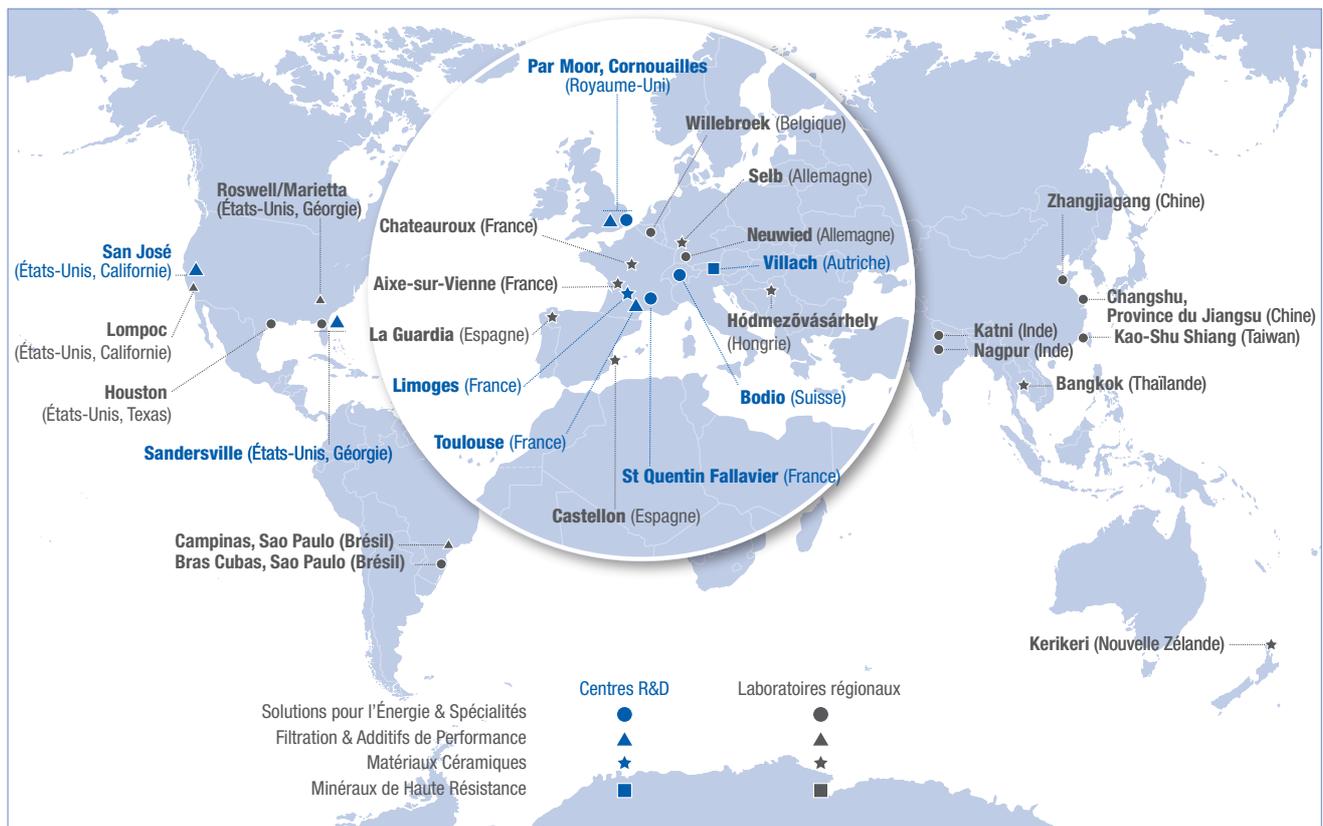
- **Mistrocell®**, ces références favorisent la formation et la croissance de bulles uniformes essentielles à une qualité de mousse d'élastomère homogène, réduisant la masse volumique et en améliorant les propriétés mécaniques du produit final. Ces talcs sont particulièrement adaptés à la production de composés légers à bases de mousse pour les industries de l'automobile et de l'emballage ;
- **Crys-Talc®**, une nouvelle référence de talc micro-lamellaire ultra brillante, idéale pour la fabrication de polypropylène. Employé en faible quantité en tant qu'additif, Crys-Talc® favorise la rigidité, la résistance au choc et aux hautes températures, la température de cristallisation et réduit les risques de formation d'un voile de couleur. Pour les procédés de coulage et d'extrusion, Crys-Talc® peut améliorer la productivité de 10 à 15 %, permettant aux fabricants de polymères de réaliser d'importantes économies ;

- **Steagreen®**, une nouvelle gamme de talcs destinés aux plastiques recyclables, permet aux fabricants de restaurer les propriétés mécaniques de leurs composés plastiques recyclés, et d'en améliorer les performances. Chimiquement inerte et thermiquement stable, le talc peut être recyclé indéfiniment sans perdre ses propriétés initiales. Pour le nylon recyclé, les talcs Imerys sont une alternative beaucoup plus économique et écologique que la fibre de verre utilisée habituellement ;
- **ImerCare™ Scrub** est une gamme de produits produits à base de perlite, conçue pour répondre aux besoins croissants de l'industrie cosmétique en composants naturels. ImerCare™ Scrub est une alternative aux billes de polyéthylène utilisées dans de nombreux produits de soin de gommage pour le corps et le visage. Biodégradable, certifiée Ecocert, la gamme ImerCare™ Scrub permet également de renforcer le volume de la mousse et d'en améliorer la texture.

## ■ R&D ET L'INNOVATION : UN RÉSEAU PUISSANT

La dynamique d'innovation est portée par les équipes marketing en collaboration avec les 300 scientifiques et techniciens du Groupe. Chacune des branches d'activité a pour mission de détecter les besoins actuels et futurs des marchés, afin de créer de nouveaux produits et procédés répondant à ces besoins non encore satisfaits. Le département Innovation coordonne tous les projets R&D du Groupe. Il a également pour vocation d'accroître le potentiel d'innovation d'Imerys en explorant les opportunités de développement transversal, c'est-à-dire identifier les besoins d'une branche pouvant trouver des applications dans une autre branche, faire ainsi de la "fertilisation croisée" des savoir-faire et mettre au point de nouveaux produits et procédés. A ce jour, Imerys dispose de 8 grands centres de R&D à Villach (Autriche), San José (Californie, Etats-Unis), Sandersville (Georgie, Etats-Unis), Limoges (France), Saint-Quentin Fallavier (France), Toulouse (France), Par Moor (Royaume-Uni) et Bodio (Suisse).

La répartition géographique des centres de recherche est la suivante :



L'utilisation de la méthode dite des étapes clés ("Stage Gate") est généralisée, et le portefeuille de projets est bien équilibré entre les différents stades : idée, développement en laboratoire, expérimentation de la fabrication sur un équipement pilote puis industrialisation.

## ■ UNE AUGMENTATION DES MOYENS ALLOUÉS À L'INNOVATION

L'augmentation du nombre d'idées et d'opportunités a amené le Groupe à poursuivre l'accroissement des moyens alloués à la R&D et à l'innovation. Une part croissante des dépenses de recherche concerne des innovations destinées à des marchés nouveaux pour Imerys.

Une réunion annuelle consacrée à l'innovation, menée avec le Comité Exécutif, permet de vérifier la cohérence de ces programmes avec les objectifs stratégiques du Groupe et de s'assurer que les moyens adéquats sont alloués pour répondre à ses ambitions.

Enfin, les efforts d'innovation accrus se traduisent dans l'augmentation de l'activité de propriété intellectuelle, avec l'enregistrement de 54 nouveaux dépôts de brevet en 2014, contre 30 en 2013.

## 1.8.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

---

Les experts internes en propriété intellectuelle de la Direction Juridique sensibilisent tous les collaborateurs concernés au strict respect de la confidentialité des développements et informations générés par les équipes de recherche et d'assistance technique. La politique en matière de propriété intellectuelle est d'étendre le plus possible la protection des actifs essentiels du Groupe. Les moyens de protection intellectuelle les plus appropriés et les plus adaptés économiquement à la technologie concernée sont sélectionnés pour tirer le meilleur avantage compétitif des innovations (dépôt de brevet, publication, secret, etc.).

Imerys dispose d'un large portefeuille de marques et de brevets ou demandes de brevets : environ 3 500 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement, plus de 1 000 brevets et demandes de brevets et plus de 220 modèles industriels et d'utilité. Enfin, le Groupe a déposé la marque "Imerys" dans 90 pays.

Le ratio coûts/avantages du portefeuille de droits de propriété intellectuelle est régulièrement réévalué et conduit à la rationalisation périodique du portefeuille de brevets, de dessins ou

modèles industriels et de marques avec pour objectif d'optimiser les coûts tout en veillant à la protection efficace des technologies, modèles et marques génératrices de valeur pour le Groupe.

Imerys entend également assurer une défense active de ses droits de propriété intellectuelle pour conserver ses avantages compétitifs. La propriété industrielle est donc protégée dans tous les domaines et sur tous les continents lorsque cela s'avère pertinent.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe aucun brevet, licence, marque, dessin ou modèle dont le Groupe est titulaire à la date du présent Document de Référence et dont la perte éventuelle des droits présenterait un risque susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et la rentabilité globales du Groupe. De même, Imerys n'a connaissance à ce jour d'aucun litige, opposition ou autre réclamation en instance relatifs aux droits de propriété intellectuelle du Groupe susceptibles d'affecter de façon significative son activité ou sa situation financière.

# RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2014

# 2

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>2.1</b> | <b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>                                       | <b>46</b> |
| 2.1.1      | L'exercice 2014   | 46        |
| 2.1.2      | Commentaire détaillé des résultats du Groupe  | 47        |
| 2.1.3      | Commentaires par branche d'activité   | 50        |
| 2.1.4      | Perspectives 2015   | 54        |
| 2.1.5      | Activité et résultats de la Société en 2014   | 54        |
| <b>2.2</b> | <b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>  | <b>58</b> |
| 2.2.1      | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés                             | 58        |
| 2.2.2      | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels                                | 60        |
| 2.2.3      | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 62        |

## 2.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.1.1 L'EXERCICE 2014

L'environnement économique mondial a de nouveau été marqué, en 2014, par de forts contrastes géographiques. Le dynamisme de l'économie américaine s'est renforcé. L'activité en Europe du Nord et en Allemagne, qui avait bénéficié d'une certaine amélioration depuis la fin de l'année 2013, a ralenti au second semestre, notamment dans le secteur industriel. En France, la baisse des mises en chantier de logements neufs a continué à peser sur la construction neuve. Les zones émergentes ont enregistré des évolutions très différenciées : en Inde, l'activité est repartie à la hausse alors qu'en Chine et au Brésil, la croissance a faibli.

Dans ce contexte, le renforcement significatif de l'euro par rapport à certaines devises observé dans la première partie de l'année, a commencé à s'inverser au quatrième trimestre, parallèlement à la chute des cours du pétrole.

En 2014, Imerys a retrouvé une croissance organique positive, amélioré sa rentabilité dans toutes ses branches d'activité, et atteint son objectif de progression du résultat courant net. À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'est élevé à 3 688,2 millions d'euros, en progression de + 3,2 % par rapport à 2013 (- 0,3 % en variation courante), dont près des deux tiers proviennent des nouvelles capacités. Le résultat opérationnel courant s'est établi à 494,6 millions d'euros. À périmètre et changes comparables, il s'est ainsi amélioré de + 2,5 % par rapport à 2013 (+ 3,7 % en variation courante). La marge opérationnelle du Groupe a progressé de + 50 points de base à 13,4 %. Enfin, le résultat courant net s'est inscrit en augmentation de + 4,0 % à 316,3 millions d'euros (contre 304,2 millions d'euros en 2013).

Au cours de l'exercice 2014, le périmètre de la branche Solutions pour l'Energie & Spécialités a évolué avec la cession de quatre sites industriels de carbonate de calcium dédiés au marché du papier et avec deux acquisitions de complément dans les activités des Réfractaires Monolithiques et des Carbonates (*voir section 2.1.3 « Commentaires par branche d'activité » du présent Document de Référence*).

Le 5 novembre 2014, Imerys a annoncé un rapprochement stratégique portant sur l'intégration des principales activités de S&B. Acteur mondial et leader européen de la bentonite (liants pour la fonderie, revêtements d'étanchéité, adjuvants de forage et

additifs fonctionnels), S&B est également le leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, et leader mondial de la wollastonite (additifs fonctionnels pour polymères et peintures) ; il est aussi présent dans les solutions à base de perlite utilisées dans les matériaux de construction et l'horticulture. La transaction devrait être relative dès l'exercice 2015 et créatrice de valeur dès la troisième année pleine de consolidation. Le prix d'acquisition a été déterminé sur la base d'une valeur de fonds propres de 525 millions d'euros pour la totalité des actions, soit un paiement en numéraire pour environ 311 millions d'euros, financés par l'émission obligataire placée par Imerys en décembre 2014, et en titres pour 3,7 millions d'actions Imerys émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée<sup>(1)</sup> à la famille Kyriacopoulos, actionnaire de S&B depuis plus de 80 ans, et dont la participation représente 4,7 % environ du capital d'Imerys<sup>(2)</sup>. Ainsi, en incluant la dette financière nette de S&B qui s'élevait à 225 millions d'euros au 31 décembre 2014, Imerys conserverait, à l'issue de l'opération, une structure financière solide avec un ratio de dette financière sur fonds propres inférieur à 60 %.

Imerys a modifié la composition de ses branches en 2014, compte tenu du rapprochement stratégique avec S&B. L'activité Kaolin a été intégrée dans la branche Matériaux Céramiques et les activités de S&B seront intégrées au sein de la branche Filtration & Additifs de Performance. Toutes les données financières 2014 sont par conséquent présentées dans la nouvelle organisation. Les données financières historiques des deux derniers exercices sont également retraitées (*voir chapitre 1 Présentation du Groupe du présent Document de Référence*).

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 le versement d'un dividende de 1,65 euro par action, correspondant à une hausse de + 3,1 % par rapport à celui versé en 2014, soit un montant total distribué d'environ 132 millions d'euros<sup>(3)</sup> représentant 41,7 % du résultat courant net, part du Groupe. Cette proposition est en ligne avec le taux de distribution historique pratiqué par Imerys. La mise en paiement interviendrait à compter du 12 mai 2015.

(1) En faisant usage de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'Imerys par l'Assemblée Générale Mixte de ses actionnaires du 25 avril 2013.

(2) À la date du 26 février 2015.

(3) Sur la base du nombre d'actions au 26 février 2015, soit 79 927 273 actions, contre 125 millions d'euros, estimé sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2014.

| (en millions d'euros)                                   | 2014                  | 2013          | % variation courante |
|---|-----------------------|---------------|----------------------|
| <b>Résultats consolidés</b>                             |                       |               |                      |
| Chiffre d'affaires                                      | 3 688,2               | 3 697,6       | - 0,3 %              |
| Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>            | 494,6                 | 477,0         | + 3,7 %              |
| Marge opérationnelle                                    | 13,4 %                | 12,9 %        | + 0,5 point          |
| Résultat courant net, part du Groupe <sup>(2)</sup>     | 316,3                 | 304,2         | + 4,0 %              |
| Résultat net, part du Groupe                            | 271,6                 | 242,0         | n.a.                 |
| <b>Financement</b>                                      |                       |               |                      |
| Investissements payés                                   | 241,5                 | 253,1         | - 4,6 %              |
| Cash flow libre opérationnel courant <sup>(3)</sup>     | 244,1                 | 306,4         | - 20,3 %             |
| Capitaux propres  | 2 470,5               | 2 271,7       | + 8,7 %              |
| Dette financière nette                                  | 869,9                 | 885,4         | - 1,8 %              |
| <b>Données par action (en euro)</b>                     |                       |               |                      |
| Résultat courant net, part du Groupe <sup>(2) (4)</sup> | 4,15 €                | 4,03 €        | + 3,0 %              |
| Dividende proposé                                       | 1,65 € <sup>(5)</sup> | 1,60 €        | + 3,1 %              |
| <b>Effectif au 31 décembre</b>                          | <b>14 900</b>         | <b>15 805</b> | <b>- 6,0 %</b>       |

(1) Dans l'ensemble du présent chapitre, la mention "résultat opérationnel courant", signifie résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels. À périmètre et change comparable, la variation du chiffre d'affaires est de + 3,2 % et celle du résultat opérationnel courant est de + 2,5 %.

(2) Résultat net part du Groupe, avant autres produits et charges opérationnels nets.

(3) Cash-flow libre opérationnel courant : EBITDA sous déduction de l'impôt notional, de la variation de BFR et des investissements payés.

(4) Les nombres moyens pondérés d'actions en circulation étant de 76 134 904 en 2014 contre 75 551 408 en 2013.

(5) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

## 2.1.2 COMMENTAIRE DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS DU GROUPE

### ■ CHIFFRE D'AFFAIRES

- Progression de + 3,2 % du chiffre d'affaires à PCC <sup>(1)</sup>, liée notamment à la montée en puissance des nouvelles capacités et aux produits nouveaux
- Prix/mix toujours positif dans les quatre branches d'activité
- Impacts de change et effet de périmètre défavorables

|             | Chiffre d'affaires<br>(en millions d'euros) | Variation chiffre<br>d'affaires<br>(% exercice précédent) | Variation chiffre<br>d'affaires à PCC<br>(% exercice précédent) | dont effet Volume | dont effet Prix/Mix |
|-------------|---|---|---|-------------------|---------------------|
| 2012        | 3 884,8                                     | + 5,7 %   | - 2,1 %   | - 5,4 %           | + 3,3 %             |
| 2013        | 3 697,6                                     | - 4,8 %   | - 1,3 %   | - 2,5 %           | + 1,2 %             |
| <b>2014</b> | <b>3 688,2</b>                              | <b>- 0,3 %</b>  | <b>+ 3,2 %</b>  | <b>+ 1,7 %</b>    | <b>+ 1,5 %</b>      |

À périmètre et changes comparables, le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2014 s'élève à 3 688,2 millions d'euros, en progression de +3,2 % par rapport à 2013, soit une augmentation de 118,6 millions d'euros, dont près des deux tiers proviennent des nouvelles capacités. La croissance, qui était de +4,2 % sur les neufs premiers mois de 2014, est stable au quatrième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente, en raison notamment d'un effet de base défavorable dans la plupart des activités (le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2013 était en hausse de +3,4 % à périmètre et changes comparables par rapport au quatrième trimestre 2012).

- Sur l'ensemble de l'année, la hausse des volumes de ventes représente +63,2 millions d'euros (+1,7 %), entraînée par la montée en puissance des nouvelles capacités.
- L'effet prix/mix, positif dans chacune des branches d'activité, a progressé de +55,4 millions d'euros (+1,5 %), soutenu par l'innovation.
- Les produits nouveaux ont généré, en 2014, un chiffre d'affaires de 449 millions d'euros (+35 % par rapport à 2013) et représentent désormais 12 % des ventes consolidées du Groupe (contre 9 % en 2013).

(1) Dans l'ensemble du présent chapitre, la mention "à PCC" signifie : à périmètre et changes comparables.

La variation courante du chiffre d'affaires est de - 0,3 % par rapport à 2013, en raison des impacts de périmètre et de change suivants :

- une variation de périmètre nette de - 90,7 millions d'euros (- 2,5 %), composée notamment de :
  - l'impact de la cession de l'activité Imerys Structure (mai 2013 : - 28,8 millions d'euros), des quatre usines de carbonate de calcium (janvier 2014 : - 75,9 millions d'euros) et de la cessation d'activité des Ardoisières d'Angers (décembre 2013 : - 12,8 millions d'euros),

- la contribution positive des acquisitions (+ 28,8 millions d'euros) dans les Réfractaires Monolithiques (Indoporlen et Tokai - mi-2013 ; Termorak – février 2014) et dans les Carbonates (Kinta Powdertec Sdn Bhd – juillet 2014) ;
- un effet de change négatif de - 37,3 millions d'euros (- 1,0 %), résultant de l'impact négatif de l'appréciation de l'euro par rapport à certaines devises au premier semestre 2014 (- 67,2 millions d'euros) notamment par rapport au dollar américain, qui s'est renversé au second semestre (+ 29,9 millions d'euros).

### Chiffre d'affaires par destination géographique (variation courante)

| (en millions d'euros)    | Chiffre d'affaires<br>2014 | Chiffre d'affaires<br>2013 | Variation %<br>2014 vs. 2013 | % du chiffre d'affaires<br>consolidé 2014 |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|---|
| Europe de l'Ouest        | 1 646,8                    | 1 725,8                    | - 4,6 %                      | 44,7 %                                    |
| <i>dont France</i>       | <i>470,1</i>               | <i>549,3</i>               | <i>- 14,4 %</i>              | <i>12,8 %</i>                             |
| États-Unis / Canada      | 877,7                      | 825,2                      | + 6,4 %                      | 23,8 %                                    |
| Pays émergents           | 974,2                      | 956,4                      | + 1,9 %                      | 26,4 %                                    |
| Autres (Japon/Australie) | 189,4                      | 190,2                      | - 0,4 %                      | 5,1 %                                     |
| <b>Total</b>             | <b>3 688,2</b>             | <b>3 697,6</b>             | <b>- 0,3 %</b>               | <b>100,0 %</b>                            |

La répartition du chiffre d'affaires en euro par destination géographique reflète la forte croissance du marché nord-américain en 2014. Aux États-Unis, Imerys a bénéficié du dynamisme de ses marchés traditionnels et de la montée en puissance de son usine de Wrens dans les proppants céramiques.

Les évolutions de taux de change masquent en partie la bonne progression de l'activité dans les zones émergentes, malgré des évolutions contrastées selon les pays : l'Inde et l'Asie du Sud-Est sont dynamiques, alors que le ralentissement se poursuit au Brésil.

La baisse des ventes en Europe de l'Ouest, et plus particulièrement en France (13 % du chiffre d'affaires du Groupe vs. 15 % en 2013) s'explique notamment par la cession de l'activité Structure en 2013, mais aussi par la poursuite du recul de la construction neuve.

### ■ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

- **Progression de la marge opérationnelle de 50 points de base à 13,4 %**
- **Amélioration de la rentabilité dans toutes les branches**
- **Croissance des volumes et bonne tenue du prix/mix de produits**

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 494,6 millions d'euros. À périmètre et changes comparables, il s'améliore de + 2,5 % par rapport à 2013 :

- la croissance des volumes, qui a apporté une contribution de + 27,1 millions d'euros, explique en partie l'augmentation des coûts fixes de production et frais généraux. Plus de la moitié de leur hausse totale est en effet associée au lancement de nouvelles capacités et à l'augmentation des dépenses de R&D ;
- dans un environnement peu inflationniste, l'effet prix/mix de produits (+ 45,0 millions d'euros) couvre l'inflation des coûts variables (- 5,4 millions d'euros).

En variation courante, le résultat opérationnel courant s'inscrit en hausse de + 3,7 % en 2014. Il comprend un effet de change favorable de + 12,6 millions d'euros qui résulte de la dévaluation des devises sur la base de coûts de certains pays où Imerys exporte ses spécialités (Brésil, Afrique du Sud) et d'un effet de périmètre de - 6,9 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, la **marge opérationnelle** du Groupe progresse de + 50 points de base à 13,4 %.

### ■ RÉSULTAT COURANT NET

Imerys a atteint son objectif en dégageant, en 2014, un **résultat courant net** en croissance par rapport à celui de l'année précédente ; en effet, celui-ci s'inscrit en augmentation de + 4,0 % à 316,3 millions d'euros (contre 304,2 millions d'euros en 2013).

Le résultat courant net comprend les éléments suivants :

- un résultat financier en amélioration de + 7,6 millions d'euros (- 45,1 millions d'euros en 2014 contre - 52,7 millions d'euros en 2013) composé des trois éléments suivants :
  - la charge nette sur endettement financier s'est établie à - 40,2 millions d'euros (- 46,7 millions d'euros en 2013). La dette financière nette moyenne est inférieure à celle de 2013 et Imerys a également bénéficié de la baisse des taux d'intérêt sur son coût de financement,
  - la charge financière nette des retraites et les autres mouvements de provisions ont représenté un montant de - 10,7 millions d'euros (- 13,5 millions d'euros sur 2013),
  - l'impact net du change et instruments financiers constitue un produit de + 5,8 millions d'euros (gain de + 7,4 millions d'euros sur 2013) ;

- une charge d'impôts courants de - 131,5 millions d'euros (- 118,0 millions d'euros en 2013), soit un taux effectif d'imposition de 29,2 %, en hausse par rapport à 2013 (27,8 %), en raison de l'impact des évolutions fiscales, dont françaises, et du poids relatif des pays dans les résultats.

## ■ RÉSULTAT NET

Les autres produits et charges opérationnels nets d'impôts et le résultat net des actifs destinés à être cédés s'élèvent après impôts à - 44,7 millions d'euros (contre - 62,2 millions d'euros en 2013). Ils comprennent les éléments suivants :

- un produit de + 41,6 millions d'euros après impôts, comprenant notamment la plus-value de cession de quatre sites de carbonate de calcium pour papier en Europe et aux Etats-Unis <sup>(1)</sup> et les coûts d'acquisition et l'indemnité de rupture du contrat d'acquisition d'AMCOL en mars dernier (nette des frais engagés par Imerys dans cette opération) ;
- des coûts de restructuration pour un montant de - 56,2 millions d'euros, constitués notamment de charges complémentaires

consécutives aux programmes engagés en 2013 (fermeture des activités au Venezuela, cessation des activités des Ardoisières d'Angers), et aux différentes restructurations lancées en 2014 (Kaolin pour papier, recentrage en Chine, réorganisation des activités européennes des Minéraux pour Réfractaires) ;

- une perte de valeur du goodwill affecté à l'activité chinoise de zircons, dans la branche Minéraux de Haute Résistance pour un montant de - 30,1 millions d'euros, nets. Au sein de son portefeuille d'activité de zircons, le Groupe a choisi de se concentrer, en Chine, sur les produits à plus forte valeur ajoutée. En application des principes comptables retenus par le Groupe, la diminution consécutive des flux de trésorerie provisionnels de cette entité a entraîné la comptabilisation de cette perte de valeur.

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, nets d'impôts, le **résultat net, part du Groupe**, s'établit à 271,6 millions d'euros en 2014 (242,0 millions d'euros en 2013).

## ■ CASH FLOW

- Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement liée au stock de démarrage des nouvelles capacités
- Poursuite des investissements de développement
- Cash flow libre opérationnel courant de 244 millions d'euros

| (en millions d'euros)                                      | 2014         | 2013         |
|--|--------------|--------------|
| <b>EBITDA</b>  | <b>673,8</b> | <b>650,4</b> |
| Variation du BFR opérationnel                              | (48,9)       | 32,0         |
| Investissements payés                                      | (241,5)      | (253,1)      |
| <b>Cash flow libre opérationnel courant <sup>(1)</sup></b> | <b>244,1</b> | <b>306,4</b> |
| Résultat financier décaissé (net d'impôt)                  | (21,0)       | (24,3)       |
| Autres éléments de BFR                                     | 4,4          | 6,1          |
| <b>Cash flow libre courant</b>                             | <b>227,5</b> | <b>288,2</b> |

(1) y compris subventions, valeurs des actifs cédés et divers

5,3

9,8

À 23,0 % des ventes annualisées du dernier trimestre <sup>(2)</sup>, l'augmentation du **besoin en fonds de roulement opérationnel** reste maîtrisée, par rapport à un bon niveau 2013 (21,8 %), sous l'effet de la constitution de stocks de démarrage des nouvelles capacités (essentiellement dans les proppants aux États-Unis et dans l'alumine fondue au Bahreïn).

Les **investissements industriels** payés s'élèvent à 241,5 millions d'euros en 2014. Le montant comptabilisé (240,0 millions d'euros) représente 115 % des amortissements (contre 121 % en 2013).

Les investissements de développement se sont poursuivis de manière sélective à hauteur de 82,2 millions d'euros (106,3 millions en 2013), afin de soutenir le potentiel de croissance du Groupe. Les principaux projets sont détaillés dans chacune des branches d'activité.

En conséquence, Imerys a maintenu un **cash flow libre opérationnel courant** solide, à 244,1 millions d'euros en 2014 (306,4 millions d'euros en 2013).

(1) Y compris le résultat de ces actifs pour le mois de janvier 2014. Au 31 décembre 2013, les sites concernés étaient classés en "Actifs destinés à être cédés", la cession effective étant intervenue le 31 janvier 2014. Dès lors, le résultat net de ces sites au titre du mois de janvier 2014 a été enregistré en "Résultat des actifs destinés à être cédés".

(2) Poursuite du contrat d'affacturage signé le 23 juillet 2009, par lequel les créances cédées sont déconsolidées, les risques et avantages associés aux créances ayant été transférés à la banque "factor". 45,7 millions d'euros de créances étaient factorisés au 31 décembre 2014.

## ■ STRUCTURE FINANCIÈRE

- Dette financière nette en baisse
- Structure financière solide

| (en millions d'euros)             | 31 décembre 2014 | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|-----------------------------------|------------------|--------------|------------------|
| Dividendes payés                  | (125,3)          | (123,7)      | (119,2)          |
| Dette nette                       | 869,9            | 878,0        | 885,4            |
| Dette nette moyenne de l'exercice | 922,3            | 893,1        | 971,0            |
| Capitaux propres                  | 2 470,5          | 2 311,5      | 2 271,7          |
| EBITDA                            | 673,8            | 338,4        | 650,4            |
| Dette nette/capitaux propres      | 35,2 %           | 38,0 %       | 39,0 %           |
| Dette nette/EBITDA                | 1,3x             | 1,3x         | 1,4x             |

La **dette financière nette** s'élève à 869,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, en baisse de 15,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Elle tient compte notamment du versement de 125,3 millions d'euros de dividendes, du paiement de la dernière partie du complément de prix contractuel de PyraMax Ceramics, LLC, de la cession de quatre sites de Carbonates et de la perception de l'indemnité conventionnelle de rupture du contrat d'acquisition d'AMCOL.

Enfin, le 3 décembre dernier, Imerys a conclu une émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance décembre 2024, assortie d'un coupon annuel de 2 %, ainsi qu'un abondement de la souche obligataire à échéance 2020 à 2,5 % pour 100 millions d'euros. Les offres ont été globalement sursouscrites 2,5 fois. Bénéficiant de conditions de marché très favorables, elles permettent au Groupe d'anticiper le financement de l'acquisition

des principales activités de S&B et de répondre à ses besoins généraux de financement.

Ainsi, au 31 décembre 2014, et avant règlement de l'acquisition de S&B, les ressources financières totales d'Imerys s'élèvent à 2,8 milliards d'euros. Après déduction de la dette financière brute, la part disponible (hors trésorerie) s'élève à 1,3 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 5,2 ans.

La dette senior non sécurisée d'Imerys est notée "Baa-2" par Moody's avec une perspective stable, la note court terme étant "P-2" avec une perspective stable également.

En incluant la dette financière nette de S&B qui s'élevait à 225 millions d'euros au 31 décembre 2014, Imerys conserverait, à l'issue de l'opération, une structure financière solide avec un ratio de dette financière nette sur fonds propres inférieur à 60 %.

## 2.1.3 COMMENTAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

### ■ SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

(35 % du chiffre d'affaires consolidé)

| (en millions d'euros)                             | 2014           | 2013           | Variation courante | Variation à PCC |
|---|----------------|----------------|--------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre      | 303,2          | 306,7          | - 1,2 %            | + 8,3 %         |
| Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre       | 321,1          | 313,9          | + 2,3 %            | + 10,3 %        |
| <b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre</b> | <b>624,2</b>   | <b>620,6</b>   | <b>+ 0,6 %</b>     | <b>+ 9,3 %</b>  |
| Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre       | 338,9          | 319,9          | + 5,9 %            | + 12,5 %        |
| Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre       | 315,5          | 307,7          | + 2,5 %            | + 4,6 %         |
| <b>Chiffre d'affaires 2<sup>nd</sup> semestre</b> | <b>654,3</b>   | <b>627,6</b>   | <b>+ 4,2 %</b>     | <b>+ 8,6 %</b>  |
| <b>Chiffre d'affaires année</b>                   | <b>1 278,6</b> | <b>1 248,2</b> | <b>+ 2,4 %</b>     | <b>+ 9,0 %</b>  |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>              | <b>149,5</b>   | <b>128,1</b>   | <b>+ 16,7 %</b>    | <b>+ 28,2 %</b> |
| <i>marge opérationnelle</i>                       | <i>11,7 %</i>  | <i>10,3 %</i>  | <i>+ 1,4 point</i> |                 |
| <b>Investissements industriels comptabilisés</b>  | <b>84,5</b>    | <b>89,5</b>    | <b>- 5,6 %</b>     |                 |
| <i>en % des amortissements</i>                    | <i>147 %</i>   | <i>165 %</i>   |                    |                 |

## Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Solutions pour l'Energie & Spécialités** s'est élevé à 1 278,6 millions d'euros en 2014, en hausse de +9,0 % à périmètre et changes comparables par rapport à 2013, grâce à une bonne performance dans les quatre activités de la branche. Les nouvelles capacités ont apporté 76 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire en 2014 par rapport à 2013.

En variation courante, le chiffre d'affaires de la branche, en hausse de +2,4 % par rapport à 2013, tient compte d'un effet périmètre de -49,5 millions d'euros lié à la cession de quatre sites de carbonate pour papier ; celle-ci a été partiellement compensée par des acquisitions de complément dans les Réfractaires Monolithiques et les Carbonates, essentiellement en Asie. Par ailleurs, un impact négatif de change de -31,9 millions d'euros (renforcement de l'euro par rapport au dollar américain, principalement) a été comptabilisé.

## Résultat opérationnel

À 149,5 millions d'euros en 2014, le **résultat opérationnel courant** affiche une progression de +16,7 % par rapport à 2013 nettement plus rapide que celle du chiffre d'affaires. Il a bénéficié de la contribution des nouvelles capacités ainsi que de la bonne maîtrise des coûts fixes et des frais généraux, malgré le lancement des nouvelles capacités. La **marge opérationnelle courante** ressort à 11,7 % en 2014, en amélioration de +1,4 point par rapport à 2013.

## Investissements industriels

Les **investissements industriels** se sont poursuivis et ont atteint 84,5 millions d'euros en 2014. Ils incluent de nouvelles capacités de carbonate de calcium aux Etats-Unis et en Malaisie pour répondre à la croissance du marché des plastiques et polymères, le doublement de la capacité de noir de carbone et l'augmentation de la capacité de graphite naturel au Canada, la construction d'une troisième unité de fabrication de réfractaires monolithiques en Inde et l'achèvement de la construction de la seconde usine de proppants céramiques aux Etats-Unis.

## Analyse par activité

L'expansion de l'activité **Carbonates**, qui sert principalement les marchés des biens de consommation, de la construction, des cartons et emballages et du papier, s'est poursuivie, notamment aux Etats-Unis où elle a su tirer parti de l'évolution favorable des marchés de la construction et de la consommation courante (emballages plastiques et films alimentaires notamment). Ceux-ci ont compensé la baisse du marché du papier. Les ventes ont en outre été soutenues en Asie, notamment dans les polymères et la construction. Le Groupe a cédé, en janvier 2014, quatre usines de carbonate de calcium pour papier en Europe et aux Etats-Unis et, au troisième trimestre 2014, une unité de production en Tunisie (-77,3 millions d'euros d'effet périmètre). Par ailleurs, il s'est porté acquéreur en juillet 2014 de Kinta Powdertec Sdn Bhd, un producteur de carbonate de calcium naturel destiné aux industries des plastiques, polymères et revêtements de surface en Malaisie.

L'activité **Réfractaires Monolithiques**, qui sert les industries de haute température (acier, métallurgie, production d'énergie, incinération, fonderie, ciment, pétrochimie, etc.), a enregistré de bons résultats dans les pays nordiques, en Inde et en Asie, dans un contexte de hausse de +1,1 % de la production mondiale d'acier par rapport à 2013 (source : World Steel Association). Après Indoporlen (Indonésie) en juin 2013 et Tokai (Japon) en juillet 2013, le Groupe a réalisé en février 2014 l'acquisition de la société finlandaise Termorak qui lui a permis de se renforcer dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires pour les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques.

L'activité **Graphite & Carbone** a été solide en 2014, notamment dans le secteur de l'énergie mobile. La croissance des ventes de noir de carbone pour les batteries lithium-ion (électronique grand public et automobile) a été soutenue en Asie, où le Groupe a renforcé ses équipes commerciales. Cette activité a par ailleurs ouvert un centre de R&D appliquée au Japon pour accompagner ses grands clients locaux. La plupart des autres applications de cette activité ont été bien orientées, en particulier dans l'automobile, l'électronique et les polymères.

Dans l'activité **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**, l'usine de proppants de Wrens est montée en puissance comme prévu, contribuant positivement aux résultats depuis le second semestre ; le chiffre d'affaires a ainsi représenté près de 100 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice, soit moins de 3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le marché des proppants céramiques s'est cependant retourné en fin d'année sous l'effet de la chute des prix du pétrole.

## ■ FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

(18 % du chiffre d'affaires consolidé)

| (en millions d'euros)                             | 2014         | 2013         | Variation courante | Variation à PCC |
|---|--------------|--------------|--------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre      | 159,0        | 155,7        | + 2,1 %            | + 5,9 %         |
| Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre       | 165,8        | 166,7        | - 0,5 %            | + 3,2 %         |
| <b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre</b> | <b>324,9</b> | <b>322,4</b> | <b>+ 0,8 %</b>     | <b>+ 4,5 %</b>  |
| Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre       | 167,8        | 159,7        | + 5,0 %            | + 6,3 %         |
| Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre       | 165,4        | 152,6        | + 8,3 %            | + 0,8 %         |
| <b>Chiffre d'affaires 2<sup>nd</sup> semestre</b> | <b>333,1</b> | <b>312,4</b> | <b>+ 6,6 %</b>     | <b>+ 3,6 %</b>  |
| <b>Chiffre d'affaires année</b>                   | <b>658,0</b> | <b>634,8</b> | <b>+ 3,7 %</b>     | <b>+ 4,1 %</b>  |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>              | <b>113,4</b> | <b>100,8</b> | <b>+ 12,5 %</b>    | <b>+ 8,8 %</b>  |
| <i>marge opérationnelle</i>                       | 17,2 %       | 15,9 %       | + 1,3 point        |                 |
| <b>Investissements industriels comptabilisés</b>  | <b>42,9</b>  | <b>27,7</b>  | <b>+ 54,9 %</b>    |                 |
| <i>en % des amortissements</i>                    | 125 %        | 83 %         |                    |                 |

### Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Filtration & Additifs de Performance**, qui sert l'industrie agro-alimentaire et un grand nombre d'industries intermédiaires (plastiques, peintures, caoutchouc, catalyse, papier, produits pharmaceutiques, hygiène & beauté, etc.), s'est élevé à 658,0 millions d'euros en 2014, en hausse de +4,1 % à périmètre et changes comparables par rapport à 2013. La croissance a été tirée par la consommation courante (boissons, alimentation, etc.), ainsi que par la demande en biens d'équipement (notamment, l'automobile) et en construction (neuf et rénovation) en Amérique du Nord. En Europe, une légère amélioration a été observée mais les contrastes entre pays restent importants. Le dynamisme de cette branche provient aussi du développement de nouvelles applications (talc pour les polymères dans l'automobile, par exemple) et de l'élargissement de l'offre dans de nouveaux segments (cosmétiques, spécialités pharmaceutiques, polymères recyclés).

En variation courante, le chiffre d'affaires de la branche est en hausse de +3,7 %. Cette variation intègre un impact de change négatif de -4,9 millions d'euros.

## ■ MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

(31 % du chiffre d'affaires consolidé)

| (en millions d'euros)                             | 2014           | 2013           | Variation courante | Variation à PCC |
|---|----------------|----------------|--------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre      | 289,5          | 315,4          | - 8,2 %            | + 1,4 %         |
| Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre       | 292,5          | 306,9          | - 4,7 %            | - 0,1 %         |
| <b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre</b> | <b>582,1</b>   | <b>622,3</b>   | <b>- 6,5 %</b>     | <b>+ 0,7 %</b>  |
| Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre       | 295,1          | 297,3          | - 0,7 %            | - 2,0 %         |
| Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre       | 279,7          | 284,8          | - 1,8 %            | - 2,6 %         |
| <b>Chiffre d'affaires 2<sup>nd</sup> semestre</b> | <b>574,8</b>   | <b>582,1</b>   | <b>- 1,3 %</b>     | <b>- 2,3 %</b>  |
| <b>Chiffre d'affaires année</b>                   | <b>1 156,9</b> | <b>1 204,4</b> | <b>- 3,9 %</b>     | <b>- 0,8 %</b>  |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>              | <b>211,0</b>   | <b>219,7</b>   | <b>- 3,9 %</b>     | <b>- 9,9 %</b>  |
| <i>marge opérationnelle</i>                       | 18,2 %         | 18,2 %         | stable             |                 |
| <b>Investissements industriels comptabilisés</b>  | <b>69,5</b>    | <b>65,0</b>    | <b>+ 6,9 %</b>     |                 |
| <i>en % des amortissements</i>                    | 82 %           | 72 %           |                    |                 |

### Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** s'est élevé à 113,4 millions d'euros en 2014, en hausse de +8,8 % à périmètre et changes comparables par rapport à 2013. La **marge opérationnelle courante** progresse de +1,3 point et s'établit à 17,2 % grâce à une bonne maîtrise des coûts, des volumes en hausse et une contribution accrue des nouveaux produits.

### Investissements industriels

Les **investissements industriels** ont crû fortement (42,9 millions d'euros en 2014 contre 27,7 millions d'euros en 2013) et ont été consacrés aux augmentations de capacité dans des sites de production existants : augmentation de la capacité de production de diatomite pour l'industrie pharmaceutique aux Etats-Unis et de talc à haut coefficient de forme à destination de l'industrie automobile en France et aux Etats-Unis. Leur plein effet est attendu à partir de 2015.

## Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Matériaux Céramiques** s'est élevé à 1 156,9 millions d'euros en 2014. Le recul du chiffre d'affaires a été limité à - 0,8 % à périmètre et changes comparables par rapport à 2013, grâce au développement des applications de spécialité dans l'activité Kaolins, à la progression sur les marchés de la céramique et à la résistance de la rénovation en dépit de la faiblesse de la construction neuve en France.

En variation courante, le chiffre d'affaires est en baisse de - 3,9 % par rapport à 2013. Cette évolution tient compte d'un effet de périmètre de - 44,1 millions d'euros lié aux cessions en France et un effet de change de + 5,8 millions d'euros.

## Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** s'est établi à 211,0 millions d'euros en 2014, en baisse de - 9,9 % à périmètre et changes comparables par rapport à 2013. En variation courante, la baisse du résultat opérationnel courant a été limitée à - 3,9 % grâce à un effet de change de + 12,5 millions d'euros. Les efforts de réduction des coûts ont toutefois permis de maintenir la **marge opérationnelle courante** à 18,2 %, en dépit du recul des ventes.

## Investissements industriels

Les **investissements industriels** ont atteint 69,5 millions d'euros, en hausse de + 6,9 % par rapport à 2013. Ils comprennent notamment la mise en place d'une nouvelle plateforme de formulation au Brésil.

## Analyse par activité

L'activité **Kaolins** a développé de nouvelles applications de spécialité en vue de compenser la baisse structurelle du marché du papier d'impression et d'écriture dans les pays matures (- 3,1 % en 2014 – source : estimations RISI et Imerys). La fin de l'année a été marquée par l'annonce de plusieurs fermetures de sites par les papetiers aux Etats-Unis et en Europe. La production de papier (- 1,4 % au niveau mondial) a cependant continué à croître dans les pays émergents, quoiqu'à un rythme devenu beaucoup plus faible (+ 0,6 %).

Dans les **Tuiles en Terre Cuite** en France, la résistance du segment de la rénovation, qui constitue près des deux tiers des ventes, a largement amorti – mais pas compensé – le recul de la construction neuve, qui a atteint un nouveau point bas en 2014 (baisse de - 20,0 % des mises en chantier de maisons individuelles neuves par rapport à 2013 – source : Commissariat Général au Développement Durable). Dans ce contexte, les ventes de tuiles en terre cuite ont enregistré un recul limité à - 3,8 % en 2014 (source : Fédération Française des Tuiles et Briques). L'évolution du périmètre de cette activité reflète la cession d'Imerys Structure au 1<sup>er</sup> mai 2013 et la cessation des activités des Ardoisières d'Angers en décembre 2013.

L'activité **Minéraux pour Céramiques** a bénéficié des fruits de sa stratégie de redéploiement géographique (Bassin Méditerranéen, Moyen-Orient, Asie) et de sa diversification au-delà de ses métiers traditionnels, via une politique d'innovation dynamique. La croissance a été tirée par les nouvelles capacités en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient, notamment dans le carrelage, la vaisselle et les sanitaires. En Europe, les ventes ont bien résisté, en particulier dans le segment de la vaisselle.

## MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

(16 % du chiffre d'affaires consolidé)

| (en millions d'euros)                             | 2014          | 2013          | Variation courante | Variation à PCC |
|---|---------------|---------------|--------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre      | 163,3         | 162,5         | + 0,5 %            | + 4,4 %         |
| Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre       | 165,6         | 175,0         | - 5,4 %            | - 1,7 %         |
| <b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre</b> | <b>328,9</b>  | <b>337,5</b>  | <b>- 2,6 %</b>     | <b>+ 1,3 %</b>  |
| Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre       | 154,2         | 159,0         | - 3,0 %            | - 4,3 %         |
| Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre       | 158,6         | 157,3         | + 0,8 %            | - 3,0 %         |
| <b>Chiffre d'affaires 2<sup>nd</sup> semestre</b> | <b>312,9</b>  | <b>316,3</b>  | <b>- 1,1 %</b>     | <b>- 3,6 %</b>  |
| <b>Chiffre d'affaires année</b>                   | <b>641,7</b>  | <b>653,8</b>  | <b>- 1,9 %</b>     | <b>- 1,1 %</b>  |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>              | <b>72,8</b>   | <b>70,1</b>   | <b>+ 3,8 %</b>     | <b>- 6,8 %</b>  |
| <i>marge opérationnelle</i>                       | <i>11,3 %</i> | <i>10,7 %</i> | <i>+ 0,6 point</i> |                 |
| <b>Investissements industriels comptabilisés</b>  | <b>41,0</b>   | <b>61,0</b>   | <b>- 32,9 %</b>    |                 |
| <i>en % des amortissements</i>                    | <i>134 %</i>  | <i>209 %</i>  |                    |                 |

## Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Minéraux de Haute Résistance**, qui sert principalement les industries de haute température (acier, fonderie, verre, aluminium, etc.) et les produits abrasifs, s'est élevé à 641,7 millions d'euros en 2014, en baisse de - 1,1 % à périmètre et changes comparables par rapport à 2013. L'activité manufacturière, qui avait enregistré une légère

progression en Europe en début d'année 2014, a ralenti depuis le milieu de l'année, alors qu'elle est restée dynamique en Amérique du Nord. En Chine, les secteurs de la construction et de la production industrielle ont montré des signes de décélération.

En variation courante, la baisse de - 1,9 % du chiffre d'affaires par rapport à 2013 intègre notamment un effet négatif de change de - 5,5 millions d'euros principalement lié au renforcement de l'euro par rapport au dollar américain et au rand sud-africain.

## Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** s'est établi à 72,8 millions d'euros en 2014, en baisse de -6,8 % à périmètre et changes comparables par rapport à 2013, imputable à la baisse des volumes. La hausse courante de +3,8 % inclut un effet de change de +5,9 millions d'euros. Cependant, la **marge opérationnelle courante** s'est redressée à 11,3 % en 2014 grâce aux efforts de réduction des coûts et à l'optimisation de l'outil industriel.

## Investissements industriels

Après la construction de l'usine d'alumine fondue au Bahreïn en 2013, les **investissements industriels** conservent un rythme soutenu à 41,0 millions d'euros. Le Groupe a démarré en 2014 une nouvelle ligne de production d'alumines ultra fines en Autriche à destination d'applications de haute performance dans les abrasifs ainsi qu'une nouvelle ligne d'alumine zircon en Chine.

## Analyse par activité

Les ventes de l'activité **Minéraux Réfractaires** ont bien résisté grâce au dynamisme de la demande nord-américaine, son principal marché, notamment dans la fonderie et les réfractaires.

L'activité **Minéraux Fondus**, qui est sensible à l'activité manufacturière à travers les abrasifs, a vu ses ventes baisser, notamment au second semestre, en raison de la faiblesse du marché européen. Le recentrage de l'activité chinoise de zircon sur des produits de spécialités à plus forte valeur ajoutée a contribué au redressement de sa marge, en dépit d'une moindre contribution au chiffre d'affaires. L'usine d'alumine fondue au Bahreïn, dont la qualification des produits se fait conformément aux objectifs, montera en charge en 2015.

## 2.1.4 PERSPECTIVES 2015

En ce début d'année, les incertitudes demeurent sur les perspectives de reprise de l'économie européenne. La divergence des trajectoires des pays émergents s'accroît, avec notamment, de bonnes dynamiques en Asie hors Chine, et des perspectives plus difficiles au Brésil et en Afrique du Sud. Aux États-Unis, la croissance est soutenue, notamment dans les secteurs de la consommation, de la construction et des industries manufacturières ; le marché des proppants subit l'impact de la forte baisse des prix du baril de pétrole.

En 2015, le Groupe s'attachera à rester très réactif et saura adapter son dispositif industriel, sa structure de coûts et son offre de

produits sur les marchés qui évolueraient défavorablement, mais aussi pour saisir les opportunités que pourraient présenter les variations des devises et la baisse des prix de certains facteurs de production. La dynamique des projets d'innovation et des nouveaux développements d'Imerys va se poursuivre, alors que la contribution des proppants sera moindre.

Par ailleurs, l'intégration de la société S&B, dont le chiffre d'affaires (hors activité de bauxite, exclue du périmètre de l'acquisition) a progressé à 412 millions d'euros en 2014, devrait contribuer à l'accélération de la croissance du Groupe au cours des années à venir.

## 2.1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ EN 2014

La Société réalise, en 2014, un bénéfice net de 31,2 millions d'euros, en baisse de -17,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à -44,4 millions d'euros, soit une variation de +6,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2013. Cette évolution est le résultat d'une augmentation des produits d'exploitation de +11,4 millions d'euros, à 37,8 millions d'euros. Elle s'explique principalement par la refacturation aux filiales du Groupe d'une partie de la charge relative aux attributions gratuites d'actions. Parallèlement, les charges d'exploitation augmentent de -4,8 millions d'euros pour passer à -82,2 millions d'euros, principalement du fait de l'augmentation de -2,7 millions d'euros des achats et services extérieurs reflétant l'activité soutenue de croissance. Les charges de personnel augmentent de -1,8 million d'euros, impactées par la charge relative aux attributions gratuites d'actions.

Le résultat financier s'établit à 31,5 millions d'euros en 2014 contre 68,5 millions d'euros en 2013. La Société a perçu 117,0 millions d'euros de dividendes en 2014, en baisse de -4,4 millions d'euros par rapport à 2013. La Société a enregistré en 2014 une perte nette de change de -21,7 millions d'euros contre un gain net de +10,9 millions d'euros en 2013. Parallèlement, des provisions

nettes pour risque de change sont dotées en 2014 pour -6,9 millions d'euros contre des reprises de +11,8 millions d'euros en 2013. Les impacts de change nets des provisions sont donc de -28,6 millions d'euros en 2014 contre +22,7 millions d'euros en 2013. Les charges financières nettes diminuent de +7,8 millions d'euros suite à une légère baisse de la dette nette moyenne du Groupe et au bénéfice des taux court terme historiquement bas durant l'exercice. Hors change, les dotations de dépréciations et provisions financières nettes se montent à -13,5 millions d'euros en 2014 contre -24,5 millions d'euros en 2013. Ces dotations nettes en 2014 concernent une provision pour dépréciation de titres de -16,0 millions d'euros, une reprise de provision pour dépréciation de prêts de +6,6 millions d'euros, une dotation de -3,0 millions d'euros pour la provision sur instruments financiers et une dernière provision pour -1,1 million d'euros pour différents coûts de gestion financière courante. Les mouvements sur titres et prêts concernent les participations du Groupe en Asie.

Il est ici rappelé qu'en application de la procédure de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe, la Société met en œuvre des instruments financiers à terme ou optionnels pour se couvrir contre les risques inhérents aux variations de taux de change, d'intérêt et de prix de l'énergie.

Le résultat courant s'établit à - 12,9 millions d'euros en 2014 contre + 17,5 millions d'euros en 2013.

Le résultat exceptionnel s'élevait à - 3,3 millions d'euros en 2013 ; pour l'exercice 2014, il s'établit à - 0,4 million d'euros.

Au titre de l'exercice 2014, Imerys SA a comptabilisé un produit d'impôt de + 44,4 millions d'euros, résultant de l'intégration fiscale de sociétés françaises dont Imerys SA est la tête de groupe.

Les dettes financières d'Imerys SA augmentent de 319,4 millions d'euros en 2014.

Les participations nettes restent stables en 2014.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 le versement d'un dividende de 1,65 euro par action, en hausse de 3,1% par rapport à 2013. La mise en paiement interviendrait à compter du 12 mai 2015 pour un montant total d'environ 132 millions d'euros (soit 41,7 % du résultat courant net consolidé, part du Groupe) estimé sur la base du nombre d'actions existant au 26 février 2015\* (voir paragraphe 8.1.1 du chapitre 8 du Document de Référence).

Au 31 décembre 2014, la dette financière de la Société était composée des éléments suivants :

| (en milliers d'euros)       | Montant          | Échéance à moins de 1 an | Échéance de 1 à 5 ans | Échéance supérieure à 5 ans |
|-----------------------------|------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Dettes financières          | 2 759 436        | 1 283 545                | 527 691               | 948 200                     |
| Autres dettes               | 28 484           | 28 484                   | -                     | -                           |
| Produits constatés d'avance | 0                | -                        | -                     | -                           |
| Écarts de conversion passif | 6 551            | 6 551                    | -                     | -                           |
| <b>Total</b>                | <b>2 794 471</b> | <b>1 318 580</b>         | <b>527 691</b>        | <b>948 200</b>              |

## ■ INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Concernant les filiales et participations au 31 décembre 2014, voir note 35 aux états financiers sociaux.

Concernant les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2014, voir note 18 aux états financiers sociaux.

## ■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour les renseignements concernant le capital au 31 décembre 2014, voir notes 19 et 29 aux états financiers sociaux, ainsi que le paragraphe 7.3.1 du chapitre 7 du Document de Référence.

Le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices a été égal à :

|                                  | 2014<br>Au titre de l'exercice 2013 | 2013<br>Au titre de l'exercice 2012 | 2012<br>Au titre de l'exercice 2011 |
|----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Dividende brut par action        | 1,60 €                              | 1,55 €                              | 1,50 €                              |
| Dividende net par action         | 1,60 €                              | 1,55 €                              | 1,50 €                              |
| <b>Distribution nette totale</b> | <b>122,4 M€</b>                     | <b>117,0 M€</b>                     | <b>112,8 M€</b>                     |

Pour plus de détails concernant la politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes, voir section 7.7 du chapitre 7 du Document de Référence.

\* Contre 125,2 millions d'euros (39,6 % du résultat courant net consolidé, part du Groupe) estimé sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2014 (voir note 34 aux états financiers sociaux).

## ■ CAPITAL, AUTRES TITRES, RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications (en euros)   | 2014                | 2013        | 2012         | 2011        | 2010        |
|---|---------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| <b>I – Capital et autres titres à la fin de l'exercice</b>                              |                     |             |              |             |             |
| Capital social  | 151 771 182         | 152 476 528 | 150 737 092  | 150 285 032 | 150 948 310 |
| Nombre d'actions ordinaires à la fin de l'exercice                                      | 75 885 591          | 76 238 264  | 75 368 546   | 75 142 516  | 75 474 155  |
| Nominal par action  | 2 €                 | 2 €         | 2 €          | 2 €         | 2 €         |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes                | -                   | -           | -            | -           | -           |
| Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles par exercice d'options                 | 2 484 569           | 3 090 546   | 4 102 831    | 4 202 766   | 4 170 563   |
| <b>II – Opérations et résultat de l'exercice</b>  |                     |             |              |             |             |
| Chiffre d'affaires hors taxes   | 37 564 102          | 25 308 126  | 26 555 498   | 23 102 369  | 18 874 414  |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions         | 10 864 457          | 32 340 859  | - 27 397 535 | 1 016 776   | 19 302 242  |
| Impôts sur les bénéfices  | 44 446 604          | 34 950 441  | 35 839 607   | 49 412 228  | 22 793 593  |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice                                   | -                   | -           | -            | -           | -           |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions         | 31 197 197          | 49 138 878  | 60 415 360   | 9 643 394   | 83 645 325  |
| Résultat distribué (hors précompte)   | 122 431 557         | 116 955 803 | 112 763 769  | 90 597 541  | 75 505 458  |
| <b>III – Résultat par action <sup>(1)</sup></b>   |                     |             |              |             |             |
| Résultat après impôts, participation des salariés et avant amortissements et provisions | 0,73                | 0,88        | 0,11         | 0,67        | 0,56        |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions         | 0,41                | 0,64        | 0,80         | 0,13        | 1,11        |
| Dividende net attribué à chaque action  | 1,65 <sup>(2)</sup> | 1,60        | 1,55         | 1,50        | 1,20        |
| <b>IV – Personnel</b>   |                     |             |              |             |             |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice                                 | 157,00              | 141,00      | 152,83       | 140,75      | 124,25      |
| Montant de la masse salariale de l'exercice   | 15 926 339          | 14 822 200  | 15 320 203   | 15 625 401  | 13 459 710  |
| Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice                  | 24 473 705          | 23 796 038  | 14 454 558   | 12 131 203  | 12 339 268  |
| dont intéressement  | 1 037 000           | 990 000     | 1 063 000    | 1 315 100   | 918 072     |

(1) Sur la base du nombre d'actions à la fin de chaque exercice.

(2) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

## ■ AUTRES INFORMATIONS

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2014.

## ■ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014

Le 26 février 2015, Imerys a clôturé l'acquisition des principales activités de S&B. Le groupe S&B est consolidé par intégration globale dans les comptes d'Imerys depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, et fait

désormais partie de la branche d'activités Filtration & Additifs de Performance du Groupe.

## ■ PERSPECTIVES 2015

En 2015, la Société poursuivra son activité de holding et, notamment, de prestations de services à l'égard de ses filiales et continuera de gérer les risques financiers pour l'ensemble du Groupe.

## ■ DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE LA "LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE" DU 4 AOÛT 2008 (DITE LOI "LME")

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit :

### Dettes à la clôture de l'exercice 2014

| <i>(en milliers d'euros)</i>     | <b>Total</b> | <b>&lt; 30 jours</b> | <b>de 31 à 60 jours</b> | <b>&gt; 61 jours</b> |
|----------------------------------|--------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| Fournisseurs Groupe              | 2 494        | 2 223                | 257                     | 14                   |
| Fournisseurs hors Groupe         | 4 307        | 3 374                | 881                     | 52                   |
| <b>Total dettes fournisseurs</b> | <b>6 801</b> | <b>5 597</b>         | <b>1 138</b>            | <b>66</b>            |

### Dettes à la clôture de l'exercice 2013

| <i>(en milliers d'euros)</i>     | <b>Total</b> | <b>&lt; 30 jours</b> | <b>de 31 à 60 jours</b> | <b>&gt; 61 jours</b> |
|----------------------------------|--------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| Fournisseurs Groupe              | 2 254        | 1 726                | 180                     | 348                  |
| Fournisseurs hors Groupe         | 3 665        | 2 165                | 982                     | 518                  |
| <b>Total dettes fournisseurs</b> | <b>5 919</b> | <b>3 891</b>         | <b>1 162</b>            | <b>866</b>           |

Sont incorporées au présent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les informations détaillées dans les chapitres suivants du Document de Référence, notamment :

- Informations sociales et environnementales ; engagements sociétaux en faveur du Développement Durable (chapitre 5 - Développement Durable) ;
- Activité en matière de Recherche & Développement (chapitre 1 - Présentation du Groupe) ;
- Prises de contrôle et de participation (chapitre 1 - Présentation du Groupe et chapitre 6 - États financiers) ;
- Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration ; liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ; montant des rémunérations et avantages des mandataires sociaux, options de souscription d'actions et actions gratuites ; opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (chapitre 3 - Gouvernement d'Entreprise) ;
- Principaux risques et incertitudes (chapitre 4 - Facteurs de risques et contrôle interne et chapitre 6 - États financiers) ;
- Liste des principales filiales et participations (chapitre 6 - États financiers) ;
- Utilisation des instruments financiers (chapitre 6 - États financiers) ;
- Renseignements sur le capital social (y inclus la participation des salariés au capital de la Société ; tableau résumé des autorisations financières existantes et programmes de rachats d'actions) et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 7 - Informations Complémentaires).

## 2.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
  
S.A.S à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
  
S.A. au capital de € 1.723.040  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

### 2.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

#### Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Société procède annuellement à des tests de perte de valeur des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 19 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et à vérifier que la note 19 aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

DELOITTE & ASSOCIES

Arnaud de PLANTA

## 2.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation sont évalués en tenant compte non seulement de la quote-part de la situation nette qu'ils représentent, mais également des perspectives de rentabilité future comme indiqué dans la note des principes et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations représentent les rémunérations et avantages versés par le groupe Imerys et les sociétés le contrôlant aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions exercés, au sein, ou pour le compte du groupe Imerys. Elles n'incluent donc pas ceux versés au titre des autres mandats, fonctions ou missions.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associé

Arnaud de PLANTA

## 2.2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Engagements à soumettre de nouveau à l'approbation de l'assemblée générale

Nous avons été avisés des engagements suivants qui, après leur réexamen par le Conseil d'Administration réuni le 12 février 2015, doivent être à nouveau soumis à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. Ces engagements ont été pris en faveur de M. Gilles Michel, président-directeur général, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par la présente assemblée, étant précisé qu'aucune modification n'y a été apportée depuis leur dernière approbation par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2012.

##### Régime collectif de retraite à cotisations définies

Ce régime, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe, prévoit une cotisation de 8% de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit PASS, alimentée conjointement par le bénéficiaire, à hauteur de 3%, et par votre société, à hauteur de 5% ; les droits acquis viennent, le cas échéant, s'imputer sur les plafonds de retraite garantis au titre du régime collectif de retraite à prestations définies. Les cotisations obligatoires peuvent être complétées par des cotisations libres et facultatives.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2014 s'élève à €15.019,20.

##### Régime collectif de retraite à prestations définies

Ce régime, mis en place par votre société en 1985, prévoit le versement d'une rente viagère pour les principaux dirigeants du groupe incluant votre président directeur général, qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité (huit années minimum d'ancienneté dans le groupe dont quatre en tant que membre du comité exécutif).

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versée aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculée pour garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires y inclus le régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-dessus) de 60% de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25% dudit salaire de référence ;

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Le montant global de l'engagement estimé pour M. Gilles Michel s'élève à K€3.539 au 31 décembre 2014.

**Indemnité de rupture**

Une indemnité de rupture serait due dans le cas où il serait mis fin au mandat social de M. Gilles Michel à l'initiative de votre société ou en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Le montant de cette indemnité serait calculé sur la base de deux années maximales de rémunération (fixe et variable) :

- en cas de durée de mandat supérieure à deux années, l'indemnité sera égale au montant de sa rémunération fixe des vingt-quatre derniers mois à laquelle viendra s'ajouter une somme égale au montant de sa rémunération variable acquise au titre des deux derniers exercices clos,
- en cas de durée de mandat comprise entre une et deux années, l'indemnité sera égale au double du montant de sa rémunération fixe des douze derniers mois à laquelle viendra s'ajouter une somme égale au double du montant de sa première rémunération variable acquise,
- en cas de durée de mandat inférieure à une année, l'indemnité sera égale à deux années de sa rémunération fixe soit €1 600 000 à laquelle viendra s'ajouter une somme égale à 70 % de ce montant équivalent au niveau de bonus cible de référence actuel soit €1 120 000.

Elle est soumise à condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun des exercices, comme suit :

- si le pourcentage moyen (calculé sur les trois derniers exercices concernés) d'atteinte de ces objectifs était inférieur à 40 % aucune indemnité ne serait due,
- si le pourcentage était compris entre 40 % et 80 %, l'indemnité serait calculée de manière linéaire entre deux seuils correspondant à 50 % et 100 % du montant maximum de l'indemnité,
- si ce pourcentage était supérieur à 80 %, l'indemnité maximale serait due.

En cas de départ avant l'échéance des trois premières années complètes, les conditions de performance seraient évaluées comme suit :

- en cas de départ avant l'échéance des trois premières années complètes serait retenue la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des deux années complètes écoulées,
- en cas de départ avant l'échéance de deux années complètes serait retenu le pourcentage de réalisation de l'année complète écoulée,
- en cas de départ avant l'échéance d'une année complète, 70 % des objectifs seront considérés comme atteints.

Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de M. Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

**Garantie sociale des chefs d'entreprise**

M. Gilles Michel bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre société.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2014 s'élève à €12.182,45.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention et engagement déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

DELOITTE & ASSOCIES

Arnaud de PLANTA



|            |   |            |
|------------|---|------------|
| <b>3.1</b> | <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>   | <b>67</b>  |
| 3.1.1      | Pouvoirs  | 67         |
| 3.1.2      | Composition   | 68         |
| 3.1.3      | Informations et renseignements sur les Administrateurs  | 71         |
| 3.1.4      | Fonctionnement  | 81         |
| 3.1.5      | La mise en œuvre des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise  | 82         |
| <b>3.2</b> | <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>   | <b>89</b>  |
| 3.2.1      | Composition   | 89         |
| 3.2.2      | Pouvoirs  | 89         |
| 3.2.3      | Comité Exécutif   | 89         |
| <b>3.3</b> | <b>RÉMUNÉRATIONS</b>  | <b>91</b>  |
| 3.3.1      | Conseil d'Administration  | 91         |
| 3.3.2      | Direction Générale  | 92         |
| <b>3.4</b> | <b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS</b>  | <b>96</b>  |
| 3.4.1      | Plans d'options en vigueur  | 96         |
| 3.4.2      | Options de performance attribuées par la Société à son Président-Directeur Général                            | 97         |
| 3.4.3      | Détails des plans d'options en vigueur  | 98         |
| <b>3.5</b> | <b>ACTIONS DE PERFORMANCE</b>   | <b>100</b> |
| 3.5.1      | Plans d'actions de performance en vigueur   | 100        |
| 3.5.2      | Actions de performance attribuées en 2014 par la Société à son Président-Directeur Général                    | 101        |
| 3.5.3      | Historique des attributions d'actions de performance  | 102        |
| <b>3.6</b> | <b>CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES<br/>AUX ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL</b> | <b>103</b> |
| <b>3.7</b> | <b>TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES<br/>DE LA SOCIÉTÉ</b>                                  | <b>104</b> |
| <b>3.8</b> | <b>APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>   | <b>106</b> |



Depuis le 3 mai 2005, la Société est organisée en Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a opté le 28 avril 2011 pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné M. Gilles Michel pour les exercer. Il a également décidé de nommer en son sein un Vice-Président qui est, depuis le 29 avril 2014, M. Amaury de Seze. Cette structure de gouvernance, adoptée par une très grande majorité des sociétés cotées françaises à Conseil d'Administration, permet de simplifier le fonctionnement de la gestion opérationnelle de la Société en vue d'en accroître encore l'efficacité, tout en tenant compte de la présence d'actionnaires de contrôle au capital de la Société et en veillant à la poursuite de l'application par la Société des meilleurs principes de

Gouvernement d'Entreprise. La Société se conforme aux réglementations françaises en matière de Gouvernement d'Entreprise auxquelles elle est soumise. Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, mis à jour pour la dernière fois en juin 2013, est celui auquel se réfère Imerys pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 (ce code est disponible sur le site Internet de la Société : [www.imerys.com](http://www.imerys.com), rubrique "Le Groupe/Gouvernance"). La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce code à l'exception de celles dont les explications sont fournies à la section 3.8 ci-après.

## 3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 3.1.1 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration :

- nomme et, le cas échéant révoque, le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Président du Conseil et le Directeur Général ainsi que, le cas échéant et sur la proposition de ce dernier, un ou plusieurs Directeur(s) Général (aux) délégué(s) ; il fixe les éléments de leur rémunération ; et
- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale.

À l'effet de ce contrôle et conformément à l'article 16 des statuts :

- le Conseil d'Administration opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- la Direction Générale présente périodiquement au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, établi dans les conditions demandées par le Conseil. Il inclut la présentation des comptes trimestriels et semestriels du Groupe ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, la Direction Générale présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que son rapport d'activité pour l'exercice clos. Le Conseil arrête ces comptes ainsi que les termes de son Rapport de Gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale annuelle ;
- la Direction Générale soumet au Conseil d'Administration ses objectifs annuels d'exploitation pour l'année à venir et, périodiquement, ses projets stratégiques à long terme.

En outre, en application des dispositions de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale dans le cadre des pouvoirs généraux qui lui sont reconnus par la loi :

- les orientations stratégiques de la Société et du Groupe ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer significativement ces orientations ; il procède en outre à l'examen périodique du plan, établi ou révisé par la Direction Générale, de la stratégie à long terme du Groupe (plan pluriannuel) ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
  - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à 75 millions d'euros, ou sa contre-valeur en toute autre devise,
  - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
  - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- le cas échéant, la répartition proposée par le Directeur Général des tâches de Direction entre les différents Directeurs Généraux délégués ;
- plus généralement, tout engagement pris par la Société ou le Groupe et constitutif d'une convention réglementée, conformément à la loi.

Enfin, le Conseil d'Administration consent des délégations éventuelles spécifiques de ses pouvoirs à la Direction Générale, dans les limites et conditions fixées par la loi, en vue :

- de l'octroi de garanties personnelles (telles que cautions et avals de tiers) par la Société, ou de sûretés sur ses actifs, dans la limite d'un montant global en principal fixé annuellement ;

- de procéder, en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration, au rachat par la Société de ses propres actions ou à certaines opérations d'augmentation de capital ;
- de réaliser des émissions d'obligations ordinaires, en une ou plusieurs fois.

### 3.1.2 COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quinze membres. Leur mandat est d'une durée de trois ans, le renouvellement du Conseil d'Administration intervenant à raison, en principe, d'un tiers tous les ans.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour faire bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres et associer à la définition de la stratégie du Groupe, et à sa mise en œuvre, les représentants des actionnaires de contrôle d'Imerys.

#### ■ CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2014

Les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Mixte le 29 avril 2014, ont décidé de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de Mesdames Marion Guillou et Arielle Malard de Rothschild ainsi que de Messieurs Gérard Buffière et Aldo Cardoso pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 ;
- nommer, pour une durée de trois ans, Messieurs Paul Desmarais III et Arnaud Laviolette en qualité de nouveaux Administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Veyrat arrivant à échéance, et ce dernier n'ayant pas sollicité son renouvellement, le Conseil, lors de sa réunion du 13 février 2014, a pris acte de la fin de son mandat.

Enfin, le mandat de Monsieur Aimery Langlois-Meurinne a expiré de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2014, compte tenu de son âge et en application de l'article 12 des statuts.

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, et suite à la modification des statuts de la Société par l'Assemblée Générale du 29 avril 2014 fixant les modalités de désignation d'Administrateurs représentant les salariés, deux nouveaux Administrateurs ont été désignés en date du 6 octobre 2014 pour une durée de trois ans : Madame Éliane Augelet-Petit et Monsieur Enrico d'Ortona désignés respectivement par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du groupe Imerys. Ces derniers bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat, à la charge de la Société, dispensée tant par des organismes extérieurs que par le centre de formation du Groupe, Imerys Learning Centre.

Depuis cette désignation, la représentation du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration de la Société n'est plus assurée que par une seule personne qui assiste, avec voix consultative, à toutes les séances du Conseil.

## COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

| Nom                          | Âge    | Nationalité       | Fonction                                 | Date de 1 <sup>re</sup> nomination | Année de renouvellement du mandat exercé | Nombre d'actions détenues | Membre indépendant |
|------------------------------|--------|-------------------|--|------------------------------------|--|---------------------------|--------------------|
| Gilles Michel                | 59 ans | Française         | Président-Directeur Général              | 03/11/2010                         | 2015                                     | 60 260                    | Non <sup>(1)</sup> |
| Amaury de Seze               | 68 ans | Française         | Vice-Président                           | 30/07/2008                         | 2016                                     | 8 016                     | Non <sup>(2)</sup> |
| Gérard Buffière              | 69 ans | Française         | Administrateur                           | 03/05/2005                         | 2017                                     | 18 109                    | Non <sup>(3)</sup> |
| Aldo Cardoso                 | 59 ans | Française         | Administrateur                           | 03/05/2005                         | 2017                                     | 1 680                     | Oui                |
| Paul Desmarais III           | 32 ans | Canadienne        | Administrateur                           | 29/04/2014                         | 2017                                     | 600                       | Non <sup>(2)</sup> |
| Ian Gallienne                | 44 ans | Française         | Administrateur                           | 29/04/2010                         | 2016                                     | 600                       | Non <sup>(2)</sup> |
| Marion Guillou               | 60 ans | Française         | Administrateur                           | 01/09/2012                         | 2017                                     | 600                       | Oui                |
| Arnaud Laviolette            | 53 ans | Belge             | Administrateur                           | 29/04/2014                         | 2017                                     | 600                       | Non <sup>(2)</sup> |
| Fatine Layt                  | 47 ans | Française         | Administrateur                           | 29/04/2010                         | 2016                                     | 600                       | Oui                |
| Xavier Le Clef               | 38 ans | Belge             | Administrateur                           | 26/04/2012                         | 2015                                     | 720                       | Non <sup>(2)</sup> |
| Jocelyn Lefebvre             | 57 ans | Franco-Canadienne | Administrateur                           | 16/06/1994                         | 2015                                     | 1 080                     | Non <sup>(2)</sup> |
| Arielle Malard de Rothschild | 51 ans | Française         | Administrateur                           | 28/04/2011                         | 2017                                     | 600                       | Oui                |
| Robert Peugeot               | 64 ans | Française         | Administrateur                           | 04/11/2002                         | 2016                                     | 704                       | Oui <sup>(4)</sup> |
| Olivier Pirotte              | 48 ans | Belge             | Administrateur                           | 29/04/2010                         | 2016                                     | 600                       | Non <sup>(2)</sup> |
| Marie-Françoise Walbaum      | 65 ans | Française         | Administrateur                           | 25/04/2013                         | 2015                                     | 600                       | Oui                |
| Éliane Augelet-Petit         | 57 ans | Française         | Administrateur représentant les salariés | 06/10/2014                         | 2017                                     | na                        | na                 |
| Enrico d'Ortona              | 51 ans | Belge             | Administrateur représentant les salariés | 06/10/2014                         | 2017                                     | na                        | na                 |
| Total des membres : 17       |        |                   |  |                                    |  | 95 369 <sup>(5)</sup>     | 6                  |

(1) Président-Directeur Général de la Société.

(2) Administrateur représentant un actionnaire majoritaire de la Société.

(3) Ancien dirigeant de la Société.

(4) Voir section 3.8 du présent chapitre.

(5) Soit 0,13 % du capital et 0,10 % des droits de vote au 31 décembre 2014.

Le nombre minimum d'actions requis pour être membre du Conseil d'Administration est statutairement fixé à 100. La Charte Intérieure du Conseil a porté ce chiffre à 600 actions, à acquérir par chaque Administrateur dans l'année qui suit sa nomination. Il est à cet égard utile de rappeler que les groupes actionnaires de contrôle de la Société, représentés au Conseil par sept membres, détenaient ensemble au 31 décembre 2014 : 42 851 473 actions (voir [paragraphe 7.3.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#)).

En vertu des dispositions statutaires, les fonctions d'Administrateur prennent fin de plein droit le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de 70 ans ; celles de Président et de Vice-Président(s) prennent fin de plein droit à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration suivant le dépassement de l'âge de 70 ans.

À la date du présent Document de Référence : la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (4 sur 15, hors

Administrateurs représentant les salariés) atteint 26,66 % ; cinq membres du Conseil d'Administration ne sont pas de nationalité uniquement française et six sont reconnus comme "indépendants". Cette proportion de membres indépendants dans la composition du Conseil d'Administration (6 sur 15) est supérieure à celle du tiers recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 mai 2005, sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, et confirmée depuis lors chaque année, prévoit : "l'absence de relation du membre du Conseil d'Administration avec Imerys, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil a tenu à rappeler dans sa Charte Intérieure que les critères d'application ainsi retenus<sup>(1)</sup> n'étaient ni exclusifs de la qualité d'indépendance si l'un d'entre eux n'était pas rempli, ni nécessairement suffisants pour se voir conférer cette qualité. L'indépendance d'un membre doit en effet être appréciée en fonction de sa situation particulière personnelle ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

## ■ CHANGEMENTS ENVISAGÉS EN 2015

Après examen et avis rendu par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Marie-Françoise Walbaum et de Messieurs Xavier Le Clef et Gilles Michel pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 ;
- nommer, pour une durée de 3 ans, Mesdames Giovanna Kampouri Monnas et Katherine Taaffe Richard ainsi que Monsieur Ulysses Kyriacopoulos en qualité de nouveaux Administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Le mandat d'Administrateur de M. Jocelyn Lefebvre arrivant à échéance, et ce dernier n'ayant pas sollicité son renouvellement, le Conseil, lors de sa réunion du 12 février 2015, en a pris acte et a décidé en conséquence de ne pas proposer son renouvellement à l'Assemblée.

Enfin, il est rappelé que le mandat de M. Gérard Buffière expirera de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, compte tenu de son âge et en application de l'article 12 des statuts.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après

examen individuel de leur situation personnelle, en particulier ceux dont le renouvellement ou la nomination sont proposés, le Conseil, sur la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a reconnu cette qualité à Mesdames Giovanna Kampouri Monnas, Katherine Taaffe Richard et Marie-Françoise Walbaum et ne l'a pas reconnue à M. Gilles Michel, Président-Directeur Général de la Société, ni à M. Xavier Le Clef, en tant que représentant d'un actionnaire de contrôle de la Société.

À cette occasion, et suivant la recommandation formulée par le Haut Comité du Gouvernement d'Entreprise dans un courrier adressé au Président du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2014, le Conseil a tout particulièrement examiné les relations d'affaires susceptibles d'exister entre des Administrateurs actuels, ou dont la nomination est proposée, et des sociétés du Groupe. Il a estimé qu'il n'en existait soit aucune, soit qu'elles relevaient de l'activité opérationnelle courante et n'étaient en outre pas significatives pour le Groupe, à l'exception uniquement de celles entretenues par M. Ulysses Kyriacopoulos. Sa famille, actionnaire du groupe S&B depuis plus de 80 ans et dont Ulysses Kyriacopoulos assurait la présidence, détient en effet environ 4,7% du capital d'Imerys à l'issue de l'opération de rapprochement avec Imerys concrétisée le 26 février 2015. Sa famille a en outre conclu un pacte d'actionnaires avec le groupe GBL<sup>(2)</sup>. Elle pourrait également, dans le cadre de l'intégration des activités de S&B au groupe Imerys, percevoir en numéraire un complément de prix d'acquisition lié aux performances futures de ces activités, pour un montant maximal de 33 millions d'euros, Compte tenu de ces éléments, le Conseil n'a pas reconnu à Monsieur Ulysses Kyriacopoulos la qualité de membre indépendant.

Les informations concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale figurent au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#) ; celles relatives à Mesdames Giovanna Kampouri Monnas, Katherine Taaffe Richard et Marie-Françoise Walbaum ainsi qu'à Monsieur Ulysses Kyriacopoulos figurent au [paragraphe 8.1.4 du chapitre 8 du Document de Référence](#).

(1) Pour son application, le Conseil retient les situations suivantes comme susceptibles de compromettre cette liberté de jugement :

- salarié ou dirigeant mandataire social d'Imerys, salarié ou Administrateur (ou assimilé) des filiales d'Imerys, de ses actionnaires de contrôle (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) ou de ses actionnaires importants (détenant plus de 10 % de son capital) ou l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle Imerys, un de ses salariés désigné en tant que tel, ou un dirigeant mandataire social d'Imerys (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) est Administrateur (ou assimilé) ;
- Administrateur (ou assimilé) de la Société depuis plus de 12 ans ;
- client, fournisseur ou banquier significatif d'Imerys ou de son Groupe ;
- lien familial proche avec un mandataire social d'Imerys ;
- commissaire aux comptes d'Imerys au cours des cinq années précédentes.

(2) Sans intention d'agir de concert entre eux (voir [paragraphe 7.3.3 du chapitre 7 du Document de Référence](#)).

### 3.1.3 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Les informations et renseignements figurant ci-après ont été communiqués individuellement à la Société par chacun des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2014.

#### ■ PRINCIPALE ACTIVITÉ ET AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Gilles Michel

##### Président-Directeur Général

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle : Imerys – 154, rue de l'Université – 75007 Paris (France)

Ancien élève de l'École Polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel débute sa carrière à l'ENSAE, puis à la Banque Mondiale à Washington D.C. avant de rejoindre en 1986 le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de Direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de Directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, puis de Directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A. Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, Gilles Michel a pris la Direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général délégué. Il est, depuis le 28 avril 2011, Président-Directeur Général d'Imerys.

##### Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :

**ACTIVITÉ PRINCIPALE :** • Président-Directeur Général d'Imerys\*.

**AUTRES MANDATS :** • Administrateur : Solvay\* (Belgique) ; Charles Telfair Institute, GML Investissements Ltée (Île Maurice).

##### Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Directeur Général : Fonds Stratégique d'Investissement (France).
- Administrateur : France Télécom\* (France).

\* Société cotée.

**Amaury de Seze****Vice-Président du Conseil d'Administration**

Né le 7 mai 1946

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert – 24, Avenue Marnix – 1000 Bruxelles (Belgique)

Diplômé de la Stanford Graduate School of Business (États-Unis), Amaury de Seze débute sa carrière en 1968 chez Bull General Électric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il exerce diverses fonctions avant de devenir en 1986 Président-Directeur Général de Volvo France puis Président de Volvo Europe et membre du Comité Exécutif du Groupe en 1990. En 1993, il rejoint le groupe Paribas en tant que membre du Directoire de Compagnie Financière de Paribas et de Banque Paribas en charge des participations et des affaires industrielles. De 2002 à octobre 2007, il est Président de PAI Partners. En mars 2008, il est nommé Vice-Chairman de Power Corporation du Canada, en charge des investissements européens, jusqu'en mai 2010, date à laquelle il devient Vice-Président du Conseil d'Administration de Corporation Financière Power puis Vice-Chairman.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Vice-Chairman de Corporation Financière Power\* (Holding financier - Canada).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur Référent : Carrefour S.A.\* (France).
  - Président du Conseil de Surveillance : PAI Partners (France).
  - Membre du Conseil de Surveillance : Publicis Groupe SA\* (France).
  - Administrateur : Erbe SA, Groupe Bruxelles Lambert\* (Belgique) ; RM2 International SA\* (Luxembourg) ; BW Group (Singapour) ; Pargesa Holding S.A.\* (Suisse).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président du Conseil d'Administration : Carrefour SA\* (France).
- Vice-Chairman : Power Corporation du Canada\* (Canada).
- Administrateur : Corporation Financière Power\*, Power Corporation du Canada\* (Canada) ; Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, Suez Environnement Company\*, Thales\* (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Gras Savoye SCA (France).

**Gérard Buffière****Administrateur**

Né le 28 mars 1945

Adresse personnelle : 41, boulevard de la Tour-Maubourg – 75007 Paris (France)

Ancien élève de l'École Polytechnique de Paris et titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Stanford (États-Unis), Gérard Buffière débute sa carrière en 1969 dans le groupe français Banexi. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein du groupe américain Otis Elevator, il rejoint en 1979 le groupe international Schlumberger dans lequel il assure diverses fonctions de Direction avant de devenir en 1989 Président de la branche Transactions Électroniques. Sa carrière se poursuit en tant que Directeur Général de la branche des Équipements Industriels du groupe français Cegelec en 1996. Il rejoint le groupe Imerys en mars 1998 où il est nommé responsable de la branche Matériaux de Construction puis, en 1999, responsable des branches Matériaux de Construction & Céramiques & Spécialités ; il prend en 2000 la responsabilité de la branche Pigments & Additifs puis celle de la branche Pigments pour Papier jusqu'en 2003. Président du Directoire du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 3 mai 2005, Gérard Buffière a été nommé à compter de cette date Administrateur et Directeur Général d'Imerys, fonction qu'il a exercée jusqu'au 28 avril 2011.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- MANDATS EXERCÉS :**
- Membre du Conseil de Surveillance : Tarkett\*, Wendel\* (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Directeur Général d'Imerys jusqu'au 28 avril 2011.

\* Société cotée.

**Aldo Cardoso****Administrateur**

Né le 7 mars 1956

Adresse personnelle : 20 Onslow Square – Londres SW7 3NP (Royaume-Uni)

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de Droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- MANDATS EXERCÉS :**
- Administrateur : Bureau Veritas\*, GDF Suez\*, GE Corporate Finance Bank (France).
  - Censeur : Axa Investment Managers (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Mobistar (Belgique) ; Accor\*, Gecina\*, PlaNet Finance, Rhodia\* (France).

**Paul Desmarais III****Administrateur**

Né le 8 juin 1982

Adresse professionnelle : Power Corporation du Canada – 751, square Victoria – Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Diplômé en sciences économiques du Harvard University et titulaire d'un MBA de l'INSEAD en France, Paul Desmarais III a débuté sa carrière en 2004 chez Goldman Sachs (États-Unis) où il a occupé différentes fonctions jusqu'en 2009. Après avoir travaillé en gestion de projets et stratégie chez Imerys de 2010 à 2012, il rejoint la compagnie d'assurance Great-West Lifeco (Canada) en qualité de vice-Président adjoint en charge de la gestion des risques. Depuis mai 2014, Paul Desmarais III est Vice-Président des sociétés Power Corporation du Canada et de Corporation Financière Power (Canada).

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Vice-Président : Power Corporation du Canada\*, Corporation Financière Power\* (Holdings financiers - Canada).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert\* (Belgique) ; Canada Life Financial Corporation, Great-West Financial (Canada) Inc.\*, Great-West Financial (Nova Scotia) Co., Groupe Investors Inc., London Insurance Group Inc., London Life Insurance Company, Mackenzie Inc., Sagard Capital Partners GP, Inc., The Great-West Life Assurance Company (Canada) ; Great-West Life & Annuity Insurance Company, GWL&A Financial Inc., Putnam Investments, LLC (États-Unis) ; Pargesa Holding SA\* (Suisse).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Néant.

\* Société cotée.

**Ian Gallienne****Administrateur**

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert – 24, Avenue Marnix – 1000 Bruxelles (Belgique)

Diplômé en Gestion et Administration, spécialisation Finance, de l'ESDE de Paris et titulaire d'un Master of Business Administration de l'INSEAD de Fontainebleau, Ian Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la Direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de private equity Rhône Capital LLC à New York et à Londres. En 2005, il crée les fonds de private equity Ergon Capital à Bruxelles dont il est l'Administrateur Délégué jusqu'en 2012. Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Administrateur Délégué : Groupe Bruxelles Lambert\* (Holding financier – Belgique).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur : Erbe SA, Ergon Capital SA, Steel Partners NV (Belgique) ; Lafarge\*, Pernod Ricard\* (France) ; Gruppo Banca Leonardo SpA (Italie) ; SGS\* (Suisse).
  - Membre du Conseil de Surveillance : Kartesia GP SA (Luxembourg).
  - Gérant : Ergon Capital II Sàrl (Luxembourg).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur Délégué : Ergon Capital Partners SA, Ergon Capital Partners II SA, Ergon Capital Partners III SA (Belgique).
- Administrateur : Publihold SA (Belgique) ; Central Parc Villepinte SA, Elitech Group SAS, Fonds de Dotation du Palais, PLU Holding SAS (France) ; La Gardenia Beauty SpA, Seves SpA (Italie) ; Arno Glass SA (Luxembourg).
- Membre du Conseil de Surveillance : Arno Glass Luxco SCA (Luxembourg).
- Gérant : Egerton Sàrl (Luxembourg).

\* Société cotée.

**Marion Guillou****Administrateur**

Née le 17 septembre 1954

Adresse professionnelle : 147 rue de l'Université – 75007 Paris (France)

Ancienne élève de l'École Polytechnique de Paris (1973) et de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, docteur en physicochimie des biotransformations, Marion Guillou débute sa carrière en 1978 et occupe différents postes dans l'Administration, au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Saint-Lo, Paris, Nantes) puis de la Recherche (DRRT Pays de la Loire). Elle rejoint en 1986 un laboratoire mixte Université de Nantes/CNRS en tant que Chargée de Recherche. De 1993 à 1996, elle est Attachée agricole à l'Ambassade de France à Londres. De 1996 à 2000, Marion Guillou assume la Direction Générale de l'Alimentation au Ministère de l'Agriculture avant de prendre celle de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) en 2000. Elle a été ensuite, entre juillet 2004 et août 2012, Présidente et Directrice Générale de l'INRA.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- MANDATS EXERCÉS :**
- Présidente du Conseil d'Administration : Agreenium (France).
  - Membre du Conseil d'Administration : APAVE, BNP Paribas\*, Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR), Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), Veolia Environnement\* (France).
  - Membre du Conseil de la Légion d'Honneur (France).
  - Présidente du Comité d'Arbitrage de l'IDEX de Toulouse (France).
  - Membre de l'Académie d'Agriculture de France et de l'Académie des Technologies (France).
  - Membre du Conseil Stratégique de la Recherche (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Présidente et Directrice Générale de l'INRA (France).
- Présidente du Conseil d'Administration : École Polytechnique (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Areva\*, représentante de l'Etat (France).
- Membre du Conseil d'Administration : Fondation de l'Université de Lyon (France).
- Présidente de l'Initiative Européenne de Programmation Conjointe sur l'Agriculture et le Changement Climatique.

**Arnaud Laviolette****Administrateur**

Né le 1<sup>er</sup> juillet 1961

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert – 24, Avenue Marnix – 1000 Bruxelles (Belgique)

Licencié en sciences économiques appliquées de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Arnaud Laviolette a débuté sa carrière en 1986 chez Tradix SA (Belgique). En 1988, il a rejoint la Caisse Privée Banque (Belgique), en tant qu'analyste financier en charge des principales sociétés cotées belges. De 1996 à 2012, il a exercé différentes fonctions dirigeantes au sein d'ING Belgique SA (Belgique) en tant que responsable des activités Corporate Finance et Corporate Banking, avant d'être nommé en 2011 Administrateur-Délégué et membre du Comité de Direction en charge de la division Commercial Banking. Il rejoint Groupe Bruxelles Lambert en janvier 2013 en tant que Directeur Adjoint des Participations puis, en 2014, Directeur des Participations. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, Arnaud Laviolette assume conjointement avec Olivier Pirotte la gestion du portefeuille des investissements de Groupe Bruxelles Lambert.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Directeur des Participations : Groupe Bruxelles Lambert\* (Holding financier – Belgique).
- AUTRE MANDAT :**
- Administrateur : Royal Léopold Club SA (Belgique).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : ING Belgique SA (Belgique).

\* Société cotée.

**Fatine Layt****Administrateur**

Née le 10 juillet 1967

Adresse professionnelle : Oddo & Cie – 12, boulevard de la Madeleine – 75009 Paris (France)

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Fatine Layt rejoint le groupe Euris à sa création en 1989 ; elle y exerce diverses responsabilités jusqu'en 1992 où elle est nommée Directeur Général d'EPA et Administrateur de Glénat et d'Actes Sud ; elle dirige également deux sociétés de droits audiovisuels créées en partenariat avec Canal+. En 1993, elle devient Directeur Financier du fonds d'investissement Oros puis Directeur Général de Sygma Presse en 1995. De 1996 à 1998, Fatine Layt est Président-Directeur Général du groupe de presse spécialisé CEPP et Administrateur du syndicat de la presse professionnelle. En 2000, elle crée Intermezzo, société spécialisée dans le secteur des médias avant de devenir, en 2003, associée de Messier Partners, banque d'affaires basée à Paris et à New York. En 2007, elle fonde la banque d'affaires Partanéa, cédée fin 2008 au groupe Oddo et Cie dont elle devient membre du Comité Exécutif ; elle est également Président et Associé Gérant de Oddo Corporate Finance.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Président & Associé Gérant : Oddo Corporate Finance (Banque d'affaires - France).
- AUTRES MANDATS :**
- Gérant : Intermezzo (France).
  - Administrateur : Fondation Renault, Fromageries Bel\* (France).
  - Membre du Comité Exécutif : Oddo & Cie (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président : Le Cercle des Partenaires des Bouffes du Nord, Partanea SAS (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Institut Aspen France (France).

**Xavier Le Clef****Administrateur**

Né le 4 août 1976

Adresse professionnelle : Compagnie Nationale à Portefeuille – Rue de la Blanche-Borne, 12 – 6280 Loverval (Belgique)

Diplômé de la Solvay Brussels School of Economics and Management (Belgique) et titulaire d'un Master of Business Administration de l'École de Commerce Vlerick (Belgique), Xavier Le Clef débute sa carrière en 2000 en tant qu'Associé au sein du cabinet de conseil en Stratégie, Arthur D. Little. Après y avoir exercé diverses fonctions en Belgique, France et Allemagne, il rejoint en 2006 la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) dont il a successivement été Gestionnaire de Participations jusqu'en 2011, puis Directeur Financier jusqu'en 2015. Xavier Le Clef est Administrateur Délégué de CNP depuis février 2015.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Administrateur et Directeur Financier de Compagnie Nationale à Portefeuille S.A. (Holding financier - Belgique).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur : Andes Invest, BSS Investments, Compagnie Immobilière de Roumont, Distriplus, Europart, Fidentia Real Estate Investments, GB-INNO-BM, GIB Corporate Services, Investor, Soneco, Trasys Group (Belgique) ; International Duty Free (Émirats Arabes Unis) ; Financière Flo, Groupe Flo\*, Tikehau Capital Advisors, Unifem (France) ; Finer, International Duty Free, Kermadec, Swilux (Luxembourg) ; Rottzug (Pays-Bas) ; AOT Holding, Transcor Astra 25\* (Suisse).
  - Directeur : Pargesa Asset Management, Parjointco (Pays-Bas).
  - Représentant permanent d'Investor (Belgique) au Conseil d'Administration de : Carpar, Fibelpar, Newcor (Belgique).
  - Représentant permanent de Compagnie Immobilière de Roumont (Belgique) au Conseil d'Administration de : Belgian Sky Shops, Transcor Astra Group (Belgique).
  - Membre du Comité d'Investissement de Tikehau Capital Partners (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Belgian Icecream Group "BIG", Carpar, Carsport, Fibelpar, Goinvest, Groupe Jean Dupuis, Iris Group, Nanocyl, Newcor, Newtrans Trading, Starco Tielen, (Belgique) ; Lyparis (France).
- Commissaris : Agescas Nederland (Pays-Bas).

\* Société cotée

**Jocelyn Lefebvre****Administrateur**

Né le 22 décembre 1957

Adresse professionnelle : Power Corporation du Canada - 751, Square Victoria - Montréal (Québec) - Canada H2Y 2J3

Diplômé en Administration des Affaires des Hautes Études Commerciales (HEC) de Montréal (Canada), membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, Jocelyn Lefebvre débute sa carrière en 1980 chez Arthur Andersen & Co. à Montréal puis à Bruxelles. En 1986, il rejoint la Société Générale de Financement du Québec ainsi que le groupe industriel canadien M.I.L. Inc., où il occupe successivement les fonctions d'Adjoint au Président, Vice-Président à l'administration et aux projets spéciaux puis aux affaires corporatives tout en occupant le poste de Président de l'une de ses principales filiales (Vickers Inc.), jusqu'en 1991. En 1992, Jocelyn Lefebvre entre dans le groupe Power Corporation du Canada où il assume différentes responsabilités en Europe.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉS PRINCIPALES :**
- Directeur : Power Corporation du Canada\* (Holding financier - Canada).
  - Président : Sagard SAS (Société de gestion de fonds de private equity - France).
- AUTRES MANDATS :**
- Membre du Conseil de Surveillance : Kartesia GP SA (Luxembourg).
  - Membre du Directoire : Parjointco N.V., Power Financial Europe B.V. (Pays-Bas).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Suez-Tractebel S.A. (Belgique).

**Arielle Malard de Rothschild****Administrateur**

Née le 20 avril 1963

Adresse professionnelle : Rothschild & Cie – 23 bis, avenue de Messine – 75008 Paris (France)

Docteur en sciences économiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DEA de Monnaie, Banque, Finance à Paris II, Arielle Malard de Rothschild débute sa carrière en 1989 à la banque Lazard où elle passe 10 ans, tout d'abord au sein du Département Conseil aux gouvernements étrangers. Arielle Malard de Rothschild rejoint Rothschild & Cie banque en 1999 où elle crée le Département Marchés Émergents à Paris, qu'elle développe ; elle est, depuis mars 2006, Gérant de Rothschild & Cie et, depuis 2014, Administrateur de Paris Orléans, la holding du Groupe Rothschild. Ses intérêts personnels l'ont également amenée à s'engager dans des actions humanitaires, notamment, en devenant en 1997 Administrateur, puis Présidente, en 2007, de l'ONG CARE France et Vice-Présidente de CARE International. Arielle Malard de Rothschild est également depuis de nombreuses années Administrateur de la Fondation de Rothschild et de l'association Traditions pour Demain.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Gérant : Rothschild & Cie (Banque d'affaires – France).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur : Groupe Lucien Barrière, Paris Orléans\* (France) ; Electrica SA\* (Roumanie et Royaume-Uni).
  - Vice-Présidente : CARE International (Suisse).
  - Présidente : CARE France.

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Aucun.

\* Société cotée.

**Robert Peugeot****Administrateur**

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle : FFP – 75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris (France)

Diplômé de l'École Centrale de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Robert Peugeot débute sa carrière en 1975 chez Peugeot où il assume diverses responsabilités tant en France qu'à l'étranger. En 1985, il rejoint Citroën dont il devient en 1993 Directeur de la Qualité et de l'Organisation jusqu'en 1998, date à laquelle il est nommé Directeur Innovation et Qualité de PSA Peugeot Citroën et membre du Comité Exécutif. À compter de février 2007, il devient membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., membre du Comité Financier et d'Audit et membre du Comité Stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën, qu'il préside depuis décembre 2009. Robert Peugeot est également depuis 2002 Président-Directeur Général de FFP.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Président-Directeur Général : FFP\* (Société de portefeuille - France).
- AUTRES MANDATS :**
- Membre du Conseil de Surveillance : Hermès International\*(France).
  - Administrateur : Sofina SA\* (Belgique) ; EPF (Établissements Peugeot Frères), Faurecia\*, Holding Reinier (France) ; DKSH Holding AG (Suisse).
  - Gérant : CHP Gestion, SC Rodom (France).
  - Représentant permanent de FFP : Président de FFP Invest, Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA\* (France).
  - Représentant permanent de FFP Invest : Président de Financière Guiraud SAS, Administrateur de Sanef (France) ; membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets SA (Luxembourg).
  - Président du Comité Stratégique et Membre du Comité Financier et d'Audit : Peugeot SA\*.

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Président-Directeur Général : Simante, SL (Espagne).
- Administrateur : Alpine Holding (Autriche) ; B-1998, SL, FCC Construcción, S.A., Fomento de Construcciones y Contratas, S.A. (Espagne) ; Immeubles et Participations de l'Est, LFPP (La Française de Participations Financières), Sanef (France) ; Waste Recycling Group Limited (Royaume-Uni).
- Membre du Conseil de Surveillance : Peugeot SA\* (France) ; IDI Emerging Markets SA (Luxembourg).
- Représentant permanent de FFP Invest : Membre du Conseil de Surveillance de Zodiac Aérospace\* (France).

\* Société cotée.

**Olivier Pirotte****Administrateur**

Né le 18 septembre 1966

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert – 24, Avenue Marnix – 1000 Bruxelles (Belgique)

Ingénieur diplômé de l'École de Commerce Solvay de l'Université Libre de Bruxelles, Olivier Pirotte débute sa carrière en 1989 au sein du cabinet Arthur Andersen où il occupe des responsabilités de Direction tant pour les divisions de "Business Consulting" que d'"Audit". Olivier Pirotte rejoint en 1995 Groupe Bruxelles Lambert où il a assumé diverses fonctions dans les domaines financier et industriel avant de devenir en 2000 Directeur des Participations et des Investissements puis Directeur Financier et Administratif de 2012 à 2014. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, Olivier Pirotte assume conjointement avec Arnaud Laviolette la gestion du portefeuille des investissements de Groupe Bruxelles Lambert.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- ACTIVITÉ PRINCIPALE :**
- Directeur Financier et Administratif de Groupe Bruxelles Lambert\* (Holding financier - Belgique).
- AUTRES MANDATS :**
- Administrateur : Brussels Securities S.A., GBL Treasury S.A., Cofinergy S.A, Fonds de pension de Groupe Bruxelles Lambert (Organisme de Financement des Pensions "OFP"), LTI One S.A., LTI Two S.A., Sagerpar S.A. (Belgique) ; PGB (France) ; GBL Investments Limited (Irlande) ; GBL Verwaltung S.A. (Luxembourg) ; Belgian Securities B.V., GBL Overseas Finance N.V. (Pays-Bas).
  - Gérant : GBL Energy Sarl, GBL R Sarl, Serena Sarl (Luxembourg).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur et Président du Comité d'Audit : Electrabel SA (Belgique).
- Administrateur et Membre des Comités Stratégique et d'Audit : Suez Environnement Company\* (France).
- Gérant : Immobilière Rue de Namur Sarl (Luxembourg).
- Administrateur : Ergon Capital Partners, SN Airholding (Belgique).
- Membre du Comité des Investissements : Sagard Equity Partners (France).

**Marie-Françoise Walbaum****Administrateur**

Née le 18 mars 1950

Adresse : 10, rue d'Auteuil – 75016 Paris (France)

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un Diplôme Universitaire de sociologie de l'Université Paris X, Marie-Françoise Walbaum débute sa carrière en 1973 chez BNP (Banque Nationale de Paris) et occupe jusqu'en 1981 différents postes dans la banque de détail et l'analyse de crédit. De 1981 à 1994, elle assume successivement les fonctions de chef de mission à l'Inspection Générale de BNP, puis Directeur Général de SICAV et Directeur Général de la société de bourse Patrick Dubouzet S.A. En 1994, Marie-Françoise Walbaum devient responsable des participations cotées et non cotées ainsi que du portefeuille de fonds de Private Equity de BNP Paribas. Après 39 ans de carrière, Marie-Françoise Walbaum a cessé ses fonctions au sein de BNP Paribas le 30 septembre 2012.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

- MANDATS EXERCÉS :**
- Administrateur et Présidente du Comité des comptes : Esso\* (France).
  - Administrateur, membre du Comité des Comptes et du Comité des Investissements et Participations : FFP\* (France).
  - Administrateur : Thales\*, Vigeo (France).
  - Censeur : Isatis (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur : Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique).
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette (France).

\* Société cotée.

**Éliane Augelet-Petit****Administrateur représentant les salariés**

Née le 29 août 1957

Adresse professionnelle : Imerys – 154, rue de l'Université – 75007 Paris (France)

---

Éliane Augelet-Petit débute sa carrière en 1973 chez Penarroya, société cotée filiale d'Imerys (alors Imetal), en tant qu'Employée administrative. Elle rejoint la Direction Juridique d'Imerys en 1978 en qualité d'Assistante juridique. Elle a exercé dès 1978 un mandat de représentante CFDT élue au Comité d'Entreprise d'Imerys, jusqu'au 6 octobre 2014, date de sa désignation en qualité d'Administrateur représentant les salariés ; à ce titre, elle a assisté aux séances du Conseil d'Administration d'Imerys jusqu'à cette date. Tout au long de son mandat, elle a exercé diverses fonctions, notamment celles de représentante syndicale CFDT du Groupe et Secrétaire au sein du Comité Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

**ACTIVITÉ PRINCIPALE :** • Assistante juridique : Direction Juridique Imerys\* (France).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Aucun.

**Enrico d'Ortona****Administrateur représentant les salariés**

Né le 11 avril 1963

Adresse professionnelle : Rue du Canal, 2 – 4600 Visé-Lixhe (Belgique)

---

Enrico d'Ortona débute sa carrière en 1979 dans un bureau d'études en tant qu'aide géomètre. Après avoir exercé diverses fonctions de lamineur puis de refendeur de tôles notamment chez Tolmatil puis chez UCA (Belgique), dans laquelle il est responsable d'une équipe de 60 personnes, il rejoint en 2004 Arcelor Mittal en qualité d'opérateur aciérie et pontier. Depuis 2006, il est opérateur de production chez Imerys Minéraux Belgique (Belgique). Enrico d'Ortona a été Délégué syndical et membre du Conseil d'Entreprise de 2008 à 2012.

**Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2014 :**

**ACTIVITÉ PRINCIPALE :** • Opérateur de production : Imerys Minéraux Belgique (Belgique).

**Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :**

- Aucun.

\* Société cotée.

## AUTRES INFORMATIONS

### Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs, figurent leur expertise et leur expérience. Les membres du Comité d'Audit sont en outre choisis pour leur compétence particulière en matière financière. Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie, les services, la recherche et l'innovation, la croissance externe ou encore le management, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

### Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

### Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il est précisé que certains Administrateurs de la Société occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe d'actionnaires de contrôle de la Société ; il s'agit de MM. Paul Desmarais, Ian Gallienne, Arnaud Laviolette, Xavier Le Clef, Jocelyn Lefebvre, Olivier Pirote et Amaury de Seze (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*).

## 3.1.4 FONCTIONNEMENT

### Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins 3 fois par an. Sa convocation par son Président, ou son Secrétaire, est faite par tout moyen écrit.

#### 2014

|  |      |
|--|------|
| Nombre de séances                            | 10   |
| Taux moyen de présence effective des membres | 86 % |

#### 2015

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Nombre prévisionnel de séances | 6 |
|--------------------------------|---|

Le nombre élevé de séances du Conseil en 2014 est en particulier lié à l'offre publique initiée par Imerys sur les titres de la société AMCOL le 12 février 2014 et à ses suites.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné.

### Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

### Absence de condamnation pour fraude

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

### Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

### Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration, et de ses Comités spécialisés, pour l'année à venir est arrêté au plus tard lors de la dernière séance de chaque année. À cette occasion, une première indication des sujets programmés pour y être traités est communiquée au Conseil. Le Président du Conseil d'Administration arrête généralement l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après avoir recueilli, le cas échéant, les propositions du Vice-Président ainsi que l'avis du Secrétaire du Conseil. Il organise son déroulement, en anime les débats et en rend compte conformément à la loi, aux statuts de la Société et aux principes et pratiques de Gouvernement d'Entreprise que le Conseil a lui-même adoptés, tels qu'ils sont exposés au paragraphe suivant.

La convocation aux réunions, adressée à chacun des Administrateurs par le biais d'une plate-forme sécurisée, depuis la fin de l'année 2014, est accompagnée du projet de procès-verbal de la séance précédente préparé par le Secrétaire et approuvé par

le Président, ainsi que de l'ensemble des informations et documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont nécessaires pour assurer une participation efficace des membres aux débats.

Ces informations et documents peuvent ainsi inclure, selon le cas, les comptes (prévisionnels ou définitifs) annuels, semestriels ou trimestriels du Groupe, ainsi que la présentation de la marche des affaires des différentes branches du Groupe ou tous autres sujets spécifiques qui seront abordés.

Les travaux effectués par chacun des Comités spécialisés font également périodiquement l'objet d'un compte rendu au Conseil, de la part de leur Président ou, en leur absence, d'un autre membre du Comité concerné.

Certains documents complémentaires peuvent en outre être remis en séance aux Administrateurs, comme par exemple les projets de communiqués relatifs aux comptes périodiques du Groupe ou encore l'information sur l'évolution du cours de Bourse de l'action de la Société.

De manière à leur permettre d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées, le Président et, sur sa demande, les membres du Comité Exécutif, adressent également aux Administrateurs entre deux séances du Conseil d'Administration : toute information importante publiée, y compris critique, concernant le Groupe (notamment sous forme d'articles de presse et de rapports d'analyse financière) et, si l'importance ou l'urgence l'exigent, toute autre information pertinente relative à la situation du Groupe, à ses projets ou à son environnement économique ou concurrentiel.

## Le Vice-Président

Le Président-Directeur Général est assisté dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités d'un Vice-Président. Ce dernier s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ; il préside, en cas d'empêchement du Président, les réunions du Conseil. Il coordonne également les relations de la Société avec ses actionnaires de contrôle et leurs représentants et gère les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel pour un Administrateur et, plus généralement, veille à l'application des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Le Vice-Président assure actuellement la présidence du Comité des Nominations et des Rémunérations.

## Le Secrétaire

Le Secrétaire du Conseil est le Directeur Juridique du Groupe. Sa nomination et, le cas échéant, sa révocation, relèvent de la compétence exclusive du Conseil. Tous les membres du Conseil peuvent le consulter et bénéficier de ses services ; il assiste le Président-Directeur Général, le Vice-Président, les Présidents des Comités et le Conseil et leur fait toutes recommandations utiles sur les procédures et règles applicables au fonctionnement du Conseil, leur mise en œuvre et leur respect. Le Secrétaire est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil.

Depuis 2011, le Secrétaire agit également en qualité de Déontologue, chargé de donner un avis préalablement aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société, lorsque ces derniers le souhaitent.

## 3.1.5 LA MISE EN ŒUVRE DES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Charte Intérieure du Conseil d'Administration

Dans le cadre du respect des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a adopté une Charte Intérieure qui contient le recueil des principes de conduite de ses membres et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés. Cette Charte, dont la première version a été adoptée dès 2002, est régulièrement mise à jour en vue d'y intégrer : les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ; les recommandations de l'AMF en matière de Gouvernement d'Entreprise ainsi que celles des associations et instances professionnelles représentatives des sociétés françaises cotées (AFEP, MEDEF, ANSA...) ; et enfin les modifications apportées par le Conseil à l'issue des auto-évaluations de son fonctionnement auxquelles il se livre annuellement en vue de se conformer aux meilleures pratiques.

Il est remis à chacun des Administrateurs de la Société le recueil ("Vade-mecum de l'Administrateur") des principaux textes et dispositions régissant leurs devoirs et obligations, tels que les statuts de la Société, la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, la Politique de prévention de l'utilisation ou de la communication d'informations privilégiées au sein du Groupe ainsi que divers documents et formulaires utiles permettant aux Administrateurs de se conformer à leurs obligations.

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration est disponible sur le site Internet de la Société [www.imerys.com](http://www.imerys.com), rubrique "Le Groupe/Gouvernance".

### Prévention des conflits d'intérêts

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la Charte Intérieure du Conseil prévoit, en particulier, que :

- "l'Administrateur a l'obligation de faire part au Président et au Vice-Président du Conseil de toute situation susceptible de lui créer un conflit d'intérêts, même potentiel. À ce titre, il doit leur communiquer, avant même leur conclusion, toutes opérations du Groupe auxquelles il est directement ou indirectement intéressé et dont il aurait connaissance. Il doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil où cette situation se présenterait, voire à la discussion précédant ce vote ; le procès-verbal de la réunion mentionne cette abstention. L'Assemblée Générale est informée, le cas échéant, de ces opérations, conformément à la loi ;
- un Administrateur ne peut utiliser son titre et ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire ;

- un Administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentes, directement ou indirectement, celles du groupe Imerys sans en informer préalablement le Président et le Vice-Président”.

## Auto-évaluation du Conseil d'Administration

Conformément à la Charte Intérieure, “le Conseil d'Administration se livre à la revue et l'évaluation chaque année de son mode de fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent, les résultats de cet examen ayant vocation à apparaître dans le rapport du Conseil à inclure dans le Document de Référence du Groupe. En outre, suivant une périodicité décidée par son Président, le Conseil d'Administration procède à son auto-évaluation formalisée à l'aide d'un questionnaire adressé préalablement aux Administrateurs”.

Le Conseil d'Administration a procédé au début de l'année 2015 à l'évaluation formelle de son fonctionnement et celui de ses Comités au cours de l'année 2014. Ainsi, il a été remis à chacun de ses membres un questionnaire individuel portant notamment sur le rôle et la performance du Conseil et de ses Comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions et, enfin, l'information des Administrateurs. Ce questionnaire a été révisé à cette occasion et complété par de nouvelles questions pour tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques, en particulier celles recommandées par l'AFEP. Il a été proposé aux Administrateurs qui le souhaitaient, notamment les Administrateurs indépendants, un entretien individuel avec le Secrétaire du Conseil afin de débattre plus librement des points abordés par ce questionnaire. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées et débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 février 2015.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé tout à fait satisfaisant par leurs membres. Les Administrateurs apprécient en particulier la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions, ainsi que la qualité et l'efficacité des débats en leur sein. Les Administrateurs ont pu constater, à leur satisfaction, que les principales recommandations issues de l'auto-évaluation menée par le Conseil d'Administration en février 2014, visant à améliorer son fonctionnement et sa performance ainsi que ceux de ses Comités, ont été mises en application.

Afin d'améliorer encore son efficacité et celle de ses Comités, le Conseil a également estimé utile de retenir pour l'avenir les suggestions suivantes émises par ses membres à l'occasion de cette nouvelle évaluation :

- poursuivre la féminisation du Conseil et accroître la diversité de sa composition ;
- prévoir périodiquement une revue par le Conseil de la stratégie générale du Groupe, des principaux risques auxquels il est exposé, de sa politique de développement durable et de ses résultats ;
- poursuivre la proposition de visites de sites aux Administrateurs.

Enfin, le Conseil a estimé que les termes de sa Charte Intérieure, intégrant en particulier les recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, restaient conformes

avec les meilleures pratiques des sociétés cotées françaises de taille et composition d'actionariat comparables. Toutefois, compte tenu de certains aménagements rendus nécessaires pour y intégrer les évolutions récentes, il a été décidé qu'une version actualisée de la Charte serait préparée et remise à chacun des Administrateurs de la Société lors d'une prochaine réunion du Conseil.

## COMITES SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration a confirmé lors de la transformation du mode de Direction de la Société en Conseil d'Administration, le 3 mai 2005, l'utilité des trois Comités spécialisés constitués préalablement par son Conseil de Surveillance. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil qui en fixe les missions, compositions et rémunérations, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les membres des Comités spécialisés sont choisis parmi les Administrateurs, à l'exception du Président-Directeur Général qui ne peut en être membre. La durée des fonctions des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Chaque Comité désigne en son sein un Président, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les Comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Les réunions des Comités font l'objet d'un procès-verbal. Il est communiqué aux membres du Comité concerné et, sur demande formulée auprès du Président de ce Comité, aux autres membres du Conseil d'Administration. Le Président du Comité concerné, ou un membre du Comité désigné à cet effet, rend compte au Conseil d'Administration des travaux de ce Comité.

Chacun des Comités procède en outre, chaque année, à la revue de son activité ainsi qu'à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement au cours de l'exercice précédent, dont les résultats ont vocation à apparaître dans le Document de Référence du Groupe.

## COMITÉ STRATÉGIQUE

*(créé le 17 juin 1993 sous la dénomination Comité Permanent)*

### Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité Stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations dans les domaines suivants :

### 1. Stratégie

- l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie industrielle, commerciale et financière du Groupe ;
- le contrôle de la conformité de la stratégie mise en œuvre par la Direction Générale aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

À cet effet, il examine en détail et formule, le cas échéant, ses recommandations au Conseil concernant :

- le budget du Groupe préparé par la Direction Générale ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
  - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à vingt millions d'euros (20 000 000 €), ou sa contre-valeur en toute autre devise,
  - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
  - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe.

## Composition

Le Comité Stratégique est composé des 9 membres suivants, désignés par le Conseil :

| Nom                          | Date de 1 <sup>re</sup> nomination au Comité | Qualité de membre indépendant |
|------------------------------|--|-------------------------------|
| Ian Gallienne, Président     | 29 avril 2010                                | Non *                         |
| Gérard Buffière              | 28 avril 2011                                | Non                           |
| Aldo Cardoso                 | 2 mai 2007                                   | Oui                           |
| Paul Desmarais III           | 29 avril 2014                                | Non                           |
| Xavier Le Clef               | 29 avril 2014                                | Non                           |
| Jocelyn Lefebvre             | 27 mars 1996                                 | Non                           |
| Robert Peugeot               | 25 avril 2013                                | Oui *                         |
| Olivier Pirotte              | 29 avril 2010                                | Non                           |
| Amaury de Seze               | 30 juillet 2008                              | Non                           |
| <b>Nombre de membres : 9</b> |  | <b>2</b>                      |

\* Voir section 3.8 du présent chapitre.

À la suite du départ de M. Aimery Langlois-Meurinne, M. Ian Gallienne a été désigné Président du Comité Stratégique, à compter du 29 avril 2014. Le Conseil, après avoir recueilli l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, entend nommer comme nouveau membre du Comité Stratégique M. Arnaud Laviolette, en remplacement de M. Olivier Pirotte, à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

## Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général. Il consacre en principe une réunion par an à la stratégie du Groupe et à son environnement concurrentiel, à laquelle il peut éventuellement convier tous les Administrateurs.

### 2014

|  |         |
|--|---------|
| Nombre de séances                            | 9       |
| Taux moyen de présence effective des membres | 83,33 % |

### 2015

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Nombre prévisionnel de séances | 7 |
|--------------------------------|---|

Le Comité présente chaque année au Conseil son programme prévisionnel d'étude des questions stratégiques, importantes pour l'avenir du Groupe, qu'il envisage pour l'année en cours.

## 2. Risques

- les questions relatives à l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
  - environnement externe : relations avec les investisseurs, positions concurrentielles du Groupe ;
  - processus internes : gestion des ressources financières, potentiel de Ressources Humaines, développements de nouveaux produits, potentiel de réserves et ressources minérales, dépendance et continuité de l'exploitation d'activités industrielles ou commerciales clés, politique de prix de vente ;
  - informations de gestion : contrôle de gestion et reporting financier, contrôle a posteriori de la réalisation des projets d'investissements ayant fait l'objet d'un examen préalable par le Comité Stratégique".

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général, le Directeur Financier et le Directeur Stratégie & Développement du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Président-Directeur Général ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, les responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut également procéder à des visites ou à l'audition de responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe, utiles à la réalisation de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Stratégie & Développement du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité.

## Activité en 2014

Le Comité Stratégique s'est attaché, tout au long de l'année, à suivre les actions de gestion et de développement entreprises par la Direction Générale du Groupe, en s'assurant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie d'Imerys, telle que définie par le Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, le Comité a régulièrement étudié l'évolution de la marche des affaires d'Imerys et des principaux marchés sur lesquels opèrent ses activités. Il a examiné en détail les comptes mensuels et trimestriels consolidés d'Imerys, ainsi que la manière dont ils reflétaient le résultat des actions menées par la Direction Générale. Le Comité Stratégique a également revu, lors de sa dernière séance de l'année, les résultats estimés 2014 et le budget 2015 du Groupe.

Par ailleurs, le Comité s'est penché sur le nouveau plan à cinq ans du Groupe préparé par sa Direction Générale.

Le Comité Stratégique a aussi examiné périodiquement, et approuvé, les étapes clés et les principaux aspects des projets de croissance externe ou de cession les plus significatifs. Cet examen a notamment porté en 2014 sur :

- la cession au groupe suisse Omya de quatre usines de carbonate de calcium pour papier, qui s'est concrétisée le 31 janvier 2014 ;
- le projet d'acquisition de la société cotée américaine Amcol, qui s'est matérialisé par le dépôt par le Groupe en janvier 2014 d'une offre publique d'achat, dont le prix a ensuite été amélioré à deux reprises. Le Groupe, avec le soutien préalable du Comité, a finalement décidé de ne pas surenchérir face à la dernière offre de son concurrent pour cette acquisition ;
- le rapprochement avec la société S&B qui a été annoncé le 5 novembre 2014.

Enfin, et comme habituellement, le Comité Stratégique s'est attaché à analyser la structure financière du Groupe et à s'assurer de la robustesse de cette dernière. Il a, plus particulièrement, examiné le projet d'émissions obligataires qui a été réalisé en décembre 2014, pour un montant global de 600 millions d'euros.

## ■ COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

*(créé le 3 novembre 1987 sous la dénomination Comité Spécial des Options)*

### Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

### 1. Nominations

- la sélection des candidats aux fonctions d'Administrateurs ;
- les propositions de nomination du Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, du Président du Conseil et du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués, ainsi que des Présidents de Comité et de leurs membres. À ce titre, le Comité des Nominations et des Rémunérations doit prendre en compte l'ensemble des éléments suivants : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, poursuite de la féminisation du Conseil, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats ;
- la présentation d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;
- la qualification d'indépendant de chacun des Administrateurs, au regard de la définition d'“indépendance” adoptée par le Conseil, et sur les éventuelles modifications (ou explicitations de critères) à apporter à cette définition.

### 2. Rémunérations

- le montant et le mode d'attribution des jetons de présence (parties fixe et variable) alloués aux Administrateurs ;
- la politique générale de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- la rémunération individuelle du Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués, et leurs accessoires (tels que régimes de retraite et de prévoyance ou avantages en nature), ainsi que toutes les autres dispositions relatives à leur statut et/ou contrat de travail ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat ou d'attribution gratuite d'actions de la Société et de détermination des bénéficiaires des plans d'options ou d'attributions gratuites proposées par le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général ;
- la détermination des attributions individuelles d'options ou d'actions gratuites à la Direction Générale ainsi que des conditions spécifiques et restrictions applicables à ces attributions (atteinte d'objectifs de performance économique, limitation de leur nombre, obligation de détention et de conservation d'actions de la Société...) en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF ;
- la politique d'actionnariat salarié du Groupe et ses conditions de mise en œuvre proposées par le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général”.

## Composition

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé des 5 membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

| Nom                          | Date de 1 <sup>re</sup> nomination au Comité | Qualité de membre indépendant |
|------------------------------|--|-------------------------------|
| Amaury de Seze, Président    | 29 avril 2014                                | Non*                          |
| Ian Gallienne                | 26 avril 2012                                | Non                           |
| Marion Guillou               | 29 avril 2014                                | Oui                           |
| Arielle Malard de Rothschild | 26 avril 2012                                | Oui                           |
| Robert Peugeot               | 3 mai 2005                                   | Oui*                          |
| <b>Nombre de membres : 5</b> |  | <b>3</b>                      |

\* Voir section 3.8 du présent chapitre.

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants conformément à la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

En 2014, le Conseil a désigné comme nouveaux membres du Comité des Nominations et des Rémunérations Madame Marion Guillou ainsi que M. Amaury de Seze. Il en a confié à ce dernier la Présidence à compter du 29 avril 2014, à la suite du départ de M. Aimery Langlois-Meurinne.

## Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général.

### 2014

|  |      |
|--|------|
| Nombre de séances                            | 2    |
| Taux moyen de présence effective des membres | 80 % |

### 2015

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Nombre prévisionnel de séances | 2 |
|--------------------------------|---|

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il prend également l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances.

## Activité en 2014

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a tout d'abord été consulté au cours de ses deux réunions des mois de janvier et d'avril sur la composition du Conseil d'Administration et celle de ses Comités, la situation des Administrateurs dont les mandats venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et les candidatures proposées pour les remplacer le cas échéant, y compris celle du Vice-Président du Conseil et des Présidents des Comités des Nominations et Rémunérations et Stratégique. Le Comité a examiné à cette occasion la situation de chacun des membres du Conseil au regard de la définition d'"indépendance" adoptée par le Conseil. Il s'est également assuré que la composition du Comité d'Audit et du Comité des

Nominations et des Rémunérations respectait respectivement la proportion des 2/3 et une majorité de membres indépendants, conformément au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF. Le Comité a aussi revu le barème des jetons de présence des Administrateurs et recommandé au Conseil de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires une augmentation de son montant maximum annuel.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a également procédé, comme traditionnellement, à l'évaluation de la performance en 2013 du Président-Directeur Général. Il a mesuré l'atteinte des objectifs notamment financiers qui avaient été assignés au Président-Directeur Général pour la fixation du montant de la part variable de sa rémunération due au titre de l'exercice 2013, payable en 2014, et de ceux conditionnant l'attribution gratuite d'actions ou, le cas échéant, l'attribution d'options de souscription d'actions au titre de plans antérieurs.

Le Comité a par ailleurs émis ses recommandations sur la fixation des objectifs financiers et particuliers du Président-Directeur Général pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2014 et ceux liés à son programme individuel 2014 de rétention à long terme, en même temps que sur les principales caractéristiques du programme général applicable aux autres principaux responsables clés du Groupe.

Le Comité a procédé à l'examen approfondi des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, auquel la Société avait déclaré, le 18 décembre 2008, vouloir se reporter. Il a ainsi pu constater qu'Imerys se conformait à ces recommandations, à l'exception des deux pour lesquelles il a estimé qu'un écart mineur se justifiait compte tenu de la situation spécifique du Groupe et de son actionariat. Il a en outre donné son avis au Conseil quant aux règles restrictives de détention et de conservation d'actions par le Président-Directeur Général dans le cadre d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance.

Enfin, le Comité a formulé ses recommandations au Conseil sur la proposition de modification des statuts de la Société à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires en vue d'y intégrer les modalités de désignation des Administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration de la Société conformément aux dispositions requises par la loi française relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013.

## ■ COMITÉ D'AUDIT

(créé le 27 mars 1996)

### Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

#### 1. Comptes

- les comptes annuels sociaux et consolidés devant être arrêtés par le Conseil d'Administration, accompagnés d'une présentation du Directeur Financier du Groupe, ainsi que des comptes consolidés semestriels (estimés et définitifs) ;
- le périmètre des sociétés consolidées ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues, en vérifiant notamment la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations, dans le but de s'assurer de la sincérité des comptes et de la fidélité de l'image qu'ils donnent de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- la méthode et les estimations retenues dans les tests de perte de valeur pratiqués par le Groupe ;
- la situation de l'endettement du Groupe, incluant la structure ainsi que la politique de couverture de taux ou de change et son résultat ;
- les litiges et engagements hors bilan significatifs et leur impact comptable pour le Groupe ;
- le processus de production et de diffusion de l'information comptable et financière, en s'assurant de sa conformité aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes.

#### 2. Information financière

- la politique et les procédures applicables en matière de communication financière destinées à assurer la conformité par le Groupe à ses obligations réglementaires ;
- les principaux éléments de communication financière relative aux comptes du Groupe et de la Société, notamment :
  - la concordance entre ces comptes et l'état qui en est fait dans la communication financière,
  - la pertinence des éléments retenus dans cette communication.

#### 3. Contrôle externe

- les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes. Le Comité examine et approuve le contenu du cahier des charges, le calendrier et l'organisation de l'appel d'offres en vue de leur nomination et, le cas échéant, de leur renouvellement, et contrôle le bon déroulement de cet appel d'offres ;
- le programme de travail des Commissaires aux comptes et les éventuelles missions complémentaires qui sont confiées à ceux-ci ou à d'autres membres de leur réseau, ainsi que le montant des rémunérations correspondantes ;
- la supervision des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, du respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes ainsi que leurs recommandations et les suites qui y sont données.

#### 4. Audit & Contrôle Interne

- les programmes annuels d'audit interne et d'évaluation des contrôles internes ainsi que les moyens de leur mise en œuvre ;
- le résultat des travaux des auditeurs externes et internes et du Département Contrôle Interne, le suivi de leurs éventuelles recommandations, notamment, en matière d'analyse, d'élaboration de la cartographie des principaux risques du Groupe, de leur contrôle et de celui des engagements hors-bilan significatifs, ainsi que l'organisation des équipes d'audit interne ;
- l'établissement et le contenu du Rapport Annuel du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne du Groupe.

#### 5. Risques

- l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
  - environnement externe : évolutions légales ou réglementaires, gestion de crise ou survenance de catastrophe,
  - processus internes : suivi juridique des contentieux importants et conformité aux réglementations existantes (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable), déontologie et éthique ;
- les orientations et la mise en œuvre par la Direction Générale de la politique générale de Développement Durable, de Contrôle Interne et de prévention des risques (organisation, politiques et procédures, systèmes...) et d'assurance du Groupe ;
- les programmes et résultats des travaux des experts internes (auditeurs, juristes...) et, le cas échéant, des experts externes, auxquels il serait fait appel, sur l'analyse, le contrôle ou la mesure des risques ou de la performance du Groupe dans les domaines précités ;
- tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence financière et comptable significative pour la Société ou le Groupe”.

## Composition

Le Comité d'Audit est composé des 3 membres suivants choisis par le Conseil notamment pour leur compétence financière, comme l'atteste leur notice biographique respective présentée au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#) ; son Président doit nécessairement être un Administrateur indépendant :

| Nom                          | Date de 1 <sup>re</sup> nomination au Comité | Qualité de membre indépendant |
|------------------------------|--|-------------------------------|
| Aldo Cardoso, Président      | 3 mai 2005                                   | Oui                           |
| Jocelyn Lefebvre             | 27 mars 1996                                 | Non                           |
| Marie-Françoise Walbaum      | 25 avril 2013                                | Oui                           |
| <b>Nombre de membres : 3</b> |  | <b>2</b>                      |

La composition de ce Comité respecte la proportion des 2/3 de membres indépendants recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF ainsi que les recommandations du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'Audit.

Le Conseil, après avoir recueilli l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, entend nommer comme nouveau membre du Comité d'Audit M. Olivier Pirotte, en remplacement de M. Jocelyn Lefebvre, à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

## Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile et, dans la mesure du possible, au moins 2 jours avant l'arrêté définitif par le Conseil d'Administration des comptes consolidés annuels et semestriels. Il peut également se réunir à la demande de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'Administration.

### 2014

|  |       |
|--|-------|
| Nombre de séances                            | 5     |
| Taux moyen de présence effective des membres | 100 % |

### 2015

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Nombre prévisionnel de séances | 4 |
|--------------------------------|---|

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit entend le Président-Directeur Général, les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe. À l'initiative du Président-Directeur Général, du Directeur Financier ou à la demande qui leur en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, celui-ci peut également entendre les responsables fonctionnels ou opérationnels compétents dont, notamment, les personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle ainsi qu'à la gestion ou la prévention des risques (Direction Financière, Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, Direction du Développement Durable, Environnement, Hygiène & Sécurité, Direction Juridique).

Le Comité bénéficie d'un accès illimité à toutes les informations disponibles au sein du Groupe ; il peut également procéder à des visites ou à l'audition de tous responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe qu'il jugerait utiles ou nécessaires à la bonne exécution de sa mission. Le Comité peut également demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout

sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité en informe le Conseil d'Administration.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Financier du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité qui sont tenus à la disposition des Commissaires aux comptes.

## Activité en 2014

Le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes annuels, sociaux et consolidés, de l'exercice 2013 et semestriels de l'exercice 2014 et des travaux de clôture qui y étaient associés. Il a recommandé au Conseil, après les avoir revus, l'approbation, sans réserve, des comptes définitifs qui lui étaient présentés. Le Comité a également revu l'évolution des règles comptables appliquées par le Groupe et leur adaptation aux évolutions du référentiel IFRS ainsi que le suivi des recommandations des autorités de régulation des marchés. Il a aussi examiné, comme traditionnellement, l'évolution du taux effectif global d'imposition du Groupe et ses composantes, le suivi de la situation fiscale d'Imerys au Brésil et revu les résultats des tests de pertes de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le Comité a par ailleurs examiné, lors de sa dernière réunion de l'année, les principaux points de contrôle de la clôture des comptes de l'exercice 2014. À cette occasion, il s'est assuré, après avoir entendu les Commissaires aux comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables retenues par le Groupe.

Le Comité a étudié, à l'issue de chaque semestre, le rapport d'activité de la Direction de l'Audit et du Contrôle interne, comprenant le compte rendu des missions d'audit réalisées ainsi que les résultats des plans d'actions de correction menés à la suite d'audits effectués au cours des années précédentes; il a également passé en revue le plan de travail pour 2015. Le Comité a par ailleurs pris connaissance de la mise à jour de la cartographie des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Il a pu constater que tous les principaux risques du Groupe tels qu'ils ressortent de sa cartographie font l'objet d'un examen détaillé et régulier soit par le Comité Stratégique, soit par le Comité d'Audit, et sont considérés comme bénéficiant de niveaux de contrôle adéquats.

Au cours de l'année, le Comité a également examiné : la comptabilisation des principales opérations d'acquisition, de cession et de restructuration effectuées par le Groupe ; l'inventaire des réserves minières, la stratégie et le plan à trois ans du Groupe en matière de développement durable ; la gestion et l'état des principaux risques juridiques, des programmes de conformité réglementaire et de couverture d'assurances du Groupe.

## 3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

### 3.2.1 COMPOSITION

Depuis le 28 avril 2011, la Direction Générale du Groupe est assurée exclusivement par Gilles Michel, ce dernier assumant les fonctions de Président-Directeur Général.

La durée du mandat du Président-Directeur Général coïncide avec celle de son mandat d'Administrateur ; ce dernier venant à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, le Conseil a d'ores et déjà exprimé lors de sa séance du 12 février 2015 son

intention de maintenir la réunion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, et de reconduire Gilles Michel dans ces fonctions sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015.

Les informations relatives à Gilles Michel ainsi que les mandats qu'il exerce ou qu'il a exercés au cours des cinq dernières années figurent au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#).

### 3.2.2 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; il représente la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général ; cette limitation est néanmoins opposable aux tiers.

Le [paragraphe 3.1.1 du présent chapitre](#) décrit les modalités internes de fonctionnement du Conseil d'Administration et, notamment, énonce les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

### 3.2.3 COMITÉ EXÉCUTIF

Gilles Michel a décidé, avec le soutien du Conseil d'Administration, de continuer à se faire assister pour l'exercice de ses missions de Direction Générale, d'un Comité Exécutif qui regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.

#### ■ MISSION

Le Comité Exécutif est principalement chargé, sous la responsabilité du Président-Directeur Général :

- de mettre en œuvre la stratégie du Groupe ainsi que toutes les mesures arrêtées par le Conseil d'Administration ;
- de préparer et arrêter le budget du Groupe et, à la demande du Président-Directeur Général, assister à sa présentation et, en tant que de besoin, pour chacun de ses membres, rendre compte de l'exécution des actions relevant de leur domaine de responsabilité au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des branches du Groupe et de veiller, en définissant les éventuelles mesures correctives nécessaires, au respect de leurs budgets et à la réalisation de leurs plans d'actions approuvés par le Président-Directeur Général ;

- de définir les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe (notamment en matière opérationnelle, financière ainsi que de protection et de sécurité des personnes sur leur lieu de travail), d'en assurer le suivi et, le cas échéant, de définir les éventuelles mesures correctrices ;
- de définir les politiques et actions transversales applicables à l'ensemble du Groupe (Achats ; Communication Corporate, Interne & Externe ; Conformité Légale & Réglementaire ; Contrôle Interne et Gestion des Risques ; Développement Durable, y compris Environnement, Hygiène & Sécurité ; Innovation et Recherche & Technologie ; Ressources Humaines) et contrôler leur déploiement ;
- d'encourager les échanges et la diffusion des meilleures pratiques entre les branches d'activité du Groupe, dans tous les domaines ;
- et, plus généralement, d'émettre des avis et recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Président-Directeur Général, notamment en vue de leur présentation ultérieure au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés.

## COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, le Comité Exécutif était composé, outre de Gilles Michel, Président-Directeur Général, des 8 membres suivants, dont le parcours professionnel est résumé ci-après :

### Responsables opérationnels

**Frédéric Beucher**, Membre du Comité Exécutif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
*(Matériaux Céramiques)*

Entré chez Imerys en 2003 après plusieurs années en banque d'investissements, d'abord à la Société Générale en France et en Espagne puis chez Rothschild & Cie à Paris. Il est successivement responsable de la Stratégie & Développement pour le Groupe, en charge du Département Minéraux pour Céramiques Sanitaires, puis de la division Minéraux pour Céramiques. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il dirige la branche Matériaux Céramiques.

**Alessandro Dazza**, Membre du Comité Exécutif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
*(Minéraux de Haute Résistance)*

Entré chez Imerys en 2000 lors de l'acquisition de Treibacher Schleifmittel (Autriche), après avoir débuté sa carrière dans l'industrie chimique en Italie puis en Allemagne, il est successivement en charge du Département des Abrasifs (2004) et de la division Minéraux Fondus (2008) après les acquisitions d'UCM Zirconia, UCM Magnesia et Astron. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il dirige la branche Minéraux de Haute Résistance.

**Olivier Hautin**, Membre du Comité Exécutif depuis le 13 février 2008  
*(Solutions pour l'Énergie & Spécialités)*

Entré chez Imerys en 1995, après avoir débuté sa carrière dans le conseil en stratégie chez Mars & Co, il est successivement responsable de la Stratégie & Développement pour le Groupe, puis aux États-Unis (Atlanta) dans la branche Pigments & Additifs. Après avoir occupé les fonctions de Directeur de plusieurs centres de profit d'Imerys en Europe et en Asie, et de Directeur des Minéraux pour Céramiques, il était en charge de la branche Pigments pour Papier & Emballage jusqu'en juin 2012 puis de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie. Il dirige la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Daniel Moncino**, Membre du Comité Exécutif depuis le 13 février 2008  
*(Filtration & Additifs de Performance)*

Entré chez Imerys en 2002, après avoir débuté sa carrière en Europe et en Amérique du Nord chez Siemens, et exercé diverses responsabilités chez BASF puis chez Schlumberger, il est successivement Directeur des Minéraux de Performance Amérique du Nord, puis Directeur de la division Minéraux pour Filtration jusqu'en février 2008, où il devient Directeur de la branche "Minéraux de Performance & Filtration". Il dirige la branche Filtration & Additifs de Performance depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

\* En remplacement de Michel Delville qui occupait ces fonctions depuis 2009.

### Responsables fonctionnels

**Kriton Anavlavis**, Membre du Comité Exécutif depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015\*  
*(Finance)*

Entré chez Imerys lors de l'acquisition du groupe S&B, dont il était Directeur Général depuis 2011, après y avoir exercé différentes responsabilités depuis 1990, notamment celles de Directeur Financier entre 2008 et 2011 et de Directeur de la division Bentonite entre 1995 et 2007. Il a débuté sa carrière chez Sulzer et Royal Cruise Line, en tant qu'ingénieur.

**Denis Musson**, Membre du Comité Exécutif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003  
*(Juridique & Corporate Support)*

Entré chez Imerys en 1999 comme Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil, il avait précédemment effectué sa carrière chez Pechiney où il a débuté à la Direction des affaires juridiques du Groupe avant de prendre la responsabilité de son Département Corporate.

**Thierry Salmona**, Membre du Comité Exécutif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003  
*(Innovation, Recherche & Technologie et Support Business)*

Entré chez Imerys en 2000, après avoir exercé différentes responsabilités au Ministère de l'Industrie, puis chez Thomson, Sanofi et SKW Trostberg, il est successivement Directeur des branches Matériaux de Construction et Céramiques, puis Minéraux de Spécialités. Actuellement Directeur Général Innovation, Recherche & Technologie et Support Business, il supervise également les fonctions Développement Durable, Géologie, Environnement, Hygiène & Sécurité et assure la coordination Achats et Énergie.

**Bernard Vilain**, Membre du Comité Exécutif depuis le 15 juillet 2005  
*(Ressources Humaines)*

Entré chez Imerys en 2004 en qualité de DRH Europe Continentale & Asie, il est nommé Directeur des Ressources Humaines du Groupe en juillet 2005. Il avait précédemment exercé diverses responsabilités de Ressources Humaines au sein des groupes Schlumberger, DMC et LVMH.

La composition du Comité Exécutif reflète l'organisation managériale et opérationnelle du Groupe, autour de 4 branches ; la composition de ces branches a été modifiée en 2014, compte tenu du projet de rapprochement stratégique avec S&B annoncé en novembre de la même année : l'activité Kaolin a été intégrée dans la branche Matériaux Céramiques et les activités de S&B ont été intégrées à compter du 27 février 2015 au sein de la branche Filtration & Additifs de Performance.

## FONCTIONNEMENT

Le Comité Exécutif se réunit en moyenne une fois par mois, aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite ou à la demande du Président-Directeur Général.

Le Comité Exécutif s'est réuni 11 fois en 2014.

## 3.3 RÉMUNÉRATIONS

### 3.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### ■ MONTANT

Le montant brut maximum des jetons de présence pouvant être alloués au titre d'une année aux membres du Conseil d'Administration, tel que fixé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2014, s'élève à 1 000 000 euros. En application de la loi et de l'article 17 des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'Administration de répartir les jetons de présence entre ses membres. Le barème de répartition des jetons de présence, actuellement en vigueur, a été arrêté par le Conseil, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de sa réunion du 28 avril 2011 puis a été revu chaque année par le Conseil en vue de s'assurer de son adéquation et de sa compétitivité avec les meilleures pratiques de marché. Lors de sa réunion du 12 février 2015, le Conseil a décidé,

suivant l'avis reçu du Comité des Nominations et des Rémunérations, de maintenir inchangé pour l'exercice 2015 le barème en vigueur.

Les règlements sont faits semestriellement, à terme échu. En conséquence, le montant brut des jetons de présence effectivement versés durant un exercice considéré comprend (i) le montant des jetons au titre du second semestre de l'exercice précédent et (ii) le montant des jetons au titre du premier semestre dudit exercice.

Le tableau ci-après présente le montant brut individuel des jetons de présence dû à chacun des membres du Conseil au titre des deux derniers exercices ainsi que, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le montant brut individuel qui leur a été versé au cours de ces exercices.

| (en euros)  | 2013           |                 | 2014           |                 |
|---|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
|   | Montants dus   | Montants versés | Montants dus   | Montants versés |
| G. Michel, Président-Directeur Général <sup>(1)</sup> | -              | -               | -              | -               |
| A. de Seze, Vice-Président <sup>(2)</sup>             | 44 000         | 40 759          | 130 667        | 71 167          |
| E. Augelet-Petit <sup>(3)</sup>                       | -              | -               | 9 000          | -               |
| G. Buffière   | 46 000         | 44 759          | 58 000         | 54 000          |
| A. Cardoso  | 84 000         | 81 208          | 96 000         | 97 000          |
| P. Desmarais III <sup>(4)</sup>                       | -              | -               | 31 333         | 5 333           |
| J. Drijard <sup>(5)</sup>                             | 18 667         | 39 426          | -              | -               |
| I. Gallienne  | 53 500         | 50 759          | 79 667         | 63 167          |
| M. Guillou  | 30 000         | 25 840          | 36 000         | 34 000          |
| A. Langlois-Meurinne <sup>(6)</sup>                   | 191 500        | 184 072         | 74 333         | 164 333         |
| A. Laviolette <sup>(4)</sup>                          | -              | -               | 21 333         | 3 333           |
| F. Layt   | 28 000         | 26 759          | 38 000         | 36 000          |
| X. Le Clef  | 28 000         | 28 759          | 46 000         | 38 000          |
| J. Lefebvre   | 54 000         | 52 759          | 69 000         | 65 000          |
| A. Malard de Rothschild                               | 39 500         | 38 759          | 43 000         | 43 000          |
| J. Monville <sup>(5)</sup>                            | 18 667         | 48 426          | -              | -               |
| E. d'Ortona <sup>(3)</sup>                            | -              | -               | 9 000          | -               |
| R. Peugeot  | 38 500         | 33 759          | 36 500         | 36 500          |
| O. Pirotte  | 42 000         | 40 759          | 56 000         | 52 000          |
| P.J. Sivignon <sup>(5)</sup>                          | 10 667         | 23 426          | -              | -               |
| J. Veyrat <sup>(7)</sup>                              | 32 500         | 35 759          | 15 167         | 29 167          |
| MF. Walbaum <sup>(8)</sup>                            | 28 333         | 3 333           | 55 000         | 56 000          |
| <b>Total</b>  | <b>787 834</b> | <b>799 321</b>  | <b>904 000</b> | <b>848 000</b>  |

(1) Président-Directeur Général, ne percevant aucun jeton de présence.

(2) Vice-Président à compter du 29 avril 2014.

(3) Administrateur représentant les salariés à compter du 6 octobre 2014.

(4) Administrateur à compter du 29 avril 2014.

(5) Administrateur jusqu'au 25 avril 2013.

(6) Administrateur et Vice-Président jusqu'au 29 avril 2014.

(7) Administrateur jusqu'au 29 avril 2014.

(8) Administrateur à compter du 25 avril 2013.

Il est précisé que :

- ces montants représentent la totalité des rémunérations versées en 2014 à chacun des membres du Conseil d'Administration par le groupe Imerys ainsi que par les sociétés qui le contrôlent, au titre des mandats, fonctions ou autres missions qu'ils exercent au sein ou pour le compte du groupe Imerys, à l'exception des

deux Administrateurs représentant les salariés qui ont également perçu en 2014 une rémunération au titre des fonctions salariales qu'ils exercent au sein du groupe Imerys ;

- les rémunérations versées à Gilles Michel, en sa qualité de dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2014, sont détaillées ci-après (*voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre*).

## ■ BARÈME DE RÉPARTITION

Le barème de répartition des jetons de présence\*, applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, s'établit comme suit :

### Montants bruts (en euros)

|   |                            |   |
|---|----------------------------|---|
| Conseil d'Administration                    | Vice-Président             | 120 000 fixe par an<br>2 000 par séance avec présence |
|   | Autres membres             | 20 000 fixe par an<br>2 000 par séance avec présence  |
| Comité Stratégique                          | Président                  | 25 000 fixe par an                                    |
|   | Tous les membres du Comité | 2 000 par séance avec présence                        |
| Comité d'Audit                              | Président                  | 25 000 fixe par an                                    |
|   | Tous les membres du Comité | 3 000 par séance avec présence                        |
| Comité des Nominations et des Rémunérations | Président                  | 15 000 fixe par an                                    |
|   | Tous les membres du Comité | 2 500 par séance avec présence                        |

\* Voir section 3.8 du présent chapitre.

## 3.3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations présentées ci-après concernent, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, Gilles Michel, Président-Directeur Général, seul dirigeant mandataire social en fonction au cours de l'exercice 2014.

En outre, l'ensemble des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Gilles Michel est soumis au

vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 30 avril 2015 et, à cette fin, fait l'objet d'une présentation spécifique, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF (*voir paragraphe 8.1.3 du chapitre 8 du Document de Référence*). Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 29 avril 2014 avait émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Gilles Michel.

## ■ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

| (en euros)  | Exercice 2013    | Exercice 2014    |
|---|------------------|------------------|
| <b>Nom et fonction du Dirigeant mandataire social</b>                       |                  |                  |
| <b>Gilles Michel, Président-Directeur Général</b>                           |                  |                  |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                   | 1 573 979        | 1 482 693        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                  | -                | -                |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice * | 1 354 500        | 1 349 677        |
| <b>Total</b>  | <b>2 928 479</b> | <b>2 832 370</b> |

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

## ■ CONDITIONS DE DÉTERMINATION

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette proposition vise à assurer une compétitivité vis-à-vis du marché externe et le Comité

s'appuie, pour formuler ses recommandations, sur des évaluations et des comparaisons effectuées périodiquement par des consultants spécialisés.

Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable ; elle prend notamment en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite.

Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs particuliers arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée annuellement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. La partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante, lorsque tous les éléments de son calcul sont connus, notamment après l'arrêté des comptes définitifs du Groupe de l'exercice considéré par le Conseil d'Administration.

Les critères de performance économique retenus pour l'année 2014 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash-flow libre opérationnel généré par le Groupe au titre de cet exercice et de retour sur capitaux employés. Le calcul du montant en résultant pouvait être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'autres objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication ; la rémunération variable de Gilles Michel est plafonnée à 120 % de sa rémunération fixe.

Le Conseil d'Administration a apprécié lors de sa réunion du 12 février 2015, sur les recommandations du Comité des

Nominations et des Rémunérations, l'atteinte par Gilles Michel des objectifs économiques et particuliers qui lui avaient été fixés au titre de l'année 2014. Il a déterminé, en conséquence, le montant de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2014, qui lui sera versée en 2015.

Le Conseil a également examiné et arrêté au cours de cette même séance les critères et objectifs applicables à la détermination de la rémunération variable de Gilles Michel au titre de l'exercice 2015. Suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations présentées à la suite d'une étude menée sur les pratiques de marché en la matière par deux cabinets spécialisés indépendants, il a décidé de porter le plafond à 132 % de sa rémunération fixe. Les critères retenus pour l'année 2015 sont liés à l'atteinte d'objectifs financiers, de même nature que ceux retenus pour 2014 (résultat courant net, cash-flow libre opérationnel et retour sur capitaux employés), ainsi que d'objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication. Le Conseil a en outre décidé de maintenir sa rémunération fixe annuelle inchangée pour 2015.

Ces décisions ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Il est rappelé que Gilles Michel ne perçoit aucun jeton de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la Société (*voir paragraphe 3.3.1 du présent chapitre*).

## MONTANTS

### Montants dus et versés en 2013 et 2014

Les montants des rémunérations et avantages en nature dus (parties fixe et variable de l'exercice considéré) et versés (parties fixe de l'exercice considéré et variable de l'exercice précédent, versées au cours de l'exercice considéré) par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices 2013 et 2014, ainsi que leur décomposition, sont les suivants :

| (en euros)  | Exercice 2013    |                  | Exercice 2014    |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  |
| <b>Nom et fonction du Dirigeant mandataire social</b> |                  |                  |                  |                  |
| Gilles Michel, Président-Directeur Général            |                  |                  |                  |                  |
| Rémunération fixe                                     | 800 000          | 800 000          | 800 000          | 800 000          |
| Rémunération variable                                 | 758 400          | 656 000          | 666 400          | 758 400          |
| Rémunération exceptionnelle                           | -                | -                | -                | -                |
| Jetons de présence                                    | -                | -                | -                | -                |
| Avantages en nature*                                  | 15 579           | 15 579           | 16 293           | 16 293           |
| <b>Total</b>  | <b>1 573 979</b> | <b>1 471 579</b> | <b>1 482 693</b> | <b>1 574 693</b> |

\* Ces avantages comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Les montants ci-dessus comprennent toutes les rémunérations dues ou versées par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices concernés, ainsi que la valeur des avantages en nature dus ou perçus au titre des exercices considérés.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants du Groupe (Comité Exécutif, y compris

Gilles Michel), comptabilisés en charges sur les exercices concernés, est indiqué à la *note 27 aux états financiers consolidés*.

Le montant des 5 rémunérations les plus élevées versées par la Société au titre de l'exercice 2014 a par ailleurs fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes.

## ■ CONTRAT DE TRAVAIL, INDEMNITÉS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

|  | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |
|--|--------------------|-----------------------------------|--|--|
| Gilles Michel, Président-Directeur Général | Non                | Oui                               | Oui  | Non  |

### Contrat de travail

Lors de la nomination de Gilles Michel en qualité de Directeur Général délégué le 3 novembre 2010 et compte tenu des fonctions de Président-Directeur Général qu'il était amené à exercer, il avait été mis fin au contrat de travail qui le liait précédemment à la Société afin de se conformer aux recommandations AFEP-MEDEF.

### Indemnité de fin de contrat

Le contrat de mandataire social de Gilles Michel prévoit une indemnité de rupture due à ce dernier par la Société au cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de celle-ci ou en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance. Conformément aux recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous, le montant de l'indemnité de rupture de Gilles Michel serait calculé sur la base de deux années maximum de rémunération (fixe + variable). En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de rupture serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Gilles Michel bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

### Engagements de retraite

Imerys a mis en place à compter de 1985 un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité, notamment d'ancienneté (huit années minimum d'ancienneté dans le Groupe dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif).

La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Gilles Michel, Président-Directeur Général depuis le 28 avril 2011, figure parmi les bénéficiaires potentiels de ce régime.

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

Sur la base des calculs actuariels réalisés au 31 décembre 2014, la valeur actuelle de la part estimée du Président-Directeur Général dans le montant total des engagements du Groupe liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite, s'élève à 3 539 000 euros (contre 2 140 000 euros à fin 2013).

Les dispositions de ce régime sont en ligne avec les recommandations issues du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF et ce, notamment, dans le plafonnement et la progressivité d'acquisition des droits individuels issus du régime. En tenant compte de l'ancienneté requise dans le régime mis en place par Imerys, le taux annuel maximum d'acquisition de droits dans ce régime ressort à 3,125% et se réduit encore pour tout bénéficiaire dépassant 8 années d'ancienneté dans le Groupe.

Par ailleurs, afin de réduire la charge comptable engendrée par le régime supplémentaire de retraite à prestations définies d'Imerys et se rapprocher des pratiques de marché, il a été décidé de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général. Avec effet au 30 juin 2014, Imerys a modifié la catégorie objective définissant les bénéficiaires du dispositif afin de se conformer aux nouvelles exigences relatives à l'exonération fiscale et sociale des cotisations. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à 8 PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). Il prévoit également, en application de la loi du 9 novembre 2010, portant réforme des retraites, la possibilité pour les bénéficiaires de compléter les cotisations obligatoires par des cotisations libres et facultatives. La gestion de ce régime a été confiée à une compagnie d'assurance externe.

L'ensemble de ces conventions et engagements pris par la Société au bénéfice de Gilles Michel, Président-Directeur Général, ont été, à l'occasion de l'examen du renouvellement de son mandat, et conformément aux dispositions légales, revus par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 février 2015 ; ce dernier, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de les poursuivre sans changement et selon les mêmes termes et conditions. Ces conventions et engagements ont été communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés (*voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*) et seront soumis, en application des dispositions légales, à la nouvelle approbation des

actionnaires à la prochaine Assemblée Générale appelée, notamment, à statuer sur le renouvellement du mandat d'Administrateur de Gilles Michel, et sous réserve de ce dernier, compte tenu de l'intention exprimée par le Conseil de le reconduire dans ses fonctions de Président-Directeur Général (*voir paragraphes 8.1.2 et 8.1.4 du chapitre 8 du Document de Référence*).

En dehors de ces dispositions, la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice de Gilles Michel à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions actuelles de Président-Directeur Général.

## 3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS\*

### 3.4.1 PLANS D' OPTIONS EN VIGUEUR

#### ■ POLITIQUE D' ATTRIBUTION

La politique générale d'attribution d'options sur les actions de la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Depuis 2008, l'attribution d'options de souscription d'actions était combinée, au sein d'un même programme annuel, à celle d'actions gratuites conditionnées à l'atteinte dans un certain délai d'objectifs économiques ou financiers (dites "actions de performance"). Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 avril 2014, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a revu sa politique et décidé de la simplifier en procédant à l'attribution d'actions de performance à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées (voir paragraphe 3.5.1 du présent chapitre).

Les principales caractéristiques des attributions effectuées par le Conseil jusqu'en 2012, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, étaient les suivantes :

- les attributions avaient lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme était jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à la Société d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquérir sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options ;
- la périodicité des plans était annuelle depuis 1999 et le nombre total d'options attribuées chaque année était modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers ; l'attribution était traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires ;
- les personnes bénéficiaires d'options de souscription, ou susceptibles de le devenir, étaient les cadres dirigeants du Groupe (membres de la Direction Générale, membres du Comité Exécutif, des Comités de Direction des branches et divisions opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuaient de façon remarquable aux performances de la Société.

#### ■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OPTIONS ATTRIBUÉES

Depuis 1999, la politique générale d'attribution était d'exclure toute décote du prix d'exercice des options ; ce dernier était en conséquence égal à la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture de séance de bourse de l'action Imerys ayant précédé la date d'attribution soit, traditionnellement, le jour de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée des actionnaires du 28 avril 2011 a renouvelé l'autorisation précédemment donnée au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales (ou à certaines catégories d'entre eux) des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et a décidé d'exclure, expressément, toute décote du prix d'exercice des options.

La durée d'exercice des options attribuées dans le cadre des plans mis en place depuis 2001 est de 10 ans.

Les options attribuées depuis 1996 sont, en principe, définitivement acquises ("vesting") à leurs bénéficiaires (hormis les cas de licenciement, démission ou départ du Groupe du bénéficiaire) à l'expiration de la troisième année suivant la date de leur attribution ou, si elle est antérieure, à la date de départ à la retraite du bénéficiaire après 63 ans (âge de référence fixé à 60 ans dans les plans antérieurs à 2009), de sa cessation d'activité pour invalidité ou de son décès. La seule exception concerne les attributions effectuées dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié où les options sont conditionnées à l'investissement par le salarié en actions Imerys avec un "vesting" immédiat.

L'acquisition définitive des options conditionnelles attribuées à certains dirigeants du Groupe (le Président-Directeur Général et, depuis 2011, les autres membres du Comité Exécutif), ainsi que leur nombre, est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance économique.

#### Conditions d'exercice des options

Les options définitivement acquises par leurs bénéficiaires sont exerçables à tout moment, hormis les cas de décès ou, depuis le plan d'options 2004, les cas de départ du Groupe du bénéficiaire. Toutefois, le bénéficiaire devra assumer l'intégralité des coûts et charges fiscales supplémentaires supportés par le Groupe au cas où la réglementation locale applicable prévoirait une période d'"indisponibilité fiscale" plus longue que 3 ans (fixée à 4 ans en France pour les plans adoptés à compter d'avril 2001).

L'exercice par un bénéficiaire doit respecter certaines quotités minimales d'options (fixées actuellement pour tous les plans adoptés à compter de 2008 à 500 options, tout multiple entier de ce nombre ou l'intégralité du nombre d'options à exercer s'il est inférieur à 500).

\* Tous les chiffres indiqués dans la présente section sont exprimés, par souci d'homogénéité, en tenant compte de la division du nominal de l'action Imerys par 4, réalisée le 1<sup>er</sup> juin 2004.

### Perte ou maintien des options

Les options non exercées à l'expiration de leur durée sont automatiquement annulées.

Le départ du Groupe du bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie et à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire) entraîne :

- si ce départ a lieu avant la date de "vesting" des options, leur annulation immédiate ;
- si ce départ a lieu après la date de "vesting" des options et seulement pour les plans adoptés à compter de 2004, l'annulation desdites options en l'absence d'exercice par le bénéficiaire à l'expiration du troisième mois suivant son départ du Groupe.

### Date de jouissance des actions issues de l'exercice d'options

Toutes les actions Imerys issues de levées d'options de souscription jouissent dès leur création de l'intégralité des droits attachés aux actions existantes auxquelles elles sont immédiatement assimilées.

En conséquence, les actions nouvelles et anciennes sont cotées auprès de NYSE Euronext sur une même ligne, quelle que soit la date d'émission desdites actions. Les actions nouvelles bénéficient des mêmes droits aux dividendes que les actions anciennes, y compris au regard de ceux décidés et versés au cours de leur année de création au titre des résultats de l'année antérieure.

### VARIATIONS DU NOMBRE D'OPTIONS EN 2014\*

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée en 2014.

Le nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2014 est de 2 484 569, représentant 3,14 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 54,04 euros.

Au cours de l'exercice 2014, 40 335 options de souscription d'actions ont été annulées ; 565 642 ont été exercées par 132 bénéficiaires à un prix moyen pondéré de 48,40 euros.

## 3.4.2 OPTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société à Gilles Michel en 2014.

### DÉTENTION ET VARIATION

Au 31 décembre 2014, le nombre total d'options de souscription d'actions détenues par le Président-Directeur Général est de 161 320, contre 166 000 au 31 décembre 2013, représentant 0,20 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 45,97 euros.

82 000 options de souscription d'actions ont été définitivement acquises par Gilles Michel le 28 février 2014 à la suite de la constatation faite par le Conseil d'Administration de l'atteinte des objectifs de performance économique fixés au titre de la période 2011-2013, auxquels elles étaient conditionnées.

Le Président-Directeur Général n'a exercé aucune option au cours de l'exercice 2014.

### CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Les conditions spécifiques, ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'options de souscription d'actions consenties au bénéfice du Président-Directeur Général au cours d'exercices antérieurs, sont communes à celles des actions de performance. Elles sont exposées à la [section 3.6 du présent chapitre](#).

\* Y compris les options au titre des plans d'actionnariat salarié.

### 3.4.3 DÉTAILS DES PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR\*

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2014.

|  | Avril<br>2012 | Avril<br>2011 | Nov.<br>2010 | Avril<br>2010 | Août<br>2009 |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Attribution initiale</b>  |               |               |              |               |              |
| Autorisation : date de l'Assemblée Générale  | 28/04/11      | 28/04/11      | 30/04/08     | 30/04/08      | 30/04/08     |
| Date du Conseil d'Administration/de Surveillance ou du Directoire                      | 26/04/12      | 28/04/11      | 03/11/10     | 29/04/10      | 29/07/09     |
| Date d'ouverture de la période d'exercice des options <sup>(2)</sup>                   | 26/04/15      | 28/04/14      | 01/03/14     | 29/04/13      | 14/08/12     |
| Date d'expiration des options  | 25/04/22      | 27/04/21      | 02/11/20     | 28/04/20      | 13/08/19     |
| Prix de souscription des actions   | 43,62 €       | 53,05 €       | 44,19 €      | 46,06 €       | 34,54 €      |
| Nombre total de bénéficiaires initiaux   | 183           | 161           | 1            | 155           | 166          |
| Nombre total d'options attribuées initialement, dont aux mandataires sociaux :         | 362 720       | 331 875       | 82 000       | 482 800       | 464 000      |
| ■ à G. Michel, Président-Directeur Général   | 44 000        | 40 000        | 82 000       | n.a.          | n.a.         |
| ■ à G. Buffière, Administrateur  | -             | -             | -            | 40 000        | -            |
| ■ et aux dix salariés du Groupe auxquels a été consenti le plus grand nombre d'options | 98 669        | 83 669        | -            | 120 900       | 206 750      |
| <b>Variation de l'exercice 2014</b>  |               |               |              |               |              |
| Nombre d'options restant à exercer au 01/01/2014                                       | 337 882       | 294 701       | 82 000       | 363 200       | 210 000      |
| Nombre d'actions souscrites en 2014, dont :  | n.a.          | 20 670        | n.a.         | 54 850        | 97 214       |
| ■ par G. Michel, Président-Directeur Général   | n.a.          | -             | -            | n.a.          | n.a.         |
| ■ par G. Buffière, Administrateur  | n.a.          | n.a.          | n.a.         | -             | -            |
| ■ par les dix salariés du Groupe ayant exercé le plus grand nombre d'options           | n.a.          | -             | n.a.         | 19 200        | 42 000       |
| Nombre d'options annulées <sup>(5)</sup> en 2014                                       | (7 668)       | (16 037)      | -            | (3 300)       | -            |
| Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2014 <sup>(6)</sup> , dont :               | 330 214       | 257 994       | 82 000       | 305 050       | 112 786      |
| ■ par G. Michel, Président-Directeur Général   | 44 000        | 35 320        | 82 000       | n.a.          | n.a.         |
| ■ par G. Buffière, Administrateur  | n.a.          | n.a.          | n.a.         | 40 000        | n.a.         |

(1) Plan d'actionariat salarié.

(2) Sauf prise en compte d'une éventuelle période "d'indisponibilité fiscale" plus longue, applicable localement.

(3) Sauf prix de souscription différent, applicable localement.

(4) Dont 200 000 acquises en totalité suite à l'atteinte par le Groupe de résultats économiques et financiers au cours des exercices 2004 à 2006.

(5) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires.

(6) Après annulation et exercice d'options depuis l'adoption du plan concerné, et réintégrations éventuelles.

\* Les chiffres présentés dans ce tableau tiennent compte, le cas échéant, des ajustements réalisés à l'issue de l'augmentation du capital de la Société le 2 juin 2009.

| Avril<br>2008 | Mai<br>2007 | Nov.<br>2006 <sup>(1)</sup> | Mai<br>2006 | Mai<br>2005 | Mai<br>2004            | Total     |
|---------------|-------------|-----------------------------|-------------|-------------|------------------------|-----------|
| 30/04/08      | 03/05/05    | 03/05/05                    | 03/05/05    | 03/05/05    | 06/05/02               |           |
| 30/04/08      | 02/05/07    | 07/11/06                    | 02/05/06    | 03/05/05    | 03/05/04               |           |
| 30/04/11      | 03/05/10    | 01/02/07                    | 03/05/09    | 04/05/08    | 03/05/07               |           |
| 29/04/18      | 01/05/17    | 06/11/16                    | 01/05/16    | 02/05/15    | 02/05/14               |           |
| 54,19 €       | 65,61 €     | 62,31 € <sup>(3)</sup>      | 63,53 €     | 53,58 €     | 45,49 €                |           |
| 183           | 160         | 2 932                       | 171         | 171         | 166                    |           |
| 497 925       | 560 000     | 38 770                      | 640 000     | 635 000     | 840 000                | 5 720 234 |
| n.a.          | n.a.        | n.a.                        | n.a.        | n.a.        | n.a.                   | 166 000   |
| -             | 60 000      | 15                          | 90 000      | 80 000      | 260 000 <sup>(4)</sup> | 610 075   |
| 198 150       | 154 000     | 150                         | 157 500     | 140 000     | 109 600                | 1 415 328 |
| 369 066       | 408 712     | 43 746                      | 463 317     | 409 311     | 108 611                | 3 090 546 |
| 108 288       | 6 986       | 203                         | 6 985       | 161 835     | 108 611                | 565 642   |
| n.a.          | n.a.        | n.a.                        | n.a.        | n.a.        | n.a.                   | n.a.      |
| -             | -           | -                           | -           | 20 000      | -                      | 20 000    |
| 38 241        | 6 986       | -                           | 6 985       | 49 247      | 8 598                  | 171 257   |
| (753)         | (5 804)     | -                           | (6 771)     | (2)         | -                      | (40 335)  |
| 260 025       | 395 922     | 43 543                      | 449 561     | 247 474     | -                      | 2 484 569 |
| n.a.          | n.a.        | n.a.                        | n.a.        | n.a.        | n.a.                   | 161 320   |
| n.a.          | 64 482      | 17                          | 96 714      | 45 976      | -                      | 247 189   |

## 3.5 ACTIONS DE PERFORMANCE

### 3.5.1 PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE EN VIGUEUR

#### ■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Suivant la recommandation favorable émise par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a procédé pour la première fois en 2006 à l'attribution gratuite d'actions conditionnelles de la Société. Le Conseil entendait à l'époque réserver cette attribution à des cas exceptionnels, au profit d'un nombre limité de dirigeants du Groupe (qui ne pouvait inclure le Directeur Général), chargés de conduire des plans spécifiques d'actions à moyen terme, jugés prioritaires pour l'avenir du Groupe.

Le Conseil avait décidé en 2008 d'élargir cette politique d'attribution à un plus grand nombre de bénéficiaires, en la combinant à celle existante d'attribution d'options de souscription d'actions, dans une stratégie unique de rétention à long terme par le Groupe de leurs bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil a, lors de sa séance du 25 avril 2013, décidé de simplifier cette politique pour ne plus procéder qu'à l'attribution de seules actions conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique ("actions de performance"), à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées.

#### ■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ACTIONS DE PERFORMANCE

##### Acquisition des actions

Les actions attribuées gratuitement sont définitivement acquises à l'expiration d'une période qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ne peut être inférieure à deux ans suivant la date de leur attribution, sous réserve, en principe, de l'atteinte de certains objectifs de performance économique et financière ne pouvant s'apprécier sur une année seulement. Le nombre d'actions définitivement acquises est conditionné, et proportionné, à l'atteinte de ces objectifs.

##### Perte des actions

Le départ du Groupe du bénéficiaire avant l'expiration de la période d'acquisition, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie), lui fait perdre tout droit à l'acquisition définitive des actions de

performance, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire, dans lesquels ses droits seront préservés selon des conditions spécifiques prévues par le règlement de chaque plan.

#### Conservation des actions acquises

Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires ne peut en principe être inférieure à deux ans à compter de la date de leur acquisition définitive ; celle-ci peut toutefois être supprimée dans les cas où la période d'acquisition des actions attribuées a d'ores et déjà été fixée à quatre ans. À l'issue de la période de conservation, si elle existe, les bénéficiaires peuvent disposer librement de ces actions.

#### ■ PLAN D'ACTIONS DE PERFORMANCE ADOPTÉ EN 2014

282 475 actions de performance ont été attribuées en 2014 à 172 cadres du Groupe résidant en France ou à l'étranger, dont le Président-Directeur Général (contre 164 en 2013).

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre de ce plan adopté par le Conseil le 29 avril 2014, ainsi que leur nombre, sont conditionnés et proportionnés à l'atteinte d'un objectif de progression du Résultat courant net par action et du RCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2014-2016.

En dehors de celles consenties au Président-Directeur Général, 76 500 actions de performance ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre de ces actions.

#### ■ VARIATIONS EN 2014 DU NOMBRE D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Au cours de l'exercice 2014, 26 499 actions de performance ont été annulées et 185 424 définitivement acquises et, en conséquence, livrées à leurs bénéficiaires.

Le nombre total d'actions de performance existantes au 31 décembre 2014 est de 790 559, représentant 1 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

### 3.5.2 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2014 PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

|   | Date du Plan  | Nombre d'AGA attribuées en 2014 | Valorisation des actions <sup>(1)</sup> (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|---|---------------|---------------------------------|--|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Gilles Michel<br>Président-Directeur Général <sup>(2)</sup> | 29 avril 2014 | 32 500                          | 1 349 677  | 29 avril 2018      | 29 avril 2018         | Oui                       |

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Unique dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé, lors de sa réunion du 29 avril 2014, d'octroyer des actions de performance au Président-Directeur Général. Ces actions, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'attribution d'actions de performance 2014 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe ; ces objectifs sont liés à la progression du Résultat courant net par action et du RCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2014-2016.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par Gilles Michel, selon l'atteinte des objectifs économiques auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de quatre ans suivant leur date d'attribution ; en conséquence et en application des dispositions de l'article L. 225-197-1, I. al. 7 du Code de commerce, ces actions une fois acquises ne seront soumises à aucune obligation de conservation, la période d'acquisition ayant été fixée à quatre ans. Ces conditions sont également identiques à celles prévues dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2014 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe.

3

#### ■ DÉTENTION ET VARIATION

Le tableau ci-après présente les actions de performance définitivement acquises par Gilles Michel au cours de l'exercice 2014.

|  | Date du Plan    | Nombre d'actions acquises en 2014 | Conditions d'acquisition |
|--|-----------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Gilles Michel,<br>Président-Directeur Général <sup>(2)</sup> | 3 novembre 2010 | 42 000                            | Non <sup>(1)</sup>       |
|  | 28 avril 2011   | 17 660                            | Non <sup>(1)</sup>       |

(1) Voir section 3.8 du présent chapitre.

(2) Unique dirigeant mandataire social.

Le nombre total d'actions de performance attribuées à Gilles Michel, Président-Directeur Général, et non encore acquises, est de 84 000 au 31 décembre 2014, soit 0,11 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

#### ■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Outre les objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'actions de performance effectuées au bénéfice du Président-Directeur Général sont exposées à la section 3.6 ci-après.

### 3.5.3 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'actions de performance en vigueur au 31 décembre 2014.

|   | Plan<br>avril 2010  | Plan<br>novembre 2010              | Plan<br>avril 2011  | Plan<br>août 2011   | Plan<br>avril 2012  | Plan<br>avril 2013  | Plan<br>avril 2014  |
|---|---|------------------------------------|---|---|---|---|---|
| Date de l'Assemblée Générale  | 30/04/2008  | 30/04/08                           | 28/04/2011  | 28/04/2011  | 28/04/2011  | 28/04/2011  | 29/04/2014  |
| Date du Conseil d'Administration  | 29/04/2010  | 03/11/2010                         | 28/04/2011  | 28/07/2011  | 26/04/2012  | 25/04/2013  | 29/04/2014  |
| Nombre total d'actions attribuées, dont aux mandataires sociaux :                   | 144 700   | 42 000                             | 170 971   | 37 400  | 180 902   | 268 500   | 282 475   |
| ■ à G. Michel, Président-Directeur Général  | -   | 42 000                             | 20 000  | -   | 21 500  | 30 000  | 32 500  |
| ■ à G. Buffière, Administrateur   | 10 000  | -                                  | -   | -   | -   | -   | -   |
| Date d'acquisition des actions  | 29/04/2014 <sup>(1)</sup>   | 01/03/2014                         | 28/04/2015 <sup>(3)</sup>   | 11/08/2015 <sup>(5)</sup>   | 26/04/2016 <sup>(7)</sup>   | 25/04/2017 <sup>(9)</sup>   | 29/04/2018 <sup>(9)</sup>   |
| Date de fin de période de conservation  | 29/04/2014 <sup>(2)</sup>   | 01/03/2016                         | 28/04/2015 <sup>(4)</sup>   | 11/08/2015 <sup>(6)</sup>   | 26/04/2016 <sup>(8)</sup>   | 25/04/2017 <sup>(9)</sup>   | 29/04/2018 <sup>(9)</sup>   |
| Conditions de performance   | Résultat<br>courant net<br>par action<br>Retour sur<br>Capitaux<br>Employés | Retour sur<br>Capitaux<br>Employés | Résultat<br>courant net<br>par action<br>Retour sur<br>Capitaux<br>Employés |
| Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2014                                       | 127 400   | 42 000                             | 71 469  | 12 651  | 792   | 1 250   | 0   |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques <sup>(10)</sup> au cours de l'exercice | 17 300  | 0                                  | 30 112  | 7 849   | 15 466  | 7 100   | 3 000   |
| Actions de performance restantes au 31 décembre 2014                                | 0   | 0                                  | 69 390  | 16 900  | 164 644   | 260 150   | 279 475   |

(1) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 29 avril 2013 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(2) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 29 avril 2015 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(3) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 28 avril 2014 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(4) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 28 avril 2016 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(5) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 11 août 2014 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(6) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 11 août 2016 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(7) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2015 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(8) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2017 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(9) Pour les actions consenties à l'ensemble des salariés sans distinction du lieu de leur résidence fiscale.

(10) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou compte tenu des conditions de performance.

## 3.6 CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration, en application des recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, et conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-2 du Code de commerce, a réitéré, en tant que de besoin, lors de sa séance du 29 avril 2014 au cours de laquelle il a attribué des actions de performance à son Président-Directeur Général, les règles restrictives de détention et de conservation qu'il avait arrêtées pour la première fois lors de sa séance du 15 février 2010. Ainsi, le Président-Directeur Général est tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de ses fonctions :

- au titre des options de souscription d'actions conditionnelles : un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée (nette du montant nécessaire au financement de cette levée, ainsi que des impôts et contributions obligatoires y relatifs) ;
- au titre des actions de performance : un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition (vesting) applicable,

jusqu'à ce que le montant total<sup>(1)</sup> des actions qu'il détient<sup>(2)</sup> atteigne, lors de l'exercice d'options de souscription d'actions et de la disponibilité d'actions de performance, un coefficient égal à 300 % de sa dernière rémunération annuelle fixe à la date considérée.

Le Conseil d'Administration a également rappelé à ces occasions que :

- cette règle de conservation s'applique aux attributions effectuées à Gilles Michel au titre des plans d'options de souscription d'actions conditionnelles et d'actions de performance mis en œuvre par la Société à compter du 3 novembre 2010, date de sa première nomination ;
- le montant total d'investissement en actions de la Société requis de la part du Président-Directeur Général tiendra compte de toutes les actions qu'il détiendra à la date considérée, sans distinction de leur origine (achat sur le marché, exercice d'options de souscription et actions acquises au titre de plans d'attributions d'actions de performance).

Compte tenu de l'ensemble de ces règles, le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conditionner l'attribution d'actions de performance à l'achat d'actions supplémentaires sur le marché lors de leur disponibilité (*voir section 3.8 ci-après*).

L'attribution d'actions de performance consentie le 29 avril 2014 à Gilles Michel par le Conseil d'Administration s'inscrit dans les limites que ce dernier avait fixées en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF lors de sa séance du 29 juillet 2009 : plafonnement de la valeur (en IFRS) des options conditionnelles et des actions de performance attribuées à une année de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable).

En outre, et en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil a décidé lors de sa séance du 28 avril 2011, à l'occasion du renouvellement par l'Assemblée Générale du même jour de l'autorisation précédemment donnée au Conseil de consentir des options de souscription d'actions et des actions de performance, de fixer à 20 % le pourcentage maximum d'options et d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

En application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, l'ensemble de ces conditions a été publié sur le site Internet de la Société.

Enfin, lors de sa séance du 13 février 2014, le Conseil a décidé, en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, modifié en juin 2013, et celles du Comité des Nominations et des Rémunérations, de proposer à l'Assemblée appelée à statuer le 29 avril 2014 sur le renouvellement des autorisations conférées au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit de salariés ou mandataires sociaux, de limiter le nombre de droits attribués aux dirigeants mandataires sociaux à 0,5 % du capital de la Société (*voir paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence*).

(1) Estimé sur la base du cours de l'action à la date de chaque levée d'options ou de disponibilité des actions gratuites concernées.

(2) Après cession de celles nécessaires au financement, le cas échéant, de la levée d'options, au règlement des impôts, prélèvements sociaux et frais relatifs à la transaction.

### 3.7 TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Administration a adopté une Politique de prévention de l'utilisation ou de la communication d'informations privilégiées au sein du groupe Imerys. Adoptée dans sa première version en juillet 2002, et modifiée pour la dernière fois en juillet 2011, cette politique est annexée à la Charte Intérieure du Conseil d'Administration.

Cette politique définit la qualité d'Initié, permanent ou occasionnel ; énonce l'obligation pour la Société d'établir une liste des Initiés du Groupe et en fixe les modalités ; rappelle également les règles relatives aux transactions réalisées par les mandataires sociaux sur l'action Imerys ou, le cas échéant, toute autre valeur mobilière émise par le Groupe ou instruments financiers (FCPE "Imerys Actions", MONEP, warrants, obligations échangeables...) qui leur sont liés (les "titres Imerys").

Suivant le principe général applicable aux Initiés, qu'ils soient permanents ou occasionnels, tout mandataire social et les personnes qui leur sont liées doivent s'abstenir en cas de détention d'une information privilégiée de réaliser, directement ou indirectement, avant que le public ait connaissance de cette information, toute transaction, y compris à terme, sur des titres Imerys.

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 15 février 2011, a désigné le Directeur Juridique du Groupe et Secrétaire du Conseil, en qualité de déontologue chargé de donner, sur simple demande de tout intéressé, un avis préalablement aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société. Cette décision s'inscrit parmi les bonnes règles de prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées recommandées par l'AMF. L'avis donné par le déontologue n'a qu'un caractère consultatif.

L'obligation d'abstention s'étend par ailleurs à toute transaction sur les titres Imerys (y compris en couverture) au cours des périodes précédant l'annonce publique des résultats périodiques du Groupe, dites périodes de "fenêtres négatives". Cette obligation concerne les mandataires sociaux, mais également d'autres Initiés permanents et occasionnels, tels que les principaux responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe ou salariés participant directement à l'élaboration de ses comptes consolidés qui sont considérés comme exposés de manière régulière ou périodique à la détention d'informations privilégiées, en raison de leurs fonctions et responsabilités. Les périodes de fenêtres négatives s'entendent du nombre de jours qui précèdent la publication des résultats du Groupe ainsi que le jour de cette annonce. Lors de sa réunion du 13 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la durée des fenêtres négatives, conformément à la recommandation de l'AMF du 3 novembre 2010, à 15 jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels et a décidé de la porter à 21 jours calendaires pour ce qui concerne la publication des comptes annuels et semestriels consolidés du Groupe.

Le calendrier annuel des annonces de résultats consolidés du Groupe pour l'année à venir, ainsi que celui des fenêtres négatives en découlant, est communiqué aux Administrateurs à la fin de l'année précédente ; il est consultable à tout moment sur le site Internet du Groupe, communiqué périodiquement dans la lettre trimestrielle du Président-Directeur Général aux actionnaires et disponible à première demande auprès du Département Communication Financière du Groupe.

Le Conseil d'Administration a examiné en 2009 la recommandation issue du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF imposant aux mandataires d'une société cotée de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de cette dernière tant qu'ils disposent, de par leurs fonctions, d'informations non encore rendues publiques. Le Conseil a confirmé et maintenu l'obligation d'abstention qu'il avait précédemment retenue et Gilles Michel s'est pour sa part engagé devant le Conseil lors de sa séance du 12 février 2015 à respecter cette abstention, y compris pour le simple exercice d'options (alors que celui-ci ne peut revêtir un caractère spéculatif puisque, le prix d'exercice est préalablement établi). La transparence de ces opérations est par ailleurs pleinement assurée par l'obligation de déclarer à l'AMF les transactions effectuées sur les titres de la Société, y compris par exercice d'options, en application des dispositions légales et réglementaires.

La politique du Groupe interdit par ailleurs aux Initiés d'effectuer toute transaction à effet de levier sur les titres Imerys ou à caractère spéculatif (opérations par achat/vente à découvert d'actions, prorogation d'ordres à service de règlement et de livraison différés, opérations d'achat/revente dans un laps de temps très court...). Afin de se conformer à la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF qui interdit aux dirigeants mandataires sociaux, bénéficiaires d'options et/ou d'actions de performance, de réaliser des opérations de couverture de leur risque, Gilles Michel a réitéré devant le Conseil, lors de sa réunion du 29 avril 2014, son engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur l'ensemble des options conditionnelles et des actions de performance qui pourront lui être attribuées pendant toute la durée de son mandat.

Enfin, en application des dispositions légales et réglementaires, les mandataires sociaux et, sous leur responsabilité personnelle, les personnes qui leur sont liées, doivent :

- détenir les actions Imerys qu'ils possèdent sous la forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son gestionnaire de titres, soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire (banque, établissement financier ou société de bourse) de leur choix ;
- déclarer individuellement à l'AMF, dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, toutes les transactions opérées sur les titres Imerys, et en informer la Société.

En application des dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-après présente le récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société, au cours de l'exercice 2014, par les mandataires sociaux et, le cas échéant, les personnes qui leur sont liées, et soumises à déclaration auprès de l'AMF en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ; ces déclarations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

| Déclarant          | Qualité        | Instrument financier | Nombre | Nature de l'opération | Nombre d'opérations | Montant brut * des opérations |
|--------------------|----------------|----------------------|--------|-----------------------|---------------------|-------------------------------|
| Gérard Buffière    | Administrateur | Actions              | 82 891 | Cession               | 10                  | 5 016 924 €                   |
|                    |                | Stock-options        | 20 000 | Levée                 | 1                   | 1 071 600 €                   |
| Paul Desmarais III | Administrateur | Actions              | 600    | Acquisition           | 1                   | 35 585 €                      |
| Arnaud Laviolette  | Administrateur | Actions              | 600    | Acquisition           | 1                   | 35 400 €                      |

\* Avant impôts, frais et charges.

## 3.8 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF est celui auquel se réfère Imerys, notamment, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (ce code est disponible sur le site Internet de la Société : [www.imerys.com](http://www.imerys.com), rubrique "Le Groupe/Gouvernance"). La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce code à l'exception de celles dont les explications sont fournies ci-après.

| Recommandations du Code AFEP-MEDEF   | Justification  |
|--|--|
| <p><b>Paragraphe 9.4 Critères d'indépendance</b></p> <p><i>"ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans"</i></p>   | <p>Le Conseil d'Administration, en février 2014, a reconnu la qualité de membre indépendant, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, à Monsieur Robert Peugeot bien que son mandat (arrivant à expiration en 2016) venait à excéder 12 années au cours de l'exercice. En effet, il a estimé que le sens critique dont a toujours fait preuve Monsieur Peugeot à l'égard, notamment, de la Direction Exécutive, n'était pas affecté par cette durée. Son indépendance est également préservée par le large renouvellement dans la composition du Conseil effectué ces dernières années (la durée moyenne des mandats des Administrateurs de la Société à l'issue de la prochaine Assemblée Générale étant seulement de cinq ans environ).</p> |
| <p><b>Paragraphe 18.1 Présidence du Comité des Rémunérations</b></p> <p><i>"Il doit être présidé par un Administrateur indépendant. Il est conseillé qu'un Administrateur salarié soit membre du Comité"</i></p>   | <p>Le Conseil, qui n'a pas jugé souhaitable de scinder le Comité des Nominations et des Rémunérations, considère comme naturel et légitime que sa présidence soit assurée par un des représentants au Conseil de l'actionnaire de contrôle de la Société. Ce Comité, dont la composition a par ailleurs été élargie de trois à cinq membres en 2012, comprend une majorité d'indépendants. L'actionnaire de contrôle d'Imerys (GBL) est, au demeurant, un investisseur financier de long terme dont aucun des représentants ou personnes qui lui sont directement ou indirectement liés, n'exercent de responsabilités exécutives au sein du Groupe.</p>   |
| <p><b>Paragraphe 21.1 Jetons de présence</b></p> <p><i>"Il est rappelé que le mode de répartition de cette rémunération, dont le montant global est décidé par l'assemblée générale, est arrêté par le Conseil d'Administration. Il doit tenir compte, selon les modalités qu'il définit, de la participation effective des Administrateurs au conseil et dans les Comités, et donc comporter une part variable prépondérante"</i></p> | <p>Le barème des jetons de présence a été arrêté par le Conseil d'Administration en 2011. Ce dernier estime que compte tenu du taux de participation déjà élevé des Administrateurs aux séances du Conseil et de ses Comités spécialisés, il n'y a pas lieu pour le moment de modifier ce barème afin de prendre une mesure financière incitative supplémentaire pour assurer une participation effective des Administrateurs.</p> <p>Par ailleurs, le barème de répartition des jetons actuellement en vigueur ne prévoit pas de partie fixe à verser aux Administrateurs au titre de leur appartenance à un Comité spécialisé.</p>   |
| <p><b>Paragraphe 23.2.4 Actions de performance</b></p> <p><i>"Conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées"</i></p>  | <p>Compte tenu de l'ensemble des règles de détention et de conservation décrites à la section 3.6 du Document de Référence, imposées à son Président-Directeur Général (<i>un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée ; un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition</i>), le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire, de conditionner en outre l'attribution d'actions de performance à l'achat d'actions supplémentaires sur le marché lors de leur disponibilité.</p>  |

# FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

# 4

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>4.1</b> | <b>FACTEURS DE RISQUES</b>                       | <b>108</b> |
| 4.1.1      | Risques liés à l'activité d'Imerys               | 108        |
| 4.1.2      | Risques industriels et environnementaux          | 110        |
| 4.1.3      | Risques juridiques                               | 111        |
| 4.1.4      | Risques relatifs aux marchés financiers          | 112        |
| 4.1.5      | Assurances et couverture des risques             | 112        |
| <b>4.2</b> | <b>CONTRÔLE INTERNE</b>                          | <b>114</b> |
| 4.2.1      | Rapport du Président du Conseil d'Administration | 114        |
| 4.2.2      | Rapport des Commissaires aux comptes             | 121        |

## 4.1 FACTEURS DE RISQUES

Une analyse des risques majeurs est réalisée régulièrement au sein du Groupe. Elle donne lieu à l'élaboration d'une cartographie qui présente l'impact potentiel estimé de chaque risque identifié ainsi que son niveau de maîtrise. Ce processus d'analyse et de gestion des risques est détaillé dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration à la [section 4.2 du présent chapitre](#).

Les principaux risques et facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté ainsi que leurs méthodes de gestion et de contrôle sont présentés ci-après par ordre d'importance dans chacune de leur catégorie.

### 4.1.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ D'IMERYS

#### ■ RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves et ressources minérales constituent l'un des actifs importants du Groupe. Environ trois quarts des activités du Groupe utilisent des ressources minières propres. Leur correcte évaluation est critique pour la gestion et le développement de celles-ci.

L'estimation des réserves et ressources minérales résulte de l'étude des paramètres géologiques, techniques, économiques et commerciaux disponibles. En raison de changements non prévisibles de ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation des ressources, aucune garantie absolue ne peut être donnée quant à ces estimations.

Imerys s'est doté d'un réseau interne d'experts, responsables de l'évaluation des ressources et réserves minérales du Groupe pour chacune de ses activités opérationnelles. Sous la responsabilité du Directeur Général Innovation, Recherche & Technologie & Support Business, ces experts procèdent une fois par an à une évaluation consolidée des réserves et ressources minérales du Groupe selon les principes présentés en [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Cette évaluation est présentée chaque année au Comité Exécutif. Le processus et les moyens mis en œuvre pour fiabiliser cette évaluation sont examinés par le Comité Stratégique ou le Comité d'Audit.

Les estimations de réserves et ressources minérales effectuées par chaque site sont auditées sur un cycle de trois à cinq ans par des experts internes indépendants. Une évaluation externe de notre système est réalisée tous les quatre ans. Ainsi en 2012, un audit externe réalisé par un cabinet de renommée internationale a confirmé que l'approche globale d'évaluation des réserves et ressources du Groupe était en ligne avec les pratiques du monde industriel et que le mode de reporting de ces évaluations était conforme au Code minier international, le "PERC Reporting Standard".

Il est par ailleurs demandé à l'ensemble des sites du Groupe de formaliser leurs plans miniers à long terme, ce qui permet une évaluation systématique de la qualité de ces plans étudiés au regard de quinze critères. Le Directeur Général Innovation, Recherche & Technologie & Support Business a le pouvoir d'intervenir sur les propositions de plans miniers des activités afin d'assurer leur conformité à la politique de gestion à long terme des actifs miniers du Groupe, à sa politique de sécurité pour ses employés sur leur lieu de travail ainsi qu'à sa politique environnementale.

#### ■ ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

La diversité de ses minéraux, marchés finaux, clients et zones d'implantation offre à Imerys des positions stratégiques fortes tout en répartissant son profil de risques global. L'activité du Groupe reste toutefois sensible à l'évolution des conditions macro-économiques. Si l'effet de cette évolution varie le plus souvent en fonction des marchés finaux et des zones géographiques au sein desquelles le Groupe opère, une dégradation concomitante de la conjoncture sur plusieurs marchés et plusieurs zones géographiques peut néanmoins avoir un impact combiné défavorable et significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Les équipes d'Imerys ont pour objectif d'optimiser constamment la gestion des activités existantes en cherchant notamment à développer des innovations à forte valeur ajoutée, pénétrer de nouveaux marchés et maîtriser, sinon diminuer, les coûts de production et les frais fixes en s'adaptant aux évolutions conjoncturelles ou structurelles. Chaque activité cherche à établir et renforcer ses positions de leader sur ses marchés principaux et, plus généralement, à accroître tous les avantages concurrentiels du Groupe dans les domaines tels que l'exploration et l'exploitation minières, le marketing, la technologie, la logistique et les ressources humaines. Le détail des activités du Groupe est présenté au [chapitre 1 du Document de Référence](#).

Les informations relatives à la performance des activités, l'évolution des marchés, les mesures prises pour s'y adapter et les stratégies envisagées sont périodiquement revues par le Comité Exécutif, le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration au travers des processus des plans stratégiques à cinq ans, des budgets annuels et des revues trimestrielles de résultats ([voir section 4.2 du présent chapitre](#)).

#### ■ OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Partout dans le monde et dans toutes ses activités, Imerys met en œuvre une stratégie de croissance alliant développement interne et externe ([voir section 1.2 du chapitre 1 du Document de Référence](#)). Dans ce cadre, le Groupe procède fréquemment à des acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de joint ventures. Par nature, ces opérations comportent des risques liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs correspondants, à l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits acquis ou à l'évolution des relations avec les partenaires concernés.

Imerys a mis en place des procédures internes de contrôle destinées à couvrir l'analyse des cibles potentielles (avec l'application de critères stricts de rentabilité des investissements et l'accomplissement de due diligences approfondies), la revue et

l'acceptation des conditions contractuelles de réalisation des opérations (avec notamment des engagements d'indemnisation de la part des vendeurs contre d'éventuels passifs cachés) ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi de l'intégration des activités ou sociétés acquises. Ces procédures impliquent, en fonction des montants en jeu, une approbation préalable par le Président-Directeur Général, le Comité Stratégique et/ou le Conseil d'Administration (voir section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence).

## ■ PRIX DE L'ÉNERGIE

(Voir note 24.5 aux états financiers consolidés)

## ■ PAYS

Du fait de son activité minière et de la variété de ses marchés finaux, Imerys s'est développé dans de nombreux pays dont plusieurs présentent un intérêt stratégique pour le Groupe. Les évolutions de l'environnement politique, social, juridique ou réglementaire de ces pays, notamment ceux à forte croissance, pourraient affecter les actifs du Groupe, ses flux de trésorerie, sa rentabilité et sa capacité à poursuivre ses opérations et son développement dans les pays concernés.

Imerys utilise pour l'identification des pays à risques la notation par pays dite « Environnement des Affaires » de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. Cette notation permet de mesurer le degré d'exposition des engagements économiques et financiers d'une entité dans les pays concernés (pour plus d'informations sur ces notations, voir paragraphe 6.1.2 du chapitre 6 du Document de Référence). Le Groupe fait aussi appel, en tant que de besoin, à des consultants externes pour l'informer plus en détail sur l'environnement local (économique, politique,...) de certains pays et anticiper ses éventuelles évolutions. Enfin, d'autres indicateurs internationaux sont analysés régulièrement pour mesurer l'exposition de ses personnels et de ses actifs aux risques naturels, criminels et politiques.

En parallèle, Imerys a initié une procédure de suivi périodique de la performance du Groupe dans certains pays (Brésil, Chine et Inde notamment) et a renforcé l'organisation transversale dans certains pays ou régions en fonction de la taille et de la nature de ses activités et de leur potentiel de développement. Le Comité Exécutif revoit régulièrement tous ces éléments ainsi que l'exposition du Groupe à ces risques pays. Une synthèse de ces analyses et des actions mises en place est présentée au Comité d'Audit à sa demande.

Enfin, Imerys développe dans ses pays d'implantation ses relations avec les autorités et les communautés locales afin de créer et d'entretenir une confiance réciproque sur la base d'échanges périodiques et transparents sur les activités et les méthodes du Groupe. Ces relations doivent permettre par ailleurs de mieux anticiper les changements locaux majeurs qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe.

## ■ RESSOURCES HUMAINES

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de techniciens et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter et intégrer de nouvelles compétences, y compris dans les zones géographiques les plus reculées, ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents.

C'est pourquoi Imerys a élaboré une politique de Ressources Humaines visant à attirer, conserver et renouveler les expertises, talents et compétences nécessaires à l'exercice de ses activités partout dans le monde ainsi qu'au soutien de sa croissance interne et externe. Cette politique est présentée en section 5.4 du chapitre 5 du Document de Référence.

## ■ RÉGIMES DE RETRAITE

(Voir notes 4, 8, 12 et 23.1 aux états financiers consolidés)

## ■ MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières représentent 14,68 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2014. L'évolution du coût de ces matières et leurs conditions d'approvisionnement peuvent ainsi affecter sa marge opérationnelle.

Dans ce contexte, la stratégie du Groupe est d'intégrer, chaque fois que cela est économiquement et techniquement possible, la propriété ou l'exploitation des ressources minérales nécessaires à la conduite de ses activités (voir le portefeuille des minéraux du Groupe présenté en section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence). Pour les autres matières premières critiques, la sécurité des approvisionnements est assurée par des contrats le plus souvent pluriannuels et/ou une diversité des fournisseurs. Ainsi, en 2014, les achats auprès des dix principaux fournisseurs d'Imerys (transport et énergie inclus) ne représentent que 9,62 % du montant total des achats du Groupe, aucun d'entre eux n'atteignant individuellement le seuil de 2 %.

Par ailleurs, les risques d'approvisionnement sont gérés dans le cadre d'une procédure Groupe de gestion des risques fournisseurs. Les achats sont coordonnés par spécialités au niveau régional ou mondial suivant les marchés pour profiter des effets de volume et permettre la négociation de meilleures conditions d'achats.

## ■ RISQUE CRÉDIT CLIENTS

(Voir note 21.3 aux états financiers consolidés)

Le niveau de risque des crédits clients est plutôt limité pour le Groupe en raison de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques ainsi qu'en raison de la multiplicité et la dispersion de ses clients. En 2014, les ventes aux dix principaux clients d'Imerys représentent 13,93 % du chiffre d'affaires du Groupe, aucun d'entre eux n'atteignant individuellement le seuil de 3 %. Aussi, le Groupe estime n'avoir à ce jour aucun risque significatif de dépendance vis-à-vis de ses clients.

Par ailleurs, les créances clients font l'objet en interne de suivis rigoureux dans chaque activité et des assurances crédit peuvent être souscrites en fonction des circonstances propres à chacune d'entre elles.

Les crises économiques récentes qui ont accru le risque de crédit de certains clients du Groupe n'ont pas mis en évidence de situations où la défaillance, même simultanée, de plusieurs clients significatifs pourrait avoir un impact combiné majeur sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le montant total

provisionné au titre des dépréciations de créances clients s'élève à 26,0 millions d'euros (soit 4,6 % du montant des créances clients) au 31 décembre 2014, contre 21,1 millions d'euros (soit 4,0 % du montant des créances clients) au 31 décembre 2013.

## 4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

### ■ ENVIRONNEMENT, SANTÉ & SÉCURITÉ

Les activités industrielles d'exploitation minière et de transformation des minéraux peuvent avoir un impact sur l'environnement. Aussi, le Groupe s'assure que chacune de ses entités s'est dotée d'un Système de Management Environnemental (SME) efficace permettant d'identifier, hiérarchiser et mettre en place les contrôles nécessaires afin de maîtriser les impacts environnementaux significatifs potentiels résultant de ses activités industrielles. En complément, Imerys constitue des provisions pour réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation. Ces provisions s'élèvent à 101,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 (92,1 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Par ailleurs, les activités du Groupe peuvent créer des risques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Par conséquent, Imerys a mis en place un programme d'amélioration continue qui nécessite l'adoption par ses activités de pratiques répondant à un haut niveau d'exigence. Les efforts du Groupe se concentrent en particulier sur le contrôle des sols, la conduite d'équipements mobiles lourds, les équipements électriques, la protection des machines et le travail en hauteur.

Enfin, le Groupe reconnaît devoir tout mettre en œuvre pour pouvoir fournir des produits présentant toutes les garanties en matière de conformité.

Pour encadrer ces risques, Imerys dispose d'une Direction de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité ("Direction EHS") qui a pour mission d'orienter et d'assister les activités opérationnelles et le Groupe dans leurs efforts de développement et de maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes (salariés d'Imerys ou personnel extérieur), des biens et de l'environnement.

L'équipe EHS réalise un programme d'audit sur site afin de vérifier la conformité des pratiques avec les réglementations locales et avec les standards de sécurité, de santé et d'environnement internes à Imerys. La politique EHS prévoit de 30 à 35 audits par an en fonction d'un plan d'audit déterminé sur la base d'une matrice des risques. Les sites les plus importants du Groupe sont audités tous les trois ans. Des revues spécifiques sont aussi conduites sur les systèmes de management environnementaux mis en place, les programmes de sécurité dans les mines et les sites de stockage des minéraux solides.

Pour renforcer sa gestion des risques EHS, le Groupe met en place un programme varié de formations internes. Les "Universités de la Sécurité d'Imerys" permettent de former les participants à l'évaluation des risques professionnels et favorisent l'amélioration de la culture sécurité. Ces Universités contribuent au partage des meilleures pratiques du Groupe et à la constitution de réseaux internes solides et dynamiques en matière de sécurité. D'autres types de formations incluent des sessions en ligne (dont certaines sont obligatoires), des sessions d'accueil pour les nouveaux

arrivants, des « boîtes à outils » spécialement dédiées aux problématiques EHS et des conférences en ligne organisées mensuellement.

Depuis 2012, les différentes composantes du programme de sécurité sont regroupées en une approche intégrée, intitulée l'"Imerys Safety System". Cette approche est constituée de trois piliers : conformité, communication/formation et amélioration continue. Les éléments constituant chacun de ces trois piliers aident à réduire le nombre d'accidents et à améliorer la culture de la sécurité au sein du Groupe. Dans ce cadre, le Groupe a lancé en 2014 le programme « Take 5 », un outil d'évaluation et de réduction des risques à effectuer avant toute tâche, afin d'enrichir une nouvelle fois son approche et lui donner une nouvelle vitalité.

Le Groupe utilise enfin un processus d'auto-évaluation pour gérer ses risques EHS. Il est demandé aux activités de renseigner un tableau de bord sur les contrôles mis en œuvre afin de maîtriser leurs risques environnementaux prioritaires. L'équipe EHS revoit la qualité des informations reportées dans le tableau de bord et interagit avec les activités de façon à améliorer continuellement la nature de ces informations. Le tableau de bord consolidé est présenté régulièrement à la Direction Générale du Groupe dans le cadre des revues trimestrielles de résultats.

Le Comité Exécutif examine périodiquement les indicateurs de performance EHS et le résultat des audits dans les différentes activités. Le Comité d'Audit revoit les processus et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Une présentation générale de ces éléments au Conseil d'Administration est effectuée au moins une fois par an.

Le détail de ces informations est présenté [au chapitre 5 du Document de Référence](#).

### ■ OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Comme pour tous les groupes industriels, les sites de production d'Imerys sont exposés à la survenance d'incidents imprévus (de natures ou origines diverses, tels que des accidents, catastrophes naturelles, bris de machine,..) pouvant entraîner des arrêts temporaires d'exploitation dont certains sont susceptibles d'affecter significativement l'activité des sites opérationnels concernés.

Le risque d'occurrence de tels événements et leur incidence éventuelle sur l'activité du Groupe dans son ensemble se trouvent limités par l'ensemble des facteurs et mesures suivantes : un nombre et une dispersion géographique de sites industriels de taille souvent modeste dans chacune des activités opérationnelles ; des investissements consacrés régulièrement par chacune des activités à la modernisation et à l'entretien de son outil industriel ; une politique active de prévention des risques industriels instaurée par le Groupe, intégrant notamment l'élaboration de plans de continuité

d'activité et/ou de plans de gestion de crise pour les sites les plus stratégiques ainsi qu'un programme de revue de la solidité des digues pour les sites concernés.

L'impact financier potentiel pouvant résulter des dommages aux actifs industriels ou d'arrêts temporaires d'exploitation est couvert auprès d'un assureur de réputation et de solidité financière internationalement reconnues dans le cadre d'un programme de couverture auquel est associé un vaste programme de prévention des risques (voir paragraphe 4.1.5 du présent chapitre).

Une présentation de la politique du Groupe en matière d'assurance, de couverture de ses risques et des programmes de prévention associés est effectuée périodiquement au Comité Exécutif par le Directeur Juridique et, une fois par an, au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue des principaux risques du Groupe.

Enfin, Imerys a revu en profondeur sa politique de gestion des projets industriels pour lesquels de nouvelles procédures sont mises en place.

### 4.1.3 RISQUES JURIDIQUES

#### ■ RESPECT ET/OU CHANGEMENT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Les sociétés du Groupe sont soumises à un nombre important de législations et réglementations nationales et régionales compte tenu de la nature de leurs opérations (notamment exploitation des ressources naturelles), et de leur implantation diversifiée (avec 234 sites industriels, Imerys est présent dans près de 50 pays à fin 2014). Le Groupe doit ainsi s'assurer qu'il est en mesure de respecter ces réglementations afin d'assurer la continuité d'exploitation de ses opérations et conserver un niveau de rentabilité acceptable.

Dans certains pays (notamment ceux à plus forte croissance), les sociétés étrangères (et plus particulièrement celles exploitant des ressources naturelles locales) peuvent se trouver affectées par l'adoption de textes législatifs ou réglementaires qui les visent spécifiquement ou par l'interprétation discriminatoire qui en est faite par les autorités locales chargées de leur application. Par ailleurs, le cadre législatif et réglementaire se renforce d'une façon générale dans les domaines de la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes. Les coûts associés à la mise en conformité des activités du Groupe avec ces lois, règlements ou interprétations, les éventuelles sanctions imposées en cas de manquements et l'atteinte à la réputation du Groupe qui peut en découler pourraient avoir un impact négatif sur les conditions économiques d'exploitation du Groupe et la compétitivité des activités concernées.

Pour assurer au mieux la conformité de ses opérations avec l'ensemble des législations et réglementations qui leur sont applicables, Imerys s'est doté d'un réseau de juristes internes rattachés à la Direction Juridique et localisés dans les principales zones géographiques du Groupe. Par ailleurs, comme indiqué aux paragraphes 4.1.1 et 4.1.2 du présent chapitre, des audits portant sur la géologie et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité permettent de vérifier régulièrement la conformité des activités locales avec les lois et réglementations applicables.

Imerys développe dans de nombreux pays d'étroites relations avec les instances réglementaires, les associations professionnelles, les autorités et les communautés locales afin de mieux anticiper ou orienter (lorsque cela s'avère possible et dans le respect du droit et des politiques internes applicables) les changements législatifs et

réglementaires envisagés qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe. Imerys essaye d'anticiper et d'intégrer ces évolutions dans ses programmes de recherche & développement afin de pouvoir répondre rapidement aux nouvelles réglementations le moment venu tout en limitant ses coûts et/ou afin d'utiliser ces évolutions comme des opportunités commerciales pour le Groupe.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe pas de risque ayant un impact financier significatif sur ce sujet à la date du présent Document de Référence.

#### ■ LITIGES

(Voir note 23.2 aux états financiers consolidés)

Le Groupe est exposé à des risques de contentieux et réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. Les risques les plus fréquents concernent des allégations de préjudices (personnels ou financiers) mettant en cause la responsabilité des sociétés du Groupe au titre : de l'exploitation de leurs activités commerciales ou industrielles (notamment des réclamations de clients concernant la livraison de produits défectueux – le plus souvent couvertes par les programmes d'assurance du Groupe – ou de tiers concernant des troubles de voisinage); d'une éventuelle violation de certaines obligations contractuelles; ou du non-respect de certaines dispositions légales ou réglementaires applicables en matière sociale, fiscale, immobilière ou environnementale. L'intensité la plus élevée de ces risques se situe pour le Groupe aux États-Unis et au Brésil.

Par ailleurs, Imerys est également tenu à certaines obligations d'indemnisation – ou bénéficie de certains droits à être indemnisé – au titre des garanties de passif accordées dans le cadre des cessions – ou acquisitions – d'actifs intervenues dans le passé.

La Direction Juridique gère, avec l'assistance des avocats locaux qu'elle désigne, l'ensemble des réclamations contentieuses impliquant le Groupe. La synthèse des réclamations les plus significatives est revue avec la Direction Financière et les auditeurs du Groupe à l'issue de chaque semestre afin de s'assurer de leur correcte prise en compte dans les états financiers d'Imerys. Une présentation résumée de cette synthèse est également faite par le Directeur Juridique au Comité d'Audit dans le cadre de son examen annuel des risques du Groupe.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de tous les litiges et réclamations en instance, leur règlement pris individuellement ou dans son ensemble ne devrait pas – même s'il était défavorable aux sociétés du Groupe concernées – avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Le montant provisionné au titre des risques de garanties produits s'élève à 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (26,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) et le montant provisionné au titre des risques juridiques, sociaux et réglementaires s'élève à 103,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (90,9 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ces provisions ont une échéance probable située entre 2015 et 2019.

Plus généralement, à la date du présent Document de Référence, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont le Groupe serait menacé, n'est susceptible d'avoir, à la connaissance d'Imerys, ou n'a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

## ■ CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance d'Imerys, en dehors des contrats conclus (i) dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux droits d'exploiter les réserves et ressources minières, (ii) au titre des opérations d'acquisition ou de cession d'activités, (iii) ou encore au titre des financements mentionnés dans le présent Document de Référence, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document de Référence, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou le cash flow du Groupe.

Toutefois, dans le cadre de certains contrats, des engagements et garanties significatifs ont été accordés par Imerys ou ses filiales. Le montant des engagements donnés hors bilan s'élève à 555,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 549,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 (voir note 28 aux états financiers consolidés).

### 4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

(Voir notes 21 et 24 aux états financiers consolidés)

### 4.1.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique du Groupe en matière de protection de ses actifs et de ses revenus contre les risques identifiables vise à rechercher sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre leur coût et l'étendue des couvertures proposées.

La couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités opérationnelles, est intégrée dans des programmes internationaux d'assurance Groupe de type "Tous Risques Sauf", souscrits sur le marché par Imerys auprès d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Cette intégration permet d'offrir des garanties étendues avec des limites élevées, tout en optimisant le coût. Dans le cadre de la stratégie de croissance externe du Groupe, les activités acquises sont soit immédiatement incluses dans les programmes d'assurance Groupe existants, soit bénéficient de conditions de couverture au moins équivalentes. Dans ce dernier cas, l'intégration est limitée aux seuls compléments de couverture offerts par les programmes Groupe par rapport aux polices locales d'assurance applicables aux activités acquises.

Au sein d'Imerys, les sociétés recourent également au marché local pour couvrir, en utilisant le service des courtiers en charge de la gestion des programmes d'assurance Groupe, les risques spécifiques à certaines de leurs activités ou opérations ponctuelles, ou encore lorsque de telles assurances sont obligatoires du fait de la réglementation locale applicable.

Le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, ou de limites de garanties pour les risques les plus importants liés à ses activités dans le monde.

Les deux principaux programmes d'assurance Groupe couvrent les risques de responsabilité civile ainsi que les dommages matériels et pertes d'exploitation.

## ■ RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce programme a pour objet de couvrir l'éventuelle mise en cause de la responsabilité du Groupe à l'occasion des dommages corporels, matériels et immatériels, survenant tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollutions accidentelles.

La couverture des activités du Groupe est assurée en premier lieu par des polices locales émises dans chaque pays (première ligne), complétées par une police "Master" émise en France et par une police supplémentaire "Excess" en excédent de la limite de garantie de cette police "Master".

Ces polices "Master" et "Excess" interviennent également en complément de limite et de garantie de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment en Amérique du Nord, pour couvrir la Responsabilité Civile Automobile et Employeur, et en complément de la police d'assurance obligatoire Responsabilité Civile Employeur émise au Royaume-Uni.

Le niveau de couverture offert par le Programme du Groupe en Responsabilité Civile s'élève, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risques, et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, à 100 millions d'euros par sinistre et par an.

## ■ DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme a notamment pour objet de couvrir les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ("DDPE").

La couverture des activités du Groupe en DDPE est assurée par une police "Master" émise en France qui s'applique directement dans la plupart des pays européens et en complément des polices locales émises dans les autres pays, lorsque la réglementation le permet.

Depuis 2002, Imerys retient au sein d'une captive de réassurance, consolidée dans les comptes du Groupe, les risques dits de fréquence, à concurrence d'un montant plafonné à 900 000 euros par sinistre et 4 millions d'euros en cumulé annuel.

La police "Master" offre au Groupe, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risque et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, une garantie en DDPE à hauteur de 200 millions d'euros par sinistre.

En confiant son programme DDPE à un assureur réputé pour son expertise en matière d'ingénierie de prévention, Imerys entend poursuivre ses efforts de sensibilisation et de protection des risques dans les unités opérationnelles en les inscrivant dans sa démarche plus globale de Développement Durable. La quasi-totalité des sites industriels du Groupe fait ainsi l'objet de visites régulières par des ingénieurs de prévention de la compagnie d'assurance. Les recommandations qui en résultent permettent à Imerys d'améliorer sa gestion des risques industriels. Plus de 100 sites ont ainsi été visités en 2014.

## ■ AUTRES RISQUES TRANSVERSAUX ASSURÉS

Les principaux autres programmes d'assurance Groupe visent à couvrir les risques suivants, communs à toutes les entités juridiques ou à plusieurs activités du Groupe : responsabilité civile des mandataires sociaux ; assurance de la flotte automobile (Europe et États-Unis) ; transport (marine cargo et affrètement) ; responsabilité civile employeur (notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni).

## 4.2 CONTRÔLE INTERNE

### 4.2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### ■ INTRODUCTION

##### Le contexte

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi française de sécurité financière ("LSF") du 1<sup>er</sup> août 2003, puis par les lois du 30 décembre 2006 et du 3 juillet 2008, le Président du Conseil d'Administration a établi le 12 février 2015 son rapport rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Imerys.

Une information détaillée sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et, plus généralement, sur sa composition, l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et son fonctionnement, ainsi que sur les limitations apportées aux pouvoirs de la Direction Générale par le Conseil, figure en *section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence*. Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux figurent en *section 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence*. Ces informations sont accompagnées, le cas échéant, d'une note expliquant les raisons pour lesquelles le Groupe n'applique pas à ce jour certaines dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel le Conseil d'Administration de la Société déclare se référer. Par ailleurs, les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont présentées aux *sections 7.1 et 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence*. L'ensemble de ces informations doit être considéré comme faisant partie intégrante du Rapport du Président du Conseil d'Administration.

La partie du rapport présentée ci-après décrit plus précisément les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe. Cette partie a été préparée sous la responsabilité du Département Risques et Contrôle Interne d'Imerys et revue par le Président-Directeur Général qui a validé son contenu. L'intégralité du rapport a par la suite été communiquée aux Commissaires aux comptes pour discussion et au Comité d'Audit pour revue avant son approbation définitive par le Conseil d'Administration.

##### Les objectifs du contrôle interne

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publié en janvier 2007 par l'AMF, et mis à jour en juillet 2010, pour définir son référentiel de contrôle interne et structurer son approche. Ce référentiel intègre notamment les objectifs et les composantes du cadre de référence.

Le dispositif de contrôle interne d'Imerys couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe, y compris les sociétés nouvellement acquises.

En assurant la mise en œuvre de ce dispositif dans l'ensemble de ses activités, Imerys vise à se doter des moyens d'actions nécessaires pour gérer les risques auxquels celles-ci sont soumises, assurer la fiabilité et l'intégrité de son information financière et organiser la correcte gestion de ses opérations conformément aux lois et règlements en vigueur, aux principes de gestion et à la stratégie du Groupe. Ce dispositif de contrôle interne contribue ainsi à protéger la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires et ses salariés et à atteindre les objectifs que le Groupe se fixe.

Toutefois, par essence, un tel dispositif ne peut fournir aucune garantie absolue quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs.

##### Les principes du contrôle interne

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne d'Imerys repose sur les principes fondateurs suivants :

- une organisation choisie et maîtrisée, intégrant des hommes et des femmes compétents et responsables ;
- une communication interne ciblée ;
- une analyse périodique des risques principaux du Groupe ;
- des activités de contrôle adaptées ;
- une revue régulière des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

#### ■ UNE ORGANISATION CHOISIE ET MAÎTRISÉE

##### Le modèle organisationnel

Le contrôle interne d'Imerys s'appuie sur l'organisation opérationnelle du Groupe ainsi que sur les Directions fonctionnelles dédiées directement ou indirectement à la maîtrise des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels à la gestion optimale de ses activités industrielles et commerciales. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel qui doit s'approprier les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuer à leur mise en œuvre et à leur respect et compléter leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont il a la charge.

Ainsi, la gestion des opérations est encadrée d'une part par les politiques du Groupe et les délégations d'autorité aux responsables opérationnels qui en résultent, et d'autre part, par les contrôles et audits spécifiques mis en œuvre par les Directions fonctionnelles dans leur domaine de responsabilité, par des audits périodiques réalisés par la Direction de l'Audit Interne et par des auto-évaluations effectuées au moins une fois tous les trois ans par les responsables des principales entités sous le contrôle du Département Risques et Contrôle Interne. Par ailleurs, le contrôle et le suivi de la gestion opérationnelle des activités sont effectués continuellement par les responsables d'activités, et périodiquement par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe au travers des processus budgétaires, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion dont les principaux éléments et conclusions sont commentés lors des réunions mensuelles du Comité Exécutif. Les états financiers consolidés semestriels et annuels sont également revus par le Conseil d'Administration et approuvés par celui-ci après examen du Comité d'Audit.

Les orientations à plus long terme de chaque activité et les prévisions financières qui en résultent sont formalisées et suivies dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel pour le Groupe et de revues stratégiques périodiques pour chacune des activités. Leur élaboration est supervisée et contrôlée par le Président-Directeur Général. Leurs conclusions sont revues par le Comité Exécutif avant d'être présentées au Comité Stratégique puis, pour approbation, au Conseil d'Administration.

## Les acteurs du contrôle interne

### Le Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le Président-Directeur Général. Dans ce cadre, il s'assure notamment de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Pour l'assister dans sa mission, le Conseil a constitué trois Comités spécialisés : le Comité Stratégique, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité d'Audit. Les responsabilités du Comité Stratégique et du Comité d'Audit en matière d'identification et de gestion des risques ainsi qu'en matière de suivi des dispositifs de contrôle interne sont présentées à [la section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#). Le Comité d'Audit revoit notamment au moins une fois par an les processus mis en place et les résultats obtenus en matière d'analyse des risques et d'appréciation des dispositifs de contrôle interne.

Ces Comités spécialisés exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

### La Direction Générale et le Comité Exécutif

Le Président-Directeur Général assume la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.

Le Président-Directeur Général est assisté dans sa mission par un Comité Exécutif dont il désigne les membres. Ceux-ci représentent

chacune des branches d'activité et principales Directions fonctionnelles du Groupe. Par délégation, les membres du Comité Exécutif sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes de contrôle interne dans leur périmètre de responsabilité.

### Les Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et gérer les opérations dont ils ont la charge, et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables qui leur reportent.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

### Les Directions fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles (Finance, Stratégie, Juridique & Corporate Support, Ressources Humaines, Innovation, Recherche & Technologie & Support Business) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Ce noyau fonctionnel central, complété des Départements fonctionnels spécifiques (Achats, Mines & Géologie, Environnement, Santé & Sécurité, Industrie et Systèmes d'Information), permet non seulement de bénéficier des effets d'échelle liés à la taille du Groupe et d'un meilleur partage des compétences, mais également de s'assurer que toutes les opérations relevant de leurs domaines de compétence se réalisent dans un cadre de gestion et de contrôle homogène et sécurisé.

La présence des Directions fonctionnelles contribue significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. La plupart des responsables de ces fonctions disposent d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

### Le Comité Opérationnel des Risques

Le Comité Opérationnel des Risques coordonne les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe. Il est composé des principaux responsables des Directions fonctionnelles centrales. En 2014, il s'est réuni deux fois afin d'analyser et prendre des décisions sur un certain nombre de risques identifiés pour le Groupe, les principales actions envisagées en vue de renforcer les contrôles internes existants et les causes des éventuelles déficiences relevées.

### La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne a pour mission de vérifier les dispositifs de contrôle interne du Groupe et de s'assurer qu'ils sont conformes aux principes et aux règles qui les régissent. Elle se doit d'alerter le management sur les défaillances éventuelles de contrôle interne relevées et participe à l'élaboration des recommandations proposées afin de corriger ces défaillances.

La Direction de l'Audit Interne est une fonction d'appui au management, indépendante des activités opérationnelles et fonctionnelles qu'elle contrôle. Pour cela, le Directeur de l'Audit Interne a un double rattachement : il est rattaché hiérarchiquement au Président-Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'Audit.

### Le Département Risques et Contrôle Interne

Le Département Risques et Contrôle Interne reporte à la Direction de l'Audit Interne et travaille en étroite relation avec la Direction Juridique & Corporate Support, les autres Directions fonctionnelles du Groupe et les principaux responsables opérationnels de chacune des activités.

Le responsable de ce Département s'appuie sur le réseau des contrôleurs financiers locaux pour réaliser ses missions. Celles-ci ont pour objectif de coordonner l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe et sont organisées autour de trois activités : l'analyse des risques ; l'administration des politiques et procédures du Groupe (incluant leur diffusion dans l'ensemble des activités) ; la revue globale des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

### Le cadre de référence

#### Les règles du Groupe

La politique de contrôle interne d'Imerys est formalisée par un certain nombre de chartes (Charte du Conseil d'Administration, Charte de Développement Durable, Charte Hygiène & Sécurité) et de codes (Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, politique de Gouvernement d'Entreprise) applicables à l'ensemble du Groupe. Ceux-ci visent à créer un environnement de contrôle favorable, fondé sur des principes solides et une pratique expérimentée du Gouvernement d'Entreprise, ainsi que sur des comportements respectueux des lois et règlements, intègres, éthiques et conformes aux objectifs stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, des politiques Groupe ont été définies par les Directions et Départements fonctionnels qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de reporting propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables.

Enfin, le manuel de contrôle interne Groupe définit les principes majeurs de contrôle interne et les principales activités de contrôle qui doivent être réalisées dans le cadre des processus opérationnels et financiers du Groupe.

Les chartes, politiques et manuels du Groupe sont regroupés dans un recueil appelé le "Blue Book" disponible en ligne sur l'intranet et accessible à l'ensemble des salariés. Ce premier corps de règles constitue le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les activités opérationnelles du Groupe. Il s'applique à l'ensemble des sociétés et activités d'Imerys.

Dans les activités opérationnelles, un second corps de règles définit éventuellement leurs propres principes de fonctionnement et de reporting. Ces modalités sont, dans le respect des politiques du Groupe, adaptées à leur propre mode d'organisation, à la gestion de leurs activités minières, industrielles et commerciales spécifiques

et aux risques particuliers associés. Elles tiennent compte des spécificités relatives aux lois et règlements locaux applicables.

Le Groupe utilise un processus de certification électronique afin de pouvoir diffuser, en tant que de besoin, des communications spécifiques de contrôle interne. Par ce biais, les managers et tout autre salarié d'Imerys concerné certifie avoir lu l'information communiquée et s'engage à faire respecter dans leur domaine de responsabilité les règles qui y sont exposées. Ce processus de certification a déjà été utilisé notamment pour communiquer les règles d'autorité managériales du Groupe qui définissent les responsabilités internes et les circuits d'approbation pour un certain nombre de ses opérations majeures et diffuser des informations détaillées sur les risques de fraude.

### Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires

Au-delà du simple respect des lois et réglementations applicables, Imerys attend de ses activités qu'elles soient conduites de manière éthique et transparente partout dans le monde, en préservant au mieux l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes éthiques que le Groupe s'attend à voir respecter par l'ensemble de ses employés, et notamment ses dirigeants, ainsi que par ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires avec lesquels sont établies d'étroites relations. Il est conçu de façon à ce que chacun adopte dans son travail quotidien non seulement une attitude conforme aux législations locales mais également une attitude en adéquation avec les valeurs, principes et règles du Groupe en matière de responsabilité, d'intégrité, d'équité et d'ouverture.

Pour plus d'informations à ce sujet, [voir section 5.6 du chapitre 5 du Document de Référence](#).

### Les systèmes d'information

L'efficacité des systèmes et outils d'information contribue à la fiabilité et à l'amélioration de la gestion des processus fonctionnels et opérationnels.

La politique du Groupe consiste à intégrer et suivre dans ses outils informatiques de gestion ("ERP") la portion la plus importante possible de la chaîne de valeur (notamment les ventes, la distribution, les achats, les stocks, les immobilisations, la production, la chaîne logistique, la finance). Imerys s'efforce d'utiliser les systèmes de contrôle intégrés aux ERP de manière à assurer un niveau de contrôle optimal tout en satisfaisant aux exigences propres à la meilleure conduite de ses activités opérationnelles. Cette utilisation est vérifiée régulièrement dans le cadre des missions spécialisées de la Direction de l'Audit Interne dans le domaine informatique.

Imerys est organisé autour d'un petit nombre d'ERP, sélectionnés afin de permettre des synergies en matière de support et de maintenance et un degré d'homogénéisation satisfaisant, tout en tenant compte de la taille des opérations et des zones géographiques où ils doivent être déployés.

Pour le reporting et la consolidation de ses informations comptables et financières, le Groupe utilise un logiciel unique déployé dans toutes ses entités.

Par ailleurs, des outils de consolidation et de suivi des données non financières les plus importantes ont été mis en place dans l'ensemble du Groupe. Ils permettent, suivant le cas :

- d'obtenir une meilleure vision de la performance des différentes activités du Groupe, de prévenir ou remédier à d'éventuelles difficultés ainsi que d'encourager et mesurer les progrès (exemples : reporting et consolidation des indicateurs représentatifs en matière de gestion des Ressources Humaines et en matière de gestion de l'environnement, la santé ou la sécurité) ;
- de fiabiliser la gestion de certaines données et contribuer au suivi de leur conformité au regard des obligations légales ou réglementaires applicables et des règles du Groupe (exemples : reporting et consolidation des informations juridiques et administratives relatives aux filiales et participations du Groupe et à leurs mandataires sociaux ; gestion des comptes bancaires et des flux de trésorerie intragroupe).

## Les principes de gestion des Ressources Humaines

La gestion des Ressources Humaines s'inscrit dans le dispositif de contrôle interne d'Imerys. Le Groupe s'assure en particulier que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites, et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

À ce titre, un ensemble de règles a été élaboré pour assurer la conformité des décisions prises aux lois et conventions internationales applicables, contrôler l'intégrité des processus de fixation et de règlement des salaires, superviser la mise en place des avantages sociaux, recueillir et traiter les informations. D'autres politiques Ressources Humaines ont par ailleurs été élaborées et couvrent les domaines tels que les relations avec les employés, les conseils donnés aux voyageurs, la mobilité internationale, la gestion de crise.

### Le recrutement et le développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la Direction des Ressources Humaines définit des standards et s'assure périodiquement de la qualité des pratiques. En outre, aucun cadre dirigeant ne peut être recruté sans l'implication de la Direction des Ressources Humaines et, le cas échéant, des Directions fonctionnelles concernées.

Lors de l'intégration de ces nouveaux collaborateurs, le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires leur est présenté et expliqué afin qu'il puisse être respecté par l'ensemble des employés.

La procédure de développement des carrières comporte deux volets : le P.A.D. ("Performance Appraisal and Career Development"), au travers duquel des objectifs individuels sont établis et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques ; l'O.P.R. ("Organisation and People Review"), dans le cadre duquel les situations individuelles (notamment l'identification de contributeurs exceptionnels...), les plans de succession et certaines questions organisationnelles clés sont examinés annuellement par chacune des activités, puis revus par le Comité Exécutif.

Afin d'aider au développement de ses collaborateurs et répondre aux besoins de ses activités, le Groupe offre de nombreuses possibilités d'évolution de carrière, selon la performance et le potentiel de chacun, en valorisant notamment les mobilités hiérarchiques, géographiques et fonctionnelles.

Les résultats et principales analyses issues de la gestion des ressources humaines et des compétences font l'objet d'une présentation périodique au Comité Exécutif, puis à l'un des Comités du Conseil d'Administration (Comité Stratégique ou Comité des Nominations et des Rémunérations).

### Les rémunérations et avantages sociaux

La revue des rémunérations est effectuée annuellement. Elle porte notamment sur le salaire de base et les bonus annuels. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer leur compétitivité, leur cohérence interne et leur adéquation avec la performance individuelle et collective. Les pratiques de bonus en vigueur dans le Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent sur des critères comparables en pourcentage et en nature. Le Comité des Nominations et des Rémunérations est informé de la politique globale des rémunérations et des mesures prises pour les principaux dirigeants du Groupe.

Parallèlement, les grands dispositifs de couverture sociale, notamment en matière d'assurance santé et de prévoyance (assurances incapacité-invalidité-décès), font en permanence l'objet d'évaluations et d'améliorations, en cohérence avec les pratiques de marché locales ou régionales. Un Comité Retraites Groupe s'assure quant à lui que les engagements financiers, en particulier ceux des régimes dits "à prestations définies", sont contrôlés, amendés ou remplacés, afin que les charges qu'ils font peser sur les activités du Groupe demeurent acceptables et maîtrisables.

### La formation

En complément des formations organisées par les activités opérationnelles, des sessions de formation Groupe sont organisées par l'Imerys Learning Center (*voir section 5.4 du chapitre 5 du Document de Référence*). Celles-ci permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, géologie, marketing, gestion de projet,...) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

## UNE COMMUNICATION INTERNE CIBLÉE

La communication interne est organisée autour d'un Département central intégré à la Direction des Ressources Humaines du Groupe et d'un réseau de correspondants locaux dans les activités opérationnelles. Sa mission est d'assurer l'intégration de chacun dans les activités du Groupe et construire une identité d'entreprise fondée sur sa diversité.

L'objectif poursuivi est triple :

- informer l'ensemble des salariés du Groupe ;
- partager les expériences et favoriser la diffusion des bonnes pratiques ;
- être à l'écoute du personnel, en particulier dans les activités opérationnelles, à travers le réseau des correspondants locaux.

Des outils de communication aident à atteindre ces objectifs. Le journal interne "Imerys News" ou l'intranet "Imerysnet" présentent les orientations générales d'Imerys, sa stratégie, son organisation, ses activités, ses projets. D'autres outils, tels que l'intranet "Blue Book" ou les intranets thématiques gérés par certaines Directions fonctionnelles, permettent la diffusion des politiques et procédures Groupe. Imerys s'efforce par ailleurs de donner à chacun des managers nouvellement recrutés une vision d'ensemble du Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil réunissant tous les ans une centaine de nouveaux arrivants dans chacune des principales zones géographiques du Groupe (Europe, Asie, États-Unis) participent à cet effort.

Depuis la création du réseau social interne Galaxy en 2012, de nouvelles communautés se sont progressivement créées. Elles sont notamment dédiées à la géologie et aux mines, à l'innovation, à l'industrie et aux achats. Elles permettent une communication rapide et efficace sur des sujets techniques et favorisent la diffusion de bonnes pratiques.

## ■ UNE ANALYSE PÉRIODIQUE DES RISQUES PRINCIPAUX DU GROUPE

### Les objectifs

L'analyse des risques permet à Imerys d'identifier les événements dont l'éventuelle survenance pourrait représenter une menace majeure pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers et la conformité de ses activités aux lois et réglementations locales applicables.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Imerys est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'actions pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

### L'organisation

Le processus d'analyse des risques est organisé à trois niveaux :

- chaque responsable fonctionnel et opérationnel se doit d'adopter dans le cadre de ses fonctions une démarche permanente d'identification, d'analyse et de gestion des risques dans ses domaines de responsabilité. L'identification et la gestion de ces risques sont périodiquement examinées et discutées avec le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe dans le cadre du processus budgétaire, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion ;
- par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans un processus formalisé et récurrent d'analyse de ses principaux risques à travers la réalisation d'une cartographie qui présente l'impact potentiel des risques identifiés ainsi que leur niveau de maîtrise. Les membres du Comité Exécutif, les principaux responsables des Directions

et Départements fonctionnels centraux ainsi que les principaux responsables de chacune des activités opérationnelles participent à cette démarche. Les résultats sont revus et approuvés par les membres du Comité Exécutif et présentés au Comité d'Audit. Au vu des résultats, de nouvelles actions sont définies pour renforcer le niveau de maîtrise de certains des risques identifiés. Cette analyse des risques fait l'objet d'une mise à jour annuelle sur la base d'une revue par les responsables des fonctions centrales, les membres du Comité Exécutif et/ou les principaux acteurs opérationnels du Groupe ;

- enfin, un Comité Opérationnel des Risques se réunit deux à trois fois par an afin de coordonner les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe (*voir partie "Organisation" ci-dessus*).

Le processus d'analyse des risques du Groupe est supervisé par le Conseil d'Administration. Il a confié à deux de ses Comités spécialisés, le Comité Stratégique et le Comité d'Audit, l'examen des questions relatives à l'analyse et au suivi par la Direction Générale des risques majeurs pour le Groupe. Ces Comités examinent les risques qui relèvent de leur domaine respectif de compétence et rendent compte régulièrement au Conseil d'Administration des travaux effectués sur le sujet et de leurs résultats.

### Les risques majeurs

La nature des principaux risques du Groupe, leurs méthodes de gestion et de contrôle sont détaillées à la section 4.1 du présent chapitre.

## ■ DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ADAPTÉES

### Les activités de contrôle opérationnelles et fonctionnelles

Les activités de contrôle sont destinées à s'assurer que les risques liés à un processus opérationnel ou fonctionnel donné sont correctement couverts. Elles sont adaptées aux objectifs fixés par le Groupe.

Les politiques Groupe, telles que présentées dans la partie "Organisation" ci-dessus, structurent et encadrent l'environnement de contrôle du Groupe. Les procédures qui en découlent, et en particulier celles relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière, décrivent de façon détaillée les activités de contrôle requises.

### Les activités de contrôle relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de reporting consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

## L'organisation de la fonction comptable et financière

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la Direction Financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptabilité et consolidation, qui assure la préparation et la présentation des états financiers de la société Imerys et des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et contrôle budgétaire, qui prépare et consolide les données du budget et des reportings mensuels de gestion du Groupe et qui analyse les performances des opérations par rapport aux objectifs budgétaires et aux périodes comparables de l'année antérieure ;
- une fonction trésorerie et financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données relatives à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Ses principales missions concernent la gestion centralisée et l'optimisation des dettes et ressources financières du Groupe, la gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de taux de change, ainsi que la gestion des instruments de couverture ;
- une fonction fiscalité, qui a notamment en charge le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe, l'estimation du montant des impôts qui en résultent et le contrôle de leur cohérence d'ensemble.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le contrôleur financier de chaque activité opérationnelle exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain, dans son domaine de responsabilité, à la bonne application du référentiel comptable du Groupe et de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque contrôleur est rattaché au responsable de l'entité opérationnelle concernée, mais reporte également fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

## Le référentiel comptable

Les règles comptables sont décrites dans le recueil des normes du Groupe appelé le "Blue Book" qui est disponible en ligne sur l'intranet. Elles sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité du Département Reporting et Consolidation et sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

## Le budget annuel et le reporting de gestion

Chaque année, Imerys met en œuvre un processus budgétaire et un reporting mensuel pour toutes les entités du Groupe afin de disposer d'un outil de pilotage et d'informations de gestion fiables et homogènes. La concordance entre les informations de gestion issues du reporting et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière.

La procédure de préparation du budget d'Imerys repose sur l'implication d'équipes pluridisciplinaires dans chaque activité et sur le contrôle de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des méthodes effectués par le Département Reporting et Consolidation.

Le système de reporting permet de suivre avec précision les résultats mensuels (compte de résultat et cash flow) et les éléments financiers des activités opérationnelles et de les comparer avec le budget et les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés par les responsables opérationnels locaux et les principales variations sont analysées par le Département Reporting et Consolidation.

## Le processus de consolidation

Un système de consolidation comptable unique traite l'ensemble des informations en provenance de chacune des entités opérationnelles et juridiques du Groupe.

Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Imerys s'est doté d'un système de reporting et de consolidation unifié "SAP Business Object Financial Consolidation" permettant à la fois la remontée des informations budgétaires, des informations de gestion et la production des états financiers consolidés. Ce système est déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle. Il permet le contrôle automatique de certaines données reportées et/ou consolidées.

Un planning détaillé est élaboré pour les clôtures comptables annuelles et intermédiaires (trimestrielles et semestrielles) par le Département Reporting et Consolidation.

## La revue des résultats

Le Comité Exécutif examine chaque mois les synthèses les plus récentes ressortant du reporting de gestion, analyse les variations importantes par rapport à l'année précédente ou au budget ; il arrête et suit la mise en œuvre d'actions correctrices lorsqu'il le juge nécessaire.

Par ailleurs, une revue des résultats est effectuée à l'occasion de réunions trimestrielles au cours desquelles les responsables des activités opérationnelles présentent leurs résultats au Président-Directeur Général ainsi qu'au Directeur Financier du Groupe. La synthèse de chacune de ces revues est également présentée au Comité Stratégique.

Enfin, une revue systématique des états financiers consolidés, des procédures comptables et des opérations financières complexes est effectuée par le Comité Exécutif. L'ensemble de ces éléments est également revu par le Conseil d'Administration et approuvé par celui-ci après examen de son Comité d'Audit.

## ■ LA REVUE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les processus de revue mis en place au sein d'Imerys permettent de s'assurer régulièrement de la qualité et de l'efficacité de ses contrôles internes et d'initier des actions d'amélioration si nécessaire.

Au-delà des contrôles effectués de façon continue par l'ensemble du management opérationnel et fonctionnel, les contrôles internes sont revus dans le cadre de deux processus Groupe complémentaires. Pour les sociétés nouvellement acquises, ces revues sont effectuées le plus souvent dans les 6 à 18 mois suivant leur intégration.

### L'audit des pratiques de contrôle interne dans les entités

La Direction de l'Audit Interne a une double mission : vérifier la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans les entités opérationnelles et s'assurer de leur conformité aux principes et aux règles définis par le Groupe ; aider à maîtriser les risques et enjeux opérationnels et stratégiques pour le Groupe.

Les équipes d'Audit Interne visitent l'ensemble des entités opérationnelles selon un cycle d'audit de deux à cinq ans en moyenne, en fonction de leur caractère critique et significatif pour le Groupe. Le plan d'audit est validé annuellement par le Comité d'Audit et peut être modifié en fonction des circonstances.

Les rapports d'audit sont transmis au Président-Directeur Général et aux principaux responsables fonctionnels et opérationnels intéressés. Un rapport complet d'activité de la Direction de l'Audit Interne est présenté et débattu chaque semestre au Comité Exécutif, puis au Comité d'Audit en présence des Commissaires aux comptes.

### La revue globale des systèmes de contrôle interne

Imerys est engagé dans une démarche d'amélioration continue de l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne. La mise en œuvre de cette démarche est pilotée par le Département Risques et Contrôle Interne et les travaux sont réalisés en coordination avec les responsables opérationnels et fonctionnels concernés du Groupe. Cette démarche structurée et formalisée est fondée sur des questionnaires détaillés d'auto-évaluation. Elle a pour objectif d'analyser les dispositifs de contrôle interne existants, au regard notamment de la matérialité des risques auxquels ils sont rattachés.

Cette démarche comprend cinq étapes principales :

- identification préalable des processus opérationnels et fonctionnels du Groupe dans lesquels se situent les risques majeurs ;
- identification des points de contrôle indispensables à la maîtrise des risques de ces processus ;
- évaluation de ces contrôles par les principaux responsables de processus ;
- identification des éventuelles insuffisances des contrôles internes existants ;
- consolidation des résultats obtenus, définition et mise en œuvre des actions potentielles d'amélioration ou de correction nécessaires.

Un outil informatique permet de consolider, traiter et synthétiser l'ensemble des informations issues de ces différentes étapes.

Le programme d'auto-évaluation est redéfini chaque année. La liste des entités devant participer à ce programme ainsi que le ou les processus opérationnels et/ou fonctionnels devant être évalués pour une année donnée sont définis en fonction des risques majeurs à couvrir identifiés par le Groupe. A minima, trente des principales entités du Groupe, contribuant à près de 60 % du chiffre d'affaires consolidé, participent au programme d'auto-évaluation chaque année.

Les questionnaires d'auto-évaluation, renseignés par les responsables concernés, sont validés par les contrôleurs financiers et les directeurs généraux des activités évaluées. Ils sont revus et discutés avec le Département Risques et Contrôle Interne pour assurer la cohérence des réponses fournies et la pertinence des évaluations. Les résultats de certaines auto-évaluations sont dorénavant revus par les équipes d'audit interne à l'occasion d'audits de sincérité visant à fiabiliser le processus d'auto-évaluation. Les plans d'action à mettre en place pour couvrir les déficiences de contrôle interne relevées dans le cadre des auto-évaluations font par ailleurs l'objet d'un suivi régulier.

La démarche mise en œuvre ainsi que les résultats de la revue globale des systèmes de contrôle interne du Groupe sont présentés annuellement au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité d'Audit.

## 4.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Exercice clos le 31 décembre 2014

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

S.A.S à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Imerys et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Jean-Roch VARON

DELOITTE & ASSOCIES  
Arnaud de PLANTA



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

# 5

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 5.1 | STRATÉGIE ET ORGANISATION D'IMERYS     | 124 |
| 5.2 | PERFORMANCES 2014                      | 126 |
| 5.3 | ENGAGEMENTS SECTORIELS                 | 132 |
| 5.4 | RESPONSABILITÉ SOCIALE                 | 133 |
| 5.5 | GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT | 144 |
| 5.6 | GOUVERNANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES   | 156 |
| 5.7 | MÉTHODOLOGIE DE REPORTING              | 158 |
| 5.8 | ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRÉLATION  | 161 |

## 5.1 STRATÉGIE ET ORGANISATION D'IMERYS

### ■ ENJEUX ET STRATÉGIE

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys valorise une gamme unique de minéraux et offre à ses clients des produits et services de haute qualité. Le Développement Durable est un élément essentiel de la stratégie à long terme du Groupe pour soutenir sa croissance tout en favorisant la protection de l'environnement, la responsabilité sociale, le bon gouvernement d'entreprise et l'éthique des affaires. Du fait de sa dimension internationale et de son modèle économique, le Groupe évolue face à de nombreuses parties prenantes : collaborateurs, sous-traitants, communautés avoisinantes, fournisseurs et clients.

Après l'analyse des enjeux principaux liés à son activité et à ses parties prenantes, Imerys a poursuivi le développement du cadre stratégique de ses actions de Développement Durable, initié en 2013, dans trois grands domaines : le social, l'environnement et la gouvernance.

### Questions sociales

Les engagements du Groupe s'expriment à travers les quatre axes prioritaires suivants :

- **Santé et Sécurité** : développer une culture de santé et sécurité proactive autour des trois piliers de l'*Imerys Safety System* : conformité, amélioration continue et communication.
- **Ressources Humaines** : développer les compétences professionnelles et personnelles des collaborateurs, leur assurer une protection sociale adaptée, promouvoir la diversité et entretenir des relations sociales favorisant un climat de respect mutuel.
- **Communautés** : établir des relations positives et confiantes autour des sites et contribuer au développement économique et social local.
- **Droits de l'Homme** : respecter les droits de l'Homme fondamentaux en se référant aux principales conventions internationales et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et mettre en place des actions spécifiques pour éviter le travail des enfants et le travail forcé.

### Environnement

Les engagements du Groupe s'expriment à travers les quatre axes prioritaires suivants :

- **Systèmes de Management Environnemental (SME)** : évaluer les exigences réglementaires concernées et les risques environnementaux, et s'engager dans l'amélioration continue et la réduction des dommages ou nuisances.
- **Efficacité des Ressources** : se doter des meilleures technologies et développer l'excellence opérationnelle pour favoriser une utilisation durable des matières premières et des autres ressources naturelles telles que les sols, l'énergie et l'eau.

- **Biodiversité** : préserver et enrichir la biodiversité en privilégiant la réhabilitation des carrières pendant leur durée de vie, dans un objectif d'harmonie avec les écosystèmes existants.
- **Innovation "Verte"** : associer les bénéfices environnementaux à la recherche et au développement de produits, procédés et services, afin de réduire l'empreinte environnementale du Groupe tout au long du cycle de vie des produits.

### Gouvernance

Le Groupe s'est engagé sur les principes suivants :

- **Gouvernement d'Entreprise** : respecter et mettre en œuvre le Code de Gouvernement d'Entreprise de l'AFEP-MEDEF qui s'applique aux sociétés françaises cotées.
- **Éthique et Conduite des Affaires** : promouvoir et encadrer des comportements éthiques de conduite des affaires à travers le déploiement de politiques et protocoles appropriés et le contrôle de leur application effective et conforme.

Chacun des sites d'Imerys, y compris les sites de production, les bureaux administratifs ou les centres de recherche et développement, a la responsabilité d'allouer les ressources nécessaires à la transformation de ces principes généraux en actions locales concrètes. Afin de garantir des standards élevés d'engagement et de responsabilité, le Groupe s'assure périodiquement des progrès réalisés.

### ■ ORGANISATION ET DÉPLOIEMENT

La stratégie de Développement Durable du Groupe est guidée par un plan à trois ans prévoyant l'amélioration continue des performances. Ce plan est préparé après de vastes consultations avec plusieurs groupes de travail, composés de membres des Directions fonctionnelles internes et d'experts issus des diverses activités et zones géographiques du Groupe. Les groupes de travail sur le Développement Durable élaborent le projet initial au cours d'une période de six mois dans le cadre d'un processus de concertation animé par le Responsable du Développement Durable et le Directeur Environnement, Hygiène & Sécurité (EHS) du Groupe. Le projet final est ensuite soumis à l'examen et à l'approbation du Comité de Pilotage sur le Développement Durable, composé de trois membres du Comité Exécutif (le Directeur Juridique Groupe, le Directeur Innovation, Recherche, Technologie et Support Business et le Directeur des Ressources Humaines), de cinq responsables fonctionnels (EHS/Développement Durable, Direction Industrielle, Relations avec les Investisseurs et Communication) et de deux Directeurs opérationnels. Après l'approbation du Comité de Pilotage, le plan à trois ans est présenté au Comité Exécutif pour validation. Enfin, il est soumis à l'examen des Comités d'Audit et de Stratégie du Conseil d'Administration. Fin 2014, le Groupe est arrivé au terme de son deuxième plan triennal (2012-2014) et a finalisé le prochain (2015-2017).

Les objectifs annuels de Développement Durable sont cohérents avec le plan à trois ans. Leur accomplissement est une composante de l'analyse annuelle des performances et des programmes incitatifs à l'intention des cadres dirigeants et, le cas échéant, des Directeurs fonctionnels. Les activités sont libres de développer leurs propres politiques, objectifs et actions en supplément de ceux définis par le Groupe. Imerys a également mis en place un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPIs) extra-financiers en rapport avec les directives du "Global Reporting Initiative" (GRI)<sup>(1)</sup> et a défini des protocoles de reporting correspondant afin de collecter les données liées au Développement Durable. Le Groupe peut ainsi contrôler la mise en application de son plan de Développement Durable et mesurer ses performances à tous les niveaux de son organisation. Pour plus d'informations voir [section 5.7 du présent chapitre](#). Le Comité de Pilotage du Développement Durable se réunit trimestriellement pour évaluer la progression par rapport aux objectifs annuels de Développement Durable, débattre des évolutions stratégiques clés, suivre les évaluations des agences de notation et définir les priorités de mise en œuvre.

Un Challenge interne consacré au Développement Durable est organisé chaque année pour encourager les initiatives locales et promouvoir les bonnes pratiques. Ce programme a contribué de manière importante à la réalisation des objectifs annuels du Groupe. Près de 32 coordinateurs, nommés au niveau des activités, interviennent pour promouvoir le Challenge et encourager la participation à cet événement. En 2014, il a ainsi recueilli 94 projets dans des domaines variés : relations avec le voisinage des sites du Groupe, environnement, énergie, innovation, ressources humaines et éthique des affaires.

Le Groupe s'efforce également de faire davantage preuve de transparence et de rechercher l'amélioration continue grâce à des revues périodiques. Le Département d'Audit et de Contrôle Interne réalise sur les sites des vérifications fondées sur l'analyse des risques. Il s'intéresse à la conformité générale, au contrôle de gestion, à la remontée des informations et à l'application des politiques du Groupe, notamment le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. L'équipe Audit EHS réalise des revues internes de conformité aux exigences réglementaires EHS. Elle veille à l'application des protocoles EHS et Développement Durable du Groupe, à la robustesse des systèmes de management environnemental, et au reporting des données de Développement Durable. Elle assure aussi la gestion de la sécurité des exploitations minières et des risques liés aux installations de stockage des minéraux solides. À fin 2014, l'équipe comprend 22 spécialistes EHS et sept experts en géologie et géotechnique issus des fonctions support et des opérations, et réalise environ 35 audits chaque année. Les programmes d'audits sont appliqués à tous les sites par roulement et en fonction d'une analyse de risque. Le Comité Exécutif examine régulièrement les conclusions des audits ainsi que les actions correctives mises en place dans le cadre de ces audits. Des tiers sont également mandatés pour réaliser un audit annuel sur les données financières et extra-financières communiquées dans le Document de Référence annuel. Les données et le reporting Développement Durable ont été vérifiés par un tiers en 2011 et 2012, à la demande d'Imerys. Le respect de la conformité à la loi française sur l'environnement "Grenelle II"<sup>(2)</sup> a été intégré dans la portée de la vérification pour la première fois en 2013 et continue à prendre en compte chaque nouvel amendement de la loi.

(1) La GRI est une institution indépendante ayant pour mission d'élaborer et de diffuser des lignes directrices internationales en matière d'information sur le Développement Durable. Créée en 1971, la GRI est un centre de collaboration officiel du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Les directives les plus récentes, G4, datent de mai 2013.

(2) La loi "Grenelle II" a été votée et transposée dans le Code de Commerce français en juillet 2010 ; le décret d'application a été publié en avril 2012.

## 5.2 PERFORMANCES 2014

Imerys assure le suivi et l'évaluation de ses performances en matière de Développement Durable à tous les niveaux. Au niveau global, les priorités et objectifs annuels du Groupe sont fixés en s'appuyant sur les actions concernées décrites dans le "Plan à Trois Ans" précédemment mentionné. Tous les sites du Groupe sont tenus d'intégrer les objectifs annuels à leurs plans d'activités. Ils sont encouragés, si leur degré de maturité ou la dynamique commerciale le permet, à aller au-delà des objectifs fixés. Au niveau

local, les données relatives au Développement Durable sont enregistrées par chacun des sites et transférées sur la base de données Imerys. Cette méthodologie permet à l'ensemble du Groupe et de ses sites d'étudier les variations quantitatives vis-à-vis des objectifs annuels, de mesurer les progrès enregistrés et d'améliorer les approches pertinentes si nécessaire afin d'atteindre ces objectifs.

Le tableau ci-dessous présente les réalisations globales par rapport aux objectifs de Développement Durable du Groupe en 2014, ainsi que les objectifs 2015 :

| Axes                                  | Objectifs 2014  | Performance 2014        | Objectifs 2015   |
|---------------------------------------|---|-------------------------|--|
| <b>Social/Sociétal <sup>(1)</sup></b> |   |                         |  |
| <b>Santé &amp; Sécurité</b>           | ■ Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail < 1,1 pour les collaborateurs et sous-traitants <sup>(2)</sup>           | 0,95<br>Réalisé à 100 % | ■ Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail < 0,85 pour les collaborateurs et sous-traitants (en excluant la performance des sites de S&B)  |
|                                       | ■ Lancement du programme "Take 5" <sup>(3)</sup> sur tous les sites (nouveau programme)   | Réalisé à 100 %         | ■ Amplification de "Take 5" : Chaque activité poursuit l'intégration de Take 5 dans ses actions quotidiennes en lançant un nouveau programme qui leur est propre<br>■ Renouveler les formations de chaque Directeur de site sur <i>Imerys Safety System</i>  |
|                                       | ■ Création de quatre séminaires en ligne à destination des sites sur l'ergonomie, la protection auditive et la protection respiratoire      | Réalisé à 100 %         | ■ Lancer une initiative de formation de sensibilisation aux sujets clés de l'hygiène du travail  |
| <b>Ressources Humaines</b>            | ■ Mise en place de plans pour la diversité dans au moins 10 pays  | Réalisé à 100 %         | ■ Mettre à profit le "Graduates Program" pour réasseoir les objectifs de diversité et commencer à déployer une première série de mesures<br>■ Renouveler le "Women's Mentoring Program" après analyse des "pour et contre" du programme actuel<br>■ Créer une initiative Corporate pour les personnes en situation de handicap   |
|                                       | ■ Mener au moins une nouvelle initiative de formation liée à la sécurité auprès des personnels les moins qualifiés sur l'ensemble des sites | Réalisé à 50 %          | ■ Mener au moins deux initiatives de formation liées à la sécurité ou à l'excellence opérationnelle auprès des personnels les moins qualifiés dans chacun des pays où au moins 600 collaborateurs sont présents  |
|                                       | ■ Poursuite de l'analyse de l'existence et de la pertinence du programme d'avantages sociaux  | Réalisé à 100 %         | ■ Mettre à profit la nomination d'un manager EMOA <sup>(4)</sup> pour réasseoir les objectifs d'avantages sociaux et commencer à déployer une première série de mesures<br>■ Dans les zones/pays identifiés comme étant à risques, créer des directives de Groupe concrètes pour les visiteurs, les collaborateurs expatriés et les collaborateurs locaux, en incluant la définition de ce qu'est un pays ou une zone à risque |
|                                       |   |                         |  |
| <b>Voisinage des sites du Groupe</b>  | ■ Formalisation du Protocole "Relations avec les Communautés" dans 35 % des sites suivant leur sensibilité <sup>(5)</sup>                   | Réalisé à 100 %         | ■ Renforcer la conformité au Protocole "Relations avec les Communautés" via la requête d'un autodiagnostic annuel<br>■ Lancer une initiative triennale d'incubation de microentreprises sur un site pilote de chaque branche du Groupe   |
|                                       | ■ Mise en place de 10 programmes communautaires visant au développement social ou économique local  | Réalisé à 100 %         | ■ Mettre en place 10 projets supplémentaires visant au développement social ou économique local  |

| Axes                             | Objectifs 2014  | Performance 2014                      | Objectifs 2015  |
|----------------------------------|---|---------------------------------------|---|
|                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Si plus de 5 % des achats de l'activité proviennent d'un fournisseur disposant de sites de production dans un "pays à risque", celui-ci doit confirmer qu'il respecte les Conventions de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé <sup>(6)</sup></li> </ul>  | Réalisé à 100 %                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Si plus de 2,5 % des achats de l'activité proviennent d'un fournisseur disposant de sites de production dans un "pays à risque", celui-ci doit confirmer qu'il respecte les Conventions de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé</li> <li>Définir une politique d'engagement sur la sécurité et l'environnement pour la chaîne d'approvisionnement et déployer des formations pour le réseau d'acheteurs</li> </ul>           |
| <b>Environnement</b>             |   |                                       |   |
| <b>SME</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Audit du Système de Management Environnemental (SME) de 15 autres sites</li> </ul>   | Réalisé à 100 %                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Audit du Système de Management Environnemental (SME) des 20 sites les plus critiques en se focalisant sur le pilier "conformité" (audit à distance, à moins qu'un audit sur site soit prévu par la matrice des risques)</li> <li>Initier un autodiagnostic annuel de la conformité environnementale sur chaque site</li> <li>Adopter le programme <i>Imerys Industrial Improvement</i> (I-Cube) sur 20 % des sites <sup>(7)</sup></li> </ul> |
| <b>Efficacité des Ressources</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité énergétique et émissions de carbone : suivi et contrôle des plans d'actions clés (poursuite)</li> <li>Établir un plan d'action énergie pour cinq nouveaux sites parmi les principaux sites miniers consommateurs d'énergie</li> <li>Plans d'utilisation efficace de la ressource en eau pour les sites où les prélèvements sont les plus importants (&gt; deux millions m<sup>3</sup> en 2013)</li> </ul> | Réalisé à 100 %<br><br>Réalisé à 75 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité énergétique : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014</li> <li>Efficacité carbone : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014</li> <li>Mettre en place des plans de gestion des ressources en eau pour les sites où les prélèvements sont les plus importants (&gt; un million m<sup>3</sup> en 2014)</li> </ul>  |
| <b>Biodiversité</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plans de gestion de la biodiversité dans 20 % des sites situés dans ou proches de zones sensibles en matière de biodiversité <sup>(8)</sup></li> </ul>   | Réalisé à 100 %                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plans de gestion de la biodiversité dans 30 % des sites situés dans ou proches de zones sensibles en matière de biodiversité</li> <li>Rendre publiques deux meilleures pratiques internes sur la conservation de la biodiversité</li> </ul>  |
| <b>Innovation Verte</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Produits et procédés comportant un bénéfice pour l'environnement : cinq par an</li> <li>Réaliser une analyse du cycle de vie <sup>(9)</sup> d'un nouveau produit</li> </ul>  | Réalisé à 100 %<br>Réalisé à 100 %    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Produits et procédés comportant un bénéfice pour l'environnement : cinq par an</li> <li>Quantifier dans les processus d'innovation le pourcentage de projets avec un bénéfice pour l'environnement</li> </ul>  |

(1) L'information "Sociétale" du Grenelle II est couverte par les aspects Social et Gouvernance du présent Document de Référence.

(2) Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail est calculé par million d'heures travaillées pour les collaborateurs et pour les sous-traitants.

(3) "Take 5" est un programme proactif d'analyse et de réduction des risques à réaliser en amont de toute tâche, reconnu comme l'une des meilleures pratiques en matière d'amélioration de la sécurité industrielle.

(4) "EMOA" signifie Europe, Moyen-Orient et Afrique.

(5) La conformité avec le Protocole "Relations avec les communautés" est requise pour tous les sites du Groupe. Un plan de gestion des relations avec les communautés est formalisé à partir des sites les plus sensibles selon une analyse de risque interne.

(6) La liste des "pays à risque", tels que définis dans les critères d'inclusion FTSE4Good, est établie et révisée périodiquement au vu des événements relatifs aux droits de l'homme, à partir de sources diverses et notamment des données des pays et des rapports fournis par Freedom House, Human Rights Watch et Amnesty International.

(7) Le programme *Imerys Industrial Improvement* (I-Cube) a été lancé au cours du premier semestre 2014 et vise à transformer la performance industrielle du Groupe en un avantage concurrentiel.

(8) Le "Global Reporting Initiative" (GRI) recommande que les sociétés identifient leurs sites localisés dans ou à proximité de zones protégées ou de zones non protégées mais reconnues comme possédant une haute valeur en terme de biodiversité. Imerys se réfère à la base de données mondiale des zones protégées (WDPA), à la liste des zones Natura2000 ainsi qu'à d'autres sources d'informations publiques afin de conduire cette cartographie des zones à "Haute valeur en termes de biodiversité". La base de données WDPA est un projet commun au PNUE et à l'IUCN, produit par UNEP-WCMC et l'IUCN World Commission on Protected Areas qui travaillent en relation avec les administrations et les ONG.

(9) L'analyse du cycle de vie fait référence à la définition de la norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) : "Management environnemental – Analyse du cycle de vie – principes et cadre" (ISO 14040 : 2006).

| Axes                                     | Objectifs 2014   | Performance 2014 | Objectifs 2015   |
|--|--|------------------|--|
| <b>Gouvernance</b> <sup>(10)</sup>       |  |                  |  |
| <b>Gouvernement d'Entreprise</b>         | ■ Appliquer le Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés   | Réalisé à 100 %  |  |
|  | ■ Élaborer un plan d'action pour porter à 40 % le pourcentage de femmes au Conseil d'Administration d'ici à 2017 <sup>(11)</sup>                               | Réalisé à 100 %  |  |
| <b>Éthique et Conduites des Affaires</b> | ■ Déploiement de la nouvelle politique Groupe de prévention de la fraude et de la corruption, mise à jour du programme Groupe de conformité aux lois antitrust | Réalisé à 80 %   | ■ Réécrire la politique antitrust et mettre en place des programmes de formation adéquats sur la conformité            |
|  | ■ Examiner et mettre à jour le programme général de conformité du Groupe   | Réalisé à 100 %  | ■ Émettre une politique sur la protection des données personnelles   |
|  |  |                  | ■ Émettre un programme sur la conformité avec la réglementation sur les restrictions commerciales                      |
|  |  |                  | ■ Déployer des programmes de formation sur la conformité en référence aux politiques nouvelles ou mises à jour en 2014 |

(10) Voir les données de Gouvernement d'Entreprise plus détaillées au chapitre 3 de ce Document de Référence.

(11) Ceci fait référence à la loi française relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance, et à l'égalité professionnelle (Loi n° 2011-103, 27 janvier 2011). Le taux de féminisation des instances dirigeantes des entreprises cotées et publiques devrait atteindre 40 % dans les six ans suivant la promulgation de la loi.

Le tableau ci-dessous résume les résultats des indicateurs clés de performance de l'année en cours et précédente. Il est conçu pour offrir une vision détaillée de la performance du Groupe en matière de Développement Durable en 2014. Des données historiques et les analyses de performance sont présentées dans les sections suivantes de ce chapitre.

| Catégorie   | KPIs   | Unité                         | 2014    | 2013   | Périmètre              | Réf. GRI |     |
|---|--|-------------------------------|---------|--------|------------------------|----------|-----|
| <b>Social</b>   |  |                               |         |        |                        |          |     |
| <b>Santé &amp; Sécurité</b>   | Nombre de décès  |                               |         |        |                        |          |     |
|   | Salariés Imerys  | #                             | 1       | 0      | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Autres employés <sup>(1)</sup>   | #                             | 0       | 1      | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Taux de fréquence <sup>(2)</sup>   |                               |         |        |                        |          |     |
|   | Salariés Imerys  | /                             | 1,05    | 1,36   | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Autres employés  | /                             | 0,70    | 1,20   | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Taux combiné (salariés Imerys/autres employés)   | /                             | 0,95    | 1,31   | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Taux de gravité <sup>(3)</sup>   |                               |         |        |                        |          |     |
|   | Salariés Imerys  | /                             | 0,07    | 0,08   | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Autres employés  | /                             | 0,04    | 0,05   | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Taux combiné (salariés Imerys/autres employés)   | /                             | 0,06    | 0,07   | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Autres   |                               |         |        |                        |          |     |
|   | Maladie professionnelle avec arrêt de travail  | #                             | 0       | 0      | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Maladie professionnelle sans arrêt de travail  | #                             | 2       | 7      | Groupe                 | LA7      |     |
|   | Questions liées à l'hygiène et la sécurité couvertes par des accords d'entreprise conclus avec les syndicats | /                             | Oui     | Oui    | Groupe                 | LA9      |     |
|   | <b>Ressources Humaines</b>   | Effectif annuel moyen         | #       | 15 494 | 16 164                 | Groupe   | LA1 |
|   |  | Effectif total en fin d'année | #       | 14 900 | 15 805                 | Groupe   | LA1 |
| Salariés par zone géographique – Europe occidentale   |  | #                             | 5 799   | 6 026  | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par zone géographique – Europe centrale  |  | #                             | 1 409   | 1 386  | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par zone géographique – Amérique du Nord   |  | #                             | 2 895   | 2 884  | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par zone géographique – Amérique du Sud  |  | #                             | 1 290   | 1 442  | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par zone géographique – Asie-Pacifique   |  | #                             | 3 086   | 3 448  | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par zone géographique – Afrique  |  | #                             | 421     | 619    | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par famille d'emploi – Opérations/Production/Fabrication   |  | #                             | 9 832   | 10 615 | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par famille d'emploi – Logistique/Achats   |  | #                             | 623     | 737    | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par famille d'emploi – R&D/Géologie  |  | #                             | 672     | 691    | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par famille d'emploi – Ventes & Marketing  |  | #                             | 1 396   | 1 307  | Groupe                 | LA1      |     |
| Salariés par famille d'emploi – Fonctions Support & Administration  |  | #                             | 2 377   | 2 456  | Groupe                 | LA1      |     |
| Contrats à durée déterminée   |  | #                             | 721     | 791    | Groupe                 | LA1      |     |
| Taux de rotation du personnel   |  | %                             | 6,6     | 6,1    | Groupe                 | LA2      |     |
| Nombre d'heures perdues en raison de grèves   |  | Heures                        | 1 063   | 28 375 | Groupe                 | -        |     |
| Équipe ou Comités sécurité composés de membres de la Direction et de représentants des salariés                   |  | /                             | Oui     | Oui    | Groupe                 | -        |     |
| Taux d'absentéisme  |  | %                             | 3,08    | 2,49   | Groupe                 | LA7      |     |
| Programmes éducatifs d'aide aux salariés, à leur famille, et aux membres de la communauté en cas de maladie grave |  | /                             | Oui     | Oui    | Pays (Brésil & France) | LA8      |     |
| Questions liées à la santé et la sécurité couvertes par des accords d'entreprise conclus avec les syndicats       |  | /                             | Oui     | Oui    | Groupe                 | LA9      |     |
| Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année  | #  | 10 200                        | 10 800  | Groupe | -                      |          |     |
| Heures de formation   | Heures   | 221 000                       | 222 000 | Groupe | LA10                   |          |     |
| Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière              | %  | 100                           | 100     | Groupe | LA12                   |          |     |

| Catégorie  | KPIs  | Unité    | 2014              | 2013    | Périmètre                | Réf. GRI |
|--|---|----------|-------------------|---------|--------------------------|----------|
| <b>Diversité</b>                                       | Pourcentage total de femmes salariées   | %        | 16,7              | 15,9    | Groupe                   | LA13     |
|  | Pourcentage de femmes par région – Europe occidentale   | %        | 17,4              | 16,7    | Groupe                   | LA13     |
|  | Pourcentage de femmes par région – Europe centrale  | %        | 20,0              | 19,8    | Groupe                   | LA13     |
|  | Pourcentage de femmes par région – Amérique du Nord   | %        | 15,6              | 15,3    | Groupe                   | LA13     |
|  | Pourcentage de femmes par région – Amérique du Sud  | %        | 14,2              | 11,4    | Groupe                   | LA13     |
|  | Pourcentage de femmes par région – Asie-Pacifique   | %        | 15,6              | 15,7    | Groupe                   | LA13     |
|  | Pourcentage de femmes par région – Afrique  | %        | 19,5              | 13,1    | Groupe                   | LA13     |
|  | Nombre de salariés handicapés   | #        | 198               | 220     | Groupe                   | LA13     |
| <b>Relations avec le voisinage des sites du Groupe</b> | Pourcentage de sites disposant d'un plan d'action formalisé visant à gérer les impacts des activités sur le voisinage des sites du Groupe | %        | 45                | 31      | Groupe                   | SO1      |
| <b>Droits de l'Homme</b>                               | Nombre total d'incidents liés à la discrimination   | #        | 0                 | 0       | Groupe                   | HR4      |
|  | Pourcentage de salariés entrant dans le champ d'une convention collective   | %        | ~75               | 74      | Groupe                   | HR5      |
|  | Nombre de violations des droits de l'Homme signalées  | #        | 0                 | 0       | Groupe                   | HR9      |
| <b>Autres</b>  | Pourcentage d'opérations certifiées ISO 9001 ou se référant à un système de management de la qualité                                      | %        | ~80               | ~78     | Groupe                   | -        |
| <b>Environnemental</b>                                 |   |          |                   |         |                          |          |
| <b>Systèmes de Management</b>                          | Pourcentage de sites disposant d'un SME <sup>(4)</sup>  | %        | 100               | 100     | Groupe                   | -        |
|  | Sites certifiés ISO 14001 ou EMAS <sup>(5)</sup>  | #        | 81 <sup>(6)</sup> | 81      | Groupe                   | -        |
|  | Sites s'appuyant sur les 8 piliers du SME Imerys  | #        | 131               | 148     | Groupe                   | -        |
| <b>Eau</b>   | Quantité totale de prélèvements en eau  | M litres | 36 128            | 41 626  | Groupe                   | EN8      |
|  | Eau provenant de fournisseurs en eau  | %        | 10,8              | 10,5    | Groupe                   | EN8      |
|  | Eau prélevée dans les eaux souterraines   | %        | 55,4              | 49,4    | Groupe                   | EN8      |
|  | Eau prélevée dans les eaux de surface   | %        | 24,3              | 23,4    | Groupe                   | EN8      |
|  | Eau provenant d'autres sources  | %        | 9,5               | 16,7    | Groupe                   | EN8      |
|  | Nombre de sites situés dans des zones arides  | #        | 16                | 17      | Groupe                   | EN9      |
|  | Quantité totale d'eau recyclée  | M litres | 31 954            | 32 950  | Groupe                   | EN10     |
|  | Sites indiquant recycler l'eau  | #        | 55                | 54      | Groupe                   | -        |
| <b>Déchets</b>   | Quantité totale de déchets industriels  | Tonnes   | 281 654           | 264 270 | Groupe                   | EN22     |
|  | Déchets industriels dangereux   | Tonnes   | 1 739             | 920     | Groupe                   | EN22     |
|  | Déchets industriels dangereux recyclés  | Tonnes   | 1 434             | 1 919   | Groupe                   | EN22     |
|  | Déchets industriels non dangereux   | Tonnes   | 150 631           | 125 104 | Groupe                   | EN22     |
|  | Déchets industriels non dangereux recyclés  | Tonnes   | 127 850           | 136 327 | Groupe                   | EN22     |
| <b>Biodiversité</b>                                    | Surfaces affectées par les activités minières du Groupe   | Hectares | 1 926             | 1 548   | Europe de l'Ouest/France | MM1      |
|  | Surfaces réhabilitées   | Hectares | 1 027             | 890     | Europe de l'Ouest/France | MM1      |
|  | Nombre de sites identifiés comme des sites dans ou proches d'une zone riche en biodiversité   | #        | 31                | 34      | Groupe                   | MM2      |
|  | Nombre de sites disposant d'un plan de gestion de la biodiversité   | #        | 8                 | 5       | Groupe                   | MM2      |
| <b>Énergie</b>   | Consommation totale d'énergie   | TJ       | 34 859            | 34 615  | Groupe                   | EN3      |
|  | Gaz naturel   | %        | 47,2              | 45,3    | Groupe                   | EN3      |
|  | Autres combustibles fossiles  | %        | 21,6              | 20,7    | Groupe                   | EN3      |
|  | Biomasse  | %        | 2,8               | 3,6     | Groupe                   | EN3      |
|  | Électricité (nette) et vapeur   | %        | 28,4              | 30,3    | Groupe                   | EN4      |
|  | Efficacité énergétique (base 100 en 2009)   | #        | 95,2              | 96,6    | Groupe                   | EN5      |

| Catégorie                         | KPIs  | Unité               | 2014   | 2013    | Périmètre | Réf. GRI |
|-----------------------------------|---|---------------------|--------|---------|-----------|----------|
| <b>GES (gaz à effet de serre)</b> | Émissions de CO <sub>2</sub> périmètre 1                            | kT CO <sub>2e</sub> | 1 785  | 1 705   | Groupe    | EN16     |
|                                   | Émissions de CO <sub>2</sub> périmètre 2                            | kT CO <sub>2e</sub> | 1 030  | 1 080   | Groupe    | EN16     |
|                                   | Émissions de CO <sub>2</sub> totales                                | kT CO <sub>2e</sub> | 2 815  | 2 785   | Groupe    | EN16     |
|                                   | Efficacité carbone (base 100 en 2009)                               | #                   | 91,0   | 92,1    | Groupe    | EN18     |
|                                   | Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de l'énergie (hors biomasse) | %                   | 87,5   | 88,0    | Groupe    | EN16     |
|                                   | Émissions de CO <sub>2</sub> provenant des procédés                 | %                   | 9,3    | 7,9     | Groupe    | EN16     |
|                                   | Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de la biomasse               | %                   | 3,2    | 4,1     | Groupe    | EN16     |
| <b>Émissions dans l'air</b>       | Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )                                | Tonnes              | 3 947  | 4 577   | Groupe    | EN20     |
|                                   | Oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )                                    | Tonnes              | 5 822  | 6 042   | Groupe    | EN20     |
| <b>Autres</b>                     | Nombre de poursuites  | #                   | 9      | 20      | Groupe    | EN28     |
|                                   | Montant des amendes en Euros  | Euros               | 29 554 | 139 078 | Groupe    | EN28     |
| <b>Gouvernance</b>                |   |                     |        |         |           |          |
| <b>Gouvernement d'Entreprise</b>  | Pourcentage de membres indépendants au Conseil d'Administration     | %                   | 40,0   | 46,7    | Groupe    | -        |
|                                   | Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration                   | %                   | 26,7   | 26,7    | Groupe    | -        |

(1) Salariés d'une entreprise sous contrat avec Imerys, chargés d'une opération particulière sur site ou fournissant un service.

(2) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(3) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

(4) SME : système de management environnemental. Ne sont concernés que les sites en activité, à l'exclusion des sites cédés ou fermés ainsi que les sites acquis ou construits durant la période de reporting.

(5) EMAS : Eco Management and Audit Scheme (norme européenne : Système communautaire de management environnemental et d'audit).

(6) D'autres sites ont été certifiés ISO 14001 en 2014. Le nombre de 2014 est identique à celui de 2013, mais avec des différences dues à la cession et à la fermeture de plusieurs sites.

## 5.3 ENGAGEMENTS SECTORIELS

Imerys s'investit fortement auprès des associations professionnelles bien établies et jouissant d'une bonne réputation et entretient un dialogue régulier avec les pouvoirs publics, les agences de notation, les investisseurs socialement responsables et les organisations non gouvernementales (ONG). Le Groupe s'engage à agir conformément à la réglementation en vigueur. Il applique un Code d'Éthique et de Conduite des Affaires qui favorise la transparence et l'intégrité tout au long de ses échanges avec les parties prenantes.

Imerys est un membre actif des Associations des Minéraux Industriels en Europe et en Amérique du Nord (IMA-Europe et IMA-Amériques du Nord) et des associations professionnelles représentantes des entreprises françaises cotées telles que l'AFEP-MEDEF. À travers elles, Imerys collabore avec l'Union européenne, les autorités françaises et le gouvernement des États-Unis à la promotion des initiatives de Développement Durable dans le secteur des minéraux industriels. Également présent sur le secteur des matériaux de construction de par ses activités françaises de tuiles en terre cuite, le Groupe est engagé aux côtés des pouvoirs publics pour l'application et l'évolution des réglementations relatives à ce secteur d'activité. Depuis 2012, le Groupe est principalement intervenu dans les domaines de la gestion efficace des ressources, l'innovation et la gestion des produits. Le secteur souligne les progrès accomplis en matière de méthodes d'exploitation, menant à une meilleure utilisation des ressources minérales. Des efforts importants sont aussi consacrés à l'amélioration des atouts environnementaux des minéraux, notamment leur recyclabilité. Le travail coordonné par IMA-Europe indique que 40 à 50 % des minéraux industriels sont recyclés. Pour plus d'informations voir *"Utilisation Efficace des Ressources Minérales"* et *"Innovation Verte"* à la section 5.5 du présent chapitre. En septembre 2014, IMA-Europe a également lancé la Feuille de Route 2050 pour le Secteur des Minéraux Industriels mettant en avant la réponse du secteur des minéraux industriels aux initiatives de la Commission européenne : "Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050" et "Initiative phare pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources". Outre la gestion efficace des ressources et l'innovation, le Groupe a participé de manière continue à un dialogue sur les thèmes législatifs européens suivants en 2014 : la directive relative aux émissions industrielles pour les petites et moyennes installations de combustion, et l'analyse d'impact des mesures envisagées pour renforcer la transparence concernant les nanomatériaux mis sur le marché.

Depuis 2009, Imerys participe et soutient activement les Journées Européennes des Minéraux organisées par un certain nombre d'associations dont IMA-Europe. Cet événement organisé tous les deux ans rassemble tous les différents acteurs de l'industrie minière en Europe. L'objectif est de susciter la collaboration des parties prenantes et de sensibiliser tous les publics aux efforts du secteur dans le domaine du Développement Durable. La prochaine édition se tiendra en septembre 2015.

Le Groupe entretient un dialogue suivi avec les agences de notation et les investisseurs socialement responsables afin de présenter sa

démarche et d'améliorer ses performances en matière de Développement Durable en prenant en compte l'évolution des attentes de ses parties prenantes. Imerys reste également intégré aux principaux indices boursiers ESG (environnement, social et gouvernance) :

- **FTSE4Good** : cet indice créé par FTSE International Limited (FTSE) a été conçu pour mesurer objectivement la performance des entreprises qui satisfont aux normes de responsabilité sociale reconnues à l'échelle mondiale. Le FTSE s'associe à son réseau international de partenaires afin d'étudier la performance des entreprises en matière de responsabilité conformément aux critères FTSE4Good. Le Comité d'Orientation FTSE4Good révisé les indices FTSE4Good deux fois par an, en septembre et en mars ;
- **NYSE-Euronext Vigeo Europe 120 et Eurozone 120** : fruit du partenariat entre NYSE-Euronext et Vigeo, ces deux indices sont actualisés tous les six mois ; ils rassemblent les 120 entreprises cotées en bourse qui recueillent les meilleures opinions de l'agence sur leur performance en responsabilité sociale propre. Le premier concernant les pays européens et le second la zone euro ;
- **ETHIBEL Sustainability Index (ESI) Excellence Europe** : groupement indépendant pour l'investissement socialement responsable, le Forum ETHIBEL s'appuie sur la recherche Vigeo. Son indice ESI Excellence Europe rassemble 200 sociétés inscrites au Registre ETHIBEL sur la base d'une approche "meilleur du secteur" combinée à des critères d'exclusion éthiques ;
- **Gaïa** : créé par Ethifinance en 2009 en partenariat avec IDMidCaps Indice, Gaïa est un indice ISR (Investissement Socialement Responsable) pour les sociétés françaises à capitalisation faible ou moyenne. Il rassemble 70 des meilleures sociétés sélectionnées sur la base des critères ESG parmi un vivier de 230 entreprises françaises.

Enfin, Imerys encourage également les partenariats avec les ONG les plus investies dans les projets de Développement Durable, notamment ceux liés à l'éducation, la santé publique et le développement économique. Imerys offre ainsi un soutien continu à la Fondation de la Deuxième Chance et à l'association Astrée en France pour aider à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés. En outre, Imerys et la famille Germiquet ont créé le Fonds Dan Germiquet en avril 2014 pour soutenir les étudiants en difficulté sociale à l'ENSG (Ecole Nationale Supérieure de Géologie). Ce fonds sera un hommage durable à Dan Germiquet, Directeur Géologie et Mines d'Imerys pendant de nombreuses années, décédé en 2013. L'éducation a été définie comme la nouvelle priorité du Groupe durant la refonte de sa stratégie de mécénat. En 2015, le Groupe prévoit de lancer un programme spécifique sur l'éducation en collaboration avec une ONG et ses entités locales.

## 5.4 RESPONSABILITÉ SOCIALE

### ■ SANTÉ ET SÉCURITÉ

Chez Imerys, la santé et la sécurité sont des valeurs essentielles. Elles s'appliquent à toutes les tâches, à tous les salariés et à toutes les unités opérationnelles, où qu'elles soient situées. La Charte sur la Santé et la Sécurité signée le 28 avril 2011 par le Président-Directeur Général, le jour même de sa prise de fonction, énonce les principes devant être intégrés aux programmes locaux sur tous les sites du Groupe :

- engagement visible de l'encadrement ;
- intégration de la santé et de la sécurité dans la planification, la production et les coûts ;
- identification et maîtrise des dangers sur le lieu de travail, élimination ou réduction des risques associés ;
- conformité aux règlements et amélioration continue, à travers des systèmes de gestion bien conçus ainsi que des actions de formation et de communication ;
- responsabilisation à tous les niveaux de l'organisation ;
- formation des salariés et sous-traitants, amélioration des compétences et implication de chacun ;
- analyse et gestion des accidents, partage des leçons tirées ;
- acceptation du fait que dans de nombreux cas, les comportements et les décisions sont les causes premières des accidents.

Le Groupe considère que le respect des normes de santé et de sécurité est une condition d'emploi chez Imerys et reconnaît qu'une culture dynamique de santé et de sécurité ne peut être développée qu'en coopération entre l'encadrement, les salariés, les sous-traitants, les visiteurs et les habitants du voisinage de ses sites.

La politique globale EHS du Groupe énonce clairement les exigences en matière d'organisation, de rôles et responsabilités, de communication, d'indicateurs de performance (KPIs), et de compétences requises pour orienter la mise en œuvre des programmes EHS et l'évaluation des performances dans ce domaine.

### Programme de sécurité

Dans un souci d'amélioration continue et durable de la sécurité sur les lieux de travail, Imerys a mis en place en 2005 plusieurs programmes fournissant des outils et une formation adaptée aux différents sites du Groupe. Début 2012, les composantes du programme de sécurité ont été regroupées en une approche intégrée intitulée *Imerys Safety System* (ISS). Celle-ci est organisée autour de trois piliers : la conformité, l'amélioration continue et la communication/formation, détaillés ci-dessous.

**Conformité** : applicable sur tous les sites Imerys, le respect des règles et normes de sécurité ne se limite pas à la conformité aux lois et réglementations locales. Il intègre également les politiques et procédures EHS du Groupe, y compris ses 17 protocoles de sécurité périodiquement réévalués par le réseau des leaders EHS.

Cette évaluation garantit la prise en compte des meilleures pratiques industrielles en matière de sécurité dans les procédures internes, dans une démarche d'amélioration continue. L'équipe d'audit EHS du Groupe réalise les audits réguliers nécessaires pour garantir le respect des normes de sécurité, voir "*Organisation et Déploiement*" à la section 5.1 du présent chapitre.

En 2006, Imerys a lancé le Programme des "Six Protocoles Critiques" présentant les six protocoles – sur les 17 en vigueur – qui recouvrent les activités générant les risques les plus importants d'accidents graves. Les initiatives développées autour des "Six Protocoles Critiques" ont progressivement été élargies aux domaines du leadership et de la responsabilité. Depuis 2011, chaque Directeur de site réalise mensuellement un autodiagnostic fondé sur ces six protocoles.

**Amélioration Continue** : le pilier amélioration continue de l'ISS est principalement constitué des éléments suivants :

- les "indicateurs de sécurité" sont soumis à un examen mensuel, à tous les niveaux de l'organisation, qui donne lieu à la rédaction de rapports sur la sécurité. Ces rapports font partie intégrante des réunions de travail et des revues de performance menées par des collaborateurs, quel que soit leur niveau de responsabilité. Tous les mois, le Comité Exécutif examine les résultats de la sécurité présentant les accidents graves et les conclusions critiques formulées dans les audits ;
- une équipe spécifique, la "Safety Culture Improvement Team", intervient auprès des sites jugés prioritaires. Les mesures correctives sont définies en partenariat avec les sites concernés et font l'objet d'un suivi complet. Outre les audits EHS Groupe, près de 10 missions sont réalisées chaque année. Des réunions d'orientation sont également organisées sur les sites nouvellement consolidés dans le Groupe dans les 90 jours suivant leur acquisition ou démarrage ;
- des "Alertes de Sécurité" sont diffusées lorsqu'un accident grave se produit. Le partage des enseignements tirés et des causes profondes de ces accidents peut contribuer à éviter qu'un même accident ne se reproduise sur d'autres sites. Le Groupe diffuse également chaque année une analyse succincte des accidents du travail survenus ;
- "Take 5" a été lancé en janvier 2014. Il s'agit d'une initiative établissant des "meilleures pratiques" dont l'objectif est d'augmenter la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité. Elle consiste à évaluer les risques de la zone de travail avant de commencer la tâche, et à prendre des mesures correctrices pour réduire les risques avant de la commencer et afin de l'effectuer en toute sécurité. Un module de formation sur ordinateur a été conçu spécifiquement pour faciliter la mise en place de l'approche "Take 5" par chaque site Imerys. En septembre 2014, un séminaire en ligne de remise à niveau du programme a été organisé, permettant de partager les meilleures pratiques des sites. En 2015, chaque branche aura pour mission d'intégrer davantage encore "Take 5" dans les activités quotidiennes en lançant un nouveau programme qui leur sera propre ;

- enfin, Imerys considère que l'émergence d'une culture de la sécurité fondée sur des comportements sûrs est favorisée par la mise en place de programmes de sécurité comportementale. En décembre 2012, un nouveau critère dans ce domaine a été ajouté à l'auto-évaluation mensuelle réalisée dans le cadre des "Six Protocoles Critiques", précisant que chaque Directeur de site se doit d'interagir avec les salariés lors de ses visites mensuelles. Ces efforts ont été poursuivis avec la mise en place d'un programme de formation à la sécurité comportementale destiné à l'ensemble des superviseurs, qui depuis avril 2013 se doivent de réaliser au moins une visite de sécurité par mois dans leurs périmètres de responsabilités.

En plus de l'amplification de "Take 5", les programmes mensuels préexistants des inspections "Six Protocoles Critiques", les Interactions Sécurité Comportementale et les Visites de Sécurité des Superviseurs continueront en 2015 afin de poursuivre l'amélioration continue de la culture de la sécurité et la réduction des accidents graves.

**Communication/Formation :** parmi les outils de communication et de formation du Groupe figurent l'Université de la Sécurité Imerys (ISU), les séminaires mensuels en ligne, des vidéos et affiches chocs sur des accidents survenus dans le Groupe, des modules de formation à distance sur les initiatives clés, des outils de communication sur la sécurité, ainsi que les séminaires d'intégration

(Welcome Sessions) du Groupe. L'ISU intègre des modules de formation portant sur l'évaluation des risques, l'accompagnement des salariés, et les notions de sécurité comportementale ou d'analyse causale. Créée en 2005, elle avait au départ pour vocation de renforcer la culture de la sécurité des Directeurs de site. Aujourd'hui, l'ISU est également proposée aux superviseurs et autres responsables du Groupe. Au cours des 10 dernières années, plus de 2 130 collaborateurs ont participé à un programme de l'Université de la Sécurité. La plupart des modules ISU sont maintenant disponibles en ligne dans huit langues. Le Groupe développe des sessions de formation à distance, ainsi que des outils pratiques de formation afin de renforcer encore davantage les compétences de ses salariés et sous-traitants en matière de sécurité. Depuis début 2012, chaque Directeur de site doit désormais participer à une session ISU dans les 12 mois suivant son entrée dans le Groupe. En 2014, neuf ISU ont été organisées sur cinq continents pour approximativement 300 participants, et cinq séminaires sécurité ont été diffusés en ligne.

Imerys enregistre et analyse les indicateurs de sécurité depuis 2004. Et depuis 2009, soucieux d'intégrer pleinement ses sous-traitants à sa démarche de sécurité, le Groupe suit également l'évolution de ses performances sur la base d'un indicateur combiné employés/sous-traitants.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de décès et les taux de fréquence et de gravité des accidents au cours des cinq dernières années :

|  | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|--|------|------|------|------|------|
| Nb. Décès  |      |      |      |      |      |
| ■ Salariés Imerys                                | 1    | 0    | 0    | 0    | 1    |
| ■ Autres employés <sup>(1)</sup>                 | 0    | 1    | 0    | 0    | 2    |
| Taux de fréquence <sup>(2)</sup>                 |      |      |      |      |      |
| ■ Salariés Imerys                                | 1,05 | 1,36 | 1,36 | 1,73 | 2,19 |
| ■ Autres employés                                | 0,70 | 1,20 | 1,89 | 1,59 | 3,34 |
| ■ Taux combiné (Salariés Imerys/Autres employés) | 0,95 | 1,31 | 1,51 | 1,69 | 2,46 |
| Taux de gravité <sup>(3)</sup>                   |      |      |      |      |      |
| ■ Salariés Imerys                                | 0,07 | 0,08 | 0,06 | 0,12 | 0,10 |
| ■ Autres employés                                | 0,04 | 0,05 | 0,06 | 0,09 | 0,07 |
| ■ Taux combiné (Salariés Imerys/Autres employés) | 0,06 | 0,07 | 0,06 | 0,11 | 0,09 |

(1) Salariés d'une société sous contrat avec Imerys, en charge d'une opération spécifique sur site ou fournissant un service.

(2) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(3) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

En décembre 2014, le taux combiné est descendu à 0,95, ce qui représente une baisse de 27 % en comparaison avec l'année précédente et de 61 % par rapport à 2010. Le taux de gravité a également diminué de 0,01 par rapport à 2013. Cette performance de la sécurité globale est un reflet à la fois de l'amélioration de la culture sécurité au sein du Groupe et de l'accent perpétuellement mis sur la sécurité par chaque individu. Cependant, en 2014, un collaborateur a malheureusement perdu la vie sur un site minier en Ukraine. En plus des mesures correctives prises sur le site concerné, une emphase a été remise sur le programme de prévention des décès du Groupe au sein de tous les sites afin d'éviter qu'une telle tragédie ne se répète. Outre ces indicateurs, Imerys répertorie depuis 2012 le suivi des accidents sans arrêt de travail au niveau du

Groupe. Le suivi des programmes de "presqu'accidents" est encouragé ; la plupart des sites les ont mis en place.

De plus, Imerys remet depuis 2012 un prix "Millionaires Safety Award" aux sites les plus performants afin de souligner leur bonne conformité aux quatre critères suivants : a) avoir totalisé plus d'un million d'heures sans accident avec arrêt ; b) n'avoir enregistré aucun décès accidentel au cours des cinq dernières années ; c) avoir accompli 100 % des autodiagnostic mensuels des "Six Protocoles Critiques" ; et d) n'avoir aucun écart de conformité majeur (rouge) aux exigences EHS. Au 31 décembre 2014, 18 sites font partie du "Club des Millionnaires". En 2014, les sites KT-Clay Crenshaw et Carbonates Canton aux États-Unis ont célébré respectivement leurs 22 ans et 10 ans sans accident avec arrêt de travail.

L'excellence en matière de sécurité des sites Imerys est régulièrement reconnue par des tierces parties. Ainsi, le site Carbonates d'Ipoh en Malaisie a reçu le "National Occupational Safety and Health Excellence Award" de 2014 dans la catégorie "Mine et Carrière". Ce prix est la plus grande distinction en matière de sécurité que l'on peut obtenir du gouvernement Malaisien et représente un jalon significatif dans l'amélioration continue du site Imerys d'Ipoh. Le site Parkandillick Calciner au Royaume-Uni a également reçu le "IMA-Europe Safety Award" en septembre 2014 pour ses meilleures pratiques sécurité grâce à une innovation machine dans le processus de fabrication de brique de molochite qui a considérablement réduit le niveau de risque.

## Volet santé

La santé au travail de ses employés et de ses sous-traitants est une priorité pour Imerys. Des problèmes liés à l'exposition à la poussière, au bruit, aux vibrations peuvent survenir lors des activités d'extraction et de traitement des minéraux. De même, les collaborateurs travaillant à la production ou dans les laboratoires de contrôle qualité et R&D peuvent être exposés à de faibles quantités de produits chimiques. Certaines activités spécifiques impliquent par ailleurs le déplacement de lourdes charges ou l'accomplissement de tâches répétitives pouvant poser d'éventuelles questions d'ergonomie. C'est pourquoi Imerys a défini cinq protocoles de gestion de l'exposition aux risques majeurs et des dangers en matière de santé et sécurité sur ses sites. Dans le cadre du programme d'audit EHS du Groupe, le Département EHS d'Imerys concentre ses efforts sur la santé au travail au travers de formations et de contrôles systématiques du respect de la réglementation et des cinq protocoles.

En 2013, Imerys a créé un groupe de travail sur la gestion des poussières et développé un guide de bonnes pratiques sur l'élimination des poussières, de nettoyage et d'optimisation des processus. La même année, le "Club hygiène industrielle", a été créé pour partager les meilleures pratiques relatives à la gestion de la silice cristalline alvéolaire, l'ergonomie ou bien encore la protection auditive. En 2014, il a rassemblé les outils de formation pertinents et organisé quatre séminaires en ligne. En 2015, les formations de sensibilisation sur ces sujets clés de santé vont être étendues à un public plus vaste sur les sites.

La plupart des sites européens du Groupe participant à l'Accord pour le Dialogue Social Européen (Social Dialogue Agreement) sur la "Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de Bonnes Pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent" ont rendu compte de leur situation dans le cadre du reporting organisé par le groupement NEPSI <sup>(1)</sup>. Les données recueillies permettront de savoir si le SDA fournit ou non une protection optimale de la santé des travailleurs, et ainsi d'évaluer la nécessité d'imposer d'autres restrictions réglementaires lourdes à toutes les industries exposées à la silice cristalline alvéolaire. La quatrième vague de reporting NEPSI s'est terminée le 14 mars 2014 et les résultats correspondants ont été publiés en septembre 2014. Le Rapport <sup>(2)</sup>

de 2014 a montré que 93 % des collaborateurs potentiellement exposés sont couverts par l'analyse de risque et que la couverture des contrôles d'exposition a légèrement augmenté depuis le dernier reporting en 2012. Les sites d'Imerys vont poursuivre leur participation au reporting tout en améliorant l'évaluation des risques pour les salariés potentiellement exposés et en mettant en place les mesures de protection et de contrôle appropriées.

Depuis mi-2012, Imerys répertorie les maladies professionnelles enregistrées au sein du Groupe. Cet indicateur est désormais reporté mensuellement par l'ensemble des sites du Groupe et un travail de vérification de la fiabilité des données est en cours pour en permettre la publication. En 2014, deux cas isolés de maladies professionnelles ont été signalés sur deux sites différents. La première était due à un travail répété qui a causé un trouble musculaire sur un poignet et l'autre à une longue exposition au bruit. Des emplois de substitution, non exposés aux mêmes risques, et un traitement médical ciblé ont été proposés à chacun des employés concernés. Les améliorations relatives à la maîtrise de l'exposition aux risques font partie des processus habituels de contrôle de l'hygiène industrielle au niveau des sites.

Les questions de santé et de sécurité sont clairement énoncées dans les accords collectifs du travail, définis en collaboration avec les syndicats – près de trois quart des salariés d'Imerys sont concernés – et dans les contrats de travail individuels. La plupart des sites du Groupe ont mis en place de manière formelle des équipes et/ou Comités de Sécurité pour coordonner les actions d'amélioration dans le cadre d'une approche systémique. Toutefois, le Groupe n'est pas encore en mesure de publier le pourcentage total de salariés représentés dans les Comités officiels Santé et Sécurité dans lesquelles siègent la Direction et les salariés (LA6, GRI G3.1) ; la diversité des programmes sociaux en place dans plus de 50 pays rendant difficile le recueil de données quantitatives.

## ■ RESSOURCES HUMAINES

La mission de la Direction des Ressources Humaines est de créer les conditions pour que le Groupe dispose des moyens humains nécessaires à son développement et pour que son organisation progresse de manière efficace et coordonnée.

Dans le respect des différentes réglementations nationales, elle élabore et met en œuvre des principes et processus en adéquation avec les modes de gestion décentralisée d'Imerys. Des mises à jour de ces politiques Ressources Humaines sont régulièrement effectuées.

Les professionnels de la fonction Ressources Humaines sont responsables dans leur entité de l'intégralité de la fonction, sous la responsabilité hiérarchique du manager opérationnel de l'entité. Afin de garantir la cohérence des processus en place et le respect de principes communs, ils ont aussi un lien fonctionnel avec la Direction des Ressources Humaines Groupe. La fonction est également coordonnée au niveau des principaux pays dans lesquels le Groupe opère.

(1) NEPSI : réseau européen composé de salariés et d'associations d'entreprises européennes ayant signé l'accord européen.

(2) En référence au "Rapport sur l'Application de l'Accord 2014" publié sur le site internet de NEPSI en novembre 2014.

## Politiques ressources humaines et domaines clés d'intervention

Imerys a élaboré ses politiques Ressources Humaines autour des principes suivants :

- partager des règles simples mais structurantes, permettant d'optimiser et d'harmoniser le travail des équipes Ressources Humaines ;
- répondre aux attentes de ses salariés, notamment en matière de conditions de travail et de sécurité, de protection sociale et de développement professionnel ;
- fournir à l'encadrement des règles de gestion conformes à l'esprit et à l'éthique du Groupe, en particulier en matière de diversité, de dialogue social et de respect d'autrui.

Le Groupe s'engage également à respecter les réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté, en particulier en matière d'hygiène et de sécurité, de non-discrimination, de respect de la vie privée, de non-travail des enfants, de rémunération et de temps de travail.

Les processus soutenant ces principes s'appliquent ainsi à un certain nombre de domaines clés tels que :

- **le recrutement** : attirer les profils les plus appropriés, propres à favoriser la croissance interne comme le déploiement de nouvelles activités. En dépit de la grande prudence imposée par les incertitudes économiques, le Groupe a continué à renforcer sa structure de management avec de nouveaux recrutements. Ainsi plus de 30 personnes expérimentées sont venues rejoindre Imerys en 2014. Les fonctions suivantes ont notamment été renforcées :

- le management industriel ;
- la stratégie et le développement, par exemple en Afrique australe ;
- les ressources humaines ;

- **le développement** : favoriser l'accès des postes disponibles aux salariés du Groupe. À cette fin, Imerys s'est doté d'outils communs à toutes les activités et fonctions, comme l'évaluation individuelle annuelle (PAD) et les plans de succession des principaux responsables (OPR). Cet objectif de mobilité et de promotion interne est une priorité des équipes Ressources Humaines ; des comités spécialisés se tiennent régulièrement à ce sujet ; les principaux postes ouverts dans le Groupe font également l'objet d'une publication sur son site Intranet. En 2014, plus de 40 nouvelles progressions de carrières sont intervenues parmi les 220 à 240 cadres qui composent les équipes dirigeantes du Groupe.

Parallèlement, la Direction des Ressources Humaines a accompagné le lancement du projet "Imerys Industrial Improvement", I-Cube, dans toutes ses phases : identification des "Champions" appelés à constituer les équipes sur les sites pilotes, élaboration du statut des Champions, organisation des formations théoriques et pratiques de tous les participants et communication au sein du Groupe ;

- **la formation** : permettre à chacun de développer ses talents et favoriser les échanges des meilleures pratiques.

En 2014, Imerys Learning Center, le centre de formation du Groupe, a dispensé près de 10 000 heures de formation au travers de 49 modules. Ces formations se composent des programmes fondamentaux du Groupe – géologie, finance, gestion de projet et management – et accompagnent certains projets phares d'Imerys comme l'amélioration de la performance industrielle.

Un projet visant à créer une plateforme d'apprentissage à distance (e-learning), baptisé "IM-Pulse", a pris forme début 2014 et abouti, en décembre, au lancement d'un pilote opérationnel touchant 200 personnes. Son déploiement progressif s'étalera jusqu'en 2017 et profitera alors à 4 000 collaborateurs. Cette plateforme devra permettre à court terme de proposer de nouvelles modalités d'apprentissage et de diffuser les formations dans les endroits les plus reculés d'Imerys. L'offre de formation proposée par le Groupe deviendra ainsi plus visible et facile d'accès, et contribuera à renforcer et mieux diffuser le langage et la culture d'Imerys.

Par ailleurs, un "Learning & Development Committee", présidé par un directeur de branche et composé de directeurs d'activités et de responsables fonctionnels, se tient régulièrement pour émettre un avis sur les orientations du Groupe en matière de formation et recommander au Comité Exécutif des programmes appropriés ;

- **les rémunérations et avantages sociaux** : déployer des dispositifs coordonnés, compétitifs, tenant compte des résultats de l'entité dans laquelle travaillent les salariés et de la performance individuelle. À ce titre, les revues de salaires annuelles sont étroitement encadrées par la Direction des Ressources Humaines. Si la compétitivité au niveau local est privilégiée, certains systèmes visent à fonder une approche commune et cohérente de la performance au sein du Groupe. La prudence économique et financière d'Imerys a favorisé une approche globale toujours rigoureuse des salaires de base étayée notamment par des études sectorielles et régionales, l'encadrement des décisions et des pratiques communes de révision.

Par ailleurs, les entités des différents pays dans lesquels le Groupe opère alignent de plus en plus leurs pratiques de rémunération sur les meilleurs standards internationaux auxquels se réfère Imerys. Ainsi au Brésil, les augmentations générales conventionnelles, appliquées habituellement à toutes les catégories de personnel, sont désormais limitées à une rémunération annuelle plafonnée.

Le Groupe s'assure aussi de la mise en œuvre de plans de protection sociale compétitifs dans les pays où il intervient.

En 2014, le Comité des retraites du Groupe (Group Pension Committee) a poursuivi ses travaux sur la gestion des risques que les systèmes de retraite à prestations définies anglais et américains font peser sur les comptes du Groupe.

En Angleterre, le gel du régime de retraite à prestations définies a été annoncé et les consultations avec les partenaires sociaux sont en cours. Ce gel devrait intervenir en 2015. L'accumulation des droits de retraite se fera désormais selon un régime à cotisations définies auquel les salariés embauchés depuis 2005 participent déjà.

Aux États-Unis, le gel du principal régime de retraite à prestations définies s'est achevé en 2014. L'accumulation des droits de retraite se fait désormais par l'intermédiaire d'un régime à cotisations définies auquel les salariés embauchés depuis 2010 participent déjà.

Dans ce pays, Imerys a aussi entrepris une refonte importante de son approche en matière de couverture de soins de santé pour les salariés. Les programmes incluent des campagnes d'information et des mesures de prévention.

"L'Obamacare" a également permis à Imerys d'externaliser la gestion des couvertures encore existantes des avantages de soins de santé des retraités auprès de compagnies d'assurances et ainsi de mettre à disposition des bénéficiaires une palette de services plus large.

La base de données "cadres" ("Management Data Base"), ayant fait l'objet d'une migration vers une nouvelle version en 2014, a permis d'assurer près de 2 400 révisions salariales individuelles et de documenter près de 2 500 séries d'objectifs annuels personnels.

En 2014, le cabinet d'actuaire spécialisé Aon Hewitt, a participé aux travaux d'évaluation des engagements sociaux du Groupe, aux côtés de l'actuaire historique (Mercer), permettant ainsi une mise en concurrence et l'optimisation des coûts dans ce domaine ;

■ **les relations sociales** : développer des relations constructives avec le personnel et ses représentants dans le respect des règles locales :

- l'accord de révision du Comité d'Entreprise Européen (CEE) signé en 2014 par toutes les parties, a permis d'enrichir les compétences des représentants du personnel, de renforcer le rôle du Bureau et de clarifier certaines règles de fonctionnement. Son périmètre couvre les salariés de 20 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Une délégation salariale de 15 membres se réunit une fois par an en séance plénière. Le Bureau, composé de cinq membres, se réunit au moins deux fois par an ; Par ailleurs, le CEE d'Imerys a désigné l'un des deux salariés siégeant désormais au Conseil d'Administration d'Imerys, le second salarié ayant été désigné par le Comité de Groupe France ;
- une enquête réalisée dans le courant de l'année 2012, portant sur la quasi-totalité de l'effectif du Groupe, a montré que près de 80 % des salariés d'Imerys sont couverts par une assurance décès financée par le Groupe, et selon une enquête renouvelée récemment, 74 % sont couverts par un accord collectif de travail, interne ou externe, sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux ;
- la nécessité d'améliorer l'efficacité des activités d'Imerys peut conduire à des restructurations et à des suppressions de postes. Dans de telles situations, la politique du Groupe est de donner la priorité à la recherche de solutions de reclassement interne et à mettre en place des formations de reconversion et des formules d'accompagnement pour la recherche d'un emploi ou la réalisation d'un projet personnel ;

■ **la communication interne** : mettre à disposition de chacun des informations pour comprendre la stratégie, les activités et l'environnement du Groupe et renforcer l'adhésion des collaborateurs ; mettre en exergue les valeurs du Groupe pour contribuer au renforcement de son identité :

- les annonces de nomination ou d'organisation sont, jusqu'à un certain niveau hiérarchique, diffusées par la messagerie du Groupe et publiées sur le site Intranet ;
  - des séminaires d'intégration (Welcome Sessions) sont régulièrement organisées pour les nouveaux managers. Ce processus, déjà mis en place en Europe, aux États-Unis, en Chine et en Inde, a été étendu au Brésil en 2014. De plus, un programme global d'accueil "Onboarding" est désormais en cours de déploiement pour assurer la qualité et l'homogénéité des informations et des documents transmis aux nouveaux arrivants et en particulier aux managers ;
  - dans le but de renforcer la communication entre les différentes activités et la cohérence entre les différents outils de communication, des échanges réguliers sont désormais programmés avec le réseau des correspondants communication/RH du Groupe. Ces échanges viennent nourrir les différents supports de communication interne. Ainsi la lettre électronique "headlines" a pu être enrichie pour mieux contribuer au partage d'expériences entre les entités. Le journal d'entreprise "Imerys News" imprimé et diffusé en quatre langues (français, anglais, mandarin, portugais brésilien) porte l'activité du Groupe à la connaissance de tous et valorise les meilleurs projets de Développement Durable réalisés pendant l'année par les collaborateurs du Groupe ;
  - le réseau social interne "Galaxy" poursuit son déploiement sur la base du volontariat et de la création de communautés professionnelles spécialisées ;
  - le Groupe publie également des brochures dédiées à des sujets spécifiques comme "le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires", "la Gestion & communication de crise" ou "les Conseils aux grands voyageurs" ;
  - en 2014, Imerys a poursuivi le travail d'homogénéisation de son identité. C'est ainsi que l'activité Graphite et Carbone (ex. Timcal) communique désormais sous la marque Imerys. L'identité visuelle et la charte graphique du Groupe continuent à s'enrichir pour mettre en valeur la signature commune Imerys ;
  - une convention, réunissant 240 cadres dirigeants du Groupe, s'est tenue à Séville (Espagne), au cours du mois de juin, sur le thème "accélérons ensemble la croissance" ("accelerating growth together"). Outre l'opportunité de rencontres et de renforcement des réseaux internes, la convention a permis de partager les orientations stratégiques et les projets majeurs mis en œuvre par les activités du Groupe ;
- **le Reporting sur les Ressources Humaines** : couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe avec des indicateurs très détaillés (traduits en cinq langues) concernant notamment les effectifs mensuels par pays, par type de contrat et par activité, la formation professionnelle, le handicap, la structure d'âge et l'ancienneté.

Un organigramme Groupe, publié régulièrement, mentionne les principales liaisons hiérarchiques et fonctionnelles au sein d'Imerys. Il comporte l'indication d'environ 700 fonctions avec les noms et localisations de leurs titulaires. Sa diffusion reste volontairement limitée à un strict usage interne.

La base de données "cadres" ("Management Data Base") est conforme aux réglementations applicables en matière d'échange et de protection des données personnelles. À la fin de l'année 2014, plus de 4 000 profils de dirigeants et cadres y étaient suivis. Cet outil, qui permet d'accéder rapidement aux parcours des salariés concernés et aux composantes de leur rémunération, est une aide

incontestable à la mobilité interne et aux revues de salaires. Progressivement, il a vocation à devenir un élément central des processus Ressources Humaines du Groupe.

Par ailleurs, en 2014, des audits associant professionnels des Ressources Humaines et de l'Audit Interne Groupe, ont permis de mieux appréhender les facteurs de progrès concernant les éléments de paie et les charges sociales : séparation des tâches, dispositifs communs pour les entités du Groupe dans un même pays et externalisés auprès de prestataires professionnels, meilleure implication du management et des équipes Ressources Humaines, contrôles a posteriori systématiques.

## Les indicateurs clés de performance des ressources humaines

### Effectifs

|                       | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-----------------------|------------|------------|
| Total Groupe au 31/12 | 14 900     | 15 805     |
| Effectif moyen annuel | 15 494     | 16 164     |

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe est de 14 900 salariés, dont 721 contrats à durée déterminée (CDD), soit 4,8 % des effectifs totaux. Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 15 805 dont 791 CDD (soit 5 %).

Pour évaluer l'effectif global du Groupe, il convient de tenir compte du recours à l'intérim et à la sous-traitance "métier" in situ (3 237 personnes au 31 décembre 2014). Les pays faisant davantage appel à cette force de travail externe sont le Brésil (714), les États-Unis (691) et l'Inde (577). Au total, l'effectif global d'Imerys (y compris intérim et sous-traitance) s'établit à 18 137 personnes au 31 décembre 2014, contre 19 048 au 31 décembre 2013.

Les faits marquants de l'année 2014 sont les suivants :

- l'acquisition de la société Kinta Powdertec en Malaisie (44 salariés) dans l'activité Carbonates ;
- l'acquisition de Termorak en Finlande, Thaïlande et Suède (21 salariés) dans l'activité Réfractaires Monolithiques ;
- le démarrage d'un nouveau site au Bahreïn (52 salariés) pour l'activité Minéraux Fondus ;

- la finalisation de la cession de quatre sites de l'activité Carbonates (47 salariés en France, 37 en Italie, 21 en Suède, 21 aux États-Unis) ;
- le transfert à un client de 77 salariés d'un site en Afrique du Sud, dans l'activité Réfractaires Monolithiques ;
- l'arrêt des activités des Ardoisières d'Angers ;
- la fermeture d'un site en Chine dans l'activité Minéraux Réfractaires (174 salariés) ;
- le processus de fermeture de deux sites au Venezuela dans l'activité Minéraux Fondus et dans l'activité Réfractaires Monolithiques ;
- diverses restructurations dans plusieurs activités et pays (131 salariés en Chine, 73 en Grande Bretagne, 29 au Brésil).

Les effectifs 2014 sont donc en baisse à la fin de l'année, comparés aux effectifs 2013.

L'effectif moyen du Groupe pour l'année 2014 est de 15 494 salariés (dont 933 en CDD). En 2013, il était de 16 164 salariés (dont 934 en CDD).

### Effectifs par branche

|  | 31/12/2014    | 31/12/2013 <sup>(1)</sup> |
|--|---------------|---------------------------|
| Solutions pour l'Énergie & Spécialités | 4 958         | 5 238                     |
| Filtration & Additifs de Performance   | 2 518         | 2 580                     |
| Matériaux Céramiques                   | 4 269         | 4 478                     |
| Minéraux de Haute Résistance           | 2 841         | 3 210                     |
| Holdings                               | 314           | 299                       |
| <b>Total</b>                           | <b>14 900</b> | <b>15 805</b>             |

(1) Effectifs "pro forma".

La branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités représente près de 33 % des effectifs du Groupe. L'activité Kaolins représentant 1 514 salariés au 31 décembre 2014, a été transférée de la branche Filtration & Additifs de Performance vers la branche Matériaux Céramiques, qui représente désormais 29 % des effectifs du Groupe.

**Effectifs par zone géographique**

|                                    | 31/12/2014    | 31/12/2013    |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Europe occidentale                 | 5 799         | 6 026         |
| <i>dont France</i>                 | 2 559         | 2 735         |
| <i>dont Royaume-Uni</i>            | 1 195         | 1 255         |
| Europe centrale                    | 1 409         | 1 386         |
| Amérique du Nord (Mexique compris) | 2 895         | 2 884         |
| <i>dont États-Unis</i>             | 2 429         | 2 415         |
| Amérique du Sud                    | 1 290         | 1 442         |
| <i>dont Brésil</i>                 | 1 072         | 1 077         |
| Asie-Pacifique                     | 3 086         | 3 448         |
| <i>dont Chine</i>                  | 1 001         | 1 416         |
| <i>dont Inde</i>                   | 624           | 620           |
| Afrique                            | 421           | 619           |
| <b>Total</b>                       | <b>14 900</b> | <b>15 805</b> |

La répartition des effectifs par zone géographique est restée plutôt stable entre 2013 et 2014 ; 48 % des effectifs sont localisés en Europe, 21 % en Asie-Pacifique, 19 % en Amérique du Nord et 9 % en Amérique du Sud, 3 % en Afrique.

Suite à diverses cessions, fermetures de sites et restructurations, la présence d'Imerys a diminué en Amérique du Sud, en Asie-Pacifique et en Afrique.

**Effectifs par famille d'emplois**

|                                       | 31/12/2014    |                | 31/12/2013    |                |
|---------------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Opérations – Production – Fabrication | 9 832         | 66,0 %         | 10 615        | 67,2 %         |
| Logistique – Achats                   | 623           | 4,2 %          | 737           | 4,7 %          |
| Recherche & Développement – Géologie  | 672           | 4,5 %          | 691           | 4,4 %          |
| Ventes & Marketing                    | 1 396         | 9,4 %          | 1 307         | 8,3 %          |
| Fonctions Support & Administration    | 2 377         | 16,0 %         | 2 456         | 15,5 %         |
| <b>Total</b>                          | <b>14 900</b> | <b>100,0 %</b> | <b>15 805</b> | <b>100,0 %</b> |

La répartition des effectifs du Groupe par famille d'emplois demeure inchangée, avec toutefois un léger renforcement des fonctions "Recherche & Développement/Géologie" et des fonctions "Ventes & Marketing" et "Support & Administration".

**Taux de rotation du personnel (turnover)**

Le turnover tel qu'indiqué ci-dessous s'analyse comme le nombre de départs volontaires sur l'année, rapporté aux effectifs du début de l'année (au 1<sup>er</sup> janvier 2014), pour les seuls contrats à durée indéterminée.

En 2014, le turnover est de 6,6 % sur l'ensemble du périmètre du Groupe (6,1 % en 2013). Ce taux reste relativement faible, notamment en Europe de l'Ouest où il s'élève à 4,3 %. En Amérique du Nord, il est de 8,6 %.

Toutes causes de départ confondues, hors fins de CDD et hors cessions d'activités, 2 156 personnes ont quitté le Groupe en 2014 (dont 31 % de démissions et 37 % de licenciements pour motifs économiques), contre 1 801 en 2013 (dont 34 % de démissions et 27 % de licenciements pour motifs économiques).

**Recrutement et mobilité interne**

En 2014, 2 254 personnes (2 227 en 2013) ont rejoint le Groupe dont 1 176 recrutées en contrat à durée indéterminée et 1 078 en

contrat à durée déterminée. Les principaux pays ayant recruté sous contrat à durée indéterminée sont : les États-Unis (323 postes), la Chine (104 postes) et le Brésil (101 postes). Les pays qui ont eu davantage recours aux contrats à durée déterminée sont : la Suède (239 postes), la Finlande (157 postes) et l'Afrique du Sud (143 postes).

Les branches ayant le plus contribué à cet effort de recrutement sont Solutions pour l'Énergie & Spécialités avec 888 postes (dont 367 en CDI) ainsi que Minéraux de Haute Résistance avec 527 postes (dont 291 en CDI).

Dans le même temps, plus de 300 mouvements internes ont permis de pourvoir des postes vacants dans le Groupe : plus de 140 en Europe de l'Ouest et plus de 40 personnes dans les équipes dirigeantes des entités opérationnelles ou fonctionnelles.

## Diversité

**Proportion de femmes par zone géographique**

|                    | 31/12/2014            |                    | 31/12/2013            |                    |
|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
|                    | Ensemble des salariés | Cadres et employés | Ensemble des salariés | Cadres et employés |
| Europe Occidentale | 17,4 %                | 31,2 %             | 16,7 %                | 30,2 %             |
| Europe Centrale    | 20,0 %                | 37,5 %             | 19,8 %                | 37,0 %             |
| Amérique du Nord   | 15,6 %                | 34,2 %             | 15,3 %                | 33,6 %             |
| Amérique du Sud    | 14,2 %                | 35,5 %             | 11,4 %                | 31,0 %             |
| Asie-Pacifique     | 15,6 %                | 27,6 %             | 15,7 %                | 27,9 %             |
| Afrique            | 19,5 %                | 16,0 %             | 13,1 %                | 11,1 %             |
| <b>Total</b>       | <b>16,7 %</b>         | <b>31,6 %</b>      | <b>15,9 %</b>         | <b>30,6 %</b>      |

La proportion de femmes dans le total des effectifs du Groupe augmente légèrement par rapport à 2013. Dans les équipes dirigeantes (membres des directions fonctionnelles et opérationnelles), elle s'élève à 15 % en 2014 et progresse régulièrement depuis 2009 (14,7 % en 2013 et 9,2 % en 2009), mais reste encore marginale dans la catégorie "ouvriers" (6,2 % en 2014).

**Emploi des personnes en situation de handicap**

Selon la définition retenue par Imerys <sup>(1)</sup>, le Groupe emploie 198 salariés présentant un handicap et l'ayant déclaré auprès de leur Direction des Ressources Humaines (220 en 2013). Les cas déclarés sont plus nombreux en Europe (175, soit 2,4 % de l'effectif européen). En effet, la législation de nombreux pays européens favorise le reporting de cet indicateur et facilite l'intégration de salariés handicapés.

**Age et ancienneté**

62 % des effectifs permanents (CDI) du Groupe se trouvent dans la tranche d'âge "plus de 40 ans", mais de fortes disparités géographiques existent dans ce domaine. Ainsi, dans les zones en développement ou dans les régions où le Groupe s'est implanté plus récemment (Amérique du Sud, Asie-Pacifique), Imerys emploie essentiellement des salariés dont l'âge est inférieur à 40 ans (56 % des effectifs en Amérique du Sud, 54 % en Asie-Pacifique), alors qu'ils ne représentent que 28 % en Europe de l'Ouest.

La répartition globale par ancienneté est équilibrée : 49 % des effectifs permanents ont une ancienneté de moins de 10 ans (27 % de 4 à 10 ans) et 51 % ont une ancienneté de plus de 10 ans (26 % de plus de 20 ans). Néanmoins, les différences entre zones géographiques sont importantes : en Amérique du Sud, 73 % des salariés ont moins de 10 ans d'ancienneté (36 % moins de 3 ans) et 6 % plus de 20 ans d'ancienneté, alors qu'en Europe de l'Ouest, 63 % des effectifs ont une ancienneté de plus de 10 ans et 38 % de plus de 20 ans.

**Relations industrielles et sociales**

En 2014, 1 063 heures (28 375 en 2013) ont été perdues pour faits de grève du personnel, dont 579 en Belgique et 253 en Italie.

Le taux d'absentéisme du Groupe s'est élevé à 2,88 % en 2014 (2,49 % en 2013). On observe des disparités par zone géographique : 3,73 % en Asie-Pacifique, 3,66 % en Europe de l'Ouest, 3,03 % en Europe Centrale, 2,4 % en Amérique du Sud, 1,32 % en Amérique du Nord et 0,22 % en Afrique.

Dans chaque pays où il opère, le Groupe respecte les exigences réglementaires et met tout en œuvre pour suivre les "bonnes pratiques" en matière d'organisation du travail. En outre, le Groupe

demande au management de veiller à ce que le temps de travail des collaborateurs n'excède pas le maximum hebdomadaire prévu dans les réglementations locales. La mise en place de cette politique et les risques identifiés sont intégrés dans le périmètre des audits internes et EHS.

**Formation**

Plus de 221 000 heures de formation effective (correspondant à un programme et un contenu précis) ont été dispensées en 2014 contre 222 000 en 2013. Les formations de sensibilisation aux procédures et mesures d'hygiène et de sécurité représentent 51 % du total des heures de formation, les formations de développement de l'expertise technique 35 % et les formations au management 13 %.

Plus de 10 200 salariés ont reçu au moins une formation au cours de l'année 2014 (10 800 en 2013), soit 66 % de l'effectif moyen annuel du Groupe.

**RELATIONS AVEC LE VOISINAGE DES SITES DU GROUPE**

Conscient que la pérennité de ses activités est fortement dépendante de la prise en compte des attentes des communautés proches de ses sites industriels et miniers, Imerys s'efforce, partout dans le monde, d'accroître les retombées positives de ses implantations et d'en réduire les éventuels aspects négatifs. De nombreuses parties prenantes sont concernées : propriétaires fonciers et exploitants, entrepreneurs locaux, collaborateurs locaux et leurs familles, écoles et associations, autorités administratives, communautés autochtones ou ethniques et organisations non-gouvernementales, le cas échéant. Par conséquent, en responsabilisant les Directions locales, la structure organisationnelle du Groupe favorise les relations directes entre les sites et leur voisinage. Chaque entité peut ainsi librement s'adapter aux valeurs, aux contraintes et aux attentes locales. Dans le cadre de son protocole "Relations avec les communautés", Imerys délègue officiellement sur chaque site la responsabilité de ces relations au salarié le plus élevé dans la hiérarchie. Celui-ci est tenu de procéder à une cartographie des parties prenantes afin de les identifier,

(1) Application de la réglementation du pays ou le cas échéant référence à la définition de l'Organisation Internationale du Travail.

d'établir des priorités, de définir des plans d'action pertinents et de réaliser des revues périodiques de gestion. Disponible en sept langues, ce protocole encourage un dialogue constructif avec les parties prenantes et requiert que toutes les plaintes recevables soient traitées.

Afin d'accompagner les sites dans le déploiement du Protocole "Relations avec les communautés", et de les aider à mettre en œuvre les actions d'ores et déjà programmées, une "Boîte à Outils des Relations avec les Communautés" est disponible sur le site intranet du Groupe. Cette boîte à outil a été l'un des sujets centraux d'actions de sensibilisation et de formation. En 2014, la branche Filtration et Additifs de Performance a manifesté une forte implication en établissant et mettant en place un plan formel de relation avec le voisinage des sites du Groupe sur chacun des sites de la branche. Cette mesure a fortement contribué à faire passer à 45 % le nombre de sites du Groupe ayant un plan de relation avec les communautés formalisé (contre 31 % en 2013). L'équipe d'Audit EHS a également vérifié que le protocole "Relations avec les communautés" était bien appliqué sur chacun des sites audités et a proposé des recommandations d'amélioration sur les 24 sites ayant eu un audit de conformité EHS en 2014.

Au niveau des sites, le Groupe a développé des projets pour favoriser le développement des communautés locales et répondre à un certain nombre de leurs besoins, que ce soit sur le plan économique ou en termes d'aide à la scolarisation et à la formation, de collaborations avec les populations locales ou de donations et de participations à des actions de solidarité. Le succès de cette approche se traduit par le nombre et la qualité des projets relatifs aux relations avec les communautés présentés chaque année dans le cadre du Challenge interne consacré au Développement Durable. Au cours des 10 dernières années, 533 projets ont été présentés à ce Challenge, près d'un tiers d'entre eux dans la catégorie "Relations avec le voisinage des sites du Groupe". En 2014, ils s'élèvent à 40 sur un total de 94, montrant bien les efforts continus pour améliorer les relations avec le voisinage des sites du Groupe au niveau local ; 11 de ces 40 projets ont été reconnus comme ayant une contribution significative au développement économique et/ou social local ; le Challenge favorise également le partage des bonnes pratiques. Environ 50 études de cas ont été détaillées et partagées au moyen d'une base de données consultable par tous les salariés via le site intranet du Groupe. Certains projets lauréats ont même fait l'objet d'un documentaire partagé avec toutes les parties prenantes et diffusé sur le site Internet d'Imerys et la chaîne YouTube "Imerys Replay".

Les collaborateurs des sites, les bénévoles des communautés locales et un certain nombre de partenaires locaux ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans ces projets, comme en témoignent ces quelques exemples qui ont eu lieu entre 2013 et 2014 :

- les différents sites d'Imerys Minerals Limited (IML) au Royaume-Uni sont situés à proximité immédiate de 12 villes et villages dans la région de Mid Cornwall Clay. IML utilise une vaste série de mesures pour établir et maintenir des relations de bon voisinage avec les communautés locales, notamment à travers des réunions régulières d'information, des journées portes ouvertes, des présentations aux écoliers, des carrières et de l'expérience professionnelle pour les jeunes générations, et

l'organisation du Trail Marathon annuel d'Imerys. Cette approche systémique basée sur l'instauration d'une relation de confiance avec le voisinage des sites du Groupe a reçu en 2014 un prix de l'IMA ("Industrial Mineral Association") ;

- Imerys South Africa Pty Ltd (ISA) a remanié sa stratégie et son plan de gestion des relations avec ses parties prenantes en 2014 en formant un Comité Social et Ethique et un Forum d'Engagement des Parties Prenantes. Présidé par l'un des Administrateurs, le Comité Social et Ethique rassemble les responsables clés de la Direction et des Administrateurs d'ISA. Le Forum d'Engagement des Parties Prenantes est composé de représentants des structures et entités identifiées sur la carte des parties prenantes. L'engagement avec les parties prenantes locales est formalisé sous la forme de réunions trimestrielles du forum. Le développement et les progrès réalisés en termes de recrutement, de formation, de bourses, d'investissement social de l'entreprise et de fournisseurs locaux sont communiqués via une newsletter trimestrielle et, le cas échéant, par les stations de radios communautaires locales. La stratégie et le plan de mise en place remaniés vont non seulement assurer la conformité au cadre gouvernemental (par exemple la "Broad-based Socio-Economic Empowerment Charter for the South African Mining and Minerals Industry, 2010") mais également promouvoir les bonnes pratiques ;
- au Brésil, Imerys Rio Capim Kaolin (IRCC) soutient de nombreux projets sociaux dans le but d'améliorer la qualité de vie des 2 500 personnes vivant autour de l'usine. Ces projets comprennent notamment des programmes de soins dentaires, des formations professionnelles – comme la pêche et la confection de vêtements – et des programmes extra-scolaires pour les enfants. IRCC a également investi directement dans les systèmes locaux de distribution d'eau et d'électricité, fait l'acquisition d'un bateau pour les pêcheurs et offert des ordinateurs aux écoles. De plus, depuis trois ans, IRCC a mis en place un projet pour améliorer l'autosuffisance alimentaire dans les communautés locales. IRCC gère ainsi la formation et l'assistance technique pour les groupes communautaires concernés, fournit tous les intrants de départ (par exemple graines, fruits, bétail et outils) et facilite la vente de surplus dans des foires agro-écologiques. Avec une présence dans deux communautés stratégiques, les vergers bénéficiant de ce projet en 2014 permettent désormais de nourrir quotidiennement plus de 700 enfants avec des fruits et légumes sains et bio ;
- en 2014, le site Imerys Carbonates de Silvassa en Inde a mis en place un projet sur l'éducation dans les zones rurales. La Direction a remarqué que le taux d'abandon scolaire dans les zones rurales autour du site Imerys était élevé. Imerys a donc sponsorisé la formation d'un jeune issu des communautés locales afin qu'il y devienne enseignant. En juillet 2014 avec le support d'Imerys il a commencé à donner des cours supplémentaires à environ 32 écoliers en primaire. Fin 2014, 25 de ces 32 écoliers avaient réussi leurs examens et continuaient leur scolarité.

En 2014 le Groupe n'a initié aucun nouveau projet de réinstallation (MM9, GRI G3.1). Le Groupe ne possède "aucune petite mine ou mine artisanale (EMAPE) <sup>(1)</sup> sur site ou aux abords du site" (MM8, GRI G3.1). En 2015, le Groupe renforcera sa conformité au protocole "Relation avec les communautés".

(1) Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle (EMAPE) : renvoie globalement aux petites activités d'extraction (souvent illégales) disposant de peu de technologie ou de machines, dans les pays en voie de développement.

## ■ DROITS DE L'HOMME

Imerys adhère aux principales conventions internationales et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme promouvant l'égalité sociale et les droits fondamentaux. Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe, la Politique de relations sociales, la Charte de la Diversité ainsi que la Charte et les protocoles de Développement Durable montrent l'implication du Groupe dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), particulièrement celles concernant la liberté syndicale et le droit aux négociations collectives, la non-discrimination et l'égalité des chances, le travail des enfants et le travail forcé. Selon les règles d'organisation interne d'Imerys, le Directeur Juridique est chargé de faire appliquer les politiques et programmes de conformité ; le Directeur des Ressources Humaines traite le sujet du respect des normes de l'OIT dans le Groupe et le Directeur Innovation, Recherche, Technologie et Support Business a pour mission de superviser la fonction Achats et de gérer toutes les initiatives au long de la chaîne d'approvisionnement. Les principaux responsables et salariés suivent une formation en ligne relative au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. Concernant les politiques et protocoles relatifs aux droits de l'Homme, il appartient au Département d'Audit et de Contrôle Interne et au Département EHS de prendre en compte les revues de conformité et l'examen de la diligence raisonnable dans les programmes d'audit :

- **liberté syndicale et droit aux négociations collectives** : dans sa politique de relations sociales, accessible à tous les salariés via l'intranet d'Imerys, le Groupe affirme son engagement face au respect des lois et réglementations en vigueur relatives aux accords sur la liberté d'association, le droit d'adhérer à un syndicat et de signer des accords collectifs. Imerys est convaincu que ces lois et réglementations sont le reflet des concepts fondamentaux énoncés dans les conventions 87, 98 et 135 de l'OIT. Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys reconnaît également le droit à la liberté d'association et le droit aux négociations collectives. La garantie de l'application de ces engagements est assurée par le réseau de professionnels du Département Ressources Humaines déployés sur tous les sites du Groupe. À la fin de l'année 2014, près des trois quarts des salariés d'Imerys entraient dans le champ d'un accord collectif couvrant des domaines variés tels que la santé et la sécurité, l'organisation et la durée du travail, la formation, les rémunérations et avantages sociaux, l'égalité des chances. Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) d'Imerys, qui couvre la moitié des salariés du Groupe depuis neuf ans, a été renouvelé en septembre 2014. Pour plus d'informations voir *"Ressources Humaines"* à la section 5.4 du présent chapitre ;
- **non-discrimination et égalité des chances** : la Charte de la Diversité d'Imerys atteste de son engagement pour la promotion et la valorisation d'une plus grande diversité, ainsi que pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Un rapport interne de diversité axé sur le genre et la diversité géographique est rédigé et examiné par la Direction chaque trimestre. En 2014, plus de 10 plans nationaux de diversité ont

été mis en place. Les plans de diversité comprennent un suivi de la structure managériale et opérationnelle du Groupe à l'aide de critères liés au genre, à la nationalité, à l'appartenance ethnique et au handicap. Le groupe de travail sur le leadership des femmes, créé en 2012, se concentre plus particulièrement sur les femmes occupant un poste opérationnel. En 2014, un "Women's mentoring program" a été mis en place et sera renouvelé en 2015 avec l'analyse des "pour et contre". Deux nouveaux projets relatifs à la promotion de l'égalité des genres et des ethnies, et à l'insertion des minorités, respectivement au Brésil et en France, ont participé au Challenge de Développement Durable 2014 ;

- **interdiction du travail des enfants et du travail forcé** : Imerys intègre les questions relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'évaluation des nouveaux projets et à ses actions d'audit interne. Deux protocoles de Développement Durable sur l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ont été mis en œuvre en 2009. Les pratiques générales de travail en interne respectent les lois et réglementations locales ainsi que les normes de l'OIT. L'accent est mis prioritairement sur les sites et leurs fournisseurs travaillant avec des "pays à risque", tels que définis dans les critères d'inclusion du FTSE4Good<sup>(1)</sup> (la version la plus récente date de septembre 2014). En 2014, chaque activité du Groupe a dû déterminer si plus de 5 % de ses achats venaient d'usines de fournisseurs situés dans des "pays à risques". Chaque activité concernée a alors dû obtenir de ces fournisseurs une confirmation écrite de conformité aux conventions de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé. En outre, des diligences raisonnables spécifiques centrées sur le travail des enfants et le travail forcé ont été menées en 2014 sur l'approvisionnement de bauxite en Chine et de talc au Pakistan. Ces évaluations ont conclu que le risque associé à ces activités était très faible. En 2015, le pourcentage pris en compte pour la sélection des fournisseurs passera de 5 % à 2,5 % des achats d'une activité.

Imerys est également conscient de l'importance des droits des populations indigènes (MM5, GRI G3.1). Plusieurs de ses sites sont situés en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Chaque année, les sites du Groupe concernés ainsi que les équipes locales mènent des actions positives et proactives ayant pour objectif le développement des relations avec le voisinage des sites du Groupe et la gestion des risques spécifiques, en menant notamment une veille réglementaire sur les programmes d'indigénisation.

Imerys South Africa Pty Ltd (ISA) est conforme à la législation "Broad Based Black Economic Empowerment" (B-BBEE). Le tableau de bord B-BBEE d'ISA est actuellement au Niveau 4, ce qui signifie une conformité avec tous les critères acceptables pour les sept piliers : propriété, contrôle du management, équité en matière d'emploi, développement des compétences, achats préférentiels, développement d'entreprise et développement socio-économique.

(1) La liste des "pays à risque", tels que définis dans les critères d'inclusion FTSE4Good, est établie et révisée périodiquement au vu des événements relatifs aux droits de l'Homme, à partir de sources diverses et notamment des données des pays et des rapports fournis par Freedom House, Human Rights Watch et Amnesty International.

Des analyses de risque et d'impact sur les droits de l'Homme ont également été intégrées aux activités d'implication des parties prenantes au niveau national et vérifiées par les processus d'audit interne du Groupe. Pour plus d'informations voir "Relations avec le voisinage des sites du Groupe" à la section 5.4 du présent chapitre. Imerys n'exploite aucun site en lien avec des "minerais qui alimentent les conflits <sup>(1)</sup>".

Depuis fin 2010, le Groupe dispose d'un processus simplifié de reporting annuel permettant aux responsables des activités du Groupe de signaler tout manquement au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, en particulier les cas de fraude, corruption ou violation des droits de l'Homme. Des mesures sont prises pour chaque cas signalé et les plaintes sont suivies par les trois responsables membres du Comité Exécutif. En 2014, aucun cas de violation des droits de l'Homme ou de discrimination n'a été signalé ni identifié dans le cadre des programmes d'audit interne.

## ■ GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS ET ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Imerys s'implique dans l'identification et la gestion de l'impact de ses produits sur la santé, la sécurité et l'environnement tout au long de leur cycle de vie, pour ses clients et utilisateurs finaux. Pour ses produits fabriqués en Europe ou importés en Europe, le Groupe applique la directive communautaire européenne REACH (Regulation, Evaluation and Authorization of Chemicals). Selon cette directive, les "minéraux présents dans la nature" sont exemptés d'enregistrement, ce qui réduit considérablement l'impact de ces réglementations sur Imerys. L'enregistrement des produits non exemptés a été réalisé par le Groupe.

Dans le cadre de la mise en œuvre depuis fin 2010 du règlement GHS/CLP <sup>(2)</sup>, les substances mises sur le marché européen par les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'analyses de risque supplémentaires. En conséquence, les quelques substances classées comme dangereuses ont fait l'objet d'une notification de classification auprès de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA). Dans la plupart des cas, le caractère dangereux des substances est lié à la présence de silice cristalline sous forme alvéolaire. Imerys a d'ailleurs participé au sein de l'Association IMA-Europe à la création d'une méthodologie commune à l'industrie pour quantifier le pourcentage de cette substance dangereuse dans un produit fini.

La plupart des produits d'Imerys ne sont pas directement impactés par les directives WEEE ou RoHS <sup>(3)</sup>. Toutefois, le Groupe participe activement au dialogue technique avec les associations professionnelles concernées et intègre les exigences WEEE et RoHS à ses normes internes de qualité lorsque les produits en question sont utilisés dans le secteur de l'électronique.

Fin 2014, près de 80 % des sites Imerys ont été certifiés ISO 9001 (système de gestion de la qualité). L'amélioration des systèmes de qualité et la satisfaction clients sont gérées par les unités opérationnelles.

Imerys et ses filiales communiquent également de manière transparente dans leurs réponses aux questionnaires et enquêtes de leurs clients sur le Développement Durable. En 2014, le Groupe a commencé à répondre aux questionnaires fournisseurs de ses principaux clients avec l'aide d'outils de gestion de tierces parties. Ainsi, le Groupe et plus de 10 de ses filiales sont enregistrés chez Ecovadis et/ou Sedex afin de donner un retour annuel aux clients de manière cohérente. En 2015, une politique d'engagement en termes de sécurité et d'environnement pour la chaîne d'approvisionnement sera définie et déployée avec des formations dispensées au réseau d'acheteur.

Les entrepreneurs et sous-traitants, travaillant sur les sites sous contrôle opérationnel d'Imerys ou de ses filiales, sont soumis aux mêmes normes de sécurité que les salariés du Groupe. Outre les efforts mentionnés ci-avant pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé au niveau de la chaîne d'approvisionnement, Imerys a lancé en 2013 un protocole achats concernant la gestion du "risque fournisseur". Ce protocole exige que chaque activité réalise une évaluation annuelle du "risque fournisseur" ainsi qu'une évaluation des violations éventuelles des lois environnementales et sociales et des normes éthiques applicables. Les résultats de cette évaluation doivent ensuite être utilisés pour concevoir un plan de gestion des "risques fournisseur" afin de contrôler les risques identifiés et d'améliorer en continu le profil de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

(1) Les "minerais qui alimentent les conflits" sont des minéraux extraits dans des situations de conflit armé et d'atteinte aux droits de l'Homme. Ces minéraux sont principalement le coltan, la cassitérite, l'or, le wolframite ou leurs dérivés en provenance des provinces orientales de la République démocratique du Congo et des régions voisines.

(2) GHS/CLP : Système mondial harmonisé pour la classification, l'étiquetage et le conditionnement des produits chimiques.

(3) WEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques provenant des Équipements Électriques et Électroniques, directive 2002/96/EC. RoHS : Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, directive 2002/95/EC.

## 5.5 GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

### ■ ANALYSE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX PERTINENTS

Les techniques de transformation des minéraux sont essentiellement physiques : broyage, classification, séparation et calcination. L'utilisation de produits chimiques est limitée. Les principales ressources qui entrent en jeu dans la production sont les minéraux, l'eau, l'énergie et le sol. C'est pourquoi les émissions atmosphériques, la consommation et le traitement de l'eau, la consommation d'énergie, et des déchets sont aux premiers rangs des préoccupations environnementales du Groupe. Le tableau ci-dessous présente la manière dont les sites ont classé leurs principaux objectifs environnementaux suivant leurs systèmes de Management Environnemental (SME) en 2014. Pour plus d'informations voir "*Systèmes de Management Environnemental*" à la section 5.5 du présent chapitre. En complément de ces objectifs, Imerys considère que le respect des réglementations, l'utilisation efficace des ressources et la biodiversité sont des questions majeures. Des audits et autres missions EHS sont organisés en conséquence.

| Priorités environnementales (2014) | % de sites concernés |
|------------------------------------|----------------------|
| Émissions atmosphériques           | 27 %                 |
| Effluent                           | 16 %                 |
| Énergie & GES                      | 14 %                 |
| Déchets                            | 12 %                 |
| Consommation d'eau                 | 10 %                 |
| Bruit & Vibration                  | 5,6 %                |
| Biodiversité & Restauration du sol | 5 %                  |
| Substances dangereuses             | 2,8 %                |
| Efficacité des minéraux            | 2,8 %                |
| Autorisations réglementaires       | 2,8 %                |
| Autres                             | 2 %                  |
| Total                              | 100 % (212)          |

Le présent Document de Référence comporte une analyse sur les principales questions environnementales ayant un intérêt au niveau des parties prenantes aussi bien internes qu'externes, et fait référence à des enjeux susceptibles d'affecter sensiblement la performance commerciale et la réputation du Groupe. Certaines questions environnementales primordiales pour le secteur minier sont de faible importance ou ont une priorité faible pour Imerys, comme celles énoncées ci-dessous :

- Imerys transformant des minéraux qui ne contiennent pas de métaux, ses activités ne déversent quasiment aucune substance dangereuse ou toxique et ne présentent que très peu de problèmes liés aux résidus ;
- Imerys n'a eu aucun nouvel enjeu matériel en lien avec l'assainissement des sols et des eaux souterraines ou avec la décontamination d'un site signalé au cours des cinq dernières années ; et
- Imerys n'a identifié aucun problème significatif en lien avec les polychlorobiphényles (PCB), les substances appauvrissant la

couche d'ozone (SACO) ou les polluants organiques persistants (POP), aux cours des contrôles préalables externes et audits internes.

La priorisation des enjeux environnementaux du Groupe fait l'objet d'une mise à jour régulière qui tient compte de l'évolution de son portefeuille d'actifs, des changements de réglementations ainsi que de l'évolution des intérêts des parties prenantes.

### ■ POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DÉPLOIEMENT

Imerys affirme sa politique environnementale dans sa Charte Développement Durable et définit ses objectifs environnementaux au niveau du Groupe dans le plan Développement Durable à trois ans. Le Groupe considère que la gestion responsable de l'environnement fait partie intégrante de sa stratégie. La Charte de Développement Durable a été révisée en 2013 conformément à l'analyse ci-avant relative à la priorisation des aspects environnementaux pertinents et aux modifications stratégiques intervenues dans le domaine environnemental pour les entreprises industrielles. Les systèmes de management environnemental, l'utilisation efficace des ressources, la biodiversité et l'innovation verte constituent les quatre axes clés environnementaux de cette Charte.

La politique EHS du Groupe définit les exigences et responsabilités générales, ainsi que les mesures d'efficacité en matière de gestion environnementale. Imerys a également élaboré huit protocoles afin de gérer les questions environnementales et de garantir le respect des réglementations. Ces huit protocoles s'appliquent à toutes les activités d'Imerys dans le monde.

Le Directeur Innovation, Recherche, Technologie et Support Business supervise le déploiement de ces engagements au niveau du Groupe. Les Départements EHS, Direction Industrielle, Géologie et Innovation travaillent ensemble pour impulser une dynamique et mettre leur savoir-faire au service des différents sites. L'équipe EHS Groupe est composée de huit experts, couvrant l'ensemble des régions où le Groupe est implanté, qui accompagnent les sites dans la mise en œuvre des initiatives Groupe sur la conformité, l'assurance, la prévention de la pollution et autres projets environnementaux majeurs (comme l'eau et la biodiversité). La Direction Industrielle du Groupe pilote les mesures liées à l'efficacité énergétique avec l'appui du Responsable Énergie. L'amélioration des procédés, impulsée par la Direction Industrielle, contribue également à la réduction des rejets environnementaux. L'équipe Géologie et Mines est, quant à elle, chargée d'accroître l'efficacité de ses procédés de valorisation des minéraux à travers la planification minière et des technologies avancées. Enfin, l'équipe Innovation coordonne le développement de nouveaux produits, procédés et services ayant une valeur ajoutée pour l'environnement.

Les activités sont libres de développer davantage leurs politiques, cibles et actions en lien avec l'environnement tout en intégrant celles du Groupe. Chaque trimestre, elles doivent présenter au Comité Exécutif un état des lieux des incidents environnementaux majeurs répertoriés ainsi que les objectifs de contrôle et d'efficacité énergétique. L'équipe d'audit EHS Groupe dresse le plan d'audit annuel basé sur une matrice des risques intégrant des paramètres

environnementaux. Les résultats des audits ainsi que l'avancée des mesures correctives sont suivis par la Direction EHS Groupe. Ses conclusions majeures sont soumises mensuellement au Comité Exécutif. Un rapport environnemental trimestriel a été mis en place depuis début 2014 afin de suivre et de communiquer les performances environnementales, et d'augmenter la responsabilisation à différents niveaux de l'activité.

## ■ SYSTÈMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Imerys demande à chacune de ses activités de se doter d'un Système de Management Environnemental (SME) permettant l'identification et le contrôle des risques et enjeux afférents à la protection de l'environnement. Le Groupe encourage la certification ISO 14001 ou EMAS, considérée comme le système de plus haut niveau par Imerys, mais ne l'exige pas. Les exigences en matière de SME pour toutes les activités font l'objet d'un protocole environnemental spécifique reprenant les principaux éléments des normes internationales de certification ainsi que les huit piliers suivants :

- **Politique** : tous les sites disposent d'une politique environnementale écrite les engageant sur la conformité, la gestion des risques et l'amélioration continue ;
- **Aspects et impacts** : tous les sites doivent lister les aspects environnementaux liés à leurs activités et identifier ceux susceptibles d'affecter l'environnement de manière significative ainsi que leurs impacts potentiels. Les sites devront ensuite hiérarchiser ces aspects afin de faciliter la mise en place de contrôles pour tous ceux susceptibles d'avoir des impacts environnementaux importants ;
- **Exigences** : tous les sites doivent instaurer des procédures d'identification et de respect des exigences législatives et réglementaires. Une auto-évaluation annuelle de conformité avec les exigences réglementaires et législatives concernées sera demandée à chaque site à partir de 2015 ;
- **Objectifs et cibles** : tous les sites déterminent des objectifs et des cibles concernant l'amélioration continue de leur performance

environnementale, donnant la priorité à la maîtrise opérationnelle des activités du site présentant des aspects environnementaux significatifs. Ces objectifs et cibles sont formalisés dans des plans d'action identifiant les responsables et les délais d'achèvement des tâches spécifiques. Le Directeur du site est chargé de valider les objectifs et cibles déterminés ;

- **Représentant de l'encadrement** : tous les sites nomment un représentant de l'encadrement avec la responsabilité et le rôle d'établir, d'appliquer et de mettre à jour le protocole ;
- **Formation** : tous les sites organisent une formation à l'environnement pour les collaborateurs concernés. Les personnels responsables des contrôles suivent une formation spécifique pour assurer la réussite du programme de ces contrôles ;
- **Procédures d'urgence** : tous les sites doivent établir et mettre à jour les procédures d'urgence décrivant les risques d'accident et situations d'urgence, afin de les gérer au mieux et d'en atténuer les impacts. Sur site, la réponse d'urgence et le plan d'intervention constituent généralement une approche intégrée couvrant aussi bien les urgences environnementales que les catastrophes naturelles ou certains problèmes sociaux ;
- **Audits** : tous les sites établissent et mettent à jour des programmes et des procédures d'audit périodique de conformité au protocole. Les audits sont réalisés par des personnes compétentes issues de l'organisation ou par des intervenants externes. Les audits comprennent une évaluation du système de gestion afin d'en vérifier son application, sa mise à jour, et de s'assurer de l'efficacité des contrôles. Les résultats des audits seront communiqués au Directeur du site, responsable de la mise en œuvre des actions correctives.

Depuis 2010, le déploiement du protocole dans l'ensemble des sites du Groupe a fait l'objet d'une procédure d'auto-évaluation. L'objectif de cette auto-évaluation était d'établir un SME sur l'ensemble des sites. Les sites nouvellement acquis ou construits doivent déployer un SME dans les 12 mois suivant leur entrée dans le Groupe ou suivant la fin des travaux.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites Imerys disposant d'un SME :

| Nombre de sites   | 2014       | 2013       | 2012     | 2011     | 2010     |
|---|------------|------------|----------|----------|----------|
| Certifiés ISO 14001 ou EMAS <sup>(1)</sup>                        | 81         | 81         | 88       | 81       | 68       |
| Sites disposant du SME à 8 piliers d'Imerys                       | 131        | 148        | 142      | 139      | 92       |
| Total (ISO 14001/EMAS et SME 8 piliers d'Imerys)                  | 212        | 229        | 230      | 220      | 160      |
| <b>Opérations tenues de mettre en place un SME <sup>(2)</sup></b> | <b>212</b> | <b>229</b> | <b>/</b> | <b>/</b> | <b>/</b> |

(1) EMAS : Eco Management and Audit Scheme (norme européenne).

(2) Le nombre de sites tenus de mettre en place un SME exclut les sites cédés, fermés nouvellement acquis ou nouvellement construits durant la période de reporting.

La plupart des sites certifiés ont régulièrement renouvelé leur certification. Trois nouveaux sites ont par ailleurs été certifiés ISO 14001 en 2014. L'évolution du nombre total de sites requérant un reporting SME est due à des réformes organisationnelles, de nouvelles acquisitions, des fermetures ou des cessions de sites. Voir également section 1.6 du chapitre 1 du Document de Référence.

Depuis début 2012, l'accent est mis sur l'évaluation de la solidité des systèmes de management existants. Une grille SME

d'auto-évaluation, demandée par la Direction Générale, présentée tous les trimestres, donne un aperçu des risques environnementaux (aspects/impacts prioritaires) et développe les objectifs et cibles annuels définis pour en assurer leur contrôle. La fonction essentielle de la grille SME est de déterminer des objectifs clairs et pertinents pour maîtriser les risques environnementaux. Depuis début 2013, la Direction Générale a décidé d'intégrer la grille SME comme l'un des éléments clés des revues trimestrielles. Fin 2014, plus de 80 % des sites avaient atteint les objectifs définis dans leurs grilles SME.



De plus, l'engagement du Groupe de mettre en place un véritable SME sur chaque site a été accompagné par un processus d'audit SME lancé en 2012 et formellement intégré au programme d'audit EHS du Groupe en 2013. En 2014 les SME de 15 autres sites ont été audités soit par l'équipe d'audit EHS du Groupe, soit par un cabinet spécialisé.

En 2015, le programme d'amélioration des SME se focalisera sur le pilier "conformité" et mettra en place trois programmes spécifiques : a) une auto-évaluation annuelle de conformité effectuée sur chaque site ; b) un audit du pilier conformité sur les 20 sites les plus critiques (audits à distance à moins qu'un audit sur site soit demandé ou déjà prévu) ; et c) un projet assurant que les documents de conformité pour les permis fonciers et autres autorisations sont conservés en sécurité et facilement accessibles au niveau du Groupe.

## ■ UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES MINÉRALES

19 des minéraux industriels qu'Imerys transforme sont issus de ses propres réserves minérales. 10 autres minéraux ou minéraux dérivés sont achetés à l'extérieur. L'utilisation durable des ressources minérales constitue une priorité sur les plans économique et environnemental. Le Groupe s'efforce d'améliorer les rendements et de réduire ses déchets en s'appuyant sur les approches suivantes :

- **établir et maintenir une gestion efficace des réserves et ressources minérales** : la valeur des actifs minéraux d'Imerys représente environ 10 % de la valeur total de ses actifs. Les experts de la Direction Géologie et Mines du Groupe disposent de solides compétences techniques en matière de géologie, de processus de planification minière et d'extraction, assurant ainsi la préservation de ses actifs minéraux. La topographie et la planification minière appropriées sont utilisées pour équilibrer les teneurs en minéraux, maintenir le taux de découverte à des niveaux raisonnables et réduire les résidus miniers et autres déchets. En juin 2013, les exigences de reporting sur la "Durée de vie de la mine" (Life of Mine – LOM) ont été renforcées via une nouvelle procédure requérant un Plan quinquennal d'extraction. Cette approche formalisée permet au Groupe de mieux extraire et utiliser ses ressources minérales ainsi que de réduire les risques de variance non anticipée en termes de tonnage, qualité ou coût. Depuis décembre 2014, l'ensemble des 99 sites miniers ont établis leur plans LOM selon la procédure. Environ 60 plans LOM ont un score acceptable et ont passé avec succès l'évaluation du Département Géologie et Mines du Groupe ; en ce qui concerne les plans LOM restant, ils vont être améliorés avec des documents de support additionnels. *Voir également section 1.3 du chapitre 1 du Document de Référence ;*

- **optimiser l'utilisation des matières premières grâce à une gestion industrielle solide** : au cours du premier semestre 2014, le Groupe a lancé, avec sa Direction Industrielle, un programme d'amélioration appelé I-Cube pour transformer sa performance industrielle en un avantage concurrentiel. *Voir section 1.2.3. du chapitre 1 du Document de Référence.* Les documents de référence I-Cube présentent des méthodes et des bonnes pratiques standardisées qui permettent aux sites de mesurer leurs taux de récupération de minéraux/matériaux et d'identifier les opportunités pour améliorer le rendement des matières premières transformées. Le programme I-Cube engendre déjà des bénéfices, principalement en ce qui concerne la maximisation de l'utilisation durable des matières premières issues des mines et carrières. *Voir "Efficacité Énergétique", "Rareté et Utilisation Efficace de la Ressource en Eau", "Déchets, Stériles et Minéraux Solides" à la section 5.5 du présent chapitre ;*
- **rechercher des opportunités de recyclage/réutilisation des matériaux de faible qualité et des résidus** : les améliorations technologiques et les nouvelles applications rendent possible la transformation de matériaux de faible qualité, des résidus et des déchets en ressources commercialisables. De nombreux projets lancés par les sites Imerys pour recycler et/ou réutiliser les matériaux de faible qualité existants et les résidus ont réussi à générer de nouvelles ventes. Ainsi, en 2014, un des sites Minéraux Réfractaires en Afrique du Sud qui travaille avec un client cimentier a développé une solution pour réutiliser un mélange de résidus de ses procédés comme substitut aux cendres volantes dans le procédé de production du ciment.

Le secteur des minéraux industriels travaille également en partenariat avec les industries en aval sur des procédés permettant d'augmenter la recyclabilité. Les données publiques sur les taux de recyclage montrent que 40 à 50 % de l'ensemble des minéraux utilisés en Europe sont recyclés dans des matériaux tels que le verre, le papier, le plastique ou bien encore le béton<sup>(1)</sup>. Le Groupe prévoit d'accroître encore la recyclabilité de ses produits à base de minéraux industriels grâce à des efforts d'innovation qui vont optimiser leur efficacité tout au long de leur cycle de vie. Pour plus d'informations *voir également "Innovation Verte" à la section 5.5 du présent chapitre et section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence.*

(1) Fiches de recyclage de l'IMA : <http://www.ima-europe.eu/content/ima-recycling-sheets-full>.

## ■ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les besoins d'Imerys en énergie sont importants, notamment lors des opérations thermiques de transformation des minéraux (chauffage, séchage, frittage et calcination) et d'extraction minière utilisant des engins lourds (forage, excavation, broyage et transport). Le Groupe s'est engagé à utiliser autant que possible des sources d'énergie renouvelable et à faible intensité de carbone en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). En collaboration avec les Directions Industrielle, Géologie et Mines, EHS et Achats, l'équipe Énergie a été chargée des tâches suivantes :

- **analyse de la variation de la consommation d'énergie et identification des priorités d'amélioration.** En 2011, la méthode d'évaluation de l'efficacité énergétique a été révisée pour en améliorer la qualité et la précision en mesurant l'énergie consommée par tonne produite. Le Groupe a commencé à suivre les données de consommation d'énergie et de production pour chaque site sur une base mensuelle et non plus trimestrielle en s'appuyant sur un système de reporting centralisé. Un rapport énergétique global a été créé et est désormais fourni chaque trimestre aux principales parties prenantes internes, Comité Exécutif compris. Ce rapport fait état des statistiques énergétiques du Groupe, de l'évolution de l'efficacité énergétique de chaque activité, et de l'interprétation des variations positives aussi bien que négatives. L'analyse des écarts permet au Groupe de suivre les tendances relatives, d'identifier les opportunités d'amélioration et d'établir rapidement des plans d'action. En 2014, l'efficacité énergétique ainsi que les projets d'amélioration ont été traités dans les revues trimestrielles des activités avec la Direction Générale. En 2015, les objectifs d'efficacité énergétique seront volontairement répercutés en cascade au niveau des activités avec l'exigence que des actions concrètes soient menées sur les sujets prioritaires ;
- **mise en place et suivi des plans d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique.** Des plans d'action spécifiques sont définis pour chacune des activités du Groupe d'après l'analyse de la consommation d'énergie et la revue des enjeux prioritaires. La Direction Industrielle du Groupe aide à identifier des opportunités à travers la diffusion des meilleures pratiques et apporte son appui si nécessaire afin d'optimiser l'efficacité des processus et le fonctionnement de ses équipements. Chaque année, un certain nombre de projets industriels, portant sur la réduction des coûts de production et l'optimisation de l'efficacité énergétique, sont menés au sein des activités du Groupe. Le Responsable Énergie Groupe tient un tableau de bord des principaux projets énergétiques. Il est ainsi en mesure d'identifier les opportunités d'amélioration, de suivre les demandes de support et le soutien apporté. Les projets industriels clés aux investissements significatifs sont revus sous la direction du Directeur Innovation, Recherche, Technologie et Support Business, avec notamment une étude des économies d'énergie annuelles prévues et réalisées. La mise en place du programme

I-Cube sur huit sites pilotes génère de nouveaux projets ayant des impacts positifs sur l'efficacité énergétique du Groupe en 2014 et va chaque année participer à l'amélioration systémique. En 2014, les améliorations de procédés dans certains des sites ayant la consommation d'énergie la plus importante ont notamment montré des résultats positifs. Sur un site, l'optimisation de l'utilisation d'un four a permis des économies significatives en gaz et en électricité. L'efficacité énergétique de ce site a augmenté de 20 % en 2014 par rapport à 2013. En outre, 18 projets en lien avec l'énergie ont été présentés au Challenge annuel de Développement Durable du Groupe avec notamment un projet de récupération de chaleur en Suède (Carbonates), un projet de conversion de combustible au Mexique (Filtration et Additifs Amérique du Nord) et un projet d'augmentation d'utilisation de la biomasse en Ukraine (Minéraux Réfractaires).

En parallèle, le Groupe s'efforce d'améliorer l'efficacité du carburant des équipements mobiles lourds sur ses sites miniers. Cette initiative a démarré en 2012 avec la sélection de cinq sites pilotes choisis parmi les principaux sites miniers consommateurs d'énergie. La portée de ce projet a progressivement été étendue et plus de 20 sites miniers étaient concernés fin 2014. La branche Filtration et Additifs de Performance a fait preuve de leadership dans cet effort en s'engageant à développer un plan d'action pour l'efficacité du carburant sur chacun de ses sites en 2015. La Direction Géologie et Mines du Groupe soutient les initiatives d'efficacité du carburant avec des diagnostics sur sites réguliers, des formations et la diffusion des meilleures pratiques. En 2015, une campagne contre les moteurs qui tournent au ralenti sera lancée afin d'améliorer encore plus l'efficacité du carburant ;

- **amélioration des connaissances de management énergétique et promotion des meilleures pratiques.** En complément des actions présentées ci-dessus, l'amélioration des connaissances du Groupe et le partage des meilleures pratiques entre les sites sont deux éléments essentiels de la gestion de l'énergie dans un contexte d'amélioration continue. En plus des formations dispensées sur l'utilisation des outils existants d'analyse de l'efficacité énergétique et d'interprétation des fluctuations, plusieurs manuels regroupant les meilleures pratiques en matière d'énergie sont également à leur disposition depuis 2013, tels que : guide de bonnes pratiques d'utilisation de l'énergie dans les utilités, guide de bonnes pratiques de manipulation d'engins mobiles lourds, etc. Depuis le premier semestre 2014, les meilleures pratiques sur la gestion de l'énergie ont été intégrées et transformées en documents de référence pour le programme I-Cube ;
- **accréditation ISO 50001.** Le Groupe encourage ses sites à systématiquement formaliser leur gestion de l'énergie en référence à la norme ISO 50001. Depuis 2014, les sites Tableware en Allemagne et Talc en Autriche ont obtenu leur accréditation ISO 50001.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la consommation totale d'énergie et de l'efficacité énergétique sur six ans :

|  | 2014   | 2013 <sup>(1)</sup> | 2012   | 2011   | 2010   | 2009   |
|--|--------|---------------------|--------|--------|--------|--------|
| Consommation totale d'énergie <sup>(2)</sup> (en milliers de GJ) | 34 859 | 34 615              | 35 288 | 35 597 | 35 180 | 28 322 |
| Efficacité énergétique <sup>(3)</sup> (base 100 en 2009)         | 95,2   | 96,6                | 96,5   | 96,9   | 97,7   | 100    |

(1) La consommation totale d'énergie de l'année précédente est légèrement recalibrée en raison des améliorations continues sur l'analyse et la vérification des données.

(2) Plusieurs sites d'Imerys utilisent des installations de production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE). Le surplus d'électricité produit par ces installations est parfois vendu au réseau. La consommation totale d'énergie n'inclut pas cette électricité vendue.

(3) Ratio d'analyse de variation (entre l'année N et l'année N-1) de la consommation totale d'énergie à la tonne, hors variation de périmètre et de mix.

Étude des variations de consommation d'énergie par type. Voir section 5.7 du présent chapitre :

| Répartition de l'évolution par facteur<br>(2014 par rapport à 2013) | Périmètre | Volume  | Produit | Entité<br>de reporting | Efficacité | Total |
|---|-----------|---------|---------|------------------------|------------|-------|
| Variation (milliers de GJ, + croissant, - décroissant)              | - 27      | + 1 926 | - 11    | - 1 164                | - 481      | + 243 |

La consommation totale d'énergie annuelle a augmenté en 2014 de 243 milliers de Giga Joules (Tera Joules ou TJ) par rapport à 2013 en prenant en compte l'effet de chaque facteur de variation. Bien que le Groupe n'ait pas atteint son objectif d'améliorer l'efficacité énergétique de 10 % en cinq ans en prenant 2009 comme base, l'efficacité énergétique s'est améliorée de 4,8 % durant cette période (environ la moitié de l'objectif de 10 %). Pour l'avenir, un nouvel objectif d'efficacité

énergétique a été établi dans le nouveau plan Développement Durable à trois ans (2015-2017) : une amélioration de 6 % d'ici 2017, base 100 en 2014. Ce nouvel objectif est cohérent avec l'engagement sectoriel pris lors de la Feuille de Route IMA-Europe 2050 <sup>(1)</sup>, et a été validé par la Direction Générale. L'objectif sera soutenu par le programme I-Cube et les efforts en cours sur les projets à haute priorité décrits ci-dessus.

### Répartition par source d'énergie (données réelles)

| (%)                          | 2014         | 2013         | 2012         | 2011         | 2010         | 2009         |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Électricité nette et vapeur  | 28,4 %       | 30,3 %       | 30,2 %       | 30,1 %       | 30,7 %       | 29,0 %       |
| Gaz naturel                  | 47,2 %       | 45,3 %       | 43,7 %       | 41,1 %       | 39,2 %       | 39,9 %       |
| Autres combustibles fossiles | 21,6 %       | 20,7 %       | 22,2 %       | 24,2 %       | 25,9 %       | 27,0 %       |
| Biomasse                     | 2,8 %        | 3,6 %        | 3,9 %        | 4,6 %        | 4,2 %        | 4,1 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>100 %</b> |

La répartition par source d'énergie varie légèrement entre 2014 et 2013, ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants :

- la montée en puissance en 2014 d'une usine de chaux nouvellement mise en service qui utilise du coke de pétrole pour ses procédés thermiques, ce qui entraîne une augmentation des autres combustibles fossiles ;
- la cession de plusieurs usines de fabrication de briques qui avaient une forte consommation de sciure de bois pour leurs fours a réduit le pourcentage de la biomasse ;
- en raison de la faible disponibilité des ressources et du manque de régularité en approvisionnement de biomasse, les efforts pour augmenter le recours aux énergies renouvelables ont constitué un vrai défi. En 2014, un projet de biomasse existant en Ukraine a été étendu. Néanmoins, le pourcentage d'utilisation de biomasse à périmètre comparable est resté au même niveau entre 2013 et 2014 (2,8 %).

Le Groupe continue toutefois de rechercher de nouvelles opportunités pour privilégier des sources d'énergie plus propres et à faible intensité de carbone plutôt que les combustibles fossiles lorsque c'est possible. Ainsi :

- en 2014, les sites d'Imerys Filtration au Mexique et en France sont passés du fuel lourd au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel alors que le site d'Imerys Solution Réfractaire en Inde est passé d'un charbon qui était transformé en gaz de synthèse avec une très faible efficacité énergétique, à une combustion directe de poudre de coke de pétrole ;
- en 2015, deux projets amèneront une contribution additionnelle au pourcentage de biomasse : un projet d'augmentation de l'utilisation actuelle de biogaz sur un site Minéraux Réfractaires en France ; et un projet pour passer du fioul lourd à la biomasse pour générer de la vapeur sur un site au Brésil.

Les sources d'énergie renouvelable (hydroélectricité et énergie éolienne notamment) sont également utilisées par le réseau d'électricité et indirectement fournies aux sites Imerys. Le Groupe n'a pris aucune mesure pour valider la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. En outre, Imerys contribue au développement des énergies renouvelables en partenariat avec d'autres compagnies. À titre d'exemple :

- Imerys Terre Cuite fournit des solutions dans le domaine des photovoltaïques intégrés avec des toits à deux versants pour l'énergie solaire, en collaboration avec ses partenaires commerciaux dans le secteur des matériaux de construction ;

(1) IMA-Europe a lancé la Feuille de Route 2050 du Secteur des Minerais Industriel en septembre 2014, qui comprend un engagement sectoriel : diminuer de moitié la consommation spécifique d'énergie d'ici 2050.

- en mars 2014, le site Imerys kaolin au Royaume-Uni a terminé la construction d'un parc solaire de 12 mégawatts en partenariat avec un fournisseur d'énergie photovoltaïque. Le terrain utilisé pour le projet était une ancienne digue à stériles (exploitation de mica). La production d'énergie solaire a offert une deuxième vie au terrain et fournira de l'énergie renouvelable aux communautés avoisinantes. Des idées semblables sont étudiées pour d'autres terrains excédentaires appartenant à Imerys au Royaume-Uni.

## ■ ÉMISSIONS DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe considère que l'amélioration de son efficacité énergétique est la meilleure méthode pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'utilisation d'énergie thermique lors des opérations de transformation des minéraux constitue pour le Groupe la première source d'émissions de GES (53 % du total). Les émissions indirectes issues de la consommation d'électricité assurant la production arrivent au deuxième rang (38 % du total). Enfin, certains procédés utilisés – par exemple la décarbonatation des matières premières – sont eux-mêmes à l'origine d'émissions de CO<sub>2</sub> (9 % du total). Dans le cadre de sa politique d'efficacité

énergétique, le Groupe s'était fixé comme objectif de réduire de 10 % ses émissions de carbone en 2014 par rapport à 2009.

Environ 28 % de l'énergie totale utilisée par Imerys provient du réseau électrique. Les sites utilisent dans la mesure du possible l'électricité à faible intensité de carbone produite par les centrales hydroélectriques (Imerys n'a pris aucune mesure pour valider les informations sur les émissions de carbone émanant de ses fournisseurs et utilise les facteurs d'émission nationaux pour calculer ses émissions relatives à sa consommation d'électricité). La baisse des émissions directes de CO<sub>2</sub> est principalement due aux projets d'optimisation des sources d'énergie et de l'utilisation d'énergies renouvelables dans certaines unités du Groupe.

15 sites industriels du Groupe participent au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre mis en place au sein de l'Union européenne (EU-ETS). Pour la deuxième année d'application de la Phase III de ce système (2013-2020), les émissions de ces sites demeurent inférieures aux quotas d'émissions alloués. Cependant, ces quotas alloués sont dégressifs sur la période et le Groupe pourrait avoir besoin d'acheter des crédits dans le futur. L'évolution des conditions du marché carbone mondial est étroitement surveillée par le Directeur Énergie du Groupe. Actuellement, le Groupe ne perçoit pas de risque financier.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de CO<sub>2</sub> par domaine et l'efficacité carbone :

| (Milliers de tonnes)                                      | 2014  | 2013 <sup>(1)</sup> | 2012  | 2011  | 2010  | 2009  |
|---|-------|---------------------|-------|-------|-------|-------|
| Émissions de CO <sub>2</sub> Scope 1                      | 1 785 | 1 705               | 1 753 | 1 810 | 1 745 | 1 306 |
| Émissions de CO <sub>2</sub> Scope 2                      | 1 030 | 1 080               | 1 115 | 1 099 | 1 214 | 932   |
| Émissions totales de CO <sub>2</sub> (Scope 1 et Scope 2) | 2 815 | 2 785               | 2 868 | 2 909 | 2 959 | 2 238 |
| Efficacité carbone <sup>(2)</sup> (base 100 en 2009)      | 91,0  | 92,1                | 94,3  | 95,5  | 97,5  | 100   |

(1) La consommation totale d'énergie de l'année précédente est légèrement recalibrée en raison des améliorations continues sur l'analyse et la vérification des données.

(2) Ratio d'analyse de variation (entre l'année n et l'année n-1) des émissions totales de CO<sub>2</sub> à la tonne (Scope 1 et 2 du Protocole GES), hors variations de périmètre et de mix.

Répartition de l'évolution des émissions totales de CO<sub>2</sub> par facteur. Voir section 5.7 du présent chapitre :

| Répartition de l'évolution par facteur (2014 par rapport à 2013) | Périmètre | Volume | Entité de reporting | Efficacité | Total |
|--|-----------|--------|---------------------|------------|-------|
| Évolution (milliers de tonnes) ; + croissant, - décroissant)     | + 11      | + 154  | - 104               | - 31       | + 30  |

Les émissions totales du Scope 1 et du Scope 2 d'Imerys ont légèrement augmenté de 30 kt entre 2013 et 2014. L'efficacité carbone s'est améliorée de 1,2 %, ce qui correspond à une économie de 31 kt d'émission de CO<sub>2</sub>. Ainsi, le résultat cumulé depuis l'année de référence 2009 montre une réduction de 9,0 % de l'intensité carbone (1,0 % en dessous de l'objectif de 10 %). Les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de l'énergie thermique représentent

57,4 Tonnes/TJ en 2014 contre 56,6 Tonnes/TJ en 2013. D'après l'étude des variations, les projets de passage à des sources d'énergies moins émettrices de CO<sub>2</sub> expliquent la majeure partie de la diminution. Comme indiqué précédemment, de nouveaux objectifs d'efficacité carbone ont été inclus dans le plan Développement Durable à trois ans (2015-2017) : amélioration de 6 % d'ici 2017 avec 2014 pour base.

### Répartition par source d'émission (données réelles)

| (%)                     | 2014         | 2013         | 2012         | 2011         |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Énergie (hors biomasse) | 87,5 %       | 88,0 %       | 87,9 %       | 87,4 %       |
| Procédés                | 9,3 %        | 7,9 %        | 7,5 %        | 7,6 %        |
| Biomasse                | 3,2 %        | 4,1 %        | 4,6 %        | 5,0 %        |
| <b>Total</b>            | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |



Imerys participe depuis 2006 au programme Carbon Disclosure Project (CDP) – projet de déclaration volontaire des émissions carbone – relatif au changement climatique. Outre les émissions des Scope 1 et 2, les émissions du Scope 3 font l'objet d'une attention croissante, en particulier les émissions indirectes issues de l'utilisation de combustibles lors des activités contractuelles ou de voyages. Depuis 2013, des données pilotes sur ces deux aspects sont prises en compte lors de la rédaction du dossier présenté dans le cadre du CDP. Certains projets de recyclage et de réduction des déchets du Groupe ont contribué à la réduction des émissions du Scope 3 tout au long de la chaîne d'approvisionnement en amont. Ainsi, les systèmes de recyclage des matériaux d'emballage de deux sites Minéraux pour Céramique

en Allemagne ont reçu de REPASAK<sup>(1)</sup> une certification de réduction des émissions de carbone en 2013. En outre, les sites Carbonates au Brésil ont introduit en 2014 "Pack Less" – une palette légère et durable constituée entièrement de polypropylène – afin de remplacer les palettes en bois traditionnelles. En plus des diminutions en amont, les initiatives internes en matière d'innovation permettent également de réduire l'empreinte carbone en aval. Ainsi, les sites Imerys Terre Cuite ont obtenu une notation A+ de l'organisation britannique BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology) qui s'applique aux "bâtiments verts". Pour plus d'informations voir "Innovation verte" à la section 5.5 du présent chapitre.

| Classement du Carbon Disclosure Project <sup>(1)</sup> | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010-2006 |
|--|------|------|------|------|-----------|
| Score de transparence                                  | 79   | 88   | 78   | 62   | Non noté  |
| Note de performance <sup>(2)</sup>                     | B    | B    | B    | B    | Non noté  |

(1) Le classement vient des rapports CDP et la note de l'année n est l'analyse sur la base des données de l'année n-1.

(2) Toutes les entreprises faisant preuve d'un niveau de transparence suffisant dans leur réponse se sont vu attribuer une note de performance. La note "B" signifie que "l'intégration du changement climatique est considérée comme une priorité stratégique mais que tous les projets ne sont pas totalement en place".

Imerys demeure au Niveau B sur la grille de performance du CDP. Cependant, le score de transparence a diminué de 2013 à 2014 du fait d'une augmentation de la demande de transparence pour les émissions du scope 3. Le Groupe intègre le changement climatique à sa stratégie d'entreprise en mettant l'accent sur la performance industrielle. Il suit plusieurs indicateurs d'efficacité énergétique et de réduction des déchets, ainsi que des indicateurs liés à l'innovation et au développement de nouveaux produits verts. Le changement climatique est également intégré aux processus formalisés et réguliers d'analyse des risques majeurs du Groupe. Si l'on se base sur les données antérieures et les observations des parties prenantes, les risques majeurs pour le Groupe ne semblent pas liés au changement climatique. L'augmentation du nombre et de l'ampleur des événements météorologiques de forte intensité (ouragans, tornades ou inondations) associée au changement climatique pourrait affecter les unités de production du Groupe (interruptions de production, dégâts matériels, etc.). Toutefois, Imerys considère l'impact de ce risque comme marginal compte tenu du grand nombre de ses sites et de leur large répartition sur l'ensemble des zones géographiques. Par ailleurs, le Groupe ne dispose pas d'unité de production importante dans des zones particulièrement exposées à ces événements météorologiques.

Imerys communique activement avec ses clients sur l'empreinte carbone de ses produits. L'augmentation de la demande en produits faiblement carbonés présente des nouvelles opportunités commerciales, les minéraux ayant une teneur naturellement faible en carbone. Collaborer avec le CDP ainsi qu'avec d'autres associations professionnelles (mentionnées ci-avant) permet au Groupe d'être informé des actualités et de l'évolution des réglementations en vigueur en matière de changement climatique.

## ■ ÉMISSIONS DE NO<sub>x</sub> ET SO<sub>2</sub>

Plusieurs procédés de transformation des minéraux du Groupe incluent des étapes de calcination qui émettent de l'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) et du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Imerys publie ci-dessous une estimation de ses émissions de NO<sub>x</sub> et SO<sub>2</sub> en appliquant des facteurs de conversion spécifiques à chacune des sources de combustibles consommés. Depuis 2012, le reporting d'Imerys intègre également les émissions de SO<sub>2</sub> dites de procédé issues de la transformation par voie thermique des matières minérales contenant du soufre. Seul un faible nombre de minéraux transformés par le Groupe contiennent du soufre.

| (en tonnes)                                       | 2014  | 2013  | 2012  | 2011  | 2010  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Oxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ) <sup>(1)</sup> | 3 947 | 4 577 | 4 591 | 3 530 | 3 788 |
| Oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )                  | 5 822 | 6 042 | 6 395 | 6 665 | 6 322 |

(1) Y compris émissions de SO<sub>2</sub> de procédé depuis 2012.

Une utilisation plus large de sources d'énergies plus propres ainsi que l'amélioration des techniques de combustion permettent d'observer une diminution des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> à périmètre constant. Les émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> restent à un niveau faible en 2014 avec respectivement une diminution de 13,8 % et 3,7 % par rapport à 2013.

(1) REPASACK GmbH est une entreprise allemande spécialisée dans la collecte et le recyclage de papier.

## ■ RARETÉ ET UTILISATION EFFICACE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est essentielle pour le traitement des minéraux industriels. Les ressources consommées par Imerys proviennent notamment des eaux souterraines (55 %), des eaux de surface (24 %) et des fournisseurs d'eau (11 %). Contrairement aux secteurs de l'exploration et de l'extraction de métaux et d'énergie, Imerys transforme les minéraux sans pratiquement émettre de résidus et sans libérer de substances toxiques <sup>(1)</sup>. Le Groupe prélève souvent des eaux souterraines et des eaux de surface pour maintenir ses carrières en bon état. Ces eaux sont ensuite habituellement stockées dans des bassins de rétention pour réutilisation et, après décantation et traitement, relâchées dans les cours d'eau. Dans certains cas, les produits du Groupe sont parfois livrés au client sous forme de suspension aqueuse. Les systèmes de management environnemental des sites tiennent compte de l'évolution des réglementations et des éventuels impacts que leurs rejets en eau ou effluent peuvent avoir sur l'environnement.

Bien que le Groupe n'ait recensé que quelques cas isolés de pénurie en eau, la transparence sur ce point est une priorité pour les agences de notation externes et certaines parties prenantes.

C'est pourquoi une évaluation globale annuelle du risque de pénurie en eau a été lancée en 2012 au moyen de l'outil Global Water Tool (GWT) du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development – Conseil mondial des affaires pour le Développement Durable) <sup>(2)</sup>. Depuis 2012, le Groupe a développé un ensemble de procédures et d'outils d'analyse de la situation en eau pour soutenir la mise en place de Plans de Gestion de l'Eau (Water Management Plans – WMP) au niveau des sites comme composants additionnels de leurs systèmes de management environnemental. Les WMP comprennent la description de la consommation d'eau actuelle, l'analyse du bilan en eau, la comptabilité de l'eau, l'évaluation des risques (réglementaires/physiques/d'image) liés à l'eau, et un plan d'action pertinent pour gérer les problématiques en eau hautement prioritaires. En décembre 2014, 16 sites étaient situés dans des zones en déficit d'eau selon le "Water Stress Index" du GWT : deux sites dans le scope de 2013 ont été retirés à la suite de cession et de fermeture, et un site nouvellement construit en Egypte a été ajouté au scope de 2014. Le prélèvement en eau agrégé des 16 sites compte pour environ 5,0 % du prélèvement total du Groupe en 2014. 15 des 16 sites concernés ont établis un WMP depuis 2013. Le site nouvellement construit en Egypte mettra le sien en place dans un futur proche.

Le tableau ci-dessous décrit le profil hydrique d'Imerys par région (au 31 décembre 2014) :

| Région/Pourcentage de prélèvement d'eau dans chaque zone géographique | Faible < 0,2  | Moyen 0,2-0,4 | Stress 0,4-1,0 | Pénurie > 1,0            | Pas de données | Total (millions de litres) |
|---|---------------|---------------|----------------|--------------------------|----------------|----------------------------|
| Asie-Pacifique  | 76,7 %        | 1,0 %         | 2,2 %          | 19,5 %                   | 0,6 %          | 3 798                      |
| Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA)                                | 97,3 %        | 0,2 %         | 2,2 %          | 0,0 %                    | 0,2 %          | 12 955                     |
| Amérique du Nord  | 88,0 %        | 5,5 %         | 0,0 %          | 6,5 %                    | 0,0 %          | 16 236                     |
| Amérique du Sud   | 99,8 %        | 0,0 %         | 0,2 %          | 0,0 %                    | 0,0 %          | 3 139                      |
| <b>Pourcentage du total des prélèvements</b>                          | <b>91,1 %</b> | <b>2,6 %</b>  | <b>1,1 %</b>   | <b>5,0 %</b>             | <b>0,2 %</b>   | <b>36 128</b>              |
| <b>Nombre total de sites</b>  | <b>177</b>    | <b>19</b>     | <b>3</b>       | <b>16 <sup>(1)</sup></b> | <b>5</b>       | <b>220 <sup>(2)</sup></b>  |

(1) Répartition des 16 sites par région : trois en Asie-Pacifique, cinq en EMOA, sept en Amérique du Nord et un en Amérique du Sud.

(2) Le nombre total d'opérations comprend les sites cédés ou fermés durant la période de reporting.

Parallèlement à l'examen des sites situés dans des zones en déficit d'eau, le Groupe a mené une étude préliminaire sur les sites les plus consommateurs d'eau qui s'est achevée au cours du deuxième semestre 2013. Il en ressort que les 10 sites les plus consommateurs d'eau du Groupe réalisent plus de 50 % des prélèvements totaux annuels. En 2014, le Groupe a commencé à encourager les principaux consommateurs à améliorer leur efficacité en eau à l'aide de WMPs. Fin 2014, quatre sites ayant prélevé plus de deux millions de mètres cubes d'eau en 2013 avaient mis en place leur WMP. En 2015, l'initiative sera étendue pour encourager la mise en place de WMPs à tous les sites Imerys ayant prélevé plus d'un million de mètres cubes d'eau en 2014.

Dans son reporting et sa communication, Imerys classe les prélèvements d'eau en fonction des sources d'approvisionnement (voir tableau ci-dessous). Le Groupe a choisi de ne pas y inclure les quantités d'eau déplacées d'une zone à une autre sans être utilisées par le site – par exemple l'eau pompée pour maintenir les carrières en état – la qualité de ces volumes n'étant pas affectés par les activités du Groupe. En plus des prélèvements signalés habituellement par les industriels, Imerys recense les volumes recyclés par ses sites afin de permettre une amélioration des taux de recyclage de l'eau et donc une diminution des prélèvements d'eau douce. La diffusion des données hydriques globales sera progressivement améliorée en s'axant principalement sur la gestion de l'eau des sites situés dans des zones en déficit d'eau et sur les consommateurs d'eau les plus importants.

(1) Exception pour le site d'andalousite de Glomel, en France, où le drainage rocheux acide est collecté et traité sur site avant d'être rejeté.

(2) Le Conseil mondial des affaires pour le Développement Durable (WBCSD) fournit aux entreprises un outil d'analyse des risques relatifs à l'approvisionnement en eau ; notamment à la qualité et aux volumes d'eaux disponibles.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prélèvements d'eau au cours des cinq dernières années :

|   | 2014                 | 2013   | 2012   | 2011   | 2010   |
|---|----------------------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Prélèvements totaux (en millions de litres) dont :</b> | 36 128               | 41 626 | 48 538 | 52 893 | 53 491 |
| Eau obtenue auprès de fournisseurs d'eau                  | 10,8 %               | 10,5 % | 11,9 % | 12,0 % | 14,4 % |
| Eau prélevée dans les eaux souterraines                   | 55,4 %               | 49,4 % | 47,5 % | 52,0 % | 42,6 % |
| Eau prélevée dans l'eau de surface                        | 24,3 %               | 23,4 % | 25,7 % | 22,3 % | 27,5 % |
| Eau obtenue auprès d'autres sources <sup>(1)</sup>        | 9,5 % <sup>(2)</sup> | 16,7 % | 14,9 % | 13,6 % | 15,6 % |
| Eau prélevée/chiffre d'affaires (litres/€)                | 9,8                  | 11,3   | 12,5   | 14,4   | 16,0   |

(1) Certains sites d'Imerys prélèvent de l'eau provenant d'autres sources que celles listées ci-dessus. Ainsi, ils récupèrent l'eau de pluie ou sont fournis par leurs clients. Le terme "Eau obtenue auprès d'autres sources" comprend ces types de prélèvement.

(2) En 2013, l'eau fournie par les clients représente environ 70 % de l'eau obtenue auprès d'autres sources. Certains sites du Groupe sont en effet directement installés dans les installations des producteurs de papier et reçoivent l'eau par leur biais.

Imerys a prélevé 36,1 millions de mètres cubes d'eau en 2014 et son eau prélevée par euro de chiffre d'affaires est de 9,8 litres/€, ce qui est relativement faible comparé aux autres entreprises de l'industrie minière. Les prélèvements totaux d'eau du Groupe ont été réduits de 13,2 % depuis 2013 et de près d'un tiers sur les cinq dernières années.

Le reporting sur le recyclage de l'eau du Groupe, voir [définition à la section 5.7 du présent chapitre](#), a débuté en 2010. Le tableau ci-dessous présente les tendances du recyclage de l'eau au cours des cinq dernières années :

|   | 2014   | 2013   | 2012   | 2011   | 2010   |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Volume total recyclé (en millions de litres) <sup>(1)</sup> | 31 954 | 32 950 | 30 645 | 19 753 | 19 137 |
| Par nombre de sites indiquant recycler l'eau                | 55     | 54     | 53     | 45     | 38     |

(1) Le protocole de reporting de recyclage de l'eau a été légèrement modifié en 2014 et a précisé que les eaux de refroidissement fournies par l'installation d'une tierce partie (par exemple l'usine de pâte à papier d'un client) et réutilisée en circuit fermé ne doivent pas être comptabilisées comme des eaux recyclées par les sites Imerys.

## ■ DÉCHETS, STÉRILES ET MINÉRAUX SOLIDES

Les activités d'Imerys génèrent des quantités relativement peu importantes de déchets sanitaires et industriels. En effet, le Groupe a principalement recours à des procédés de transformation mécaniques – concassage, mouture et broyage – et physiques – comme la séparation gravimétrique, la séparation magnétique et la

classification. L'un des protocoles EHS d'Imerys stipule que tous les flux de déchets doivent être identifiés et caractérisés afin de savoir précisément à quelles réglementations locales en vigueur il convient de se référer pour gérer les risques éventuels. La gestion des déchets et les obligations statutaires relatives à la collecte, au stockage, à l'étiquetage, au transport et à l'élimination entrent habituellement également dans le champ des SME de chaque site.

Le tableau ci-dessous recense les tendances de production et de recyclage de déchets industriels au cours des cinq dernières années :

|   | 2014    | 2013    | 2012    | 2011    | 2010    |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Déchets industriels totaux (en tonnes) dont :</b>          | 281 654 | 264 270 | 287 827 | 297 228 | 312 583 |
| Déchets industriels dangereux                                 | 1 739   | 920     | 2 217   | 900     | 1 705   |
| Déchets industriels dangereux recyclés                        | 1 434   | 1 919   | 1 112   | 671     | 598     |
| Déchets industriels non dangereux                             | 150 631 | 125 104 | 120 187 | 116 209 | 119 047 |
| Déchets industriels non dangereux recyclés                    | 127 850 | 136 327 | 164 312 | 179 449 | 191 238 |
| Génération de déchets industriels / chiffre d'affaires (kg/€) | 0,08    | 0,07    | 0,07    | 0,08    | 0,09    |

En 2014, les activités du Groupe ont généré 282 kt de déchets industriels, dont 98,9 % non dangereux. Les déchets industriels totaux générés restent stables par rapport à 2013 à périmètre comparable. Cependant, il y a eu une augmentation de 17 kt (7 %) par rapport à 2013, principalement due aux sites nouvellement acquis (en Indonésie, Japon et Finlande), nouvellement construits (en Égypte), ou fonctionnant désormais à pleine capacité après leur mise en service en 2014 (aux États-Unis et au Brésil). Les déchets industriels dangereux ont augmenté de 819 tonnes entre 2013 et 2014. La plus grande partie de cette augmentation (720 tonnes) est de la terre excavée durant la phase de construction sur un site Graphite et Carbone en Suisse. Cette terre était considérée comme

déchet dangereux car la zone de construction était historiquement considérée comme "zone faiblement polluée due à une ancienne activité industrielle, sans nécessité de surveillance". 45,9 % des déchets industriels totaux sont recyclés (contre 52,3 % en 2013) et 45,2 % des déchets industriels dangereux sont recyclés (contre 67,6 % en 2013). Cette tendance à la baisse du taux de recyclage est principalement due aux sites mentionnés précédemment. Ceux-ci recherchent actuellement des opportunités de réductions ou de recyclage via des améliorations industrielles ou de nouvelles autorisations réglementaires. Le taux de génération de déchets industriels par euro de chiffre d'affaires est de 0,08 kg/€ en 2014. La génération de déchets industriels du Groupe est relativement

faible comparée aux autres entreprises du secteur minier et reste sous 0,1 kg/€ depuis plusieurs années.

Plusieurs activités d'Imerys ont mis en place des initiatives innovantes en matière de recyclage. Ainsi, l'activité Réfractaires Monolithiques (Calderys) a lancé un projet de recyclage des matériaux récupérés dans les fours sur les sites de ses clients – aciéries, cimenteries et verreries notamment. Auparavant, ces matériaux étaient traités en tant que déchets industriels. Une étude technique de faisabilité menée par Calderys a montré l'avantage environnemental significatif dont pouvaient bénéficier ses clients si les matériaux usagés étaient utilisés pour construire de nouvelles installations. Depuis 2012, chaque Département de l'activité Calderys utilise davantage de matériaux récupérés de sa production sans aucun impact négatif sur la qualité des produits finis. Grâce à cette initiative, l'utilisation de matériaux récupérés a augmenté de 11 % depuis 2011.

En comparaison avec les matériaux usagés, les volumes de stériles et minéraux solides non utilisés – résidus, matériaux non conformes, etc. – sont beaucoup plus importants mais ils ne sont pas comptabilisés comme “déchets” par Imerys. En effet, ces matériaux sont en général stockés dans ou à proximité des zones de production des carrières, dans l'attente d'une utilisation future si des avancées technologiques ou de nouvelles opportunités de marché le permettent. Ils peuvent également servir pour de nombreuses applications de remblai ou de reprofilage, lors des travaux de réhabilitation des sites en fin d'exploitation. Les matériaux hors cahier des charges issus des sites de transformation et qui sont renvoyés dans les carrières Imerys ne sont comptabilisés comme déchets que lorsqu'ils sont sujets à des exigences réglementaires. Dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des ressources minérales, la Direction Géologie et Mines du Groupe a pris l'initiative en 2013 de suivre les stériles et résidus générés par chaque site d'extraction.

Le Groupe encourage ses sites à utiliser des minéraux solides de manière durable et à souligner les efforts dans ce domaine lors du Challenge Développement Durable. En 2014, environ 15 projets de recyclage de matériaux et de réduction de déchets ont été présentés au Challenge Développement Durable. Plusieurs de ces projets comprenaient la transformation de déchets et de résidus en produits utilisables qui génèrent des revenus additionnels. Ainsi, un des sites Carbonates aux États-Unis a lancé un projet de transformation de 800 000 tonnes existantes de sables Hi-Cal en un produit commercialisable pour les fabricants de bardeaux de couverture à base d'asphalte. Le programme I-Cube devrait promouvoir significativement des améliorations additionnelles dans les domaines de la maintenance, de la réduction des déchets et du recyclage dans les années à venir. *Voir "Utilisation Efficace des Ressources Minérales" à la section 5.5 du présent chapitre.*

## ■ BIODIVERSITÉ ET RÉHABILITATION

L'activité minière implique une occupation temporaire du sol durant l'extraction. Qu'elles soient fermées ou encore en activité, les carrières

offrent de nombreuses possibilités d'enrichissement en matière de biodiversité à travers des projets de réhabilitation des habitats naturels et la protection des espèces menacées. Dans un objectif d'harmonisation avec les écosystèmes existants, Imerys s'engage à préserver la biodiversité grâce à une réhabilitation renforcée tout au long de la vie d'une carrière. Avant d'entreprendre le développement de tout projet minier ou de demander les permis réglementaires d'exploitation, chaque site minier doit réaliser une étude d'impact en s'appuyant sur les avis d'experts compétents. Cette étude comprend une évaluation des conditions environnementales existantes et notamment de la biodiversité. Dans de nombreux pays, elle est prévue par la loi et doit être discutée avec le public et déposée auprès des autorités gouvernementales. Les sites d'Imerys gèrent eux-mêmes cette conformité dans le cadre de leur SME.

D'un point de vue économique, la réhabilitation est un élément essentiel de la planification minière. En 2009, le Groupe a défini un protocole de “Réhabilitation des sites en fin de vie” imposant à chaque site de décrire les méthodes de réhabilitation employées tout au long de la vie du site et au moment de sa fermeture. En 2012, la Direction Géologie et Mines du Groupe a également élaboré des politiques et directives visant à renforcer le processus de reporting et l'examen du Plan de durée de vie de la mine, en particulier les plans de réhabilitation et de clôture. De surcroît, un référentiel interne pour l'établissement d'un plan local de gestion de la biodiversité (Biodiversity Management Plan – BMP) a été mis au point en 2013 dans le cadre des directives de reporting GRI applicables au secteur minier.

En 2011, une analyse globale de la sensibilité à la biodiversité a été réalisée. Il s'agissait d'identifier les problèmes de biodiversité au sein des sites d'Imerys. Une consultation réunissant les représentants des sites sur le sujet de la compréhension du contexte local a d'ailleurs eu lieu. Comme attendu, il est ressorti de cette analyse que la notion de risque lié à la biodiversité s'applique davantage aux sites miniers du Groupe qu'à ses installations de transformation situées dans des zones industrialisées. En 2013, la méthodologie d'Imerys pour l'évaluation des risques de biodiversité a été améliorée afin d'incorporer les nouvelles tendances internationales en matière d'évaluation de risques environnementaux, ainsi que les leçons tirées des projets internes. Cette évaluation améliorée permet à Imerys de déterminer la proximité de ses sites miniers avec les zones clés pour la biodiversité<sup>(1)</sup> en utilisant Google Earth. Cette analyse sera mise à jour tous les deux ans afin de récolter de nouvelles informations sur les zones protégées et les mines nouvellement acquises. La dernière mise à jour de septembre 2014 a conclu que 31 des 121 sites miniers du Groupe (actifs et inactifs) sont proches ou à l'intérieur d'une zone clé pour la biodiversité. Ces sites sont désignés comme étant des “sites concernés” par Imerys. Depuis 2012, le Groupe a graduellement aidé ces “sites concernés” à formaliser des approches de la gestion de la biodiversité et en 2014, trois autres “sites concernés” ont mis en place leur BMP local suivant le nouveau référentiel interne mentionné ci-avant, faisant ainsi passer à presque 26 % des “sites concernés” le nombre de sites avec un BMP. Le Groupe prévoit d'améliorer encore plus les plans de gestion de la biodiversité sur les “sites concernés” dans le cadre du prochain plan Développement Durable à trois ans (2015-2017).

(1) Le “Global Reporting Initiative” (GRI) recommande que les sociétés identifient leurs sites localisés dans ou à proximité de zones protégées ou de zones non protégées mais reconnues comme possédant une haute valeur en terme de biodiversité. Imerys se réfère à la base de données mondiale des zones protégées (WDPA), à la liste des zones Natura2000 ainsi qu'à d'autres sources d'informations publiques afin de conduire cette cartographie des zones à “Haute valeur en termes de biodiversité”. La base de données WDPA est un projet commun au PNUE et à l'IUCN, produit par UNEP-WCMC et l'IUCN World Commission on Protected Areas qui travaillent en relation avec les administrations et les ONG.

Les catégories de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour ces 31 sites apparaissent dans le tableau ci-dessous (mise à jour en novembre 2014) :

| Catégorie UICN <sup>(1)</sup> | Description  | Nb de sites concernés |
|-------------------------------|--|-----------------------|
| Ia                            | Réserve naturelle intégrale  | 0                     |
| Ib                            | Zone de nature sauvage   | 0                     |
| II                            | Parc national  | 1                     |
| III                           | Monument/élément naturel marquant  | 0                     |
| IV                            | Zone de gestion des habitats/espèces   | 0                     |
| V                             | Paysage terrestre/marin protégé  | 9                     |
| VI                            | Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles                                 | 2                     |
|                               | Directives régionales (ex. directives "habitats", "oiseaux"), réserves de biosphère du programme |                       |
| Non-UICN                      | MAB-UNESCO   | 19                    |
| <b>Total</b>                  |  | <b>31</b>             |

(1) Lignes directrices de l'UICN pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées (2008).

En 2012, deux indicateurs de suivi de l'utilisation des sols ont été définis et appliqués à l'ensemble des carrières de l'activité Imerys Terre Cuite. Ces indicateurs permettent de quantifier les surfaces perturbées par les activités extractives du Groupe et les surfaces réhabilitées. Ces indicateurs ont été étendus en 2013 aux 36 sites miniers en France et en 2014 aux 46 sites miniers Imerys en Europe occidentale. Les surfaces totales perturbées par les 46 sites miniers couvraient 1 926 hectares au 31 décembre 2014, tandis que les surfaces réhabilitées couvraient 1 027 hectares.

Chaque site s'efforce d'atteindre trois objectifs principaux : diminuer au maximum les surfaces perturbées, les restaurer en continu dans la mesure du possible et prendre des mesures compensatoires, le cas échéant. Plusieurs sites Imerys ont montré l'exemple avec des projets réussis. Le site Rio Capim Kaolin d'Imerys, à Ipxuna, au Brésil, en est un exemple. En effet, celui-ci met en œuvre la politique environnementale du Groupe et va au-delà des obligations

réglementaires locales, intégrant la conservation de la biodiversité à son plan de réhabilitation de la mine. Ce plan prévoit une restauration de 30 à 50 hectares de surfaces exploitées ainsi que leur intégration dans le paysage d'origine. Des rapports semestriels permettent de suivre l'évolution des activités de réhabilitation telles que la transposition de sols organiques, le nivellement et le reprofilage, la production de semis et jeunes plants en collaboration avec les interlocuteurs locaux, l'établissement de pépinières forestières, la plantation de flore locale, la mise en place de systèmes de drainage et de fertilisation. À la suite du travail initial de restauration avec le remodelage et la plantation d'arbres fruitiers indigènes en 2013, le site a commencé à suivre les habitats et l'évolution des espèces en collaboration avec un cabinet professionnel spécialisé en 2014.

## ■ INNOVATION VERTE

Imerys a décidé de renforcer de manière significative ses efforts en matière d'innovation. Ainsi, les investissements en R&D – en pourcentage des ventes – ont fortement augmenté au cours des trois derniers exercices. L'innovation contribue à la pérennité du Groupe en jouant sur au moins quatre leviers :

- **efficacité et recyclage des minéraux** : l'innovation des procédés peut contribuer à une utilisation plus efficace des ressources minérales. Une amélioration du procédé de flottation permet par exemple d'accroître le taux de récupération d'un produit et de réduire le volume de minéral à extraire. Le développement du recyclage constitue également un moyen efficace d'optimiser l'utilisation des ressources minérales. Pour mieux comprendre les enjeux, Imerys a participé à une étude réalisée par IMA-Europe sur le potentiel de recyclage des minéraux. Dans celle-ci, les applications de plusieurs minéraux industriels ont été analysées afin de mesurer leur recyclabilité. À titre d'exemple, 40 % du carbonate de calcium utilisé en Europe entre dans la fabrication du papier, produit recyclable à 70 %. La filière papier contribue ainsi à hauteur de 28 % au recyclage global du carbonate de calcium. Cette étude, publiée en mai 2013, s'est traduite par les résultats suivants :

| Minéral           | Chaux | Feldspath | Talc | Carbonate de Calcium | Bentonite |
|-------------------|-------|-----------|------|----------------------|-----------|
| Taux de recyclage | 68 %  | 60 %      | 58 % | 50 %                 | 49 %      |

Après l'introduction réussie d'ImerPlast™, Imerys a décidé d'innover davantage dans le domaine du recyclage à travers trois axes principaux :

- augmenter la recyclabilité des minéraux ;
  - augmenter l'utilisation de produits recyclés dans les produits et procédés du Groupe ; et
  - développer des produits facilitants le recyclage des produits des clients ;
- **efficacité énergétique** : Imerys s'efforce, année après année, de réduire sa consommation énergétique. En 2014, Imerys a continué d'améliorer son efficacité énergétique. Entre 2009 et 2014, Imerys a réussi à atteindre une amélioration de 4,8 % en efficacité énergétique et de 9,0 % en efficacité carbone. Le Groupe a également réduit sa consommation de carburant des

équipements miniers mobiles lourds. 10 sites miniers ont déjà participé aux efforts de réduction alors que de nombreuses autres carrières proposent des initiatives supplémentaires. Ces sites miniers, qui ne sont pas encore impliqués, sont encouragés à participer en identifiant et en mettant en place au moins une mesure d'efficacité de consommation de carburant en 2015 ;

- **produits respectueux de l'environnement** : chaque année, Imerys lance des produits comportant un bénéfice pour l'environnement. En 2014, 75 nouveaux produits ont été lancés, le pourcentage de ceux ayant un bénéfice pour l'environnement est resté stable par rapport à 2013. Voici quelques exemples de produits sortis en 2014 :

- C-ENERGY™ Génération 2.1 et 2.2, une famille d'additifs utilisée pour sa conductivité dans la production des électrodes pour les batteries Lithium-Ion de nouvelle

génération qui équiperont les futurs véhicules électriques et hybrides. Ils sont fabriqués à base de graphite et de noir de carbone avec un nouveau procédé durable et respectueux de l'environnement. Ce procédé va remplacer d'anciens procédés beaucoup moins respectueux de l'environnement ;

- Steagreen™, conçu pour des applications de plastique recyclé qui demandent de très haute performance. Ce produit permet aux fabricants d'améliorer les performances de leurs matériaux recyclés ;
- WRG IC ESR, un mélange de produits électro-fondus pour des applications de moulage à cire perdue permettant un enlèvement facile du moule et remplaçant le sable de Zircon ;
- Eco-Phyl®, un tout nouveau produit conçu pour réduire le contenu en COV (Composé Organique Volatile). Il ne demande que très peu de résine, permettant aux fabricants de peinture de réduire la quantité de solvant additionnel ;
- Ceraflux, une nouvelle gamme de produits fondus pour l'émail développée par Imerys Ceramics Thailand, permettant de baisser la température de frittage et composée de matériaux plus respectueux de l'environnement que ceux utilisés traditionnellement dans l'industrie.

Des informations plus détaillées sur la stratégie et les projets d'innovation du Groupe sont disponibles à la section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence.

## INSPECTION RÉGLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTALE

Imerys est soumis aux lois et réglementations des pays dans lesquelles ses activités sont implantées. Par ailleurs, la Charte de Développement Durable et le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires présentent très clairement les engagements du Groupe

vis-à-vis de la conformité. Dans le cadre de son système de management environnemental (SME), chaque site fait régulièrement un état des lieux des risques en matière d'environnement et de respect des réglementations en vigueur. Des audits périodiques de conformité aux réglementations et aux protocoles du Groupe sont également réalisés. En 2014, 24 audits de conformité EHS, 15 audits EHS et 10 évaluations de sécurité de mines (Mine Safety Review – MSR) ont été réalisés par l'Equipe d'audit EHS Groupe sur des sites en charge d'installations importantes de stockage de minéraux solides.

La conformité réglementaire est également suivie par le processus interne de reporting et d'enregistrement des incidents environnementaux. Ainsi, les incidents listés ci-dessous doivent être systématiquement signalés :

- toute altération significative de structure d'une lagune ou de ses digues – telle que fissure, fuite d'eau colorée, affaissement, débordement, etc. ;
- tout rejet d'eau contaminée ou turbide, ayant le potentiel de provoquer une nuisance véritable pour la communauté locale ou d'attirer l'attention des médias ;
- tout rejet de poussière ayant le potentiel de provoquer une nuisance véritable pour la communauté locale ou d'attirer l'attention des médias ;
- toute inspection non routinière, enquête, ou notification de non-conformité provenant d'un organisme de réglementation environnementale ;
- toute plainte fondée, relative à une nuisance environnementale liée aux activités du site – émission de poussières, odeur, gaz, bruit, rejets dans l'eau, déchets, vibrations, etc.

Un résumé des incidents environnementaux est présenté tous les trimestres au Comité Exécutif.

Les tableaux ci-dessous regroupent les poursuites et pénalités en matière d'environnement du Groupe au cours des cinq dernières années.

|              | Nombre de poursuites |           |           |           |           |
|--------------|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|              | 2014                 | 2013      | 2012      | 2011      | 2010      |
| <b>Total</b> | <b>9</b>             | <b>20</b> | <b>17</b> | <b>30</b> | <b>10</b> |

|              | Montant des amendes en euros |                |              |              |               |
|--------------|------------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------|
|              | 2014                         | 2013           | 2012         | 2011         | 2010          |
| <b>Total</b> | <b>29 554</b>                | <b>139 078</b> | <b>1 181</b> | <b>1 417</b> | <b>28 872</b> |

Suite à l'introduction systématique des SME en 2011, la gestion des risques réglementaires en matière d'environnement a été améliorée de manière significative. En 2014, la majorité des amendes reçues est due à quatre sanctions pécuniaires (27 400 euros au total) : deux suite à des problèmes d'émissions dans l'air aux États-Unis, et deux suite à des problèmes de rejet d'eaux usées (un site en Turquie et un site au Canada). Ces sujets ont été entièrement traités par des mesures correctives.

## 5.6 GOUVERNANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES

La gouvernance est un élément déterminant dans la gestion du Groupe, la conduite de ses affaires et le respect de ses engagements en matière de Développement Durable. Au-delà du simple respect des lois et réglementations en vigueur, les activités d'Imerys doivent être conduites de manière éthique et transparente partout dans le monde, en préservant au mieux l'intérêt de toutes les parties prenantes.

### ■ ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES

#### Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys et Politiques

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes de conduite éthique que tous ses employés – en particulier l'encadrement, les sous-traitants, les fournisseurs et autres partenaires – sont tenus de respecter. Il est conçu pour encourager chaque individu, dans la réalisation quotidienne de son travail, à adopter une attitude en accord avec les législations en vigueur et respectueuse des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et d'ouverture. Le code est régulièrement revu et mis à jour afin de prendre en compte les changements et les évolutions dans les réglementations internationales applicables, ainsi que les meilleures pratiques mises en place par les groupes comparables à Imerys.

Plus précisément, le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires définit les règles en matière de :

- protection de l'environnement et droits de l'Homme ;
- relations avec le voisinage des sites du Groupe et diversité ;
- santé et sécurité au travail ;
- confidentialité ;
- prévention des fraudes ou de la corruption ;
- délits d'initié ;
- conflits d'intérêts ;
- protection des actifs du Groupe ;
- concurrence loyale ;
- transparence et intégrité.

Conformément aux principes énoncés dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires relatifs à l'intégrité et la transparence dans le développement de politiques publiques (SO5, GRI G3.1), le Groupe collabore uniquement avec les associations professionnelles bien établies et jouissant d'une bonne réputation.

Les politiques et protocoles du Groupe précisent et complètent les principes du Code. Ils comprennent la Charte du Conseil d'Administration, la Politique de Gouvernement d'Entreprise, la Politique anti-fraude, la Politique anti-trust, les Protocoles relatifs au travail des enfants et au travail forcé, la Politique de gestion des risques, les Politiques de relations industrielles et de relations sociales, et les Politiques de contrôle interne. Pour la description de

l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux à la politique d'achat et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, voir *"Gestion responsable des produits et engagement auprès des parties prenantes"* à la section 5.4 du présent chapitre.

Ces politiques et protocoles sont mis à jour régulièrement afin d'améliorer le niveau et la qualité des principes d'éthique et de conduite des affaires devant être appliqués partout dans le Groupe. Dans ce cadre, une nouvelle Politique anti-fraude et anti-corruption a été adoptée en 2014 face aux évolutions réglementaires les plus récentes. Les règles de gestion des risques et les contrôles applicables en la matière ont ainsi été renforcés. Imerys suit de très près la mise en place des nouvelles Directives Comptables et de Transparence européennes – approuvées par le Parlement européen en juin 2013 – et en évalue les implications pour ses activités. Le reporting des paiements effectués aux différents gouvernements, pays par pays, sera intégré au cadre de conformité du Groupe avec un plan de mise en place en 2015. Il sera publié en temps voulu selon les exigences légales.

Le Directeur Juridique Groupe est le Responsable Éthique et Conformité d'Imerys. Depuis fin 2013, il est assisté par un Responsable juridique anti-trust et conformité. Dans certains pays comme le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, des responsables ou coordinateurs pays ont été nommés afin d'assurer localement la réalisation des engagements du Groupe dans le cadre de son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et des politiques qui lui sont associées. Dans le cadre de ses missions, la Direction Audit et Contrôle Interne réalise des revues régulières quant à la mise en application du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires par les activités opérationnelles et fonctionnelles. Les résultats de ces audits sont transmis chaque semestre au Comité Exécutif et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration. Par ailleurs, les objectifs et la portée du programme général de conformité du Groupe sont régulièrement mis à jour et un résumé de son statut, de ses avancements et de ses résultats est présenté chaque année au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue annuelle des principaux risques du Groupe.

#### Formation et Communication

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est présenté lors de séminaires internes – y compris à tous les séminaires d'intégration (Welcome Sessions) organisés pour les nouveaux arrivants – et fait régulièrement l'objet d'articles dans Imerys News. Des formations sur sites mettant l'accent non seulement sur les politiques anti-fraude et anti-corruption mais aussi sur les politiques anti-trust et les restrictions commerciales internationales, sont régulièrement organisées à travers le Groupe par des membres de l'équipe juridique d'Imerys avec, dans certains cas, l'assistance d'experts juridiques extérieurs. En complément, une formation en ligne est suivie régulièrement par les salariés américains, et au moins une fois par tous les principaux responsables et salariés du Groupe. En 2014, un nouvel outil de formation en ligne relatif aux sujets de conformité a été élaboré et sera déployé graduellement à travers le Groupe en 2015.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de certification électronique afin de diffuser ses règles et politiques de contrôle interne. Les personnels concernés doivent attester avoir pris connaissance de cette communication et s'engager à mettre en œuvre les contrôles internes entrant dans le champ de leur responsabilité.

### Reporting et Contrôle

Depuis 2010, un processus de reporting annuel simplifié est en place. Il permet aux Directeurs d'activités du Groupe de signaler tout manquement au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires dont ils auraient pu être informés, en particulier pour les cas de fraude, corruption ou violations des droits de l'Homme. Dans ce cadre, le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Juridique sont avertis de ces violations. Après examen, ils peuvent décider collectivement de lancer une enquête et mettre en œuvre d'éventuelles mesures de sanction et/ou réparation.

En 2014, les membres du Département d'Audit Interne du Groupe ont reçu une formation spécifique sur les politiques anti-fraude et anti-corruption. La portée de leurs missions d'audit interne incluant désormais la conformité avec la politique anti-corruption, un questionnaire spécifique a été développé afin de les assister dans cette nouvelle tâche.

### Gouvernement d'Entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, Imerys applique et se conforme aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF applicable aux entreprises françaises cotées.

À la date du présent Document de Référence : la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (4 sur 15, hors Administrateurs représentant les salariés) atteint 26,7 % ; cinq membres du Conseil d'Administration ne sont pas de nationalité uniquement française et six sont reconnus comme "indépendants". Cette proportion de membres indépendants dans la composition du Conseil d'Administration (6 sur 15) est supérieure à celle du tiers recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, deux Administrateurs représentant les salariés ont été nommés respectivement par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen, le 6 octobre 2014.

Pour plus d'informations concernant le Gouvernement d'Entreprise, voir [chapitre 3 du Document de Référence](#).

## 5.7 MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

### ■ RÉFÉRENTIEL ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En fonction de l'appréciation de leur matérialité, ainsi que des autres aspects et impacts énoncés ci-avant, Imerys publie ses indicateurs clés de performance de Développement Durable pour satisfaire aux Directives du "Global Reporting Initiative" (GRI) G3,1. Les informations correspondantes aux indicateurs du GRI se trouvent dans la colonne référence "Performance 2014" à la section 5.2 du présent chapitre. L'indicateur du GRI apparaît immédiatement après l'élément, non-quantitatif, dans les sections de droite. S'appuyant sur le référentiel du GRI et sur la comparaison avec le reporting de ses principaux pairs, le Groupe s'est auto-attribué la note de conformité aux Directives G3 de niveau A. La raison des omissions éventuelles est énoncée pour chaque aspect dans le paragraphe de droite. D'autres indicateurs, venant en complément de ceux proposés par le GRI, font l'objet d'un suivi tenant compte de la loi Grenelle II et des préoccupations spécifiques aux parties prenantes – par exemple dans le cas d'un site certifié disposant d'un système de gestion de la qualité et d'un système de management environnemental. La table de corrélation entre les 42 éléments du "Grenelle II" est présentée dans le "Tableau de corrélation avec les éléments 'Grenelle II'" à la section 5.8 du présent chapitre.

### ■ COLLECTE ET CONSOLIDATION DES DONNÉES

Le périmètre de reporting sur le Développement Durable englobe toutes les activités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle opérationnel. Pour répondre aux questions les plus fréquentes, Imerys a publié quatre protocoles et directives réglementant la collecte et la compilation des données relatives aux ressources, à la santé et sécurité, à l'environnement et à l'énergie.

En 2012, la nouvelle plateforme de reporting (appelée Symphony en interne) a été déployée afin de consolider les données de Développement Durable des sites. Elle est conçue pour faciliter le travail des contributeurs et validateurs grâce à une automatisation des contrôles et comparaisons. Le système permet également d'accéder aux données des années précédentes. Pour en garantir la continuité et l'efficacité, les contributeurs ont accès aux définitions de chaque indicateur clé de performance, soit dans les protocoles de reporting, soit en cliquant sur le nom de l'indicateur dans Symphony.

D'une manière générale, les paramètres de reporting des données de Développement Durable englobent l'ensemble des entités légales dans lesquelles Imerys détient une participation d'au moins 50 %. La structure du reporting reflète les organisations commerciales et financières ainsi que la structure juridique du Groupe. En outre, les entités légales sont divisées en sites selon les différents indicateurs. Des modifications peuvent être apportées à ce cadre général pour tenir compte des circonstances particulières de certains sites.

Voici une liste de périmètres et d'éléments spécifiques au reporting du Groupe :

- pour les Ressources Humaines, Imerys présente sur une base mensuelle les données concernant les salariés permanents – à l'effectif de l'entreprise –, les contrats à durée déterminée – à l'effectif –, les stagiaires – à l'effectif ou non –, les salariés détachés d'autres entreprises – hors de l'effectif – et les salariés des sous-traitants – hors de l'effectif. Le terme "salarié d'un sous-traitant" désigne les personnes non comprises dans l'effectif mais qui travaillent sur site plus d'une fois par mois pour le compte d'un sous-traitant dans le cadre d'une mission spécifique et temporaire, et qui étaient présentes lors de la réalisation du reporting. En sont exclus les sous-traitants non gérés par Imerys effectuant des tâches éloignées de son corps de métier : sécurité, jardinage, cantine, ménage, etc. De plus, et afin d'analyser le turnover de façon unifiée et simplifiée, les fins de contrats consécutives à un décès, un handicap ou une rupture conventionnelle sont sciemment incluses dans l'indicateur "Départs volontaires" ;
- pour la santé et la sécurité, Imerys présente sur une base mensuelle les données concernant ses propres salariés et les autres salariés de chacun de ses sites. Le terme "Site d'Imerys" couvre les sites, joint ventures, partenariats et autres arrangements commerciaux similaires dans lesquels Imerys détient une participation majoritaire et sur lesquels il exerce un contrôle opérationnel. Les activités nouvellement acquises sont prises en compte à partir de leur date d'acquisition. Les nouvelles installations fournies clés en mains, par des entrepreneurs, sont intégrées au reporting à partir du moment où la responsabilité de la sécurité au travail est transférée à Imerys selon les termes et conditions juridiques et commerciaux. Les sites cédés ou arrêtés sont exclus du reporting à partir de la date de leur cession ou arrêt. Les données relatives aux salariés et sous-traitants travaillant à des projets sur des sites clients sont également incluses dans le reporting lorsque ces personnels sont placés sous le contrôle opérationnel direct du Groupe ;
- pour la conformité environnementale, l'eau et les déchets, Imerys présente sur une base trimestrielle les données concernant les actifs d'extraction et de traitement des minéraux qu'il gère. Le terme "actif géré par Imerys" exclut les activités commerciales, les bureaux de ventes et administratifs, et les projets sur les sites clients. Les points ci-dessous clarifient certaines problématiques liées à l'eau et aux déchets, spécifiques à Imerys :
  - les données de prélèvement en eau sont recensées pour permettre une analyse de l'eau faite sur les sites d'Imerys. L'eau pompée vers la surface dans le but de maintenir les mines en état, est considérée par le Groupe comme "non utilisée" et est donc exclue du reporting sur l'eau ;
  - certains sites d'Imerys réutilisent l'eau ou la recyclent. L'indicateur de "recyclage de l'eau" a été conçu pour inciter les sites à une utilisation durable de l'eau. Il se rapporte à l'eau qui est utilisée plusieurs fois avant de repartir vers le système hydrologique naturel. Par exemple, de nombreux sites d'Imerys pompent l'eau d'un bassin de surface, l'utilisent dans leur procédé et la rejettent dans le même bassin. Les eaux de refroidissement fournies par l'installation

d'une tierce partie (par exemple l'usine de pâte à papier d'un client) et réutilisée en circuit fermé ne doivent pas être comptabilisées comme des eaux recyclées par les sites Imerys ;

- les sites miniers d'Imerys déplacent les stériles et séparent les minéraux à forte valeur, destinés à répondre aux besoins de ses clients, des autres matériaux. Ces stériles et minéraux solides – résidus et matériaux hors cahier des charges, etc. – ont néanmoins une valeur. Ils sont généralement stockés dans ou à proximité des zones de production des carrières et sont utilisés comme matériau de remblai ou de reprofilage, lors des travaux de restauration après exploitation. C'est pourquoi ils ne sont pas comptabilisés comme "déchets" par Imerys. Les matériaux hors cahier des charges issus des sites de transformation et renvoyés dans les carrières d'Imerys ne sont comptabilisés comme déchets que s'ils entrent dans le champ des réglementations en vigueur ;
- tous les pays dans lesquels Imerys est implanté ont promulgué des lois nationales régissant la gestion des déchets. Selon les pays, les lois s'appuient sur des critères différents pour déterminer si un déchet doit être géré de manière particulière parce qu'il est toxique, corrosif, explosif, inflammable, réactif ou dangereux pour la santé des hommes ou pour l'environnement. Chaque site doit consulter la législation environnementale nationale du pays dans lequel il se trouve pour déterminer si un déchet spécifique est classé comme déchet dangereux ou non dangereux. Si un liquide contenant de l'eau est comptabilisé comme déchet – et non comme eau usée – dans le cadre de la réglementation, la teneur en eau ne sera pas comptée dans la quantité recensée ;
- pour l'énergie et les émissions, Imerys présente chaque mois les données concernant les actifs d'extraction et de traitement des minéraux, à périmètre identique à celui du reporting relatif aux données environnementales. Le Groupe est aligné sur le Protocole des GES <sup>(1)</sup> pour le reporting et la consolidation des données énergie et CO<sub>2</sub>, à l'exception des points suivants :
  - le Protocole des GES demande la prise en compte dans le périmètre du reporting de toutes les infrastructures situées au sein du Groupe. Pour respecter pleinement le Protocole des GES, Imerys devrait inclure non seulement les émissions relatives aux sites miniers et de traitement de minéraux, mais aussi les émissions des bureaux et de toute autre installation incluse dans son organisation ;
  - le Protocole des GES exige l'intégration des émissions diffuses des sites détenus et contrôlés par la Société. Or, Imerys n'inclut pas ces émissions diffuses dans le reporting. Les émissions diffuses sont le résultat de rejets intentionnels ou non intentionnels – fuites sur des équipements dues à des joints ou garnitures d'étanchéité ou des joints statiques ; émissions d'hydrofluorocarbures lors de l'utilisation d'équipements de réfrigération et de climatisation dans les bâtiments et les véhicules ; fuites de méthane lors du transport de gaz ;
- les émissions du Scope 1 issues de la consommation d'énergie directe sont calculées automatiquement dans la base de données Symphony à l'aide de facteurs d'émissions des ressources énergétiques spécifiques et de ceux issus des procédés. Les émissions du Scope 2 issues de l'électricité achetée, de la chaleur ou de la vapeur sont calculées dans Symphony à l'aide des facteurs d'émissions de l'outil de reporting GES régulièrement mis à jour (<http://www.ghgprotocol.org/calculation-tools/all-tools>). Les émissions du Scope 3, regroupant notamment les voyages en avion des collaborateurs basés au siège et le carburant acheté et consommé par les sous-traitants en particulier pour le transport et l'extraction sur certains sites d'Imerys, ne sont pas formellement enregistrées dans Symphony mais des estimations raisonnables sont rendues publiques au CDP depuis 2013 ;
- ainsi que le Protocole des GES l'exige, les émissions historiques doivent être recalculées pour tenir compte des changements de structure. Imerys reporte actuellement les émissions réelles et évalue l'intensité carbone à périmètre constant. Les variations de périmètre dues à l'acquisition ou à la cession d'activités sont analysées lorsqu'est calculée la variation de performance entre l'année passée et celle de référence. Ceci est considéré comme étant un écart non-significatif avec les recommandations du Protocole des GES ;
- en 2012, Imerys a commencé à communiquer sur une base annuelle deux indicateurs d'utilisation des sols prenant en compte les sites miniers Imerys Terre Cuite. En 2013, tous les sites miniers français ont intégré le périmètre de reporting, et en 2014 tous les sites miniers d'Europe de l'Ouest ;
- les données de production sont liées à la quantité de produits finis – exprimée en tonnes métriques sèches (dmt) – fabriquée par l'entité au cours de la période de reporting. S'appuyant sur les données de consommation d'énergie et de production, le Groupe calcule directement la consommation énergétique spécifique (SEC) exprimée en GJ/t. Pour une période et un site donnés, la SEC constitue la quantité totale nette d'énergie utilisée divisée par la production totale du site. La quantité totale nette d'énergie directe utilisée représente la somme d'énergie directe et indirecte utilisée moins l'énergie vendue à des tiers. Pour Imerys, l'efficacité énergétique est analysée en intégrant les variables ci-dessous :
  - **Périmètre** (structure du Groupe) : l'effet périmètre correspond à la quantité d'énergie consommée par les sites acquis au cours de la période à laquelle on soustrait celle des sites fermés ou vendus ;
  - **Volume** (variation d'activité) : il s'agit de la quantité qui aurait été consommée au cours de l'année n à consommation spécifique égale à celle de l'année n-1, moins la consommation de l'année n-1 ;
  - **Mix entité de reporting** : il s'agit de la différence entre l'effet volume calculé globalement pour un ensemble d'usines ou d'unités de production, et la somme des effets volume de chaque usine/unité de l'ensemble ;

(1) Le Protocole des gaz à effet de serre (Protocole GES) est l'outil de comptabilisation le plus utilisé dans le monde par les gouvernements et dirigeants d'entreprises pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de GES. Le Protocole GES est géré dans le cadre d'un partenariat entre le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

- **Mix des produits** (pour une entité donnée) : il s'agit de la différence entre l'effet volume calculé globalement pour une usine donnée, et la somme des effets volume pour chaque produit ou famille de produits de cette usine ;
- **Efficacité** : il s'agit de la somme des effets efficacité de chaque entité de reporting. L'effet efficacité d'un élément de processus est la différence entre l'écart énergétique total et tous les autres écarts ;
- **Ratio d'efficacité énergétique** : il s'agit du rapport entre i) l'effet efficacité, calculé comme ci-dessus et ii) la consommation de l'année n-1.

Des informations détaillées sur les définitions des indicateurs clés de performance, les informations de corrélation des directives GRI G3.1, les procédures de reporting et les méthodologies de consolidation sont disponibles [sur le site Internet du Groupe sous la rubrique Développement Durable, www.imerys.com/Sustainable Development](http://www.imerys.com/SustainableDevelopment).

## ■ CONTRÔLE ET ASSURANCE

Imerys veille à l'amélioration continue de la qualité et de la fiabilité de ses reporting. Depuis 2012, la plateforme Symphony est venue renforcer la cohérence et l'auditabilité des données. Le processus de reporting, basé sur l'intervention d'un Contributeur et d'un Validateur, et sur la fonction contrôle et comparaisons automatiques de Symphony, permet au Groupe de vérifier en permanence la qualité des données au niveau global. La vérification interne du Groupe comprend les trois approches suivantes :

- les Auditeurs EHS Groupe réalisent un micro-audit du processus de collecte des données et de la qualité de ces données au cours de chacun de leurs audits sur site. Le modèle de

micro-audit, regroupant les données de l'année de reporting en cours et un aide-mémoire sous forme d'un questionnaire, est mis au point par l'Administrateur de Symphony et adressé 30 jours à l'avance à l'équipe d'audit. Les constatations et le plan d'actions correctives sont ensuite intégrés au processus d'audit ;

- les animateurs EHS régionaux recourent toutes les données relatives aux accidents. Les données rapportant au minimum 30 % d'écart significatif sur les heures travaillées, les prélèvements en eau, les déchets, la consommation d'énergie et la production sont vérifiées régulièrement par l'Administrateur Symphony du Groupe. Depuis 2013, une fiche conseil à la préparation du reporting est accessible via la page d'accueil de Symphony. Créée afin d'éviter la répétition des écarts, cette fiche contient les réponses aux questions les plus fréquentes et des explications visuelles des malentendus types ;
- les tableaux de données consolidées par activité sont soumis à une vérification annuelle. Les responsables d'activité diffusent et interrogent les responsables à différents niveaux pour valider la cohérence des données. Un rapport de sécurité mensuel, un rapport d'effectifs mensuel, un rapport énergétique trimestriel et un rapport environnemental trimestriel sont également diffusés en interne. Ces rapports réguliers apportent de la visibilité et de la crédibilité aux données à tous les niveaux du Groupe.

Dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires issues de la loi française dite "Grenelle II de l'Environnement" le Groupe a confié au cabinet Ernst & Young la vérification des processus de collecte de données ainsi que la sélection des indicateurs pour 2014. Cette mission a donné lieu à l'établissement d'un rapport présenté ci-dessous [à la rubrique "Attestation de présence et rapport d'assurance modérée ci-après"](#).

## 5.8 ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRÉLATION

### ■ ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Associés

#### RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC <sup>(1)</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société Imerys, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 5 du rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société, composés du protocole de reporting Environnemental, Énergie, Émissions & Production, Sécurité et Santé au Travail et Ressources Humaines, ci-après les "Référentiels" dont un résumé figure au chapitre 5.7 dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ huit semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(2)</sup>.

(1) Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 5.7 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et sites, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés <sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné permet d'atteindre 20 % de taux de couverture des principaux indicateurs environnementaux et sociaux.

(1) Informations environnementales et sociétales : Certifications (EMAS ou ISO 14001), Consommation d'énergie totale et par source, Émissions de CO2 liées aux consommations d'énergie, Émissions de CO2 liées aux processus, Déchets dangereux et non-dangereux (mesures de prévention, de recyclage et d'élimination), Consommation d'eau ; Informations sociales : Effectif total (répartition géographique, homme/femme, etc.), Effectif par tranche d'âge, Nombre d'embauches et de licenciements, Nombre total d'heures de formation, Taux de fréquence et de gravité, Accidents du travail, maladies professionnelles.

(2) Imerys Minerals Malaysia Sdn Bhd – Ipoh (Malaisie), Imerys Ceramics India Private Ltd (Inde), Calderys Indonesia – PT Indoporlen (Indonésie), Imerys Carbonates – Sylacauga (États-Unis), Somerset (États-Unis), C-E Minerals – Andersonville (Mulcoa) (États-Unis), Imerys Fused Minerals – Brazil (Salto) (Brésil), CAPIM (Brésil), Imerys Graphite & Carbon Belgium (Willebroek) (Belgique), Imerys Talc Luzenac France – Luzenac (France), Imerys TC – Quincieux (France), Imerys TC – Saint Germer (France), Imerys Oilfield Solutions Wrens (États-Unis).

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

#### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 18 mars 2015

L'Organisme Tiers Indépendant

**ERNST & YOUNG et Associés**

**Christophe Schmeitzky**

Associé

**Bruno Perrin**

Associé

Développement Durable

## ■ TABLEAU DE CORRÉLATION AVEC LES ÉLÉMENTS “GRENELLE II”

### 1) Informations sociales

### Section

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Emploi</b>   | Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique  | 5.4 – Ressources Humaines – Effectifs, p. 138   |
|   | Embauches et licenciements   | 5.4 – Ressources Humaines – Taux de rotation du personnel, Recrutement et Mobilité Interne, p. 139                                      |
|   | Rémunérations et leur évolution  | 5.4 – Ressources Humaines – Politiques Ressources Humaines et Domaines Clés d'Intervention, p. 136                                      |
| <b>Organisation du travail</b>  | Organisation du temps de travail   | 5.4 – Ressources Humaines – Politiques Ressources Humaines et Domaines Clés d'Intervention, p. 136                                      |
|   | Absentéisme  | 5.4 – Ressources Humaines – Relations Industrielles et Sociales, p. 140   |
| <b>Relations sociales</b>   | Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci    | 5.4 – Ressources Humaines – Relations Industrielles et Sociales, p. 140   |
|   | Bilan des accords collectifs   | 5.4 – Santé et Sécurité, p. 133<br>5.4 – Droits de l'Homme, p. 142  |
| <b>Santé et Sécurité</b>  | Conditions de santé et de sécurité au travail  | 5.4 – Santé et Sécurité, p. 133   |
|   | Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | 5.4 – Santé et Sécurité, p. 133   |
|   | Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles                                    | 5.4 – Santé et Sécurité, p. 133   |
| <b>Formation</b>  | Politiques mises en œuvre en matière de formation  | 5.4 – Ressources Humaines – Formation, p. 140<br>5.4 – Santé et Sécurité, p. 133<br>5.5 – Système de Management Environnemental, p. 145 |
|   | Nombre total d'heures de formation   | 5.4 – Ressources Humaines – Formation, p. 140   |
| <b>Égalité de traitement</b>  | Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes   | 5.4 – Ressources Humaines – Diversité, p. 140   |
|   | Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées   | 5.4 – Ressources Humaines – Nombre d'handicapés, p. 140   |
|   | Politique de lutte contre les discriminations  | 5.4 – Ressources Humaines – Politiques Ressources Humaines et Domaines Clés d'Intervention, p. 136<br>5.4 – Droits de l'Homme, p. 142   |
| <b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives...</b> | au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective   | 5.4 – Ressources Humaines – Relations Industrielles et Sociales, p. 140<br>5.4 – Droits de l'Homme, p. 142                              |
|   | à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession   | 5.4 – Ressources Humaines – Relations Industrielles et Sociales, p. 140<br>5.4 – Droits de l'Homme, p. 142                              |
|   | à l'élimination du travail forcé ou obligatoire  | 5.4 – Droits de l'Homme, p. 142<br>5.4 – Gestion Responsable des Produits et engagement auprès des parties prenantes, p. 143.           |
|   | à l'abolition effective du travail des enfants   | 5.4 – Droits de l'Homme, p. 142<br>5.4 – Gestion Responsable des Produits et engagement auprès des parties prenantes, p. 143            |

### 2) Informations environnementales

### Section

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Politique générale en matière environnementale</b> | Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement                          | 5.5 – Analyse des Aspects Environnementaux Pertinents, p. 144<br>5.5 – Politique Environnementale et Déploiement, p. 144<br>5.5 – Système de Management Environnemental, p. 145 |
|   | Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement  | 5.5 – Système de Management Environnemental, p. 145   |
|   | Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions  | 5.5 – Système de Management Environnemental, p. 145   |
|   | Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours | 6.1.3 – note 23.2 Autres provisions, p. 221-222<br>6.1.3 – note 28 Engagements, p. 242  |
|   |  |   |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Pollution et gestion des déchets</b>   | Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement  | 5.5 – Efficacité Énergétique, Émissions de Carbone et Changement Climatique, Émission de NO <sub>x</sub> et de SO <sub>2</sub> , p. 147<br>5.5 – Analyse des Aspects Environnementaux Pertinents, p. 144     |
|   | Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets  | 5.5 – Déchets, Stériles et Minéraux Solides, p. 152  |
|   | Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité  | 5.5 – Analyse des Aspects Environnementaux Pertinents, p. 144  |
| <b>Utilisation durable des ressources</b>   | Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales  | 5.5 – Rareté et Utilisation Efficace de la Ressource en Eau, p. 151  |
|   | Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation  | 5.5 – Utilisation Efficace des Ressources Minérales, p. 146<br>5.5 – Efficacité Énergétique, p. 147<br>5.5 – Rareté et Utilisation Efficace de la Ressource en Eau, p. 151<br>5.5 – Innovation Verte, p. 154 |
|   | Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables  | 5.5 – Efficacité Énergétique, p. 147   |
|   | Utilisation des sols  | 5.5 – Biodiversité et Réhabilitation, p. 153   |
| <b>Changement climatique</b>  | Rejets de gaz à effet de serre  | 5.5 – Émissions de Carbone et Changement Climatique, p. 149  |
|   | Adaptation aux conséquences du changement climatique  | 5.5 – Émissions de Carbone et Changement Climatique, p. 149  |
| <b>Protection de la biodiversité</b>  | Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité   | 5.5 – Biodiversité et Réhabilitation, p. 153   |
| <b>3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable</b>   |   | <b>Section</b>   |
| <b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société...</b>  | en matière d'emploi et de développement régional  | 5.4 – Ressources Humaines – Effectifs, p. 138<br>5.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 140   |
|   | sur les populations riveraines ou locales   | 5.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 140  |
| <b>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</b> | Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations  | 5.3 – Engagements sectoriels, p. 132<br>5.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 140  |
|   | Actions de partenariat ou de mécénat  | 5.4 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 140  |
| <b>Sous-traitance et fournisseurs</b>   | Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux  | 5.4 – Droits de l'Homme, p. 142<br>5.4 – Gestion Responsable des Produits et engagement auprès des parties prenantes, p. 143   |
|   | Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | 5.4 – Santé et Sécurité, p. 133<br>5.4 – Droits de l'Homme, p. 142<br>5.4 – Gestion Responsable des Produits et engagement auprès des parties prenantes, p. 143  |
| <b>Loyauté des pratiques</b>  | Actions engagées pour prévenir la corruption  | 5.6 – Gouvernance et Conduite des Affaires, p. 156   |
|   | Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs  | 5.4 – Gestion Responsable des Produits et engagement auprès des parties prenantes, p. 143  |
| <b>Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme</b>  |   | 5.4 – Droits de l'Homme, p. 142  |



# ÉTATS FINANCIERS

# 6

|            |                                       |            |
|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>6.1</b> | <b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>    | <b>168</b> |
| 6.1.1      | États financiers                      | 168        |
| 6.1.2      | Information par secteurs              | 175        |
| 6.1.3      | Notes aux états financiers consolidés | 179        |
| <b>6.2</b> | <b>ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX</b>       | <b>244</b> |
| 6.2.1      | États financiers                      | 245        |
| 6.2.2      | Notes aux états financiers sociaux    | 248        |
| <b>6.3</b> | <b>HONORAIRES D'AUDIT</b>             | <b>265</b> |

## 6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 6.1.1 ÉTATS FINANCIERS

#### ■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| <i>(en millions d'euros)</i>  | Notes     | 2014             | 2013             |
|---|-----------|------------------|------------------|
| <b>Produits des activités ordinaires</b>  | <b>5</b>  | <b>3 688,2</b>   | <b>3 697,6</b>   |
| <b>Produits et charges courants</b>   |           | <b>(3 193,6)</b> | <b>(3 220,6)</b> |
| Matières premières et achats consommés  | 6         | (1 199,4)        | (1 273,8)        |
| Charges externes  | 7         | (1 010,3)        | (975,1)          |
| Charges de personnel  | 8         | (746,4)          | (753,1)          |
| Impôts et taxes   |           | (47,3)           | (50,3)           |
| Amortissements et pertes de valeur  |           | (209,5)          | (207,8)          |
| Autres produits et charges courants   | 9         | 19,3             | 39,5             |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>  |           | <b>494,6</b>     | <b>477,0</b>     |
| <b>Autres produits et charges opérationnels</b>   | <b>10</b> | <b>(59,8)</b>    | <b>(80,1)</b>    |
| Résultat des prises ou pertes de contrôle   |           | 58,9             | (0,9)            |
| Autres éléments non récurrents  |           | (118,7)          | (79,2)           |
| <b>Résultat opérationnel</b>  |           | <b>434,8</b>     | <b>396,9</b>     |
| <b>Charge d'endettement financier net</b>   |           | <b>(40,2)</b>    | <b>(46,6)</b>    |
| Résultat des placements   | 11        | 6,8              | 4,5              |
| Charge d'endettement financier brut   | 11        | (47,0)           | (51,1)           |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>  |           | <b>(4,9)</b>     | <b>(6,1)</b>     |
| Autres produits financiers  |           | 122,9            | 159,9            |
| Autres charges financières  |           | (127,8)          | (166,0)          |
| <b>Résultat financier</b>   | <b>12</b> | <b>(45,1)</b>    | <b>(52,7)</b>    |
| Impôts sur le résultat  | 13        | (117,4)          | (100,1)          |
| Résultat net des actifs destinés à être cédés   |           | 1,0              | -                |
| <b>Résultat net</b>   |           | <b>273,3</b>     | <b>244,1</b>     |
| Résultat net, part du Groupe <sup>(1) &amp; (2)</sup>   | 14        | 271,6            | 242,0            |
| Résultat net, part des intérêts sans contrôle   |           | 1,7              | 2,1              |
| <i>(1) Résultat net par action</i>  |           |                  |                  |
| <i>Résultat net de base par action (en euros)</i>   | 15        | 3,57             | 3,20             |
| <i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>   | 15        | 3,51             | 3,17             |
| <i>(2) Résultat courant net, part du Groupe</i>   | 14        | 316,3            | 304,2            |
| <i>Résultat courant net de base par action (en euros)</i>                                     | 15        | 4,15             | 4,03             |
| <i>Résultat courant net dilué par action (en euros)</i>                                       | 15        | 4,09             | 3,98             |
| <i>Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe</i> | 10        | (45,7)           | (62,2)           |
| <i>Résultat net des actifs destinés à être cédés</i>  |           | 1,0              | -                |

## ■ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

*(en millions d'euros)*

|   | Notes     | 2014          | 2013           |
|---|-----------|---------------|----------------|
| <b>Résultat net</b>   |           | <b>273,3</b>  | <b>244,1</b>   |
| <b>Éléments non reclassables ultérieurement en résultat</b>   |           |               |                |
| <b>Avantages du personnel postérieurs à l'emploi</b>  |           | <b>(87,9)</b> | <b>74,8</b>    |
| Gains et (pertes) actuariels, excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat et plafonnements d'actifs | 23.1      | (87,9)        | 74,8           |
| <b>Impôts sur le résultat des éléments non reclassables</b>   | <b>13</b> | <b>20,9</b>   | <b>(18,6)</b>  |
| <b>Éléments reclassables ultérieurement en résultat</b>   |           |               |                |
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b>  |           | <b>(10,9)</b> | <b>(0,8)</b>   |
| Comptabilisation en capitaux propres  | 24.4      | (12,8)        | (8,3)          |
| Reclassement en résultat  | 24.4      | 1,9           | 7,5            |
| <b>Réserve de conversion</b>  |           | <b>148,0</b>  | <b>(215,7)</b> |
| Comptabilisation en capitaux propres  |           | 148,8         | (215,2)        |
| Reclassement en résultat  |           | (0,8)         | (0,5)          |
| <b>Impôts sur le résultat des éléments reclassables</b>   | <b>13</b> | <b>16,4</b>   | <b>0,7</b>     |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>   |           | <b>86,5</b>   | <b>(159,6)</b> |
| <b>Résultat global total</b>  |           | <b>359,8</b>  | <b>84,5</b>    |
| Résultat global total, part du Groupe   |           | 355,9         | 86,0           |
| Résultat global total, part des intérêts sans contrôle  |           | 3,9           | (1,5)          |

## ■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

| <i>(en millions d'euros)</i>                             | Notes     | 2014           | 2013           |
|--|-----------|----------------|----------------|
| <b>Actif non courant</b>                                 |           | <b>3 341,5</b> | <b>3 156,3</b> |
| Goodwill   | 16        | 1 106,8        | 1 060,5        |
| Immobilisations incorporelles                            | 17        | 78,3           | 72,6           |
| Actifs miniers   | 18        | 459,7          | 428,2          |
| Immobilisations corporelles                              | 18        | 1 503,2        | 1 404,8        |
| Coentreprises et entreprises associées                   | 9         | 83,3           | 83,1           |
| Autres actifs financiers                                 | 21.1      | 26,0           | 27,7           |
| Autres créances  | 21.1      | 37,8           | 37,1           |
| Instruments dérivés actif                                | 24.4      | 11,7           | 7,5            |
| Impôts différés actif                                    | 13        | 34,7           | 34,8           |
| <b>Actif courant</b>                                     |           | <b>2 080,9</b> | <b>1 677,3</b> |
| Stocks   | 20        | 670,0          | 588,3          |
| Créances clients   | 21.1      | 538,8          | 512,3          |
| Autres créances  | 21.1      | 180,3          | 144,9          |
| Instruments dérivés actif                                | 24.4      | 6,1            | 4,4            |
| Autres actifs financiers <sup>(1)</sup>                  | 24.2      | 29,3           | 81,5           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>   | 24.2      | 656,4          | 345,9          |
| <b>Actifs destinés à être cédés</b>                      | <b>25</b> | <b>-</b>       | <b>39,3</b>    |
| <b>Actif consolidé</b>                                   |           | <b>5 422,4</b> | <b>4 872,9</b> |
| <b>Capitaux propres, part du Groupe</b>                  |           | <b>2 444,4</b> | <b>2 247,5</b> |
| Capital  | 22        | 151,8          | 152,5          |
| Primes   |           | 334,1          | 362,1          |
| Réserves   |           | 1 686,9        | 1 490,9        |
| Résultat net, part du Groupe                             |           | 271,6          | 242,0          |
| <b>Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle</b> |           | <b>26,1</b>    | <b>24,2</b>    |
| <b>Capitaux propres</b>                                  |           | <b>2 470,5</b> | <b>2 271,7</b> |
| <b>Passif non courant</b>                                |           | <b>2 121,6</b> | <b>1 799,4</b> |
| Provisions pour avantages du personnel                   | 23.1      | 306,5          | 227,1          |
| Autres provisions  | 23.2      | 258,4          | 239,3          |
| Emprunts et dettes financières <sup>(1)</sup>            | 24.2      | 1 494,3        | 1 190,3        |
| Autres dettes  | 24.3      | 11,7           | 88,3           |
| Instruments dérivés passif                               | 24.4      | 7,6            | 0,5            |
| Impôts différés passif                                   | 13        | 43,1           | 53,9           |
| <b>Passif courant</b>                                    |           | <b>830,3</b>   | <b>793,3</b>   |
| Autres provisions  | 23.2      | 24,3           | 18,3           |
| Dettes fournisseurs                                      | 24.1      | 411,9          | 376,3          |
| Impôts exigibles sur le résultat                         |           | 3,0            | 26,7           |
| Autres dettes  | 24.3      | 307,7          | 236,0          |
| Instruments dérivés passif                               | 24.4      | 14,6           | 6,3            |
| Emprunts et dettes financières <sup>(1)</sup>            | 24.2      | 66,9           | 124,0          |
| Concours bancaires <sup>(1)</sup>                        | 24.2      | 1,9            | 5,7            |
| <b>Passifs liés aux actifs destinés à être cédés</b>     | <b>25</b> | <b>-</b>       | <b>8,5</b>     |
| <b>Capitaux propres et passif consolidé</b>              |           | <b>5 422,4</b> | <b>4 872,9</b> |
| <i>(1) Dette financière nette</i>                        | 24.2      | 869,9          | 885,4          |

## ■ ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)                                      | Capitaux propres, part du Groupe |               |                 |                                   |                       |                 |                | Résultat net, part du Groupe | Sous-total     | Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle | Total          |
|--|----------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|----------------|------------------------------|----------------|---|----------------|
|  | Capital                          | Primes        | Actions propres | Réserves                          |                       |                 | Sous-total     |                              |                |   |                |
|  |                                  |               |                 | Couvertures de flux de trésorerie | Réserve de conversion | Autres réserves |                |                              |                |   |                |
| <b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>     | <b>150,7</b>                     | <b>326,2</b>  | <b>(7,0)</b>    | <b>(2,5)</b>                      | <b>(184,0)</b>        | <b>1 662,3</b>  | <b>1 468,8</b> | <b>291,3</b>                 | <b>2 237,0</b> | <b>24,0</b>                                       | <b>2 261,0</b> |
| <b>Résultat global total</b>                               | -                                | -             | -               | <b>(0,4)</b>                      | <b>(211,7)</b>        | <b>56,1</b>     | <b>(156,0)</b> | <b>242,0</b>                 | <b>86,0</b>    | <b>(1,5)</b>                                      | <b>84,5</b>    |
| <b>Transactions avec les actionnaires</b>                  | <b>1,8</b>                       | <b>35,9</b>   | <b>0,1</b>      | <b>0,0</b>                        | <b>0,0</b>            | <b>178,0</b>    | <b>178,1</b>   | <b>(291,3)</b>               | <b>(75,5)</b>  | <b>1,7</b>  | <b>(73,8)</b>  |
| Affectation du résultat net 2012                           | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | 291,3           | 291,3          | (291,3)                      | 0,0            | -   | 0,0            |
| Dividende (1,55 € par action)                              | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | (116,9)         | (116,9)        | -                            | (116,9)        | (2,3)   | (119,2)        |
| Augmentations de capital                                   | 1,8                              | 38,1          | -               | -                                 | -                     | -               | 0,0            | -                            | 39,9           | 2,6   | 42,5           |
| Réductions de capital                                      | -                                | (2,0)         | -               | -                                 | -                     | -               | 0,0            | -                            | (2,0)          | -   | (2,0)          |
| Transactions sur actions propres                           | -                                | -             | 0,1             | -                                 | -                     | (5,1)           | (5,0)          | -                            | (5,0)          | -   | (5,0)          |
| Paiements en actions                                       | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | 8,3             | 8,3            | -                            | 8,3            | -   | 8,3            |
| Transactions avec les intérêts sans contrôle               | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | 0,2             | 0,2            | -                            | 0,2            | 1,4   | 1,6            |
| Reclassement   | -                                | (0,2)         | -               | -                                 | -                     | 0,2             | 0,2            | -                            | 0,0            | -   | 0,0            |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>                | <b>152,5</b>                     | <b>362,1</b>  | <b>(6,9)</b>    | <b>(2,9)</b>                      | <b>(395,7)</b>        | <b>1 896,4</b>  | <b>1 490,9</b> | <b>242,0</b>                 | <b>2 247,5</b> | <b>24,2</b>                                       | <b>2 271,7</b> |
| <b>Résultat global total</b>                               | -                                | -             | -               | <b>(8,0)</b>                      | <b>159,7</b>          | <b>(67,4)</b>   | <b>84,3</b>    | <b>271,6</b>                 | <b>355,9</b>   | <b>3,9</b>  | <b>359,8</b>   |
| <b>Transactions avec les actionnaires</b>                  | <b>(0,7)</b>                     | <b>(28,0)</b> | <b>(3,5)</b>    | <b>0,0</b>                        | <b>0,0</b>            | <b>115,2</b>    | <b>111,7</b>   | <b>(242,0)</b>               | <b>(159,0)</b> | <b>(2,0)</b>                                      | <b>(161,0)</b> |
| Affectation du résultat net 2013                           | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | 242,0           | 242,0          | (242,0)                      | 0,0            | -   | 0,0            |
| Dividende (1,60 € par action)                              | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | (122,4)         | (122,4)        | -                            | (122,4)        | (2,8)   | (125,2)        |
| Augmentations de capital                                   | 1,1                              | 26,2          | -               | -                                 | -                     | (0,4)           | (0,4)          | -                            | 26,9           | 1,1   | 28,0           |
| Réductions de capital                                      | (1,8)                            | (54,2)        | -               | -                                 | -                     | -               | 0,0            | -                            | (56,0)         | -   | (56,0)         |
| Transactions sur actions propres                           | -                                | -             | (3,5)           | -                                 | -                     | (11,0)          | (14,5)         | -                            | (14,5)         | -   | (14,5)         |
| Paiements en actions                                       | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | 9,5             | 9,5            | -                            | 9,5            | -   | 9,5            |
| Transactions avec les intérêts sans contrôle               | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | (2,5)           | (2,5)          | -                            | (2,5)          | (0,3)   | (2,8)          |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2014 <sup>(1)</sup></b> | <b>151,8</b>                     | <b>334,1</b>  | <b>(10,4)</b>   | <b>(10,9)</b>                     | <b>(236,0)</b>        | <b>1 944,2</b>  | <b>1 686,9</b> | <b>271,6</b>                 | <b>2 444,4</b> | <b>26,1</b>                                       | <b>2 470,5</b> |
| (1) Dividende proposé (1,65 € par action)                  | -                                | -             | -               | -                                 | -                     | (125,2)         | (125,2)        | -                            | (125,2)        | -   | (125,2)        |
| Capitaux propres après dividende proposé                   | 151,8                            | 334,1         | (10,4)          | (10,9)                            | (236,0)               | 1 819,0         | 1 561,7        | 271,6                        | 2 319,2        | 26,1  | 2 345,3        |

## ■ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)  | Notes    | 2014           | 2013           |
|--|----------|----------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                    |          | <b>434,3</b>   | <b>463,4</b>   |
| Flux de trésorerie générés par les opérations courantes                              | Annexe 1 | 654,0          | 702,8          |
| Intérêts payés   |          | (53,7)         | (53,7)         |
| Impôts sur le résultat payés sur résultat opérationnel courant et résultat financier |          | (150,9)        | (131,5)        |
| Dividendes reçus des actifs financiers disponibles à la vente                        |          | (0,1)          | 0,3            |
| Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnelles        | Annexe 2 | (15,0)         | (54,5)         |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>                   |          | <b>(223,1)</b> | <b>(362,8)</b> |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles                          | Annexe 3 | (241,4)        | (252,7)        |
| Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise | 16       | (67,5)         | (176,4)        |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles                              | Annexe 3 | 7,9            | 12,0           |
| Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie cédée       |          | 70,9           | 58,5           |
| Variation nette des immobilisations financières                                      |          | 0,5            | (8,5)          |
| Intérêts encaissés   |          | 6,5            | 4,3            |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>                     |          | <b>92,2</b>    | <b>25,3</b>    |
| Augmentations et réductions de capital   |          | (28,0)         | 40,5           |
| Cessions (acquisitions) d'actions propres  |          | (14,5)         | (5,0)          |
| Dividendes versés aux actionnaires   |          | (122,4)        | (116,9)        |
| Dividendes versés aux intérêts sans contrôle   |          | (2,8)          | (2,3)          |
| Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle       | 16       | (3,5)          | (2,9)          |
| Émissions d'emprunts <sup>(1)</sup>  |          | 607,2          | 329,9          |
| Remboursements d'emprunts <sup>(2)</sup>   |          | (307,7)        | (142,9)        |
| Variation nette des autres dettes  |          | (36,1)         | (75,1)         |
| <b>Flux de trésorerie des actifs destinés à être cédés</b>                           |          | <b>0,6</b>     | <b>-</b>       |
| <b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                       |          | <b>304,0</b>   | <b>125,9</b>   |

| (en millions d'euros)  | 2014         | 2013         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b> | <b>340,2</b> | <b>241,3</b> |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie      | 304,0        | 125,9        |
| Incidence de la variation des taux de change                 | 10,3         | (27,0)       |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>  | <b>654,5</b> | <b>340,2</b> |
| Trésorerie <sup>(3)</sup>                                    | 218,2        | 228,8        |
| Équivalents de trésorerie <sup>(4)</sup>                     | 438,2        | 117,1        |
| Concours bancaires   | (1,9)        | (5,7)        |

(1) Dont en 2014, une émission obligataire de 600,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) (300,0 millions d'euros en 2013).

(2) Dont en 2014, un remboursement d'émission obligataire de 300,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN).

(3) Au 31 décembre 2014, la trésorerie est constituée d'un solde de 6,2 millions d'euros (6,2 millions d'euros au 31 décembre 2013) non disponibles pour Imerys SA et ses filiales, dont 1,1 million d'euros (1,1 million d'euros au 31 décembre 2013) au titre de législations sur le contrôle des changes et 5,1 millions d'euros (5,1 millions d'euros au 31 décembre 2013) au titre de dispositions statutaires.

(4) Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable.

**Annexe 1 : flux de trésorerie générés par les opérations courantes**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | Notes    | 2014          | 2013         |
|---|----------|---------------|--------------|
| <b>Résultat net</b>   |          | <b>273,3</b>  | <b>244,1</b> |
| <b>Ajustements</b>  |          | <b>413,8</b>  | <b>414,1</b> |
| Impôts sur le résultat  | 13       | 117,4         | 100,1        |
| Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées              | 9        | (4,6)         | (5,3)        |
| Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées                           |          | 1,7           | 2,2          |
| Pertes de valeur du goodwill  | 10 & 16  | 30,1          | -            |
| Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente | 10       | 1,9           | (0,2)        |
| Autres produits et charges opérationnels hors pertes de valeur du goodwill            |          | 27,8          | 80,3         |
| Dotations nettes opérationnelles aux amortissements                                   | Annexe 3 | 209,2         | 207,5        |
| Dotations nettes opérationnelles aux pertes de valeur sur éléments de l'actif         |          | 4,8           | (6,4)        |
| Dotations nettes opérationnelles aux provisions                                       |          | (20,5)        | (10,2)       |
| Dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente                    |          | -             | (0,1)        |
| Produits et charges d'intérêts nets   |          | 41,9          | 46,7         |
| Charge de paiements en actions  | 8        | 9,5           | 8,3          |
| Variation de juste valeur des instruments de couverture                               |          | (1,8)         | (6,6)        |
| Résultat des cessions courantes des immobilisations incorporelles et corporelles      | 9        | (2,6)         | (2,2)        |
| Résultat net des actifs destinés à être cédés   |          | (1,0)         | -            |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                                      |          | <b>(33,1)</b> | <b>44,6</b>  |
| Stocks  |          | (56,3)        | 25,8         |
| Clients, avances et acomptes reçus  |          | (15,0)        | (23,6)       |
| Fournisseurs, avances et acomptes versés  |          | 22,6          | 29,8         |
| Autres créances et dettes   |          | 15,6          | 12,6         |
| <b>Flux de trésorerie générés par les opérations courantes</b>                        |          | <b>654,0</b>  | <b>702,8</b> |

**Annexe 2 : flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | Notes     | 2014          | 2013          |
|---|-----------|---------------|---------------|
| <b>Autres produits et charges opérationnels</b>   | <b>10</b> | <b>(59,8)</b> | <b>(80,1)</b> |
| <b>Ajustements</b>  |           | <b>44,8</b>   | <b>25,6</b>   |
| Pertes de valeur du goodwill  | 10 & 16   | 30,1          | -             |
| Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements                                  | Annexe 3  | 6,5           | 9,9           |
| Autres dotations nettes opérationnelles aux provisions                                      | 10        | 34,5          | 22,4          |
| Résultat des cessions des titres consolidés et des actifs financiers disponibles à la vente | 10        | (41,1)        | (5,3)         |
| Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente       | 10        | 1,9           | (0,2)         |
| Impôts sur le résultat payés sur autres produits et charges opérationnels                   |           | 12,9          | (1,2)         |
| <b>Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels</b>          |           | <b>(15,0)</b> | <b>(54,5)</b> |

**Annexe 3 : table des renvois indirects vers les notes**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Notes | 2014    | 2013    |
|--|-------|---------|---------|
| <b>État des flux de trésorerie consolidés</b>  |       |         |         |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles                          |       | (241,4) | (252,7) |
| Immobilisations incorporelles  | 17    | (8,3)   | (18,0)  |
| Immobilisations corporelles  | 18    | (231,8) | (232,0) |
| Neutralisation des provisions pour réhabilitation activées                           | 24.2  | -       | (0,3)   |
| Neutralisation des acquisitions en location financement                              |       | 0,1     | 0,4     |
| Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles |       | (1,5)   | (2,8)   |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles                              |       | 7,9     | 12,0    |
| Immobilisations corporelles  | 18    | 4,6     | 9,8     |
| Résultat des cessions d'actifs   | 9     | 2,6     | 2,2     |
| Variation des créances sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles   |       | 0,7     | -       |
| <b>Annexe 1</b>  |       |         |         |
| Dotations nettes opérationnelles aux amortissements                                  |       | 209,2   | 207,5   |
| Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles                         | 17    | 7,8     | 6,4     |
| Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles                           | 18    | 204,4   | 204,9   |
| Amortissement des charges constatées d'avance  |       | -       | 0,1     |
| Reprises d'amortissements - immobilisations incorporelles et corporelles             |       | (2,7)   | (3,5)   |
| Neutralisation des amortissements des locations financement                          |       | (0,3)   | (0,4)   |
| <b>Annexe 2</b>  |       |         |         |
| Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements                           |       | 6,5     | 9,9     |
| Pertes de valeur - immobilisations incorporelles                                     | 17    | 0,5     | 0,1     |
| Pertes de valeur - immobilisations corporelles                                       | 18    | 7,4     | 11,3    |
| Reprises de pertes de valeur - immobilisations corporelles                           | 18    | (1,4)   | (1,5)   |

## 6.1.2 INFORMATION PAR SECTEURS

### Méthode comptable

Par des procédés de transformations physiques et thermiques complexes, Imerys valorise une gamme de minéraux généralement extraits de ses gisements. Dans chacune de ses quatre branches d'activités, le Groupe conçoit, produit et commercialise des solutions minérales dont les fonctionnalités (résistance thermique ou mécanique, conductivité, pouvoir couvrant, effet barrière, etc.) sont essentielles aux produits et procédés de fabrication de ses clients. Les secteurs à présenter correspondent aux quatre branches d'activité d'Imerys :

- Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS) : additifs fonctionnels utilisés dans la construction (plastiques, peintures, etc.) et dans la production du papier, des produits réfractaires monolithiques pour la protection des équipements industriels de haute température (sidérurgie, fonderie, industries pétrochimiques, du verre, du ciment, etc.) et des spécialités minérales pour les marchés de l'énergie mobile, de l'électronique et de l'exploration pétrolière non conventionnelle ;
- Filtration & Additifs de Performance (F&PA) : agents minéraux pour la filtration de liquides alimentaires, spécialités minérales de performance utilisées dans les plastiques, peintures et polymères et papiers, destinées aux secteurs de la construction, des biens de consommation courante (boissons, alimentation, magazines, emballages, produits pharmaceutiques, hygiène et beauté, etc.) et durable (notamment l'automobile) ;
- Matériaux Céramiques (CM) : tuiles en terre cuite et solutions minérales pour carrelages, sanitaires, vaisselle, céramiques techniques, peintures, plastiques et papier ;
- Minéraux de Haute Résistance (HRM) : minéraux fondus pour les industries abrasives (outils de découpe, de broyage et de polissage) et minéraux réfractaires utilisés dans les industries de haute température (sidérurgie, fonderie, génération d'énergie, etc.).

Chacun des secteurs à présenter est ainsi engagé dans la production et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion (*note 19*). La Direction Générale considère que les structures holding qui assurent le financement centralisé du Groupe ne constituent pas un secteur. Leurs agrégats sont donc présentés dans une colonne de rapprochement avec les éliminations inter-secteurs (IS&H). L'information financière par secteur est évaluée conformément aux principes du Référentiel (*note 1*). Les transactions entre secteurs sont évaluées aux prix dont deux parties indépendantes seraient convenues dans des conditions économiques équivalentes à celles des transactions concernées. Dans la perspective du projet de rapprochement avec le groupe S&B annoncé en novembre 2014 (*note 25*), l'organisation managériale du Groupe a été modifiée, résultant en une révision de la structure des branches sur l'exercice 2014. L'information comparative a été retraitée.

### Compte de résultat consolidé

Les produits des activités ordinaires résultant des transactions d'Imerys avec chacun de ses clients externes ne franchissent jamais un seuil de 10,0 % des produits des activités ordinaires du Groupe.

#### Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)                                | ESS            | F&PA          | CM             | HRM           | IS&H          | Total          |
|--|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Produits externes</b>                             | <b>1 274,5</b> | <b>652,9</b>  | <b>1 136,9</b> | <b>622,6</b>  | <b>1,3</b>    | <b>3 688,2</b> |
| Ventes de biens                                      | 1 014,4        | 573,5         | 976,5          | 606,2         | 1,1           | 3 171,7        |
| Prestations de services                              | 260,1          | 79,4          | 160,4          | 16,4          | 0,2           | 516,5          |
| <b>Produits inter-secteurs</b>                       | <b>4,1</b>     | <b>5,1</b>    | <b>20,0</b>    | <b>19,1</b>   | <b>(48,3)</b> | <b>0,0</b>     |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>             | <b>1 278,6</b> | <b>658,0</b>  | <b>1 156,9</b> | <b>641,7</b>  | <b>(47,0)</b> | <b>3 688,2</b> |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                 | <b>149,5</b>   | <b>113,4</b>  | <b>211,1</b>   | <b>72,8</b>   | <b>(52,2)</b> | <b>494,6</b>   |
| dont amortissements et pertes de valeur              | (57,3)         | (34,3)        | (85,1)         | (30,7)        | (2,1)         | (209,5)        |
| <b>Autres produits et charges opérationnels</b>      | <b>10,3</b>    | <b>(8,6)</b>  | <b>(32,6)</b>  | <b>(58,8)</b> | <b>29,9</b>   | <b>(59,8)</b>  |
| <b>Résultat opérationnel</b>                         | <b>159,8</b>   | <b>104,8</b>  | <b>178,5</b>   | <b>14,0</b>   | <b>(22,3)</b> | <b>434,8</b>   |
| <b>Résultat financier</b>                            | <b>0,7</b>     | <b>0,3</b>    | <b>5,4</b>     | <b>(4,3)</b>  | <b>(47,2)</b> | <b>(45,1)</b>  |
| Produits d'intérêt                                   | 0,1            | 0,1           | 5,6            | 0,4           | 0,7           | 6,9            |
| Charges d'intérêt                                    | (0,7)          | (0,1)         | (0,7)          | (1,6)         | (45,4)        | (48,5)         |
| <b>Impôts sur le résultat</b>                        | <b>(47,8)</b>  | <b>(30,4)</b> | <b>(49,0)</b>  | <b>(16,2)</b> | <b>26,0</b>   | <b>(117,4)</b> |
| <b>Résultat net des actifs destinés à être cédés</b> | <b>1,1</b>     | -             | -              | <b>(0,1)</b>  | -             | <b>1,0</b>     |
| <b>Résultat net</b>                                  | <b>113,8</b>   | <b>74,7</b>   | <b>134,9</b>   | <b>(6,6)</b>  | <b>(43,5)</b> | <b>273,3</b>   |

## Au 31 décembre 2013 (retraité)

| (en millions d'euros)                           | ESS            | F&PA          | CM             | HRM           | IS&H          | Total          |
|---|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Produits externes</b>                        | <b>1 246,6</b> | <b>629,9</b>  | <b>1 190,6</b> | <b>635,3</b>  | <b>(4,8)</b>  | <b>3 697,6</b> |
| Ventes de biens                                 | 1 015,1        | 553,9         | 1 035,0        | 620,2         | (4,6)         | 3 219,6        |
| Prestations de services                         | 231,5          | 76,0          | 155,6          | 15,1          | (0,2)         | 478,0          |
| <b>Produits inter-secteurs</b>                  | <b>1,6</b>     | <b>4,9</b>    | <b>13,8</b>    | <b>18,5</b>   | <b>(38,8)</b> | <b>0,0</b>     |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>        | <b>1 248,2</b> | <b>634,8</b>  | <b>1 204,4</b> | <b>653,8</b>  | <b>(43,6)</b> | <b>3 697,6</b> |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>            | <b>128,1</b>   | <b>100,8</b>  | <b>219,7</b>   | <b>70,1</b>   | <b>(41,7)</b> | <b>477,0</b>   |
| dont amortissements et pertes de valeur         | (54,3)         | (33,4)        | (90,0)         | (29,2)        | (0,9)         | (207,8)        |
| <b>Autres produits et charges opérationnels</b> | <b>(7,9)</b>   | <b>(2,0)</b>  | <b>(55,9)</b>  | <b>(19,8)</b> | <b>5,5</b>    | <b>(80,1)</b>  |
| <b>Résultat opérationnel</b>                    | <b>120,2</b>   | <b>98,8</b>   | <b>163,8</b>   | <b>50,3</b>   | <b>(36,2)</b> | <b>396,9</b>   |
| <b>Résultat financier</b>                       | <b>(8,1)</b>   | <b>0,7</b>    | <b>4,4</b>     | <b>(8,0)</b>  | <b>(41,7)</b> | <b>(52,7)</b>  |
| Produits d'intérêt                              | 0,1            | 0,1           | 3,8            | 0,3           | 0,3           | 4,6            |
| Charges d'intérêt                               | (0,8)          | (0,1)         | (0,7)          | (0,9)         | (48,7)        | (51,2)         |
| <b>Impôts sur le résultat</b>                   | <b>(34,5)</b>  | <b>(21,0)</b> | <b>(48,6)</b>  | <b>(14,8)</b> | <b>18,8</b>   | <b>(100,1)</b> |
| <b>Résultat net</b>                             | <b>77,6</b>    | <b>78,5</b>   | <b>119,6</b>   | <b>27,5</b>   | <b>(59,1)</b> | <b>244,1</b>   |

## État de la situation financière consolidée

## Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)   | ESS            | F&PA         | CM             | HRM          | IS&H         | Total          |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
| <b>Capitaux investis - Actif</b>                                | <b>1 623,3</b> | <b>754,3</b> | <b>1 404,3</b> | <b>854,4</b> | <b>21,7</b>  | <b>4 658,0</b> |
| Goodwill <sup>(1)</sup>   | 370,8          | 207,5        | 254,6          | 273,2        | 0,7          | 1 106,8        |
| Immobilisations incorporelles et corporelles <sup>(2)</sup>     | 768,1          | 320,3        | 710,1          | 237,3        | 5,4          | 2 041,2        |
| Stocks  | 186,2          | 108,3        | 166,3          | 209,2        | -            | 670,0          |
| Créances clients  | 224,6          | 97,6         | 129,9          | 94,9         | (8,2)        | 538,8          |
| Autres créances - non courant et courant                        | 61,5           | 20,6         | 76,9           | 37,9         | 21,0         | 217,9          |
| Coentreprises et entreprises associées                          | 12,1           | -            | 66,5           | 1,9          | 2,8          | 83,3           |
| <b>Actifs non alloués</b>                                       |                |              |                |              |              | <b>764,4</b>   |
| <b>Total actif</b>  |                |              |                |              |              | <b>5 422,4</b> |
| <b>Capitaux investis - Passif</b>                               | <b>283,2</b>   | <b>135,5</b> | <b>215,5</b>   | <b>102,9</b> | <b>(2,8)</b> | <b>734,3</b>   |
| Dettes fournisseurs   | 173,0          | 62,9         | 123,8          | 70,2         | (18,0)       | 411,9          |
| Autres dettes - non courant et courant                          | 99,1           | 61,0         | 91,6           | 33,7         | 34,0         | 319,4          |
| Dettes impôts sur le résultat                                   | 11,1           | 11,6         | 0,1            | (1,0)        | (18,8)       | 3,0            |
| <b>Provisions</b>   | <b>114,7</b>   | <b>115,4</b> | <b>230,8</b>   | <b>70,0</b>  | <b>58,3</b>  | <b>589,2</b>   |
| <b>Passifs non alloués</b>                                      |                |              |                |              |              | <b>1 628,4</b> |
| <b>Total passif non courant et courant</b>                      |                |              |                |              |              | <b>2 951,9</b> |
| <b>Total capitaux investis</b>                                  | <b>1 340,1</b> | <b>618,8</b> | <b>1 188,8</b> | <b>751,5</b> | <b>24,5</b>  | <b>3 923,7</b> |
| (1) Augmentations du goodwill                                   | 16,5           | -            | -              | 3,8          | -            | 20,3           |
| (2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 82,0           | 43,1         | 71,4           | 43,1         | 1,8          | 241,4          |

## Au 31 décembre 2013 (retraité)

| (en millions d'euros)   | ESS            | F&PA         | CM             | HRM          | IS&H          | Total          |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|---------------|----------------|
| <b>Capitaux investis - Actif</b>                                | <b>1 430,2</b> | <b>692,7</b> | <b>1 369,5</b> | <b>822,5</b> | <b>17,3</b>   | <b>4 332,2</b> |
| Goodwill <sup>(1)</sup>   | 333,1          | 198,1        | 243,7          | 284,9        | 0,7           | 1 060,5        |
| Immobilisations incorporelles et corporelles <sup>(2)</sup>     | 687,1          | 290,9        | 703,2          | 213,6        | 10,8          | 1 905,6        |
| Stocks  | 153,5          | 92,2         | 162,8          | 179,8        | -             | 588,3          |
| Créances clients  | 199,3          | 93,0         | 126,1          | 102,8        | (8,9)         | 512,3          |
| Autres créances - non courant et courant                        | 45,9           | 18,5         | 69,8           | 36,2         | 12,0          | 182,4          |
| Coentreprises et entreprises associées                          | 11,3           | -            | 63,9           | 5,2          | 2,7           | 83,1           |
| <b>Actifs non alloués</b>                                       |                |              |                |              |               | <b>540,7</b>   |
| <b>Total actif</b>  |                |              |                |              |               | <b>4 872,9</b> |
| <b>Capitaux investis - Passif</b>                               | <b>236,9</b>   | <b>120,8</b> | <b>225,1</b>   | <b>84,2</b>  | <b>60,3</b>   | <b>727,3</b>   |
| Dettes fournisseurs   | 149,3          | 52,9         | 120,5          | 68,4         | (14,8)        | 376,3          |
| Autres dettes - non courant et courant                          | 79,5           | 56,9         | 104,7          | 14,5         | 68,7          | 324,3          |
| Dettes impôts sur le résultat                                   | 8,1            | 11,0         | (0,1)          | 1,3          | 6,4           | 26,7           |
| <b>Provisions</b>   | <b>86,1</b>    | <b>99,8</b>  | <b>221,2</b>   | <b>60,1</b>  | <b>17,5</b>   | <b>484,7</b>   |
| <b>Passifs non alloués</b>                                      |                |              |                |              |               | <b>1 380,7</b> |
| <b>Total passif non courant et courant</b>                      |                |              |                |              |               | <b>2 592,7</b> |
| <b>Total capitaux investis</b>                                  | <b>1 193,3</b> | <b>571,9</b> | <b>1 144,4</b> | <b>738,3</b> | <b>(43,0)</b> | <b>3 604,9</b> |
| (1) Augmentations du goodwill                                   | 108,3          | 0,9          | 4,4            | (1,6)        | -             | 112,0          |
| (2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 90,6           | 27,9         | 68,5           | 58,1         | 7,6           | 252,7          |

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (retraité)

| (en millions d'euros)   | ESS            | F&PA         | CM             | HRM          | IS&H          | Total          |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|---------------|----------------|
| <b>Capitaux investis - Actif</b>                                | <b>1 199,7</b> | <b>729,7</b> | <b>1 631,6</b> | <b>841,2</b> | <b>0,2</b>    | <b>4 402,4</b> |
| Goodwill <sup>(1)</sup>   | 254,5          | 203,6        | 252,9          | 291,2        | 0,8           | 1 003,0        |
| Immobilisations incorporelles et corporelles <sup>(2)</sup>     | 545,4          | 309,7        | 879,3          | 197,4        | 17,8          | 1 949,6        |
| Stocks  | 148,3          | 94,3         | 197,6          | 210,9        | -             | 651,1          |
| Créances clients  | 195,0          | 91,4         | 128,3          | 106,5        | (7,4)         | 513,8          |
| Autres créances - non courant et courant                        | 44,9           | 30,7         | 109,3          | 30,9         | (13,8)        | 202,0          |
| Coentreprises et entreprises associées                          | 11,6           | -            | 64,2           | 4,3          | 2,8           | 82,9           |
| <b>Actifs non alloués</b>                                       |                |              |                |              |               | <b>419,2</b>   |
| <b>Total actif</b>  |                |              |                |              |               | <b>4 821,6</b> |
| <b>Capitaux investis - Passif</b>                               | <b>228,3</b>   | <b>117,3</b> | <b>249,4</b>   | <b>107,4</b> | <b>(18,8)</b> | <b>683,6</b>   |
| Dettes fournisseurs   | 137,4          | 46,6         | 126,0          | 81,0         | (15,8)        | 375,2          |
| Autres dettes - non courant et courant                          | 76,4           | 64,0         | 115,0          | 21,6         | 10,0          | 287,0          |
| Dettes impôts sur le résultat                                   | 14,5           | 6,7          | 8,4            | 4,8          | (13,0)        | 21,4           |
| <b>Provisions</b>   | <b>101,6</b>   | <b>125,2</b> | <b>240,8</b>   | <b>59,7</b>  | <b>52,2</b>   | <b>579,5</b>   |
| <b>Passifs non alloués</b>                                      |                |              |                |              |               | <b>1 297,5</b> |
| <b>Total passif non courant et courant</b>                      |                |              |                |              |               | <b>2 560,6</b> |
| <b>Total capitaux investis</b>                                  | <b>971,4</b>   | <b>612,4</b> | <b>1 382,2</b> | <b>733,8</b> | <b>19,0</b>   | <b>3 718,8</b> |
| (1) Augmentations du goodwill                                   | 1,3            | 12,1         | 11,3           | -            | -             | 24,7           |
| (2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 94,4           | 26,4         | 77,5           | 49,5         | 9,2           | 257,0          |

## Information par localisation géographique

Du fait de leur activité minière et de la variété de leurs marchés finaux, les entités d'Imerys sont présentes dans de nombreux pays. Le Groupe peut donc être exposé à certains risques propres à ces pays pouvant avoir dans le futur une certaine incidence sur ses états financiers. La localisation majoritaire des sources d'approvisionnement et des marchés finaux d'Imerys dans les pays développés limite toutefois l'exposition du Groupe au risque pays. Imerys utilise pour l'identification des pays à risques la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans

l'assurance-crédit à l'exportation, mesurant si un intérêt économique et financier d'une entité est influencé par les perspectives économiques, financières et politiques des pays concernés. Le classement de la Coface comprend sept catégories de A1 à D en fonction de l'importance croissante des risques évalués. Les catégories C et D, correspondant aux risques les plus élevés, incluent l'Argentine et le Vietnam (catégorie C) et l'Ukraine, le Venezuela et le Zimbabwe (catégorie D), où le Groupe est présent.

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 2014           | 2013           |
|--|----------------|----------------|
| France   | 650,8          | 705,1          |
| Autres pays d'Europe   | 1 387,2        | 1 391,8        |
| Amérique du Nord   | 995,5          | 937,8          |
| Asie - Océanie   | 493,2          | 493,1          |
| Autres pays  | 161,5          | 169,8          |
| <b>Produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe</b> | <b>3 688,2</b> | <b>3 697,6</b> |

Les produits des activités ordinaires générés dans les pays classés C et D par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représentent en 2014 0,79 % des produits des activités ordinaires du Groupe (1,12 % en 2013) et 0,60 % du résultat opérationnel courant (1,02 % en 2013).

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 2014           | 2013           |
|--|----------------|----------------|
| France   | 470,1          | 549,3          |
| Autres pays d'Europe   | 1 371,3        | 1 370,3        |
| Amérique du Nord   | 929,2          | 876,7          |
| Asie - Océanie   | 644,1          | 612,0          |
| Autres pays  | 273,5          | 289,3          |
| <b>Produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients</b> | <b>3 688,2</b> | <b>3 697,6</b> |

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles par zone géographique :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2014           |  |                | 2013           |  |                |
|------------------------------|----------------|--|----------------|----------------|--|----------------|
|                              | Goodwill       | Immobilisations incorporelles et corporelles | Total          | Goodwill       | Immobilisations incorporelles et corporelles | Total          |
| France                       | 211,6          | 257,3  | 468,9          | 203,1          | 255,3  | 458,4          |
| Autres pays d'Europe         | 349,2          | 460,0  | 809,2          | 345,2          | 461,9  | 807,1          |
| Amérique du Nord             | 273,8          | 795,3  | 1 069,1        | 239,3          | 694,4  | 933,7          |
| Asie - Océanie               | 206,6          | 181,5  | 388,1          | 207,8          | 160,9  | 368,7          |
| Autres pays                  | 65,6           | 347,1  | 412,7          | 65,1           | 333,1  | 398,2          |
| <b>Total</b>                 | <b>1 106,8</b> | <b>2 041,2</b>                               | <b>3 148,0</b> | <b>1 060,5</b> | <b>1 905,6</b>                               | <b>2 966,1</b> |

Le total de l'état de la situation financière localisé dans les pays classés C et D par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représente 0,20 % de l'état de la situation financière (0,20 % au 31 décembre 2013) et - 1,26 % des capitaux propres consolidés, part du Groupe (- 1,03 % au 31 décembre 2013).

### 6.1.3 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

|  |   |   |                              |   |     |
|--|---|---|------------------------------|---|-----|
| <b>■ BASE DE PRÉPARATION</b>                       | <b>180</b>  | <b>■ NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</b> | <b>199</b>                   |   |     |
| Note 1   | Référentiel   | 180   | Note 16                      | Goodwill                                    | 199 |
| Note 2   | Changements de méthodes comptables et erreurs                 | 180   | Note 17                      | Immobilisations incorporelles               | 202 |
| Note 3   | Normes et interprétations en vigueur après la date de clôture | 181   | Note 18                      | Immobilisations corporelles                 | 204 |
| Note 4   | Estimations   | 182   | Note 19                      | Tests de perte de valeur                    | 206 |
|  |   |   | Note 20                      | Stocks                                      | 208 |
|  |   |   | Note 21                      | Actifs financiers                           | 209 |
| <b>■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b> | <b>183</b>  | Note 22   | Capitaux propres             | 212   |     |
| Note 5   | Produits des activités ordinaires                             | 184   | Note 23                      | Provisions                                  | 213 |
| Note 6   | Matières premières et achats consommés                        | 184   | Note 24                      | Passifs financiers                          | 223 |
| Note 7   | Charges externes  | 185   |                              |   |     |
| Note 8   | Charges de personnel  | 185   | <b>■ AUTRES INFORMATIONS</b> | <b>237</b>                                  |     |
| Note 9   | Autres produits et charges courants                           | 187   | Note 25                      | Principales entités consolidées             | 237 |
| Note 10  | Autres produits et charges opérationnels                      | 188   | Note 26                      | Taux de change                              | 240 |
| Note 11  | Instruments financiers  | 189   | Note 27                      | Parties liées                               | 241 |
| Note 12  | Résultat financier  | 193   | Note 28                      | Engagements                                 | 242 |
| Note 13  | Impôts sur le résultat  | 194   | Note 29                      | Événements postérieurs à la date de clôture | 243 |
| Note 14  | Résultat courant net et résultat net, part du Groupe          | 197   |                              |   |     |
| Note 15  | Résultat par action   | 198   |                              |   |     |

### ■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS 2014

Ce paragraphe a pour objectif de permettre au lecteur d'identifier facilement les principales notes dans lesquelles sont traités les événements significatifs de l'exercice.

- Nouvelle organisation opérationnelle et managériale : *Information par secteurs ; note 2.2 - Changements volontaires ; note 19 - Tests de perte de valeur*. Ce sujet est également traité par le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration (*chapitre 2 du Document de Référence 2014*).
- Imerys cède quatre sites Carbonates : *note 10 - Autres produits et charges opérationnels ; note 25 - Principales entités consolidées - Évolution du périmètre de consolidation*.
- Imerys retire son offre pour l'acquisition d'Amcol : *note 10 - Autres produits et charges opérationnels ; note 25 - Principales entités consolidées - Évolution du périmètre de consolidation*.
- Imerys annonce un rapprochement avec le groupe S&B : *note 25 - Principales entités consolidées - Évolution du périmètre de consolidation*.
- Perte de valeur du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Zircon : *note 10 - Autres produits et charges opérationnels ; note 19 - Tests de perte de valeur*.

## BASE DE PRÉPARATION

### Note 1 Référentiel

#### 1.1 Déclaration de conformité au Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, Imerys, groupe du secteur des minéraux industriels, ayant son siège social à Paris, 154 rue de l'Université et dont l'action est admise à la négociation sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2014 en conformité avec les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptés dans l'Union européenne à la date de clôture (ci-après "le Référentiel"). Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 12 février 2015 par le Conseil d'Administration d'Imerys SA, société mère du Groupe, selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, arrondi à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

#### 1.2 Différences entre le Référentiel et les IFRS

Le processus d'adoption dans l'Union européenne peut créer des décalages temporaires à la date de clôture entre le Référentiel et les IFRS. Ainsi, l'interprétation IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon l'IASB (*International Accounting Standards Board*) n'est applicable de manière obligatoire dans l'Union européenne qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (note 3). Au 31 décembre 2014, ce décalage temporaire crée donc la seule différence entre le Référentiel et les IFRS.

#### 1.3 Dispositions optionnelles

**Première adoption.** Lors de la première adoption du Référentiel, Imerys a présenté des états financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2004 intégrant une application rétrospective limitée par certaines dérogations facultatives prévues par la norme IFRS 1 sur la première adoption

des IFRS et exercées par le Groupe. Les acquisitions d'activités antérieures à la première adoption n'ont pas été retraitées. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'a pas été retraitée à l'exception des réserves et ressources minières qui ont été évaluées à la juste valeur. Les écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi non comptabilisés à la date de première adoption ont été inclus dans l'évaluation des actifs et provisions des régimes en contrepartie des réserves. Enfin, les écarts de conversion des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves.

**Autres dispositions optionnelles.** Certaines normes du Référentiel présentent des options de comptabilisation et d'évaluation. Le coût historique amorti constitue la base d'évaluation des immobilisations incorporelles (note 17) des actifs miniers (note 18) et des immobilisations corporelles (note 18). Les stocks sont évalués en fonction de leurs caractéristiques selon la méthode du "Premier entré - Premier sorti" (*FIFO : First-In, First-Out*) ou du coût unitaire moyen pondéré (note 20). Les règles de la comptabilité de couverture sont appliquées à la comptabilisation des dérivés de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique (note 24.4).

#### 1.4 Traitements non précisés

En l'absence de norme ou interprétation applicable ou de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale a défini des méthodes de comptabilisation et d'évaluation sur trois sujets : quotas d'émission de gaz à effet de serre (note 17), actifs miniers (note 18) et engagement de rachat d'intérêts sans contrôle d'une entité contrôlée par le Groupe (note 25).

### Note 2 Changements de méthodes comptables et erreurs

#### Méthode comptable

Les méthodes comptables sont identiques d'un exercice sur l'autre et sont modifiées soit sur une base obligatoire pour appliquer une nouvelle norme ou interprétation (note 2.1), soit sur une base volontaire pour améliorer la fiabilité ou la pertinence de l'information (note 2.2). Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Les erreurs (note 2.3) sont corrigées de manière rétrospective.

#### 2.1 Changements obligatoires

##### Application anticipée

Imerys n'applique par anticipation aucune norme ou interprétation au 1<sup>er</sup> janvier 2014. En 2013, Imerys avait appliqué les normes IFRS 10, 11 et 12 au 1<sup>er</sup> janvier 2013 conformément au calendrier de l'IASB. Ces normes n'étant applicables de manière obligatoire dans l'Union européenne qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette application au 1<sup>er</sup> janvier 2013 constituait une application anticipée.

## Application en date d'entrée en vigueur

**Amendements à IAS 36, Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers.** Ces amendements requièrent la publication de la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise sur l'exercice (*note 19*). Ces amendements requièrent également la publication d'information sur la juste valeur, lorsque celle-ci est utilisée dans l'évaluation de la valeur recouvrable. La juste valeur n'a jamais été utilisée dans les tests réalisés chez Imerys.

**Amendements à IAS 39, Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.** Ces amendements ont pour objectif d'autoriser la poursuite de la comptabilité de couverture en cas de novation de contrepartie, c'est-à-dire lorsque la contrepartie d'origine d'un dérivé désigné comme instrument de couverture est remplacée, suite à de nouvelles lois ou nouveaux règlements, par une contrepartie nouvelle. Imerys n'a été confronté à aucune novation de dérivés, ni en 2014, ni en 2013.

Par ailleurs, les amendements suivants ne s'appliquent pas aux transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe : amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : entités d'investissement.

## 2.2 Changements volontaires

Dans la perspective du projet de rapprochement avec le groupe S&B annoncé en novembre 2014 (*note 25*), l'organisation managériale du Groupe a été modifiée, résultant en une révision de la structure des branches sur l'exercice 2014. L'information comparative 2013 a été retraitée. En 2013, Imerys avait modifié les secteurs à présenter dans le cadre de l'information par secteurs.

## 2.3 Erreurs

Aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée en 2014. En 2013, Imerys avait procédé à une correction d'erreur sur les bases fiscales d'immobilisations corporelles aux États-Unis.

## Note 3 Normes et interprétations en vigueur après la date de clôture

Selon le dernier calendrier prévisionnel d'adoption des IFRS dans l'Union européenne daté du 4 février 2015 publié par l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*), Imerys appliquera les normes et interprétations suivantes après le 31 décembre 2014.

### 3.1 Application en 2015

**Amendements à IAS 19, Cotisations des membres du personnel.** Cet amendement simplifie la comptabilisation des cotisations payées indépendamment du nombre d'années de service par les membres du personnel au titre des régimes à prestations définies. Imerys anticipe un impact non significatif compte tenu du montant extrêmement limité des cotisations directement payées par les membres du personnel (*note 23.1 - Tableaux de variation*).

**IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique.** Cette interprétation clarifie certaines difficultés pratiques liées à la détermination de la date à laquelle une taxe hors impôts sur le résultat est comptabilisée. Cette interprétation traite entre autres de l'identification du fait générateur d'une taxe, des taxes subordonnées à des franchissements de seuils, de l'évaluation des taxes dans les états financiers intermédiaires, etc. Imerys étudie l'application de cette interprétation mais n'anticipe pas d'impact significatif.

### 3.2 Application en 2016

**Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.** Cet amendement prévoit que lorsque la vente ou l'apport à une entité sous influence notable ou contrôle conjoint porte sur une activité, le cédant comptabilise intégralement le résultat de cession et la réestimation à la juste valeur de l'intérêt

résiduel éventuellement conservé. En revanche, lorsque la vente ou l'apport porte sur un actif, le cédant ne comptabilise le résultat de cession et la réestimation à la juste valeur de l'intérêt résiduel éventuellement conservé qu'à hauteur de la quote-part de la transaction réalisée sur des tiers.

**Amendements à IAS 1 : Informations à fournir.** Ces amendements ont pour objectif d'améliorer la pertinence des informations fournies en plaçant l'accent sur le jugement professionnel de l'émetteur et la matérialité.

**Amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarification des méthodes d'amortissement acceptables.** Les normes sur les immobilisations incorporelles et corporelles prévoient que l'amortissement représente la consommation des avantages économiques futurs représentés par un actif. Ces amendements, dont le processus d'adoption est en cours dans l'Union européenne au 31 décembre 2014, précisent que le niveau de revenu généré par ces actifs ne peut pas être considéré comme une base appropriée pour évaluer cette consommation. Les immobilisations incorporelles et corporelles d'Imerys sont généralement amorties en linéaire et par exception, notamment pour les actifs miniers, selon la méthode des unités de production (*notes 17 et 18*). Ces amendements n'ont donc pas d'incidence pour le Groupe.

Par ailleurs, les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 relatifs aux exemptions de consolidation accordées aux entités d'investissement, les amendements à la norme IFRS 11 concernant les acquisitions d'intérêts dans des accords aux termes desquels les parties ne détiennent pas des droits dans l'actif net d'une activité, mais des quotes-parts d'actifs et passifs spécifiques, la norme IFRS 14, Comptabilisation des reports réglementaires, les amendements à la norme IAS 27 sur la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels, ainsi que les

amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 sur les actifs biologiques producteurs ne s'appliquent pas aux transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe.

### 3.3 Application en 2017

**IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients.** Cette nouvelle norme, dont le processus d'adoption est en cours dans l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'objectif est de remplacer l'actuelle norme sur les produits des activités ordinaires, repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu. Compte tenu de la nature des contrats liant Imerys et ses clients, le Groupe anticipe des impacts limités aux ventes de biens réalisées sous certains incoterms spécifiques, ainsi qu'à certains contrats de service.

### 3.4 Application en 2018

Au 31 décembre 2014, le processus d'adoption de la norme et des amendements suivants est en cours dans l'Union européenne.

**IFRS 9, Instruments financiers.** Au 12 février 2015, date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration, l'EFRAG n'a communiqué aucune date d'adoption indicative pour cette norme. Pour sa part l'IASB a requis dans l'amendement à IFRS 9 décrit ci-après une application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Imerys

appliquera donc cette norme au plus tard à cette date, sous réserve de son adoption préalable dans l'Union européenne. Sous cette même réserve, le Groupe pourrait décider de l'appliquer par anticipation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. IFRS 9 est destinée à remplacer l'actuelle norme IAS 39 sur les instruments financiers. Les améliorations introduites par IFRS 9 comprennent un modèle de classement et d'évaluation des instruments financier, un modèle de perte de valeur fondé sur l'anticipation des pertes et non plus sur des événements de crédit passés, ainsi qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture. Imerys étudie les impacts liés à ces changements.

**Amendements à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir.** Ces amendements précisent notamment les informations permettant de comprendre le passage, à la date d'adoption de la norme IFRS 9, entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers et les anciennes et nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers détenus à cette date.

**Amendements à IFRS 9, Instruments financiers.** Ces amendements prévoient notamment que les entités qui adopteront IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'auront pas à retraiter d'exercice comparatif. À cette date, le passage entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers sera expliqué, au titre des amendements à IFRS 7, par des informations fournies en annexe et l'écart, entre les anciennes et nouvelles évaluations des instruments financiers détenus à cette date, sera comptabilisé en ajustement des capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Note 4 Estimations

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale sont développées séparément dans les notes :

- affectation de certaines transactions par niveaux dans le compte de résultat (*notes sur le compte de résultat consolidé*) ;
- méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles (*note 17*) ;
- méthodes d'amortissement des actifs miniers et des immobilisations corporelles (*note 18*) ;
- définition, dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs non financiers, des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des indices de perte de valeur, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT (*note 19*) ;
- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies (*note 23.1*) ; et
- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation (*note 23.2*).

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### Méthode comptable

Les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et ne sont compensés qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence (*section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence*). Le compte de résultat est structuré en deux niveaux principaux : le résultat opérationnel et le

résultat financier. Si dans la plupart des cas, l'affectation des transactions par niveau de résultat ne nécessite pas de commentaire particulier, les options de certaines normes et l'absence de précisions d'autres normes ont conduit la Direction Générale à définir certains choix de présentation. Les trois tableaux suivants présentent ces choix et permettent le lien avec la note correspondante.

**Résultat opérationnel.** Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant (*notes 5 à 9*) intègre la performance des activités ordinaires d'Imerys ainsi que les éléments suivants :

|  | Notes |
|--|-------|
| Charge de paiements en actions                                 | 8     |
| Variations hors restructurations des avantages du personnel    |       |
| ■ réductions, liquidations et amendements de régime            | 8     |
| ■ cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires | 8     |
| ■ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs  | 8     |
| ■ frais administratifs des régimes ouverts                     | 8     |
| Part inefficace des instruments de couverture opérationnels    | 11    |
| Cessions d'actifs hors restructurations                        | 9     |
| Résultat des entreprises associées de l'activité récurrente    | 9     |

**Autres produits et charges opérationnels.** Les autres produits et charges opérationnels (*note 10*) correspondent, conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 de l'autorité française de normalisation comptable sur le format des états financiers IFRS, à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que les effets résultant de la prise ou perte de contrôle d'une activité, d'une restructuration, y compris les cessions d'actifs afférentes, d'une perte de valeur du goodwill ou d'un litige significatif :

|   | Notes |
|---|-------|
| Résultat des prises ou pertes de contrôle                         | 10    |
| Perte de valeur du goodwill                                       | 10    |
| Restructuration   | 10    |
| Cession d'actif liée à une restructuration                        | 10    |
| Variations liées à une restructuration des avantages du personnel |       |
| ■ réductions, liquidations et amendements de régime               | 10    |
| ■ cotisations et paiements directs aux bénéficiaires              | 10    |
| ■ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs     | 10    |
| Litige significatif   | 10    |
| Résultat des entreprises associées hors de l'activité récurrente  | 10    |

**Résultat financier.** Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement, les différences de change, les composantes financières des régimes à prestations définies, la désactualisation

des provisions et les pertes de valeur sur actifs financiers (*note 12*), ainsi que les éléments spécifiques suivants :

|  | <b>Notes</b> |
|--|--------------|
| Part inefficace des instruments de couverture de financement             | 11           |
| Change latent et réalisé des transactions opérationnelles et financières | 12           |
| Variations financières des avantages du personnel                        |              |
| ■ désactualisation   | 12           |
| ■ rendement normatif des actifs  | 12           |
| ■ cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire  | 12           |
| ■ frais administratifs des régimes fermés à financement obligatoire      | 12           |
| ■ reprises de provisions des régimes fermés à financement obligatoire    | 12           |

## Note 5 Produits des activités ordinaires

### Méthode comptable

Les ventes de biens forment l'essentiel des produits des activités ordinaires. Elles sont comptabilisées lors du transfert des risques, des avantages et du contrôle. Leurs incoterms sont multiples en raison des spécificités de conditionnement (vrac, poudre, pâte, solution, etc.) et de transport (maritime, ferroviaire, routier, etc.) et constituent l'indicateur clé de comptabilisation des ventes de biens. La refacturation du coût de transport du produit constitue l'essentiel des prestations de services et sa comptabilisation découle

généralement de la vente du produit transporté. Par ailleurs, tant pour les biens que pour les prestations de services, une vente n'est comptabilisée que si la créance correspondante est recouvrable et que le montant de la transaction et celui des coûts nécessaires à son achèvement peuvent être évalués de manière fiable. Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées à la juste valeur de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé.

### Activité de l'exercice

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>2014</b>    | <b>2013</b>    |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Ventes de biens              | 3 171,6        | 3 219,6        |
| Prestations de services      | 516,6          | 478,0          |
| <b>Total</b>                 | <b>3 688,2</b> | <b>3 697,6</b> |

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 3 688,2 millions d'euros en 2014 (3 697,6 millions d'euros en 2013), soit une baisse de - 0,3 % (- 4,8 % en 2013), comprenant un effet négatif des variations des monnaies étrangères de - 37,3 millions d'euros

(- 115,9 millions d'euros en 2013) et un impact périmètre négatif de - 90,7 millions d'euros (- 21,4 millions d'euros en 2013). À périmètre et change comparables, les produits des activités ordinaires augmentent de + 3,2 % (- 1,3 % en 2013).

## Note 6 Matières premières et achats consommés

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>2014</b>      | <b>2013</b>      |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Matières premières           | (541,6)          | (539,2)          |
| Energie                      | (367,0)          | (377,0)          |
| Produits chimiques           | (71,4)           | (78,5)           |
| Autres achats consommés      | (164,2)          | (168,7)          |
| Marchandises                 | (122,3)          | (100,0)          |
| Variation de stocks          | 56,4             | (25,8)           |
| Production immobilisée       | 10,7             | 15,4             |
| <b>Total</b>                 | <b>(1 199,4)</b> | <b>(1 273,8)</b> |

## Note 7 Charges externes

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2014             | 2013           |
|------------------------------|------------------|----------------|
| Transports                   | (464,7)          | (454,6)        |
| Locations simples            | (64,9)           | (62,0)         |
| Sous-traitance               | (111,6)          | (107,0)        |
| Maintenance et réparation    | (103,7)          | (100,5)        |
| Honoraires                   | (83,4)           | (69,8)         |
| Autres charges externes      | (182,0)          | (181,2)        |
| <b>Total</b>                 | <b>(1 010,3)</b> | <b>(975,1)</b> |

## Note 8 Charges de personnel

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2014           | 2013           |
|---|----------------|----------------|
| Salaires et traitements   | (574,8)        | (569,1)        |
| Charges sociales  | (116,8)        | (121,7)        |
| Variation nette des provisions pour avantages du personnel              | 29,5           | 15,3           |
| Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies | (31,1)         | (24,0)         |
| Cotisations aux régimes à cotisations définies                          | (18,6)         | (21,7)         |
| Intéressement et participation  | (24,3)         | (21,9)         |
| Autres avantages du personnel   | (10,3)         | (10,0)         |
| <b>Total</b>  | <b>(746,4)</b> | <b>(753,1)</b> |

### Principes de gestion des paiements en actions

Imerys attribue des options de souscription d'actions dont l'exercice résulte en la souscription d'actions créées à cette occasion, ainsi que des actions gratuites acquises sur le marché. La charge correspondante est incluse en "Autres avantages du personnel" pour 9,5 millions d'euros en 2014 (8,3 millions d'euros en 2013). La politique de rétention à long terme du Groupe comporte depuis 1987 l'attribution d'options de souscription d'actions et, depuis 2008, d'actions gratuites conditionnelles. Les principes de gestion de ces paiements en actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et comportent, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les principales caractéristiques suivantes :

**Options de souscription d'actions.** Les attributions ont lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme est jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à Imerys d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquérir sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options.

**Actions gratuites conditionnelles.** Les actions attribuées gratuitement sont en principe conditionnées et proportionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière fixés par le Conseil d'Administration.

La périodicité des plans est annuelle depuis 1999 et le nombre total de droits attribués chaque année est modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers. L'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les personnes bénéficiaires, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (Président-Directeur Général, membres du Comité Exécutif, des Comités de direction des branches et activités opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) et, depuis 2001, les titulaires de postes clés qui leur reportent ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances du Groupe.

### Méthode comptable

La juste valeur des services rendus en contrepartie de l'octroi d'options de souscription et d'actions gratuites Imerys attribuées après le 7 novembre 2002 est évaluée selon le modèle de valorisation de Black & Scholes par référence à la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte du prix d'exercice et de la durée de vie des instruments, du cours de l'action sous-jacente, du taux de rotation des bénéficiaires, ainsi que de la volatilité de l'action Imerys. La volatilité est égale à l'écart type des rentabilités mensuelles historiques de l'action Imerys sur la durée de vie attendue des instruments. Dans la majorité des cas, l'acquisition des droits est subordonnée à une condition de durée

de service et la juste valeur des services rendus est amortie en résultat sur les exercices d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Le traitement comptable est identique lorsqu'en plus de la condition de durée de service, l'acquisition des droits est subordonnée à la réalisation de

performances économiques prédéfinies. La volatilité et les paramètres liés à la probabilité d'acquisition des droits sont révisés à chaque date de clôture. Les taux de rotation des bénéficiaires sont ajustés définitivement à mesure des clôtures des périodes d'acquisition des droits.

### Charge de paiements en actions

|  | Nombre d'options | Prix d'exercice (€) | Maturité | Volatilité | Taux de rotation | Taux de dividende moyen | Conditions de performance | Juste valeur (€) | Coût total par plan (M€) | Coût 2014 des plans (M€) | Coût 2013 des plans (M€) |
|--|------------------|---------------------|----------|------------|------------------|-------------------------|---------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Plans d'options de souscription d'actions</b>           |                  |                     |          |            |                  |                         |                           |                  |                          |                          |                          |
| 2010   | 422 800          | 46,06               | 5,0 ans  | 28,1 %     | 9,8 %            | 3,0 %                   | -                         | 7,59             | (2,9)                    | -                        | (0,3)                    |
| 2010   | 60 000           | 46,06               | 5,0 ans  | 28,1 %     | 33,3 %           | 3,0 %                   | -                         | 7,59             | (0,3)                    | -                        | -                        |
| 2010   | 82 000           | 44,19               | 5,0 ans  | 31,0 %     | 0,0 %            | 3,0 %                   | 100,0 %                   | 9,40             | (0,8)                    | (0,2)                    | (0,2)                    |
| 2011   | 221 874          | 53,05               | 5,0 ans  | 29,5 %     | 9,0 %            | 2,9 %                   | -                         | 10,52            | (2,1)                    | (0,2)                    | (0,7)                    |
| 2011   | 70 001           | 53,05               | 5,0 ans  | 29,5 %     | 9,0 %            | 2,9 %                   | 88,3 %                    | 10,52            | (0,6)                    | (0,2)                    | (0,2)                    |
| 2011   | 40 000           | 53,05               | 5,0 ans  | 29,5 %     | 0,0 %            | 2,9 %                   | 88,3 %                    | 10,52            | (0,4)                    | (0,1)                    | (0,1)                    |
| 2012   | 236 719          | 43,62               | 5,0 ans  | 31,1 %     | 9,0 %            | 2,9 %                   | -                         | 7,27             | (1,6)                    | (0,5)                    | (0,5)                    |
| 2012   | 82 001           | 43,62               | 5,0 ans  | 31,1 %     | 9,0 %            | 2,9 %                   | 75,0 %                    | 7,27             | (0,4)                    | (0,1)                    | (0,1)                    |
| 2012   | 44 000           | 43,62               | 5,0 ans  | 31,1 %     | 0,0 %            | 2,9 %                   | 75,0 %                    | 7,27             | (0,2)                    | (0,1)                    | (0,1)                    |
| <b>Plans d'actions gratuites</b>                           |                  |                     |          |            |                  |                         |                           |                  |                          |                          |                          |
| 2009   | 116 006          | -                   | 3,5 ans  | -          | 5,0 %            | 3,0 %                   | 100,0 %                   | 29,94            | (3,3)                    | -                        | (0,1)                    |
| 2010   | 129 700          | -                   | 3,5 ans  | -          | 9,5 %            | 3,0 %                   | 100,0 %                   | 38,33            | (4,5)                    | -                        | (1,1)                    |
| 2010   | 15 000           | -                   | 3,0 ans  | -          | 33,3 %           | 3,0 %                   | 100,0 %                   | 38,90            | (0,4)                    | -                        | (0,1)                    |
| 2010   | 42 000           | -                   | 3,3 ans  | -          | 0,0 %            | 3,0 %                   | 100,0 %                   | 39,28            | (1,7)                    | (0,5)                    | (0,3)                    |
| 2011   | 150 971          | -                   | 3,5 ans  | -          | 9,0 %            | 2,9 %                   | 88,3 %                    | 45,23            | (5,5)                    | (1,9)                    | (1,3)                    |
| 2011   | 20 000           | -                   | 3,0 ans  | -          | 0,0 %            | 2,9 %                   | 88,3 %                    | 45,91            | (0,8)                    | (0,2)                    | (0,2)                    |
| 2011   | 37 400           | -                   | 3,6 ans  | -          | 9,0 %            | 2,9 %                   | 88,3 %                    | 38,56            | (1,0)                    | (0,3)                    | (0,3)                    |
| 2012   | 21 500           | -                   | 3,0 ans  | -          | 0,0 %            | 2,9 %                   | 75,0 %                    | 35,46            | (0,6)                    | (0,2)                    | (0,2)                    |
| 2012   | 159 402          | -                   | 3,5 ans  | -          | 9,0 %            | 2,9 %                   | 75,0 %                    | 34,93            | (3,8)                    | (1,1)                    | (1,1)                    |
| 2013   | 238 500          | -                   | 4,0 ans  | -          | 10,0 %           | 2,9 %                   | 75,0 %                    | 45,15            | (7,3)                    | (1,8)                    | (1,2)                    |
| 2013   | 30 000           | -                   | 4,0 ans  | -          | 0,0 %            | 2,9 %                   | 75,0 %                    | 45,15            | (1,0)                    | (0,3)                    | (0,2)                    |
| 2014   | 282 475          | -                   | 4,0 ans  | -          | 8,9 %            | 2,9 %                   | 75,0 %                    | 55,37            | (10,7)                   | (1,8)                    | -                        |
| <b>Coût des plans comptabilisé en charges de personnel</b> |                  |                     |          |            |                  |                         |                           |                  |                          | <b>(9,5)</b>             | <b>(8,3)</b>             |
| Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)                   |                  |                     |          |            |                  |                         |                           |                  |                          | 48,4                     | 43,7                     |

## Note 9 Autres produits et charges courants

| (en millions d'euros)  | 2014        | 2013        |
|--|-------------|-------------|
| Autres produits et charges   | 9,5         | 9,8         |
| Résultat des cessions d'actifs   | 2,6         | 2,2         |
| Subventions reçues   | 4,6         | 5,8         |
| Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation           | (2,0)       | 16,4        |
| Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées | 4,6         | 5,3         |
| <b>Total</b>   | <b>19,3</b> | <b>39,5</b> |

Imerys détient des participations dans des activités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. Le résultat net généré par ces participations est présenté en "Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées" pour 4,6 millions d'euros en 2014 (5,3 millions d'euros en 2013).

### Méthode comptable

Imerys évalue selon la méthode de la mise en équivalence les participations sous contrôle conjoint (coentreprises), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont soumises à un vote unanime d'Imerys et d'un partenaire tiers et les participations sous influence notable (entreprises associées), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont dirigées par le partenaire tiers, Imerys n'exerçant qu'une participation à ces politiques, sans les contrôler. Les quotes-parts

détenues dans les actifs nets et les résultats de ces entités sont présentées dans des postes distincts dans le résultat opérationnel et à l'actif.

### Principales coentreprises et entreprises associées

Les principales participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sont la coentreprise The Quartz Corporation et les entreprises associées MST Mineralien Schiffahrt et Calderys Iberica Refractarios. Les informations financières résumées de ces participations sont présentées ci-après sous forme de montants à 100,00 %. Les montants débiteurs sont présentés en négatif et les montants créditeurs en positif. Ces données sont arrêtées au 31 décembre à l'exception de celles de MST Mineralien Schiffahrt, qui sont issues des états financiers les plus récents auxquels le Groupe a accès, c'est-à-dire ceux de la clôture annuelle au 30 septembre.

| (en millions d'euros)                             | Coentreprises          |        | Entreprises associées     |         |                               |        |
|---|------------------------|--------|---------------------------|---------|-------------------------------|--------|
|   | The Quartz Corporation |        | MST Mineralien Schiffahrt |         | Calderys Iberica Refractarios |        |
|   | 2014                   | 2013   | 2014                      | 2013    | 2014                          | 2013   |
| <b>Compte de résultat consolidé</b>               |                        |        |                           |         |                               |        |
| Produits des activités ordinaires                 | 53,5                   | 44,3   | 90,3                      | 94,6    | 18,0                          | 17,2   |
| Résultat net                                      | 3,1                    | 0,1    | 2,5                       | 5,0     | 2,0                           | 1,5    |
| <b>État de la situation financière consolidée</b> |                        |        |                           |         |                               |        |
| Actif non courant                                 | (67,3)                 | (61,1) | (175,7)                   | (148,1) | (2,1)                         | (2,2)  |
| Actif courant                                     | (38,5)                 | (27,2) | (49,8)                    | (58,5)  | (15,7)                        | (15,1) |
| Capitaux propres                                  | 45,1                   | 41,1   | 77,5                      | 73,6    | 15,3                          | 14,4   |
| Passif non courant                                | 48,4                   | 36,9   | 129,5                     | 105,8   | -                             | -      |
| Passif courant                                    | 12,3                   | 10,3   | 18,5                      | 27,2    | 2,5                           | 2,9    |

The Quartz Corporation (coentreprise) est un intérêt de 50,00 % de la branche Matériaux Céramiques dans un groupe de sociétés spécialisées dans l'extraction et la valorisation, aux États-Unis et en Norvège, de quartz de haute pureté. MST Mineralien Schiffahrt (entreprise associée) est un intérêt de 50,00 % de la branche Filtration & Additifs de Performance dans une société allemande de transport maritime de minéraux. Enfin, Calderys Iberica Refractarios (entreprise associée) est un intérêt de 49,90 % de la branche

Solutions pour l'Énergie & Spécialités dans une société de production et de distribution de produits réfractaires en Espagne. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les capitaux propres des coentreprises et entreprises associées, tels qu'ils figurent à 100,00 % dans le tableau précédent et telle que leur quote-part est comptabilisée à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

| (en millions d'euros)         | 2014             |                                  |            |                  | 2013             |                                  |            |                  |
|-------------------------------|------------------|----------------------------------|------------|------------------|------------------|----------------------------------|------------|------------------|
|                               | Capitaux propres | Intérêts des autres actionnaires | Goodwill   | Intérêt d'Imerys | Capitaux propres | Intérêts des autres actionnaires | Goodwill   | Intérêt d'Imerys |
| The Quartz Corporation        | 45,1             | (22,6)                           | 2,4        | 25,0             | 41,1             | (20,6)                           | 2,5        | 23,1             |
| MST Mineralien Schiffahrt     | 77,5             | (38,8)                           | -          | 38,8             | 73,6             | (36,8)                           | -          | 36,8             |
| Calderys Iberica Refractarios | 15,3             | (7,7)                            | -          | 7,6              | 14,4             | (7,2)                            | -          | 7,2              |
| Autres participations         | 21,8             | (12,6)                           | 2,8        | 12,0             | 27,9             | (14,1)                           | 2,3        | 16,1             |
| <b>Total</b>                  | <b>159,7</b>     | <b>(81,6)</b>                    | <b>5,2</b> | <b>83,3</b>      | <b>157,0</b>     | <b>(78,7)</b>                    | <b>4,8</b> | <b>83,1</b>      |

Le tableau ci-dessous analyse la variation de l'intérêt comptabilisé à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

| (en millions d'euros)  | 2014        | 2013        |
|--|-------------|-------------|
| <b>Valeur comptable à l'ouverture</b>                                | <b>83,1</b> | <b>82,9</b> |
| Acquisitions   | (0,7)       | -           |
| Cessions   | (0,7)       | (0,7)       |
| Résultats  | 2,7         | 5,5         |
| Dividendes distribués par les coentreprises et entreprises associées | (1,6)       | (2,0)       |
| Autres   | 0,5         | (2,6)       |
| <b>Valeur comptable à la clôture</b>                                 | <b>83,3</b> | <b>83,1</b> |

## Note 10 Autres produits et charges opérationnels

| (en millions d'euros)   | 2014           | 2013          |
|---|----------------|---------------|
| <b>Résultat des prises ou pertes de contrôle</b>  | <b>58,9</b>    | <b>(0,9)</b>  |
| Coûts de transaction  | 10,4           | (6,1)         |
| Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur                         | 7,4            | (0,1)         |
| Résultat de cession des activités consolidées   | 41,1           | 5,3           |
| <b>Autres éléments non récurrents</b>   | <b>(118,7)</b> | <b>(79,2)</b> |
| Pertes de valeur du goodwill  | (30,1)         | -             |
| Pertes de valeur d'actifs liées aux restructurations  | (6,5)          | (9,9)         |
| Charges de restructuration décaissées   | (45,7)         | (47,1)        |
| Variation des provisions  | (34,5)         | (22,4)        |
| Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente         | (1,9)          | 0,2           |
| <b>Autres produits et charges opérationnels</b>   | <b>(59,8)</b>  | <b>(80,1)</b> |
| Impôts sur le résultat  | 14,1           | 17,9          |
| <b>Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe</b> | <b>(45,7)</b>  | <b>(62,2)</b> |

## Autres produits et charges opérationnels 2014

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'élèvent à - 59,8 millions d'euros : + 10,2 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (dont notamment le résultat de cession de quatre sites industriels de transformation de carbonate de calcium *(note 25)* et - 31,0 millions d'euros de provisions, pertes de valeur *(note 19)* et charges de restructuration décaissées) ; - 8,6 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance (dont notamment - 7,8 millions d'euros de provisions et charges de restructuration décaissées) ; - 32,5 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques essentiellement constitués de provisions, pertes de valeur *(note 19)* et charges de restructuration décaissées ; - 58,8 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance (dont notamment - 26,3 millions d'euros de provisions et charges de restructuration décaissées et - 30,1 millions d'euros de perte de valeur du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Zircon *(note 19)*) ; et + 29,9 millions d'euros dans les holdings (dont notamment + 20,9 millions d'euros liés à l'offre publique d'achat amicale d'Imerys sur le groupe américain Amcol et incluant principalement l'indemnité de rupture reçue de ce dernier *(note 25)*). Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'élèvent à + 14,1 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" 2014 ressortent ainsi à - 45,7 millions d'euros, dont - 102,8 millions d'euros sans incidence en trésorerie et + 57,1 millions d'euros en trésorerie.

## Autres produits et charges opérationnels 2013

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'élèvent à - 80,1 millions d'euros : - 7,8 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (dont notamment - 7,6 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; - 2,0 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance (dont notamment - 2,6 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; - 56,0 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques (dont notamment - 57,9 millions d'euros de provisions, pertes de valeur *(note 19)* et charges de restructuration décaissées et + 4,7 millions d'euros de résultat de cession de l'activité briques, cloisons et conduits de cheminées en terre cuite *(note 25)*) ; - 19,8 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance (dont notamment - 10,0 millions d'euros de provisions et charges de restructuration décaissées liées à la fermeture de l'activité de la branche au Venezuela) ; et + 5,5 millions d'euros dans les holdings (dont notamment - 2,3 millions d'euros de coûts de transaction sur acquisitions et cessions d'activités). Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'élèvent à + 17,9 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" 2013 ressortent ainsi à - 62,2 millions d'euros, dont - 67,3 millions d'euros sans incidence en trésorerie et + 5,1 millions d'euros en trésorerie.

## Note 11 Instruments financiers

### Méthode comptable

Les instruments financiers résultent des contrats dont l'exécution crée de manière symétrique un actif financier chez l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres chez l'autre partie. Les instruments financiers sont rattachés aux catégories ci-après qui représentent leurs bases d'évaluation.

**Actifs financiers disponibles à la vente.** Imerys détient des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme. Ces participations sont comptabilisées à l'actif à la date d'acquisition et sont maintenues à une valeur comptable représentative de la juste valeur. Les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de perte de valeur qui sont comptabilisées en résultat.

**Juste valeur par le résultat.** Imerys détient des actifs financiers non dérivés dans l'intention de réaliser un résultat de cession à court terme. Ces participations figurent à l'actif entre les dates d'achat et de vente et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers *(note 12)* selon les prix de marché publiés à la date de clôture. Cette catégorie inclut également les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture *(note 24.4)*.

**Prêts et créances.** L'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires, ainsi qu'à la trésorerie, c'est-à-dire aux caisses et dépôts à vue et aux équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

**Passifs financiers au coût amorti.** Les emprunts *(note 24.2)* sont initialement évalués à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe réalise des achats de matières premières et d'énergie pour ses propres besoins et non pour des opérations de négoce. En conséquence, ces contrats d'achat sont comptabilisés comme des dettes fournisseurs et non comme des dérivés. Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

**Dérivés de couverture.** Les dérivés de couverture *(note 24.4)* sont présentés séparément car le caractère dérogeant de la comptabilité de couverture exclut tout rattachement à l'une des catégories ci-dessus.

### Analyse des instruments financiers par catégories

Les *notes 11, 12, 21.1 et 24.1* présentent les produits, charges, actifs et passifs relatifs aux instruments financiers par catégories. La logique de classement des instruments financiers à l'actif (*note 21.1*) et au passif (*note 24.1*) s'applique de manière transversale à leurs variations en résultat (*notes 11 et 12*). Par exemple, les "Produits des activités ordinaires" sont rattachés au "Coût amorti" car leurs contreparties en "Créances clients" ou "Trésorerie et équivalents de trésorerie" relèvent de cette catégorie à l'actif. Par ailleurs, afin de permettre le rapprochement entre l'information présentée et les états financiers, ces notes comportent une colonne "Hors IAS 39" qui contient les éléments suivants :

- Actifs et passifs financiers hors IAS 39 : actifs et passifs d'avantages du personnel à court terme (IAS 19), paiements en actions (IFRS 2), passifs de location financement (IAS 17) ;
- Actifs et passifs non financiers : immobilisations incorporelles (IAS 38), immobilisations corporelles (IAS 16), actifs miniers (IFRS 6), stocks (IAS 2), actifs et passifs d'impôts sur le résultat (IAS 12), charges constatées d'avance (IAS 38), provisions (IAS 37), actifs et passifs d'avantages du personnel à prestations définies (IAS 19), subventions (IAS 20).

Le tableaux ci-après présentent les produits et charges avant impôts sur le résultat comptabilisés en résultat et en capitaux propres par catégories d'instruments financiers. Les soldes des "Autres produits et charges financiers" sont analysés dans la [note 12](#).

### Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)                         | Actifs financiers disponibles à la vente | Juste valeur par le résultat |            |                 | Prêts et créances | Passifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture |                    | Hors IAS 39 | Total |
|---|--|------------------------------|------------|-----------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------|-------|
|   |  | Non dérivés                  | Dérivés    | hors couverture |                   |                                   | Juste valeur          | Flux de trésorerie |             |       |
| <b>Résultat opérationnel</b>                  |  |                              |            |                 |                   |                                   |                       |                    |             |       |
| Produits des activités ordinaires             | -  | -                            | -          | 3 687,2         | -                 | -                                 | 1,0                   | -                  | 3 688,2     |       |
| Matières premières et achats consommés        | -  | -                            | -          | -               | (1 289,1)         | -                                 | (2,9)                 | 92,6               | (1 199,4)   |       |
| Charges externes                              | -  | -                            | -          | -               | (1 010,3)         | -                                 | -                     | -                  | (1 010,3)   |       |
| Autres produits et charges courants           | -  | -                            | -          | 31,4            | (25,8)            | -                                 | 0,2                   | 13,5               | 19,3        |       |
| <b>Résultat financier</b>                     |  |                              |            |                 |                   |                                   |                       |                    |             |       |
| Résultat des placements                       | -  | 6,8                          | -          | -               | -                 | -                                 | -                     | -                  | 6,8         |       |
| Charge d'endettement financier brut           | -  | -                            | 1,6        | -               | (48,6)            | -                                 | -                     | -                  | (47,0)      |       |
| Autres produits et charges financiers         | 0,2                                      | -                            | (0,2)      | 2,6             | 3,0               | -                                 | -                     | (10,5)             | (4,9)       |       |
| <b>Capitaux propres</b>                       |  |                              |            |                 |                   |                                   |                       |                    |             |       |
| Comptabilisation en capitaux propres          | -  | -                            | -          | -               | -                 | -                                 | (12,8)                | -                  | (12,8)      |       |
| Reclassement en résultat                      | -  | -                            | -          | -               | -                 | -                                 | 1,9                   | -                  | 1,9         |       |
| <b>Total instruments financiers</b>           | <b>0,2</b>                               | <b>6,8</b>                   | <b>1,4</b> | <b>3 721,2</b>  | <b>(2 370,8)</b>  | <b>0,0</b>                        | <b>(12,6)</b>         | <b>-</b>           | <b>-</b>    |       |
| dont pertes de valeur en résultat             | -  | -                            | -          | (9,6)           | -                 | -                                 | -                     | (8,0)              | -           |       |
| dont reprises de pertes de valeur en résultat | -  | -                            | -          | 5,3             | -                 | -                                 | -                     | 8,4                | -           |       |

Les colonnes "Dérivés de couverture/Juste valeur" et "Dérivés de couverture/Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                  | Juste valeur                                    |                                 |                                   | Total      | Flux de trésorerie              |                                   | Total         |
|--|---|---------------------------------|-----------------------------------|------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------|
|  | Variation de juste valeur des éléments couverts | Partie efficace des couvertures | Partie inefficace des couvertures |            | Partie efficace des couvertures | Partie inefficace des couvertures |               |
| <b>Résultat opérationnel</b>           |   |                                 |                                   |            |                                 |                                   |               |
| Produits des activités ordinaires      | -   | -                               | -                                 | 0,0        | 1,0                             | -                                 | 1,0           |
| Matières premières et achats consommés | -   | -                               | -                                 | 0,0        | (2,9)                           | -                                 | (2,9)         |
| Autres produits et charges courants    | -   | -                               | -                                 | 0,0        | -                               | 0,2                               | 0,2           |
| <b>Résultat financier</b>              |   |                                 |                                   |            |                                 |                                   |               |
| Charge d'endettement financier brut    | -   | -                               | -                                 | 0,0        | -                               | -                                 | 0,0           |
| Autres produits et charges financiers  | -   | -                               | -                                 | 0,0        | -                               | -                                 | 0,0           |
| <b>Résultat</b>                        | <b>0,0</b>                                      | <b>0,0</b>                      | <b>0,0</b>                        | <b>0,0</b> | <b>(1,9)</b>                    | <b>0,2</b>                        | <b>(1,7)</b>  |
| <b>Capitaux propres</b>                |   |                                 |                                   |            |                                 |                                   |               |
| Comptabilisation en capitaux propres   | -   | -                               | -                                 | 0,0        | (12,8)                          | -                                 | (12,8)        |
| Reclassement en résultat               | -   | -                               | -                                 | 0,0        | 1,9                             | -                                 | 1,9           |
| <b>Total instruments financiers</b>    | <b>-</b>  | <b>-</b>                        | <b>-</b>                          | <b>0,0</b> | <b>-</b>                        | <b>-</b>                          | <b>(12,6)</b> |

## Au 31 décembre 2013

| (en millions d'euros)                         | Actifs financiers disponibles à la vente | Juste valeur par le résultat |                         | Prêts et créances | Passifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture |                    | Hors IAS 39 | Total     |
|---|--|------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------|-----------|
|   |  | Non dérivés                  | Dérivés hors couverture |                   |                                   | Juste valeur          | Flux de trésorerie |             |           |
| <b>Résultat opérationnel</b>                  |  |                              |                         |                   |                                   |                       |                    |             |           |
| Produits des activités ordinaires             | -  | -                            | -                       | 3 701,6           | -                                 | -                     | (4,0)              | -           | 3 697,6   |
| Matières premières et achats consommés        | -  | -                            | -                       | -                 | (1 284,2)                         | -                     | (1,1)              | 11,5        | (1 273,8) |
| Charges externes                              | -  | -                            | -                       | -                 | (975,1)                           | -                     | -                  | -           | (975,1)   |
| Autres produits et charges courants           | -  | -                            | -                       | 44,6              | (31,4)                            | -                     | 1,1                | 25,2        | 39,5      |
| <b>Résultat financier</b>                     |  |                              |                         |                   |                                   |                       |                    |             |           |
| Résultat des placements                       | -  | 4,5                          | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | -           | 4,5       |
| Charge d'endettement financier brut           | -  | -                            | 4,7                     | -                 | (56,8)                            | 3,4                   | (2,4)              | -           | (51,1)    |
| Autres produits et charges financiers         | (0,3)                                    | -                            | 1,4                     | 3,0               | 3,2                               | -                     | 0,3                | (13,7)      | (6,1)     |
| <b>Capitaux propres</b>                       |  |                              |                         |                   |                                   |                       |                    |             |           |
| Comptabilisation en capitaux propres          | -  | -                            | -                       | -                 | -                                 | -                     | (8,3)              | -           | (8,3)     |
| Reclassement en résultat                      | -  | -                            | -                       | -                 | -                                 | -                     | 7,5                | -           | 7,5       |
| <b>Total instruments financiers</b>           | <b>(0,3)</b>                             | <b>4,5</b>                   | <b>6,1</b>              | <b>3 749,2</b>    | <b>(2 344,3)</b>                  | <b>3,4</b>            | <b>(6,9)</b>       | <b>-</b>    | <b>-</b>  |
| dont pertes de valeur en résultat             | (0,5)                                    | -                            | -                       | (3,6)             | -                                 | -                     | -                  | (7,1)       | -         |
| dont reprises de pertes de valeur en résultat | -  | -                            | -                       | 8,1               | -                                 | -                     | -                  | 10,6        | -         |

Les colonnes "Dérivés de couverture/Juste valeur" et "Dérivés de couverture/Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                  | Juste valeur                                    |                                 |                                   | Total      | Flux de trésorerie              |                                   | Total        |
|--|---|---------------------------------|-----------------------------------|------------|---------------------------------|-----------------------------------|--------------|
|  | Variation de juste valeur des éléments couverts | Partie efficace des couvertures | Partie inefficace des couvertures |            | Partie efficace des couvertures | Partie inefficace des couvertures |              |
| <b>Résultat opérationnel</b>           |   |                                 |                                   |            |                                 |                                   |              |
| Produits des activités ordinaires      | -   | -                               | -                                 | 0,0        | (4,0)                           | -                                 | (4,0)        |
| Matières premières et achats consommés | -   | -                               | -                                 | 0,0        | (1,1)                           | -                                 | (1,1)        |
| Autres produits et charges courants    | -   | -                               | -                                 | 0,0        | -                               | 1,1                               | 1,1          |
| <b>Résultat financier</b>              |   |                                 |                                   |            |                                 |                                   |              |
| Charge d'endettement financier brut    | -   | 3,4                             | -                                 | 3,4        | (2,4)                           | -                                 | (2,4)        |
| Autres produits et charges financiers  | 3,2   | (3,2)                           | -                                 | 0,0        | -                               | 0,3                               | 0,3          |
| <b>Résultat</b>                        | <b>3,2</b>                                      | <b>0,2</b>                      | <b>0,0</b>                        | <b>3,4</b> | <b>(7,5)</b>                    | <b>1,4</b>                        | <b>(6,1)</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                |   |                                 |                                   |            |                                 |                                   |              |
| Comptabilisation en capitaux propres   | -   | -                               | -                                 | 0,0        | (8,3)                           | -                                 | (8,3)        |
| Reclassement en résultat               | -   | -                               | -                                 | 0,0        | 7,5                             | -                                 | 7,5          |
| <b>Total instruments financiers</b>    | <b>-</b>  | <b>-</b>                        | <b>-</b>                          | <b>3,4</b> | <b>-</b>                        | <b>-</b>                          | <b>(6,9)</b> |

## Note 12 Résultat financier

Le tableau ci-après analyse le résultat financier par catégories d'instruments financiers. Une description des catégories d'instruments financiers figure à la [note 11](#).

### Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)  | Actifs financiers disponibles à la vente | Juste valeur par le résultat |                         | Prêts et créances | Passifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture |                    | Hors IAS 39   | Total         |
|--|--|------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------|---------------|---------------|
|  |  | Non dérivés                  | Dérivés hors couverture |                   |                                   | Juste valeur          | Flux de trésorerie |               |               |
| <b>Charge d'endettement financier net</b>  | <b>0,0</b>                               | <b>6,8</b>                   | <b>1,4</b>              | <b>0,0</b>        | <b>(48,4)</b>                     | <b>0,0</b>            | <b>0,0</b>         | <b>0,0</b>    | <b>(40,2)</b> |
| Résultat des placements  | -  | 6,8                          | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | -             | 6,8           |
| Charge d'endettement financier brut  | -  | -                            | 1,4                     | -                 | (48,4)                            | -                     | -                  | -             | (47,0)        |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>   | <b>0,2</b>                               | <b>0,0</b>                   | <b>0,0</b>              | <b>2,6</b>        | <b>2,8</b>                        | <b>0,0</b>            | <b>0,0</b>         | <b>(10,5)</b> | <b>(4,9)</b>  |
| Différences nettes de change   | -  | -                            | (3,6)                   | -                 | 6,1                               | -                     | 0,4                | 0,2           | 3,1           |
| Charges et produits sur instruments dérivés  | -  | -                            | 3,6                     | -                 | -                                 | -                     | (0,4)              | -             | 3,2           |
| Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies | -  | -                            | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | (7,6)         | (7,6)         |
| Désactualisation des autres provisions   | -  | -                            | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | (3,1)         | (3,1)         |
| Autres produits et charges financiers  | 0,2                                      | -                            | -                       | 2,6               | (3,3)                             | -                     | -                  | -             | (0,5)         |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>0,2</b>                               | <b>6,8</b>                   | <b>1,4</b>              | <b>2,6</b>        | <b>(45,6)</b>                     | <b>0,0</b>            | <b>0,0</b>         | <b>(10,5)</b> | <b>(45,1)</b> |

### Au 31 décembre 2013

| (en millions d'euros)  | Actifs financiers disponibles à la vente | Juste valeur par le résultat |                         | Prêts et créances | Passifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture |                    | Hors IAS 39   | Total         |
|--|--|------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------|---------------|---------------|
|  |  | Non dérivés                  | Dérivés hors couverture |                   |                                   | Juste valeur          | Flux de trésorerie |               |               |
| <b>Charge d'endettement financier net</b>  | <b>0,0</b>                               | <b>4,5</b>                   | <b>4,7</b>              | <b>0,0</b>        | <b>(56,8)</b>                     | <b>3,4</b>            | <b>(2,4)</b>       | <b>0,0</b>    | <b>(46,6)</b> |
| Résultat des placements  | -  | 4,5                          | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | -             | 4,5           |
| Charge d'endettement financier brut  | -  | -                            | 4,7                     | -                 | (56,8)                            | 3,4                   | (2,4)              | -             | (51,1)        |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>   | <b>(0,3)</b>                             | <b>0,0</b>                   | <b>1,4</b>              | <b>3,0</b>        | <b>3,2</b>                        | <b>0,0</b>            | <b>0,3</b>         | <b>(13,7)</b> | <b>(6,1)</b>  |
| Dividendes   | 0,1                                      | -                            | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | -             | 0,1           |
| Différences nettes de change   | -  | -                            | (2,0)                   | -                 | 5,4                               | -                     | -                  | (0,1)         | 3,3           |
| Charges et produits sur instruments dérivés  | -  | -                            | 3,4                     | -                 | -                                 | -                     | 0,3                | -             | 3,7           |
| Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies | -  | -                            | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | (10,6)        | (10,6)        |
| Désactualisation des autres provisions   | -  | -                            | -                       | -                 | -                                 | -                     | -                  | (3,0)         | (3,0)         |
| Autres produits et charges financiers  | (0,4)                                    | -                            | -                       | 3,0               | (2,2)                             | -                     | -                  | -             | 0,4           |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>(0,3)</b>                             | <b>4,5</b>                   | <b>6,1</b>              | <b>3,0</b>        | <b>(53,6)</b>                     | <b>3,4</b>            | <b>(2,1)</b>       | <b>(13,7)</b> | <b>(52,7)</b> |

## Note 13 Impôts sur le résultat

### Méthode comptable

L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière. Des impôts différés actif et passif sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs, à l'exception principalement de celles relatives à la première comptabilisation du goodwill et, dans le cas des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation, lorsque le Groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Un impôt différé actif n'est comptabilisé au titre de différences temporelles déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôts que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra d'imputer ces éléments, ou s'il existe dans la même entité fiscale des différences temporelles imposables arrivant à échéance sur l'exercice où ces éléments restent récupérables. Les taux et règles fiscales utilisés sont les taux et règles adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et qui seront applicables sur l'exercice de renversement de la différence temporelle. Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation financière. Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale. L'impôt exigible et/ou différé est comptabilisé dans le même niveau de résultat que celui de la base à laquelle il se rattache. Ce principe de rattachement de l'impôt à sa base s'applique également aux transactions directement comptabilisées en capitaux propres.

### Périmètre d'intégration fiscale

Imerys SA bénéficie avec la plupart de ses filiales françaises du régime d'intégration fiscale permettant notamment de compenser au sein du Groupe intégré les profits et les pertes fiscales éventuelles. En 2014, le périmètre français de l'intégration fiscale enregistre une entrée et deux sorties. Il est composé au 31 décembre 2014 de 27 sociétés. Des intégrations fiscales existent également dans d'autres pays, principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

### Impôts sur le résultat payés

Le montant des impôts sur le résultat payés en 2014 s'élève à 138,0 millions d'euros (132,7 millions d'euros en 2013).

### Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actif sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable et sur un horizon attendu de recouvrement n'excédant pas cinq ans. L'évaluation des impôts différés actif comptabilisés à ce titre tient compte des législations nationales limitant l'utilisation des reports déficitaires, notamment en Allemagne et au Brésil. Les dispositions de ce type adoptées en France en 2011 n'ont aucun impact sur l'évaluation des impôts différés actif en raison de la position bénéficiaire du périmètre français d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2014, ces impôts différés actif s'élèvent à 23,0 millions d'euros (25,0 millions d'euros au 31 décembre 2013). À l'inverse, les pertes fiscales et crédits d'impôt n'ayant pas donné lieu à prise en compte d'un impôt différé actif, car leur récupération est jugée incertaine, s'élèvent au 31 décembre 2014 à respectivement 218,2 millions d'euros (207,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) et 19,4 millions d'euros (13,2 millions d'euros au 31 décembre 2013) dont respectivement 165,4 millions d'euros et 19,1 millions d'euros expirent après 2019 ou sont reportables sans limite de temps. Les impôts différés sont calculés en utilisant les taux applicables sur les exercices considérés selon la législation fiscale en vigueur dans chaque pays concerné.

### Différences temporelles contrôlées par le Groupe

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation lorsque Imerys est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Le Groupe estime que l'impôt différé passif non comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à 17,9 millions d'euros (15,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat

| (en millions d'euros)   | 2014           | 2013           |
|---|----------------|----------------|
| <b>Impôts exigibles et différés</b>                             |                |                |
| <b>Impôts exigibles</b>   | <b>(103,6)</b> | <b>(107,3)</b> |
| Impôts exigibles de l'exercice                                  | (107,8)        | (109,5)        |
| Ajustements d'impôts sur exercices antérieurs                   | 4,2            | 2,2            |
| <b>Impôts différés</b>  | <b>(13,8)</b>  | <b>7,2</b>     |
| Impôts différés liés aux variations des différences temporelles | (13,9)         | 5,2            |
| Impôts différés liés aux variations de taux d'imposition        | 0,1            | 2,0            |
| <b>Total</b>  | <b>(117,4)</b> | <b>(100,1)</b> |
| <b>Impôts par niveau de résultat</b>                            |                |                |
| <b>Impôts sur résultat opérationnel courant et financier</b>    | <b>(131,5)</b> | <b>(118,0)</b> |
| Impôts exigibles sur résultat opérationnel courant et financier | (114,3)        | (107,0)        |
| Impôts différés sur résultat opérationnel courant et financier  | (17,2)         | (11,0)         |
| <b>Impôts sur autres produits et charges opérationnels</b>      | <b>14,1</b>    | <b>17,9</b>    |
| Impôts exigibles sur autres produits et charges opérationnels   | 10,7           | (0,3)          |
| Impôts différés sur autres produits et charges opérationnels    | 3,4            | 18,2           |
| <b>Total</b>  | <b>(117,4)</b> | <b>(100,1)</b> |

## Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres

| (en millions d'euros)  | 2014        | 2013          |
|--|-------------|---------------|
| <b>Gains et (pertes) actuariels, excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat et plafonnements d'actifs</b> | <b>20,9</b> | <b>(18,6)</b> |
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b>   | <b>2,9</b>  | <b>0,3</b>    |
| Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres   | 3,5         | 2,9           |
| Impôts sur le résultat reclassés en résultat   | (0,6)       | (2,6)         |
| <b>Réserve de conversion</b>   | <b>13,5</b> | <b>0,4</b>    |
| Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres   | 13,5        | 0,4           |
| <b>Total</b>   | <b>37,3</b> | <b>(17,9)</b> |

## Preuve d'impôt hors éléments non récurrents

|  | 2014          | 2013          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Taux d'impôt légal en France</b>  | <b>34,4 %</b> | <b>34,4 %</b> |
| Différences de taux liées aux pays d'implantation  | (6,9) %       | (6,1) %       |
| Europe   | (3,3) %       | (2,6) %       |
| Amérique du Nord   | (3,2) %       | (2,6) %       |
| Asie - Océanie   | (0,7) %       | (0,7) %       |
| Autres pays  | 0,3 %         | (0,2) %       |
| Différences permanentes (y compris incitations fiscales)   | (1,2) %       | (1,0) %       |
| Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA   | 0,8 %         | 0,8 %         |
| Effet des pertes fiscales  | 1,0 %         | 0,1 %         |
| Impôts sur le résultat à taux et bases différents  | 1,8 %         | 1,3 %         |
| Effet des participations mises en équivalence  | (0,3) %       | (0,4) %       |
| Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.) | (0,4) %       | (1,3) %       |
| <b>Taux effectif d'impôt sur résultat opérationnel courant et financier <sup>(1)</sup></b>                                 | <b>29,2 %</b> | <b>27,8 %</b> |

(1) 29,2 % = 131,5 millions d'euros (impôts sur résultat opérationnel courant et résultat financier) / [ 494,6 millions d'euros (résultat opérationnel courant) - 45,1 millions d'euros (résultat financier) ].

## Preuve d'impôt avec éléments non récurrents

|  | 2014          | 2013          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Taux d'impôt légal en France</b>  | <b>34,4 %</b> | <b>34,4 %</b> |
| Différences de taux liées aux pays d'implantation  | (7,2) %       | (6,8) %       |
| Europe   | (3,3) %       | (3,0) %       |
| Amérique du Nord   | (4,3) %       | (2,9) %       |
| Asie - Océanie   | 0,2 %         | (0,9) %       |
| Autres pays  | 0,2 %         | (0,1) %       |
| Différences permanentes (y compris incitations fiscales)   | (1,8) %       | 3,4 %         |
| Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA   | 0,9 %         | 1,0 %         |
| Effet des pertes fiscales  | 2,2 %         | 1,1 %         |
| Impôts sur le résultat à taux et bases différents  | 1,9 %         | 1,6 %         |
| Effet des participations mises en équivalence  | (0,2) %       | (0,5) %       |
| Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.) | (0,1) %       | (5,0) %       |
| <b>Taux effectif d'impôt sur résultat opérationnel et financier<sup>(1)</sup></b>  | <b>30,1 %</b> | <b>29,1 %</b> |

(1) 30,1 % = 117,4 millions d'euros (impôts sur le résultat) / [ 434,8 millions d'euros (résultat opérationnel) - 45,1 millions d'euros (résultat financier) ].

## Variation des impôts différés

## Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)                 | 01/01/2014    | Résultat      | Périmètre, capitaux propres et autres | 31/12/2014   |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------------------------------|--------------|
| Impôts différés actif                 | 34,8          | (33,7)        | 33,6                                  | 34,7         |
| Impôts différés passif                | (53,9)        | 19,9          | (9,1)                                 | (43,1)       |
| <b>Position fiscale latente nette</b> | <b>(19,1)</b> | <b>(13,8)</b> | <b>24,5</b>                           | <b>(8,4)</b> |

## Au 31 décembre 2013

| (en millions d'euros)                 | 01/01/2013    | Résultat   | Périmètre, capitaux propres et autres | 31/12/2013    |
|---------------------------------------|---------------|------------|---------------------------------------|---------------|
| Impôts différés actif                 | 64,0          | 2,5        | (31,7)                                | 34,8          |
| Impôts différés passif                | (91,9)        | 4,7        | 33,3                                  | (53,9)        |
| <b>Position fiscale latente nette</b> | <b>(27,9)</b> | <b>7,2</b> | <b>1,6</b>                            | <b>(19,1)</b> |

## Analyse des impôts différés par nature

| <i>(en millions d'euros)</i>           | 2013           | Résultat      | Périmètre, capitaux propres et autres | 2014           |
|--|----------------|---------------|---------------------------------------|----------------|
| <b>Impôts différés actif</b>           | <b>180,7</b>   | <b>(8,4)</b>  | <b>33,6</b>                           | <b>205,9</b>   |
| Provisions pour avantages du personnel | 43,9           | (5,8)         | 24,5                                  | 62,6           |
| Autres provisions                      | 27,0           | (0,4)         | 1,7                                   | 28,3           |
| Immobilisations incorporelles          | 3,8            | -             | 0,6                                   | 4,4            |
| Immobilisations corporelles            | 37,6           | 4,4           | 0,2                                   | 42,2           |
| Immobilisations financières            | (11,5)         | (1,4)         | (0,7)                                 | (13,6)         |
| Actifs et passifs courants             | 24,7           | 0,8           | 2,2                                   | 27,7           |
| Pertes fiscales reportables            | 25,0           | (3,4)         | 1,4                                   | 23,0           |
| Autres                                 | 30,2           | (2,6)         | 3,7                                   | 31,3           |
| <b>Impôts différés passif</b>          | <b>(199,8)</b> | <b>(5,4)</b>  | <b>(9,1)</b>                          | <b>(214,3)</b> |
| Immobilisations incorporelles          | (1,1)          | 0,4           | -                                     | (0,7)          |
| Immobilisations corporelles            | (154,6)        | (8,1)         | (11,8)                                | (174,5)        |
| Immobilisations financières            | (5,0)          | (0,1)         | (0,2)                                 | (5,3)          |
| Actifs et passifs courants             | (3,3)          | 0,6           | (0,1)                                 | (2,8)          |
| Autres                                 | (35,8)         | 1,8           | 3,0                                   | (31,0)         |
| <b>Position fiscale latente nette</b>  | <b>(19,1)</b>  | <b>(13,8)</b> | <b>24,5</b>                           | <b>(8,4)</b>   |

## Note 14 Résultat courant net et résultat net, part du Groupe

| <i>(en millions d'euros)</i>                                   | 2014         | 2013         |
|--|--------------|--------------|
| Résultat opérationnel courant                                  | 494,6        | 477,0        |
| Résultat financier   | (45,1)       | (52,7)       |
| Impôts sur résultat opérationnel courant et résultat financier | (131,5)      | (118,0)      |
| Intérêts sans contrôle   | (1,7)        | (2,1)        |
| <b>Résultat courant net, part du Groupe</b>                    | <b>316,3</b> | <b>304,2</b> |
| Autres produits et charges opérationnels bruts                 | (59,8)       | (80,1)       |
| Impôts sur résultat  | 14,1         | 17,9         |
| <b>Résultat net des actifs destinés à être cédés</b>           | <b>1,0</b>   | <b>-</b>     |
| <b>Résultat net, part du Groupe</b>                            | <b>271,6</b> | <b>242,0</b> |

## Note 15 Résultat par action

### Méthode comptable

Imerys présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, c'est-à-dire hors actions propres (note 22). Le résultat de base par action est décliné en un résultat de base courant net par action et un résultat de base net par action. Le résultat dilué par action simule l'effet dilutif des actions gratuites et options de souscription d'actions (note 8). Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires précédemment défini est ainsi augmenté de la moyenne, entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les options dilutives étaient exercées à la date de clôture. Le nombre d'actions dilutives est calculé par différence entre d'une part, le nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options et d'autre part, le nombre d'actions qui seraient émises au cours moyen de l'exercice pour une émission de même montant. Lors du calcul du montant de cette émission, chaque action résultant de l'exercice d'options est réputée émise au prix d'exercice de l'option augmenté de la juste valeur des services à rendre (note 8), tandis que chaque action gratuite est réputée émise à la seule juste valeur des services à rendre, son prix d'exercice étant nul. L'excédent du nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options

sur le nombre d'actions émises à des conditions de marché constitue le nombre d'actions dilutives. Les actions à émettre au titre des options ne sont toutefois prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que si les options sont dans la monnaie, c'est-à-dire que leur prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est inférieur au cours moyen annuel de l'action Imerys.

### Résultat par action

Le nombre d'actions ordinaires potentielles considéré dans le calcul du résultat dilué par action exclut les options de souscription d'actions hors de la monnaie, c'est-à-dire celles dont le prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est supérieur au cours moyen annuel de l'action Imerys (61,06 euros en 2014 et 51,97 euros en 2013). Les options potentiellement dilutives des plans de mai 2006 à mai 2007 sont ainsi exclues du calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2014. Aucune opération significative n'a affecté le nombre d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles entre le 31 décembre 2014 et le 12 février 2015, date d'autorisation de publication des états financiers par le Conseil d'Administration.

| (en millions d'euros)  | 2014       | 2013       |
|--|------------|------------|
| <b>Numérateur</b>  |            |            |
| Résultat net, part du Groupe   | 271,6      | 242,0      |
| Résultat courant net, part du Groupe   | 316,3      | 304,2      |
| <b>Dénominateur</b>  |            |            |
| Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat de base par action | 76 134 904 | 75 551 408 |
| Incidence de la conversion des options de souscription d'actions                     | 1 151 247  | 888 822    |
| Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat dilué par action   | 77 286 151 | 76 440 230 |
| <b>Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)</b>                        |            |            |
| Résultat net de base par action  | 3,57       | 3,20       |
| Résultat courant net de base par action  | 4,15       | 4,03       |
| <b>Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)</b>                          |            |            |
| Résultat net dilué par action  | 3,51       | 3,17       |
| Résultat courant net dilué par action  | 4,09       | 3,98       |

## NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Méthode comptable

Les actifs et passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et classés par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins 12 mois après la date de clôture. Ils ne sont compensés ou incorporent

dans leur coût des produits et des charges qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence (*section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence*).

## Note 16 Goodwill

### Méthode comptable

Le goodwill est l'excédent du prix d'acquisition d'une activité et du montant des intérêts sans contrôle sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Le goodwill est comptabilisé à la date de prise de contrôle. Les coûts de transaction sont comptabilisés à mesure qu'ils sont encourus en résultat en autres produits et charges opérationnels (*note 10*). Tout excédent de l'actif net identifiable de l'activité acquise sur son prix d'acquisition (goodwill négatif) est crédité au résultat de l'acquéreur sur l'exercice d'acquisition en autres produits et charges opérationnels (*note 10*). L'évaluation du goodwill est finalisée dans les douze mois suivant la date de prise de contrôle. Le goodwill d'une activité à l'étranger est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'activité et converti selon les règles applicables à la conversion des états financiers des activités à l'étranger. Le goodwill n'est pas

amortissable. Il est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) qui bénéficient des synergies résultant de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un premier test de perte de valeur avant la date de clôture de l'exercice d'acquisition, puis de tests annuels ou plus fréquents en cas d'indice de perte de valeur. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et est irréversible.

### Tableau de variation

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions représente principalement les perspectives de développement des activités acquises au sein d'Imerys.

| (en millions d'euros)                 | 2014           | 2013           |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Valeur comptable à l'ouverture</b> | <b>1 060,5</b> | <b>1 003,0</b> |
| Valeur brute                          | 1 091,2        | 1 034,2        |
| Pertes de valeur                      | (30,7)         | (31,2)         |
| Entrées de périmètre                  | 20,3           | 112,0          |
| Sorties de périmètre                  | -              | (0,5)          |
| Ajustements et reclassements          | -              | (9,3)          |
| Pertes de valeur <sup>(1)</sup>       | (30,1)         | -              |
| Différences de change                 | 56,1           | (44,7)         |
| <b>Valeur comptable à la clôture</b>  | <b>1 106,8</b> | <b>1 060,5</b> |
| Valeur brute                          | 1 174,0        | 1 091,2        |
| Pertes de valeur                      | (67,2)         | (30,7)         |

(1) Les pertes de valeur du goodwill sont traitées dans la *note 19*.

Le tableau suivant analyse les lignes "Acquisitions de titres d'entités consolidées" de l'état des flux de trésorerie consolidés. En 2013 et 2014, la variation des dettes sur acquisitions de titres correspond principalement à la rémunération conditionnelle due au vendeur de l'activité Pyramax.

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>2014</b>   | <b>2013</b>    |
|--|---------------|----------------|
| <b>Trésorerie versée</b>   | <b>(72,4)</b> | <b>(180,9)</b> |
| Coût des titres acquis   | (19,3)        | (257,6)        |
| Dettes sur acquisitions de titres  | (53,1)        | 76,7           |
| <b>Trésorerie acquise</b>  | <b>1,4</b>    | <b>1,6</b>     |
| <b>Total</b>   | <b>(71,0)</b> | <b>(179,3)</b> |
| Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise | (67,5)        | (176,4)        |
| Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle       | (3,5)         | (2,9)          |
| Entrées de périmètre de l'exercice - Trésorerie versée                               | (18,5)        | (257,3)        |
| Entrées de périmètre de l'exercice - Trésorerie acquise                              | 1,4           | 1,6            |
| Entrées de périmètre de l'exercice - Dette sur acquisitions de titres                | -             | 80,9           |
| Entrées de périmètre d'exercices antérieurs  | (53,9)        | (4,5)          |

## Comptabilités d'acquisition finalisées en 2014

**Pyramax.** Le 10 avril 2013, Imerys a acquis aux États-Unis (Wrens, Géorgie) un complexe industriel spécialisé dans la fabrication de proppants céramiques utilisés dans l'exploitation locale des puits de pétrole et de gaz non conventionnels. Le contrôle a été obtenu par acquisition de 100,00 % des droits de vote de la société américaine Pyramax Ceramics pour un montant total de 309,6 millions de dollars américains (237,4 millions d'euros). Après évaluation à la juste valeur, notamment des immobilisations corporelles et réserves

minières (158,2 millions d'euros), le goodwill définitif ressort à 100,2 millions d'euros.

**Autres.** Le goodwill définitif des autres acquisitions réalisées en 2013 ressort à 12,9 millions d'euros. Il est principalement constitué du goodwill de la société Indoporien, leader indonésien de la fabrication et de l'installation de produits réfractaires, dont Imerys a acquis 70,00 % des droits de vote le 3 juin 2013.

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition a été finalisée en 2014 présentent les montants suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i>                           | <b>Pyramax</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b>  |
|--|----------------|---------------|---------------|
| <b>Participation du Groupe</b>                         | <b>237,4</b>   | <b>23,7</b>   | <b>261,1</b>  |
| Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle | 116,5          | 23,7          | 140,2         |
| Rémunération conditionnelle du vendeur                 | 120,9          | -             | 120,9         |
| <b>Participation des intérêts sans contrôle</b>        | <b>-</b>       | <b>(1,5)</b>  | <b>(1,5)</b>  |
| <b>Participation des actionnaires</b>                  | <b>237,4</b>   | <b>22,2</b>   | <b>259,6</b>  |
| <b>Actif non courant</b>                               | <b>158,3</b>   | <b>10,1</b>   | <b>168,4</b>  |
| Immobilisations incorporelles                          | 0,1            | -             | 0,1           |
| Immobilisations corporelles                            | 158,2          | 9,3           | 167,5         |
| Impôts différés actif                                  | -              | 0,8           | 0,8           |
| <b>Actif courant</b>                                   | <b>12,6</b>    | <b>16,2</b>   | <b>28,8</b>   |
| Stocks   | 2,8            | 5,8           | 8,6           |
| Créances clients                                       | -              | 6,2           | 6,2           |
| Autres créances  | 9,7            | 2,3           | 12,0          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                | 0,1            | 1,9           | 2,0           |
| <b>Passif non courant</b>                              | <b>(2,7)</b>   | <b>(7,8)</b>  | <b>(10,5)</b> |
| Provisions pour avantages du personnel                 | -              | (3,1)         | (3,1)         |
| Autres provisions                                      | (2,7)          | (3,2)         | (5,9)         |
| Emprunts et dettes financières                         | -              | (1,5)         | (1,5)         |
| <b>Passif courant</b>                                  | <b>(31,0)</b>  | <b>(9,2)</b>  | <b>(40,2)</b> |
| Dettes fournisseurs                                    | -              | (5,2)         | (5,2)         |
| Impôts exigibles sur le résultat                       | -              | (0,1)         | (0,1)         |
| Autres dettes  | (9,8)          | (3,6)         | (13,4)        |
| Emprunts et dettes financières                         | (21,2)         | -             | (21,2)        |
| Concours bancaires                                     | -              | (0,4)         | (0,4)         |
| <b>Actif net identifiable</b>                          | <b>137,2</b>   | <b>9,3</b>    | <b>146,5</b>  |
| <b>Goodwill</b>  | <b>100,2</b>   | <b>12,9</b>   | <b>113,1</b>  |
| Goodwill, part du Groupe                               | 100,2          | 12,9          | 113,1         |

## Comptabilités d'acquisition provisoires au 31 décembre 2014

Imerys n'a réalisé aucune acquisition significative en 2014. Ces acquisitions, réglées en trésorerie pour un montant de 15,0 millions d'euros génèrent un goodwill provisoire de 13,6 millions d'euros.

## Note 17 Immobilisations incorporelles

### Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles contrôlées par Imerys sont comptabilisées à l'actif sur leur durée d'utilité. Elles sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les dépenses encourues par les équipes de recherche d'Imerys pour améliorer la qualité et les fonctionnalités des produits répondent en général à des demandes spécifiques de clients et sont donc immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition. En l'absence de norme ou interprétation applicable, la Direction Générale considère les droits d'émission de gaz à effet de serre comme des immobilisations incorporelles. Imerys détient ces droits à la seule fin de justifier du volume de ses émissions et ne réalise pas de transactions de négoce telles que des achats ou ventes à terme. Les droits reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle et les droits acquis sur le marché sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si à la date de clôture les droits détenus sont inférieurs aux émissions réelles, une provision est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour la valeur des droits à acquérir, évalués à la valeur de marché (méthode du passif net). Les cessions ne portent que sur des droits excédentaires et sont comptabilisées en résultat opérationnel courant en tant que cessions d'actifs (*note 9*). Les méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

### Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations incorporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- logiciels : 1 à 5 ans ;
- marques, brevets et licences : 5 à 40 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations incorporelles liées à l'activité minière telles que les droits miniers, les forrages payés d'avance et certains droits d'usage. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle. Les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe ne sont pas amortissables.

### Droits d'émission

Imerys est concerné, principalement pour son activité de production de tuiles de la branche Matériaux Céramiques, par la directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système communautaire de marché pour des autorisations d'émission de gaz à effet de serre. En 2014, sur le deuxième exercice de la troisième phase du marché européen (2013-2020), Imerys a utilisé 88,9 % des quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sites éligibles en Europe (83,7 % en 2013). Les émissions réelles du Groupe étant inférieures au niveau autorisé, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2014.

## Tableau de variation

| <i>(en millions d'euros)</i>                           | Logiciels   | Marques, brevets et licences | Droits miniers et droits d'usage | Autres immobilisations incorporelles | Total       |
|--|-------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------|
| <b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b> | <b>7,2</b>  | <b>5,6</b>                   | <b>14,9</b>                      | <b>20,3</b>                          | <b>48,0</b> |
| Valeur brute   | 62,1        | 16,9                         | 16,5                             | 45,5                                 | 141,0       |
| Amortissement et pertes de valeur                      | (54,9)      | (11,3)                       | (1,6)                            | (25,2)                               | (93,0)      |
| Entrées de périmètre                                   | 0,1         | -                            | -                                | -                                    | 0,1         |
| Sorties de périmètre                                   | (0,4)       | (0,1)                        | -                                | -                                    | (0,5)       |
| Acquisitions   | 1,5         | 0,4                          | 0,2                              | 15,9                                 | 18,0        |
| Dotations aux amortissements                           | (2,9)       | (1,3)                        | (0,3)                            | (1,9)                                | (6,4)       |
| Pertes de valeur                                       | -           | -                            | -                                | (0,1)                                | (0,1)       |
| Reclassements et autres                                | 4,7         | (0,3)                        | 0,1                              | 13,0                                 | 17,5        |
| Différences de change                                  | (0,3)       | (0,2)                        | (2,5)                            | (1,0)                                | (4,0)       |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>            | <b>9,9</b>  | <b>4,1</b>                   | <b>12,4</b>                      | <b>46,2</b>                          | <b>72,6</b> |
| Valeur brute   | 64,8        | 16,3                         | 14,0                             | 73,7                                 | 168,8       |
| Amortissement et pertes de valeur                      | (54,9)      | (12,2)                       | (1,6)                            | (27,5)                               | (96,2)      |
| Entrées de périmètre                                   | -           | -                            | -                                | (0,1)                                | (0,1)       |
| Acquisitions   | 2,3         | 0,3                          | 0,2                              | 5,5                                  | 8,3         |
| Dotations aux amortissements                           | (4,4)       | (1,3)                        | (0,3)                            | (1,8)                                | (7,8)       |
| Pertes de valeur                                       | -           | -                            | (0,5)                            | -                                    | (0,5)       |
| Reclassements et autres                                | 11,8        | 0,1                          | -                                | (10,9)                               | 1,0         |
| Différences de change                                  | 1,5         | 0,2                          | 0,7                              | 2,4                                  | 4,8         |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>            | <b>21,1</b> | <b>3,4</b>                   | <b>12,5</b>                      | <b>41,3</b>                          | <b>78,3</b> |
| Valeur brute   | 84,6        | 18,5                         | 15,1                             | 73,4                                 | 191,6       |
| Amortissement et pertes de valeur                      | (63,5)      | (15,1)                       | (2,6)                            | (32,1)                               | (113,3)     |

## Note 18 Immobilisations corporelles

### Méthode comptable

**Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production. Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction. Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe (*note 23.2*). Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

**Actifs miniers.** En l'absence de norme ou interprétation spécifique applicable, la Direction Générale a défini les méthodes de comptabilisation et d'évaluation suivantes sur les actifs miniers. Les dépenses de prospection, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant. Les réserves minières constituent des immobilisations corporelles et sont initialement évaluées au coût d'acquisition hors tréfonds augmenté des dépenses encourues pour préciser le tonnage de minerai présent dans le gisement. Les travaux de découverte, c'est-à-dire de décapage de la partie superficielle du sol pour assurer l'accès au gisement, constituent un composant de l'actif de réserve minière. Leur évaluation initiale intègre leur coût de production et la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation résultant des dégradations causées par leur construction. Les réserves minières et les actifs de découverte forment le poste "Actifs miniers" du tableau de variation présenté ci-après. Les actifs miniers sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des actifs miniers constituent une estimation de la Direction Générale présentée ci-après. Les actifs miniers sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) comme les autres actifs du Groupe et sont soumis aux mêmes tests de perte de valeur.

### Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations corporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes, tenant compte le cas échéant des durées d'utilité des composants :

- immeubles : 10 à 50 ans ;
- constructions industrielles : 10 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des immeubles et constructions : 5 à 15 ans ;
- matériels, outillages, installations et équipements : 5 à 20 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations corporelles liées à l'activité minière telles que les réserves minières (379,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 369,6 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les actifs de découverte (79,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 58,6 millions d'euros au 31 décembre 2013), ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinuée. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle pour les actifs miniers ou, pour ces actifs industriels, d'unités de suivi opérationnel telles que la production ou les heures d'utilisation. Une réserve minière est amortie sur une quantité égale à l'inventaire géologique du gisement diminué d'abattements représentatifs de l'incertitude géologique propre aux ressources. Les actifs de découverte, qui constituent un composant de l'actif de réserve minière, sont amortis sur la quantité de réserve auxquels ils donnent spécifiquement accès. Le tréfonds, c'est-à-dire la surface d'un terrain hors gisement, n'est pas amorti car il n'est pas consommé par l'activité minière.

### Locations d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles contrôlées en location financement figurent à l'actif pour un montant de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2013). Il s'agit essentiellement de matériel de transport. Au 31 décembre 2014, la dette financière comptabilisée au titre des locations financement s'élève à 2,4 millions d'euros (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 0,3 million d'euros pour 2015, 1,0 million d'euros pour la période 2016 à 2019 et 1,1 million d'euros au-delà. Par ailleurs, le Groupe a recours à des contrats de location simple qui véhiculent le droit d'usage, mais non le contrôle d'immobilisations corporelles. Les actifs correspondants ne figurent donc pas à l'actif. Les redevances sont comptabilisées en résultat dans le poste "Locations simples" (*note 7*) et les engagements de paiement de loyers futurs constituent des engagements hors bilan (*note 28 - Engagements donnés*).

## Tableau de variation

| <i>(en millions d'euros)</i>                           | Actifs miniers | Terrains et constructions | Installations techniques et matériels | Acomptes et immobilisations en cours | Autres immobilisations corporelles | Total          |
|--|----------------|---------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|----------------|
| <b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b> | <b>493,4</b>   | <b>286,6</b>              | <b>878,2</b>                          | <b>188,7</b>                         | <b>54,7</b>                        | <b>1 901,6</b> |
| Valeur brute   | 748,3          | 511,8                     | 2 988,4                               | 190,7                                | 213,1                              | 4 652,3        |
| Amortissement et pertes de valeur                      | (254,9)        | (225,2)                   | (2 110,2)                             | (2,0)                                | (158,4)                            | (2 750,7)      |
| Entrées de périmètre                                   | 10,7           | 4,0                       | (4,8)                                 | 149,0                                | 1,7                                | 160,6          |
| Sorties de périmètre                                   | (35,6)         | (7,3)                     | (37,9)                                | (0,4)                                | (0,2)                              | (81,4)         |
| Acquisitions   | 39,5           | 5,9                       | 54,6                                  | 123,6                                | 8,4                                | 232,0          |
| Cessions   | (0,2)          | (2,3)                     | (3,7)                                 | (2,1)                                | (1,5)                              | (9,8)          |
| Dotations aux amortissements                           | (48,0)         | (12,5)                    | (130,5)                               | 0,1                                  | (14,0)                             | (204,9)        |
| Pertes de valeur                                       | (3,6)          | (1,1)                     | (6,2)                                 | (0,2)                                | (0,2)                              | (11,3)         |
| Reprises de pertes de valeur                           | -              | -                         | 1,5                                   | -                                    | -                                  | 1,5            |
| Reclassements et autres                                | 2,4            | 24,7                      | 92,8                                  | (155,2)                              | 5,1                                | (30,2)         |
| Différences de change                                  | (30,4)         | (19,1)                    | (52,7)                                | (20,3)                               | (2,6)                              | (125,1)        |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>            | <b>428,2</b>   | <b>278,9</b>              | <b>791,3</b>                          | <b>283,2</b>                         | <b>51,4</b>                        | <b>1 833,0</b> |
| Valeur brute   | 699,2          | 493,9                     | 2 813,0                               | 285,3                                | 207,4                              | 4 498,8        |
| Amortissement et pertes de valeur                      | (271,0)        | (215,0)                   | (2 021,7)                             | (2,1)                                | (156,0)                            | (2 665,8)      |
| Entrées de périmètre                                   | (7,0)          | 5,0                       | 0,6                                   | 4,5                                  | -                                  | 3,1            |
| Sorties de périmètre                                   | -              | -                         | (0,6)                                 | -                                    | (0,2)                              | (0,8)          |
| Acquisitions   | 45,4           | 6,8                       | 45,1                                  | 122,9                                | 11,6                               | 231,8          |
| Cessions   | (1,1)          | (0,8)                     | (1,7)                                 | (0,1)                                | (0,9)                              | (4,6)          |
| Dotations aux amortissements                           | (48,5)         | (13,5)                    | (127,8)                               | -                                    | (14,6)                             | (204,4)        |
| Pertes de valeur                                       | -              | (0,3)                     | (5,7)                                 | (1,3)                                | (0,1)                              | (7,4)          |
| Reprises de pertes de valeur                           | -              | 0,2                       | 1,2                                   | -                                    | -                                  | 1,4            |
| Reclassements et autres                                | 12,9           | 14,5                      | 261,8                                 | (299,0)                              | 7,7                                | (2,1)          |
| Différences de change                                  | 29,8           | 13,8                      | 52,0                                  | 14,4                                 | 2,9                                | 112,9          |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>            | <b>459,7</b>   | <b>304,6</b>              | <b>1 016,2</b>                        | <b>124,6</b>                         | <b>57,8</b>                        | <b>1 962,9</b> |
| Valeur brute   | 766,4          | 539,8                     | 3 258,6                               | 126,4                                | 231,0                              | 4 922,2        |
| Amortissement et pertes de valeur                      | (306,7)        | (235,2)                   | (2 242,4)                             | (1,8)                                | (173,2)                            | (2 959,3)      |

## Note 19 Tests de perte de valeur

### Méthode comptable

Un test de perte de valeur est réalisé tous les douze mois sur toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fin d'exercice. Un test de perte de valeur consiste à rapprocher la valeur comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable. Celle-ci est la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de cession. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue des actifs et à terme, par leur cession. Outre ce test annuel, des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher immédiatement un test en cas d'évolution défavorable. Par ailleurs, chaque responsable d'activité, sous la supervision des contrôleurs des branches d'activité, s'assure qu'aucun actif individuel à l'intérieur d'une UGT ne présente de problème de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel devient inférieure à sa valeur comptable. Toute augmentation de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel conduit à une reprise de la perte de valeur antérieurement comptabilisée dans la limite de la valeur comptable qui aurait été obtenue en l'absence de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles. Les définitions des UGT et des indices de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. La durée et le montant des flux de trésorerie prévisionnels ainsi que les taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT constituent des estimations de la Direction Générale.

### Jugements

**Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).** La définition des UGT constitue un jugement de la Direction Générale reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, des trois critères suivants :

- un processus de production homogène en termes de portefeuille de minéraux, de procédés de transformation et d'applications ;
- un marché actif présentant des caractéristiques macro-économiques homogènes ; et
- un niveau de pouvoir opérationnel en termes de poursuite, restructuration ou arrêt d'activité minière, industrielle et/ou commerciale.

La validation de ces trois critères pour chaque UGT garantit l'indépendance de leurs flux de trésorerie respectifs. Les UGT sont directement issues de la structure d'analyse suivie chaque mois par la Direction Générale dans le cadre de son reporting de gestion. Tous les actifs du Groupe, y compris les actifs miniers et le goodwill, sont affectés aux UGT. Le regroupement des UGT forme les secteurs à présenter (*Information par secteurs*). Dans la perspective du projet de rapprochement avec le groupe S&B

annoncé en novembre 2014 (*note 25*), l'organisation managériale du Groupe a été modifiée, résultant en une révision de la structure des branches et du périmètre des UGT sur l'exercice 2014.

**Indices de perte de valeur.** Les événements déclencheurs d'un test de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. Il s'agit principalement des changements significatifs d'activité, de taux d'intérêts, de niveau technologique, de l'obsolescence et du niveau de rendement des actifs. L'évolution défavorable de l'un de ces indices nécessite la réalisation immédiate d'un test de perte de valeur, soit sur une UGT, soit sur un actif individuel.

### Estimations

**Valeur recouvrable.** La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable que pour des actifs individuels et correspond alors à des prix de transactions récentes sur des cessions d'actifs similaires. La valeur d'utilité constitue la base d'évaluation la plus utilisée, tant pour les UGT que les actifs individuels.

**Flux de trésorerie prévisionnels.** Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2015 et du plan pour les années 2016 à 2018. Les hypothèses clés qui sous-tendent ces projections sont en premier lieu le niveau des volumes et dans une moindre mesure, le niveau des prix. Pour la valeur terminale, Imerys utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. Les flux de trésorerie retenus correspondent au cash flow libre opérationnel courant (*note 24.2 - Cash flow libre opérationnel courant*) ajusté de la "Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement" (*note 24.2 - Variation de la dette financière nette*).

**Taux d'actualisation.** Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de groupes comparables à Imerys dans le secteur des minéraux industriels. Ce taux, de 8,00 % en 2014 (8,00 % en 2013) est ajusté selon les UGT ou actifs individuels testés d'une prime de risque pays-marché de - 50 à + 170 points de base (- 50 à + 170 points de base en 2013). Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 8,04 % en 2014 (8,04 % en 2013). Les calculs après impôts sur le résultat sont identiques à ceux qui seraient réalisés avec des flux et des taux avant impôts sur le résultat, tel que requis par les normes applicables. Dans le tableau suivant, les taux moyens pondérés d'actualisation et de croissance perpétuelle entrant dans le calcul de la valeur d'utilité sont présentés par groupes d'UGT :

|  | 2014                 |                                | 2013                 |                                |
|--|----------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------------|
|  | Taux d'actualisation | Taux de croissance perpétuelle | Taux d'actualisation | Taux de croissance perpétuelle |
| Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS) | 7,89 %               | 1,94 %                         | 7,85 %               | 2,00 %                         |
| Filtration & Additifs de Performance (F&PA)  | 8,43 %               | 2,00 %                         | 8,29 %               | 2,04 %                         |
| Matériaux Céramiques (CM)                    | 7,79 %               | 1,44 %                         | 7,71 %               | 2,00 %                         |
| Minéraux de Haute Résistance (HRM)           | 8,44 %               | 2,00 %                         | 8,53 %               | 2,05 %                         |
| <b>Total</b>                                 | <b>8,04 %</b>        | <b>1,80 %</b>                  | <b>8,04 %</b>        | <b>2,02 %</b>                  |

Parmi ces estimations, celles dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe sont les flux de trésorerie prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le tableau suivant présente les pertes de

valeur par UGT qui seraient comptabilisées en cas de variations défavorables par rapport aux hypothèses retenues dans les états financiers au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)

|   | Variations défavorables |
|---|-------------------------|
| <b>Flux de trésorerie prévisionnels</b>               | <b>(5,0) %</b>          |
| Perte de valeur sur le goodwill de l'UGT Zircon (HRM) | -                       |
| Perte de valeur sur le goodwill de l'UGT Kaolin (CM)  | (18,2)                  |
| <b>Taux d'actualisation</b>                           | <b>+ 1,0 %</b>          |
| Perte de valeur sur le goodwill de l'UGT Zircon (HRM) | (5,2)                   |
| Perte de valeur sur le goodwill de l'UGT Kaolin (CM)  | (60,3)                  |
| <b>Taux de croissance perpétuelle</b>                 | <b>(1,0) %</b>          |
| Perte de valeur sur le goodwill de l'UGT Zircon (HRM) | (1,1)                   |
| Perte de valeur sur le goodwill de l'UGT Kaolin (CM)  | (30,9)                  |

## Test annuel des UGT

La réalisation systématique de ce test annuel sur chacune des UGT est rendue obligatoire par la présence du goodwill dans toutes les UGT. En 2014, ce test nécessite la comptabilisation d'une perte de valeur de 30,1 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Zircon de la branche Minéraux de Haute Résistance. Cette perte de valeur est comptabilisée en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). Au 31 décembre 2014, la valeur recouvrable de l'UGT

Zircon est évaluée à 137,9 millions d'euros sur la base de sa valeur d'usage et la valeur comptable résiduelle du goodwill de cette UGT s'élève à 51,5 millions d'euros. En 2013, ce test n'avait nécessité la comptabilisation d'aucune perte de valeur du goodwill. Dans le tableau suivant, la valeur comptable et la perte de valeur du goodwill comptabilisée sur l'exercice sont présentées par groupes d'UGT (ESS, F&PA, CM et HRM) :

|  | 2014             |                               | 2013             |                               |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
|  | Valeur comptable | Perte de valeur de l'exercice | Valeur comptable | Perte de valeur de l'exercice |
| (en millions d'euros)                        |                  |                               |                  |                               |
| Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS) | 370,8            | -                             | 333,1            | -                             |
| Filtration & Additifs de Performance (F&PA)  | 207,5            | -                             | 299,0            | -                             |
| Matériaux Céramiques (CM)                    | 254,6            | -                             | 142,7            | -                             |
| Minéraux de Haute Résistance (HRM)           | 273,2            | (30,1)                        | 284,9            | -                             |
| <b>Goodwill des UGT</b>                      | <b>1 106,1</b>   | <b>(30,1)</b>                 | <b>1 059,7</b>   | <b>0,0</b>                    |
| Holdings                                     | 0,7              | -                             | 0,8              | -                             |
| <b>Total</b>                                 | <b>1 106,8</b>   | <b>(30,1)</b>                 | <b>1 060,5</b>   | <b>0,0</b>                    |

## Tests des actifs individuels

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher ce test en cas d'évolution défavorable, en plus du test réalisé sur les UGT. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre en 2014

s'élèvent à 7,9 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités et 2,7 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de

valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), affectent l'outil de production industriel de ces branches. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2014 s'élèvent à 1,4 million d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises ressortent ainsi à 6,5 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10).

En 2013, les tests des actifs individuels avaient nécessité la comptabilisation de pertes de valeur pour un montant de 11,4 millions d'euros, dont 0,4 million d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités, 0,3 million d'euros dans la

branche Filtration & Additifs de Performance, 10,1 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques (dont 6,2 millions d'euros liés à la fermeture des Ardoisières d'Angers) et 0,6 million d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), affectaient l'outil de production industriel de ces branches. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2013 s'élevaient à 1,5 million d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises ressortaient ainsi à 9,9 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10).

## Note 20 Stocks

### Méthode comptable

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés à Imerys. Lors de la vente, les stocks sont comptabilisés en charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Lorsque la production est inférieure à la capacité normale, les charges fixes incorporables excluent

spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité. Les stocks présentant des caractéristiques similaires sont évalués selon la même méthode. Les méthodes utilisées dans le Groupe sont le "Premier entré - Premier sorti" (FIFO : *First-In, First-Out*) et le coût unitaire moyen pondéré. Lorsque le coût de production n'est pas recouvrable, il est ramené à la valeur nette de réalisation selon les conditions existant à la date de clôture.

### Valeur brute et dépréciation des stocks

| (en millions d'euros) | 2014         |               |                  | 2013         |               |                  |
|-----------------------|--------------|---------------|------------------|--------------|---------------|------------------|
|                       | Valeur brute | Dépréciation  | Valeur comptable | Valeur brute | Dépréciation  | Valeur comptable |
| Matières premières    | 299,5        | (13,2)        | 286,3            | 250,7        | (12,2)        | 238,5            |
| En-cours              | 75,1         | (0,6)         | 74,5             | 62,5         | (0,4)         | 62,1             |
| Produits finis        | 276,6        | (10,1)        | 266,5            | 258,5        | (8,7)         | 249,8            |
| Marchandises          | 44,7         | (2,0)         | 42,7             | 41,0         | (3,1)         | 37,9             |
| <b>Total</b>          | <b>695,9</b> | <b>(25,9)</b> | <b>670,0</b>     | <b>612,7</b> | <b>(24,4)</b> | <b>588,3</b>     |

## Note 21 Actifs financiers

### 21.1 Catégories d'actifs financiers

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard de l'actif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur.

#### Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)                   | Juste valeur par le résultat             |             |                         |                   | Dérivés de couverture |                    |   |             | Total |
|---|--|-------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|---|-------------|-------|
|   | Actifs financiers disponibles à la vente | Non dérivés | Dérivés hors couverture | Prêts et créances | Juste valeur          | Flux de trésorerie | Investissement net dans une activité à l'étranger | Hors IAS 39 |       |
| <b>Actif non courant</b>                |  |             |                         |                   |                       |                    |   |             |       |
| Autres actifs financiers                | 3,4                                      | -           | -                       | 15,8              | -                     | -                  | -   | 6,8         | 26,0  |
| Autres créances                         | -  | -           | -                       | 33,5              | -                     | -                  | -   | 4,3         | 37,8  |
| Instruments dérivés actif               | -  | -           | -                       | -                 | 11,1                  | -                  | 0,6   | -           | 11,7  |
| <b>Actif courant</b>                    |  |             |                         |                   |                       |                    |   |             |       |
| Créances clients                        | -  | -           | -                       | 538,8             | -                     | -                  | -   | -           | 538,8 |
| Autres créances                         | -  | -           | -                       | 100,4             | -                     | -                  | -   | 79,9        | 180,3 |
| Instruments dérivés actif               | -  | -           | 4,5                     | -                 | -                     | 1,6                | -   | -           | 6,1   |
| Autres actifs financiers                | -  | 29,3        | -                       | -                 | -                     | -                  | -   | -           | 29,3  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | -  | -           | -                       | 656,4             | -                     | -                  | -   | -           | 656,4 |
| <b>Total actifs financiers</b>          | <b>3,4</b>                               | <b>29,3</b> | <b>4,5</b>              | <b>1 344,9</b>    | <b>11,1</b>           | <b>1,6</b>         | <b>0,6</b>  | -           | -     |

#### Au 31 décembre 2013

| (en millions d'euros)                   | Juste valeur par le résultat             |             |                         |                   | Dérivés de couverture |                    |   |             | Total |
|---|--|-------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|---|-------------|-------|
|   | Actifs financiers disponibles à la vente | Non dérivés | Dérivés hors couverture | Prêts et créances | Juste valeur          | Flux de trésorerie | Investissement net dans une activité à l'étranger | Hors IAS 39 |       |
| <b>Actif non courant</b>                |  |             |                         |                   |                       |                    |   |             |       |
| Autres actifs financiers                | 4,0                                      | -           | -                       | 16,0              | -                     | -                  | -   | 7,7         | 27,7  |
| Autres créances                         | -  | -           | -                       | 31,3              | -                     | -                  | -   | 5,8         | 37,1  |
| Instruments dérivés actif               | -  | -           | -                       | -                 | 6,1                   | -                  | 1,4   | -           | 7,5   |
| <b>Actif courant</b>                    |  |             |                         |                   |                       |                    |   |             |       |
| Créances clients                        | -  | -           | -                       | 512,3             | -                     | -                  | -   | -           | 512,3 |
| Autres créances                         | -  | -           | -                       | 87,8              | -                     | -                  | -   | 57,1        | 144,9 |
| Instruments dérivés actif               | -  | -           | 2,4                     | -                 | -                     | 2,0                | -   | -           | 4,4   |
| Autres actifs financiers                | -  | 81,5        | -                       | -                 | -                     | -                  | -   | -           | 81,5  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | -  | -           | -                       | 345,9             | -                     | -                  | -   | -           | 345,9 |
| <b>Total actifs financiers</b>          | <b>4,0</b>                               | <b>81,5</b> | <b>2,4</b>              | <b>993,3</b>      | <b>6,1</b>            | <b>2,0</b>         | <b>1,4</b>  | -           | -     |

## 21.2 Créances clients, autres créances et autres actifs financiers

### Méthode comptable

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les créances clients sont évaluées au coût amorti. Lorsque la survenance d'un événement de crédit rend la valeur comptable d'une créance client partiellement ou totalement irrécouvrable, elle est individuellement ramenée à sa valeur recouvrable au moyen d'une dépréciation selon les conditions existant à la date de clôture (note 21.3). Une créance cédée à un établissement bancaire à des fins de financement n'est décomptabilisée que si le contrat d'affacturage transfère également au factor l'ensemble des risques et avantages liés à la créance (note 21.2).

### Tableau de variation

Au 31 décembre 2014, les autres actifs financiers non courants correspondent à des prêts aux coentreprises et entreprises associées pour 7,9 millions d'euros (8,6 millions d'euros au 31 décembre 2013), à des prêts et cautionnements pour 7,9 millions

d'euros (7,4 millions d'euros au 31 décembre 2013), aux actifs liés aux avantages du personnel pour 6,8 millions d'euros (7,7 millions d'euros au 31 décembre 2013) (note 23.1) et aux actifs financiers disponibles à la vente pour 3,4 millions d'euros (4,0 millions d'euros au 31 décembre 2013). L'essentiel des autres créances non courantes et des dépréciations correspondantes est constitué de créances fiscales hors impôts sur le résultat au Brésil. Les autres créances courantes correspondent également en majorité à des créances fiscales hors impôts sur le résultat. Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre en septembre 2009 un contrat d'affacturage sans recours pour une durée indéterminée. Ce contrat ayant pour objet de céder au factor les créances commerciales de certains clients ainsi que l'ensemble des risques et avantages qui y sont liés, y compris les risques de défaut et retard de paiement, ces créances sont déconsolidées. Au 31 décembre 2014, elles représentent un montant de 45,7 millions d'euros (46,3 millions d'euros au 31 décembre 2013).

| (en millions d'euros)                                  | Autres actifs financiers non courants | Autres créances non courantes | Créances clients | Autres créances courantes | Total        |
|--|---------------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|--------------|
| <b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b> | <b>24,9</b>                           | <b>68,0</b>                   | <b>513,8</b>     | <b>134,3</b>              | <b>741,0</b> |
| Valeur brute   | 33,9                                  | 118,0                         | 539,6            | 136,2                     | 827,7        |
| Dépréciation   | (9,0)                                 | (50,0)                        | (25,8)           | (1,9)                     | (86,7)       |
| Variations de périmètre                                | -                                     | -                             | 5,0              | 11,4                      | 16,4         |
| Variation nette  | 4,6                                   | (18,0)                        | 22,6             | 9,6                       | 18,8         |
| Dépréciations  | (0,5)                                 | (5,7)                         | 4,2              | 0,2                       | (1,8)        |
| Autres   | (0,1)                                 | 0,9                           | (8,0)            | (1,6)                     | (8,8)        |
| Différences de change                                  | (1,2)                                 | (8,1)                         | (25,3)           | (9,0)                     | (43,6)       |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>            | <b>27,7</b>                           | <b>37,1</b>                   | <b>512,3</b>     | <b>144,9</b>              | <b>722,0</b> |
| Valeur brute   | 37,0                                  | 83,8                          | 533,4            | 146,7                     | 800,9        |
| Dépréciation   | (9,3)                                 | (46,7)                        | (21,1)           | (1,8)                     | (78,9)       |
| Variations de périmètre                                | 1,8                                   | -                             | 2,5              | (0,6)                     | 3,7          |
| Variation nette  | (1,1)                                 | (0,6)                         | 17,1             | 50,0                      | 65,4         |
| Dépréciations  | (2,3)                                 | 0,6                           | (12,3)           | (0,4)                     | (14,4)       |
| Autres   | (0,1)                                 | (0,1)                         | 0,1              | (18,8)                    | (18,9)       |
| Différences de change                                  | -                                     | 0,8                           | 19,1             | 5,2                       | 25,1         |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>            | <b>26,0</b>                           | <b>37,8</b>                   | <b>538,8</b>     | <b>180,3</b>              | <b>782,9</b> |
| Valeur brute   | 36,7                                  | 84,0                          | 564,8            | 182,3                     | 867,8        |
| Dépréciation   | (10,7)                                | (46,2)                        | (26,0)           | (2,0)                     | (84,9)       |

## 21.3 Gestion des risques liés aux actifs financiers

### Risque de crédit

**Description du risque.** Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur d'Imerys ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque affecte principalement la catégorie des prêts et créances.

**Gestion du risque.** Le risque de crédit est suivi au niveau de chaque entité. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude de solvabilité plus approfondie. Les entités du Groupe peuvent être conduites à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance-crédit ou l'obtention des garanties (*note 28 - Engagements reçus*). À la date de clôture, les prêts et créances sont ramenés à leur valeur recouvrable par une dépréciation

individuelle. Au 31 décembre 2014, l'exposition maximale d'Imerys au risque de crédit avant assurance-crédit et garanties, c'est-à-dire la valeur brute des créances nette de dépréciations, ressort à 779,5 millions d'euros (718,0 millions d'euros au 31 décembre 2013). Le tableau ci-après synthétise le total des dépréciations des prêts et créances (79,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 ; 72,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) et des dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente (5,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 ; 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2013) :

| (en millions d'euros)                       | Autres actifs financiers non courants | Autres créances non courantes | Créances clients | Autres créances courantes | Total         |
|---|---------------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|---------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b> | <b>(9,0)</b>                          | <b>(50,0)</b>                 | <b>(25,8)</b>    | <b>(1,9)</b>              | <b>(86,7)</b> |
| Variations de périmètre                     | -                                     | -                             | (0,2)            | -                         | (0,2)         |
| Dotations                                   | (0,7)                                 | (7,7)                         | (2,9)            | -                         | (11,3)        |
| Utilisations                                | 0,2                                   | 2,0                           | 7,1              | 0,3                       | 9,6           |
| Autres                                      | 0,1                                   | 0,3                           | -                | (0,2)                     | 0,2           |
| Différences de change                       | 0,1                                   | 8,7                           | 0,7              | -                         | 9,5           |
| <b>Solde au 31 décembre 2013</b>            | <b>(9,3)</b>                          | <b>(46,7)</b>                 | <b>(21,1)</b>    | <b>(1,8)</b>              | <b>(78,9)</b> |
| Variations de périmètre                     | -                                     | -                             | (0,7)            | -                         | (0,7)         |
| Dotations                                   | (4,1)                                 | -                             | (15,5)           | (0,8)                     | (20,4)        |
| Utilisations                                | 1,6                                   | 0,6                           | 3,3              | 0,5                       | 6,0           |
| Autres                                      | 1,1                                   | -                             | 9,1              | (0,2)                     | 10,0          |
| Différences de change                       | -                                     | (0,1)                         | (1,1)            | 0,3                       | (0,9)         |
| <b>Solde au 31 décembre 2014</b>            | <b>(10,7)</b>                         | <b>(46,2)</b>                 | <b>(26,0)</b>    | <b>(2,0)</b>              | <b>(84,9)</b> |

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 30 à 90 jours. Certaines créances clients peuvent être échues sans être dépréciées, par exemple lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'assurance-crédit ou une garantie.

| (en millions d'euros)   | 2014         | 2013         |
|---|--------------|--------------|
| <b>Créances clients échues non dépréciées</b>                               | <b>105,0</b> | <b>89,5</b>  |
| Depuis moins de 30 jours  | 65,0         | 48,6         |
| Depuis 30 à 89 jours  | 23,4         | 18,1         |
| Depuis 90 jours ou plus   | 16,6         | 22,8         |
| <b>Créances clients non échues et créances clients échues et dépréciées</b> | <b>433,8</b> | <b>422,8</b> |
| <b>Total</b>  | <b>538,8</b> | <b>512,3</b> |

### Risque de change transactionnel

**Description du risque.** Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle. À l'actif, le risque de change transactionnel affecte principalement les créances clients.

**Gestion du risque.** À l'actif, le risque de change transactionnel est géré selon les mêmes principes que le risque de change transactionnel lié aux passifs financiers (*note 24.5 - Risque de change transactionnel*).

## Note 22 Capitaux propres

### Principes de gestion du capital

La gestion du capital présente trois domaines principaux : les capitaux propres consolidés, les paiements en actions et les rachats d'actions. La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes pour les actionnaires au travers d'une croissance régulière et soutenue des résultats. Les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées à certains membres clés du personnel sont destinées à les fidéliser en vue d'atteindre cet objectif (note 8). Les rachats d'actions ont pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Imerys, de réaliser certains paiements en actions et de procéder aux annulations destinées à compenser l'impact dilutif pour les actionnaires des options de souscription d'actions exercées et des actions gratuites définitivement acquises.

Les capitaux propres consolidés correspondent au capital et primes d'Imerys SA ainsi qu'au résultat et réserves consolidés. Il n'existe pas d'instruments hybrides combinant des caractéristiques d'instruments de dettes et de capitaux propres. Au 31 décembre 2014 :

- les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 470,5 millions d'euros (2 271,7 millions d'euros au 31 décembre 2013) sur la base desquels le Conseil d'Administration propose un dividende par action de 1,65 euro (1,60 euro en 2013) ;

- les 2 484 569 options de souscription d'actions et 790 559 actions gratuites conditionnelles non exercées ou non acquises représentent 4,14 % du capital d'Imerys SA après dilution (4,76 % du capital après dilution au 31 décembre 2013) ;
- Imerys SA détient, au terme des transactions d'achat, de vente, d'annulation et de transfert de l'exercice, 179 649 titres Imerys (100 137 au 31 décembre 2013).

Le capital d'Imerys SA est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de commerce français. Ces dispositions n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux comptes. Par ailleurs, une partie du financement du Groupe est assurée au moyen d'instruments de dettes dont les conditions d'émission imposent le respect de ratios, dont certains relatifs au montant des capitaux propres consolidés. Ces ratios ainsi que leurs montants à la date de clôture sont présentés dans la [note 24.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur](#).

### Méthode comptable

Le rachat par Imerys SA de ses propres actions est comptabilisé au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat dégagé lors d'une éventuelle cession ultérieure est directement comptabilisé en capitaux propres.

### Activité de l'exercice

| (nombre d'actions)                                  | 2014              |                  |                        | 2013              |                  |                        |
|---|-------------------|------------------|------------------------|-------------------|------------------|------------------------|
|   | Actions émises    | Actions propres  | Actions en circulation | Actions émises    | Actions propres  | Actions en circulation |
| <b>Nombre d'actions à l'ouverture</b>               | <b>76 238 264</b> | <b>(120 137)</b> | <b>76 118 127</b>      | <b>75 368 546</b> | <b>(159 563)</b> | <b>75 208 983</b>      |
| Augmentations de capital                            | 565 642           | -                | 565 642                | 913 442           | -                | 913 442                |
| Réductions de capital                               | (918 315)         | 918 315          | 0                      | (43 724)          | -                | (43 724)               |
| Transactions sur actions propres                    | -                 | (977 827)        | (977 827)              | -                 | 39 426           | 39 426                 |
| <b>Nombre d'actions à la clôture <sup>(1)</sup></b> | <b>75 885 591</b> | <b>(179 649)</b> | <b>75 705 942</b>      | <b>76 238 264</b> | <b>(120 137)</b> | <b>76 118 127</b>      |

(1) Au 31 décembre 2013, ce solde incluait 20 000 actions négociées le 30 décembre 2013 et livrées le 3 janvier 2014.

Le 11 décembre 2014, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 25 avril 2013 et 29 avril 2014, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013, procédé à l'annulation de 918 315 actions propres, directement acquises sur le marché par Imerys et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital d'Imerys SA d'un montant nominal de 1 836 630 euros.

Le 7 janvier 2015, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2014, a constaté que le 31 décembre 2014, le

capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 1 131 284 euros suite à la levée au cours de l'exercice 2014 de 565 642 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2014 à 151 771 182 euros ; il était divisé en 75 885 591 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 358 189 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 119 243 780. Compte tenu des 179 649 actions propres détenues au 31 décembre 2014,

le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 119 064 131. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société. Le capital social n'a pas

varié, et le nombre de droits de vote n'a pas connu de variation significative, entre le 31 décembre 2014 et le 12 février 2015, date à laquelle les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Note 23 Provisions

### 23.1 Provisions pour avantages du personnel

Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel. Les avantages accordés prennent ainsi la forme, soit de régimes à cotisations définies dont le niveau futur

n'est pas garanti par Imerys (*note 8*), soit de régimes à prestations définies dont Imerys garantit le niveau futur par les provisions analysées dans cette note.

| (en millions d'euros)                   | 2014         | 2013         |
|---|--------------|--------------|
| Régimes de retraite                     | 269,3        | 191,9        |
| Régimes médicaux                        | 17,2         | 17,1         |
| Autres avantages à long terme           | 10,0         | 9,4          |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 10,0         | 8,7          |
| <b>Total</b>                            | <b>306,5</b> | <b>227,1</b> |

### Méthode comptable

**Régimes à cotisations définies.** Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers. Ces régimes, dits à cotisations définies, n'offrent aucune garantie aux bénéficiaires sur le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les cotisations à ces régimes sont comptabilisées en "Charges de personnel" (*note 8*).

**Régimes à prestations définies.** A contrario, Imerys garantit aux bénéficiaires des régimes à prestations définies le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les engagements correspondants sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées au moyen d'hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les droits acquis par les bénéficiaires sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions ou actifs comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, limitée le cas échéant par un plafonnement. Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les engagements et calculer le rendement normatif des actifs en résultat sont arrêtés par référence aux taux des emprunts obligataires émis par des sociétés notées AA (haute qualité) au sein des principaux indices iBoxx GBP Corporate AA et Citigroup Bond Yield USD. Les hypothèses actuarielles constituent des estimations

de la Direction Générale. Les cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des cotisations et paiements liés aux restructurations qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et des cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisées en résultat financier (*note 12*). L'effet résultat de ces cotisations est neutralisé par des reprises de provisions comptabilisées dans chacun de ces trois niveaux de résultat. Les autres éléments de la variation des régimes postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*), à l'exception des amendements, réductions et liquidations de régimes liés à une restructuration qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et de la désactualisation des engagements et du rendement normatif des actifs qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les frais administratifs sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des frais administratifs des régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les amendements, réductions et liquidations de régimes sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les différences actuarielles et plafonnements des actifs des régimes postérieurs à l'emploi sont intégralement comptabilisés en capitaux propres, nets des frais de gestion des actifs, sans reclassement ultérieur en résultat.

### Caractéristiques des régimes à prestations définies

Au 31 décembre 2014, l'engagement d'avantages du personnel à prestations définies d'Imerys s'élève à 1 427,1 millions d'euros (1 210,6 millions d'euros au 31 décembre 2013). Cet engagement est constitué d'indemnités de retraite, de prestations médicales

post-retraite et d'autres avantages pré-retraite tels que les médailles du travail. Les principaux engagements, dont les montants sont indiqués en valeurs négatives dans le tableau suivant, sont situés au Royaume-Uni et aux États-Unis :

| (en millions d'euros)               | 2014           |                |                |                  | 2013           |                |                |                  |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
|                                     | Royaume-Uni    | États-Unis     | Reste du monde | Total            | Royaume-Uni    | États-Unis     | Reste du monde | Total            |
| Indemnités de retraite              | (944,3)        | (263,2)        | (192,3)        | (1 399,8)        | (787,4)        | (221,9)        | (174,7)        | (1 184,0)        |
| Prestations médicales post-retraite | -              | (9,2)          | (8,0)          | (17,2)           | -              | (10,1)         | (7,0)          | (17,1)           |
| Autres avantages pré-retraite       | -              | -              | (10,1)         | (10,1)           | -              | -              | (9,5)          | (9,5)            |
| <b>Total</b>                        | <b>(944,3)</b> | <b>(272,4)</b> | <b>(210,4)</b> | <b>(1 427,1)</b> | <b>(787,4)</b> | <b>(232,0)</b> | <b>(191,2)</b> | <b>(1 210,6)</b> |

Au 31 décembre 2014, ces engagements concernent 26 501 bénéficiaires (26 636 bénéficiaires au 31 décembre 2013) constitués des membres du personnel qui acquièrent des droits en contrepartie des services rendus dans le Groupe (bénéficiaires actifs), des membres du personnel qui n'acquièrent plus de droits

en contrepartie des services rendus dans le Groupe ainsi que des anciens membres du personnel en activité à l'extérieur du Groupe (bénéficiaires différés) et des anciens membres du personnel retraités (bénéficiaires retraités). Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de ces bénéficiaires :

|   | 2014         |              |                |               | 2013         |              |                |               |
|---|--------------|--------------|----------------|---------------|--------------|--------------|----------------|---------------|
|   | Royaume-Uni  | États-Unis   | Reste du monde | Total         | Royaume-Uni  | États-Unis   | Reste du monde | Total         |
| <b>Effectifs</b>                            |              |              |                |               |              |              |                |               |
| Nombre de bénéficiaires actifs              | 827          | 1 511        | 12 709         | 15 047        | 928          | 1 750        | 11 099         | 13 777        |
| Nombre de bénéficiaires différés            | 1 916        | 1 698        | 345            | 3 959         | 1 993        | 2 802        | 178            | 4 973         |
| Nombre de bénéficiaires retraités           | 4 810        | 1 943        | 742            | 7 495         | 4 855        | 2 555        | 476            | 7 886         |
| <b>Total</b>                                | <b>7 553</b> | <b>5 152</b> | <b>13 796</b>  | <b>26 501</b> | <b>7 776</b> | <b>7 107</b> | <b>11 753</b>  | <b>26 636</b> |
| <b>Âge</b>                                  |              |              |                |               |              |              |                |               |
| Age moyen des bénéficiaires actifs          | 52           | 48           | 44             | 45            | 52           | 50           | 44             | 46            |
| Age moyen des bénéficiaires différés        | 53           | 52           | 50             | 52            | 53           | 51           | 48             | 52            |
| Age moyen des bénéficiaires retraités       | 74           | 63           | 73             | 71            | 74           | 69           | 75             | 73            |
| <b>Ancienneté</b>                           |              |              |                |               |              |              |                |               |
| Nombre d'années de service passé des actifs | 25           | 17           | 16             | 16            | 26           | 18           | 16             | 17            |

Deux régimes représentent 76,4 % de l'engagement total du Groupe au 31 décembre 2014 (73,2 % au 31 décembre 2013). Il s'agit du régime britannique Imerys UK Pension Scheme (Imerys

UK) et du régime américain Imerys USA Retirement Growth Account Plan (Imerys USA). Le tableau suivant présente leurs principales caractéristiques :

|   | 2014                 |                        | 2013                 |                        |
|---|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
|   | Imerys UK            | Imerys USA             | Imerys UK            | Imerys USA             |
| <b>Engagement par catégories de bénéficiaires</b> (en millions d'euros) |                      |                        |                      |                        |
| Bénéficiaires actifs  | (200,0)              | (52,5)                 | (161,9)              | (38,9)                 |
| Bénéficiaires différés  | (161,2)              | (41,9)                 | (118,9)              | (51,6)                 |
| Bénéficiaires retraités   | (583,1)              | (51,2)                 | (473,9)              | (41,0)                 |
| <b>Total</b>  | <b>(944,3)</b>       | <b>(145,6)</b>         | <b>(754,7)</b>       | <b>(131,5)</b>         |
| <b>Âge</b>  |                      |                        |                      |                        |
| Âge moyen des bénéficiaires actifs                                      | 52                   | 51                     | 52                   | 50                     |
| Âge moyen des bénéficiaires différés                                    | 53                   | 53                     | 53                   | 52                     |
| Âge moyen des bénéficiaires retraités                                   | 74                   | 69                     | 75                   | 67                     |
| <b>Éligibilité</b>  |                      |                        |                      |                        |
| Date limite d'embauche  | 31/12/04             | 31/03/10               | 31/12/04             | 31/03/10               |
| Âge de la retraite  | 65                   | 65                     | 65                   | 65                     |
| <b>Description de l'avantage</b>  |                      |                        |                      |                        |
| Modalité de paiement  | Rente <sup>(1)</sup> | Capital <sup>(2)</sup> | Rente <sup>(1)</sup> | Capital <sup>(2)</sup> |
| Revalorisation selon l'indice des prix à la consommation                | Oui                  | Non                    | Oui                  | Non                    |
| Date de fin d'accumulation des droits                                   | -                    | 31/12/14               | -                    | -                      |
| <b>Cadre réglementaire</b>  |                      |                        |                      |                        |
| Obligation de financement minimum par l'employeur                       | Oui <sup>(3)</sup>   | Oui <sup>(3)</sup>     | Oui <sup>(3)</sup>   | Oui <sup>(3)</sup>     |
| Obligation de cotisation minimum par le bénéficiaire                    | Oui                  | Non                    | Oui                  | Non                    |
| <b>Gouvernance</b>  |                      |                        |                      |                        |
| Fiduciaires représentant l'employeur                                    | Oui                  | Oui                    | Oui                  | Oui                    |
| Fiduciaires représentant les bénéficiaires                              | Oui                  | Non                    | Oui                  | Non                    |
| Fiduciaires indépendants  | Oui                  | Non                    | Oui                  | Non                    |
| <b>Responsabilité des fiduciaires</b>                                   |                      |                        |                      |                        |
| Définition de la stratégie de placement                                 | Oui                  | Oui                    | Oui                  | Oui                    |
| Négociation du refinancement des déficits avec l'employeur              | Oui                  | -                      | Oui                  | -                      |
| Gestion administrative du paiement de l'avantage                        | Oui                  | Oui                    | Oui                  | Oui                    |

(1) Rente calculée sur la base du nombre d'années de service rendues, du salaire annuel à la date de retraite et de la moyenne des trois derniers salaires annuels.

(2) Capital à taux d'intérêt garanti (Cash Balance Plan).

(3) L'employeur est tenu de financer chaque unité de service rendu à hauteur de 100 % sur la base d'une évaluation de financement.

## Gestion des risques liés aux avantages du personnel

**Description des risques.** Le principal enjeu de la gestion financière des avantages du personnel réside dans la maîtrise du taux de financement des engagements, c'est-à-dire du rapport entre la valeur des actifs de couverture et la valeur des engagements. Ainsi, le taux de financement des engagements est susceptible d'être détérioré par une décorrélation entre l'évolution (notamment à la baisse) des actifs de couverture et l'évolution (notamment à la hausse) des engagements. La valeur des actifs de couverture peut être minorée par une dégradation de la juste valeur des placements. La valeur des engagements peut être majorée d'une part pour l'ensemble des régimes sous l'effet d'une baisse des taux d'actualisation et d'autre part pour les avantages versés sous forme de rentes viagères, soit du fait d'une hausse des taux d'inflation utilisés pour revaloriser les engagements de certains de ces régimes, soit du fait de l'allongement de la durée de vie des bénéficiaires.

**Gestion des risques.** La stratégie de maîtrise du taux de financement des engagements consiste en premier lieu à optimiser la valeur des actifs de couverture. Les politiques de placement ont ainsi pour objectif de délivrer un rendement régulier tout en prenant avantage d'opportunités présentant des niveaux de risque limités ou modérés. Le choix des placements est spécifique à chaque régime et sa détermination tient compte de la durée du régime et des contraintes réglementaires en matière de financement minimum. Au Royaume-Uni en particulier, Imerys applique depuis 2011 une stratégie spécifique de maîtrise du taux de financement des engagements consistant à définir le placement des actifs de couverture par adossement à l'engagement. Ce dispositif qualifié

de LDI (*Liability Driven Investment*) a pour objectif de maîtriser le taux de financement de l'obligation en corrélant les entrées et sorties de trésorerie sur la durée de l'engagement. En pratique, cette stratégie consiste à structurer le portefeuille d'actifs de couverture pour que les entrées de trésorerie générées par le rendement des placements neutralisent les sorties de trésorerie générées par le paiement des prestations. Dans le cadre de ce dispositif, la politique de couverture du risque d'augmentation de l'engagement lié à la baisse des taux d'actualisation et à la hausse des taux d'inflation couvre 79,0 % de la valeur de l'engagement au 31 décembre 2014 (79,0 % au 31 décembre 2013).

## Financement des avantages du personnel

Imerys finance l'essentiel des avantages du personnel par des placements insaisissables par les tiers dans des sociétés fiduciaires ou des contrats d'assurance juridiquement distincts du Groupe. Ces placements qualifiés d'actifs du régime s'élèvent à 1 131,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 (993,1 millions d'euros au 31 décembre 2013). Imerys détient également des droits à remboursement, c'est-à-dire des placements détenus en direct par le Groupe et qui s'élèvent à 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2013). Le taux de financement des engagements ressort ainsi à 79,7 % au 31 décembre 2014 (82,6 % au 31 décembre 2013). Le déficit total ressort à 289,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (210,7 millions d'euros au 31 décembre 2013), ainsi que le montre le tableau suivant :

| (en millions d'euros)                           | 2014          |               |                |                | 2013          |               |                |                |
|---|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
|   | Royaume-Uni   | États-Unis    | Reste du monde | Total          | Royaume-Uni   | États-Unis    | Reste du monde | Total          |
| Engagements financés par actifs du régime       | (944,3)       | (260,5)       | (91,8)         | (1 296,6)      | (787,4)       | (219,9)       | (87,9)         | (1 095,2)      |
| Engagements financés par droits à remboursement | -             | -             | (30,2)         | (30,2)         | -             | -             | (24,9)         | (24,9)         |
| Actifs du régime                                | 877,9         | 191,3         | 62,2           | 1 131,4        | 745,1         | 183,7         | 64,3           | 993,1          |
| Droits à remboursement                          | -             | -             | 6,0            | 6,0            | -             | -             | 6,8            | 6,8            |
| <b>Excédent (déficit) des régimes financés</b>  | <b>(66,4)</b> | <b>(69,2)</b> | <b>(53,8)</b>  | <b>(189,4)</b> | <b>(42,3)</b> | <b>(36,2)</b> | <b>(41,7)</b>  | <b>(120,2)</b> |
| Engagements non financés                        | -             | (11,9)        | (88,4)         | (100,3)        | -             | (12,1)        | (78,4)         | (90,5)         |
| <b>Excédent (déficit) total</b>                 | <b>(66,4)</b> | <b>(81,1)</b> | <b>(142,2)</b> | <b>(289,7)</b> | <b>(42,3)</b> | <b>(48,3)</b> | <b>(120,1)</b> | <b>(210,7)</b> |

Le tableau suivant présente les cotisations versées aux fonds par niveau de résultat en 2013 et 2014 ainsi qu'une estimation pour 2015. Les cotisations sont généralement comptabilisées en résultat opérationnel courant. Elles sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnelles lorsqu'elles sont liées à une restructuration. Les cotisations comptabilisées en résultat financier sont destinées à combler le déficit de régimes fermés (absence de

services rendus) à financement obligatoire. À ce titre, chaque euro de service rendu avant la fermeture du régime a été financé par une cotisation de même montant en résultat opérationnel courant. Toutefois, la baisse des taux d'actualisation, la hausse des taux d'inflation et la dégradation de la juste valeur des placements a rompu cet équilibre initial, nécessitant l'appel de cotisations supplémentaires pour le restaurer.

| (en millions d'euros)                                   | 2015 (estimation) | 2014          | 2013          |
|---|-------------------|---------------|---------------|
| Cotisations en résultat opérationnel courant            | (18,5)            | (25,2)        | (16,4)        |
| Cotisations en autres produits et charges opérationnels | -                 | (0,8)         | (0,6)         |
| Cotisations en résultat financier (régimes fermés)      | (1,7)             | (0,1)         | (0,5)         |
| <b>Cotisations de l'employeur</b>                       | <b>(20,2)</b>     | <b>(26,1)</b> | <b>(17,5)</b> |

Les actifs du régime sont essentiellement investis en placements dont les valeurs de marché sont cotées sur un marché actif :

|                         | 2014           |                |                |                | 2013           |                |                |                |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                         | Royaume-Uni    | États-Unis     | Reste du monde | Total          | Royaume-Uni    | États-Unis     | Reste du monde | Total          |
| <b>Actifs cotés</b>     | <b>95,1 %</b>  | <b>100,0 %</b> | <b>18,9 %</b>  | <b>91,7 %</b>  | <b>95,6 %</b>  | <b>100,0 %</b> | <b>92,8 %</b>  | <b>96,3 %</b>  |
| Actions                 | 41,6 %         | 67,1 %         | 9,6 %          | 44,1 %         | 44,5 %         | 75,7 %         | 11,4 %         | 48,1 %         |
| Obligations             | 53,5 %         | 21,4 %         | 5,8 %          | 45,5 %         | 51,0 %         | 23,9 %         | 49,4 %         | 45,9 %         |
| Immobilier              | -              | -              | -              | 0,0 %          | 0,1 %          | -              | 6,2 %          | 0,5 %          |
| Monétaire               | -              | 11,5 %         | 3,5 %          | 2,1 %          | -              | 0,4 %          | 25,8 %         | 1,8 %          |
| <b>Actifs non cotés</b> | <b>4,9 %</b>   | <b>0,0 %</b>   | <b>81,1 %</b>  | <b>8,3 %</b>   | <b>4,4 %</b>   | <b>0,0 %</b>   | <b>7,2 %</b>   | <b>3,7 %</b>   |
| Immobilier              | 4,9 %          | -              | -              | 3,8 %          | 4,4 %          | -              | -              | 3,3 %          |
| Monétaire               | -              | -              | 81,1 %         | 4,5 %          | -              | -              | 7,2 %          | 0,4 %          |
| <b>Total</b>            | <b>100,0 %</b> |

Les actifs détenus par Imerys pour financer les avantages du personnel génèrent un intérêt réel de 146,6 millions d'euros en 2014 (92,9 millions d'euros en 2013), soit un taux de rendement réel de 15,2 % en 2014 (10,6 % en 2013), ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. Conformément aux textes en vigueur, ce rendement n'est crédité en résultat financier que pour une part

normative de 45,0 millions d'euros en 2014 (37,7 millions d'euros en 2013) calculée sur la base du taux sans risque utilisé pour actualiser les engagements. L'excédent du rendement réel au-delà du rendement normatif est crédité en capitaux propres pour 101,6 millions d'euros en 2014 (55,2 millions d'euros en 2013).

| (en millions d'euros)                           | 2014          |              |                |                | 2013          |               |                |               |
|---|---------------|--------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
|   | Royaume-Uni   | États-Unis   | Reste du monde | Total          | Royaume-Uni   | États-Unis    | Reste du monde | Total         |
| <b>Actifs à l'ouverture</b>                     | <b>745,1</b>  | <b>183,7</b> | <b>71,1</b>    | <b>999,9</b>   | <b>717,7</b>  | <b>175,0</b>  | <b>70,4</b>    | <b>963,1</b>  |
| Variations de périmètre                         | -             | -            | -              | 0,0            | -             | -             | (0,1)          | (0,1)         |
| Cotisations                                     | 12,9          | 10,2         | 4,1            | 27,2           | 10,6          | 4,5           | 3,6            | 18,7          |
| Paiement aux bénéficiaires                      | (62,6)        | (43,5)       | (9,9)          | (116,0)        | (33,8)        | (13,0)        | (3,6)          | (50,4)        |
| Différences de change                           | 55,1          | 23,5         | 1,1            | 79,7           | (14,4)        | (8,3)         | (1,6)          | (24,3)        |
| <b>Rendement réel des actifs</b>                | <b>127,4</b>  | <b>17,4</b>  | <b>1,8</b>     | <b>146,6</b>   | <b>65,0</b>   | <b>25,5</b>   | <b>2,4</b>     | <b>92,9</b>   |
| Rendement normatif (résultat financier)         | 34,0          | 9,0          | 2,0            | 45,0           | 29,2          | 6,4           | 2,1            | 37,7          |
| Ajustement au rendement réel (capitaux propres) | 93,4          | 8,4          | (0,2)          | 101,6          | 35,8          | 19,1          | 0,3            | 55,2          |
| <b>Actifs à la clôture</b>                      | <b>877,9</b>  | <b>191,3</b> | <b>68,2</b>    | <b>1 137,4</b> | <b>745,1</b>  | <b>183,7</b>  | <b>71,1</b>    | <b>999,9</b>  |
| <b>Taux de rendement réel</b>                   | <b>17,7 %</b> | <b>9,6 %</b> | <b>2,6 %</b>   | <b>15,2 %</b>  | <b>10,0 %</b> | <b>15,7 %</b> | <b>3,5 %</b>   | <b>10,6 %</b> |

## Estimations

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les régimes à prestations définies constituent des estimations de la Direction Générale. Les hypothèses ci-après sont pondérées des montants des obligations ou des actifs, selon l'élément auquel elles s'appliquent.

|   | 2014        |            |                |       | 2013        |            |                |       |
|---|-------------|------------|----------------|-------|-------------|------------|----------------|-------|
|   | Royaume-Uni | États-Unis | Reste du monde | Total | Royaume-Uni | États-Unis | Reste du monde | Total |
| Taux d'actualisation                      | 3,5 %       | 3,5 %      | 2,4 %          | 3,3 % | 4,5 %       | 4,7 %      | 3,0 %          | 4,3 % |
| Indice général des prix à la consommation | 2,1 %       | -          | -              | 2,1 % | 2,4 %       | -          | -              | 2,4 % |
| Taux d'augmentation des salaires          | 2,9 %       | 3,0 %      | 2,6 %          | 2,9 % | 2,9 %       | 1,8 %      | 2,3 %          | 2,6 % |
| Taux d'évolution des coûts médicaux       | -           | 4,5 %      | 7,2 %          | 4,9 % | -           | 7,5 %      | 4,7 %          | 6,4 % |
| Duration ( <i>années</i> )                | 14          | 11         | 12             | 13    | 15          | 12         | 13             | 14    |

Parmi ces estimations, le taux d'actualisation est celle dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe. Le tableau suivant présente l'impact d'une variation du taux d'actualisation à la baisse (simulation basse) et à la hausse (simulation haute) autour de l'hypothèse retenue dans les états

financiers au 31 décembre 2014 (réel 2014). L'impact de ces variations est mesuré sur trois agrégats (engagement, intérêt net, coût des services rendus) dans les deux zones monétaires où sont situés les engagements les plus significatifs (Royaume-Uni et États-Unis).

| (en millions d'euros)                                | Simulation basse | Réel 2014 | Simulation haute |
|--|------------------|-----------|------------------|
| <b>Royaume-Uni</b>                                   |                  |           |                  |
| Taux d'actualisation                                 | 3,0 %            | 3,5 %     | 4,0 %            |
| Engagement à la date de clôture                      | (1 016,1)        | (944,3)   | (877,8)          |
| Intérêt net en résultat de l'exercice <sup>(1)</sup> | (3,9)            | (2,1)     | 0,2              |
| Coût des services rendus en résultat de l'exercice   | (7,0)            | (6,3)     | (5,7)            |
| <b>États-Unis</b>                                    |                  |           |                  |
| Taux d'actualisation                                 | 3,0 %            | 3,5 %     | 4,0 %            |
| Engagement à la date de clôture                      | (285,2)          | (272,4)   | (260,1)          |
| Intérêt net en résultat de l'exercice <sup>(1)</sup> | (2,7)            | (2,7)     | (2,6)            |
| Coût des services rendus en résultat de l'exercice   | (1,4)            | (1,3)     | (1,3)            |

(1) Désactualisation de l'engagement, nette du rendement normatif des actifs.

## Tableaux de variation

Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)   | Engagements      | Actifs         | Plafonnement des actifs | Actif (provision) |
|---|------------------|----------------|-------------------------|-------------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>                           | <b>(1 210,6)</b> | <b>999,9</b>   | <b>0,0</b>              | <b>(210,7)</b>    |
| Actifs du régime  |                  |                |                         | 0,9               |
| Droits à remboursement  |                  |                |                         | 6,8               |
| Provisions  |                  |                |                         | (218,4)           |
| Désactualisation  | (52,6)           | -              | -                       | (52,6)            |
| Coût des services rendus  | (20,4)           | -              | -                       | (20,4)            |
| Amendements au régime   | 10,1             | -              | -                       | 10,1              |
| Réductions  | 2,6              | -              | -                       | 2,6               |
| Liquidations  | 7,5              | -              | -                       | 7,5               |
| Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel        | 0,1              | -              | -                       | 0,1               |
| Rendement normatif des actifs du régime                               | -                | 44,8           | -                       | 44,8              |
| Rendement normatif des droits à remboursement                         | -                | 0,2            | -                       | 0,2               |
| <b>Variations comptabilisées en résultat</b>                          |                  |                |                         | <b>(7,7)</b>      |
| Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif     | -                | 81,1           | -                       | 81,1              |
| Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur |                  |                |                         |                   |
| ■ changements d'hypothèses démographiques                             | (17,2)           | -              | -                       | (17,2)            |
| ■ changements d'hypothèses financières                                | (156,9)          | -              | -                       | (156,9)           |
| ■ ajustements d'expérience  | 5,1              | -              | -                       | 5,1               |
| <b>Variations comptabilisées en capitaux propres</b>                  |                  |                |                         | <b>(87,9)</b>     |
| Entrées de périmètre  | (3,1)            | -              | -                       | (3,1)             |
| Sorties de périmètre  | 0,2              | -              | -                       | 0,2               |
| Paiements récurrents  | 70,4             | (64,5)         | -                       | 5,9               |
| Paiements sur liquidations  | 31,0             | (31,0)         | -                       | 0,0               |
| Cotisations de l'employeur  | -                | 26,1           | -                       | 26,1              |
| Cotisations du personnel  | (1,1)            | 1,1            | -                       | 0,0               |
| Différences de change   | (92,2)           | 79,7           | -                       | (12,5)            |
| <b>Solde au 31 décembre 2014</b>                                      | <b>(1 427,1)</b> | <b>1 137,4</b> | <b>0,0</b>              | <b>(289,7)</b>    |
| Actifs du régime  |                  |                |                         | 0,8               |
| Droits à remboursement  |                  |                |                         | 6,0               |
| Provisions  |                  |                |                         | (296,5)           |

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

| (en millions d'euros)  | Actif (provision) |
|--|-------------------|
| <b>Résultat opérationnel courant</b>   | <b>(1,6)</b>      |
| Variation nette des provisions pour avantages du personnel                               | 29,5              |
| Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies                  | (31,1)            |
| <b>Autres produits et charges opérationnels</b>  | <b>1,5</b>        |
| Variation nette des provisions pour avantages du personnel                               | 2,3               |
| Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies                  | (0,8)             |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>(7,6)</b>      |
| Variation nette des provisions pour avantages du personnel - Régimes fermés              | 0,1               |
| Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies - Régimes fermés | (0,1)             |
| Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies                         | 45,0              |
| Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies                       | (52,6)            |
| <b>Variations comptabilisées en résultat</b>   | <b>(7,7)</b>      |

## Au 31 décembre 2013

| <i>(en millions d'euros)</i>  | Engagements      | Actifs       | Plafonnement des actifs | Actif (provision) |
|---|------------------|--------------|-------------------------|-------------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>                           | <b>(1 265,3)</b> | <b>963,1</b> | <b>(0,1)</b>            | <b>(302,3)</b>    |
| Actifs du régime  |                  |              |                         | 1,5               |
| Droits à remboursement  |                  |              |                         | 6,8               |
| Provisions  |                  |              |                         | (310,6)           |
| Désactualisation  | (48,1)           | -            | -                       | (48,1)            |
| Coût des services rendus  | (20,2)           | -            | -                       | (20,2)            |
| Amendements au régime   | 11,3             | -            | -                       | 11,3              |
| Réductions  | 0,7              | -            | -                       | 0,7               |
| Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel        | (0,5)            | -            | -                       | (0,5)             |
| Rendement normatif des actifs du régime                               | -                | 37,5         | -                       | 37,5              |
| Rendement normatif des droits à remboursement                         | -                | 0,2          | -                       | 0,2               |
| <b>Variations comptabilisées en résultat</b>                          |                  |              |                         | <b>(19,1)</b>     |
| Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif     | -                | 55,2         | -                       | 55,2              |
| Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur |                  |              |                         |                   |
| ■ changements d'hypothèses démographiques                             | (1,4)            | -            | -                       | (1,4)             |
| ■ changements d'hypothèses financières                                | 19,3             | -            | -                       | 19,3              |
| ■ ajustements d'expérience  | 1,7              | -            | -                       | 1,7               |
| <b>Variations comptabilisées en capitaux propres</b>                  |                  |              |                         | <b>74,8</b>       |
| Sorties de périmètre  | 3,4              | (0,1)        | -                       | 3,3               |
| Paiements récurrents  | 57,0             | (49,2)       | -                       | 7,8               |
| Paiements sur liquidations  | 1,1              | (1,2)        | -                       | (0,1)             |
| Cotisations de l'employeur  | -                | 17,5         | -                       | 17,5              |
| Cotisations du personnel  | (1,2)            | 1,2          | -                       | 0,0               |
| Différences de change   | 31,6             | (24,3)       | 0,1                     | 7,4               |
| <b>Solde au 31 décembre 2013</b>                                      | <b>(1 210,6)</b> | <b>999,9</b> | <b>0,0</b>              | <b>(210,7)</b>    |
| Actifs du régime  |                  |              |                         | 0,9               |
| Droits à remboursement  |                  |              |                         | 6,8               |
| Provisions  |                  |              |                         | (218,4)           |

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Actif (provision) |
|--|-------------------|
| <b>Résultat opérationnel courant</b>   | <b>(8,7)</b>      |
| Variation nette des provisions pour avantages du personnel                               | 15,3              |
| Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies                  | (24,0)            |
| <b>Autres produits et charges opérationnels</b>  | <b>0,2</b>        |
| Variation nette des provisions pour avantages du personnel                               | 0,9               |
| Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies                  | (0,7)             |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>(10,6)</b>     |
| Variation nette des provisions pour avantages du personnel - Régimes fermés              | 0,3               |
| Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies - Régimes fermés | (0,5)             |
| Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies                         | 37,7              |
| Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies                       | (48,1)            |
| <b>Variations comptabilisées en résultat</b>   | <b>(19,1)</b>     |

## Variations comptabilisées en capitaux propres

| (en millions d'euros)                                | 2014                         |   |                         |                | 2013                         |   |                         |                |
|--|------------------------------|---|-------------------------|----------------|------------------------------|---|-------------------------|----------------|
|  | Gains et (pertes) actuariels | Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat | Plafonnement des actifs | Total          | Gains et (pertes) actuariels | Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat | Plafonnement des actifs | Total          |
| <b>Solde à l'ouverture</b>                           | <b>(227,7)</b>               | <b>75,9</b>   | <b>2,2</b>              | <b>(149,6)</b> | <b>(256,8)</b>               | <b>23,7</b>   | <b>2,2</b>              | <b>(230,9)</b> |
| Variations liées aux engagements                     | (189,5)                      | -   | -                       | (189,5)        | 19,6                         | -   | -                       | 19,6           |
| Variations liées aux actifs                          | -                            | 101,6   | -                       | 101,6          | -                            | 55,2  | -                       | 55,2           |
| <b>Variations comptabilisées en capitaux propres</b> | <b>(189,5)</b>               | <b>101,6</b>  | <b>0,0</b>              | <b>(87,9)</b>  | <b>19,6</b>                  | <b>55,2</b>   | <b>0,0</b>              | <b>74,8</b>    |
| Sorties de périmètre                                 | 0,3                          | -   | -                       | 0,3            | 0,7                          | -   | -                       | 0,7            |
| Différences de change                                | (29,2)                       | 12,5  | 0,1                     | (16,6)         | 8,8                          | (2,9)   | -                       | 5,8            |
| <b>Solde à la clôture</b>                            | <b>(446,1)</b>               | <b>190,0</b>  | <b>2,3</b>              | <b>(253,8)</b> | <b>(227,7)</b>               | <b>75,9</b>   | <b>2,2</b>              | <b>(149,6)</b> |

## 23.2 Autres provisions

| (en millions d'euros)           | 2014         | 2013         |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Autres provisions non courantes | 258,4        | 239,3        |
| Autres provisions courantes     | 24,3         | 18,3         |
| <b>Total</b>                    | <b>282,7</b> | <b>257,6</b> |

## Méthode comptable

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception des provisions pour démantèlement et de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation. Ce traitement s'applique notamment à certaines installations industrielles et actifs de découverte miniers. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Les provisions dont le règlement est prévu dans les 12 mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisées. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est

comptabilisée au débit des autres produits et charges financiers (note 12). L'appréciation de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation constituent des estimations de la Direction Générale.

## Estimations

**Probabilité de règlement et montant de l'obligation.** Les probabilités de règlement et les montants des obligations sont estimés par la Direction Générale avec le concours de conseils externes pour les litiges et réclamations significatifs. Ceux-ci ont trait à des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile d'Imerys et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matières sociale, immobilière ou environnementale.

**Échéancier attendu des paiements futurs.** Le tableau suivant présente l'estimation des sorties futures de trésorerie destinées à éteindre les obligations du poste "Autres provisions" :

| <i>(en millions d'euros)</i>                      | 2015 - 2019  | 2020 - 2029 | 2030 et +   | Total        |
|---|--------------|-------------|-------------|--------------|
| Garanties produits                                | 25,5         | -           | -           | 25,5         |
| Obligations environnementales et de démantèlement | 19,6         | 6,7         | 26,4        | 52,7         |
| Réhabilitation des sites miniers                  | 33,8         | 55,5        | 11,9        | 101,2        |
| Risques juridiques, sociaux et réglementaires     | 103,3        | -           | -           | 103,3        |
| <b>Autres provisions</b>                          | <b>182,2</b> | <b>62,2</b> | <b>38,3</b> | <b>282,7</b> |

**Taux d'actualisation.** Ces taux intègrent la valeur temps de l'argent et l'inflation monétaire à l'horizon des paiements futurs. Pour la principale provision actualisée (réhabilitation des sites miniers), les hypothèses des zones monétaires majeures sont les suivantes :

|                          | 2014      |             |            | 2013      |             |            |
|--------------------------|-----------|-------------|------------|-----------|-------------|------------|
|                          | Zone euro | Royaume-Uni | États-Unis | Zone euro | Royaume-Uni | États-Unis |
| Valeur temps de l'argent | 1,0 %     | 2,3 %       | 2,9 %      | 2,3 %     | 2,7 %       | 3,3 %      |
| Inflation monétaire      | 0,1 %     | 0,5 %       | 0,7 %      | 0,8 %     | 2,0 %       | 1,6 %      |

#### Tableau de variation

| <i>(en millions d'euros)</i>                | Garanties produits | Obligations environnementales et de démantèlement | Réhabilitation des sites miniers | Risques juridiques, sociaux et réglementaires | Total        |
|---|--------------------|---|----------------------------------|---|--------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b> | <b>27,2</b>        | <b>54,7</b>                                       | <b>97,0</b>                      | <b>83,2</b>                                   | <b>262,1</b> |
| Variations de périmètre                     | (1,0)              | 1,8   | (1,2)                            | 1,9   | 1,5          |
| Dotations                                   | 8,1                | 1,9   | 5,0                              | 43,9  | 58,9         |
| Utilisations                                | (5,6)              | (6,1)   | (6,7)                            | (19,2)  | (37,6)       |
| Reprises non utilisées                      | (2,1)              | (2,9)   | (0,3)                            | (13,7)  | (19,0)       |
| Désactualisation financière                 | -                  | 0,7   | 2,3                              | -   | 3,0          |
| Reclassements et autres                     | 0,1                | 0,2   | (0,4)                            | (0,3)   | (0,4)        |
| Différences de change                       | (0,3)              | (2,1)   | (3,6)                            | (4,9)   | (10,9)       |
| <b>Solde au 31 décembre 2013</b>            | <b>26,4</b>        | <b>48,2</b>                                       | <b>92,1</b>                      | <b>90,9</b>                                   | <b>257,6</b> |
| Variations de périmètre                     | 0,8                | 2,7   | -                                | (11,5)  | (8,0)        |
| Dotations                                   | 5,6                | 3,7   | 6,6                              | 54,8  | 70,7         |
| Utilisations                                | (4,8)              | (3,5)   | (4,6)                            | (16,7)  | (29,6)       |
| Reprises non utilisées                      | (1,6)              | (0,8)   | -                                | (13,7)  | (16,1)       |
| Désactualisation financière                 | -                  | 0,9   | 2,2                              | -   | 3,1          |
| Reclassements et autres                     | (1,0)              | (1,5)   | (0,3)                            | (4,6)   | (7,4)        |
| Différences de change                       | 0,1                | 3,0   | 5,2                              | 4,1   | 12,4         |
| <b>Solde au 31 décembre 2014</b>            | <b>25,5</b>        | <b>52,7</b>                                       | <b>101,2</b>                     | <b>103,3</b>                                  | <b>282,7</b> |

## Note 24 Passifs financiers

### 24.1 Catégories de passifs financiers

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard du passif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur pour tous les instruments à l'exception des emprunts obligataires. Les tableaux ci-après sont complétés par une analyse des écarts entre valeur comptable et

juste valeur. Pour les emprunts obligataires cotés, la juste valeur constitue une donnée directement observable car elle correspond à la valeur de marché à la date de clôture (juste valeur de niveau 1). Pour les emprunts obligataires non cotés, la juste valeur incluant les coupons courus est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire une réévaluation des flux contractuels futurs actualisés (juste valeur de niveau 2).

Au 31 décembre 2014

| (en millions d'euros)           | Passifs financiers au coût amorti |   | Dérivés hors couverture      | Dérivés de couverture |                    |             | Total    |
|---------------------------------|-----------------------------------|---|------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------|----------|
|                                 | Hors couverture                   | Investissement net dans une activité à l'étranger | Juste valeur par le résultat | Juste valeur          | Flux de trésorerie | Hors IAS 39 |          |
| <b>Passif non courant</b>       |                                   |   |                              |                       |                    |             |          |
| Emprunts et dettes financières  | 1 483,9                           | -   | (2,7)                        | 11,0                  | -                  | 2,1         | 1 494,3  |
| Autres dettes                   | 4,1                               | -   | -                            | -                     | -                  | 7,6         | 11,7     |
| Instruments dérivés passif      | -                                 | 7,6   | (0,1)                        | -                     | 0,1                | -           | 7,6      |
| <b>Passif courant</b>           |                                   |   |                              |                       |                    |             |          |
| Dettes fournisseurs             | 411,9                             | -   | -                            | -                     | -                  | -           | 411,9    |
| Autres dettes                   | 119,2                             | -   | -                            | -                     | -                  | 188,5       | 307,7    |
| Instruments dérivés passif      | -                                 | -   | 1,1                          | -                     | 13,5               | -           | 14,6     |
| Emprunts et dettes financières  | 63,0                              | -   | 3,6                          | -                     | -                  | 0,3         | 66,9     |
| Concours bancaires              | 1,9                               | -   | -                            | -                     | -                  | -           | 1,9      |
| <b>Total passifs financiers</b> | <b>2 084,0</b>                    | <b>7,6</b>  | <b>1,9</b>                   | <b>11,0</b>           | <b>13,6</b>        | <b>-</b>    | <b>-</b> |

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 117,5 millions d'euros :

| Montant nominal<br>(en millions)                       | Échéance   | Cotation | Taux d'intérêt |          | Valeur comptable | Juste valeur   | Différence   |
|--|------------|----------|----------------|----------|------------------|----------------|--------------|
|  |            |          | Nominal        | Effectif |                  |                |              |
| 7 000,0 JPY  | 16/09/2033 | Non coté | 3,40 %         | 3,47 %   | 48,7             | 68,3           | 19,7         |
| 30,0 USD   | 06/08/2018 | Non coté | 5,28 %         | 5,38 %   | 25,2             | 28,5           | 3,3          |
| 500,0 EUR  | 18/04/2017 | Coté     | 5,00 %         | 5,09 %   | 517,7            | 567,4          | 49,7         |
| 300,0 EUR  | 26/11/2020 | Coté     | 2,50 %         | 2,60 %   | 300,7            | 324,3          | 23,5         |
| 100,0 EUR  | 26/11/2020 | Coté     | 2,50 %         | 1,31 %   | 100,2            | 108,1          | 7,8          |
| 500,0 EUR  | 10/12/2024 | Coté     | 2,00 %         | 2,13 %   | 500,6            | 514,0          | 13,4         |
| <b>Total au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)</b> |            |          |                |          | <b>1 493,2</b>   | <b>1 610,6</b> | <b>117,5</b> |

## Au 31 décembre 2013

| (en millions d'euros)           | Passifs financiers au coût amorti |   | Dérivés hors couverture      | Dérivés de couverture |                    |             | Total    |
|---------------------------------|-----------------------------------|---|------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------|----------|
|                                 | Hors couverture                   | Investissement net dans une activité à l'étranger | Juste valeur par le résultat | Juste valeur          | Flux de trésorerie | Hors IAS 39 |          |
| <b>Passif non courant</b>       |                                   |   |                              |                       |                    |             |          |
| Emprunts et dettes financières  | 861,3                             | 322,7   | (1,3)                        | 5,6                   | -                  | 2,0         | 1 190,3  |
| Autres dettes                   | 82,2                              | -   | -                            | -                     | -                  | 6,1         | 88,3     |
| Instruments dérivés passif      | -                                 | 0,1   | -                            | 0,3                   | 0,1                | -           | 0,5      |
| <b>Passif courant</b>           |                                   |   |                              |                       |                    |             |          |
| Dettes fournisseurs             | 376,3                             | -   | -                            | -                     | -                  | -           | 376,3    |
| Autres dettes                   | 74,2                              | -   | -                            | -                     | -                  | 161,8       | 236,0    |
| Instruments dérivés passif      | -                                 | -   | 2,2                          | -                     | 4,1                | -           | 6,3      |
| Emprunts et dettes financières  | 123,3                             | -   | 0,4                          | -                     | -                  | 0,3         | 124,0    |
| Concours bancaires              | 5,7                               | -   | -                            | -                     | -                  | -           | 5,7      |
| <b>Total passifs financiers</b> | <b>1 523,0</b>                    | <b>322,8</b>                                      | <b>1,3</b>                   | <b>5,9</b>            | <b>4,2</b>         | <b>-</b>    | <b>-</b> |

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 73,2 millions d'euros :

| Montant nominal<br>(en millions)                       | Échéance   | Cotation | Taux d'intérêt |          | Valeur comptable | Juste valeur   | Différence  |
|--|------------|----------|----------------|----------|------------------|----------------|-------------|
|  |            |          | Nominal        | Effectif |                  |                |             |
| 7 000,0 JPY  | 16/09/2033 | Non coté | 3,40 %         | 3,47 %   | 48,8             | 63,5           | 14,6        |
| 30,0 USD   | 06/08/2018 | Non coté | 5,28 %         | 5,38 %   | 22,2             | 25,8           | 3,6         |
| 300,0 EUR  | 25/04/2014 | Coté     | 5,13 %         | 5,42 %   | 310,6            | 314,3          | 3,7         |
| 500,0 EUR  | 18/04/2017 | Coté     | 5,00 %         | 5,09 %   | 517,7            | 571,9          | 54,2        |
| 300,0 EUR  | 26/11/2020 | Coté     | 2,50 %         | 2,60 %   | 300,7            | 297,8          | (2,9)       |
| <b>Total au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)</b> |            |          |                |          | <b>1 200,0</b>   | <b>1 273,3</b> | <b>73,2</b> |

## 24.2 Dette financière

La dette financière nette est la position nette d'Imerys vis-à-vis du marché et des établissements financiers, c'est-à-dire le total des passifs de financement souscrits auprès du marché et des établissements financiers sous forme d'emprunts obligataires, de crédits bancaires et de locations financement, diminués de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants. La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion des ressources financières du Groupe. Cet indicateur intervient notamment dans le calcul de ratios financiers qu'Imerys est tenu de respecter dans le cadre d'accords de financement auprès des marchés financiers (*note 24.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur*).

La présente note analyse la variation de la dette financière nette en deux étapes : du résultat opérationnel courant au cash flow libre

opérationnel courant ; et du cash flow libre opérationnel courant à la variation de la dette financière nette. Le tableau suivant présente le lien entre la dette financière nette et l'état de la situation financière consolidée en distinguant entre instruments financiers non dérivés et dérivés. Les instruments financiers dérivés inclus dans le calcul de la dette financière nette correspondent aux instruments de couverture de financement actif et passif car ils font partie des sorties futures de trésorerie de cet agrégat (*note 24.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur*). Les instruments de couverture opérationnels (*note 24.4 - Instruments dérivés dans les états financiers*) ne sont pas inclus dans le calcul de la dette financière nette.

| (en millions d'euros)                             | Notes | 2014           | 2013           |
|---|-------|----------------|----------------|
| <b>Passifs financiers non dérivés</b>             |       | <b>1 563,1</b> | <b>1 320,0</b> |
| Emprunts et dettes financières non courants       |       | 1 494,3        | 1 190,3        |
| Emprunts et dettes financières courants           |       | 66,9           | 124,0          |
| Concours bancaires                                |       | 1,9            | 5,7            |
| <b>Actifs financiers non dérivés</b>              |       | <b>(685,7)</b> | <b>(427,4)</b> |
| Autres actifs financiers                          |       | (29,3)         | (81,5)         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie           |       | (656,4)        | (345,9)        |
| <b>Dérivés de couverture</b>                      |       | <b>(7,5)</b>   | <b>(7,2)</b>   |
| Instruments de couverture de financement - passif | 24.4  | 8,7            | 2,7            |
| Instruments de couverture de financement - actif  | 24.4  | (16,2)         | (9,9)          |
| <b>Dettes financière nette</b>                    |       | <b>869,9</b>   | <b>885,4</b>   |

### Cash flow libre opérationnel courant

Le cash flow libre opérationnel courant est le flux de trésorerie résiduel provenant de l'activité opérationnelle courante et subsistant après décaissement des impôts sur le résultat opérationnel courant et des investissements opérationnels, encaissement des produits de cession d'actifs opérationnels et prise en compte des variations de trésorerie du besoin en fonds de roulement opérationnel.

| (en millions d'euros)   | 2014           | 2013           |
|---|----------------|----------------|
| Résultat opérationnel courant   | 494,6          | 477,0          |
| Amortissements et pertes de valeur d'exploitation <sup>(1)</sup>  | 209,5          | 207,8          |
| Variation nette des provisions d'exploitation   | (27,5)         | (31,3)         |
| Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées  | (4,6)          | (5,3)          |
| Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées   | 1,8            | 2,2            |
| <b>Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA courant)</b>  | <b>673,8</b>   | <b>650,4</b>   |
| Impôts notionnels sur le résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>   | (144,6)        | (132,7)        |
| <b>Cash flow opérationnel courant net</b>   | <b>529,2</b>   | <b>517,7</b>   |
| <b>Investissements payés <sup>(3) &amp; (4)</sup></b>   | <b>(241,5)</b> | <b>(253,1)</b> |
| Immobilisations incorporelles   | (8,3)          | (18,0)         |
| Immobilisations corporelles   | (188,9)        | (192,9)        |
| Actifs miniers de découverte <sup>(5)</sup>   | (42,8)         | (39,4)         |
| Dettes sur acquisitions   | (1,5)          | (2,8)          |
| <b>Valeur comptable des cessions courantes d'actifs</b>   | <b>5,3</b>     | <b>9,8</b>     |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel</b>   | <b>(48,9)</b>  | <b>32,0</b>    |
| Stocks  | (56,4)         | 25,8           |
| Clients, avances et acomptes reçus  | (15,0)         | (23,6)         |
| Fournisseurs, avances et acomptes versés  | 22,5           | 29,8           |
| <b>Cash flow libre opérationnel courant</b>   | <b>244,1</b>   | <b>306,4</b>   |
| (1) Amortissement et pertes de valeur d'exploitation  | 209,5          | 207,8          |
| Dotations nettes opérationnelles aux amortissements (Annexe 1 de l'état des flux de trésorerie consolidés)  | 209,2          | 207,5          |
| Amortissements des locations financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)   | 0,3            | 0,4            |
| (2) Taux effectif d'impôt sur le résultat courant   | 29,2 %         | 27,8 %         |
| (3) Investissements payés   | (241,5)        | (253,1)        |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (état des flux de trésorerie consolidés)  | (241,4)        | (252,7)        |
| Acquisitions en location financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)   | (0,1)          | (0,4)          |
| (4) Ratio de couverture des investissements comptabilisés   | 114,6 %        | 120,5 %        |
| Le ratio de couverture des investissements comptabilisés est égal aux investissements payés (à l'exception des dettes sur acquisitions) divisé par les dotations aux amortissements |                |                |
| Dotations aux amortissements d'immobilisations  | 209,5          | 207,8          |
| (5) Actifs miniers de découverte  | (43,0)         | (39,4)         |
| Actifs miniers de découverte - investissements  | (43,0)         | (39,1)         |
| Neutralisation des provisions pour réhabilitation activées  | -              | (0,3)          |

## Variation de la dette financière nette

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2014           | 2013           |
|---|----------------|----------------|
| <b>Cash flow libre opérationnel courant</b>   | <b>244,1</b>   | <b>306,4</b>   |
| Résultat financier  | (45,1)         | (52,7)         |
| Pertes de valeur financières et désactualisation                                      | 10,9           | 13,8           |
| Impôts sur résultat financier   | 13,2           | 14,6           |
| Variation de la dette d'impôts sur le résultat  | (36,6)         | (24,5)         |
| Variation des impôts différés sur le résultat opérationnel courant                    | 17,1           | 11,0           |
| Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement                           | 15,5           | 12,6           |
| Charge de paiements en actions  | 9,5            | 8,3            |
| Variation de juste valeur des instruments de couverture opérationnels                 | (1,0)          | (1,4)          |
| Variation des dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente      | (0,1)          | 0,1            |
| <b>Cash flow libre courant</b>  | <b>227,5</b>   | <b>288,2</b>   |
| <b>Croissance externe</b>   | <b>(72,3)</b>  | <b>(202,1)</b> |
| Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette acquise | (68,8)         | (199,2)        |
| Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle        | (3,5)          | (2,9)          |
| <b>Cessions</b>   | <b>71,5</b>    | <b>58,5</b>    |
| Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette cédée       | 71,5           | 58,5           |
| <b>Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels</b>    | <b>(15,0)</b>  | <b>(54,5)</b>  |
| <b>Dividendes versés aux actionnaires et aux intérêts sans contrôle</b>               | <b>(125,2)</b> | <b>(119,2)</b> |
| <b>Besoin de financement</b>  | <b>86,5</b>    | <b>(29,1)</b>  |
| Opérations sur capitaux propres   | (42,5)         | 35,5           |
| Variation nette des immobilisations financières                                       | 0,3            | (4,6)          |
| <b>Flux de trésorerie des actifs destinés à être cédés</b>                            | <b>0,6</b>     | <b>1,4</b>     |
| <b>Variation de la dette financière nette</b>   | <b>44,9</b>    | <b>3,2</b>     |

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2014           | 2013           |
|---|----------------|----------------|
| <b>Dette financière nette à l'ouverture</b>                                 | <b>(885,4)</b> | <b>(874,8)</b> |
| Variation de la dette financière nette                                      | 44,9           | 3,2            |
| Incidence de la variation des taux de change                                | (29,4)         | (15,8)         |
| Incidence de la variation de juste valeur des couvertures de taux d'intérêt | -              | 2,0            |
| <b>Dette financière nette à la clôture</b>                                  | <b>(869,9)</b> | <b>(885,4)</b> |

### 24.3 Autres dettes

| (en millions d'euros)            | 2014         | 2013         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Passif non courant</b>        |              |              |
| Impôts exigibles sur le résultat | 0,2          | 0,9          |
| Dettes fiscales                  | 0,5          | 0,3          |
| Dettes sociales                  | 5,9          | 3,5          |
| Autres                           | 5,1          | 83,6         |
| <b>Total</b>                     | <b>11,7</b>  | <b>88,3</b>  |
| <b>Passif courant</b>            |              |              |
| Dettes sur immobilisations       | 72,0         | 43,2         |
| Dettes fiscales                  | 42,2         | 15,4         |
| Dettes sociales                  | 145,2        | 135,5        |
| Autres                           | 48,3         | 41,9         |
| <b>Total</b>                     | <b>307,7</b> | <b>236,0</b> |

Au 31 décembre 2013, la catégorie "Passif non courant" du tableau ci-dessus inclut dans la ligne "Autres" 74,3 millions d'euros au titre de la rémunération conditionnelle payable au vendeur de l'activité Pyramax acquise en 2013 (note 16).

### 24.4 Instruments dérivés

#### Principes de gestion des instruments dérivés

L'utilisation d'instruments dérivés est encadrée par une politique définie et mise en œuvre par le Département Trésorerie du Groupe et présentée périodiquement au Conseil d'Administration. Conformément à cette politique, les instruments dérivés sont exclusivement utilisés pour couvrir des risques liés aux transactions opérationnelles (risques de change transactionnel et de prix énergétique), aux investissements à l'étranger (risque de conversion des états financiers) et aux financements (risques de change transactionnel et de taux d'intérêt). Imerys ne prend aucune position spéculative. Les instruments dérivés sont négociés de manière centralisée par le Département Trésorerie du Groupe sur des marchés de gré à gré avec des établissements bancaires de premier rang. Imerys interdit à ses entités de souscrire des instruments dérivés directement à l'extérieur du Groupe. L'application de cette politique aux risques de change (transactionnel et de conversion des états financiers), de taux d'intérêt et de prix énergétique est développée dans la note 24.5.

#### Méthode comptable

Les dérivés sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture et classés en actifs et passifs non courants et courants selon leur maturité et celle des transactions sous-jacentes. Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement réévalués à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. La juste valeur incluant les coupons courus des dérivés est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire des cotations à la date de clôture fournies par des tiers intervenant sur les marchés financiers (juste valeur de niveau 2). Ces valorisations sont ajustées du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre d'Imerys. Ainsi, lorsque la valeur de marché du dérivé est positive (dérivé actif), sa juste valeur intègre la probabilité de défaut de la contrepartie (*Credit Value Adjustment ou CVA*). Lorsque la valeur de

marché du dérivé est négative (dérivé passif), sa juste valeur prend en compte la probabilité de défaut d'Imerys (*Debit Value Adjustment ou DVA*). Ces ajustements sont évalués à partir des spreads des obligations en circulation sur le marché secondaire, telles qu'émissions par Imerys et ses contreparties (juste valeur de niveau 2). Ces instruments ont pour finalité exclusive de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de la comptabilité de couverture font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Toute opération qualifiée de couverture est ainsi documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des entités étrangères (notes 11, 12 et 24.5).

**Couverture de juste valeur.** Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture (note 11).

**Couverture de flux de trésorerie.** Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part

inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert (*note 11*).

#### Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Les variations de change générées par les actifs nets détenus par le Groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture (*note 24.5 - Risque de conversion des états financiers*). À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. La part efficace en capitaux propres n'est reclassée en autres produits et charges opérationnels qu'en cas de perte de contrôle sur une activité consolidée ou de réduction d'intérêt dans une activité sous influence notable.

La part inefficace des instruments de couverture opérationnels est comptabilisée en résultat opérationnel courant. La part inefficace des instruments de couverture de financement est comptabilisée en résultat financier. Les variations de juste valeur des instruments

financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisés en autres produits et charges financiers (*note 11*). Dans l'état des flux de trésorerie consolidés, les flux de trésorerie des dérivés sont présentés dans le même niveau que les flux de trésorerie des transactions sous-jacentes.

#### Instruments dérivés dans les états financiers

**Actif et passif.** Le tableau suivant présente les instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif selon les risques couverts : risques de change, de taux d'intérêt, de prix énergétique et de conversion des états financiers. Le total de ce tableau distingue d'une part, les éléments non courants et courants et d'autre part, les instruments de couverture opérationnels (couverture du risque de change d'exploitation et du risque de prix énergétique) et de financement (couverture du risque de change de financement, du risque de taux d'intérêt et de conversion des états financiers).

| (en millions d'euros)                            | 2014        |             |              | 2013        |            |              |
|--|-------------|-------------|--------------|-------------|------------|--------------|
|  | Actif       | Passif      | Net          | Actif       | Passif     | Net          |
| <b>Risque de change</b>                          | <b>6,1</b>  | <b>9,7</b>  | <b>(3,6)</b> | <b>3,4</b>  | <b>6,1</b> | <b>(2,7)</b> |
| Instruments dérivés fermes                       | 5,5         | 9,4         | (3,9)        | 3,4         | 6,1        | (2,7)        |
| Instruments dérivés optionnels                   | 0,6         | 0,3         | 0,3          | -           | -          | 0,0          |
| <b>Risque de taux d'intérêt</b>                  | <b>11,0</b> | <b>0,0</b>  | <b>11,0</b>  | <b>6,1</b>  | <b>0,4</b> | <b>5,7</b>   |
| Instruments dérivés fermes                       | 11,0        | -           | 11,0         | 6,1         | 0,4        | 5,7          |
| Instruments dérivés optionnels                   | -           | -           | 0,0          | -           | -          | 0,0          |
| <b>Risque de prix énergétique</b>                | <b>0,0</b>  | <b>4,9</b>  | <b>(4,9)</b> | <b>1,0</b>  | <b>0,2</b> | <b>0,8</b>   |
| Instruments dérivés fermes                       | -           | -           | 0,0          | -           | -          | 0,0          |
| Instruments dérivés optionnels                   | -           | 4,9         | (4,9)        | 1,0         | 0,2        | 0,8          |
| <b>Risque de conversion des états financiers</b> | <b>0,7</b>  | <b>7,6</b>  | <b>(6,9)</b> | <b>1,4</b>  | <b>0,1</b> | <b>1,3</b>   |
| Instruments dérivés fermes                       | 0,7         | 7,6         | (6,9)        | 1,4         | 0,1        | 1,3          |
| Instruments dérivés optionnels                   | -           | -           | 0,0          | -           | -          | 0,0          |
| <b>Total</b>                                     | <b>17,8</b> | <b>22,2</b> | <b>(4,4)</b> | <b>11,9</b> | <b>6,8</b> | <b>5,1</b>   |
| Non courant                                      | 11,7        | 7,6         | 4,1          | 7,5         | 0,5        | 7,0          |
| Courant  | 6,1         | 14,6        | (8,5)        | 4,4         | 6,3        | (1,9)        |
| Instruments de couverture opérationnels          | 1,6         | 13,5        | (11,9)       | 2,0         | 4,1        | (2,1)        |
| Instruments de couverture de financement         | 16,2        | 8,7         | 7,5          | 9,9         | 2,7        | 7,2          |

Au 31 décembre 2014, il n'existe aucun droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ci-dessus et Imerys n'a l'intention, ni de régler le montant net, ni de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Toutefois, conformément aux accords-cadres en vigueur, tout défaut d'Imerys ou d'une de ses contreparties solderait leurs transactions en cours sur la base d'une position nette. Le total de toutes les positions qui seraient soldées en cas de défaut réduirait le total des instruments dérivés actif et passif de 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 (3,7 millions d'euros au 31 décembre 2013).

**Capitaux propres.** Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique, Imerys

détient des instruments dérivés destinés à couvrir certains achats et ventes futurs en monnaies étrangères, une partie de son financement à taux variable et une partie de ses consommations futures d'énergie aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces positions sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat. Le détail de ces reclassements en regard des produits et charges sous-jacents est présenté dans la *note 11*. Ces couvertures de flux de trésorerie sont replacées dans le contexte de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique dans la *note 24.5*.

| (en millions d'euros)                                  | Risque de change | Risque de taux d'intérêt | Risque de prix énergétique | Total         |
|--|------------------|--------------------------|----------------------------|---------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>            | <b>(0,7)</b>     | <b>(2,0)</b>             | <b>(0,7)</b>               | <b>(3,4)</b>  |
| Comptabilisation en capitaux propres                   | (9,4)            | (0,4)                    | 1,5                        | (8,3)         |
| Reclassement en résultat                               | 5,0              | 2,4                      | 0,1                        | 7,5           |
| <b>Solde au 31 décembre 2013</b>                       | <b>(5,1)</b>     | <b>0,0</b>               | <b>0,9</b>                 | <b>(4,2)</b>  |
| Comptabilisation en capitaux propres                   | (4,3)            | -                        | (8,5)                      | (12,8)        |
| Reclassement en résultat                               | (0,9)            | -                        | 2,8                        | 1,9           |
| <b>Solde au 31 décembre 2014</b>                       | <b>(10,3)</b>    | <b>0,0</b>               | <b>(4,8)</b>               | <b>(15,1)</b> |
| dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois | (10,3)           | -                        | (4,8)                      | (15,1)        |

## 24.5 Gestion des risques liés aux passifs financiers

### Risque de change transactionnel

**Description du risque.** Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

**Gestion du risque.** Imerys recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est

pas possible, le risque de change transactionnel peut être ponctuellement couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux budgétaires hautement probables. Les couvertures correspondantes sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

| (en millions d'euros)                                  | 2014          | 2013         |
|--|---------------|--------------|
| <b>Solde à l'ouverture</b>                             | <b>(5,1)</b>  | <b>(0,7)</b> |
| Comptabilisation en capitaux propres                   | (4,3)         | (9,4)        |
| Reclassement en résultat                               | (0,9)         | 5,0          |
| <b>Solde à la clôture</b>                              | <b>(10,3)</b> | <b>(5,1)</b> |
| dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois | (10,3)        | (5,1)        |

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2014 au titre de transactions futures hautement probables d'achats et de ventes en monnaies étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2014 (note 26) (réel

2014). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

| (en millions d'euros)                                  | Simulation basse | Réel 2014 | Simulation haute |
|--|------------------|-----------|------------------|
| Taux de change des monnaies étrangères                 | (10,0) %         | -         | 10,0 %           |
| Part efficace en capitaux propres à la date de clôture | 2,2              | (10,3)    | (17,3)           |
| Part inefficace en résultat de l'exercice              | 2,7              | -         | 1,8              |

### Risque de taux d'intérêt

**Description du risque.** Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel le flux d'intérêt de la dette financière est susceptible d'être détérioré par une hausse des taux d'intérêt du marché.

**Gestion du risque.** L'objectif de gestion du risque de taux d'intérêt de la dette financière nette consiste à garantir son coût à moyen terme. La dette financière nette est connue au travers d'un reporting qui décrit la dette financière de chaque entité en précisant

ses composantes et caractéristiques. Ce reporting, revu mensuellement par la Direction Financière et trimestriellement par le Conseil d'Administration, permet de suivre la situation et, le cas échéant, d'adapter la politique de gestion. La politique de gestion est établie par le Département Trésorerie du Groupe et approuvée tous les ans par la Direction Financière et le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Département Trésorerie du Groupe intervient auprès d'établissements bancaires de premier rang et utilise des prestataires d'information financière et de cotation. Imerys a pour politique de se financer principalement en euro, ressource financière la plus accessible et à taux fixe. Les émissions obligataires à moyen terme à taux fixe sont transformées à taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Compte tenu

de l'évolution anticipée en 2014 pour les taux d'intérêt, le Groupe a été amené à fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette financière future sur des échéances diverses.

Imerys détient usuellement un certain nombre d'instruments dérivés destinés à couvrir une partie de son endettement à taux variable. Figurent parmi ces instruments des swaps de taux, des options - y compris des caps, des floors, des swaptions et des contrats à terme. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

| (en millions d'euros)                                  | 2014       | 2013         |
|--|------------|--------------|
| <b>Solde à l'ouverture</b>                             | <b>0,0</b> | <b>(2,0)</b> |
| Comptabilisation en capitaux propres                   | -          | (0,4)        |
| Reclassement en résultat                               | -          | 2,4          |
| <b>Solde à la clôture</b>                              | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>   |
| dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois | -          | -            |

Par ailleurs, Imerys détient au 31 décembre 2014 un swap de taux d'intérêt destiné à couvrir l'exposition aux variations de juste valeur d'un emprunt. Cet instrument est qualifié de couverture de juste valeur. Il couvre le risque de variation du taux d'intérêt sans

risque et non le différentiel de taux correspondant au risque de crédit du Groupe. L'emprunt couvert et l'instrument dérivé présentent les mêmes caractéristiques.

| Monnaie | Montant notionnel (en millions) | Taux fixe reçu | Taux variable payé |
|---------|---------------------------------|----------------|--------------------|
| JPY     | 7 000                           | 2,39 %         | Libor Yen 6 mois   |

Le tableau ci-après présente une répartition de la dette financière nette entre taux fixe et taux variable par monnaie au 31 décembre 2014 :

| (en millions d'euros)                               | EUR            | USD          | JPY         | Autres monnaies étrangères | Total          |
|---|----------------|--------------|-------------|----------------------------|----------------|
| <b>Dette à taux fixe</b>                            | <b>1 419,2</b> | <b>25,2</b>  | <b>0,1</b>  | <b>0,0</b>                 | <b>1 444,5</b> |
| Dette à taux fixe à l'émission                      | 1 419,2        | 25,2         | 48,3        | -                          | 1 492,7        |
| Swap taux fixe en taux variable                     | -              | -            | (48,2)      | -                          | (48,2)         |
| <b>Dette à taux variable</b>                        | <b>(519,4)</b> | <b>234,7</b> | <b>24,2</b> | <b>(314,2)</b>             | <b>(574,6)</b> |
| Dette à taux variable à l'émission                  | 0,1            | 21,2         | 1,2         | 38,5                       | 61,0           |
| Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement | (422,2)        | (49,9)       | (8,6)       | (203,2)                    | (683,8)        |
| Swap taux fixe en taux variable                     | -              | -            | 48,2        | -                          | 48,2           |
| Swap de change                                      | (97,4)         | 263,5        | (16,6)      | (149,5)                    | 0,0            |
| <b>Dette financière nette au 31 décembre 2014</b>   | <b>899,7</b>   | <b>260,0</b> | <b>24,4</b> | <b>(314,2)</b>             | <b>869,9</b>   |

Le tableau ci-après présente une répartition des transactions de couverture de taux par monnaie étrangère au 31 décembre 2014 :

| <i>(en millions d'euros)</i>                       | EUR            | USD          | JPY         | Autres monnaies étrangères | Total          |
|--|----------------|--------------|-------------|----------------------------|----------------|
| <b>Positions à taux variable avant couvertures</b> | <b>(519,4)</b> | <b>234,7</b> | <b>24,2</b> | <b>(314,2)</b>             | <b>(574,6)</b> |
| Couvertures à taux fixes                           | -              | -            | -           | -                          | -              |
| Swap au taux moyen de                              | -              | -            | -           | -                          | -              |
| Couvertures à taux capés                           | -              | -            | -           | -                          | -              |
| Cap au taux moyen de                               | -              | -            | -           | -                          | -              |
| <b>Positions à taux variable après couvertures</b> | <b>(519,4)</b> | <b>234,7</b> | <b>24,2</b> | <b>(314,2)</b>             | <b>(574,6)</b> |

Le tableau ci-après présente une évolution des transactions de couverture de taux au 31 décembre 2014 et au-delà par échéance :

| <i>(en millions d'euros)</i>             | 2014           | 2015 - 2019    | 2020 et +      |
|--|----------------|----------------|----------------|
| <b>Position totale avant couvertures</b> | <b>(574,6)</b> | <b>(574,6)</b> | <b>(574,6)</b> |
| Couvertures à taux fixes                 | -              | -              | -              |
| Swap au taux moyen de                    | -              | -              | -              |
| Couvertures à taux capés                 | -              | -              | -              |
| Cap au taux moyen de                     | -              | -              | -              |
| <b>Position totale après couvertures</b> | <b>(574,6)</b> | <b>(574,6)</b> | <b>(574,6)</b> |

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la dette financière nette après instruments dérivés de taux d'intérêt au 31 décembre 2014. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux d'intérêt 2014 (réel 2014). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux

propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

| <i>(en millions d'euros)</i>                           | Simulation basse | Réel 2014 | Simulation haute |
|--|------------------|-----------|------------------|
| Taux d'intérêt   | (0,5) %          | -         | 0,5 %            |
| Part efficace en capitaux propres à la date de clôture | -                | -         | -                |
| Part inefficace en résultat de l'exercice              | 0,1              | -         | 0,1              |

## Risque de prix énergétique

**Description du risque.** Le risque de prix énergétique est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible au titre d'un achat d'énergie est susceptible d'être détérioré par une hausse de son prix de marché. Imerys est exposé au risque de prix des énergies entrant dans le cycle de production de ses activités, principalement le gaz naturel, l'électricité et le charbon dans une moindre mesure.

**Gestion du risque.** Face au risque de prix énergétique, Imerys est diversifié en termes d'implantations géographiques et de sources d'approvisionnement. Le Groupe s'efforce de répercuter la hausse de l'énergie dans le prix de vente de ses produits. Par ailleurs, la gestion du risque de prix du gaz naturel, tant en Europe qu'aux États-Unis, est centralisée, le Département Trésorerie du Groupe étant chargé de mettre en œuvre le cadre et les moyens

nécessaires à l'application d'une politique commune de gestion incluant notamment le recours approprié aux instruments financiers disponibles sur ces marchés. Depuis 2006, le Groupe a renforcé ses programmes de recherche de sources d'énergie alternatives ainsi que ses projets de réduction de consommation d'énergie sous la supervision d'un Responsable énergie Groupe. Depuis 2008, des responsables énergie sont désignés au niveau de chaque site ainsi qu'au niveau des activités. Le risque de prix énergétique est couvert par des contrats à terme ainsi que par des instruments optionnels. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

| (en millions d'euros)                                  | 2014         | 2013         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Solde à l'ouverture</b>                             | <b>0,9</b>   | <b>(0,7)</b> |
| Comptabilisation en capitaux propres                   | (8,5)        | 1,5          |
| Reclassement en résultat                               | 2,8          | 0,1          |
| <b>Solde à la clôture</b>                              | <b>(4,8)</b> | <b>0,9</b>   |
| dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois | (4,8)        | 0,9          |

Le tableau ci-dessous résume les principales positions prises au 31 décembre 2014 en couverture du risque de prix énergétique.

|                       | Montants notionnels nets (en MWh) | Échéances |
|-----------------------|-----------------------------------|-----------|
| Position sous-jacente | 3 857 680                         | < 12 mois |
| Opérations de gestion | 1 513 171                         | < 12 mois |

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des prix du gaz naturel et du Brent sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2014 au titre de transactions futures hautement probables d'achats de gaz naturel et de Brent. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des prix du gaz naturel et du Brent 2014

(réel 2014). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

| (en millions d'euros)                                  | Simulation basse | Réel 2014 | Simulation haute |
|--|------------------|-----------|------------------|
| Prix du gaz naturel et du Brent                        | (10,0) %         | -         | 10,0 %           |
| Part efficace en capitaux propres à la date de clôture | (7,1)            | (4,8)     | (2,2)            |
| Part inefficace en résultat de l'exercice              | -                | -         | -                |

## Risque de liquidité de l'emprunteur

**Description du risque.** Le risque de liquidité de l'emprunteur est le risque par lequel Imerys ne serait pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement de ses passifs financiers. L'échéancier à l'émission au 31 décembre 2014 présenté ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque.

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 2015           |             | 2016 - 2020  |              | 2021 et +    |             | Total          |
|--|----------------|-------------|--------------|--------------|--------------|-------------|----------------|
|  | Capital        | Intérêts    | Capital      | Intérêts     | Capital      | Intérêts    |                |
| <b>Passifs financiers non dérivés</b>                                      | <b>65,5</b>    | <b>47,9</b> | <b>927,7</b> | <b>162,2</b> | <b>548,2</b> | <b>61,3</b> | <b>1 812,8</b> |
| Eurobond / EMTN  | -              | 45,0        | 903,0        | 150,1        | 500,0        | 40,0        | 1 638,0        |
| Placements privés  | -              | 2,9         | 24,7         | 12,1         | 48,2         | 21,3        | 109,3          |
| Émissions de billets de trésorerie   | -              | -           | -            | -            | -            | -           | 0,0            |
| Lignes bilatérales   | -              | -           | -            | -            | -            | -           | 0,0            |
| Facilités à moins d'un an  | 65,5           | -           | -            | -            | -            | -           | 65,5           |
| <b>Dérivés de couverture</b>   | <b>(7,6)</b>   | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>  | <b>(7,6)</b>   |
| Instruments de couverture de financement - passif                          | 8,7            | -           | -            | -            | -            | -           | 8,7            |
| Instruments de couverture de financement - actif                           | (16,3)         | -           | -            | -            | -            | -           | (16,3)         |
| <b>Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière brute</b> | <b>57,9</b>    | <b>47,9</b> | <b>927,7</b> | <b>162,2</b> | <b>548,2</b> | <b>61,3</b> | <b>1 805,3</b> |
| <b>Passifs financiers non dérivés</b>                                      | <b>1,9</b>     | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>  | <b>1,9</b>     |
| Concours bancaires   | 1,9            | -           | -            | -            | -            | -           | 1,9            |
| <b>Actifs financiers non dérivés</b>                                       | <b>(685,7)</b> | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>  | <b>(685,7)</b> |
| Autres actifs financiers courants  | (29,3)         | -           | -            | -            | -            | -           | (29,3)         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                    | (656,4)        | -           | -            | -            | -            | -           | (656,4)        |
| <b>Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière nette</b> | <b>(625,8)</b> | <b>47,9</b> | <b>927,7</b> | <b>162,2</b> | <b>548,2</b> | <b>61,3</b> | <b>1 121,5</b> |
| dont éléments comptabilisés au 31 décembre 2014 (dette financière nette)   | (625,8)        | 19,8        | 927,7        | -            | 548,2        | -           | 869,9          |
| <b>Passifs financiers non dérivés</b>                                      | <b>719,6</b>   | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>  | <b>719,6</b>   |
| Dettes fournisseurs  | 411,9          | -           | -            | -            | -            | -           | 411,9          |
| Autres dettes  | 307,7          | -           | -            | -            | -            | -           | 307,7          |
| <b>Dérivés de couverture</b>   | <b>11,9</b>    | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>  | <b>11,9</b>    |
| Instruments de couverture opérationnels - passif                           | 13,5           | -           | -            | -            | -            | -           | 13,5           |
| Instruments de couverture opérationnels - actif                            | (1,6)          | -           | -            | -            | -            | -           | (1,6)          |
| <b>Sorties futures de trésorerie</b>                                       | <b>105,7</b>   | <b>47,9</b> | <b>927,7</b> | <b>162,2</b> | <b>548,2</b> | <b>61,3</b> | <b>1 853,0</b> |

Par ailleurs, une grande part de la dette à taux fixe à l'émission étant swapée en taux variable, l'échéancier de la dette financière nette après swap de taux s'établit de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                          | 2015           | 2016 - 2020  | 2021 et +    | Total          |
|---|----------------|--------------|--------------|----------------|
| <b>Dette à taux fixe</b>                              | <b>19,8</b>    | <b>924,7</b> | <b>500,0</b> | <b>1 444,5</b> |
| Dette à taux fixe à l'émission                        | 19,8           | 924,7        | 548,2        | 1 492,7        |
| Swap taux fixe en taux variable                       | -              | -            | (48,2)       | (48,2)         |
| <b>Dette à taux variable</b>                          | <b>(625,8)</b> | <b>3,0</b>   | <b>48,2</b>  | <b>(574,6)</b> |
| Dette à taux variable à l'émission                    | 58,0           | 3,0          | -            | 61,0           |
| Trésorerie nette et autres actifs financiers courants | (683,8)        | -            | -            | (683,8)        |
| Swap taux fixe en taux variable                       | -              | -            | 48,2         | 48,2           |
| <b>Dette financière nette</b>                         | <b>(606,0)</b> | <b>927,7</b> | <b>548,2</b> | <b>869,9</b>   |

**Gestion du risque.** Imerys est tenu de respecter, pour une partie de ses financements, plusieurs ratios financiers. Les principaux termes et conditions restrictifs attachés à certaines lignes bilatérales et à une partie des émissions obligataires sous placements privés sont les suivants :

- objectifs assignés : financement des besoins généraux d'Imerys ;
- obligations en termes de respect de ratios financiers :
  - le ratio dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 1,50 ou 1,60 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2014, le ratio s'établit à 0,35 (0,39 au 31 décembre 2013) ;
  - le ratio dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé des 12 derniers mois doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 3,75 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2014, le ratio s'établit à 1,29 (1,36 au 31 décembre 2013) ;
- absence de toute sûreté réelle au bénéfice des prêteurs.

Le non-respect des obligations précitées au titre d'un des contrats de financement concernés pourrait entraîner l'annulation de son montant disponible et, à la demande du ou des prêteurs concernés, l'exigibilité immédiate du montant de la dette financière correspondante. À deux seules exceptions, les contrats de financement du Groupe ne prévoient pas de défaut croisé entre eux en cas de non-respect d'un ratio financier obligatoire applicable à l'un de ces contrats. Au 31 décembre 2014, Imerys dispose d'une notation long terme Baa2 perspective Stable délivrée par Moody's (Baa2 perspective Stable au 31 décembre 2013).

Le 15 mai 2014, Imerys a mis à jour son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg). Le montant du programme s'élève

à 1,0 milliard d'euros et autorise l'émission de titres assimilables à des obligations ordinaires d'une durée d'un mois à trente ans. Au 31 décembre 2014, l'encours des titres émis s'élève à 948,2 millions d'euros (348,4 millions d'euros au 31 décembre 2013). Imerys dispose également d'un programme de billets de trésorerie d'un plafond de 800,0 millions d'euros (800,0 millions d'euros au 31 décembre 2013) noté P-2 par Moody's (P-2 au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2014, l'encours des billets émis s'élève à 0,0 million d'euros (60,0 millions d'euros au 31 décembre 2013). Imerys dispose au 31 décembre 2014 d'un montant de facilités bancaires disponibles de 1 355,0 millions d'euros (1 270,5 millions d'euros au 31 décembre 2013) dont une partie sécurise les billets de trésorerie émis, conformément à la politique financière du Groupe.

### Risque de liquidité du marché

**Description du risque.** Le risque de liquidité du marché est le risque par lequel une ressource financière non confirmée (billet de trésorerie, crédit bancaire et intérêts courus, autre dette et disponibilités) ne serait pas renouvelée.

**Gestion du risque.** Les ressources financières constituent la principale variable d'ajustement des capacités de financement dont Imerys dispose. Ces capacités existent soit sous forme de dette financière mobilisée, soit sous forme d'engagements de financement accordés par des établissements bancaires de premier rang. Les ressources financières à moyen terme fournies par les lignes bilatérales peuvent être utilisées sur des périodes de tirage très courtes (de 1 à 12 mois) tout en restant disponibles sur des maturités plus longues (5 ans). Les ressources financières du Groupe s'établissent à 2 830,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2 458,1 millions au 31 décembre 2013). Imerys gère le montant de ses ressources financières en le comparant régulièrement au montant de ses utilisations afin de mesurer par différence les disponibilités financières auxquelles le Groupe peut avoir accès.

L'appréciation de la solidité des ressources financières est mesurée par leur montant et leur maturité moyenne, tel qu'analysé ci-après :

|  | 2014           | 2013           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Ressources financières par échéance</b> (en millions d'euros)   |                |                |
| Échéance à moins d'un an   | -              | 300,0          |
| Échéance de un à cinq ans  | 1 782,7        | 1 809,7        |
| Échéance supérieure à cinq ans                                     | 1 048,2        | 348,4          |
| <b>Total</b>   | <b>2 830,9</b> | <b>2 458,1</b> |
| <b>Ressources financières par nature</b> (en millions d'euros)     |                |                |
| <b>Ressources obligataires</b>                                     |                |                |
| Eurobond / EMTN  | 1 403,0        | 1 103,0        |
| Placements privés  | 72,9           | 70,1           |
| <b>Ressources bancaires</b>  |                |                |
| Diverses lignes bilatérales  | 1 355,0        | 1 285,0        |
| <b>Total</b>   | <b>2 830,9</b> | <b>2 458,1</b> |
| <b>Durée de vie moyenne des ressources financières</b> (en années) |                |                |
| Ressources obligataires  | 6,4            | 4,2            |
| Ressources bancaires   | 3,8            | 3,6            |
| <b>Total</b>   | <b>5,2</b>     | <b>3,9</b>     |

Le tableau ci-après évalue les ressources financières disponibles après remboursement des financements issus de ressources non confirmées. Il mesure l'exposition réelle d'Imerys à une crise d'illiquidité des marchés financiers et bancaires. Au 31 décembre 2014, le montant des ressources financières disponibles, après

remboursement des ressources non confirmées, s'élève ainsi à 1 277,2 millions d'euros (1 151,0 millions d'euros au 31 décembre 2013) donnant au Groupe une large flexibilité et un gage de solidité financière.

| (en millions d'euros)                | 2014           |                |                | 2013           |                |                |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                      | Ressources     | Utilisation    | Disponible     | Ressources     | Utilisation    | Disponible     |
| Emprunt obligataire                  | 1 475,9        | 1 475,9        | 0,0            | 1 173,1        | 1 173,1        | 0,0            |
| Billets de trésorerie                | -              | -              | 0,0            | -              | 60,0           | (60,0)         |
| Crédits bancaires confirmés          | 1 355,0        | -              | 1 355,0        | 1 285,0        | 14,5           | 1 270,5        |
| Crédits bancaires et intérêts courus | -              | 23,8           | (23,8)         | -              | 28,6           | (28,6)         |
| Autres dettes et disponibilités      | -              | 54,0           | (54,0)         | -              | 30,9           | (30,9)         |
| <b>Total</b>                         | <b>2 830,9</b> | <b>1 553,7</b> | <b>1 277,2</b> | <b>2 458,1</b> | <b>1 307,1</b> | <b>1 151,0</b> |

## Risque de conversion des états financiers

**Description du risque.** Le risque de conversion des états financiers est une forme de risque de change par laquelle la valeur en euro des états financiers d'une activité à l'étranger est susceptible de se détériorer du fait d'une évolution défavorable du taux de change de la monnaie fonctionnelle de cette activité.

**Gestion du risque.** Imerys couvre une partie de ses investissements nets dans ses activités à l'étranger par des prêts spécifiquement affectés à leur financement à long terme et par la proportion de son endettement financier libellée en monnaies étrangères. Les différences de change générées par ces prêts et emprunts qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des

activités à l'étranger, sont comptabilisées en capitaux propres afin de neutraliser, dans une certaine mesure, les gains ou pertes de conversion des investissements nets couverts. Au 31 décembre 2014, les emprunts et swaps de change couvrant des investissements nets dans les entités étrangères sont les suivants : 386,4 millions de dollars américains, 47,4 millions de francs suisses, 20,0 millions de livres sterling et 5,5 millions de dollars Singapour (370,9 millions de dollars américains, 47,4 millions de francs suisses, 10,0 millions de livres sterling et 5,5 millions de dollars Singapour au 31 décembre 2013).

Le tableau ci-après décrit la dette financière avant et après impact des swaps de change de monnaies étrangères :

| (en millions d'euros)      | 2014                 |                |                      | 2013                 |                |                      |
|----------------------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------------|----------------|----------------------|
|                            | Avant swap de change | Swap de change | Après swap de change | Avant swap de change | Swap de change | Après swap de change |
| EUR                        | 1 419,3              | (97,4)         | 1 321,9              | 1 191,0              | (84,9)         | 1 106,1              |
| USD                        | 46,4                 | 263,5          | 309,9                | 26,6                 | 245,6          | 272,2                |
| JPY                        | 49,6                 | (16,6)         | 32,9                 | 50,9                 | (25,3)         | 25,6                 |
| Autres monnaies étrangères | 38,5                 | (149,5)        | (111,0)              | 38,6                 | (135,4)        | (96,8)               |
| <b>Total</b>               | <b>1 553,7</b>       | <b>0,0</b>     | <b>1 553,7</b>       | <b>1 307,1</b>       | <b>0,0</b>     | <b>1 307,1</b>       |

Au 31 décembre 2014, la proportion de la dette financière dans chaque monnaie étrangère, après swap, s'établit de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                               | EUR          | USD          | JPY         | Autres monnaies étrangères | Total        |
|---|--------------|--------------|-------------|----------------------------|--------------|
| Dette financière brute                              | 1 321,9      | 309,9        | 32,9        | (111,0)                    | 1 553,7      |
| Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement | (422,2)      | (49,9)       | (8,6)       | (203,2)                    | (683,8)      |
| <b>Dette financière nette au 31 décembre 2014</b>   | <b>899,7</b> | <b>260,0</b> | <b>24,4</b> | <b>(314,2)</b>             | <b>869,9</b> |

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille de swaps de change détenus au 31 décembre 2014 au titre de la couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2014 (note 26) (réel 2014). L'impact de ces

variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

| (en millions d'euros)                                  | Simulation basse | Réel 2014 | Simulation haute |
|--|------------------|-----------|------------------|
| Taux de change des monnaies étrangères                 | (10,0) %         | -         | 10,0 %           |
| Part efficace en capitaux propres à la date de clôture | (48,2)           | (33,7)    | 25,6             |
| Part inefficace en résultat de l'exercice              | -                | -         | -                |

## AUTRES INFORMATIONS

### Note 25 Principales entités consolidées

#### Méthode comptable

Les entités contrôlées par Imerys, c'est-à-dire celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, sont consolidées. Leurs actifs, passifs, produits et charges contribuent ainsi aux différents postes des états financiers consolidés. Les transactions intra-groupe sont éliminées. Les pertes d'une entité sont allouées aux intérêts sans contrôle proportionnellement à leur intérêt, même s'ils présentent finalement un solde négatif. Les variations d'intérêt sans incidence sur le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. En l'absence de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale considère que tout engagement souscrit par Imerys dans l'intention d'acquérir des titres auprès des intérêts sans contrôle donne lieu à la comptabilisation d'une dette évaluée à la juste valeur de l'engagement en contrepartie d'une décomptabilisation de ces intérêts. Tout écart entre la juste valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts sans contrôle est comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

#### Évolution du périmètre de consolidation

**Holdings.** Le 5 novembre 2014, Imerys a annoncé un rapprochement avec le groupe grec S&B en vue de d'acquérir ses principales activités de minéraux industriels, notamment dans la bentonite, les fondants pour coulée continue, la wollastonite et la perlite. Au premier semestre 2014, ces activités localisées dans 22 pays avaient réalisé un chiffre d'affaires d'environ 207,0 millions d'euros. Sous réserve d'approbation par les autorités réglementaires compétentes, cette transaction serait réalisée au premier semestre 2015 pour un montant de 558,0 millions d'euros, dont un montant maximal de 21,0 millions d'euros à titre de complément de prix lié aux performances. La transaction, rémunérée partiellement en titres Imerys, ferait entrer l'actionnaire

fondateur de S&B, la famille Kyriacopoulos, dans le capital d'Imerys à hauteur de 4,7 % environ.

Par ailleurs le 12 février 2014, Imerys avait annoncé le lancement dans les 10 jours ouvrés, d'une offre publique d'achat amicale en numéraire sur Amcol, un leader mondial de la bentonite coté à la bourse de New York, dont le chiffre d'affaires, réalisé dans 26 pays, s'élevait à plus d'un milliard de dollars américains. L'offre d'Imerys, fixée initialement à 41,00 dollars américains par action et unanimement recommandée par le Conseil d'Administration d'Amcol, avait été, suite au dépôt d'un projet concurrent, relevée à 42,75 dollars américains le 26 février 2014 puis à 45,25 dollars américains le 4 mars 2014. Le 7 mars 2014, Imerys a décidé de ne pas relever sa dernière offre et les accords conclus avec Amcol ont été résiliés, ouvrant droit au paiement par Amcol d'une indemnité de résiliation dont le montant, diminué des autres coûts de la transaction, s'élève à 20,9 millions d'euros (*note 10*).

**Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS).** Les Solutions pour l'Énergie & Spécialités ont acquis la société Pyramax le 10 avril 2013, complexe industriel spécialisé dans la fabrication de proppants utilisés dans l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz (*note 16*). Le 3 juin 2013, la branche a acquis 70,00 % de la société Indoporlen, leader indonésien de la fabrication et de l'installation de produits réfractaires. Le 31 janvier 2014, la branche a cédé quatre sites industriels de transformation de carbonate de calcium pour le marché du papier en France, en Suède, en Italie et aux États-Unis. Le résultat de cession est comptabilisé en autres produits et charges opérationnels (*note 10*). Au 31 décembre 2013, les actifs et les passifs des quatre sites avaient été classés en tant qu'actifs (et passifs liés à des actifs) destinés à être cédés pour respectivement 39,3 et 8,5 millions d'euros.

**Filtration & Additifs de Performance (F&PA).** Le périmètre de consolidation de la branche Filtration & Additifs de Performance n'a pas varié de manière significative depuis l'acquisition le 24 mai 2012 de la société brésilienne Itatex spécialisée dans la production et commercialisation de spécialités à base de kaolins et argiles pour peintures, polymères et caoutchoucs.

**Matériaux Céramiques (CM).** Le 30 septembre 2013, la branche Matériaux Céramiques a cédé au groupe Bouyer Leroux 100,00 % des droits de vote de son activité briques, cloisons et conduits de cheminées en terre cuite. La transaction a été réalisée sur une base d'évaluation arrêtée au 30 avril 2013. Le résultat de cession de 4,7 millions d'euros avant impôts sur le résultat a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels (*note 10*).

**Minéraux de Haute Résistance (HRM).** Les Minéraux de Haute Résistance n'ont procédé à aucune intégration significative depuis celle d'Astron China, acteur majeur des produits à base de zircon, acquis le 5 février 2008.

## Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

Dans les tableaux suivants, les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle, sauf indication contraire. Le Groupe ne détient aucune entité structurée non consolidée.

| Pays<br>Entités                      | Branches | % d'intérêt | Entités                             | Branches                | % d'intérêt |
|--------------------------------------|----------|-------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------|
| <b>France</b>                        |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys France                      | ESS      | 100,00      | Imerys Services                     | Holding                 | 100,00      |
| Imerys SA                            | Holding  | Mère        | Imerys Tableware France             | CM                      | 100,00      |
| Imerys Ceramics France               | CM/F&PA  | 99,99       | Imerys Talc Luzenac France          | F&PA                    | 100,00      |
| Imerys Filtration France             | F&PA     | 100,00      | Imerys TC                           | CM                      | 100,00      |
| Imerys Refractory Minerals Clérac    | HRM      | 100,00      | Mircal                              | Holding                 | 100,00      |
| Imerys Refractory Minerals Glomel    | HRM      | 100,00      | Mircal Europe                       | Holding                 | 100,00      |
| <b>Europe</b>                        |          |             |                                     |                         |             |
| <b>Allemagne</b>                     |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys Deutschland                 | ESS      | 100,00      | Imerys Fused Minerals Zschornowitz  | HRM                     | 100,00      |
| Imerys Fused Minerals Laufenburg     | HRM      | 100,00      | Imerys Tableware Deutschland        | CM                      | 100,00      |
| Imerys Fused Minerals Murg           | HRM      | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Autriche</b>                      |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys Austria                     | ESS      | 100,00      | Imerys Talc Austria                 | F&PA                    | 100,00      |
| Imerys Fused Minerals Villach        | HRM      | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Belgique</b>                      |          |             |                                     |                         |             |
| Imerys Graphite & Carbon Belgium     | ESS      | 100,00      | Imerys Talc Belgium                 | F&PA                    | 100,00      |
| Imerys Minéraux Belgique             | CM/ESS   | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Espagne</b>                       |          |             |                                     |                         |             |
| Imerys Ceramics Espana               | CM       | 100,00      | Imerys Perlita Barcelona            | F&PA                    | 100,00      |
| Imerys Diatomita Alicante            | F&PA     | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Finlande</b>                      |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys Finland                     | ESS      | 100,00      | Imerys Minerals                     | CM                      | 100,00      |
| <b>Hongrie</b>                       |          |             |                                     |                         |             |
| Imerys Kiln Furniture Hungary        | CM       | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Italie</b>                        |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys Italia                      | ESS      | 100,00      | Imerys Minerali                     | CM/ESS                  | 100,00      |
| Imerys Ceramics Italia               | CM       | 100,00      | Imerys Talc Italy                   | F&PA                    | 99,66       |
| Imerys Fused Minerals Domodossola    | HRM      | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Luxembourg</b>                    |          |             |                                     |                         |             |
| CE Minerals Europe                   | HRM      | 100,00      | Imerys Minerals International Sales | F&PA                    | 100,00      |
| <b>Pays-Bas</b>                      |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys The Netherlands             | ESS      | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Royaume-Uni</b>                   |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys UK                          | ESS      | 100,00      | Imerys Minerals                     | CM/ESS/F&PA/HRM/Holding | 100,00      |
| Goonamarris                          | CM       | 100,00      | Imerys UK                           | Holding                 | 100,00      |
| Imerys Fused Minerals Hull           | HRM      | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Russie</b>                        |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys                             | ESS      | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Slovénie</b>                      |          |             |                                     |                         |             |
| Imerys Fused Minerals Ruse           | HRM      | 100,00      |                                     |                         |             |
| <b>Suède</b>                         |          |             |                                     |                         |             |
| Calderys Nordic                      | ESS      | 100,00      | Imerys Mineral                      | CM/ESS                  | 100,00      |
| <b>Suisse</b>                        |          |             |                                     |                         |             |
| Imerys Graphite & Carbon Switzerland | ESS      | 100,00      |                                     |                         |             |

| Pays<br>Entités                     | Branches | % d'intérêt          | Entités                           | Branches | % d'intérêt          |
|-------------------------------------|----------|----------------------|-----------------------------------|----------|----------------------|
| <b>Ukraine</b>                      |          |                      |                                   |          |                      |
| Calderys Ukraine                    | ESS      | 100,00               | Vatutinsky Kombinat Vognetryviv   | HRM      | 89,34                |
| <b>États-Unis</b>                   |          |                      |                                   |          |                      |
| Advanced Minerals Corporation       | F&PA     | 100,00               | Imerys Minerals California        | F&PA     | 100,00               |
| Americarb                           | ESS      | 100,00               | Imerys Oilfield Minerals          | ESS      | 100,00               |
| C-E Newell                          | HRM      | 100,00               | Imerys Perlite USA                | F&PA     | 100,00               |
| Ecce Calcium Products               | ESS      | 100,00               | Imerys Talc America               | F&PA     | 100,00               |
| Imerys Carbonates                   | ESS      | 100,00               | Imerys USA                        | HRM      | 100,00               |
| Imerys Clays                        | CM       | 100,00               | Kentucky Tennessee Clay Company   | CM       | 100,00               |
| Imerys Fused Minerals Greeneville   | HRM      | 100,00               | Mulcoa                            | HRM      | 100,00               |
| Imerys Fused Minerals Niagara Falls | HRM      | 100,00               | Pyramax Ceramics                  | ESS      | 100,00               |
| Imerys Marble                       | ESS      | 100,00               |                                   |          |                      |
| <b>Reste du Monde</b>               |          |                      |                                   |          |                      |
| <b>Afrique du Sud</b>               |          |                      |                                   |          |                      |
| Calderys South Africa               | ESS      | 73,95 <sup>(1)</sup> | Rhino Minerals                    | HRM      | 73,95 <sup>(1)</sup> |
| Ecce Holdings                       | HRM      | 73,95 <sup>(1)</sup> |                                   |          |                      |
| <b>Australie</b>                    |          |                      |                                   |          |                      |
| Imerys Talc Australia               | F&PA     | 100,00               |                                   |          |                      |
| <b>Bésil</b>                        |          |                      |                                   |          |                      |
| Imerys Do Brasil Comercio           | ESS      | 100,00               | Imerys Perlita Paulinia Minerais  | F&PA     | 100,00               |
| Imerys Fused Minerals Salto         | HRM      | 100,00               | Imerys Rio Capim Caulim           | CM       | 100,00               |
| Imerys Itatex Solucoes Minerais     | F&PA     | 100,00               | Pará Pigmentos                    | CM       | 95,88                |
| <b>Canada</b>                       |          |                      |                                   |          |                      |
| Imerys Canada                       | CM       | 100,00               | Imerys Mica Suzorite              | F&PA     | 100,00               |
| Imerys Graphite & Carbon Canada     | ESS      | 100,00               | Imerys Talc Canada                | F&PA     | 100,00               |
| <b>Chili</b>                        |          |                      |                                   |          |                      |
| Imerys Minerales Arica              | F&PA     | 100,00               |                                   |          |                      |
| <b>Chine</b>                        |          |                      |                                   |          |                      |
| Calderys China                      | ESS      | 100,00               | Imerys Yilong Andalusite Xinjiang | HRM      | 100,00               |
| Imerys Fused Minerals Yingkou       | HRM      | 100,00               | Linjiang Imerys Diatomite         | F&PA     | 100,00               |
| Imerys Pigments Wuhu                | ESS      | 100,00               |                                   |          |                      |
| <b>Inde</b>                         |          |                      |                                   |          |                      |
| Calderys India Refractories         | ESS      | 99,99                | Imerys Newquest India             | ESS      | 74,00                |
| <b>Indonésie</b>                    |          |                      |                                   |          |                      |
| PT ECC                              | ESS      | 51,00                | PT Indoporlen                     | ESS      | 70,00                |
| <b>Japon</b>                        |          |                      |                                   |          |                      |
| Calderys Japan                      | ESS      | 100,00               | Imerys Specialties Japan          | F&PA     | 100,00               |
| Imerys Minerals Japan               | CM/ESS   | 100,00               | Niigata GCC                       | ESS      | 60,00                |
| Imerys Refractory Minerals Japan    | HRM      | 100,00               |                                   |          |                      |
| <b>Malaisie</b>                     |          |                      |                                   |          |                      |
| Imerys Minerals Malaysia            | ESS/F&PA | 100,00               |                                   |          |                      |
| <b>Mexique</b>                      |          |                      |                                   |          |                      |
| Imerys Diatomita Mexico             | F&PA     | 100,00               | KT Clay de Mexico                 | CM       | 100,00               |
| <b>Singapour</b>                    |          |                      |                                   |          |                      |
| Imerys Asia Pacific                 | CM/ESS   | 100,00               |                                   |          |                      |
| <b>Taiwan</b>                       |          |                      |                                   |          |                      |
| Calderys Taiwan                     | ESS      | 100,00               |                                   |          |                      |

(1) Pourcentage de contrôle : 100,00 %.

## Note 26 Taux de change

### Méthode comptable

Les états financiers consolidés d'Imerys sont présentés en euro. Les monnaies fonctionnelles des principales entités consolidées (*note 25*) correspondent aux monnaies locales. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres. Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux du jour ou au taux moyen du mois de la transaction. À l'exception des instruments financiers dérivés, les actifs et passifs monétaires issus de transactions en monnaies

étrangères sont évalués au taux de clôture. Les différences de change correspondantes sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (*note 12*) à l'exception de celles générées par les actifs et passifs monétaires des investissements nets dans des activités à l'étranger et par leurs couvertures qui sont comptabilisées en capitaux propres (*note 24.5 - Risque de conversion des états financiers*). Lors de la cession d'une activité à l'étranger, l'incidence cumulée de la conversion de ses états financiers et couvertures est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession de l'activité (*note 10*).

| (1 € =)        | Monnaies étrangères | 2014     |          | 2013     |          |
|----------------|---------------------|----------|----------|----------|----------|
|                |                     | Clôture  | Moyen    | Clôture  | Moyen    |
| Afrique du Sud | ZAR                 | 14,0353  | 14,4037  | 14,5660  | 12,8320  |
| Australie      | AUD                 | 1,4829   | 1,4719   | 1,5423   | 1,3771   |
| Brésil         | BRL                 | 3,2249   | 3,1202   | 3,2307   | 2,8681   |
| Canada         | CAD                 | 1,4063   | 1,4661   | 1,4671   | 1,3686   |
| Chili          | CLP (100)           | 7,3857   | 7,5666   | 7,2190   | 6,5812   |
| Chine          | CNY                 | 7,4291   | 8,1628   | 8,4082   | 8,2292   |
| États-Unis     | USD                 | 1,2141   | 1,3285   | 1,3791   | 1,3285   |
| Hongrie        | HUF (100)           | 3,1554   | 3,0871   | 2,9704   | 2,9695   |
| Inde           | INR                 | 76,8908  | 81,0477  | 85,3622  | 77,9272  |
| Indonésie      | IDR (100)           | 150,7610 | 157,4892 | 167,6478 | 138,5982 |
| Japon          | JPY (100)           | 1,4523   | 1,4031   | 1,4472   | 1,2956   |
| Malaisie       | MYR                 | 4,2444   | 4,3443   | 4,5272   | 4,1876   |
| Mexique        | MXN                 | 17,8679  | 17,6550  | 18,0731  | 16,9750  |
| Royaume-Uni    | GBP                 | 0,7789   | 0,8061   | 0,8337   | 0,8493   |
| Russie         | RUB                 | 72,3370  | 50,9518  | 45,3246  | 42,3281  |
| Singapour      | SGD                 | 1,6058   | 1,6823   | 1,7414   | 1,6621   |
| Suède          | SEK                 | 9,3930   | 9,0985   | 8,8591   | 8,6503   |
| Suisse         | CHF                 | 1,2024   | 1,2146   | 1,2276   | 1,2309   |
| Taiwan         | TWD                 | 38,2610  | 40,2586  | 41,1160  | 39,4443  |
| Ukraine        | UAH                 | 19,1492  | 15,8732  | 11,3583  | 10,8355  |

## Note 27 Parties liées

### Parties liées externes à Imerys

Imerys a pour parties liées le groupe canadien Power et le groupe belge Frère-CNP. Ces groupes constituent pour Imerys les ultimes têtes de groupe. Au travers de leur coentreprise Parjointco, ils exercent un contrôle conjoint sur le groupe suisse Pargesa qui contrôle Imerys au travers d'une participation directe dans le groupe belge GBL. Pargesa et GBL sont à ce titre des parties liées d'Imerys. Aucun contrat ne lie Imerys et ses parties liées externes.

Les rémunérations et avantages assimilés accordés à ces parties liées sont indiqués dans le tableau ci-après :

| (en millions d'euros)                          | Notes | 2014          |             | 2013          |             |
|--|-------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|  |       | Charge        | Dettes      | Charge        | Dettes      |
| Avantages à court terme                        | 1     | (6,1)         | 2,4         | (6,3)         | 2,5         |
| Avantages à long terme                         |       | -             | -           | -             | -           |
| Jetons de présence                             | 2     | (0,9)         | 0,4         | (0,8)         | 0,4         |
| Avantages postérieurs à l'emploi               | 3     | (1,5)         | 9,1         | (1,6)         | 8,4         |
| Cotisations aux régimes à cotisations définies |       | (0,4)         | -           | (0,4)         | -           |
| Indemnités de fin de contrat de travail        |       | -             | -           | (0,4)         | -           |
| Paiements en actions                           | 4     | (3,8)         | -           | (3,4)         | -           |
| <b>Total</b>                                   |       | <b>(12,7)</b> | <b>11,9</b> | <b>(12,9)</b> | <b>11,3</b> |

**Note 1. Avantages à court terme.** Ces montants incluent la partie fixe des rémunérations versée au titre de l'exercice et la partie variable due au titre de ce même exercice, mais versée sur l'exercice suivant.

**Note 2. Jetons de présence.** Ces montants correspondent aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration.

**Note 3. Avantages postérieurs à l'emploi.** Ces montants correspondent aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi prévus pour les principaux cadres dirigeants des sociétés françaises du Groupe qui remplissent les conditions d'éligibilité requises. Ces montants sont comptabilisés pour les bénéficiaires constituant des parties liées, parmi lesquels certains des principaux cadres dirigeants mentionnés ci-dessus (cinq en 2014, sept en 2013). Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ces régimes à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir une rente viagère :

- d'un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires) de 60,0 % de leur salaire de référence, ce salaire de référence étant limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française au 31 décembre 2014 (30 fois au 31 décembre 2013) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25,0 % dudit salaire de référence des 12 derniers mois civils précédant la radiation des effectifs du Groupe.

### Dirigeants d'Imerys

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2014 sont les 15 membres du Conseil d'Administration (15 membres au 31 décembre 2013) et les 8 membres du Comité Exécutif (8 membres au 31 décembre 2013).

**Note 4. Paiements en actions.** Ce montant correspond à la charge comptabilisée au titre des options de souscription d'actions Imerys et des actions gratuites attribuées aux parties liées.

### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys constituent des parties liées. Le montant des cotisations à des fonds externes comptabilisé en charges en 2014 s'élève à 26,1 millions d'euros (17,5 millions d'euros en 2013), dont principalement 12,9 millions d'euros à Imerys UK Pension Fund Trustees Ltd., Royaume-Uni (10,2 millions d'euros en 2013) et 9,8 millions d'euros à Sun Trust Bank, États-Unis (4,0 millions d'euros en 2013).

### FCPE Imerys Actions

Le FCPE Imerys Actions est géré par BNP Paribas Asset Management SAS. Sa gestion est contrôlée par un Conseil de Surveillance de 12 membres composé à parité égale de représentants de porteurs de parts et de représentants d'Imerys. Imerys exerçant, avec la communauté des porteurs de parts, un contrôle conjoint sur le FCPE Imerys Actions, le FCPE Imerys Actions constitue une partie liée. Les montants comptabilisés en 2014 (et 2013) au titre du FCPE Imerys Actions sont non significatifs.

## Note 28 Engagements

Dans le cadre de ses activités, Imerys est tenu vis-à-vis des tiers à des obligations, souvent subordonnées à des conditions ou événements ultérieurs, qui ne remplissent pas (ou partiellement) les critères de comptabilisation de passifs, mais pourront avoir une incidence sur sa situation financière future. La partie non comptabilisée de l'obligation est désignée ci-après par le terme d'engagement. Recensés conformément aux normes comptables en vigueur, les engagements significatifs du Groupe, donnés et reçus, sont présentés ci-après.

### Engagements donnés

| (en millions d'euros)                          | Notes | 2014         | 2013         |
|--|-------|--------------|--------------|
| Location simple                                | 1     | 143,1        | 146,2        |
| Réhabilitation des sites                       | 2     | 32,2         | 37,8         |
| Engagements liés aux activités opérationnelles | 3     | 308,4        | 301,3        |
| Engagements liés à la trésorerie               | 4     | 49,0         | 41,0         |
| Autres engagements                             | 5     | 22,8         | 22,8         |
| <b>Total</b>                                   |       | <b>555,5</b> | <b>549,1</b> |

**Note 1. Location simple.** Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers, de biens d'équipement, de wagons, de camions et de véhicules, dans lesquels Imerys est preneur. Ces engagements s'élèvent à 143,1 millions d'euros, dont 30,3 millions d'euros pour 2015, 58,6 millions d'euros pour la période 2016 à 2019 et 54,2 millions d'euros au-delà.

**Note 2. Réhabilitation des sites.** Ces montants correspondent aux cautions et garanties obtenues auprès d'établissements financiers conformément aux exigences légales, diminuées des provisions comptabilisées (note 23.2). Ces cautions et garanties sont généralement souscrites au profit d'agences gouvernementales afin de sécuriser la capacité financière d'Imerys à faire face à ses obligations environnementales.

**Note 3. Engagements liés aux activités opérationnelles.** Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par Imerys dans le cadre de contrats d'achat de biens, de services, d'énergie et de transport. Ces engagements comprennent

notamment deux engagements d'achat de prestations de services dont l'objectif est de garantir la logistique du Groupe jusqu'en 2017 (contrat d'affrètement souscrit auprès d'une entité sous influence notable) et 2022 (contrat de stockage et manutention) pour un montant total de 80,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 (94,8 millions d'euros au 31 décembre 2013). Les engagements au titre de la fourniture d'énergie (électricité et gaz essentiellement) s'élèvent à 74,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 (47,7 millions d'euros au 31 décembre 2013).

**Note 4. Engagements liés à la trésorerie.** Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par Imerys auprès d'établissements financiers afin de garantir des besoins de trésorerie opérationnelle en faveur de ses clients.

**Note 5. Autres engagements.** Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements donnés non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et les clauses de révision de prix données par le Groupe lors de cessions d'activités.

### Engagements reçus

| (en millions d'euros)                          | Notes | 2014        | 2013         |
|--|-------|-------------|--------------|
| Location simple                                | 1     | 8,2         | 6,8          |
| Engagements liés aux activités opérationnelles | 2     | 24,7        | 6,0          |
| Engagements liés à la trésorerie               | 3     | 2,1         | 2,9          |
| Autres engagements                             | 4     | 54,8        | 145,6        |
| <b>Total</b>                                   |       | <b>89,8</b> | <b>161,3</b> |

**Note 1. Location simple.** Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location dans lesquels Imerys est bailleur.

**Note 2. Engagements liés aux activités opérationnelles.** Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme

pris par des clients en faveur d'Imerys dans le cadre de contrats de vente de biens et de prestations de service.

**Note 3. Engagements liés à la trésorerie.** Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par certains fournisseurs

auprès de leurs établissements financiers afin de garantir leurs besoins de trésorerie opérationnelle en faveur d'Imerys.

**Note 4. Autres engagements.** Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements reçus non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et clauses de révision de prix en faveur du

Groupe lors d'acquisitions d'activités. Imerys bénéficie ainsi d'une garantie de passif de 45,9 millions d'euros (91,0 millions d'euros au 31 décembre 2013) reçue du groupe Rio Tinto au titre de l'acquisition en 2011 du groupe Luzenac.

## Note 29 Événements postérieurs à la date de clôture

---

### Méthode comptable

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existant à la date de clôture.

### Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 février 2015. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'Administration.

## 6.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Sauf indications contraires, toutes les valeurs indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros.

### COMMENTAIRES FINANCIERS

Les comptes de la société Imerys (ou la "Société") ne donnent qu'une image très partielle de la réalité économique et financière du Groupe que seuls les comptes consolidés reflètent.

En 2014, le résultat net de la Société s'élève à 31,2 millions d'euros, le résultat 2013 s'élevait à 49,1 millions d'euros.

#### ■ LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014 SONT :

##### Une activité de croissance soutenue

Débutée par les discussions avec le groupe Amcol International annoncées le 12 février, l'activité s'est poursuivie avec l'ouverture d'une usine d'alumine fondue au Bahrain en juillet et l'acquisition de Powdertech dans les carbonates en Asie en août. Elle s'est conclue début novembre par l'accord d'intégration des activités minières du groupe S&B.

Pour se doter des moyens nécessaires à cette croissance, Imerys a placé avec succès en décembre une émission obligataire d'un montant de 500,0 millions d'euros à échéance 2024, assortie d'un coupon annuel de 2,0 % ainsi qu'un abondement de la souche obligataire à échéance 2020 à 2,5 % pour 100,0 millions d'euros.

##### Une solidité financière maintenue

La bonne activité du Groupe en 2014 dans son ensemble et la génération de trésorerie en découlant ont permis d'augmenter les ressources en provenance des filiales pour 95,0 millions d'euros. Les dettes financières auprès des établissements financiers augmentent de +224,4 millions d'euros donnant un total de 319,4 millions d'euros de ressources financières supplémentaires.

En 2014, les valeurs mobilières de placement augmentent de 291,8 millions d'euros et la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminuent de 69,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, les ressources financières s'établissent à 2 831,0 millions d'euros, contre 2 458,1 millions d'euros fin 2013.

##### Amélioration du résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires à 37,6 millions d'euros augmente de 12,3 millions d'euros du fait de la refacturation aux filiales du Groupe d'une partie de la charge relative aux attributions gratuites d'actions.

Les charges d'exploitation de la Société enregistrant l'activité soutenue de croissance, augmentent de 4,8 millions d'euros.

Les charges de personnel augmentent de 1,8 million d'euros, impactées par la charge relative aux attributions gratuites d'actions.

Au total, la perte d'exploitation diminue de 6,7 millions d'euros, à -44,4 millions d'euros.

##### Diminution du résultat financier

Le résultat financier s'établit à 31,5 millions d'euros en 2014 contre 68,5 millions d'euros en 2013. La Société a perçu 117,0 millions d'euros de dividendes en 2014, en baisse de 4,4 millions d'euros par rapport à 2013.

La Société a enregistré en 2014 une perte nette de change de -21,7 millions d'euros contre un gain net de +10,9 millions d'euros en 2013. Parallèlement, des provisions nettes pour risque de change sont dotées en 2014 pour -6,9 millions d'euros contre des reprises de +11,8 millions d'euros en 2013. Les impacts de change nets des provisions sont donc de -28,6 millions d'euros en 2014 contre +22,7 millions d'euros en 2013.

Les charges financières nettes diminuent de +7,8 millions d'euros suite à une légère baisse de la dette nette moyenne du Groupe et au bénéfice des taux court terme historiquement bas durant l'exercice.

Hors change, les dotations de dépréciations et provisions financières nettes se montent à -13,5 millions d'euros en 2014 contre -24,5 millions d'euros en 2013. Ces dotations nettes en 2014 concernent une provision pour dépréciation de titres de -16,0 millions d'euros, une reprise de provision pour dépréciation de prêts de +6,6 millions d'euros, une dotation de -3,0 millions d'euros pour la provision sur instruments financiers et une dernière provision pour -1,1 million d'euros pour différents coûts de gestion financière courante. Les mouvements sur titres et prêts concernent les participations du Groupe en Asie.

##### La baisse du résultat net

Le gain de l'imputation du résultat fiscal d'Imerys SA sur les résultats positifs des filiales du Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale française augmente de 9,5 millions d'euros pour atteindre +44,4 millions d'euros.

La hausse du résultat exceptionnel pour +2,9 millions d'euros provient principalement de reprises nettes de la provision pour risques de gestion en 2014 pour +0,1 million d'euros contre des dotations nettes en 2013 de -4,2 millions d'euros.

Le résultat net ressort à 31,2 millions d'euros en baisse de -17,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

## 6.2.1 ÉTATS FINANCIERS

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT

| <i>(en milliers d'euros)</i>                         | Notes     | 2014            | 2013            |
|--|-----------|-----------------|-----------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>                       |           | <b>37 832</b>   | <b>26 402</b>   |
| Prestations de services                              |           | 37 564          | 25 308          |
| Autres produits et reprises de provisions            |           | 268             | 1 094           |
| <b>Charges d'exploitation</b>                        |           | <b>(82 209)</b> | <b>(77 451)</b> |
| Achats et services extérieurs                        |           | (35 245)        | (32 555)        |
| Impôts et taxes                                      |           | (1 845)         | (2 194)         |
| Charges de personnel                                 |           | (40 400)        | (38 619)        |
| Amortissements, dépréciations et provisions          |           | (3 612)         | (3 222)         |
| Autres charges                                       |           | (1 107)         | (861)           |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                       |           | <b>(44 377)</b> | <b>(51 049)</b> |
| <b>Résultat financier</b>                            | <b>10</b> | <b>31 493</b>   | <b>68 546</b>   |
| Produits des participations                          |           | 116 960         | 121 363         |
| Charges financières nettes                           |           | (43 306)        | (51 059)        |
| Dotations et reprises de dépréciations et provisions |           | (20 432)        | (12 646)        |
| Gains et pertes de change                            |           | (21 729)        | 10 888          |
| <b>Résultat courant</b>                              |           | <b>(12 884)</b> | <b>17 497</b>   |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                         | <b>11</b> | <b>(366)</b>    | <b>(3 308)</b>  |
| Produits exceptionnels                               |           | 8 480           | 1 632           |
| Charges exceptionnelles                              |           | (8 846)         | (4 940)         |
| <b>Impôts sur les bénéfices</b>                      | <b>12</b> | <b>44 447</b>   | <b>34 950</b>   |
| <b>Résultat net</b>                                  |           | <b>31 197</b>   | <b>49 139</b>   |

## ■ BILAN

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | Notes          | 2014             | 2013             |
|--|----------------|------------------|------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles nettes</b>  |                | <b>1 232</b>     | <b>1 216</b>     |
| Immobilisations incorporelles  | 13             | 11 673           | 10 798           |
| Amortissements cumulés   | 13             | (10 441)         | (9 582)          |
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>  |                | <b>1 233</b>     | <b>1 467</b>     |
| Immobilisations corporelles  | 13             | 8 164            | 7 815            |
| Amortissements cumulés   | 13             | (6 931)          | (6 348)          |
| <b>Participations nettes</b>   |                | <b>3 295 179</b> | <b>3 295 226</b> |
| Participations   | 14             | 3 327 119        | 3 311 166        |
| Dépréciations  | 14 - 20        | (31 940)         | (15 940)         |
| <b>Créances rattachées à des participations directes et autres filiales - Valeur nette</b> |                | <b>703 496</b>   | <b>744 608</b>   |
| Créances rattachées à des participations directes et autres filiales                       | 15 - 17        | 704 978          | 752 678          |
| Dépréciations  | 15 - 20        | (1 482)          | (8 070)          |
| <b>Autres immobilisations financières</b>  | <b>16 - 17</b> | <b>55</b>        | <b>28</b>        |
| <b>Actif immobilisé</b>  |                | <b>4 001 195</b> | <b>4 042 545</b> |
| Autres créances  | 17             | 53 995           | 30 104           |
| Instruments financiers   |                | 555              | -                |
| Valeurs mobilières de placement  | 18             | 364 090          | 72 286           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  |                | 13 820           | 82 968           |
| <b>Actif circulant</b>   |                | <b>432 460</b>   | <b>185 358</b>   |
| Comptes de régularisation  | 17             | 11 944           | 3 442            |
| <b>Actif</b>   |                | <b>4 445 599</b> | <b>4 231 345</b> |
| Capital social   |                | 151 771          | 152 477          |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport   |                | 334 111          | 362 103          |
| Réserves   |                | 959 201          | 959 201          |
| Report à nouveau   |                | 129 107          | 202 400          |
| Résultat net de l'exercice   |                | 31 197           | 49 139           |
| <b>Capitaux propres</b>  | <b>19</b>      | <b>1 605 387</b> | <b>1 725 320</b> |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>  | <b>20</b>      | <b>45 741</b>    | <b>29 286</b>    |
| Dettes financières   | 21             | 2 759 436        | 2 440 043        |
| Dettes diverses  | 21             | 27 667           | 20 942           |
| Instruments financiers   | 21             | 817              | -                |
| <b>Dettes</b>  |                | <b>2 787 920</b> | <b>2 460 985</b> |
| Comptes de régularisation  | 21             | 6 551            | 15 754           |
| <b>Capitaux propres et passifs</b>   |                | <b>4 445 599</b> | <b>4 231 345</b> |

## ■ FLUX DE TRÉSORERIE

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 2014            | 2013            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>   |                 |                 |
| <b>Résultat net</b>   | <b>31 197</b>   | <b>49 139</b>   |
| <b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie</b>         |                 |                 |
| Amortissements  | 3 409           | 2 384           |
| Dépréciations et provisions   | 25 013          | 24 166          |
| Résultat sur cessions d'éléments d'actifs                           | (831)           | -               |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                   | <b>58 788</b>   | <b>75 689</b>   |
| Variation du besoin en fonds de roulement                           | (17 566)        | (26 101)        |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>   | <b>41 222</b>   | <b>49 588</b>   |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>  |                 |                 |
| <b>Acquisitions d'immobilisations</b>                               |                 |                 |
| Incorporelles et corporelles  | (1 497)         | (899)           |
| Financières (titres et actifs liés)                                 | (72 101)        | (276)           |
| <b>Cessions d'immobilisations</b>                                   |                 |                 |
| Incorporelles et corporelles  | 5               | 2               |
| Financières (titres et actifs liés)                                 | 6 750           | 15              |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b> | <b>(66 843)</b> | <b>(1 158)</b>  |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>    |                 |                 |
| Variation des dettes financières                                    | 311 007         | 254 080         |
| Variation des prêts et autres immobilisations financières           | 32 327          | (114 996)       |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>    | <b>343 334</b>  | <b>139 084</b>  |
| <b>Opérations sur capitaux propres</b>                              |                 |                 |
| Augmentation de capital   | 27 375          | 39 906          |
| Dividendes distribués   | (122 432)       | (116 955)       |
| <b>Flux des opérations sur capitaux propres</b>                     | <b>(95 057)</b> | <b>(77 049)</b> |
| <b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>      | <b>222 656</b>  | <b>110 465</b>  |

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 2014           | 2013           |
|---|----------------|----------------|
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b> | <b>155 254</b> | <b>44 789</b>  |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie               | 222 656        | 110 465        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> | <b>377 910</b> | <b>155 254</b> |

## ■ DÉTAIL DES MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 2014          | 2013         |
|--|---------------|--------------|
| <b>Valeur brute des actions propres en immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>6 952</b>  | <b>7 004</b> |
| Cessions (acquisitions) d'actions propres  | 70 609        | 7 091        |
| Transfert d'actions propres (actions gratuites)                                      | (11 093)      | (5 092)      |
| Réduction de capital par annulation d'actions propres                                | (56 073)      | (2 051)      |
| <b>Valeur brute des actions propres en immobilisations au 31 décembre</b>            | <b>10 395</b> | <b>6 952</b> |

## 6.2.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

|   |   |                              |  |   |     |
|---|---|------------------------------|--|---|-----|
| <b>■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> | <b>249</b>  | <b>■ AUTRES INFORMATIONS</b> | <b>261</b>   |   |     |
| Note 1                                    | Immobilisations incorporelles et corporelles                | 249                          | Note 23  | Engagements hors bilan  | 261 |
| Note 2                                    | Immobilisations financières                                 | 249                          | Note 24  | Autres engagements vis-à-vis des filiales   | 261 |
| Note 3                                    | Créances et dettes en monnaies étrangères                   | 249                          | Note 25  | Engagements sur risque de change  | 261 |
| Note 4                                    | Position globale de change                                  | 249                          | Note 26  | Engagements sur risque de taux  | 262 |
| Note 5                                    | Valeurs mobilières de placement                             | 250                          | Note 27  | Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie   | 262 |
| Note 6                                    | Provisions  | 250                          | Note 28  | Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)                                       | 262 |
| Note 7                                    | Risques relatifs aux marchés financiers                     | 250                          | Note 29  | Principaux actionnaires   | 262 |
| Note 8                                    | Intégration fiscale   | 251                          | Note 30  | Effectif moyen 2014   | 263 |
| Note 9                                    | Transferts de charges                                       | 251                          | Note 31  | Droit individuel à la formation au 31 décembre 2014   | 263 |
| <b>■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>  | <b>252</b>  | Note 32                      | Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux | 263   |     |
| Note 10                                   | Résultat financier  | 252                          | Note 33  | Événements postérieurs à la clôture de l'exercice   | 263 |
| Note 11                                   | Résultat exceptionnel                                       | 252                          | Note 34  | Affectation du résultat (en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce) | 263 |
| Note 12                                   | Impôts sur les bénéfices                                    | 253                          | Note 35  | Tableau de renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2014             | 264 |
| <b>■ NOTES SUR LE BILAN</b>               | <b>254</b>  |                              |  |   |     |
| Note 13                                   | Variations des immobilisations incorporelles et corporelles | 254                          |  |   |     |
| Note 14                                   | Variations du poste titres de participation                 | 254                          |  |   |     |
| Note 15                                   | Créances rattachées à des participations                    | 254                          |  |   |     |
| Note 16                                   | Autres immobilisations financières                          | 254                          |  |   |     |
| Note 17                                   | Autres créances   | 255                          |  |   |     |
| Note 18                                   | Valeurs mobilières de placement                             | 255                          |  |   |     |
| Note 19                                   | Variation des capitaux propres                              | 256                          |  |   |     |
| Note 20                                   | Dépréciations et provisions                                 | 257                          |  |   |     |
| Note 21                                   | Dettes et comptes de régularisation au 31 décembre 2014     | 260                          |  |   |     |
| Note 22                                   | Produits à recevoir et charges à payer                      | 260                          |  |   |     |

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Imerys SA présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 et complétés des règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode normalement retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les états financiers sociaux sont présentés avec une période comparative au titre de l'exercice N-1. L'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence aux états financiers inclus dans le Document de Référence de l'exercice N-2 ([section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence](#)).

### Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pratiqués sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et les durées d'amortissement sont les suivants :

- matériel et outillage : mode linéaire, sur 10 ans ;
- installations et mobilier de bureau : mode linéaire, sur 5 et 10 ans ;
- matériel de bureau : mode linéaire, sur 5 ans ;
- matériel informatique : mode linéaire, sur 3 ans.

### Note 2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la valeur d'entreprise, fondée notamment sur les résultats antérieurs et les perspectives de rentabilité, de la quote-part de situation nette convertie détenue pour les titres et de la valeur de l'actif net. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable

enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation des titres est enregistrée.

Les pertes latentes générées par les fluctuations des monnaies étrangères dans lesquelles sont libellés les titres détenus de façon durable n'ont pas vocation à se réaliser. Par conséquent, les pertes de change latentes ne constituent pas un critère suffisant pour justifier de manière systématique une provision pour dépréciation.

### Note 3 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

### Note 4 Position globale de change

Lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation à la provision pour perte de change est limité à l'excédent de pertes sur les gains latents.

## Note 5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Note 6 Provisions

### Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent des risques identifiés. Elles sont déterminées de la manière suivante :

- les provisions pour risques de gestion comprennent notamment les litiges en cours liés aux activités courantes ;
- les provisions pour restructurations concernent des plans de réorganisation officiellement décidés et engagés avant la clôture de l'exercice ;
- les provisions pour risques relatifs à l'évolution financière de certaines participations sont déterminées en fonction des derniers éléments financiers disponibles et des perspectives d'évolution ;
- les provisions pour risques relatifs à l'attribution d'actions gratuites sont déterminées en fonction de leur maturité, sur la base du cours d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou, lorsque les actions ne sont pas acquises à la clôture,

au cours de l'action à cette date, conformément à la recommandation CNC 2008-17. Le calcul des provisions pour risques relatifs à l'attribution d'actions gratuites tient compte de l'appréciation de l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière auxquels ces actions sont conditionnées et proportionnées. Les dotations, reprises et charges sont présentées dans les charges de personnel.

### Provisions pour charges

Elles comprennent essentiellement :

- les provisions pour les régimes complémentaires de retraite et pensions à verser aux anciens salariés ;
- la charge correspondant aux indemnités de départ à la retraite, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Imerys applique la recommandation CNC 2003-R01 en matière d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

## Note 7 Risques relatifs aux marchés financiers

En qualité de société holding, tête du Groupe, la Société met en œuvre la politique de gestion des risques relatifs aux marchés financiers identifiés au sein du Groupe (risques de change, de taux d'intérêt, risque sur énergie).

Les principaux risques et instruments sont indiqués ci-dessous :

- les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de change sont principalement des contrats d'achats et ventes à terme de monnaies étrangères ainsi que des options de change. Une position globale de change est établie lorsque des opérations en monnaies étrangères (éléments couverts et instruments de couverture) se traduisent par la comptabilisation symétrique d'un actif et d'un passif présentant des caractéristiques voisines. Les options respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiées comptablement de couverture, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;
- la Société met en œuvre des swaps et options pour couvrir le risque de taux. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts ;
- pour couvrir le risque inhérent au prix de l'énergie affectant ses participations, la Société utilise des contrats d'options ainsi que des contrats d'achats et ventes à terme. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture des risques de la Société sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts. Les options et les contrats relatifs à la couverture des risques des participations de la Société respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiés comptablement de couverture dans les comptes de la Société, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Note 8 Intégration fiscale

Depuis 1993, la société Imerys et certaines de ses filiales françaises sont imposées selon l'article 223 A du Code général des impôts relatif à la fiscalité de groupe. Le périmètre de l'intégration fiscale enregistré en 2014 deux sorties : Charges Minérales du Périgord et Parnasse 22 et une entrée : Captelia. Il est composé au 31 décembre 2014 des 27 sociétés mentionnées ci-dessous :

|                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| ■ Ardoise et Jardin                 | ■ Imerys Services                    |
| ■ Ardoisières d'Angers              | ■ Imerys Tableware France            |
| ■ Calderys France                   | ■ Imerys TC                          |
| ■ Captelia                          | ■ La Française des Tuiles et Briques |
| ■ Doyet Terre Cuite                 | ■ Mircal                             |
| ■ IGM For Fibre Glass               | ■ Mircal Asia                        |
| ■ Imerys                            | ■ Mircal Brésil                      |
| ■ Imerys Ceramics France            | ■ Mircal Chili                       |
| ■ Imerys Filtration France          | ■ Mircal Europe                      |
| ■ Imerys Foundry Minerals Europe    | ■ Parimetal                          |
| ■ Imerys Kiln Furniture France      | ■ Parnasse 25                        |
| ■ Imerys Minéraux France            | ■ Parnasse 27                        |
| ■ Imerys Refractory Minerals Clerac | ■ PLR Réfractaires SAS U             |
| ■ Imerys Refractory Minerals Glomel |                                      |

Au sein du groupe fiscal dont la société Imerys est la tête de groupe, les relations sont régies par une convention dont les principes sont résumés ci-dessous :

- les sociétés intégrées fiscalement bénéficient d'une situation identique à celle qui aurait été la leur, en l'absence d'intégration ;
- toutes les charges complémentaires sont enregistrées chez la société Imerys qui bénéficie en contrepartie des économies éventuelles engendrées par ce régime.

## Note 9 Transferts de charges

Les postes "transferts de charges" correspondent principalement à :

- des transferts de charges à des comptes de bilan (frais d'émission des emprunts, frais sur augmentation de capital) ;
- des transferts d'une catégorie de charges à une autre catégorie de charges (charges d'exploitation transférées en charges exceptionnelles ou financières et réciproquement).

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### Note 10 Résultat financier

| (en milliers d'euros)  | 2014           | 2013           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Produits financiers</b>   | <b>189 900</b> | <b>243 825</b> |
| Produits des participations <sup>(1)</sup>                               | 116 960        | 121 363        |
| Produits nets des placements <sup>(1)</sup>                              | 16 027         | 13 077         |
| Reprises de provisions et transferts de charges                          | 12 668         | 14 218         |
| Gains de change  | 44 245         | 95 167         |
| <b>Charges financières</b>   | <b>158 407</b> | <b>175 279</b> |
| Intérêts financiers et charges sur instruments financiers <sup>(2)</sup> | 61 258         | 65 102         |
| Dotations aux amortissements et provisions financiers                    | 31 174         | 25 898         |
| Pertes de change   | 65 975         | 84 279         |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>31 493</b>  | <b>68 546</b>  |
| (1) Dont produits concernant des entreprises liées                       | 124 997        | 125 498        |
| (2) Dont charges concernant des entreprises liées                        | 4 572          | 3 264          |

En 2014, la Société a perçu 117,0 millions d'euros de dividendes.

En tant que holding de participation, la société Imerys gère son risque de change bilantiel, notamment celui portant sur l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement par la Société à l'étranger et celui résultant des prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées à la Société dans le cadre des conventions de trésorerie intra-groupe. Pour ce faire, la proportion de l'endettement financier libellé en autres monnaies que l'euro, est

ajustée. Sur cet ajustement, Imerys a enregistré sur 2014 une perte de change nette de 21,7 millions d'euros (un gain de change net de 10,9 millions d'euros avait été réalisé en 2013) principalement issue de la couverture d'investissements réalisés à l'étranger par Imerys.

Pour mémoire, dans le même temps, les actifs détenus dans les filiales ne font pas l'objet d'une réévaluation des titres de participation figurant au bilan.

### Note 11 Résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros)                           | 2014         | 2013           |
|---|--------------|----------------|
| Plus et moins-values sur cessions d'actifs      | 830          | -              |
| Autres produits exceptionnels                   | 1            | 13             |
| Reprises de provisions et transferts de charges | 1 726        | 1 603          |
| Dotations aux provisions                        | (1 999)      | (4 914)        |
| Autres charges exceptionnelles                  | (924)        | (10)           |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                    | <b>(366)</b> | <b>(3 308)</b> |

Les reprises de provisions au 31 décembre 2014 concernent une provision pour risques de gestion (1,7 million d'euros).

Une provision pour risques de gestion (1,6 million d'euros) et une provision pour risques liés au personnel (0,4 million d'euros) ont été constituées en 2014.

## Note 12 Impôts sur les bénéfices

| (en milliers d'euros)                   | 2014          | 2013          |
|---|---------------|---------------|
| Impôts sur les plus-values à long terme | -             | -             |
| Impôts sur les bénéfices                | 44 447        | 34 950        |
| <b>Total</b>                            | <b>44 447</b> | <b>34 950</b> |

### Répartition de la charge d'impôts de la Société

| (en milliers d'euros)              | Résultat avant impôts | Impôts        | Résultat après impôts |
|------------------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| Résultat courant                   | (12 884)              | -             | (12 884)              |
| Résultat exceptionnel              | (366)                 | -             | (366)                 |
| Incidence de l'intégration fiscale | -                     | 44 447        | 44 447                |
| <b>Total</b>                       | <b>(13 250)</b>       | <b>44 447</b> | <b>31 197</b>         |

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés françaises du Groupe, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys est constitué par :

- la charge d'impôt de la Société, calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement ;
- le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration.

À ce titre, pour l'exercice 2014, Imerys a comptabilisé un produit de 44,4 millions d'euros.

À son niveau, Imerys enregistre en 2014 un déficit de 104,9 millions d'euros, portant le montant cumulé de ses déficits reportables propres à 918,4 millions d'euros. Ces déficits ont été entièrement utilisés par le Groupe intégré conformément aux règles de l'intégration fiscale.

### Variation des impôts différés ou latents (base des impôts différés)

| Nature (en milliers d'euros)   | Au 31 décembre 2014 |                | Au 31 décembre 2013 |                |
|--|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
|  | Actifs              | Passifs        | Actifs              | Passifs        |
| <b>Différences temporelles</b>   | <b>7 666</b>        | <b>27 311</b>  | <b>770</b>          | <b>25 358</b>  |
| Déductibles l'année suivante   | -                   | 14 755         | -                   | 5 515          |
| Déductibles ultérieurement   | -                   | 6 005          | -                   | 4 089          |
| Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés | 7 666               | 6 551          | 770                 | 15 754         |
| <b>Éléments de taxation éventuelle</b>                                       | <b>0</b>            | <b>273 471</b> | <b>0</b>            | <b>273 471</b> |
| Réserve spéciale des plus-values à long terme                                | -                   | 273 471        | -                   | 273 471        |
| Autres   | -                   | -              | -                   | -              |

## NOTES SUR LE BILAN

### Note 13 Variations des immobilisations incorporelles et corporelles

| <i>(en milliers d'euros)</i>        | Montant brut<br>31/12/2013 | Acquisitions | Cessions   | Montant brut<br>31/12/2014 |
|-------------------------------------|----------------------------|--------------|------------|----------------------------|
| Immobilisations incorporelles       | 10 798                     | 875          | -          | 11 673                     |
| Immobilisations corporelles         | 7 815                      | 622          | 273        | 8 164                      |
| <b>Total immobilisations brutes</b> | <b>18 613</b>              | <b>1 497</b> | <b>273</b> | <b>19 837</b>              |

| <i>(en milliers d'euros)</i>                     | Amortissements<br>31/12/2013 | Dotations    | Reprises   | Amortissements<br>31/12/2014 |
|--|------------------------------|--------------|------------|------------------------------|
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 9 582                        | 859          | -          | 10 441                       |
| Amortissements des immobilisations corporelles   | 6 348                        | 851          | 268        | 6 931                        |
| <b>Total amortissements des immobilisations</b>  | <b>15 930</b>                | <b>1 710</b> | <b>268</b> | <b>17 372</b>                |

### Note 14 Variations du poste titres de participation

La valeur brute des titres de participation augmente de 16,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2014, suite à l'augmentation de capital de la société Mircal Asia pour 16,0 millions d'euros, à la cession de la société Europe Commerce Refractory à Imerys Minerals International Sales pour 10 milliers d'euros et à la dissolution de la société Parnasse 22 pour 37 milliers d'euros.

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 31,9 millions d'euros, en augmentation de 16,0 millions d'euros suite à la dotation en 2014 d'une provision pour dépréciation des titres de Mircal Asia.

### Note 15 Créances rattachées à des participations

La valeur brute des créances rattachées à des participations diminue de 47,7 millions d'euros. Les créances rattachées à des participations sont régies par des contrats de prêts et des conventions de crédit intra-groupe destinées à optimiser la gestion de trésorerie.

Les provisions pour dépréciation des prêts s'élèvent à 1,5 million d'euros, en baisse de 6,6 millions d'euros principalement suite à la reprise en 2014 d'une provision pour dépréciation du prêt fait à Mircal Asia pour 6,7 millions d'euros.

### Note 16 Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2014, les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts donnés.

## Note 17 Autres créances

| (en milliers d'euros)                             | Montant brut   | Échéance<br>à moins d'1 an | Échéance<br>de 1 à 5 ans | Échéance<br>supérieure à 5 ans |
|---|----------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| <b>Créances rattachées à des participations</b>   | <b>704 978</b> | <b>595 306</b>             | <b>92 508</b>            | <b>17 164</b>                  |
| Créances rattachées à des participations directes | 392 344        | 377 065                    | 15 279                   | -                              |
| Créances rattachées aux autres filiales du Groupe | 312 634        | 218 241                    | 77 229                   | 17 164                         |
| <b>Autres immobilisations financières</b>         | <b>55</b>      | <b>-</b>                   | <b>-</b>                 | <b>55</b>                      |
| <b>Autres créances</b>                            | <b>53 995</b>  | <b>52 910</b>              | <b>(948)</b>             | <b>2 033</b>                   |
| Créances d'exploitation                           | 53 051         | 53 051                     | -                        | -                              |
| Prime d'émission des obligations                  | 944            | (141)                      | (948)                    | 2 033                          |
| <b>Comptes de régularisation</b>                  | <b>11 944</b>  | <b>8 777</b>               | <b>1 941</b>             | <b>1 226</b>                   |
| Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>        | 586            | 516                        | 69                       | 1                              |
| Frais d'émission des emprunts obligataires        | 3 692          | 595                        | 1 872                    | 1 225                          |
| Écarts de conversion actif <sup>(2)</sup>         | 7 666          | 7 666                      | -                        | -                              |
| <b>Total</b>                                      | <b>770 972</b> | <b>656 993</b>             | <b>93 501</b>            | <b>20 478</b>                  |

(1) Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement des achats de services extérieurs.

(2) Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation à la clôture des créances et prêts en devises étrangères.

## Note 18 Valeurs mobilières de placement

### Valeurs nettes

| (en milliers d'euros)                | 2014           | 2013          |
|--------------------------------------|----------------|---------------|
| SICAV et Fonds Communs de Placements | 53 591         | 25 282        |
| Certificats de dépôt                 | 300 104        | 40 052        |
| Actions propres                      | 10 395         | 6 952         |
| <b>Total</b>                         | <b>364 090</b> | <b>72 286</b> |

Au 31 décembre 2014, la valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 364,1 millions d'euros. Aucune provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement n'a été constituée.

### Valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2014

| Nature          | Quantité | Prix de revient unitaire moyen<br>(en euros) | Cours d'inventaire décembre 2014<br>(en euros) |
|-----------------|----------|--|--|
| SICAV BNP       | 1        | 57 249,82                                    | 57 250,45                                      |
| SICAV SG        | 2 244    | 23 856,37                                    | 23 856,37                                      |
| Actions propres | 179 649  | 57,86  | 61,01  |

## Note 19 Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros)  | Capital        | Primes         | Réserves <sup>(1)</sup> |                |                | Report à nouveau | Résultat de l'exercice | Total            |
|--|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------------|------------------|
|  |                |                | légal                   | réglementées   | autres         |                  |                        |                  |
| <b>Capitaux propres au 01/01/2013 avant affectation du résultat net</b>          | <b>150 737</b> | <b>326 141</b> | <b>15 095</b>           | <b>273 471</b> | <b>670 482</b> | <b>258 940</b>   | <b>60 415</b>          | <b>1 755 281</b> |
| Affectation du résultat 2012   | -              | -              | -                       | -              | -              | (56 540)         | (60 415)               | (116 955)        |
| <b>Mouvements de l'exercice 2013</b>   |                |                |                         |                |                |                  |                        |                  |
| Annulation de 43 724 actions de 2 €  | (87)           | (1 964)        | -                       | -              | -              | -                | -                      | (2 051)          |
| Souscription de 913 442 actions par exercice d'options                           | 1 827          | 37 926         | 153                     | -              | -              | -                | -                      | 39 906           |
| Résultat 31/12/2013  | -              | -              | -                       | -              | -              | -                | 49 139                 | 49 139           |
| <b>Capitaux propres au 01/01/2014 avant affectation du résultat net</b>          | <b>152 477</b> | <b>362 103</b> | <b>15 248</b>           | <b>273 471</b> | <b>670 482</b> | <b>202 400</b>   | <b>49 139</b>          | <b>1 725 320</b> |
| Affectation du résultat 2013   | -              | -              | -                       | -              | -              | (73 293)         | (49 139)               | (122 432)        |
| <b>Mouvements de l'exercice 2014</b>   |                |                |                         |                |                |                  |                        |                  |
| Annulation de 918 315 actions de 2 €   | (1 837)        | (54 236)       | -                       | -              | -              | -                | -                      | (56 073)         |
| Souscription de 565 642 actions par exercice d'options                           | 1 131          | 26 244         | -                       | -              | -              | -                | -                      | 27 375           |
| Résultat 31/12/2014  | -              | -              | -                       | -              | -              | -                | 31 197                 | 31 197           |
| <b>Capitaux propres au 01/01/2015 avant affectation du résultat net</b>          | <b>151 771</b> | <b>334 111</b> | <b>15 248</b>           | <b>273 471</b> | <b>670 482</b> | <b>129 107</b>   | <b>31 197</b>          | <b>1 605 387</b> |
| Proposition d'affectation du résultat <sup>(2)</sup>                             | -              | -              | -                       | -              | -              | (94 014)         | (31 197)               | (125 211)        |
| <b>Capitaux propres au 01/01/2015 avec proposition d'affectation du résultat</b> | <b>151 771</b> | <b>334 111</b> | <b>15 248</b>           | <b>273 471</b> | <b>670 482</b> | <b>35 093</b>    | <b>0</b>               | <b>1 480 176</b> |

(1) Les capitaux propres d'Imerys ne comprennent pas d'écarts de réévaluation.

(2) Soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2015.

### Nombre d'actions

|  | 2014              | 2013              |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Nombre d'actions en circulation à l'ouverture</b> | <b>76 238 264</b> | <b>75 368 546</b> |
| Augmentation de capital                              | 565 642           | 913 442           |
| Réduction de capital                                 | (918 315)         | (43 724)          |
| <b>Nombre d'actions en circulation à la clôture</b>  | <b>75 885 591</b> | <b>76 238 264</b> |

Au titre de l'exercice 2014, les mouvements sur le capital se présentent comme suit :

- le 11 décembre 2014, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 25 avril 2013 et 29 avril 2014, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013, procédé à l'annulation de 918 315 actions autodétenues, directement acquises sur le marché par la Société et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 1 836 630 euros ;

- le 7 janvier 2015, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2014, a constaté que le 31 décembre 2014, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 1 131 284 euros suite à la levée au cours de l'exercice 2014 de 565 642 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

Les informations détaillées relatives au capital social sont données au [paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

## Note 20 Dépréciations et provisions

| (en milliers d'euros)                                       | Montant au début de l'exercice | Augmentations |               |                 | Diminutions <sup>(1)</sup> |                 |                 | Montant à la fin de l'exercice |
|---|--------------------------------|---------------|---------------|-----------------|----------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|
|   |                                | Exploitation  | Financières   | Exceptionnelles | Exploitation               | Financières     | Exceptionnelles |                                |
| <b>Dépréciations</b>  |                                |               |               |                 |                            |                 |                 |                                |
| Participations  | 15 940                         | -             | 16 000        | -               | -                          | -               | -               | 31 940                         |
| Créances clients  | -                              | -             | -             | -               | -                          | -               | -               | 0                              |
| Créances rattachées à des participations                    | 8 070                          | -             | 76            | -               | -                          | (6 664)         | -               | 1 482                          |
| Titres immobilisés  | -                              | -             | -             | -               | -                          | -               | -               | 0                              |
| Prime d'émission des obligations                            | 2 526                          | -             | 512           | -               | -                          | (112)           | -               | 2 926                          |
| Valeurs mobilières de placement                             | -                              | -             | -             | -               | -                          | -               | -               | 0                              |
| Charges constatées d'avance - avantages futurs du personnel | -                              | -             | -             | -               | -                          | -               | -               | 0                              |
| <b>Total actif</b>  | <b>26 536</b>                  | <b>0</b>      | <b>16 588</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>                   | <b>(6 776)</b>  | <b>0</b>        | <b>36 348</b>                  |
| <b>Provisions</b>   |                                |               |               |                 |                            |                 |                 |                                |
| <b>Provisions pour risques</b>                              | <b>24 828</b>                  | <b>17 126</b> | <b>13 642</b> | <b>1 999</b>    | <b>(12 869)</b>            | <b>(3 636)</b>  | <b>(1 726)</b>  | <b>39 364</b>                  |
| Risques de gestion  | 20 327                         | 17 126        | 61            | 1 609           | (12 869)                   | -               | (1 726)         | 24 528                         |
| Provisions pour pertes de change                            | 770                            | -             | 7 666         | -               | -                          | (770)           | -               | 7 666                          |
| Risques liés au personnel                                   | 50                             | -             | -             | 388             | -                          | -               | -               | 438                            |
| Risques environnement                                       | -                              | -             | -             | -               | -                          | -               | -               | 0                              |
| Instruments financiers                                      | 2 866                          | -             | 5 915         | -               | -                          | (2 866)         | -               | 5 915                          |
| Risques sur filiales et participations                      | 815                            | -             | -             | 2               | -                          | -               | -               | 817                            |
| <b>Provisions pour charges</b>                              | <b>4 458</b>                   | <b>1 891</b>  | <b>500</b>    | <b>0</b>        | <b>(142)</b>               | <b>(330)</b>    | <b>0</b>        | <b>6 377</b>                   |
| Pensions  | -                              | -             | -             | -               | -                          | -               | -               | 0                              |
| Avantages futurs du personnel                               | 4 458                          | 1 891         | 500           | -               | (142)                      | (330)           | -               | 6 377                          |
| Autres charges sociales et fiscales                         | -                              | -             | -             | -               | -                          | -               | -               | 0                              |
| <b>Total passif</b>   | <b>29 286</b>                  | <b>19 017</b> | <b>14 142</b> | <b>1 999</b>    | <b>(13 011)</b>            | <b>(3 966)</b>  | <b>(1 726)</b>  | <b>45 741</b>                  |
| <b>Total général</b>  | <b>55 822</b>                  | <b>19 017</b> | <b>30 730</b> | <b>1 999</b>    | <b>(13 011)</b>            | <b>(10 742)</b> | <b>(1 726)</b>  | <b>82 089</b>                  |

(1) Provisions reprises à concurrence des montants utilisés pour 8 882 milliers d'euros.

Au titre de son activité de société tête de groupe, Imerys enregistre des provisions pour risques de gestion et environnement. Elles concernent notamment des attributions futures d'actions conditionnelles.

Au 31 décembre 2014, une provision pour dépréciation des titres de participation de la société Mircal Asia a été constituée pour 16,0 millions d'euros.

La provision pour dépréciation du prêt fait à Mircal Asia a été partiellement reprise en 2014 pour 6,7 millions d'euros. Une provision pour dépréciation des intérêts sur le prêt fait à IMT a été dotée en 2014 pour 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2014, une provision pour risques sur instruments financiers est constituée pour un montant de 5,9 millions d'euros. Cette provision est relative aux opérations de couverture sur monnaies étrangères et sur prix de l'énergie. La provision pour

risques sur instruments financiers dotée en 2013 a été entièrement reprise en 2014.

En 2014, une provision pour risques a été dotée pour un montant de 17,1 millions d'euros au titre des futures attributions d'actions conditionnelles pour 179 649 actions propres, et pour d'autres actions non encore acquises et devant être attribuées compte tenu des dispositions des plans d'attribution. La provision pour risques dotée en 2013 pour un montant de 12,8 millions d'euros est entièrement reprise en 2014 suite à l'attribution au cours de l'exercice de 185 424 actions propres de la Société.

Certains instruments, conformes à la politique de gestion des risques financiers du Groupe, ne sont pas qualifiés comptablement de couverture chez Imerys SA. Les instruments financiers en portefeuille au 31 décembre 2014 sont présentés en *note 25* et suivantes.

### Avantages futurs du personnel

Les régimes à prestations définies correspondent pour une part à des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective de la métallurgie et pour une autre part à des régimes de retraite supplémentaires, dont le régime français des dirigeants.

La provision pour avantages futurs au personnel est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

|  | Régimes de retraite | Autres avantages à long terme |
|--|---------------------|-------------------------------|
| Taux d'actualisation                           | 1,2 %               | 2,0 %                         |
| Taux de rendement attendu des actifs du régime | 1,1 %               | -                             |
| Taux attendus d'augmentation des salaires      | 2,5 %               | 2,5 %                         |
| Taux annuels de rotation :                     |                     |                               |
| ■ Cadres et non cadres avant 30 ans            | 20,0 %              | 20,0 %                        |
| ■ Cadres et non cadres entre 30 et 40 ans      | 15,0 %              | 15,0 %                        |
| ■ Cadres et non cadres entre 40 et 50 ans      | 10,0 %              | 10,0 %                        |
| ■ Cadres et non cadres entre 50 et 55 ans      | 5,0 %               | 5,0 %                         |
| ■ Cadres et non cadres après 55 ans            | -                   | -                             |

Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode du "corridor".

### Charge nette

| (en milliers d'euros)             | 2014           |             |                | 2013           |             |                |
|-----------------------------------|----------------|-------------|----------------|----------------|-------------|----------------|
|                                   | Retraite       | Autres      | Total          | Retraite       | Autres      | Total          |
| Coût financier                    | (485)          | (15)        | (500)          | (493)          | (20)        | (513)          |
| Coût des services rendus          | (1 446)        | (45)        | (1 491)        | (1 238)        | (41)        | (1 279)        |
| Rendement attendu des actifs      | 330            | -           | 330            | 419            | -           | 419            |
| Coût des services passés          | (296)          | -           | (296)          | (286)          | -           | (286)          |
| Gains et (pertes) actuariels      | (32)           | 45          | 13             | 280            | (24)        | 256            |
| Réductions et liquidations        | -              | -           | 0              | -              | -           | 0              |
| <b>Charge nette comptabilisée</b> | <b>(1 929)</b> | <b>(15)</b> | <b>(1 944)</b> | <b>(1 318)</b> | <b>(85)</b> | <b>(1 403)</b> |
| Rendement effectif des actifs     | 316            | -           | 316            | 434            | -           | 434            |

### Changements de la valeur actualisée des engagements

| (en milliers d'euros)                          | 2014            |              |                 | 2013            |              |                 |
|--|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------|
|  | Retraite        | Autres       | Total           | Retraite        | Autres       | Total           |
| <b>Engagements à l'ouverture</b>               | <b>(23 717)</b> | <b>(698)</b> | <b>(24 415)</b> | <b>(18 409)</b> | <b>(623)</b> | <b>(19 032)</b> |
| Coût financier                                 | (485)           | (15)         | (500)           | (493)           | (20)         | (513)           |
| Coût des services rendus                       | (1 446)         | (45)         | (1 491)         | (1 238)         | (41)         | (1 279)         |
| Paiements aux bénéficiaires                    | 5 706           | 2            | 5 708           | 1 037           | 10           | 1 047           |
| Réductions et liquidations                     | -               | -            | 0               | -               | -            | 0               |
| Gains et (pertes) actuariels                   | 839             | 45           | 884             | (4 614)         | (24)         | (4 638)         |
| <b>Engagements à la clôture <sup>(1)</sup></b> | <b>(19 103)</b> | <b>(711)</b> | <b>(19 814)</b> | <b>(23 717)</b> | <b>(698)</b> | <b>(24 415)</b> |
| Financés par des actifs du régime              | (17 810)        | -            | (17 810)        | (22 389)        | -            | (22 389)        |
| Non financés                                   | (1 293)         | (711)        | (2 004)         | (1 328)         | (698)        | (2 026)         |

(1) Dont engagements de retraite contractés au profit de la Direction Générale et de membres du Conseil d'Administration : 3 539 milliers d'euros en 2014, contre 2 140 milliers d'euros en 2013.

## Changement de la juste valeur des actifs du régime

|                              | 2014          |          |               | 2013          |          |               |
|------------------------------|---------------|----------|---------------|---------------|----------|---------------|
|                              | Retraite      | Autres   | Total         | Retraite      | Autres   | Total         |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |               |          |               |               |          |               |
| <b>Actifs à l'ouverture</b>  | <b>15 487</b> | -        | <b>15 487</b> | <b>15 399</b> | -        | <b>15 399</b> |
| Rendement attendu des actifs | 330           | -        | 330           | 419           | -        | 419           |
| Paiements aux bénéficiaires  | (5 683)       | -        | (5 683)       | (347)         | -        | (347)         |
| Cotisations de l'employeur   | -             | -        | 0             | -             | -        | 0             |
| Gains et (pertes) actuariels | (14)          | -        | (14)          | 16            | -        | 16            |
| <b>Actifs à la clôture</b>   | <b>10 120</b> | <b>0</b> | <b>10 120</b> | <b>15 487</b> | <b>0</b> | <b>15 487</b> |

## Actif / Passif au bilan

|   | 2014           |              |                | 2013           |              |                |
|---|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
|   | Retraite       | Autres       | Total          | Retraite       | Autres       | Total          |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                  |                |              |                |                |              |                |
| Engagements financés                          | (17 810)       | -            | (17 810)       | (22 389)       | -            | (22 389)       |
| Juste valeur des actifs                       | 10 120         | -            | 10 120         | 15 487         | -            | 15 487         |
| <b>Position financée</b>                      | <b>(7 690)</b> | <b>0</b>     | <b>(7 690)</b> | <b>(6 902)</b> | <b>0</b>     | <b>(6 902)</b> |
| Engagements non financés                      | (1 293)        | (711)        | (2 004)        | (1 328)        | (698)        | (2 026)        |
| Coût des services passés non comptabilisés    | 2 069          | -            | 2 069          | 2 365          | -            | 2 365          |
| Écarts actuariels nets non comptabilisés      | 1 248          | -            | 1 248          | 2 105          | -            | 2 105          |
| <b>Actifs (provisions) au bilan</b>           | <b>(5 666)</b> | <b>(711)</b> | <b>(6 377)</b> | <b>(3 760)</b> | <b>(698)</b> | <b>(4 458)</b> |
| Provisions pour pensions                      | -              | -            | 0              | -              | -            | 0              |
| Provisions pour avantages futurs du personnel | (5 666)        | (711)        | (6 377)        | (3 760)        | (698)        | (4 458)        |

## Variation des actifs (provisions) au bilan

|   | 2014           |              |                | 2013           |              |                |
|---|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
|   | Retraite       | Autres       | Total          | Retraite       | Autres       | Total          |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                        |                |              |                |                |              |                |
| <b>Actifs (provisions) à l'ouverture</b>            | <b>(3 760)</b> | <b>(698)</b> | <b>(4 458)</b> | <b>(3 132)</b> | <b>(623)</b> | <b>(3 755)</b> |
| Coût périodique net après réductions / liquidations | (1 929)        | (15)         | (1 944)        | (1 318)        | (85)         | (1 403)        |
| Cotisations   | 23             | 2            | 25             | 690            | 10           | 700            |
| <b>Actifs (provisions) à la clôture</b>             | <b>(5 666)</b> | <b>(711)</b> | <b>(6 377)</b> | <b>(3 760)</b> | <b>(698)</b> | <b>(4 458)</b> |

## Note 21 Dettes et comptes de régularisation au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros)       | Montant          | Échéance<br>à moins d'1 an | Échéance<br>de 1 à 5 ans | Échéance<br>supérieure à 5 ans |
|-----------------------------|------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Dettes financières          | 2 759 436        | 1 283 545                  | 527 691                  | 948 200                        |
| Autres dettes               | 28 484           | 28 484                     | -                        | -                              |
| Produits constatés d'avance | 0                | -                          | -                        | -                              |
| Écarts de conversion passif | 6 551            | 6 551                      | -                        | -                              |
| <b>Total</b>                | <b>2 794 471</b> | <b>1 318 580</b>           | <b>527 691</b>           | <b>948 200</b>                 |

Les diverses facilités de crédit bancaire bilatérales ne comportent aucune garantie personnelle ou sûreté réelle au bénéfice des banques prêteuses.

La répartition des dettes financières par monnaies étrangères est la suivante :

| (en milliers d'euros)      | Montant          |
|----------------------------|------------------|
| EUR                        | 2 301 109        |
| USD                        | 176 085          |
| GBP                        | 75 221           |
| JPY                        | 45 989           |
| Autres monnaies étrangères | 161 032          |
| <b>Total</b>               | <b>2 759 436</b> |

L'analyse des dettes financières par nature et par échéance est la suivante :

| (en milliers d'euros)                   | Montant          | Échéance<br>à moins d'1 an | Échéance<br>de 1 à 5 ans | Échéance<br>supérieure à 5 ans |
|---|------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Emprunts obligataires                   | 1 475 891        | -                          | 527 691                  | 948 200                        |
| Billets de trésorerie                   | 0                | -                          | -                        | -                              |
| Emprunts bancaires                      | 0                | -                          | -                        | -                              |
| Emprunts filiales                       | 300 051          | 300 051                    | -                        | -                              |
| Comptes courants financiers Groupe      | 957 301          | 957 301                    | -                        | -                              |
| Découverts bancaires et intérêts courus | 26 193           | 26 193                     | -                        | -                              |
| <b>Total</b>                            | <b>2 759 436</b> | <b>1 283 545</b>           | <b>527 691</b>           | <b>948 200</b>                 |

Des tirages sur les lignes bilatérales confirmées, non-utilisées et disponibles peuvent se substituer aux dettes à moins d'un an si nécessaire. Le montant des lignes bilatérales confirmées et disponibles au 31 décembre 2014 est présenté en [note 23](#).

## Note 22 Produits à recevoir et charges à payer

| (en milliers d'euros) | Produits à recevoir | Charges à payer |
|-----------------------|---------------------|-----------------|
| Exploitation          | -                   | 1 808           |
| Financier             | 430 <sup>(1)</sup>  | 542             |
| <b>Total</b>          | <b>430</b>          | <b>2 350</b>    |

(1) Les produits à recevoir sont constitués essentiellement d'intérêts courus sur instruments financiers.

## AUTRES INFORMATIONS

### Note 23 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan significatifs de la Société sont détaillés dans les *notes 24 à 28*.

Au 31 décembre 2014, le montant des lignes bilatérales multi-monnaies confirmées, non-utilisées et disponibles au profit d'Imerys, à échéance 2016 à 2019, s'élève à 1 355,0 millions d'euros.

#### Engagements donnés

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au profit de |                |                          |        | Total   |
|------------------------------|--------------|----------------|--------------------------|--------|---------|
|                              | Filiales     | Participations | Autres entreprises liées | Autres |         |
| Avals, cautions, garanties   | 86 484       | -              | 116 818                  | 9 171  | 212 473 |

#### Engagements reçus

Aucun engagement reçu n'est à reporter à la date de clôture.

### Note 24 Autres engagements vis-à-vis des filiales

Compte tenu des engagements arrivés à échéance en 2014, aucun engagement n'est à reporter au 31 décembre 2014.

### Note 25 Engagements sur risque de change

Au 31 décembre 2014, la Société a des engagements nets en matière d'achats et ventes à terme contre euros répartis par monnaies étrangères comme suit :

|              | <i>(en milliers de monnaies étrangères)</i> |                | <i>(en milliers d'euros)</i> |                |
|--------------|---|----------------|------------------------------|----------------|
|              | Achats à terme                              | Ventes à terme | Achats à terme               | Ventes à terme |
| AUD          | 16 855                                      | 300            | 11 366                       | 202            |
| CAD          | 27 170                                      | 6 415          | 19 320                       | 4 562          |
| CHF          | 18 395                                      | 47 476         | 15 299                       | 39 484         |
| GBP          | 63 915                                      | 22 985         | 82 058                       | 29 510         |
| JPY          | 2 615 070                                   | 180 000        | 18 006                       | 1 239          |
| MXN          | 344 950                                     | 8 000          | 19 305                       | 448            |
| NOK          | -   | 745            | -                            | 82             |
| NZD          | 3 885                                       | -              | 2 502                        | -              |
| SEK          | 97 455                                      | 4 210          | 10 375                       | 448            |
| THB          | -   | 341 020        | -                            | 8 545          |
| USD          | 33 862                                      | 361 945        | 27 891                       | 298 118        |
| ZAR          | 55 300                                      | 348 400        | 3 940                        | 24 823         |
| CZK          | 67 280                                      | -              | 2 426                        | -              |
| DKK          | 11 455                                      | -              | 1 539                        | -              |
| HUF          | 4 920                                       | -              | 16                           | -              |
| SGD          | 152 000                                     | 5 490          | 94 657                       | 3 419          |
| PLN          | 3 700                                       | -              | 866                          | -              |
| <b>Total</b> |   |                | <b>309 566</b>               | <b>410 880</b> |

Ces opérations ont été conclues en vue de couvrir le risque de change généré par des financements et placements intra-groupe en monnaies étrangères. Elles incluent également des positions

nettes entre les dérivés internes et externes sur des opérations prises dans le cadre de la gestion du risque de change du Groupe.

## Note 26 Engagements sur risque de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt le Groupe a, au 31 décembre 2014, différentes opérations de couverture (swaps de taux et caps). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de sa politique de gestion.

Le montant des nominaux des instruments dérivés à la fin de l'exercice s'élève à 7 000,0 millions de yens.

## Note 27 Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie

Le tableau ci-dessous résume les positions prises au 31 décembre 2014 en couverture du risque de prix énergétique :

|                       | Montants notionnels nets (en MWh) | Échéances |
|-----------------------|-----------------------------------|-----------|
| Position sous-jacente | 3 857 680                         | < 12 mois |
| Opérations de gestion | 1 513 171                         | < 12 mois |

## Note 28 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)

| (en milliers d'euros)  | Total     | Dont entreprises liées <sup>(1)</sup> |
|--|-----------|---------------------------------------|
| Titres de participations   | 3 295 179 | 3 294 952                             |
| Créances rattachées à des participations directes et autres filiales | 703 496   | 702 679                               |
| Autres immobilisations financières                                   | 55        | -                                     |
| Créances d'exploitation  | 53 051    | 22 468                                |
| Dettes financières   | 2 759 436 | 1 256 651                             |
| Autres dettes  | 27 667    | 10 194                                |

(1) Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans un même ensemble.

## Note 29 Principaux actionnaires

|                                      | Nombre d'actions  | % d'intérêt     | % des droits de vote <sup>(1)</sup> |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Belgian Securities BV <sup>(2)</sup> | 42 851 473        | 56,47 %         | 71,87 %                             |
| Salariés du Groupe                   | 154 807           | 0,20 %          | 0,26 %                              |
| Autodétention                        | 179 649           | 0,24 %          | 0,15 %                              |
| Public                               | 32 699 662        | 43,09 %         | 27,72 %                             |
| <b>Total au 31 décembre 2014</b>     | <b>75 885 591</b> | <b>100,00 %</b> | <b>100,00 %</b>                     |

(1) Total des droits de vote théoriques : 119 243 780.

(2) Filiale à 100 % de la société Groupe Bruxelles Lambert.

Les comptes consolidés d'Imerys sont inclus dans le périmètre de consolidation du groupe belge GBL.

### Note 30 Effectif moyen 2014

|   | ETAM      | Cadres     | Total      |
|---|-----------|------------|------------|
| Temps complet                                     | 23        | 131        | 154        |
| Temps partiel                                     | 2         | 1          | 3          |
| <b>Total des membres du personnel de l'entité</b> | <b>25</b> | <b>132</b> | <b>157</b> |

### Note 31 Droit individuel à la formation au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formations cumulées correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est de 10 327 heures. Le volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 10 219 heures.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le compte personnel de formation se substituera au droit individuel à la formation.

### Note 32 Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux

| (en milliers d'euros)                   | 2014         | 2013         |
|---|--------------|--------------|
| Conseil d'Administration <sup>(1)</sup> | 904          | 788          |
| Direction Générale                      | 1 510        | 1 569        |
| <b>Total</b>                            | <b>2 414</b> | <b>2 357</b> |

(1) Jetons de présence.

Le montant global des engagements de retraite contractés au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale est présenté dans la [note 20](#).

### Note 33 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 5 novembre 2014, Imerys a annoncé un rapprochement stratégique portant sur l'intégration des principales activités de S&B. Les dernières autorisations réglementaires sont attendues

dans les prochains jours, ce qui permettrait de clôturer l'opération à la fin du mois de février 2015.

### Note 34 Affectation du résultat (en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce) <sup>(1)</sup>

| (en euros)  |                       |
|---|-----------------------|
| Résultat de l'exercice  | 31 197 196,56         |
| Dotation à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social  | -                     |
| Report à nouveau  | 129 107 183,03        |
| <b>Bénéfice distribuable</b>  | <b>160 304 379,59</b> |
| Dividende de 1,65 euro à chacune des 75 885 591 actions existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 <sup>(2)</sup> | (125 211 225,15)      |
| <b>Report à nouveau</b>   | <b>35 093 154,44</b>  |

(1) Qui sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2015.

(2) Ce montant sera ajusté le cas échéant du nombre d'actions à émettre par la Société en rémunération des apports de titres S&B, sous réserve de leur réalisation.

### Note 35 Tableau de renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2014

(en milliers d'unités locales)

|  | Pays       | Numéro de SIREN | Capital   | Capitaux propres autres que capital | Nombre de titres détenus par Imerys | Nature des titres        |
|--|------------|-----------------|-----------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <b>Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)</b> |            |                 |           |                                     |                                     |                          |
| Imerys TC  | France     | 449 354 224     | 161 228   | 686 597                             | 80 613 850                          | actions de 2 EUR         |
| Mircal   | France     | 333 160 620     | 1 034 653 | 417 869                             | 68 976 891                          | actions de 15 EUR        |
| Imerys USA   | États-Unis | -               | 526 005   | 595 088                             | 1 000                               | actions de 1 USD         |
| Imerys Services  | France     | 320 750 730     | 371       | 795                                 | 24 700                              | actions de 15 EUR        |
| Mircal Europe  | France     | 444 384 234     | 56 365    | 590 706                             | 56 365 195                          | actions de 1 EUR         |
| Mircal Asia  | France     | 444 384 101     | 5 137     | (6 543)                             | 513 700                             | actions de 10 EUR        |
| Mircal Chili   | France     | 434 143 574     | 1 554     | 13 931                              | 1 554 000                           | actions de 1 EUR         |
| Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited      | Chine      | -               | 14 404    | 10 335                              | 1                                   | action de 14 404 000 CNY |

(en milliers d'euros)

|  | % d'intérêt détenu par Imerys | Valeur brute comptable des titres détenus | Valeur nette comptable des titres détenus | Prêts et avances consentis par Imerys et non remboursés | Emprunts contractés par Imerys et non remboursés | Cautions, avals donnés par Imerys | Dividendes encaissés par Imerys en 2014 | Chiffre d'affaires 2014 | Bénéfice ou perte nette de l'exercice 2014 |
|--|-------------------------------|---|---|---|--|-----------------------------------|---|-------------------------|--|
| <b>Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)</b> |                               |   |   |   |  |                                   |   |                         |  |
| Imerys TC  | 100,00                        | 758 369                                   | 758 369                                   | -   | 310 001  | -                                 | 33 052                                  | 309 415                 | 74 999                                     |
| Mircal   | 100,00                        | 1 289 076                                 | 1 289 076                                 | 48 757  | -  | -                                 | 23 452                                  | -                       | 143 308                                    |
| Imerys USA   | 100,00                        | 663 837                                   | 663 837                                   | 15 284  | 65 007   | 86 484                            | -                                       | -                       | (1 046)                                    |
| Imerys Services  | 100,00                        | 1 043                                     | 1 043                                     | 1 590   | -  | -                                 | -                                       | 17 834                  | 8  |
| Mircal Europe  | 100,00                        | 565 483                                   | 565 483                                   | 324 722   | -  | -                                 | 60 311                                  | -                       | 82 540                                     |
| Mircal Asia  | 100,00                        | 28 937                                    | -   | -   | 2 844  | -                                 | -                                       | -                       | (7 059)                                    |
| Mircal Chili   | 100,00                        | 15 540                                    | 15 540                                    | -   | 516  | -                                 | -                                       | -                       | (4)  |
| Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited      | 100,00                        | 1 359                                     | 1 359                                     | 721   | -  | -                                 | -                                       | 6 730                   | (18)                                       |

#### Participations

|  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 10 à 50 % du capital détenu par Imerys | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

#### Diverses participations

|                                       |                  |                  |                |                |               |                |                |                |   |
|---------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---|
| Entités françaises non significatives | 3 475            | 472              | 1 269          | 528            | -             | -              | -              | -              | - |
| <b>Total</b>                          | <b>3 327 119</b> | <b>3 295 179</b> | <b>392 343</b> | <b>378 896</b> | <b>86 484</b> | <b>116 815</b> | <b>333 979</b> | <b>292 728</b> |   |

## 6.3 HONORAIRES D'AUDIT

### Mandats des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 a approuvé le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ERNST & YOUNG et Autres et Deloitte & Associés pour une nouvelle période de 6 ans.

### Organisation de l'audit des filiales d'Imerys

Depuis de nombreuses années, le Groupe a demandé en priorité et de manière équilibrée aux réseaux des deux Commissaires aux comptes de la société Imerys de procéder à l'audit des filiales du Groupe à travers le monde. Cependant, pour des raisons pratiques ou historiques, d'autres réseaux d'audit interviennent ; les éléments quantitatifs sont les suivants :

| Exercices   | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Honoraires d'audit des comptes <i>(en millions d'euros)</i> | 6,2  | 6,3  | 6,5  | 6,2  | 6,1  | 6,4  |
| <b>Répartition des honoraires</b>                           |      |      |      |      |      |      |
| ERNST & YOUNG et Autres                                     | 50 % | 52 % | 51 % | 51 % | 50 % | 53 % |
| Deloitte & Associés   | 49 % | 46 % | 44 % | 45 % | 46 % | 43 % |
| Autres cabinets   | 1 %  | 2 %  | 5 %  | 4 %  | 4 %  | 4 %  |

### Honoraires au 31 décembre 2014

L'inventaire complet des honoraires versés en 2014 aux deux Commissaires aux comptes du groupe Imerys, ERNST & YOUNG et Autres (EY) et Deloitte & Associés (DA) se présente de la manière suivante :

|   | 2014       |                |            |                | 2013       |                |            |                |
|---|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|
|   | EY         |                | DA         |                | EY         |                | DA         |                |
|   | (M€)       | (%)            | (M€)       | (%)            | (M€)       | (%)            | (M€)       | (%)            |
| <b>Audit</b>  |            |                |            |                |            |                |            |                |
| <b>Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et consolidés</b>             | <b>3,1</b> |                | <b>3,0</b> |                | <b>3,2</b> |                | <b>2,9</b> |                |
| Imerys SA   | 0,8        |                | 0,8        |                | 0,8        |                | 0,7        |                |
| Filiales intégrées globalement  | 2,3        |                | 2,2        |                | 2,4        |                | 2,2        |                |
| <b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b> | <b>1,2</b> |                | <b>0,1</b> |                | <b>0,2</b> |                | <b>0,4</b> |                |
| Imerys SA   | 0,7        |                | 0,1        |                | 0,2        |                | 0,4        |                |
| Filiales intégrées globalement  | 0,5        |                | -          |                | -          |                | -          |                |
| <b>Sous-total</b>   | <b>4,3</b> | <b>95,6 %</b>  | <b>3,1</b> | <b>93,9 %</b>  | <b>3,4</b> | <b>94,4 %</b>  | <b>3,3</b> | <b>89,2 %</b>  |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>              |            |                |            |                |            |                |            |                |
| Juridique, fiscal, social   | 0,1        |                | 0,1        |                | 0,1        |                | 0,3        |                |
| Autres (préciser si >10 % des honoraires d'audit)   | 0,1        |                | 0,1        |                | 0,1        |                | 0,1        |                |
| <b>Sous-total</b>   | <b>0,2</b> | <b>4,4 %</b>   | <b>0,2</b> | <b>6,1 %</b>   | <b>0,2</b> | <b>5,6 %</b>   | <b>0,4</b> | <b>10,8 %</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>4,5</b> | <b>100,0 %</b> | <b>3,3</b> | <b>100,0 %</b> | <b>3,6</b> | <b>100,0 %</b> | <b>3,7</b> | <b>100,0 %</b> |



|            |   |            |
|------------|---|------------|
| <b>7.1</b> | <b>RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ</b>  | <b>268</b> |
| <b>7.2</b> | <b>RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL</b>   | <b>272</b> |
| 7.2.1      | Montant du capital social   | 272        |
| 7.2.2      | Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices                          | 273        |
| 7.2.3      | Autorisations financières   | 273        |
| 7.2.4      | Rachat d'actions  | 277        |
| 7.2.5      | Actionnariat salarié  | 278        |
| <b>7.3</b> | <b>ACTIONNARIAT</b>   | <b>279</b> |
| 7.3.1      | Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices | 279        |
| 7.3.2      | Franchissements de seuil  | 279        |
| 7.3.3      | Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires  | 280        |
| 7.3.4      | Identification des actionnaires au porteur  | 280        |
| 7.3.5      | Structure de l'actionnariat du Groupe   | 281        |
| <b>7.4</b> | <b>ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE<br/>EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE</b>            | <b>282</b> |
| <b>7.5</b> | <b>MARCHÉ DES TITRES IMERYS</b>   | <b>283</b> |
| 7.5.1      | Cours extrêmes de 2010 à 2014   | 283        |
| 7.5.2      | Transactions depuis janvier 2013  | 284        |
| <b>7.6</b> | <b>DIVIDENDES</b>   | <b>285</b> |
| <b>7.7</b> | <b>RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>  | <b>285</b> |
| <b>7.8</b> | <b>ORGANISATION MÈRE/FILIALES</b>   | <b>286</b> |

## 7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

### ■ DÉNOMINATION SOCIALE : IMERYS

Cette dénomination a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 1999.

### ■ SIÈGE SOCIAL

154, rue de l'Université, 75007 Paris (France).

Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 63 00.

### ■ IMMATRICULATION

562 008 151 RCS Paris – SIRET 562 008 151 00093.

Code NAF (Nomenclature d'Activités Française) : 7010Z.

### ■ FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Imerys est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise à la législation française.

### ■ DATE DE CONSTITUTION – HISTORIQUE DU GROUPE – DURÉE

Imerys a été constitué le 22 avril 1880. La durée de la Société, fixée à l'origine à cinquante années, a été prorogée jusqu'au 30 juin 2024 (article 5 des statuts).

Le Groupe puise ses origines dans les métiers de la mine et de la métallurgie. Le cœur de son activité repose à sa création sur l'extraction et la transformation de métaux non ferreux.

**En 1974**, le Groupe, fédéré sous le nom d'Imetal, procède au rachat de la société Huguenot Fenal (France), ce qui marque son entrée sur le marché de la tuile en terre cuite, puis, l'année suivante, à celui de Copperweld (États-Unis), société spécialisée dans la production d'acier et la transformation des métaux. Le premier investissement significatif dans les minéraux réfractaires et céramiques est réalisé en 1985 avec l'acquisition de Damrec (France).

Le Groupe se structure ensuite en trois pôles d'activités, regroupant respectivement les Matériaux de Construction, les Minéraux Industriels et la Transformation des Métaux. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du désengagement futur du Groupe de la métallurgie des non-ferreux.

**À partir de 1990**, l'accent est mis sur le développement des minéraux industriels<sup>(1)</sup>. Le Groupe prend alors position dans le secteur des pigments blancs : kaolin (Dry Branch Kaolin Company, États-Unis), puis carbonate de calcium (Georgia Marble, États-Unis). Il élargit son activité dans les minéraux réfractaires (C-E Minerals, États-Unis), puis les réfractaires monolithiques (Plibrico, Luxembourg), les argiles (Ceratera, France) et les pâtes céramiques (KPCL, France). Il entre enfin dans les marchés du graphite

(Stratmin Graphite, Canada, puis Timcal, Suisse) et des céramiques techniques (Imerys Kiln Furniture, France).

**En 1999**, avec l'acquisition d'English China Clays Plc (ECC, Royaume-Uni), l'un des principaux spécialistes des minéraux industriels, le Groupe devient l'un des leaders mondiaux<sup>(2)</sup> du secteur des pigments blancs. Par la suite, avec une prise de participation de 49,7 %, portée à 100 % quelques années après, dans la société brésilienne Rio Capim Caulim S.A., le Groupe renforce son potentiel dans le kaolin, tout en poursuivant l'élargissement de sa base industrielle dans les minéraux réfractaires (Transtech et Napco aux États-Unis ; Rhino Minerals en Afrique du Sud). Avec l'acquisition d'ECC et, corrélativement les cessions de Copperweld (États-Unis) et de l'activité de chimie de spécialités d'ECC (Calgon, États-Unis), le Groupe se concentre sur la valorisation des minéraux industriels. Afin de traduire cette évolution, Imetal change de nom et devient **Imerys**.

Le Groupe parachève ce recentrage en se désengageant des activités ne correspondant plus à son cœur de métier, comme la pierre de taille (Géorgie, États-Unis) et le négoce. Sont ainsi cédées en 2004, l'activité de distribution de produits chimiques de spécialités (CDM AB, Suède), puis en 2005, le négoce de minéraux réfractaires (American Minerals, Inc., États-Unis) et la distribution de produits de couverture (Larivière, France).

**En novembre 2014**, Imerys annonce un rapprochement stratégique avec S&B, acteur mondial et leader européen de la bentonite (liants pour la fonderie, revêtements d'étanchéité, adjuvants de forage et additifs fonctionnels), S&B est également le leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, et leader mondial de la wollastonite (additifs fonctionnels pour polymères et peintures) ; il est aussi présent dans les solutions à base de perlite utilisées dans les matériaux de construction et l'horticulture. L'acquisition des principales activités de S&B est clôturée **le 26 février 2015**.

**Depuis 2000**, Imerys se développe en s'appuyant sur un savoir-faire unique : à partir d'un portefeuille diversifié de ressources de qualité et de procédés techniques élaborés, il valorise une gamme unique de minéraux en les transformant en spécialités à haute valeur ajoutée pour ses clients. Le **1<sup>er</sup> juillet 2013**, les quatre branches du Groupe sont réorganisées afin de centrer les activités opérationnelles sur des marchés clairement identifiés :

- Solutions pour l'Énergie & Spécialités
- Filtration & Additifs de Performance
- Matériaux Céramiques
- Minéraux de Haute Résistance.

**En 2014**, la composition des branches d'Imerys est modifiée afin de tenir compte du projet de rapprochement stratégique avec S&B annoncé. L'activité Kaolin est ainsi intégrée à la branche Matériaux Céramiques. Les activités de S&B acquises le 26 février 2015 sont rattachées à la branche Filtration & Additifs de Performance (pour

(1) *Minéraux industriels : roches ou minéraux non métalliques et non combustibles, extraits et transformés à des fins industrielles.*

(2) *Dans l'ensemble du Document de Référence, les positions concurrentielles communiquées correspondent à des évaluations faites par Imerys sur la base de ses connaissances du marché ou d'informations issues de publications professionnelles, telles que Roskill, Industrial Minerals, ou de rapports établis par Kline & Company, Inc.*

plus d'informations sur les branches d'activités, *voir chapitre 1 du Document de Référence.*)

Année après année, Imerys élargit sa gamme de produits, notamment grâce à l'innovation, étend son maillage géographique sur des zones à forte croissance et entre sur de nouveaux marchés. L'historique des activités majeures du Groupe ainsi que leurs principaux développements en 2014, sont présentés ci-après :

- l'activité **Carbonates** exploite principalement des carbonates de calcium naturels et précipités destinés à de nombreuses industries (peintures, plastiques, papier, emballage, santé & beauté...). Les Carbonates se développent à partir de 2000 avec l'extension de leurs capacités en Amérique du Sud (Quimbarra, Brésil, en 2000), en Asie (Honaik, Malaisie – 2000) et en France (activités carbonates d'AGS-BMP, en 2000). D'importantes réserves de marbre blanc de haute qualité sont acquises en Malaisie, en Chine et au Vietnam ainsi qu'en Europe du Sud (Gran Bianco Carrara, Italie et Mikro Mineral, en Turquie, détenu à 100 % depuis 2008). En Malaisie, l'extension de l'usine de carbonates de calcium (Ipoh) est initiée et au Japon, la capacité de l'usine de Miyagi, reconstruite après le tsunami de 2011, a été agrandie pour répondre à la demande de son principal client. En 2012, l'activité Carbonates démarre au Brésil (Doréopolis) la construction d'un site de production de chaux qui permettra de valoriser certaines réserves de carbonates de calcium et de diversifier la gamme de produits de l'activité. **En 2014**, le Groupe cède quatre usines de carbonate de calcium pour papier en Europe et aux États-Unis ainsi qu'une unité de production en Tunisie. Par ailleurs, il se porte acquéreur de Kinta Powdertec Sdn Bhd, un producteur de carbonate de calcium naturel destiné aux industries des plastiques, polymères et revêtements de surface en Malaisie ;
- au sein de l'activité **Réfractaires Monolithiques**, l'acquisition de Lafarge Refractories (2005), permet à Imerys de devenir le leader européen des réfractaires monolithiques et de s'implanter en Asie. La fusion avec le groupe Plibrico acquis quelques années auparavant donne naissance à un nouvel ensemble, Calderys. En 2007, l'acquisition d'ACE, leader indien des réfractaires monolithiques, confère à Calderys une nouvelle dimension dans ce pays en très forte croissance ; l'activité se renforce en Afrique du Sud (B&B) et en Scandinavie (Svenska SilikaVerken AB, Suède, en 2008). Après Arefcon b.v. (Netherlands), Indoporlen (Indonésie) et Tokai (Japon) intégrées en 2013, le Groupe réalise **en 2014** l'acquisition de la société finlandaise Termorak qui lui permet de se renforcer dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires pour les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques. Grâce à ces opérations, Imerys s'impose comme l'un des leaders mondiaux dans le domaine des réfractaires monolithiques ;
- grâce à son activité **Graphite & Carbone**, Imerys est leader mondial des applications techniques du graphite et du noir de carbone de haute performance au travers de la forte présence géographique de sa filiale Timcal (Amérique du Nord, Europe, Asie), acquise en 1994. En 2013, pour répondre à la forte augmentation des besoins dans les segments de l'énergie mobile, le Groupe double la capacité de son usine de noir de carbone de Willebroek (Belgique). En 2014, l'activité ouvre un centre de R&D appliquée au Japon pour accompagner ses grands clients locaux ;
- les **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**, créées en 2009, servent les marchés du Pétrole et du Gaz non conventionnels. En 2011, Imerys inaugure à Andersonville (Géorgie, États-Unis) une unité de fabrication de proppants céramiques, utilisés comme agents de soutènement de la roche pour l'exploitation de gaz non conventionnels. En 2013, le Groupe accélère le développement de cette activité aux États-Unis (Wrens, Géorgie), avec l'acquisition de PyraMax Ceramics, LLC., détenteur d'une unité industrielle de fabrication de proppants céramiques ;
- l'activité **Filtration & Minéraux de Performance** comprend les Minéraux pour Filtration entrés dans le Groupe en 2005 avec l'acquisition du leader mondial du secteur, le groupe World Minerals (États-Unis). Cette acquisition apporte au Groupe de nouveaux minéraux, diatomite et perlite, et une présence mondiale, tout en respectant un modèle cohérent avec le métier et les compétences d'Imerys. Les activités de perlite sont renforcées en Amérique du Sud avec l'acquisition, en 2007, de la société Perfiltra (Argentine). Les Minéraux de Performance se développent en 2008, avec les acquisitions de Kings Mountain Minerals, Inc. (Caroline du Nord, États-Unis) et Suzorite Mining, Inc. (Québec, Canada) complétant ainsi le portefeuille de minéraux du Groupe avec un mica de haute qualité. En 2011, Imerys acquiert le groupe Luzenac et devient le leader mondial de la transformation du talc. En 2012, Imerys accroît son offre de produits destinés aux marchés des peintures, polymères et caoutchoucs avec l'acquisition de la société brésilienne Itatex ;
- les **Minéraux pour Céramiques**, à travers diverses acquisitions, élargissent le portefeuille de minéraux du Groupe avec notamment l'halloysite (New Zealand China Clays, Nouvelle-Zélande, en 2000), des argiles et du feldspath (K-T Clay aux États-Unis et au Mexique, en 2001), et des kaolins, des feldspaths, du mica et du quartz avec Denain-Anzin Minéraux en Europe (2005). En 2002, Avec l'acquisition de MRD-ECC en Thaïlande, l'activité accroît sa présence en Asie pour les applications destinées principalement à l'industrie du sanitaire. En 2007, des réserves de feldspath en Inde (Jumbo Mining), aux États-Unis (The Feldspar Corporation) et en Turquie viennent compléter la gamme produits. En 2011, l'activité Minéraux pour Céramiques s'associe au groupe norvégien Norsk Mineral AS, par le biais de la joint venture The Quartz Corp SAS, afin d'accompagner la demande croissante de quartz de haute pureté destiné aux segments des semi-conducteurs et de l'industrie photovoltaïque. En 2013 l'activité étend son déploiement géographique avec la mise en fonctionnement d'une plateforme multi-minéraux et l'acquisition de la société Ceraminas (Thaïland) Co. Ltd, société thaïlandaise productrice de feldspath. **En 2014**, l'activité Supports de Cuisson (conception, fabrication et commercialisation de supports de cuisson et des éléments constitutifs de fours industriels pour les industries céramiques) est intégrée à l'activité Minéraux pour Céramiques pour réaliser des synergies de marchés. Une nouvelle unité opérationnelle, Imerys Primary Raw Materials Sourcing, est créée en 2014 à Roswell (USA) pour renforcer la gestion première efficace et durable des matières destinées plus particulièrement aux activités nord-américaines des Minéraux pour Céramiques, Kaolin, Oilfield Solutions et Minéraux Réfractaires ;

- S'agissant des Matériaux de Construction, la cession de l'activité Imerys Structure (briques de murs et de cloisons, et conduits de fumée) au groupe Bouyer-Leroux, a été finalisée en 2013. Suite à la fermeture définitive des Ardoisières d'Angers en **2014**, la branche Matériaux Céramiques s'est recentrée sur l'activité **Tuiles en Terre Cuite**, la société Imerys TC étant le premier producteur français de tuiles grâce à des gisements de grande qualité, un processus de production performant et des produits innovants et respectueux de l'environnement ;
- l'activité **Kaolin**, précédemment rattaché à la branche Filtration & Additifs de Performance est intégrée **depuis 2014** à la branche Matériaux Céramiques. L'acquisition de Pará Pigmentos S.A. au Brésil étend le déploiement géographique de cette activité en Amérique du Sud en 2010. En 2013, Imerys finalise l'acquisition de la société Goonvean (Royaume-Uni) qui lui permet de renforcer ses réserves de kaolin de haute pureté pour des applications de performance et céramiques ;
- les **Minéraux Réfractaires** se développent avec l'acquisition d'AGS (France, en 2006) et de Vatutinsky (Ukraine, en 2007), spécialistes des argiles calcinées. En 2010, la mise en service d'une nouvelle usine permet d'augmenter les capacités de production d'andalousite en Chine. En 2011, Le Groupe porte à 100% sa participation dans Yilong (Chine) ce qui lui permet d'accéder à d'excellentes réserves d'andalousite destinée au marché local. En 2012, Imerys diversifie sa gamme de minéraux au Brésil en achetant au groupe Vale un gisement de bauxite réfractaire, minéral essentiel à certaines applications réfractaires et abrasives. **En 2014**, l'activité intègre Europe Commerce Refractories, son agent commercial exclusif ;
- l'activité **Minéraux Fondus** naît en 2000 sous l'appellation Minéraux pour Abrasifs, avec la prise de contrôle du premier producteur mondial de corindons (alumine et bauxite fondues), Treibacher Schleifmittel (Autriche), dont le solde des actions est acquis en juillet 2002. Des acquisitions dans les corindons sont progressivement réalisées en République tchèque (2001), en Allemagne (2001), au Brésil (2002) et en Chine. Imerys ajoute à son portefeuille le zircon fondu, minéral destiné notamment aux marchés des réfractaires, des céramiques techniques et de l'automobile : il en devient le leader mondial avec les acquisitions successives d'UCM Group Plc (Royaume-Uni, 2007), leader européen du zircon fondu, et d'Astron China (2008), premier fabricant chinois de produits à base de zircon. L'activité prend dès lors le nom de Minéraux Fondus. En 2012, le Groupe élargit sa présence géographique au Moyen-Orient avec le lancement de la construction d'une usine de production d'alumine fondue à Bahreïn, dans le cadre d'une joint venture avec le groupe Al Zayani Investments. Achevée en 2013, l'installation est opérationnelle depuis 2014. Cette joint venture constitue la première implantation industrielle d'Imerys au Moyen-Orient.
- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation et l'exploitation de toutes mines et carrières, de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, ainsi que de leurs sous-produits et alliages ;
- la fabrication de tous produits ouvrés dans lesquels des minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, sont employés ;
- l'achat, l'obtention, l'exploitation, la concession, la vente, la cession totale ou partielle, temporaire ou définitive de tous brevets, certificats ou licences se rapportant aux objets ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la vente, la concession de tous immeubles et usines, de tous moyens de transports et de toutes sources d'énergie ;
- la participation en tous pays dans toutes entreprises et opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles et maritimes de nature à favoriser ou développer les propres industries et commerces de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, alliances, sociétés en participation ou autrement ; et, généralement, toutes opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles, maritimes, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes."

## ■ EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## ■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 ET 13 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogations prévues par la loi.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Nul ne peut exercer les fonctions d'Administrateur après avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Dans le cas où un Administrateur viendrait à atteindre cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle il aurait atteint cet âge.

En application des dispositions légales et de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration comprend en outre un (1) Administrateur représentant les salariés désigné par le Comité d'Entreprise Européen. Lorsque le nombre des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dépasse douze (12), un deuxième Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité de Groupe France.

## ■ OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Imerys est la société de tête d'un groupe industriel et commercial, leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie.

Aux termes de l'article 3 des statuts, "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Pour plus d'informations concernant les pouvoirs, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, voir [section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

## ■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS)

### Convocations

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

### Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales – personnellement, par mandataire ou par correspondance – sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit de la transmission d'une attestation de participation justifiant l'inscription en compte des actions détenues au porteur. Les formalités d'inscription ou de transmission doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la tenue de l'Assemblée. Tout actionnaire peut également, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées et prendre part au vote par télétransmission et/ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

### Conditions d'exercice du droit de vote

L'ensemble des documents, prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, y inclus un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, est adressé aux actionnaires à leur demande. Ce formulaire ne peut être valablement pris en compte que s'il est complété conformément à la législation en vigueur et retourné au siège social ou à l'adresse indiquée sur la convocation de l'Assemblée. Tout actionnaire peut, en outre, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, obtenir et retourner le formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par télétransmission ou tout autre moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

### Droit de vote double

Les actions inscrites en compte nominatif, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double. Ce droit de vote double prévu par l'article 22 des statuts, vise à récompenser la fidélité des actionnaires de la Société. Le droit de vote double est également accordé aux actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital en raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée, hormis les cas de transfert en garantie, en usufruit ou par succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut

enfin être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur autorisation préalable de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

### Limitation des droits de vote

Néant.

## ■ RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Le résultat de chaque exercice est déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ;
- le bénéfice de l'exercice, diminué comme il vient d'être dit et augmenté du report bénéficiaire, sous déduction des sommes reportées à nouveau par l'Assemblée Générale ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti aux actions sans distinction ;
- l'Assemblée Générale peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

## ■ TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

La Société est autorisée à demander à Euroclear France, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, les renseignements nécessaires à l'identification des titulaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité d'actions ou de valeurs mobilières détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

## ■ DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les statuts d'Imerys ne contiennent aucune clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil autre que celle résultant de la loi.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à franchir, à la hausse ou à la baisse, l'un des seuils de détention du capital de la Société et/ou des droits de vote prévus par la législation en vigueur, devra se conformer aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et, notamment, en informer la Société (ou, le cas échéant, toute personne qu'elle aura désignée à cet effet) ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF) au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement de seuil concerné conformément aux dispositions de l'article 223-14 du règlement général de l'AMF. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

## ■ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, comptes sociaux et consolidés, Rapports des Commissaires aux comptes,

ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social ou sur le site Internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) – rubrique News & Média Center – Information Réglementée et Publications).

## 7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

### 7.2.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le 11 décembre 2014, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 25 avril 2013 et 29 avril 2014, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013, procédé à l'annulation de 918 315 actions autodétenues, directement acquises sur le marché par la Société et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 1 836 630 euros.

Le 7 janvier 2015, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2014, a constaté que le 31 décembre 2014 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 1 131 284 euros suite à la levée au cours de l'exercice 2014 de 565 642 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2014 à 151 771 182 euros ; il était divisé en 75 885 591 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 358 189 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 119 243 780. Compte tenu des 179 649 actions autodétenues par la Société au 31 décembre 2014 (*voir paragraphe 7.2.4 du présent chapitre*), le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 119 064 131.

Compte tenu des 2 484 569 options de souscription d'actions et des 790 559 actions gratuites conditionnelles attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2014, la dilution

potentielle maximale du capital de la Société à cette date était de 4,14 % (soit un montant nominal de 158 321 438 euros).

Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

Lors de sa séance du 26 février 2015, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 626 748 euros suite à la levée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 25 février 2015 de 313 374 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

Lors de cette même séance, le Conseil d'Administration a, dans le cadre de la réalisation définitive de l'acquisition du groupe S&B (*voir paragraphe 1.2.3 du chapitre 1*), approuvé l'apport au profit d'Imerys, par la société S&B Minerals S.A., de 2 531 964 actions ordinaires de la société S&B Minerals Finance SCA. En rémunération de cet apport de titres, le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de compétence qui lui avaient été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 dans sa dix-huitième résolution, a procédé à l'émission de 3 728 308 actions nouvelles au bénéfice de la société S&B Minerals S.A. En conséquence des opérations réalisées le 26 février 2015, le capital social d'Imerys a été augmenté d'un montant total de 8 083 364 euros et s'élevait ainsi à cette date à 159 854 546 euros ; il était divisé en 79 927 273 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 335 108 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 123 262 381. Le capital social d'Imerys n'a pas varié depuis cette date.

## 7.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

L'évolution du nombre d'actions et du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices a été la suivante :

| Année | Opérations  | Montant nominal des variations de capital<br>(en euros) | Prime d'émission<br>(en euros) | Nombre de titres créés | Nominal des titres<br>(en euros) | Montants successifs du capital de la Société<br>(en euros) | Nombre de titres constituant le capital |
|-------|---|---|--------------------------------|------------------------|----------------------------------|--|---|
| 2010  | Augmentation de capital par incorporation de réserves | 85 968  | 0                              | 42 984                 | 2                                | 150 864 960  | 75 432 480                              |
|       | Annulation d'actions                                  | (343 254)   | (6 719 326)                    | (171 627)              | 2                                | 150 521 706  | 75 260 853                              |
|       | Levées d'options de souscription d'actions            | 426 604   | 5 663 150                      | 213 302                | 2                                | 150 948 310  | 75 474 155*                             |
| 2011  | Annulation d'actions                                  | (1 065 622)   | (23 828 533)                   | (532 811)              | 2                                | 149 882 688  | 74 941 344                              |
|       | Levées d'options de souscription d'actions            | 402 344   | 5 050 706                      | 201 172                | 2                                | 150 285 032  | 75 142 516*                             |
| 2012  | Levées d'options de souscription d'actions            | 452 060   | 6 561 165                      | 226 030                | 2                                | 150 737 092  | 75 368 546*                             |
| 2013  | Annulation d'actions                                  | (87 448)  | (1 963 193)                    | (43 724)               | 2                                | 150 649 644  | 75 324 822                              |
|       | Levées d'options de souscription d'actions            | 1 826 884   | 38 078 652                     | 913 442                | 2                                | 152 476 528  | 76 238 264*                             |
| 2014  | Annulation d'actions                                  | (1 836 630)   | (54 236 971)                   | (918 315)              | 2                                | 150 639 898  | 75 319 949                              |
|       | Levées d'options de souscription d'actions            | 1 131 284   | 26 244 140                     | 565 642                | 2                                | 151 771 182  | 75 885 591*                             |

\* Au 31 décembre.

## 7.2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

L'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 a renouvelé en faveur du Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, un ensemble de délégations de compétence conformes aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce. Ces délégations de compétence ont pour objet de permettre à la Société, si nécessaire, d'augmenter le moment venu son capital social soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de fusion, apports ou autres, soit au moyen de l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, de différentes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital d'Imerys. Les facultés ainsi offertes par ces délégations sont utiles pour permettre à Imerys de disposer, dans les meilleurs délais et au mieux des possibilités offertes par le marché financier, de nouvelles ressources financières qui viendraient à lui être nécessaires le moment venu.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être opérées a été fixé à <sup>(1)</sup> :

- 75 millions d'euros pour les émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit environ 50 % du capital social ;
- 30 millions d'euros pour les émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit environ 20 % du capital social ;
- 75 millions d'euros en cumulé pour l'ensemble de ces émissions.

Par ailleurs, le montant nominal maximum global des titres d'emprunt pouvant être émis dans le cadre de ces autorisations a été fixé à 1 milliard d'euros.

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les autorisations et délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vigueur à la date du présent Document de Référence, sont présentées dans le tableau ci-après.

(1) À ce montant, s'ajouterait le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

Tableau résumé des autorisations financières et délégations de compétence existantes

| Nature des autorisations   | Échéance et durée de l'autorisation | Montant nominal maximum autorisé   | Utilisation en 2014      |
|--|-------------------------------------|--|--------------------------|
| <b>Émission de titres de capital</b>   |                                     |  |                          |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS <sup>(1) (2)</sup><br>(AGM 25 avril 2013, 13 <sup>e</sup> résolution)   | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | Capital : 75 M€ (soit environ 50 % du capital)<br>Titres de créance : 1 Md€  | Néant                    |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration <sup>(3)</sup><br>(AGM 25 avril 2013, 14 <sup>e</sup> résolution)                                       | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | Capital : 30 M€ (soit environ 20 % du capital)<br>Titres de créance : 1 Md€  | Néant                    |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS <sup>(4)</sup><br>(AGM 25 avril 2013, 15 <sup>e</sup> résolution)                           | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | 15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 25 avril 2013      | Néant                    |
| Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS <sup>(5)</sup><br>(AGM 25 avril 2013, 16 <sup>e</sup> résolution)                    | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | 15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 25 avril 2013 | Néant                    |
| Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS <sup>(6)</sup><br>(AGM 25 avril 2013, 17 <sup>e</sup> résolution)  | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | 10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 25 avril 2013                | Néant                    |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS <sup>(7)</sup> (AGM 25 avril 2013, 18 <sup>e</sup> résolution) | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | 10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 25 avril 2013                | Néant                    |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport <sup>(8)</sup><br>(AGM 25 avril 2013, 19 <sup>e</sup> résolution)  | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | 75 M€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 25 avril 2013                                      | Néant                    |
| Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance <sup>(9)</sup><br>(AGM 25 avril 2013, 20 <sup>e</sup> résolution)  | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | n/a  | Néant                    |
| Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS<br>(AGM 25 avril 2013, 21 <sup>e</sup> résolution)   |                                     | Capital : 75 M€<br>Titres de créance : 1 Md€   | -                        |
| <b>Rachat et annulation d'actions</b>  |                                     |  |                          |
| Achat par la Société de ses propres actions <sup>(10)</sup><br>(AGM 29 avril 2014, 13 <sup>e</sup> résolution)   | 28 octobre 2015<br>(18 mois)        | 10 % des actions existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2014  | 933 251 actions acquises |
| Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues<br>(AGM 25 avril 2013, 24 <sup>e</sup> résolution)   | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | 10 % du capital par période de 24 mois   | 918 315 actions annulées |

(1) DPS : droit (préférentiel de souscription des actionnaires).

(2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1<sup>er</sup> alinéa 2 du Code de commerce.

(7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(8) En application des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.

(9) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(10) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

| Nature des autorisations   | Échéance et durée de l'autorisation | Montant nominal maximum autorisé  | Utilisation en 2014  |
|--|-------------------------------------|---|--|
| <b>Émissions réservées aux salariés et dirigeants</b>  |                                     |   |  |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe <sup>(11)</sup> (AGM 25 avril 2013, 22e résolution)               | 24 juin 2015<br>(26 mois)           | 1,6 M€  | Néant  |
| Octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux <sup>(12)</sup> (AGM 29 avril 2014, 14e résolution)                   |                                     |   | Néant <sup>(13)</sup>  |
| Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux <sup>(14)</sup> (AGM 29 avril 2014, 15e résolution)   | 28 juin 2017<br>(38 mois)           | Plafond commun : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de l'émission de BSA<br><br>Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux : 0,5 % du capital au jour de l'attribution | 282 475 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2014, soit 0,37 % du capital <sup>(15)</sup> |
| Émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux <sup>(16)</sup> (AGM 29 avril 2014, 16e résolution) | 28 octobre 2015<br>(18 mois)        |   | Néant  |

(10) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

(11) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

(12) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.

(13) Pour plus de détails concernant les attributions d'options de souscription d'actions au cours d'exercices antérieurs, voir section 3.4 du chapitre 3 du Document de Référence.

(14) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

(15) Pour plus de détails concernant les attributions d'actions gratuites conditionnelles, voir section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence.

(16) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-138 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

Dans le cadre de l'acquisition définitive du groupe S&B, le Conseil d'Administration a fait usage le 26 février 2015 de la délégation de compétence qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 dans sa dix-huitième résolution. 3 728 308 actions Imerys nouvelles de 2 euros de nominal chacune ont ainsi été émises au profit de S&B Minerals S.A. en rémunération de l'apport par cette dernière au profit d'Imerys de 2 531 964 actions ordinaires de la société S&B Minerals Finance SCA (pour plus d'informations concernant cette opération d'apport de titres voir paragraphe 7.2.1 du présent chapitre et paragraphe 8.1.6 du chapitre 8 du Document de Référence).

Le tableau ci-après présente les délégations de compétence et autorisations financières arrivant à échéance en 2015 et dont le renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015. Pour plus de détails, voir paragraphes 8.1.5, 8.1.6 et 8.1.7 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence.

**Tableau résumé des autorisations financières dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015**

| Nature des autorisations   | Échéance et durée de l'autorisation ou de la délégation | Montant nominal maximum   |
|--|---|---|
| <b>Émission de titres de capital</b>   |   |   |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS <sup>(1) (2)</sup> (AGM 30 avril 2015, 13 <sup>e</sup> résolution)  | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | Capital : 75 M€ (soit environ 50 % du capital)<br>Titres de créance : 1 Md€   |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration <sup>(3)</sup> (AGM 30 avril 2015, 14 <sup>e</sup> résolution)  | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | Capital : 15 M€ (soit environ 10 % du capital), ce montant constituant un sous-plafond en cas d'émission avec suppression du DPS<br>Titres de créance : 1 Md€   |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS <sup>(4)</sup> (AGM 30 avril 2015, 15 <sup>e</sup> résolution)                              | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | 15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution proposée   |
| Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS <sup>(5)</sup> (AGM 30 avril 2015, 16 <sup>e</sup> résolution)                       | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | 15 % du capital au jour de l'émission avec ou sans DPS, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution et le plafond global de la 20 <sup>e</sup> résolution proposées |
| Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS <sup>(6)</sup> (AGM 30 avril 2015, 17 <sup>e</sup> résolution)   | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | 10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution proposée  |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS <sup>(7)</sup> (AGM 30 avril 2015, 18 <sup>e</sup> résolution) | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | 10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 <sup>e</sup> résolution proposée  |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport <sup>(8)</sup> (AGM 30 avril 2015, 19 <sup>e</sup> résolution)   | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | 75 M€: le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13 <sup>e</sup> résolution proposée  |
| Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 30 avril 2015, 20 <sup>e</sup> résolution)  | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | Capital : 75 M€<br>Titres de créance : 1 Md€  |
| <b>Rachat et annulation d'actions</b>  |   |   |
| Achat par la Société de ses propres actions <sup>(9)</sup> (AGM 30 avril 2015, 12 <sup>e</sup> résolution)   | 29 octobre 2016<br>(18 mois)                            | 10 % des actions existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 soit<br>7 588 559 actions   |
| Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 30 avril 2015, 22 <sup>e</sup> résolution)  | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | 10 % du capital par période<br>de 24 mois   |
| <b>Émissions réservées aux salariés et dirigeants</b>  |   |   |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe <sup>(10)</sup> (AGM 30 avril 2015, 21 <sup>e</sup> résolution)   | 29 juin 2017<br>(26 mois)                               | 1,6 M€  |

(1) DPS : droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1<sup>er</sup> alinéa 2 du Code de commerce.

(7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(8) En application des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.

(9) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

(10) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

## ■ AUTRES TITRES

La décision d'émettre des obligations ordinaires relevant de la compétence du Conseil d'Administration, ce dernier a, le 29 avril 2014, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, délégué au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de réaliser de telles émissions et en arrêter les modalités, dans un délai d'un an, dans la limite d'un montant nominal maximum annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant nominal maximum par opération de 350 millions d'euros.

Suivant l'autorisation consentie par le Conseil d'Administration le 30 octobre 2014, la Société a procédé le 3 décembre 2014, dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN), à une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros à échéance décembre 2024 ainsi qu'à un abondement de la souche obligataire à échéance novembre 2020 pour 100 millions d'euros (pour plus de détails, voir note 24.5 aux états financiers consolidés).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 25 avril 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans le cadre des dispositions

des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, à l'émission, en une ou plusieurs fois, de valeurs mobilières composées exclusivement de titres de créances sur la Société (valeurs mobilières d'un titre primaire et d'un titre secondaire) dans la limite d'un montant global de 1 milliard d'euros, le montant nominal des titres de créances pouvant être émis s'imputant, le cas échéant, sur le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations et délégations financières générales accordées au Conseil d'Administration.

Conformément à la réforme opérée par l'Ordonnance du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, et aux nouvelles dispositions de l'article L. 228-92 du Code de commerce, les émissions de valeurs mobilières composées ne donnant pas lieu à augmentation de capital sont désormais de la compétence du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale du 30 avril 2015 n'aura donc pas à se prononcer sur le renouvellement de la délégation de compétence conférée en 2013 expirant le 24 juin 2015, et dont il n'a pas été fait usage en 2014.

## 7.2.4 RACHAT D'ACTIONS

### ■ CADRE JURIDIQUE DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS MIS EN ŒUVRE EN 2014

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 28 octobre 2015, l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 afin de permettre à la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit 7 623 826 actions et dans la limite d'un montant global d'investissement de 648 millions d'euros. Cette même Assemblée a par ailleurs décidé que le nombre d'actions susceptibles d'être détenues, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat a été fixé à 85 euros par action.

Cette autorisation a pour objectif de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions :

- en vue de leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société ;
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF, ou de toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur ;
- dans le cadre de la participation des salariés à des plans d'actionnariat mis en place par la Société, ou en vue de la livraison ou de la remise à certains salariés et mandataires

sociaux du Groupe d'actions résultant de l'exercice d'options d'achat ou de l'octroi d'actions gratuites ;

- et pour la remise ou l'échange d'actions, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions peuvent être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé.

En application de l'article L. 225-209 al. 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a délégué le 29 avril 2014 au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder à l'achat des actions de la Société, aux conditions et dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

### ■ OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2014 <sup>(1)</sup>

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations réalisées en 2014 dans le cadre des programmes de rachat d'actions de la Société en vigueur au cours de l'exercice sont décrites ci-après.

Il est précisé que les achats d'actions effectués dans le cadre des programmes de rachat d'actions mis en œuvre par la Société sont réalisés directement et exclusivement par cette dernière sur le marché.

(1) Tous les cours et montants sont exprimés hors frais et commissions.

### Opérations réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 avril 2014 au titre du précédent programme de rachat d'actions

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 avril 2014, la Société a acquis directement sur le marché, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013, 230 000 actions à un cours moyen de 63,86 euros, affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe à hauteur de 68 361 actions et à l'objectif d'annulation ultérieure à hauteur de 161 639.

### Opérations réalisées du 29 avril au 31 décembre 2014 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014, la Société a acquis directement sur le marché 933 251 actions à un cours moyen pondéré de 59,92 euros, affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe à hauteur de 179 649 actions et à l'objectif d'annulation ultérieure à hauteur de 753 602.

### Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2014

Compte tenu :

- du solde des actions autodétenues au 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit 120 137,
- du nombre total d'actions acquises directement sur le marché en 2014 soit 1 163 251,
- de la livraison au cours de l'exercice de 185 424 actions aux bénéficiaires d'actions gratuites conditionnelles définitivement acquises (pour plus de détails, voir [paragraphe 3.5.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#)),

- et de l'annulation de 918 315 actions décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 11 décembre 2014,

le solde des actions autodétenues par la Société à la clôture de l'exercice, s'élevait à 179 649. Ces actions, d'une valeur nominale de 2 euros, acquises à un prix moyen pondéré de 57,86 euros, représentaient 0,24 % du capital social au 31 décembre 2014.

Il est précisé que :

- les opérations effectuées en 2014 par la Société dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ont été réalisées au comptant et sans qu'aucune position ouverte à l'achat ou à la vente n'ait été prise ;
- la Société n'utilise pas de produits dérivés dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ;
- les frais de négociation relatifs aux opérations de rachat réalisées par la Société directement sur le marché au cours de l'exercice 2014 se sont élevés à 70 609 euros. La taxe sur les transactions financières s'est quant à elle élevée à 141 218 euros.

### RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014 expirant le 28 octobre 2015, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 de la renouveler en faveur du Conseil d'Administration, sur des bases similaires, pour une nouvelle période de 18 mois, soit jusqu'au 29 octobre 2016 ([voir paragraphe 8.1.5 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence](#)).

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du Règlement général de l'AMF, sera adressé à l'AMF et disponible sur le site Internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) – rubrique News & Media Center – Information Réglementée). Une copie de ce descriptif pourra également être obtenue, sur simple demande, au siège de la Société.

## 7.2.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2014, les salariés du Groupe détenaient dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe d'Imerys, directement ou via le fonds commun de placement "FCPE Imerys Actions", 0,20 % du capital et 0,26 % des droits de vote de la Société.

## 7.3 ACTIONNARIAT

### 7.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

|   | Au 31 décembre 2012       |                     |  |                                     | Au 31 décembre 2013       |                     |  |                                     | Au 31 décembre 2014       |                     |  |                                     |
|---|---------------------------|---------------------|--|-------------------------------------|---------------------------|---------------------|--|-------------------------------------|---------------------------|---------------------|--|-------------------------------------|
|   | Nombre d'actions détenues | % du capital social | Droits de vote attachés <sup>(1)</sup> | % des droits de vote <sup>(2)</sup> | Nombre d'actions détenues | % du capital social | Droits de vote attachés <sup>(1)</sup> | % des droits de vote <sup>(2)</sup> | Nombre d'actions détenues | % du capital social | Droits de vote attachés <sup>(1)</sup> | % des droits de vote <sup>(2)</sup> |
| Belgian Securities BV                         | 42 851 473                | 56,86               | 66 052 826                             | 66,21                               | 42 851 473                | 56,21               | 85 702 946 <sup>(3)</sup>              | 71,63                               | 42 851 473                | 56,47               | 85 702 946                             | 71,87                               |
| M&G Investment Management Ltd. <sup>(4)</sup> | 5 146 041                 | 6,83                | 5 146 041                              | 5,16                                | 1 770 900                 | 2,32                | 1 770 900                              | 1,48                                | 1 028 500                 | 1,36                | 1 028 500                              | 0,86                                |
| Salariés du Groupe <sup>(5)</sup>             | 181 577                   | 0,24                | 363 154                                | 0,36                                | 159 082                   | 0,21                | 318 164                                | 0,27                                | 154 807                   | 0,20                | 183 788                                | 0,15                                |
| Autodétention                                 | 159 563                   | 0,21                | 159 563 <sup>(6)</sup>                 | 0,16                                | 100 137                   | 0,13                | 100 137 <sup>(6)</sup>                 | 0,08                                | 179 649                   | 0,24                | 179 649 <sup>(6)</sup>                 | 0,15                                |
| Public  | 27 029 892                | 35,86               | 28 047 289                             | 28,11                               | 31 356 672                | 41,13               | 31 751 472                             | 26,54                               | 31 671 162                | 41,74               | 32 148 897                             | 26,96                               |
| <b>Total</b>                                  | <b>75 368 546</b>         | <b>100</b>          | <b>99 768 873</b>                      | <b>100</b>                          | <b>76 238 264</b>         | <b>100</b>          | <b>119 643 619</b>                     | <b>100</b>                          | <b>75 885 591</b>         | <b>100</b>          | <b>119 243 780</b>                     | <b>100</b>                          |

1) Conformément à l'article 22 des statuts, les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

2) Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de droits de vote théoriques existant au 31 décembre de chaque année.

3) L'augmentation des droits de vote détenus par Belgian Securities BV résulte de l'attribution le 8 avril 2013 du droit de vote double aux actions acquises par Belgian Securities BV auprès de Pargesa Netherlands BV le 8 avril 2011 (pour plus de détails, voir paragraphe 7.3.5 du présent chapitre).

4) Il est rappelé que M&G Investment Management Limited est une société appartenant au groupe Prudential Plc (Royaume-Uni).

5) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, seules les actions détenues par les salariés du Groupe dans le cadre du PEG figurent dans ce tableau.

6) Il s'agit de droits de vote théoriques, les actions autodétenues ne bénéficiant pas du droit de vote en Assemblée Générale.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2014 :

- le nombre total de droits de vote net de la Société s'élevait à 119 064 131, les 179 649 actions autodétenues par la Société à cette date étant, conformément à la loi, privées du droit de vote en Assemblée Générale ;
- les membres du Conseil d'Administration et le Président-Directeur Général détenaient ensemble, à titre personnel, 0,13 % du capital et 0,10 % des droits de vote de la Société (pour plus de détails, voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence).

Il est rappelé par ailleurs que le capital de la Société a été porté le 26 février 2015 de 151 771 182 euros à 159 854 546 euros. Il est composé depuis cette date de 79 927 273 actions de 2 euros de valeur nominale chacune auxquelles étaient attachés 123 262 381 droits de vote théoriques (voir paragraphes 7.2.1 du présent chapitre). Les 3 728 308 actions Imerys émises le 26 février 2015 en faveur de la société S&B Minerals S.A. (voir paragraphe 7.2.1 du présent chapitre et paragraphe 8.1.6 du chapitre 8 du Document de Référence) et transférées le même jour à son actionnaire ultime, la société Blue Crest Holding SA, représentaient au 26 février 2015, 4,66 % du capital social et 3,03 % des droits de vote théoriques d'Imerys.

### 7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Le 24 janvier 2014, la société Prudential Plc a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi à la baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés de gestion qu'elle contrôle :

- le 28 mars 2013, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir, directement et indirectement, à cette date, 4 949 586 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,55 % du capital et 4,99 % des droits de vote d'Imerys à cette date ;

- le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir, directement et indirectement, à cette date, 3 768 169 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,99 % du capital et 3,18 % des droits de vote d'Imerys à cette date (Décision et Information de l'AMF n° 214C0158 du 27 janvier 2014).

La société Prudential Plc a précisé, lors de cette déclaration, qu'elle détenait directement et indirectement au 24 janvier 2014, 1 062 621 actions représentant autant de droits de vote, soit 1,39 % du capital et 0,89 % des droits de vote d'Imerys à cette date.

Aucune autre déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2014 et jusqu'à la date du présent Document de Référence.

À la connaissance d'Imerys, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés au [paragraphe 7.3.1 du présent chapitre](#) ne détient, directement ou indirectement, à la date du présent Document de Référence, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

## 7.3.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET PACTE D'ACTIONNAIRES

### ■ CONTRÔLE

En raison du nombre de droits de vote détenus par la société Belgian Securities BV, contrôlée directement par la société Groupe Bruxelles Lambert et indirectement par la société Pargesa Holding SA (pour plus de détails, [voir l'organigramme présenté au paragraphe 7.3.5 du présent chapitre](#)), le concert Pargesa-GBL exerce un contrôle de droit sur la Société. Cette dernière estime néanmoins qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, la Société et son Conseil d'Administration ont toujours veillé avec une grande attention au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires et se sont toujours appliqués à se conformer aux meilleures règles et pratiques de Gouvernance en la matière comme en atteste, notamment, le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations (pour plus d'informations concernant la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, [voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

### ■ PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 5 novembre 2014, les sociétés GBL, Belgian Securities B.V., Blue Crest Holding S.A. et S&B Minerals S.A ont conclu un pacte d'actionnaires au titre de leur participation, directe ou indirecte, dans le capital de la Société. Ce pacte, soumis au droit luxembourgeois, d'une durée de sept ans renouvelable et entré en vigueur le 26 février 2015, prévoit notamment :

- un engagement de conservation d'une durée de trois ans des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé par S&B Minerals S.A au profit d'Imerys et détenus depuis le 26 février 2015 par Blue Crest Holding SA (ainsi que les actions Imerys, que cette dernière viendrait à recevoir à titre de complément de prix en vertu du contrat d'acquisition en date du 5 novembre 2014) ;
- un droit de sortie conjointe consenti pour une durée de trois ans par GBL à Blue Crest Holding SA, en cas de transfert d'actions

Imerys par GBL à un tiers ayant pour effet de réduire la participation de GBL à moins de 40% du capital d'Imerys ;

- un droit de première offre au bénéfice de GBL, Blue Crest Holding SA s'étant engagée, après expiration de son engagement de conservation, à conférer à GBL un droit de première offre sur les actions Imerys que Blue Crest Holding SA souhaiterait, le cas échéant, céder ;
- un droit de représentation de Blue Crest Holding SA au sein du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique de la Société, tant que Blue Crest Holding SA détiendra au moins 3% des actions Imerys ;

Ce pacte d'actionnaires prévoit également qu'il pourrait être résilié par anticipation en cas de survenance d'un des événements suivants :

- dans le cas où Blue Crest Holding SA viendrait à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions Imerys inférieur à 50% des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé ;
- en cas de résiliation par GBL, ce qu'elle serait autorisée à faire si les actionnaires actuels de Blue Crest Holding SA cessaient de contrôler Blue Crest Holding SA ou cessaient de détenir, directement ou indirectement, 100% du capital de Blue Crest Holding SA ;
- si la participation, directe ou indirecte, de GBL devenait inférieure à 40% du capital d'Imerys.

Il est précisé que ce pacte d'actionnaires n'est pas constitutif d'un concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. Il a été communiqué à l'AMF et à la Société le 5 mars 2015.

À la date du présent Document de Référence, il n'a été fait part à la Société d'aucun autre pacte entre ses actionnaires ni d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

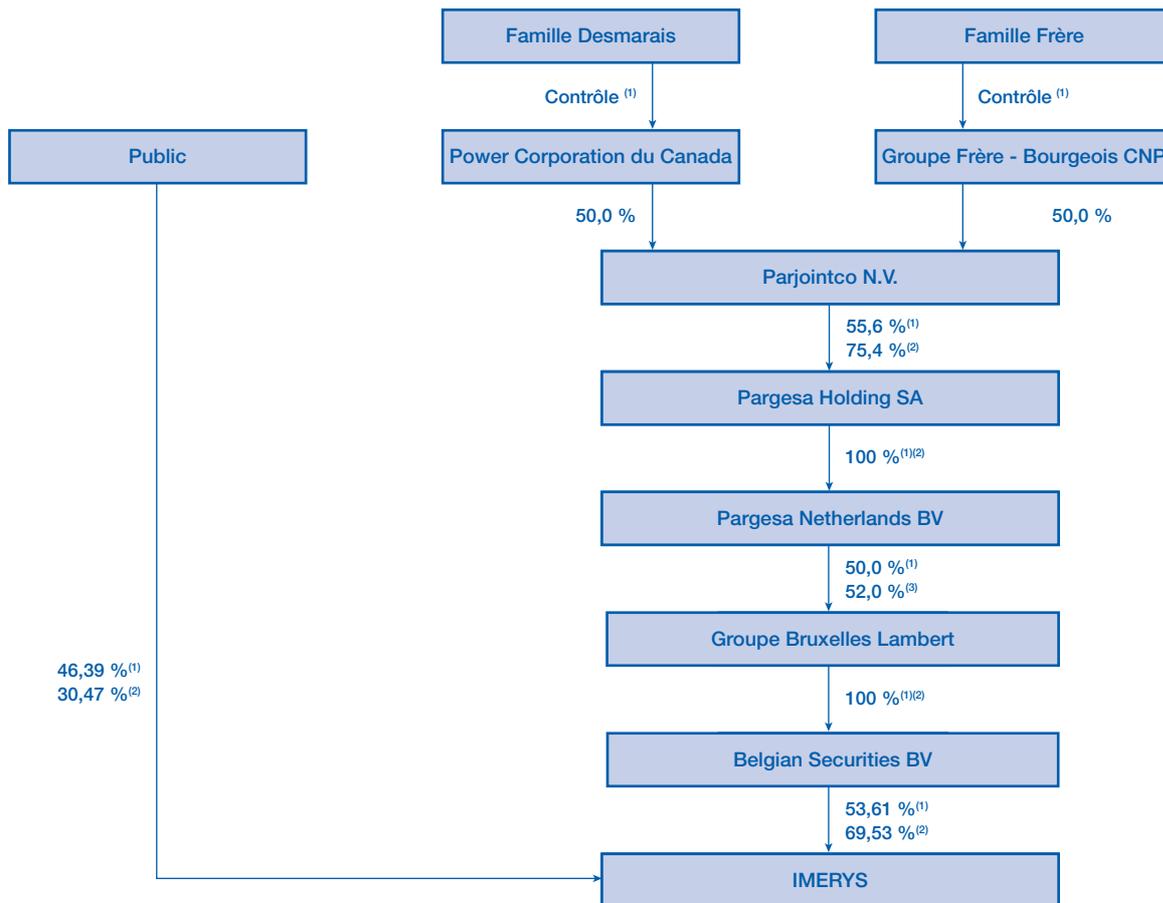
## 7.3.4 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

En 2014, Imerys a demandé à la société Euroclear France de procéder à une enquête de Titres au Porteur Identifiables sur son capital auprès des intermédiaires financiers dont le seuil de conservation d'actions était supérieur à 30 000. Hors actionnaire de contrôle (Belgian Securities BV), cette enquête a permis d'identifier

4 088 actionnaires détenant chacun plus de 200 titres et représentant 41,23 % du capital social au 11 avril 2014 (dont 370 investisseurs institutionnels détenant 38,6 % du capital social).

### 7.3.5 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

L'organigramme faisant apparaître les rattachements actionnariaux d'Imerys en capital et en droits de vote existant au 31 décembre 2014 est le suivant :



(1) Participation en capital.  
 (2) Participation en droits de vote.  
 (3) Compte tenu des droits de vote suspendus des actions détenues en auto-contrôle.

Pargesa Holding SA est une société de droit suisse dont le siège social est situé 11 Grand-rue, CH 1204 Genève (Suisse). Pargesa Netherlands BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (Pays-Bas). Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de droit belge, dont le siège social est situé Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles (Belgique). Belgian Securities BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 555, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas).

Le rattachement direct d'Imerys à l'ensemble Pargesa-GBL résulte de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, réalisée le 30 juin 1998. Parfinance était alors, et depuis déjà plusieurs années, l'actionnaire de contrôle de la Société.

Parjointco est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Veerkade 5, 3016 DE-Rotterdam (Pays-Bas). Elle est détenue à parité et contrôlée conjointement par le Groupe Power,

groupe canadien contrôlé par la famille Desmarais, et par le groupe Frère/CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille), groupe belge contrôlé par la famille du Baron Albert Frère.

Le 21 mars 2011, l'ensemble Pargesa-GBL a notifié à l'AMF son intention de reclassement des titres Imerys, au terme duquel Belgian Securities BV se porterait acquéreur de l'intégralité des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV. Ce reclassement donnant lieu à un franchissement direct par la société Belgian Securities BV et indirect par la société Groupe Bruxelles Lambert (détenant 100 % de Belgian Securities BV) du seuil du 1/3 du capital de la Société et l'accroissement de plus de 2 % en moins de douze mois consécutifs de leur participation directe et indirecte, Belgian Securities BV et Groupe Bruxelles Lambert ont sollicité en conséquence auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions Imerys. Cette dérogation ayant été octroyée le 29 mars 2011 (Décision et

Information de l'AMF n° 211C0389 du 31 mars 2011), le transfert des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV au profit de Belgian Securities BV est intervenu le 8 avril 2011. Cette opération, sans incidence sur le contrôle ultime de la Société, a entraîné la perte des droits de vote double attachés à la participation de Pargesa Netherlands BV et a diminué d'autant le nombre total des droits de vote de la Société. Le 8 avril 2013, les actions ainsi acquises par Belgian Securities BV auprès de Pargesa

Netherlands BV se sont vues attribuer un droit de vote double conformément aux dispositions statutaires de la Société, conduisant à une augmentation du nombre total des droits de vote de cette dernière et au franchissement à la hausse par Belgian Securities BV du seuil des 2/3 desdits droits de vote (*voir paragraphe 7.3.2 du présent chapitre*).

## 7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont les suivants, étant précisé qu'aucun dispositif spécifique n'a été mis en place par la Société :

### Structure du capital – participations directes ou indirectes dans le capital – accords entre actionnaires

Les informations concernant l'actionariat de la Société (structure du capital, franchissements de seuil et contrôle de la Société) figurent à la *section 7.3 du présent chapitre*.

### Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

*Voir paragraphe 7.3.3 du présent chapitre.*

### Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Les statuts de la Société prévoient que les actions détenues sous la forme nominative, par le même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double (*voir section 7.1 du présent chapitre*).

### Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

### Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs et à la modification des statuts

Néant.

### Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les conditions et modalités du rachat par la Société de ses propres actions figurent aux *paragraphes 7.2.3 et 7.2.4 du présent chapitre*.

### Accords susceptibles d'être modifiés ou rompus en cas de changement de contrôle de la Société

Parmi les principaux contrats de financement de la Société (*voir note 24.5 aux états financiers consolidés*), certains d'entre eux contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle, ce remboursement anticipé restant néanmoins à l'initiative de la Société.

Les accords de joint venture conclus par les filiales de la Société prévoient généralement une clause de sortie en cas de changement de contrôle desdites filiales.

### Accords prévoyant des indemnités à verser à des membres du Conseil d'Administration ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ni sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les conditions et modalités de versement des indemnités susceptibles d'être dues au Président-Directeur Général en cas de cessation de ses fonctions sont détaillées au *paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence*.

## 7.5 MARCHÉ DES TITRES IMERYS

L'action Imerys est cotée à Euronext Paris et est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) (Code ISIN FR 0000120859-Mnemo NK). Imerys fait partie de l'indice CAC MD (mid-60) au sein du SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris (en termes de capitalisation boursière, de flottant et de capitaux échangés), ainsi que de l'indice CAC Matériaux de Base. L'action Imerys est également intégrée dans l'indice européen "Dow Jones Euro Stoxx", indice de référence global de la zone euro, composé de 294 valeurs sélectionnées parmi les 12 pays appartenant à cette zone. Au sein du SBF 120 et du Dow Jones Euro Stoxx 600, l'action Imerys fait partie, depuis le 2 novembre 2009, du secteur général des mines ("1775 Activités minières générales" selon la classification ICB) et le titre est également présent dans plus de 60 indices internationaux.

Le Groupe reste par ailleurs attentif aux notations des agences d'analyse extra financière : EIRIS, Vigeo, Ethifinance, Oekom, Trucost, Sustainalytics et FTSE. Depuis septembre 2006, Imerys est intégré dans l'indice boursier d'investissement responsable FTSE4Good. Il fait également partie du NYSE Euronext Vigeo Europe 120 et Eurozone 120 et des indices responsables "Excellence Europe" d'Ethibel composé de 200 sociétés appartenant au registre d'investissement d'Ethibel basé sur une approche « best in class », associée à des critères d'exclusion éthiques. Ethifinance inclut également Imerys dans son indice Gaia, composé des 70 meilleures valeurs "small & mid" en termes de critères d'investissement socialement responsable.

Aucun titre d'une filiale d'Imerys n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.

### 7.5.1 COURS EXTRÊMES DE 2010 À 2014

| Année | Cours le plus haut *<br>(en euros) | Cours le plus bas *<br>(en euros) | Dernier cours<br>de clôture de l'année<br>(en euros) |
|-------|------------------------------------|-----------------------------------|--|
| 2010  | 51,00                              | 36,75                             | 49,89  |
| 2011  | 55,00                              | 31,87                             | 35,59  |
| 2012  | 48,70                              | 35,09                             | 48,19  |
| 2013  | 64,00                              | 45,31                             | 63,21  |
| 2014  | 68,10                              | 50,45                             | 61,01  |

\* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).

## 7.5.2 TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2013

|                   | Cours le plus haut *<br>(en euros) | Cours le plus bas *<br>(en euros) | Volume total des transactions mensuelles |                                      | Moyenne par séance de bourse |                                      |                           |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
|                   |                                    |                                   | En nombre de titres                      | En capitaux<br>(en millions d'euros) | En nombre de titres          | En capitaux<br>(en millions d'euros) | En nombre de transactions |
| <b>2013</b>       |                                    |                                   |  |                                      |                              |                                      |                           |
| Janvier           | 50,49                              | 47,06                             | 1 253 197                                | 61,41                                | 56 964                       | 2,79                                 | 708                       |
| Février           | 53,24                              | 48,06                             | 1 523 426                                | 77,47                                | 76 171                       | 3,87                                 | 866                       |
| Mars              | 54,32                              | 50,42                             | 1 210 445                                | 63,57                                | 60 522                       | 3,18                                 | 833                       |
| Avril             | 52,14                              | 45,62                             | 1 704 575                                | 83,14                                | 81 170                       | 3,96                                 | 1 069                     |
| Mai               | 51,98                              | 47,89                             | 1 288 095                                | 64,35                                | 58 550                       | 2,92                                 | 861                       |
| Juin              | 49,36                              | 45,31                             | 1 887 658                                | 90,53                                | 94 383                       | 4,53                                 | 1 163                     |
| Juillet           | 51,90                              | 45,75                             | 2 626 332                                | 127,95                               | 114 188                      | 5,56                                 | 1 246                     |
| Août              | 52,44                              | 47,78                             | 1 712 865                                | 86,22                                | 77 858                       | 3,92                                 | 1 097                     |
| Septembre         | 53,86                              | 48,80                             | 1 970 333                                | 102,68                               | 93 825                       | 4,89                                 | 1 061                     |
| Octobre           | 60,25                              | 50,93                             | 2 432 044                                | 131,35                               | 105 741                      | 5,71                                 | 1 117                     |
| Novembre          | 60,00                              | 57,11                             | 1 920 780                                | 112,56                               | 91 466                       | 5,36                                 | 1 264                     |
| Décembre          | 64,00                              | 57,77                             | 1 777 407                                | 107,57                               | 88 870                       | 5,38                                 | 1 258                     |
| <b>Total 2013</b> |                                    |                                   | <b>21 307 157</b>                        | <b>1 108,79</b>                      |                              |                                      |                           |
| <b>2014</b>       |                                    |                                   |  |                                      |                              |                                      |                           |
| Janvier           | 64,79                              | 59,70                             | 2 421 783                                | 151,87                               | 110 081                      | 6,90                                 | 1 390                     |
| Février           | 68,10                              | 58,37                             | 1 997 720                                | 127,17                               | 99 886                       | 6,36                                 | 1 260                     |
| Mars              | 67,65                              | 61,57                             | 1 756 172                                | 112,79                               | 83 627                       | 5,37                                 | 1 274                     |
| Avril             | 65,69                              | 60,55                             | 1 269 871                                | 80,18                                | 63 494                       | 4,01                                 | 1 047                     |
| Mai               | 63,99                              | 59,08                             | 1 387 308                                | 85,88                                | 66 062                       | 4,09                                 | 931                       |
| Juin              | 66,10                              | 56,05                             | 1 302 714                                | 81,95                                | 62 034                       | 3,90                                 | 1 014                     |
| Juillet           | 64,62                              | 56,71                             | 1 488 343                                | 89,41                                | 64 711                       | 3,89                                 | 958                       |
| Août              | 62,23                              | 56,00                             | 1 461 417                                | 86,61                                | 69 591                       | 4,12                                 | 1 063                     |
| Septembre         | 61,84                              | 56,64                             | 1 607 529                                | 95,34                                | 73 070                       | 4,33                                 | 1 041                     |
| Octobre           | 58,57                              | 50,45                             | 2 092 665                                | 114,88                               | 90 985                       | 4,99                                 | 1 359                     |
| Novembre          | 61,22                              | 56,35                             | 1 253 867                                | 74,41                                | 62 693                       | 3,72                                 | 929                       |
| Décembre          | 62,66                              | 55,76                             | 1 481 924                                | 88,92                                | 70 568                       | 4,23                                 | 983                       |
| <b>Total 2014</b> |                                    |                                   | <b>19 521 313</b>                        | <b>1 189,40</b>                      |                              |                                      |                           |

\* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).

## 7.6 DIVIDENDES

La politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes est fonction du résultat courant net consolidé dégagé au cours de l'exercice considéré. Il est précisé que la pratique historique de distribution s'établit à environ 37 % de ce résultat.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

|   | Exercice 2013   | Exercice 2012   | Exercice 2011   |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Résultat courant net par action           | 4,03 €          | 4,00 €          | 4,03 €          |
| Dividende net par action                  | 1,60 €          | 1,55 €          | 1,50 €          |
| Dividende brut par action                 | 1,60 €          | 1,55 €          | 1,50 €          |
| Nombre d'actions ayant perçu le dividende | 76 519 723      | 75 455 357      | 75 175 846      |
| <b>Distribution nette totale</b>          | <b>122,4 M€</b> | <b>116,9 M€</b> | <b>112,8 M€</b> |

Imerys ne procède généralement pas à la distribution d'acompte sur dividende. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement. Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription.

## 7.7 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Imerys porte une attention particulière à ses actionnaires en veillant à les informer régulièrement de l'évolution de ses activités, de sa stratégie, de ses investissements, de ses résultats et de ses perspectives. Cette volonté se traduit par la mise à disposition et la diffusion de différents outils de communication associant les actionnaires à la vie du Groupe :

- le site Internet [www.imerys.com](http://www.imerys.com) permet de suivre en temps réel l'évolution du Groupe, le cours de l'action ; sa rubrique dédiée aux actionnaires individuels donne accès au "Guide de l'actionnaire Imerys" ;
- une Lettre aux actionnaires publiée plusieurs fois par an présente l'actualité du Groupe, ses résultats et perspectives ;
- le Rapport d'Activité Annuel ;
- le Document de Référence incluant le Rapport Financier Annuel est complété par un rapport financier semestriel ;
- le Rapport Développement Durable ;
- une ligne téléphonique et une adresse e-mail dédiées.

Édités en français et en anglais, les documents sont adressés à chaque actionnaire nominatif ainsi qu'aux actionnaires au porteur ayant souhaité les recevoir régulièrement.

L'information de la communauté financière et des actionnaires individuels sur la marche du Groupe est également réalisée par le

biais d'annonces financières publiées dans la presse (supports papier et Internet), à chaque échéance de résultats et à l'occasion de la convocation à des actionnaires l'Assemblée Générale annuelle.

Imerys, par l'intermédiaire de CACEIS Corporate Trust assurant son service-titres, met à la disposition des actionnaires ayant choisi d'inscrire leurs titres au nominatif pur<sup>(1)</sup>, un outil sécurisé de gestion de leur portefeuille d'actions via le site Internet sécurisé [www.nomi.olisnet.com](http://www.nomi.olisnet.com). Ce site leur donne notamment accès aux caractéristiques et cours de leurs valeurs en portefeuille, aux derniers mouvements et à la disponibilité de leurs actions et aux droits de vote qui y sont attachés. L'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée Générale annuelle de la Société est disponible sur ce site qui permet également le vote en ligne préalablement à l'Assemblée.

Imerys entretient des contacts réguliers, ouverts et transparents avec l'ensemble de la communauté financière, institutionnelle et socialement responsable au cours de rendez-vous individuels, conférences sectorielles et entretiens téléphoniques. Plus de 400 rencontres, organisées tout au long de l'année 2014, ont permis à la Direction Générale et à l'équipe Relations Investisseurs d'échanger avec les analystes financiers, investisseurs institutionnels et gestionnaires de fonds internationaux aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni mais également, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse.

(1) Les titres nominatifs purs sont conservés au nom de l'actionnaire dans les registres de titres d'Imerys, tenus par CACEIS Corporate Trust. Cette identification permet d'établir un contact direct et personnalisé.

La Communication Financière est rattachée à la Direction Financière du Groupe :

- Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 64 01
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 55 63 16
- e-mail : [finance@imerys.com](mailto:finance@imerys.com)

Le service des titres d'Imerys est assuré par la banque :

CACEIS Corporate Trust  
14, rue Rouget-de-Lisle  
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

- Téléphone : + 33 (0) 1 57 78 34 44
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 08 05 80
- e-mail : [ct-contact@caceis.com](mailto:ct-contact@caceis.com)

CACEIS Corporate Trust est plus particulièrement à la disposition des actionnaires nominatifs pour ce qui concerne la gestion de leurs actions Imerys.

## 7.8 ORGANISATION MÈRE/FILIALES

Au 31 décembre 2014, le Groupe était composé de 316 sociétés réparties dans 51 pays (la liste des principales entités consolidées du Groupe est présentée à la [note 25 aux états financiers consolidés](#)). A la suite de l'acquisition du groupe S&B le 26 février 2015, le nombre de sociétés composant le Groupe a été porté à 369, réparties dans 57 pays. L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur quatre branches d'activités décrites au [paragraphe 1.2.3 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Imerys est la société holding du Groupe ; à ce titre, elle n'exerce pas, directement, d'activité industrielle ou commerciale. Les actifs de la Société sont principalement constitués des titres de participation qu'elle détient directement dans certaines filiales du Groupe. Pour plus d'informations concernant les filiales détenues directement par la Société, [voir la note 35 aux états financiers sociaux](#).

Imerys ainsi que certains de ses holdings locaux (Belgique, Brésil, Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Singapour) mettent à la disposition de l'ensemble des filiales du Groupe une assistance générale ainsi qu'une expertise, en particulier dans les domaines suivants :

- Achats ;
- Assurances ;
- Audit ;
- Communication ;
- Comptabilité & Contrôle de Gestion ;
- Environnement, Hygiène & Sécurité ;
- Fiscalité ;

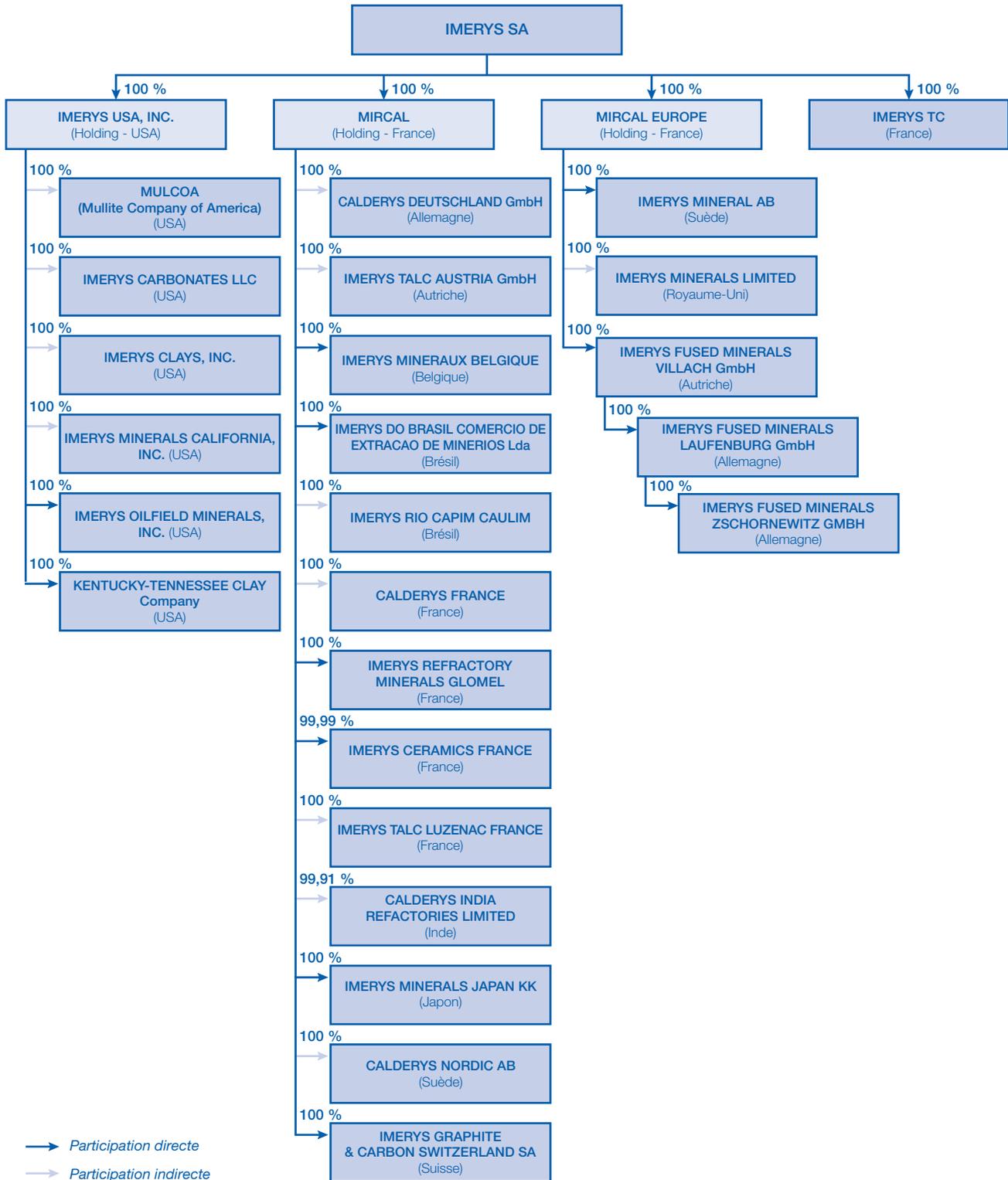
- Informatique ;
- Innovation, Recherche & Développement ;
- Juridique ;
- Propriété Intellectuelle ;
- Ressources Humaines ;
- Stratégie ;
- Trésorerie.

Ces prestations de services comprennent notamment : l'assistance et le conseil en réponse à des demandes ponctuelles des filiales ainsi que des études et analyses plus générales, ou encore des recommandations ou propositions d'actions à titre de prévention.

La rémunération de ces services est déterminée sur la base des coûts engagés dans ce cadre par Imerys et ses holdings locaux et répartis entre les filiales bénéficiaires des prestations, soit au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires global de leur activité opérationnelle d'appartenance, soit au prorata des effectifs. En outre, les coûts externes engagés spécifiquement pour le compte d'une filiale ainsi que les coûts des salariés détachés dans une filiale sont affectés distinctement à ladite filiale. La Société a facturé au cours de l'exercice 2014, au titre des services rendus directement à ses filiales, un montant global net de 34,5 millions d'euros.

Imerys est également la société tête de groupe de l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe dont le capital social est détenu à plus de 95 % par Imerys ([voir note 8 aux états financiers sociaux](#)).

L'organigramme simplifié présenté ci-après fait apparaître les principales filiales opérationnelles du Groupe dont le chiffre d'affaires brut était, au 31 décembre 2014, supérieur à 50 millions d'euros.





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 AVRIL 2015

# 8

|            |   |            |
|------------|---|------------|
| <b>8.1</b> | <b>PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>   | <b>290</b> |
| 8.1.1      | Exercice 2014 – Comptes annuels et affectation du résultat  | 290        |
| 8.1.2      | Conventions et engagements réglementés  | 291        |
| 8.1.3      | Rémunération du Président-Directeur Général   | 291        |
| 8.1.4      | Composition du Conseil d'Administration   | 293        |
| 8.1.5      | Programme de rachat d'actions et annulation des actions autodétenues  | 295        |
| 8.1.6      | Autorisations financières   | 296        |
| 8.1.7      | Autorisation spécifique en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe  | 298        |
| 8.1.8      | Pouvoirs  | 298        |
| <b>8.2</b> | <b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>  | <b>299</b> |
| 8.2.1      | Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription  | 299        |
| 8.2.2      | Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe | 301        |
| 8.2.3      | Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital  | 302        |
| <b>8.3</b> | <b>ORDRE DU JOUR</b>  | <b>303</b> |
| <b>8.4</b> | <b>PROJETS DE RÉSOLUTION</b>  | <b>304</b> |

## 8.1 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 février 2015 et qu'il vous est proposé d'adopter, relèvent pour les résolutions 1 à 12 et 23 de la compétence de

l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour les résolutions 13 à 22 de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### 8.1.1 EXERCICE 2014 – COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

*(Trois résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)*

Nous soumettons en premier lieu à votre approbation les comptes annuels de la Société (**première résolution**) ainsi que les comptes consolidés du Groupe (**deuxième résolution**) pour l'exercice 2014.

La présentation de ces comptes, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats du Groupe et de la Société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurent aux *chapitres 2 et 6 du Document de Référence*.

Vous êtes ensuite appelés à statuer sur l'affectation du résultat de la Société pour l'exercice 2014 (**troisième résolution**).

Le résultat net de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à 31 197 196,56 euros, auquel s'ajoute le montant du report à nouveau figurant au bilan de 129 107 183,03 euros, formant ainsi un total distribuable de 160 304 379,59 euros.

Nous vous proposons d'affecter un montant global de 131 880 000,45 euros au versement d'un dividende unitaire de

1,65 euro par action pour les 79 927 273 actions composant le capital social d'Imerys à l'issue des augmentations de capital réalisées le 26 février 2015 (*voir paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence*) et d'affecter le solde, soit 28 424 379,14 euros au compte "report à nouveau". Il est précisé que le montant total du dividende distribué serait ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 26 février 2015 à la suite de levées d'options de souscription d'actions, ayant droit au dividende de l'exercice 2014 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau serait en conséquence arrêté sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement. Par ailleurs, si la Société était appelée à détenir certaines de ses propres actions au jour de la mise en paiement du dividende, les sommes correspondant aux dividendes qui n'auraient pas été distribuées de ce fait, seraient affectées au report à nouveau. Le dividende serait mis en paiement à compter du 12 mai 2015.

Les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

| Exercice clos le            | 31/12/2013 | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|
| Dividende net par action    | 1,60 €     | 1,55 €     | 1,50 €     |
| Nombre d'actions rémunérées | 76 519 723 | 75 455 357 | 75 175 846 |

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la totalité du dividende proposé au titre de l'exercice 2014 est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes

perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à un prélèvement à la source non libératoire constituant un acompte d'impôt sur le revenu.

Avec un montant net de 1,65 euro par action, le dividende proposé au titre de l'exercice 2014 enregistre une hausse de 3,1 % par rapport au dividende versé au titre de l'exercice précédent.

## 8.1.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, reproduit au [paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

Au cours de l'exercice 2014, aucune convention nouvelle ni aucun engagement nouveau soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclu et les conventions et engagements réglementés approuvés au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis selon les mêmes conditions.

Le mandat d'Administrateur de Gilles Michel arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sous réserve du renouvellement de ce mandat par l'Assemblée, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 12 février 2015, exprimé le souhait de maintenir la réunion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, et de reconduire ainsi Gilles Michel dans ses fonctions actuelles. Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration a, en conséquence, procédé à la revue des conditions de l'ensemble des engagements pris par la Société au

profit de Gilles Michel au titre, d'une part, des régimes collectifs de retraite à prestations et à cotisations définies dont il bénéficie et, d'autre part, de l'indemnité de rupture qui lui serait due par la Société au cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de celle-ci ou en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ainsi que de la garantie sociale des chefs d'entreprise.

Sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations et en application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration soumet de nouveau à votre approbation les engagements pris par la Société en faveur de Gilles Michel (**quatrième résolution**) sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par la présente Assemblée (**septième résolution**), étant précisé qu'aucune modification n'y a été apportée depuis leur dernière approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012.

Pour plus de détails sur l'ensemble de ces engagements, nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial des Commissaires aux comptes ainsi qu'au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

## 8.1.3 RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF révisé et publié le 16 juin 2013, votre avis est requis, au titre de la **cinquième résolution**, sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Gilles Michel, Président-Directeur Général, présentés dans le tableau récapitulatif ci-après (pour plus d'informations sur la politique de rémunération, voir [section 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants ou valorisation comptable soumis au vote      | Présentation  |
|--|--|---|
| <b>Rémunération fixe</b>   | 800 000 €  | Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'Administration le 12 février 2015, inchangée depuis 2010.  |
| <b>Rémunération variable annuelle</b>                                    | 758 400 € versés en 2014<br>666 400 € à verser en 2015 | Les critères de performance économique retenus par le Conseil d'Administration pour l'année 2014 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash-flow libre opérationnel généré par le Groupe au titre de cet exercice et de retour sur capitaux employés.<br><br>Le calcul du montant en résultant pouvait être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'autres objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication ; sa rémunération variable est plafonnée à 120 % de sa rémunération fixe. |
| <b>Rémunération variable différée</b>                                    | NA   | Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération variable différée.   |
| <b>Rémunération variable pluriannuelle</b>                               | NA   | Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle.  |
| <b>Rémunération exceptionnelle</b>                                       | NA   | Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle.  |

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos                     | Montants ou valorisation comptable soumis au vote  | Présentation   |
|--|--|--|
| Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme | NA   | Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société en 2014 à son Président-Directeur Général.  |
|  | Acquisition définitive de 82 000 options de performance  | Acquisition définitive à la suite de la constatation faite par le Conseil d'Administration de l'atteinte des objectifs de performance économique auxquels elles étaient conditionnées ( <i>voir paragraphe 3.4.2 du chapitre 3 du Document de Référence</i> ).   |
|  | Valorisation des actions attribuées = 1 349 677 €<br>Acquisition définitive de 59 660 actions de performance<br>Autre élément = NA | 32 500 actions de performance ont été attribuées au Président-Directeur Général, représentant 0,02 % du capital dilué de la Société, sur décision du Conseil le 29 avril 2014 agissant dans le cadre de l'autorisation adoptée par l'Assemblée Générale Mixte le même jour ( <i>15<sup>e</sup> résolution</i> ).<br><br>Ces actions, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance liés à la progression du résultat courant net par action et du RCE (retour sur capitaux employés) du Groupe au cours de la période 2014-2016.<br><br>Acquisition définitive de 42 000 actions de performance attribuées dans le cadre du Plan du 3 novembre 2010 et de 17 660 actions de performance attribuées dans le cadre du Plan du 28 avril 2011 à la suite de la constatation faite par le Conseil d'Administration de l'atteinte des objectifs de performance économique auxquels elles étaient conditionnées ( <i>voir paragraphe 3.4.3 du chapitre 3 du Document de Référence</i> ).  |
| <b>Jetons de présence</b>  | NA   | Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence.   |
| <b>Valorisation des avantages de toute nature</b>  | 16 293 €<br>(valorisation comptable)   | Voiture de fonction avec chauffeur.  |
| <b>Indemnité de départ</b>   | 0 €  | Le contrat de mandataire social de Gilles Michel prévoit une indemnité de rupture due à ce dernier par la Société au cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de celle-ci ou en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité de rupture serait calculé sur la base de 2 années maximum de rémunération (fixe + variable).<br><br>En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de rupture serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Gilles Michel bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). En application des dispositions légales, ces engagements pris par la Société au bénéfice de Gilles Michel ont été publiés sur le site Internet de la Société et communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés. Approuvés une première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 ( <i>4<sup>e</sup> résolution</i> ), ces engagements sont, en application des dispositions légales, de nouveau soumis à l'approbation de la présente Assemblée ( <i>4<sup>e</sup> résolution</i> ), à l'occasion du renouvellement du mandat d'Administrateur de Gilles Michel proposé à la 7 <sup>e</sup> résolution. |
| <b>Indemnité de non concurrence</b>  | NA   | Il n'existe pas de clause de non-concurrence.  |

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants ou valorisation comptable soumis au vote | Présentation   |
|--|---|--|
| <b>Régime de retraite supplémentaire</b>                                 | 0 €   | <p>Le Président-Directeur Général figure depuis le 28 avril 2011 parmi les bénéficiaires potentiels du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place par la Société pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité.</p> <p>Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond Annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ;</li> <li>- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.</li> </ul> <p>La Société a également mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à 8 PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %).</p> <p>L'ensemble de ces engagements pris par la Société au bénéfice, notamment, de Gilles Michel, Président-Directeur Général, a été, conformément aux dispositions légales, publié sur le site Internet de la Société et communiqué aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés. Approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012 (<i>4<sup>e</sup> résolution</i>), ces engagements sont, en application des dispositions légales, de nouveau soumis à l'approbation de la présente Assemblée (<i>4<sup>e</sup> résolution</i>), à l'occasion du renouvellement du mandat d'Administrateur de Gilles Michel proposé à la 7<sup>e</sup> résolution.</p> |

## 8.1.4 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*(Six résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)*

Un deuxième ensemble de résolutions concerne la composition du Conseil d'Administration. Viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, le mandat de Madame Marie-Françoise Walbaum ainsi que celui de MM. Xavier Le Clef, Jocelyn Lefebvre et Gilles Michel.

Lors de sa séance du 12 février 2015, le Conseil a décidé, suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, de proposer à l'Assemblée Générale, dans le cadre des **sixième à huitième résolutions** de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Marie-Françoise Walbaum ainsi que de MM. Xavier Le Clef et Gilles Michel pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Lors de cette même séance, le Conseil a décidé de nommer pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, Mesdames Giovanna Kampouri Monnas et Katherine Taaffe Richard ainsi que M. Ulysses Kiriacopoulos en qualité de nouveaux

Administrateurs (**neuvième à onzième résolutions**), afin de succéder :

- d'une part, à M. Gérard Buffière dont le mandat expirera de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale compte tenu de son âge et en application de l'article 12 des statuts ;
- et d'autre part, à M. Jocelyn Lefebvre qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat arrivant à échéance.

Nous vous informons que les informations et renseignements professionnels concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat vous est proposé, figurent au [paragraphe 3.1.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

Les renseignements concernant Mesdames Giovanna Kampouri Monnas et Katherine Taaffe Richard ainsi que Monsieur Ulysses Kiriacopoulos dont la nomination vous est proposée, sont présentés ci-après.

**Informations professionnelles concernant M. Madame Giovanna Kampouri Monnas** (née en 1955 de nationalité grecque) :

Titulaire d'un Master of Science, Economic Planning and Administration de la London School of Economics de l'Université de Londres, Giovanna Kampouri Monnas débute sa carrière en 1981 en tant que Consultante au Ministère de l'Economie Nationale à Athènes (Grèce). La même année, elle rejoint le groupe Procter & Gamble où elle occupe jusqu'en 1988 différents postes de management, en Grèce puis aux États-Unis. En 1989, elle rejoint le groupe Joh. A. Benckiser GMBH (Allemagne) où elle assume successivement les fonctions de coordinatrice marketing de la société, Directeur Général du groupe Lancaster (France), et Vice-Présidente de Mass Cosmetics & Fragrances du Groupe ; en 1993, Giovanna Kampouri Monnas est nommée Présidente de Benckiser International. Depuis 1996, elle est consultante indépendante.

**Informations professionnelles concernant Madame Katherine Taaffe Richard** (née en 1983 de nationalité américaine) :

Diplômée en 2004 d'un B.A degree en Histoire de Harvard College, spécialisée dans la théorie post-coloniale et le développement de l'Afrique, Katherine Taaffe Richard débute sa carrière chez Goldman Sachs (USA), en tant qu'analyste au sein des Départements de Private Equity et de banque d'investissement à New York, Londres, Paris et Dallas. En 2007, elle rejoint Serengeti Asset Management (USA), société d'investissement multi-stratégies, en tant qu'analyste en charge des investissements dans le domaine du pétrole, du gaz, des métaux, de l'exploitation minière et de la dette souveraine. De 2009 à 2012, elle supervise l'activité "investissement international" dans le domaine de l'énergie pour MSD Capital (USA), fonds privé d'investissement. En 2010, Katherine Taaffe Richard fonde Warwick Energy Group (USA) dont elle est depuis le Directeur Général.

En 2013, Katherine Taaffe Richard est désignée Jeune leader Mondial par le Forum économique mondial. Elle est reconnue également comme appartenant aux "Twenty Under 40" du secteur de l'Energie par Oil and Gas Investor (Etats-Unis) et classée en 2014 dans le *Journal Record's* "Achievers Under 40" comme étant un des leaders prometteurs de l'Oklahoma.

**Informations professionnelles concernant M. Ulysses Kiriacopoulos** (né en 1952 de nationalité grecque) :

Ingénieur des mines diplômé de Montanuniversität Leoben (Autriche) ainsi que de l'Université Newcastle-upon-Tyne (Royaume Uni) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Ulysses Kiriacopoulos rejoint en 1979 l'entreprise familiale S&B en tant que Directeur Financier de Bauxite Parnasse, dont il devient le Directeur Général en 1986. En 1990, il est nommé Directeur Général du groupe S&B Industrial Minerals. Il en est le Président depuis 2001.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen individuel de leur situation personnelle, en particulier ceux dont le renouvellement ou la nomination sont proposés, le Conseil, sur la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a reconnu cette qualité à Mesdames Giovanna Kampouri Monnas, Katherine Taaffe Richard et Marie-Françoise Walbaum et ne l'a pas reconnue à M. Gilles Michel, Président-Directeur Général de la Société, ni à M. Xavier Le Clef, représentant d'un actionnaire de contrôle de la Société, ni à M. Ulysses Kiriacopoulos (pour plus de détails, [voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

À l'issue de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, et sous réserve de l'approbation des propositions ci-avant, le Conseil d'Administration serait composé comme suit :

| Année de fin de mandat | Nom                          | Membre indépendant |
|------------------------|------------------------------|--------------------|
| <b>2016</b>            | Ian GALLIENNE                | Non                |
|                        | Fatine LAYT                  | Oui                |
|                        | Robert PEUGEOT               | Oui                |
|                        | Olivier PIROTTE              | Non                |
|                        | Amaury de SEZE               | Non                |
| <b>2017</b>            | Aldo CARDOSO                 | Oui                |
|                        | Paul DESMARAIS III           | Non                |
|                        | Marion GUILLOU               | Oui                |
|                        | Arnaud LAVIOLETTE            | Non                |
|                        | Arielle MALARD de ROTHSCHILD | Oui                |
| <b>2018</b>            | Xavier Le CLEF               | Non                |
|                        | Gilles MICHEL                | Non                |
|                        | Giovanna KAMPOURI MONNAS     | Oui                |
|                        | Ulysses KYRIACOPOULOS        | Non                |
|                        | Katherine TAAFFE RICHARD     | Oui                |
|                        | Marie-Françoise WALBAUM      | Oui                |

Nous vous rappelons par ailleurs que, conformément aux dispositions légales et statutaires, Madame Éliane AUGÉLET-PETIT et Monsieur Enrico d'ORTONA ont été élus Administrateurs représentant les salariés le 6 octobre 2014 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 6 octobre 2017 (pour plus de détails, [voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

## 8.1.5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

(Deux résolutions, l'une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale et l'autre relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

### ■ PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation de racheter sur le marché des actions de la Société, donnée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014, expirera le 28 octobre 2015 ; il vous est donc proposé de la renouveler dès à présent conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (**douzième résolution**). Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre par la Société de ses programmes de rachat d'actions en 2014, voir [paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration de racheter un nombre maximum d'actions de la Société représentant 10 % du nombre d'actions en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (soit 7 588 559 actions), en vue principalement :

- de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, sous réserve de l'approbation par la présente Assemblée de la vingt-deuxième résolution ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de de plans d'actionnariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 23-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans ad hoc mis en place par la Société ;
- de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ;
- de conserver les actions en vue de leur transfert ultérieur à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations ou à la suite d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

- d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF ;
- et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre d'actions susceptible d'être détenu, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10% des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat serait de 85 euros par action, représentant ainsi un montant d'investissement maximum de 645 millions d'euros.

Les acquisitions seraient effectuées par tous moyens, y compris par transfert de blocs ou l'utilisation de produits dérivés.

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du règlement général de l'AMF, sera disponible sur le site Internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) – rubrique News & Media Center – Information Réglementée) préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 et pourra également être obtenu, sur simple demande, au siège de la Société.

### ■ ANNULATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES

Il vous est également proposé au titre de la **vingt-deuxième résolution** de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler tout ou partie des actions autodétenues par la Société au titre de ses programmes de rachat d'actions, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, en procédant à une réduction corrélative de son capital social et en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

## 8.1.6 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

*(Huit résolutions, une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale, les sept autres relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)*

Le Conseil d'Administration dispose d'un ensemble d'autorisations financières, renouvelées en dernier lieu par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013, lui permettant d'augmenter les capitaux propres de la Société au moyen de l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières représentatives de créances ou donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ou encore par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres (le tableau synthétique des délégations et autorisations financières en vigueur à ce jour figure au [paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence](#)).

Comme par le passé, ces autorisations financières ont été conçues pour donner au Conseil d'Administration la plus grande latitude et la plus grande flexibilité afin de décider des modalités d'émission les plus favorables et appropriées au développement de la Société et de son Groupe et les plus adaptées à l'évolution du marché et au contexte financier du moment.

Ces délégations et autorisations arriveront à échéance en juin 2015. Il vous est donc proposé de les renouveler selon des conditions similaires telles que présentées ci-après (le tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières dont le renouvellement vous est proposé figure au [paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence](#)). Ces nouvelles délégations et autorisations seraient accordées pour une durée de 26 mois et se substitueraient à celles précédemment données par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013, qui seraient ainsi privées d'effet.

### ■ ÉMISSIONS D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

La **treizième résolution** vise le renouvellement de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le Conseil vous propose de maintenir le plafond des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisées à 75 millions d'euros (soit environ 50 % du capital social au 31 décembre 2014). Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 1 milliard d'euros étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputerait sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution.

### ■ ÉMISSIONS D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le renouvellement de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires est prévu à la **quatorzième résolution**. La possibilité de procéder à de telles émissions permettrait à votre Société, d'une part, de solliciter un plus grand nombre d'investisseurs, tant sur le marché français que sur le marché international, et, d'autre part, de faciliter la réalisation des émissions en raison notamment de la réduction de leur délai de mise en œuvre. Il est précisé qu'une priorité de souscription pourrait être conférée aux actionnaires par le Conseil d'Administration pendant un délai et selon des modalités qu'il fixerait conformément à la réglementation en vigueur.

Afin de tenir compte des pratiques de marché, le Conseil vous propose de ramener le plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription de 30 millions à 15 millions (soit environ 10 % du capital social au 31 décembre 2014), étant précisé que ce montant constituerait un sous-plafond sur lequel s'imputerait l'ensemble des émissions qui seraient réalisées avec suppression de ce droit.

Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait, quant à lui, être supérieur à 1 milliard d'euros, ce montant devant s'imputer sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution.

Le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

La **quatorzième résolution** prévoit enfin que des actions ordinaires pourraient être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange de titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

## ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PAR PLACEMENT PRIVÉ

Il vous est proposé au titre de la **quinzième résolution** de renouveler la délégation conférée au Conseil en vue de procéder à des augmentations de capital, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par placement privé. Ces augmentations de capital seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs tels que définis à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, permettant ainsi à la Société de bénéficier d'une souplesse et d'une rapidité d'accès au marché. Le Conseil d'Administration vous propose que le plafond global annuel des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu de cette délégation soit maintenu à 15 % du capital social, ce montant devant s'imputer sur le montant nominal global de 15 millions d'euros prévu pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription. Enfin, le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce ; il devrait donc être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %. Cette délégation permettrait de proposer la souscription de titres de la Société, en particulier à des partenaires financiers, en réduisant les délais de mise en œuvre et en permettant ainsi un accès plus rapide au marché.

## ■ AUGMENTATION DU NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS DE DEMANDE EXCÉDENTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, la délégation de compétence prévue à la **seizième résolution** permettrait au Conseil d'Administration, s'il constatait une demande excédentaire de souscription dans le cadre d'une émission décidée en vertu des treizième et quatorzième résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur et dans la limite des plafonds prévus par les résolutions précitées. En vertu des dispositions de l'article R. 225-118 du Code de commerce, les conditions et délais actuellement applicables seraient les suivants : augmentation du nombre de titres dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

## ■ FIXATION DU PRIX D'ÉMISSION

Il vous est en outre proposé au titre de **dix-septième résolution** de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, en cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription, de déroger, dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société, aux conditions de fixation du prix d'émission de ces actions et valeurs mobilières, et de fixer ce prix :

- s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, à un montant qui serait au moins égal au cours de clôture de l'action Imerys à la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ; et
- s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, à un montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions visé ci-avant.

Cette faculté, prévue par les dispositions de l'article L. 225-136, 1° al. 2 du Code de commerce, permettrait ainsi de procéder à des augmentations de capital en cas de tendance baissière du cours de l'action Imerys, ce que la quatorzième résolution ne permettrait pas.

## ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSTITUÉS DE TITRES DE CAPITAL

Vous êtes également appelés dans le cadre de la **dix-huitième résolution** à reconduire la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une offre publique d'échange et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, dans la limite de 10 % du capital de la Société, et sur présentation d'un rapport émis par un ou plusieurs commissaire(s) aux apports.

Dans le cadre de l'acquisition par Imerys du groupe S&B, le Conseil d'Administration a fait usage le 26 février 2015 de la délégation de compétence en vigueur à l'effet d'émettre, au profit de S&B Minerals S.A., 3 728 308 actions Imerys nouvelles de 2 euros de nominal chacune, en rémunération de l'apport par la société S&B Minerals S.A. au profit d'Imerys de 2 531 964 actions ordinaires de la société S&B Minerals Finance SCA représentant 40,84 % du capital social et des droits de vote de cette dernière (pour plus d'information sur la variation du capital d'Imerys, voir [paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#)).

Cet apport de titres a fait l'objet le 12 février 2015 d'un traité d'apport ainsi que des rapports de Messieurs Jacquemard et Potdevin, nommés Commissaires aux apports par Ordonnance rendue le Président du Tribunal de commerce de Paris le 17 décembre 2014, établis, d'une part, sur la valeur de l'apport en nature conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce et d'autre part, sur la rémunération de l'apport en nature en application de la recommandation n° 2011-11 de l'Autorité des marchés financiers.

Enfin, le Conseil d'Administration a établi un rapport complémentaire sur les conditions définitives de cette émission et son incidence sur la situation des actionnaires et la valeur de l'action Imerys qui a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la présente Assemblée.

## ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES OU AUTRES

La **dix-neuvième résolution** prévoit de nouveau la possibilité d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise, dans la limite du montant nominal global prévu par la treizième résolution, soit 75 millions d'euros. Une telle augmentation de capital se traduirait par la création et l'attribution gratuite d'actions et/ou par l'élévation du nominal des actions existantes.

## ■ PLAFONDS DES ÉMISSIONS

Le plafond global des augmentations de capital de la Société pouvant résulter de l'utilisation des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions serait fixé à 75 millions

d'euros, soit environ 50 % du capital au 31 décembre 2014 (**vingtième résolution**). Il est par ailleurs rappelé que les montants d'augmentations de capital pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des quatorzième, quinzième, seizième et dix-huitième résolutions s'imputeraient sur le plafond spécifique fixé à la quatorzième résolution soit 15 millions d'euros, représentant environ 10 % capital au 31 décembre 2014. À ces limites s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre du fait d'ajustements à opérer afin de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières, ou d'autres titres donnant accès au capital, qui existeraient à la date de réalisation de l'émission de valeurs mobilières considérée.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social, conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, serait, quant à lui, maintenu à 1 milliard d'euros.

## 8.1.7 AUTORISATION SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DES SALARIÉS ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

*(Une résolution relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)*

### ■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ OU DU GROUPE

La présente Assemblée Générale étant appelée à se prononcer sur le renouvellement de délégations et autorisations financières en faveur du Conseil d'Administration pouvant conduire à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société, il vous est proposé dans le cadre de la **vingt et unième résolution** de renouveler, pour une nouvelle période de vingt-six mois, la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013, à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne entreprise de la Société ou du Groupe. Sous réserve de votre approbation, cette délégation se substituerait à la précédente qui serait ainsi privée d'effet.

Les conditions de l'autorisation existante resteraient inchangées : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés bénéficiaires, prix des actions à émettre au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action Imerys lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission, conformément à la loi, et plafond d'augmentation nominale du capital social fixé à 1,6 million d'euros. Il est précisé que ce plafond serait autonome et distinct du plafond global des augmentations de capital fixé à la vingt et unième résolution

## 8.1.8 POUVOIRS

La **vingt-troisième et dernière résolution** a pour objet de conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la présente Assemblée.

## 8.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 8.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Ernst & Young et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie  
Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de 1.723.040 euros  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Assemblée générale mixte du 30 avril 2015

Treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (treizième résolution) d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires à émettre, de la Société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute Société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
  - émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (quatorzième résolution), d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires à émettre, de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce,
  - émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 15 % du capital social par an (quinzième résolution), d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires à émettre,
- de l'autoriser, par la dix-septième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux quatorzième et quinzième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social,
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de une émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-huitième résolution), dans la limite de 10 % du capital de la Société.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra, selon la vingtième résolution, excéder € 75.000.000 au titre des treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, étant précisé que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises ne pourra excéder € 15.000.000 au titre des quatorzième,

quinzième, dix-septième et dix-huitième résolutions. Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra, selon la vingtième résolution, excéder € 1.000.000.000 au titre des treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-huitième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux treizième, quatorzième et quinzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la seizième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des quatorzième, quinzième et dix-septième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des treizième et dix-huitième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les quatorzième et quinzième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Arnaud de PLANTA

## 8.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE

Ernst & Young et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie  
Paris-La Défense 1  
  
S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
  
S.A. au capital de 1.723.040 euros  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

### Assemblée générale mixte du 30 avril 2015

#### Vingt-et-unième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les autres conditions imposées par le conseil d'administration, pour un montant maximum de € 1.600.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires, en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Jean-Roch VARON

Deloitte & Associé  
Arnaud de PLANTA

### 8.2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Ernst & Young et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie  
Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de 1.723.040 euros  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

#### Assemblée générale mixte du 30 avril 2015

##### Vingt-deuxième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés  
Arnaud de PLANTA

## 8.3 ORDRE DU JOUR

### PARTIE ORDINAIRE

---

1. Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, des engagements pris par la Société en faveur de M. Gilles Michel, Président-Directeur Général ;
5. avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Gilles Michel, Président-Directeur Général ;
6. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Xavier Le Clef ;
7. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gilles Michel ;
8. renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum ;
9. nomination de Madame Giovanna Kampouri Monnas en qualité de nouvel Administrateur ;
10. nomination de M. Ulysses Kiriakopoulos en qualité de nouvel Administrateur ;
11. nomination de Madame Katherine Taaffe Richard en qualité de nouvel Administrateur ;
12. achat par la Société de ses propres actions.

### PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

13. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
14. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
15. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
16. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
17. autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an ;
18. délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, dans la limite de 10 % du capital par an ;
19. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, d'apport ou autres ;
20. limitation globale du montant nominal des augmentations de capital pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent ;
21. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
22. autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues ;
23. pouvoirs.

## 8.4 PROJETS DE RÉOLUTION

### PARTIE ORDINAIRE

#### ■ PREMIÈRE RÉOLUTION

*Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

#### ■ TROISIÈME RÉOLUTION

*Affectation du résultat – Détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration :

|  |                        |
|--|------------------------|
| ■ constate que le bénéfice de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à :  | 31 197 196,56 euros    |
| ■ auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de :  | 129 107 183,03 euros   |
| ■ formant ainsi un total distribuable de :   | 160 304 379,59 euros   |
| ■ décide de verser, au titre de l'exercice 2014, un dividende de 1,65 euro à chacune des 79 927 273 actions composant le capital social au 26 février 2015, représentant une distribution de : | (131 880 000,45) euros |
| ■ et affecte le solde au report à nouveau qui s'élève désormais à :  | 28 424 379,14 euros    |

L'Assemblée Générale décide que le montant total du dividende versé sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 26 février 2015 à la suite de levées d'options de souscription d'actions et ayant droit au dividende de l'exercice 2014 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau sera déterminé sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement.

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 12 mai 2015.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

| <i>Exercice clos le :</i>                 | <b>31/12/2013</b>     | <b>31/12/2012</b>     | <b>31/12/2011</b>     |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dividende net par action                  | 1,60 € <sup>(1)</sup> | 1,55 € <sup>(1)</sup> | 1,50 € <sup>(1)</sup> |
| Nombre d'actions ayant perçu le dividende | 76 519 723            | 75 455 357            | 75 175 846            |
| Distribution nette totale                 | 122,4 M€              | 116,9 M€              | 112,7 M€              |

*(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 %.*

#### ■ DEUXIÈME RÉOLUTION

*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses actions, les sommes correspondant aux dividendes qui n'auraient pas été distribuées de ce fait, seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

## ■ QUATRIÈME RÉOLUTION

*Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, de l'ensemble des engagements pris par la Société en faveur de M. Gilles Michel, Président-Directeur Général*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve de nouveau, en application des dispositions de l'article L. 225-42-1 al. 4 du Code de commerce, l'ensemble des engagements pris par la Société en faveur de M. Gilles Michel, Président-Directeur Général, au titre des régimes collectifs de retraite à prestations et cotisations définies dont il bénéficie, de l'indemnité de rupture qui lui serait due au cas où il serait mis fin à son mandat social et de la garantie sociale des chefs d'entreprise souscrite en sa faveur, sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par la présente Assemblée (*septième résolution*) et de la reconduction par le Conseil d'Administration de ses fonctions de Président-Directeur Général.

## ■ CINQUIÈME RÉOLUTION

*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Gilles Michel, Président-Directeur Général*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, consultée en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Gilles Michel, Président-Directeur Général, tels que figurant dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration reportée au chapitre 8 du Document de Référence 2014 de la Société.

## ■ SIXIÈME RÉOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Xavier Le Clef*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Xavier Le Clef vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2018, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

## ■ SEPTIÈME RÉOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gilles Michel*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Gilles Michel vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2018, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

## ■ HUITIÈME RÉOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2018, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

## ■ NEUVIÈME RÉOLUTION

*Nomination de Madame Giovanna Kampouri Monnas en qualité d'Administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Giovanna Kampouri Monnas en qualité de nouvel Administrateur de la Société pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2018, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

## ■ DIXIÈME RÉOLUTION

*Nomination de M. Ulysses Kiriakopoulos en qualité d'Administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Ulysses Kiriakopoulos en qualité de nouvel Administrateur de la Société pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2018, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

## ■ ONZIÈME RÉOLUTION

*Nomination de Madame Katherine Taaffe Richard en qualité d'Administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Katherine Taaffe Richard en qualité de nouvel Administrateur de la Société pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2018, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

## ■ DOUZIÈME RÉOLUTION

*Achat par la Société de ses propres actions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat des actions de la Société en vue :
    - de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, sous réserve de l'approbation par la présente Assemblée de la vingt-deuxième résolution,
    - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de de plans d'actionnariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans ad hoc mis en place par la Société,
    - de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions,
    - de conserver les actions en vue de leur transfert ultérieur à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations ou à la suite d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
    - d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF,
  - et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.
- L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions pourront être effectués à tous moments, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé ;
- 2) fixe les limites suivantes à l'utilisation de la présente autorisation par le Conseil d'Administration :
    - le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 7 588 559 actions,
    - le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société,
    - le prix maximum d'achat des actions ne pourra être supérieur à 85 euros,
    - le montant maximal susceptible d'être ainsi consacré par la Société à ces acquisitions ne pourra être supérieur à 645 millions d'euros ;
  - 3) décide que, en cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le montant maximal consacré à ces acquisitions et le nombre maximal de titres à acquérir indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
  - 4) fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation, qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure accordée au Conseil d'Administration relative à l'acquisition par la Société de ses propres actions ;
  - 5) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation et, notamment, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession, d'échange ou de transfert, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, procéder aux ajustements prévus ci-dessus, remplir toutes formalités et, en général, faire le nécessaire.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### ■ TREIZIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires à émettre de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 75 millions d'euros, soit, à titre indicatif, 50 % du capital de la Société au 31 décembre 2014, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé dans la vingtième résolution, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 3) en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
  - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
  - confère au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
  - décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission telle que définie ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
    - limiter l'émission au montant de ces souscriptions, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission considérée,
    - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
    - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 5) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
  - fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer,
  - et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ QUATORZIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires à émettre de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, soit, à titre indicatif, environ 10 % du capital de la Société au 31 décembre 2014, étant précisé que ce montant constitue un sous-plafond applicable à l'ensemble des émissions pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription et que le montant nominal des émissions réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé dans la vingtième résolution et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;
- 3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire ;
- 4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 5) décide que :
  - le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 6) décide que le Conseil d'Administration pourra, dans la limite du montant global d'émission autorisé au paragraphe 2) ci-dessus, émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la Société, à l'effet de rémunérer des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- 7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
  - fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange : arrêter le nombre et les caractéristiques des titres apportés en échange ; fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; déterminer les modalités de l'émission,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,

- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
  - plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 8) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, réalisée en France et/ou à l'étranger, portant sur des actions ordinaires et/ou toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires à émettre de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières ainsi émises pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 2) décide que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 15 % du capital par an, étant précisé que ce délai d'un an court à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation ;

- 3) décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,

- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingtième résolution ;

- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;

- 5) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;

- 6) décide que :

- le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

- 7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,

- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,

- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
  - plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 8) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation.

## ■ SEIZIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions décidées en vertu des treizième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente assemblée, dans la limite du pourcentage de l'émission initiale prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale ;
- 2) décide que le montant nominal des émissions décidées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital applicable à l'émission initiale fixé par les treizième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente assemblée, selon le cas, et sur le plafond global d'augmentation de capital visé à la vingtième résolution de la présente Assemblée ;
- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation.

## ■ DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

*Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans la limite de 10 % du capital social par an*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1°, alinéa 2, du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions prévues par les quatorzième et quinzième résolutions, et dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société tel qu'existant à la fin du mois précédant le jour de l'émission, à déroger aux conditions de fixation du prix et fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à un montant qui sera au moins égal :
  - s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, au cours de clôture de l'action Imerys sur le marché Euronext Paris le jour de négociation précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %, et
  - s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, au montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission visé au paragraphe précédent ;
- 2) précise, en tant que de besoin, que le montant nominal des émissions réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus ;
- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## ■ DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

*Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, et dans la limite de 10 % du capital par an*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur le rapport d'un ou plusieurs commissaire(s) aux apports, dans la limite de 10 % du capital de la Société, tel qu'existant à la date d'utilisation de la présente délégation, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) décide que le montant nominal des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ; à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société qui seront émises en vertu de la présente délégation au profit des porteurs de titres ou de valeurs mobilières objets des apports en nature ;
- 4) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour statuer sur l'évaluation des apports et le rapport du ou des commissaires aux apports, arrêter les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment l'évaluation des apports et, le cas échéant, l'octroi d'avantages particuliers, fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que leurs caractéristiques, procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, constater la réalisation des augmentations de capital en résultant, procéder à la modification corrélative des statuts, accomplir toutes formalités, procéder à toutes déclarations et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des opérations ainsi autorisées ;
- 5) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes de fusion, d'apport ou autres*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou

plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes de fusion, d'apport ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

- 2) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas être supérieur au plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la treizième résolution ci-dessus, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 3) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
  - fixer les conditions de la ou des émissions, notamment arrêter le montant et la nature des réserves ou primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant par lequel le nominal des actions composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai et les conditions fixés par la réglementation en vigueur,
  - déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
  - plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 4) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGTIÈME RÉOLUTION

*Limitation globale du montant nominal des augmentations de capital et des émissions de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer :

- 1) à 75 millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième résolutions et dix-neuvième de la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;
- 2) à 1 milliard d'euros, ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des délégations et autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée.

## ■ VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

*Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'épargne salariale, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration ;
- 2) décide que le montant nominal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente

délégation ne pourra excéder 1,6 million d'euros, soit, à titre indicatif, environ 1 % du capital de la Société au 31 décembre 2014, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct du plafond global d'augmentation de capital fixé par la vingtième résolution de la présente Assemblée et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;

- 3) décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, diminuée, le cas échéant, de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus ;
- 5) confère tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, notamment, à l'effet de :
  - déterminer les sociétés dont les salariés et mandataires pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions objet de la présente délégation,
  - fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
  - fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
  - fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions,
  - décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
  - fixer les modalités et conditions d'adhésion aux plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement si nécessaire,
  - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
  - et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

*Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société détenues par celle-ci dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- 2) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et par la présente résolution, en fixer les

modalités, constater sa réalisation, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de primes et de réserves disponibles de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital réalisées en vertu de la présente autorisation et modifier en conséquence les statuts ;

- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## ■ VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

*Pouvoirs*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités de dépôt ou de publicité.



# RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

# 9

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| 9.1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE                              | 316 |
| 9.2 | ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE               | 316 |
| 9.3 | COMMISSAIRES AUX COMPTES  | 317 |
| 9.4 | INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 317 |
| 9.5 | RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE                           | 317 |

## 9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Michel, Président-Directeur Général

## 9.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion figurant en pages 46 à 57 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de Rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 58 à 61. Le Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, incorporé par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la page 317 du présent Document de Référence, contient une observation relative aux changements de méthode de l'exercice.

Paris, le 19 mars 2015

Gilles Michel  
Président-Directeur Général

## 9.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

### ■ COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### Deloitte & Associés

représenté par Arnaud de Planta  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003  
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

#### Ernst & Young et Autres

représenté par Jean-Roch Varon  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris la Défense 1

nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010  
en remplacement d'Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

### ■ COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

#### BEAS

7-9 Villa Houssay  
92524 Neuilly-sur-Seine-Cedex  
appartenant au réseau Deloitte

nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003  
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

#### Auditex

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris la Défense 1  
appartenant au réseau Ernst & Young

nommé pour la première fois  
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010  
en remplacement de M. Jean-Marc Montserrat

## 9.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 164 à 235, 236 à 256, 66 à 69, 70 à 71 et 54 à 65 du Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2014 sous le n° D. 14-0173 ;

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 144 à 213, 214 à 234, 64 à 66, 67 à 68 et 52 à 63 du Document de Référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2013 sous le n° D. 13-0195 ;

Les informations desdits Documents de Référence non incluses dans le présent Document sont, soit sans objet pour les investisseurs, soit mentionnées dans une autre partie du Document de Référence.

## 9.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Kriton Anavlavlis, Directeur Financier Groupe



# TABLES DE CONCORDANCE ET DE RÉCONCILIATION

# 10

|      |  |     |
|------|--|-----|
| 10.1 | TABLE DE CONCORDANCE                                     | 320 |
| 10.2 | TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL | 323 |

## 10.1 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le tableau thématique ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

| Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 |  | Références                 | Pages                           |
|--|--|----------------------------|---------------------------------|
| <b>1</b>   | <b>Personnes responsables</b>  | <b>Chapitre 9</b>          |                                 |
| 1.1  | Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement  | 9                          | 316-317                         |
| 1.2  | Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement  | 9                          | 316                             |
| <b>2</b>   | <b>Contrôleurs légaux des comptes</b>  | <b>Chapitre 9</b>          |                                 |
| 2.1  | Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes  | 9                          | 317                             |
| 2.2  | Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte   |                            | n.a.                            |
| <b>3</b>   | <b>Informations financières sélectionnées</b>  | <b>Chapitre 1</b>          |                                 |
| 3.1  | Informations financières historiques sélectionnées   | 1                          | 4                               |
| 3.2  | Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires  |                            | n.a.                            |
| <b>4</b>   | <b>Facteurs de risque</b>  | <b>Chapitre 4</b>          | <b>108-113</b>                  |
| <b>5</b>   | <b>Informations concernant la Société</b>  | <b>Chapitres 2 ; 6 ; 7</b> |                                 |
| 5.1  | Histoire et évolution de la Société  | 2 ; 7                      | 50-54 ; 268-270                 |
| 5.1.1  | Raison sociale et nom commercial de la Société   | 7                          | 268                             |
| 5.1.2  | Lieu et numéro d'enregistrement de la Société  | 7                          | 268                             |
| 5.1.3  | Date de constitution et durée de vie de la Société   | 7                          | 268                             |
| 5.1.4  | Siège social et forme juridique, législation régissant les activités de la Société   | 7                          | 268                             |
| 5.1.5  | Événements importants dans le développement de l'activité de la Société  | 2                          | 50-54                           |
| 5.2  | Investissements  | 2 ; 6                      | 50-54 ; 172 ; 199-201 ; 224-226 |
| 5.2.1  | Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement | 6                          | 172 ; 199-201 ; 224-226         |
| 5.2.2  | Principaux investissements de la Société qui sont en cours   | 2                          | 50-54                           |
| 5.2.3  | Principaux investissements que compte réaliser la Société  |                            | n.a.                            |
| <b>6</b>   | <b>Aperçu des activités</b>  | <b>Chapitres 1 ; 4 ; 7</b> |                                 |
| 6.1  | Principales activités  | 1                          | 5-44                            |
| 6.1.1  | Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités   | 1                          | 5-39                            |
| 6.1.2  | Nouveau produit ou service important lancé sur le marché   | 1                          | 40-44                           |
| 6.2  | Principaux marchés   | 1                          | 5 ; 10 ; 17 ; 23 ; 29           |
| 6.3  | Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2   |                            | n.a.                            |
| 6.4  | Dépendance éventuelle de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication                        | 1 ; 4                      | 44 ; 109 ; 112                  |
| 6.5  | Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle  | 1                          | 10 ; 17 ; 23 ; 29               |
| <b>7</b>   | <b>Organigramme</b>  | <b>Chapitres 6 ; 7</b>     |                                 |
| 7.1  | Description du Groupe et de la place occupée par la Société  | 7                          | 279-282                         |
| 7.2  | Liste des filiales importantes de la Société   | 6 ; 7                      | 238-239 ; 264 ; 286-287         |
| <b>8</b>   | <b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>  | <b>Chapitre 6</b>          |                                 |
| 8.1  | Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées   | 6                          | 204-205                         |
| 8.2  | Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles   |                            | n.a.                            |

| Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 |  | Références                         | Pages                              |
|--|--|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>9</b>   | <b>Examen de la situation financière et du résultat</b>  | <b>Chapitres 1 ; 2 ; 6</b>         |                                    |
| 9.1  | Situation financière de la Société, évolution et résultat des opérations   | 6                                  | 168-178                            |
| 9.2  | Résultat d'exploitation  | 1 ; 2 ; 6                          | 6-8 ; 46-50 ;<br>210-211 ; 229-236 |
| 9.2.1  | Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation   | 6                                  | 210-211 ; 229-236                  |
| 9.2.2  | Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets  | 2                                  | 46-50                              |
| 9.2.3  | Stratégie et facteurs externes   | 1                                  | 6-8                                |
| <b>10</b>  | <b>Trésorerie et capitaux</b>  | <b>Chapitres 1 ; 6</b>             |                                    |
| 10.1   | Information sur les capitaux de la Société   | 6                                  | 212                                |
| 10.2   | Source, montant et description des flux de trésorerie  | 6                                  | 172-174                            |
| 10.3   | Conditions d'emprunt et structure financière   | 1 ; 6                              | 7-8 ; 223-229                      |
| 10.4   | Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux   | 6                                  | 234-236                            |
| 10.5   | Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1  | 6                                  | 234-236 ; 229                      |
| <b>11</b>  | <b>Recherche et développement, brevets et licences</b>   | <b>Chapitre 1</b>                  | <b>40-44</b>                       |
| <b>12</b>  | <b>Information sur les tendances</b>   | <b>Chapitre 2</b>                  |                                    |
| 12.1   | Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente  | 2                                  | 46-54                              |
| 12.2   | Tendances raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours   | 2                                  | 54                                 |
| <b>13</b>  | <b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>   | <b>n.a.</b>                        |                                    |
| 13.1   | Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation   |                                    | n.a.                               |
| 13.2   | Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants  |                                    | n.a.                               |
| 13.3   | Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques  |                                    | n.a.                               |
| 13.4   | Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus  |                                    | n.a.                               |
| <b>14</b>  | <b>Organes d'administration et de direction</b>  | <b>Chapitre 3</b>                  |                                    |
| 14.1   | Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités, exercées en dehors de la Société des membres des organes d'administration et de direction ; nature d'éventuels liens familiaux ; information sur leur expertise en matière de gestion ; condamnations, faillites, mises sous séquestre ou liquidation, incriminations et/ou sanction publique ; empêchement | 3                                  | 71-81 ; 90                         |
| 14.2   | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction, ainsi que tout accord conclu   | 3                                  | 81                                 |
| <b>15</b>  | <b>Rémunération et avantages</b>   | <b>Chapitres 3 ; 6</b>             |                                    |
| 15.1   | Montant de la rémunération versée et avantages en nature   | 3                                  | 91-94                              |
| 15.2   | Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages   | 3 ; 6                              | 94 ; 241                           |
| <b>16</b>  | <b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>   | <b>Chapitre 3</b>                  |                                    |
| 16.1   | Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction  | 3                                  | 69 ; 89                            |
| 16.2   | Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une de ses filiales   | 3                                  | 81                                 |
| 16.3   | Comité d'Audit et Comité des Rémunérations de l'émetteur   | 3                                  | 85-88                              |
| 16.4   | Déclaration indiquant que la Société se conforme au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur   | 3                                  | 67                                 |
| <b>17</b>  | <b>Salariés</b>  | <b>Chapitres 1 ; 3 ;<br/>5 ; 7</b> |                                    |
| 17.1   | Nombre de salariés   | 1 ; 5                              | 4 ; 129 ; 138-139                  |
| 17.2   | Participations et stock-options ; Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux  | 3 ; 5 ; 7                          | 69 ; 97-99 ; 279                   |
| 17.3   | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société  | 5 ; 7                              | 279                                |
| <b>18</b>  | <b>Principaux actionnaires</b>   | <b>Chapitre 7</b>                  |                                    |
| 18.1   | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote  | 7                                  | 279-280                            |
| 18.2   | Droits de vote différents  | 7                                  | 271                                |
| 18.3   | Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société   | 7                                  | 279-282                            |
| 18.4   | Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle  | 7                                  | 280 ; 282                          |
| <b>19</b>  | <b>Opérations avec des apparentés</b>  | <b>Chapitre 6</b>                  | <b>241</b>                         |

| <b>Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004</b> |  | <b>Références</b>                      | <b>Pages</b>           |
|---|--|--|------------------------|
| <b>20</b>   | <b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>   | <b>Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 6 ; 7 ; 9</b> |                        |
| 20.1  | Informations financières historiques   | 1 ; 9                                  | 4 ; 316-317            |
| 20.2  | Informations financières pro forma   | 1                                      | 54                     |
| 20.3  | États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)   | 6                                      | 168-264                |
| 20.4  | Vérification des informations financières historiques annuelles  | 2 ; 9                                  | 58-61 ; 316-317        |
| 20.4.1  | Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées   | 9                                      | 316                    |
| 20.4.2  | Autres informations contenues dans le Document de Référence vérifiées par les contrôleurs légaux   |  | n.a.                   |
| 20.4.3  | Lorsque des informations financières figurant dans le Document de Référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées   |  | n.a.                   |
| 20.5  | Date des dernières informations financières vérifiées  | 2 ; 9                                  | 58-61 ; 316            |
| 20.6  | Informations financières intermédiaires et autres  |  | n.a.                   |
| 20.7  | Politique de distribution des dividendes   | 7                                      | 285                    |
| 20.7.1  | Dividende par action   | 1 ; 2 ; 6 ; 7                          | 4 ; 8 ; 46 ; 171 ; 285 |
| 20.8  | Procédures judiciaires et d'arbitrage  | 4 ; 6                                  | 111-112 ; 221-222      |
| 20.9  | Changement significatif de la situation financière ou commerciale  | 2 ; 6                                  | 46 ; 56 ; 243 ; 263    |
| <b>21</b>   | <b>Informations complémentaires</b>  | <b>Chapitres 3 ; 7</b>                 |                        |
| 21.1  | Capital social   | 7                                      | 272-277                |
| 21.1.1  | Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, ou non, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice | 7                                      | 272                    |
| 21.1.2  | Actions non représentatives du capital   |  | n.a.                   |
| 21.1.3  | Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, ou par ses filiales   | 7                                      | 277-278                |
| 21.1.4  | Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription   | 7                                      | 273-277                |
| 21.1.5  | Droits d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré   | 7                                      | 273-277                |
| 21.1.6  | Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option  |  | n.a.                   |
| 21.1.7  | Historique du capital  | 7                                      | 273                    |
| 21.2  | Acte constitutif et statuts  | 7                                      | 268-272                |
| 21.2.1  | Objet social   | 7                                      | 270                    |
| 21.2.2  | Membres des organes d'administration et de direction   | 3                                      | 69-80 ; 90             |
| 21.2.3  | Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions  | 7                                      | 271                    |
| 21.2.4  | Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires  | 7                                      | 271                    |
| 21.2.5  | Assemblées Générales : convocation et conditions d'admission   | 7                                      | 271                    |
| 21.2.6  | Changement de contrôle   |  | n.a.                   |
| 21.2.7  | Franchissement de seuil  | 7                                      | 271 ; 279-280          |
| 21.2.8  | Conditions régissant les modifications du capital  | 7                                      | 282                    |
| <b>22</b>   | <b>Contrats importants</b>   | <b>Chapitre 4</b>                      | <b>112</b>             |
| <b>23</b>   | <b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>  | <b>n.a.</b>                            |                        |
| 23.1  | Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport   |  | n.a.                   |
| 23.2  | Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses   |  | n.a.                   |
| <b>24</b>   | <b>Documents accessibles au public</b>   | <b>Chapitre 7</b>                      | <b>272 ; 285</b>       |
| <b>25</b>   | <b>Informations sur les participations</b>   | <b>Chapitre 6</b>                      | <b>238-239 ; 264</b>   |

## 10.2 TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après présente les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différents éléments constitutifs du Rapport Financier Annuel.

| Rubriques  | Pages   |
|--|---------|
| Comptes annuels de la Société  | 245-264 |
| Comptes consolidés du Groupe   | 168-243 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels   | 60-61   |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  | 58-59   |
| Rapport de Gestion du Conseil d'Administration   | 46-57   |
| Attestation du Responsable du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration   | 316     |
| Honoraires des Commissaires aux comptes  | 265     |
| Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 114-120 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration   | 121     |



## ■ CONTACT IMERYS

### Communication Financière

Par téléphone au +33 (0) 1 49 55 66 55

Par télécopie au +33 (0) 1 49 55 63 98

Par e-mail à : [actionnaires@imerys.com](mailto:actionnaires@imerys.com)

Par courrier :

Imerys

Communication Financière

154, rue de l'Université

F - 75007 Paris

154, rue de l'Université - F - 75007 Paris  
Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 63 00  
Télécopie : + 33 (0) 1 49 55 63 01  
[www.imerys.com](http://www.imerys.com)

TRANSFORM TO PERFORM  
*Transformer pour valoriser*

